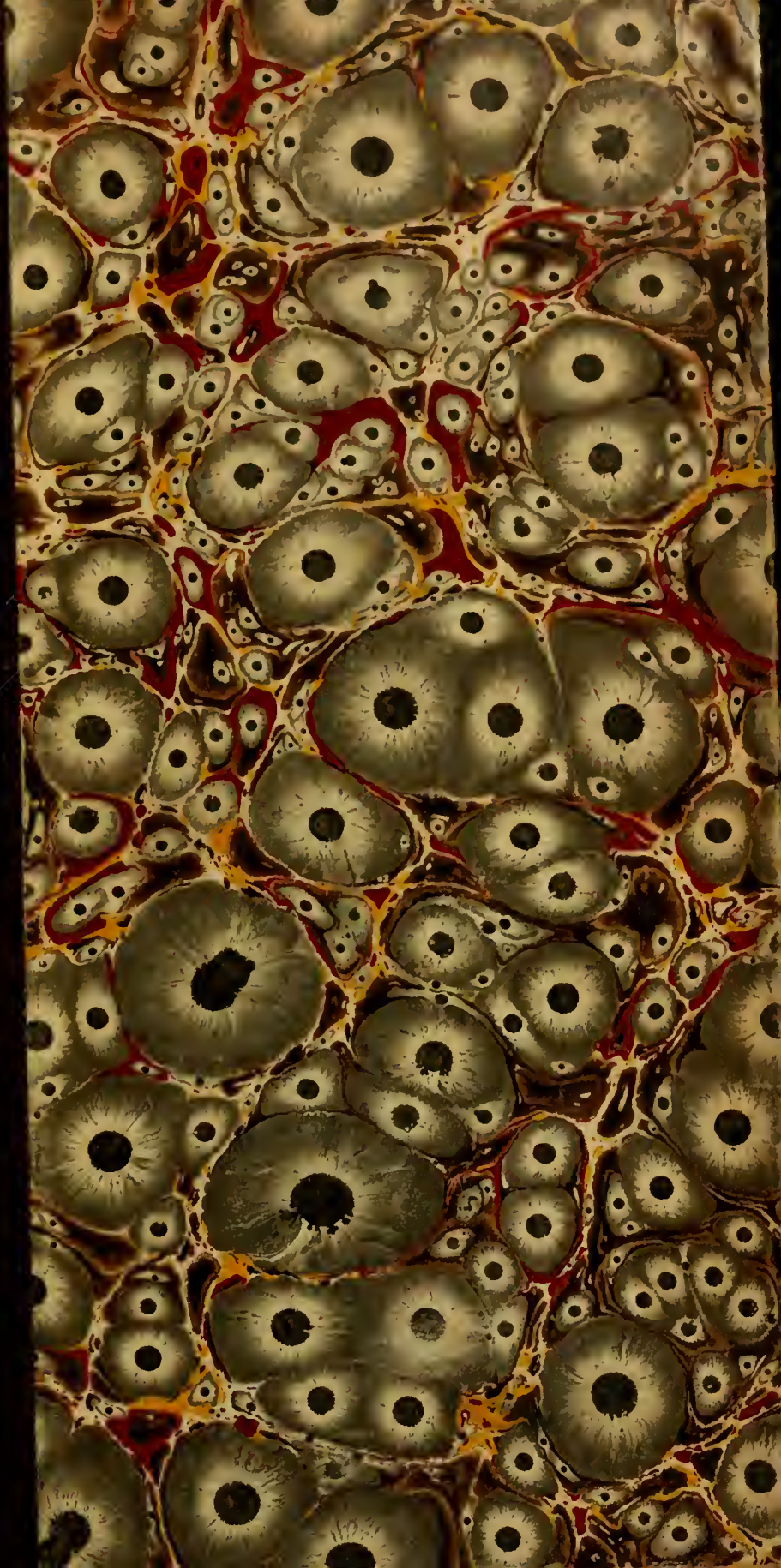

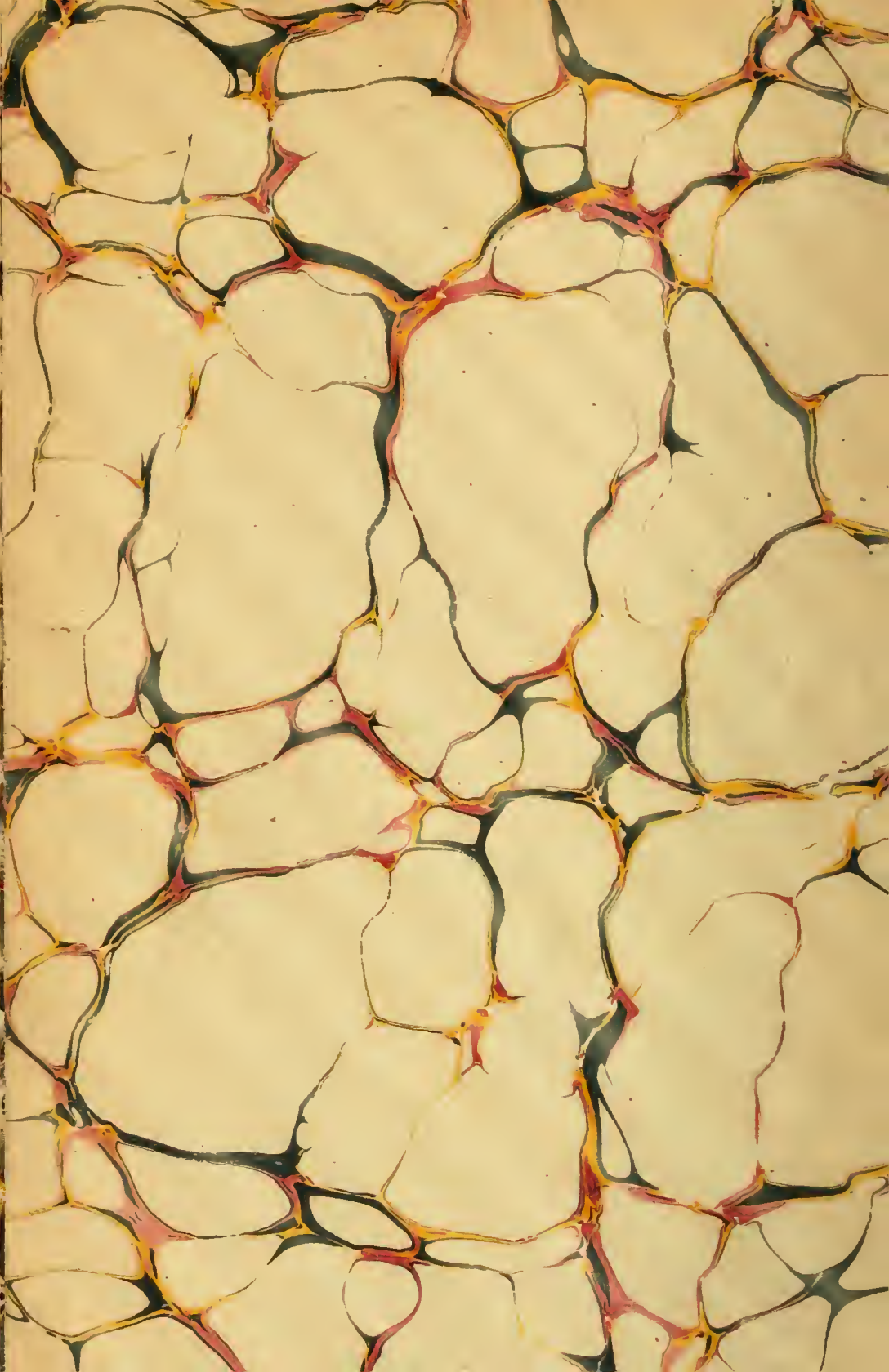

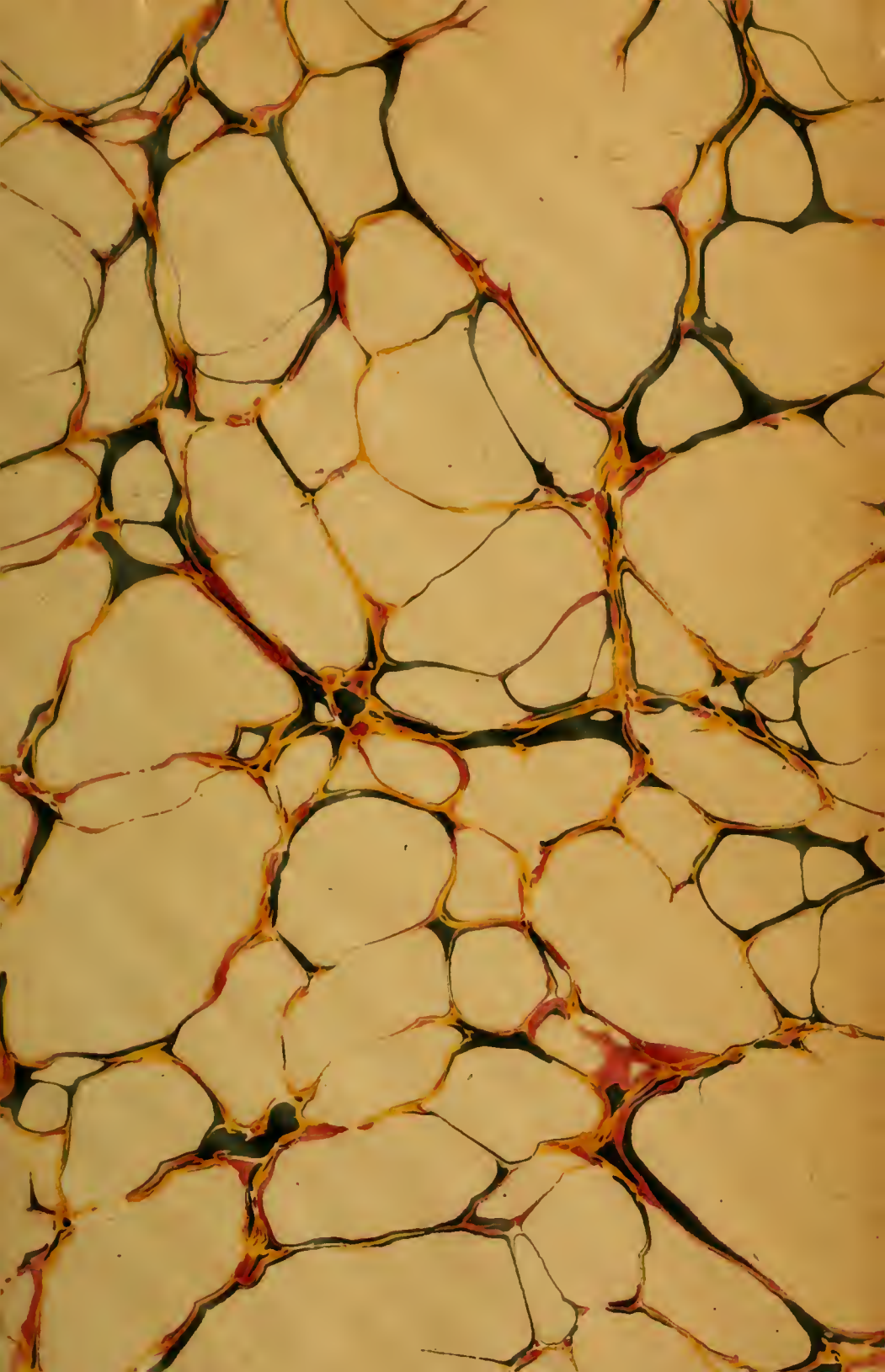

L'EMPIRE LIBÉRAL

ÉTUDES, RÉCITS, SOUVENIRS

TOME CINQUIÈME

DU MÊME AUTEUR

Commentaire de la loi sur les Ordres (1859).
Commentaire de la loi des Coalitions (1864).
Démocratie et Liberté (1867).
Le 19 Janvier (1869).
Une Visite a la chapelle des Médicis (1872).
Lamartine (1874).
Principes et Conduites (1875).
Le Ministère du 2 Janvier, mes Discours (1875).
Concile du Vatican (1877).
Thiers a l'Académie (1879).
Liberté des Sociétés (1880).
Le Pape est-il libre a Rome? (1882).
Le Concordat est-il respecté? (1883).
Le Concordat et la Séparation de l'Église et de l'État (1885).
Le Concordat et le Gallicanisme (1885).
Manuel du Droit ecclésiastique (1885).
1789 et 1889 (1889).
Michel-Ange (1892).
Discours pour le Prix de Vertu (1892).
Solutions politiques et sociales (1894).
L'Empire libéral, tome Ier, le Principe des Nationalités (1895).
Marie-Magdeleine, récit de jeunesse (1896).
L'Empire libéral, tome II. Louis-Napoléon et le coup d'État (1897).
L'Empire libéral, tome III, Napoléon III (1898).
L'Empire libéral, tome IV, Napoléon III et Cavour (1899).
L'Empire libéral, tome V, l'Inauguration de l'Empire libéral. — Le Roi Guillaume (1900).

HF
0497e

ÉMILE OLLIVIER

L'EMPIRE LIBÉRAL

ÉTUDES, RÉCITS, SOUVENIRS

Que toutes tes paroles aient un accent d'héroïque vérité.

MARC-AURÈLE.

L'INAUGURATION DE L'EMPIRE LIBÉRAL
LE ROI GUILLAUME

49703
16/2/01

PARIS
GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

1900

L'EMPIRE LIBÉRAL

ÉTUDES, RÉCITS, SOUVENIRS

LIVRE X

L'INAUGURATION DE L'EMPIRE LIBÉRAL
LE DÉCRET DU 24 NOVEMBRE 1860

CHAPITRE PREMIER

LA SESSION DE 1860

I

Ni les péripéties de la campagne d'Italie, ni l'épopée de Garibaldi, ni les progrès de l'unité cavourienne, quel que fût leur intérêt, ne ralentirent l'activité législative des Cinq, n'interrompirent leur combat. Les années 1860 et 1861 furent, grâce à eux, pour leur auguste cliente, la liberté, des années décisives.

Ils trouvaient un corps législatif qui, bien que composé des mêmes membres, était, néanmoins, différent de celui qu'ils laissèrent à la fin de la session. Jusque-là, dans la majorité docile et

satisfaite, il n'y avait eu un semblant de résistance que parmi les « budgétaires », comme nous appelions les Gouin, Devinck, Lequien, Larrabure. Malgré leur soumission aux volontés impériales, ces hommes distingués pensaient que le vote par ministère restreignait trop l'ancienne spécialité parlementaire par chapitres, que la commission du budget était trop sous la férule du Conseil d'État et que les crédits supplémentaires ouverts à volonté rendaient à peu près vaines les prévisions législatives. Calley Saint-Paul réprimandé pour avoir exprimé ces doléances un peu haut, personne ne renouvela son audace, et les budgétaires ne firent plus entendre qu'un murmure à peine perceptible. L'affaire d'Italie et le traité de commerce délièrent les langues. Presque toute la majorité y était contraire sans l'oser dire; quelques-uns pourtant ne cachaient pas leur désapprobation et formèrent ainsi, parmi les candidats officiels, une opposition composée de cléricaux et de protectionnistes, qui se rangea en arrière-garde à côté des candidats indépendants, Plichon, Brame, etc., également cléricaux et protectionnistes.

Morny sentit le changement et comprit le péril avant qu'il se manifestât : si nous nous unissions à ces dissidents encore gênés par leur origine, nous leur donnerions beaucoup de force en accroissant la nôtre. Il essaya de nous amadouer dans son discours d'inauguration, espérant au moins maintenir séparées les deux

oppositions et les paralyser par leurs divergences. Il ne pouvait nous promettre la liberté politique, mais il nous la laissa entrevoir : « Il n'y a de vraie prospérité qu'avec une entière liberté civile, et si notre pays n'a jamais pu se servir avec modération de la liberté politique, c'est qu'il n'avait pas commencé par les bienfaits de la première ». Il se prononça contre les passions cléricales afin de nous plaire et plus encore à ceux qui nous soutenaient au dehors : « Lorsque le peuple n'a devant lui que le pasteur humble et charitable qui lui traduit la morale sublime de l'Évangile, cette douce civilisation du cœur, prêchant l'amour du prochain, le pardon des injures, le détachement des biens terrestres, alors sa foi se fortifie. Mais lorsque le prêtre sort de son caractère, emprunte des armes mondaines et empiète sur les intérêts civils et politiques, soudain la susceptibilité gallicane se réveille et l'esprit religieux perd tout ce que gagne l'esprit d'indépendance civile et politique qui fait le fond de l'opinion du pays. »

Enfin il dit à Darimon, le seul d'entre nous avec lequel il entrait en propos : « Priez vos amis de ne pas trop me tracasser sur le règlement d'ici à la fin de la session. Je prépare de profondes modifications au régime de la Chambre dont je m'efforce d'accroître les prérogatives ; je veux arriver à la sténographie pour les comptes rendus, faire revivre le droit d'amendement et, si je le puis, le droit d'interpellation. Je ne voudrais pas qu'on m'objectât qu'on ne peut

pas céder aux exigences de l'opposition. Que vos amis se tiennent tranquilles, surtout Ollivier qui entre dans ces débats comme un bœuf dans la boutique d'un faïencier; les réclamations viendront d'ailleurs. » Les avances libérales de Morny nous parurent trop vagues pour en tenir compte, si ce n'est en témoignant plus de courtoisie dans nos rapports publics avec lui, et encore Jules Favre et Ernest Picard n'y allaient pas de plein cœur. — C'est une plaisanterie, disait Jules Favre. — Défions-nous, répétait Ernest Picard.

J'avais l'habitude de demander leurs conseils aux hommes d'expérience qui voulaient bien me les donner; j'allai causer avec Thiers de la conduite à suivre [1]. Il ne croyait pas nécessaire de nous stimuler à être militants, il savait que nous l'étions plus que lui; mais il eût voulu que nous le fussions à sa manière. Nos sympathies italiennes lui déplaisaient. « Le Piémont sera anglais; il imitera l'exemple de Washington : il nous paiera par l'ingratitude. Si l'Empereur laissait la question italienne de côté, s'unissait à l'Autriche pour empêcher en Allemagne l'unité au profit de la Prusse, en Orient les Russes d'être les maîtres du Danube, il reprendrait le Rhin et pourrait enlever Gibraltar aux Anglais.

1. Je dis, une fois pour toutes, que quand je rappelle une conversation, je ne la trouve pas dans ma mémoire, de la précision de laquelle il me serait impossible d'être sûr après tant d'années, je la prends dans mon journal quotidien écrit pour moi seul avec une scrupuleuse exactitude.

Cela retarderait la liberté, mais cela ne l'empêcherait pas; vous la verriez, vous autres jeunes gens, seulement dans une France grande. Si au contraire l'Empereur poursuit l'erreur italienne, il suscitera une coalition contre lui, et quelque courageux que nous soyons, c'est dangereux. Notre armée est excellente; mais nous ne l'avons vue qu'aux jours de succès; or on ne peut pas savoir ce que vaut une armée quand son moral n'a pas été éprouvé par des revers fortement supportés. » Il m'engagea à nous allier avec les catholiques et les protectionnistes : « Tous les intérêts de la France sont catholiques; le catholicisme est nécessaire. Pour moi je suis un vieux philosophe et quand mon curé viendra, je le recevrai poliment, mais je lui dirai : « Mon curé, c'est Platon, Descartes, etc. »; mais la masse n'est pas ainsi. Le pouvoir temporel est le seul moyen de maintenir les prêtres; sans lui ils seraient des fanatiques intraitables dont on ne saurait comment venir à bout. Supposez un capucin d'un certain tempérament, Pape sans pouvoir temporel, cet enragé bouleverserait le monde. Je n'ai pas été consulté par Lamoricière, je l'admire et je l'aime, mais je déplore sa phrase contre *la Révolution comparée à l'Islamisme :* il fallait dire cela autrement. — Soyez avec les protectionnistes autant qu'avec les catholiques. Industriellement, personne ne nous égale; comme bon marché l'Angleterre nous dépasse, car ce qui crée le bon marché, c'est l'abondance de la production et des débouchés.

Nous sommes une nation démocratique travaillant pour les aristocraties, l'Angleterre est une aristocratie qui travaille pour tous. »

Sans aucun doute, en contractant les alliances que Thiers conseillait, nous eussions acquis une puissance considérable au Corps législatif, mais nous eussions perdu notre armée; il lui eût été à peu près égal de nous voir protectionnistes; elle ne nous eût pas pardonné de pactiser avec les ennemis de l'Italie. La délivrance de l'Italie, de la Pologne, était un dogme de la Démocratie, et quiconque ne le professait pas était sur-le-champ excommunié.

II

L'opposition conservatrice entra vivement en matière. Elle obtint la nullité de l'élection de M. de Laferrière dans l'Orne, quoiqu'il n'eût pas commis de manœuvres plus répréhensibles que tant d'autres jusque-là couvertes de l'impunité, et elle ne permit pas à l'élu de prévenir l'annulation en se démettant. Les mêmes hommes qui m'avaient empêché, deux ans auparavant, de démontrer l'illégalité d'une telle retraite furent ceux qui s'y opposèrent.

Le débat sur l'élection de M. de Dalmas dans l'Ille-et-Vilaine fut plus significatif encore. La personne de l'Empereur était directement en cause, sa politique aussi, puisque Dalmas, sous-chef de son cabinet, avait été présenté comme

son candidat contre un compétiteur clérical et protectionniste soutenu par l'archevêque de Rennes. L'écart entre les deux candidats était considérable, le premier ayant 25590 voix, le second 2821. En général, de telles élections ne se discutent pas; celle-ci le fut avec acharnement, non pas tant par Ernest Picard, quoiqu'il ne ménageât point les coups, que par Plichon et Flavigny, cléricaux protectionnistes. « On peut valider cette élection, dit ce dernier, on ne peut la réhabiliter. » Baroche, interrompu à tout mot, fut presque conspué, et la validation prononcée seulement par 123 contre 109 (24 mars 1860).

Les nouveaux opposants accentuèrent leur hostilité à propos d'un chemin de fer de Béziers à Graissessac. Là aussi on se heurtait à la personne de l'Empereur. Il avait fait concéder, en 1851, à un nommé Orsi, homme de Boulogne et fauteur ardent de la société du 2 Décembre, un chemin de fer destiné à créer un débouché aux produits du bassin houiller de Graissessac en le mettant en communication avec le canal du Midi et la voie de fer qui réunit l'Océan à la Méditerranée. Cette concession avait été l'objet de honteux tripotages; diverses compagnies se succédèrent, malversant à l'envi, et s'enfonçant dans les embarras financiers. Le gouvernement, indulgent à la fraude, demandait, sous prétexte de faire bénéficier les petites compagnies du système établi pour les grandes, une subvention avec garantie d'intérêts pour douze ans. Dari-

mon et Picard signalèrent les vices et, à mots couverts, les dessous de cette convention; ils furent si ouvertement appuyés par les membres de la majorité, notamment par Jouvenel, le rapporteur des grandes conventions, que le ministre n'osa pas affronter le débat et demanda l'ajournement (25 avril). Il modifia ses propositions. Le sort du nouveau projet dépendait de savoir s'il serait renvoyé à la commission ou aux bureaux : la commission l'approuverait, les bureaux le rejetteraient. Morny proposa le renvoi aux bureaux; je m'y opposai et, appuyé cette fois encore par la majorité, je l'emportai (11 mai). La Commission nommée fut hostile, son rapporteur, Hallez-Claparède, rédigea un rapport très dur (8 juin), le projet fut définitivement retiré (11 juin).

Les attaques les plus véhémentes éclatèrent contre la conduite en Italie. Au Sénat elle avait été discutée à propos de quelques pétitions en faveur du pouvoir temporel. Les cardinaux avaient invoqué leurs arguments habituels et peint en termes menaçants l'agitation qui fermentait parmi les catholiques. Dupin répondit que l'agitation était factice et l'ouvrage des prélats, que les bons catholiques avaient toujours distingué entre le spirituel et le temporel. Louis XIV, se croyant insulté par le Pape, avait fait saisir le Comtat-Venaissin, alors domaine de Saint-Pierre, sans qu'aucun évêque eût l'idée de protester ou de s'apitoyer sur le sort du Saint-Père; il expliqua l'origine du serment que les

Papes prètent « de ne pas laisser démembrer les États de l'Église » : il ne s'agit pas du tout de les soustraire aux diminutions qui peuvent arriver à tous les gouvernements temporels ; ce serment était le remède aux prodigalités des Papes à leurs neveux ou à leurs bâtards. Le tout entremêlé de lazzis et de mots semi-bouffons, semi-terribles. En sortant de la séance, Mérimée dit à l'orateur : « Vous avez mitraillé des gens qui n'ont pas même pu tirer un coup de pistolet. — Quand je brosse, fit Dupin, je frotte fort. » Le gouvernement pensa qu'il avait « frotté » si bien que, contrairement à l'usage du secret gardé sur les séances du Sénat, il fit publier celle-ci dans le *Journal Officiel*, en supprimant toutefois maints passages pour ne pas trop effaroucher les susceptibilités catholiques.

La discussion s'engagea au Corps législatif, par raccroc, à l'occasion du projet de loi réduisant de 140 000 hommes à 100 000 le contingent à appeler sur la classe de 1859. Lemercier, à la suite de longs développements, demanda comme en 1859 : « Le gouvernement est-il prêt à répéter sa déclaration de l'année dernière relativement au domaine temporel du Saint-Siège? Est-il toujours disposé à faire respecter le domaine temporel dans son intégrité? Est-on décidé à protester énergiquement contre l'annexion des Romagnes au Piémont? — De La Tour conjura le gouvernement de rendre les États pontificaux inviolables en les plaçant sous la garantie des puissances catholiques. Jules

Favre prononça un discours combiné de telle sorte que, favorable à l'Italie, il fut par certains côtés agréable aux cléricaux. Il célébra l'unité de l'Italie : « Je n'hésiterais pas à qualifier de pusillanime l'opinion qui verrait avec inquiétude l'Italie se constituer en grande, libre et forte nation. Quant à moi, lorsque j'envisage sur la carte de l'Europe ce vaste triangle dont la Méditerranée est le centre, dont les côtés sont formés par l'Italie et l'Espagne, et dont la France occupe le sommet, il me semble que ces trois pays réunis par une fédération libre, intelligente, développant leur génie militaire et aussi leur génie scientifique et artistique, formeraient une puissance commandant à la fois à l'Océan et à l'Adriatique, une puissance qui éclairerait et n'effrayerait pas l'Europe, une puissance qui inaugurerait une ère de prospérité et de grandeur dont nul ne pourrait indiquer la limite. » Il attaqua la paix de Villafranca : elle n'était pas nécessaire, elle aggravait la situation du Piémont, tout en agrandissant son territoire ; au contraire tout en humiliant l'Autriche elle consolidait sa puissance. — Il exposa, sur la question romaine, le dilemme qui devint le thème de tous les opposants : Si l'on maintient le pouvoir temporel à Rome, il n'y a pas de raison de l'abandonner dans les Légations. Si au nom d'un intérêt général on peut contraindre les populations romaines à supporter un gouvernement qu'elles détestent, on ne comprend pas pourquoi on ne soumettrait pas les Romagnes au

même joug; si au contraire on ne refuse pas aux Romagnes de se donner un gouvernement de leur choix, pourquoi refuser aux Romains le même droit? Ne sont-ils pas des hommes et des Italiens comme les Romagnols? Aucune transaction n'est justifiable : ou l'évacuation de Rome par nos troupes ou l'expulsion des Piémontais du territoire pontifical. En dehors, il n'y a qu'une politique inacceptable de démentis, de volte-faces. — Là-dessus, Morny interrompt: il ne permettait pas de prononcer des paroles contraires aux convenances et au respect dû au souverain. Jules Favre, déconcerté, coupe court et, après une molle protestation, laisse son discours sans conclusion. Je l'avais vu ainsi, dans une affaire de coulissiers où nous plaidions ensemble : il s'emportait en personnalités offensantes, Zangiacomi, le président, l'avait arrêté et le voyant prendre de grands airs : « Pas de scène », lui avait-il dit tranquillement. Et Jules Favre s'était tu. Il fit de même devant Morny.

Les catholiques, malgré les attaques contre la Papauté et la défense de l'Unité italienne, ne furent pas mécontents de lui à cause des sorties virulentes contre l'Empereur. — « Pour la première fois, me dit Montalembert, qui assistait à la séance, je lui ai trouvé du talent. »

Cassagnac expliqua très bien la pensée de la majorité. Il voulait le maintien du pouvoir temporel : la réunion de l'autorité spirituelle et de la temporelle n'a rien que de conforme aux tra-

ditions des plus grands peuples. A Rome, depuis Auguste jusqu'à Constantin, l'Empereur était chef de l'État et souverain pontife; dans l'Empire ottoman, le Grand Seigneur est en même temps chef des Croyants ; en Angleterre, depuis Élisabeth, le pouvoir politique et religieux est dans la même main ; l'Empereur de Russie dirige à la fois les consciences et les affaires. Pourquoi trouverait-on mauvaise entre les mains de S. S. Pie IX, cette réunion de pouvoirs qu'on trouve bonne entre les mains de S. M. Victoria? Le chef d'un État catholique a donc raison de protéger le pouvoir temporel, mais il a aussi le devoir d'exiger que le Saint-Siège donne à ses peuples de bonnes lois, de bonnes institutions, un bon gouvernement. Car si la France est catholique, elle est aussi libérale. Lorsqu'elle prend d'une main la cause de la religion, elle prend de l'autre la cause de la liberté : ce sont ces deux causes que la France ne doit pas séparer en Italie. — Il pressait les catholiques de ne pas gêner l'Empereur dans la poursuite de cette double tâche : « Nous sommes toujours entrés dans votre principe; entrez quelquefois dans notre situation. Ne demandez pas que nous usions, dans la défense des choses accessoires, l'autorité nécessaire à la conservation des choses essentielles. Les plus grands, les plus forts rencontrent des obstacles. Reconnaissez ces obstacles, et pour tout dire en un mot : aidez-nous à vous aider. »

Baroche expliqua la politique impériale en

se plaçant entre Lemercier et Jules Favre : le gouvernement désirait ardemment le maintien du pouvoir temporel du Pape. Au début de la guerre, garantir l'intégrité de ce pouvoir temporel, alors que plusieurs des provinces appartenant au Saint-Siège étaient occupées par l'Autriche, c'était un engagement qu'on ne pouvait prendre et qu'on n'a pas pris. Le pouvoir temporel est une condition essentielle de l'indépendance du Saint-Siège, le Pape ne saurait être réduit à la situation d'un évêque placé sous la domination d'un souverain. Mais la question de l'étendue plus ou moins grande des États pontificaux est autre que celle du pouvoir temporel. Rien ne paraît plus simple à M. Baroche que cette politique, et il ne comprend pas les dures paroles que la Chambre a entendues sur la paix de Villafranca. — « Triste sort, a-t-on dit, d'une nation qui s'est donné un maître! La même volonté qui seule a décidé la guerre, seule aussi a pu enchaîner la victoire : heureuse la nation qui a confié ses destinées à un souverain qui après lui avoir donné Solférino lui donne Villafranca. » — « Ce qui résulte de cette discussion, s'écria Lemercier, c'est que le gouvernement français n'entend garantir au Pape que Rome. » Baroche protesta. C'était cependant la seule conclusion à tirer de son langage (11 et 12 avril 1860).

III

La campagne contre le traité de commerce ne fut pas moins rudement menée. Elle s'engagea incidemment aussi, à l'occasion d'une des conséquences du traité de commerce qui devait être soumise au vote législatif : la suppression des droits sur les matières premières. Le rapporteur de la loi, Pouyer-Quertier, grand industriel, Flavigny, Plichon, Brame soutinrent que le traité constituait un abus du sénatus-consulte qui autorisait l'Empereur à modifier les tarifs par des traités de commerce. On n'avait pas entendu par là lui permettre d'accomplir seul une révolution économique. S'il pouvait transformer par traité tous les articles de nos tarifs de douane, que deviendraient les pouvoirs qui ont été confiés par la constitution aux députés et qu'ils tiennent de la loi du 14 décembre 1814, encore en vigueur? Le système protecteur a fait naître les immenses développements de l'industrie française et a contribué pour une large part aux progrès et aux améliorations agricoles, enfin à la richesse, à la grandeur, à la prospérité de la France. Ce n'est donc pas sans une vive surprise que le pays industriel a accueilli le programme révolutionnaire de l'Empereur. Un sentiment général d'inquiétude a succédé à la situation la plus prospère que le pays ait jamais atteinte. Déjà s'est produite une réduction de travail et par conséquent de salaires. Les

ruines que l'on a fait subir à l'industrie française depuis le mois de janvier ne seront jamais compensées, attendu que les promesses de vie à bon marché ne seront jamais réalisées. Les ministres français se sont trouvés aux prises avec l'homme habile payé par l'Angleterre pour consacrer sa vie et son immense talent à l'absorption par elle de tout ce qui fait la vie et la force des autres peuples, l'illustre Cobden; ils ont été joués par l'adresse de ce négociateur britannique, lui ont livré notre avenir et notre fortune industrielle et ont été aussi néfastes à notre pays que leurs prédécesseurs, les plénipotentiaires du traité de 1786.

Baroche, après Morin, Auguste Chevalier, frère de Michel, Kergorlay, défendit la nouvelle politique commerciale de l'Empereur : — Il ne s'agit pas de libre-échange; on ne peut parler de libre-échange à l'occasion d'un traité maintenant des droits pouvant s'élever jusqu'à 30 p. 100. On supprime les prohibitions inutiles et surannées, on ne retire pas à l'industrie nationale la protection dont elle a besoin; on la maintient au contraire pour presque toutes : large pour les industries naissantes, décroissante pour celles en plein développement. Seulement on n'adopte pour terme de comparaison ni les moins développées, celles du dernier degré de l'échelle, ni celles qui sont le plus fortement assises, mais les situations moyennes. Le gouvernement n'innovait pas, il reprenait avec plus de vigueur les tentatives

libérales faites sans succès en 1832, 1839, 1846, 1851 ; l'abolition des prohibitions entrait dans les pouvoirs déférés à l'Empereur par le sénatus-consulte de 1852. Il eût pu certainement procéder par voie législative. Voici pourquoi il ne l'a pas fait : en 1856, un projet de loi, proposé pour lever les prohibitions et les remplacer par des droits protecteurs, fut ajourné sous la pression des intéressés, parce que, disaient-ils, nous ouvrions notre marché à l'Angleterre sans qu'elle nous admît aux siens. Le traité établit une réciprocité qui rachète la levée des prohibitions ; cet acte légal et sage ne produira pas les conséquences désastreuses qu'on annonce : « Je mettrai à côté du traité le rapport de M. Pouyer-Quertier afin de constater une fois de plus combien il est difficile de faire un acte utile. Et si Dieu me prête vie, j'irai dans quelques années ou dans moins peut-être, visiter une de ces belles usines développées par l'intelligence de M. Pouyer-Quertier : j'en appellerai alors à l'honorable député lui-même des injustices de son rapport. »

Pouyer-Quertier répliqua par un discours écrit où il déploya des qualités de verve, de force et de clarté qui ne tardèrent pas à le placer au premier rang des orateurs d'affaires, dès qu'il se fut façonné à l'improvisation. La séance était très avancée quand se termina ce discours accueilli avec une faveur marquée. J'eus la tâche difficile de répondre sur-le-champ. Obligé par le temps à me resserrer, je négligeai les détails,

quoique je les eusse bien étudiés, et je m'en tins aux sommités. Je ne me lançai pas dans la discussion des prix de revient. « Il n'y a pas deux médecins qui soient d'accord, cela est encore plus vrai de deux industriels quand il s'agit de prix de revient. M. Dolffus dit que la différence entre ceux de l'industrie anglaise et ceux de l'industrie française est de 5 p. 100. M. Pouyer-Quertier affirme qu'elle est de 22 ou 23 p. 100. Comment s'entendre? » — Je mis en relief les enseignements de l'expérience plus certains et plus saisissables. Je démontrai que chaque fois qu'on a annoncé une modification de tarifs, l'industrie a jeté de hauts cris et déclaré que sa dernière heure était venue; puis, quand néanmoins la réforme a été accomplie, l'industrie qui devait périr devenait plus florissante que jamais et la prospérité publique augmentait. En 1835, le droit sur les fers est réduit. « L'industrie est perdue! » s'écrient les maîtres de forges. Six ans après, la production de la fonte, qui était de 2 900 000 tonnes, s'élève à 4 millions. En 1843, les fabricants de sucre de betterave sont soumis aux taxes communes. « Nous sommes perdus », répètent-ils à leur tour, et quelques années après, ce sont les colonies qui demandent à être protégées contre la concurrence du sucre de betterave. Le maréchal Bugeaud avait dit : « Une invasion de Cosaques ferait moins de mal que l'introduction libre du bétail étranger. » Cette introduction a été autorisée et la prospérité de l'agriculture n'a pas été compro-

mise, car la consommation générale s'est accrue; il en a été de même en Angleterre; je résumai l'histoire de la Ligue et j'en profitai pour rendre hommage à Cobden. « Nous aurions certainement préféré que le traité fût l'œuvre de l'initiative nationale et non de la seule initiative du pouvoir et qu'il eût été soumis à une discussion législative. Mais ce n'est pas la première fois que les droits du pays ont été mis en oubli. Quand nos réclamations se sont fait entendre dans cette Assemblée, MM. les protectionnistes les ont-ils appuyées? Aujourd'hui qu'ils se croient atteints, ils se plaignent. Ils doivent cependant en prendre leur parti : ils n'en sont qu'au premier pas dans une voie où il faut s'avancer toujours dès qu'on y est entré. Au lieu de se lamenter, qu'ils acceptent la lutte de concert avec cette grande famille ouvrière qui les entoure; qu'ils aident le traité à produire ses bons résultats; enfin qu'ils commencent à aimer la liberté, non pas telle ou telle liberté, non pas la liberté économique, non pas même la liberté civile, mais la liberté sans épithète, la liberté qui est une source de biens et de maux, mais qui porte en elle-même le remède aux maux qu'elle produit. »

Baroche, à la séance suivante, protesta contre ce que Pouyer-Quertier avait dit des plénipotentiaires anglais et français. Il se plaignit qu'il n'eût signalé en Cobden que l'habileté; il aurait fallu parler aussi de sa grande loyauté, de l'élévation de son caractère, de sa profonde convic-

tion dans les idées dont il s'est constitué l'apôtre; enfin de son remarquable esprit de conciliation. Il s'éleva contre l'accusation adressée aux plénipotentiaires français d'avoir livré les intérêts de leur pays. « Comment est-il permis de parler ainsi d'un homme tel que M. Rouher qui, depuis cinq ans qu'il est chargé de l'administration si pénible du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, s'est efforcé par un travail miraculeux de se maintenir à la hauteur de ses fonctions, qui a passé ses jours et ses nuits à étudier les questions les plus variées et les plus difficiles et qui a pu soutenir avec des hommes spéciaux et sur les matières spéciales des discussions où l'on sait qu'il n'était pas le plus faible? Est-il permis de placer si bas un homme qui s'est placé si haut? » — Guyard-Delalain associa avec justice Baroche lui-même aux éloges si mérités qu'il venait d'adresser à Rouher.

Les protectionnistes se montrèrent très mécontents de mon discours et Brame, l'un d'eux, me reprocha d'avoir déserté les intérêts des classes ouvrières. Mais Cobden me remercia et me dit : « Mon ami Baroche a été étonné de votre attitude : il ne s'attendait pas à cette politique honnête. » (Du 28 avril au 2 mai 1860.)

L'abaissement des droits sur les matières premières avait donné l'occasion d'une charge protectionniste à fond de train, mais n'avait pas été contesté. Un dégrèvement proposé sur les sucres et les cafés mit en émoi les budgétaires. Les

droits étaient exorbitants, 80 p. 100 sur les sucres, 100 p. 100 sur les cafés. Il était naturel que le corollaire d'un traité de commerce, conclu en vue de créer la vie à meilleur marché, fût une diminution des droits sur les objets d'une consommation aussi générale. Mais ce dégrèvement entraînait un déficit provisoire des recettes et la suspension de cette chimère empirique chère aux routiniers, l'amortissement. Gouin, Devinck et Lequien ne voyant que l'effet transitoire et non la nécessité sociale de la loi, lui refusèrent leur approbation. Le débat se compliqua des innovations techniques qui accompagnaient le dégrèvement : nouvelle fixation des droits différentiels suivant la provenance, la nature ou la qualité; nouveau mode de perception de l'impôt, l'abonnement; établissement d'une nouvelle proportion pour restituer à l'exportation les droits payés à l'importation. Les intérêts que ces innovations froissaient ou favorisaient trouvèrent des interprètes très autorisés en Kolb-Bernard, Plichon, Ancel.

Le débat s'agrandit par un discours de Cassagnac. « M. Lequien et M. Gouin disent à la loi qu'elle trouble l'équilibre du budget. Elle le fait. Ils disent qu'elle suspend l'amortissement. Elle le fait. Cependant elle passe outre. Pourquoi? Parce que ses côtés politiques et essentiels couvrent et absorbent ses côtés financiers. L'œuvre du temps consiste à faire que le plus grand nombre, qui sert de base aux institutions, ait intérêt à les maintenir. C'est la promesse en

quelque sorte implicitement contenue dans l'avènement d'une dynastie qui est à la fois le représentant et le produit de l'esprit de 89. Le bien-être du peuple est donc le but vers lequel on doit tendre avant tout. La meilleure garantie d'un bon fonctionnement du suffrage universel, c'est l'établissement, dans la mesure du possible, du bien-être universel. L'intérêt social étant que les masses soient conservatrices, il faut les aider à acquérir pour qu'elles aient à conserver. Il faut les rattacher à l'ordre par des liens qu'on ne rompt jamais : le bien-être, le patrimoine, la famille. Voilà pourquoi la loi est excellente. Les objections et les difficultés ne doivent pas arrêter. Malheur au gouvernement qui s'endort, il sera réveillé par les révolutions. Comme l'eau, les nations qui croupissent se corrompent. C'est l'opposition des notables aux réformes proposées par Louis XVI comme conséquence du traité de commerce de 1786, si peu anglais que Pitt refusa pendant trois ans de le signer; c'est cette résistance égoïste des privilégiés, des monopoleurs, des financiers qui perdit Louis XVI : Robespierre ne tua qu'un homme; les notables avaient tué le roi. »

Ce langage fit scandale. L'un des membres de la majorité, esprit lourd mais solide, Du Miral, exprima l'irritation du sentiment conservateur : « C'est avec un vif regret, qu'il a entendu prétendre que le gouvernement fût obligé de remplir certaines promesses, envers les classes les plus nombreuses. Ces promesses n'ont jamais

existé. Si la doctrine d'un droit spécial en faveur du plus grand nombre venait à prévaloir, ce serait la négation la plus flagrante des principes de 89 ; ce serait la consécration des aspirations socialistes ; ce serait le privilège replacé en bas et substitué à celui d'en haut aboli en 1789 ; ce serait fatalement l'établissement de l'impôt progressif et de toutes les innovations dangereuses formellement contraires aux principes de 89, demandées par le socialisme ; ce serait, de la part du gouvernement, non pas payer la dette de son origine, mais mentir à son principe, car son éternel honneur c'est d'être venu protéger le pays contre cette doctrine menaçante des droits et privilèges du plus grand nombre. » Ne dirait-on pas que ce débat a lieu dans l'Assemblée de 1900 ?

Baroche s'ingénia à concilier les deux adversaires : — Le gouvernement doit s'occuper de l'intérêt de toutes les classes de la société et non exclusivement de celui des classes les plus nombreuses, et ne point placer, comme on l'a dit, le privilège en bas ; mais il est évident que les réductions de droits sur les objets de première nécessité améliorent dans une plus grande proportion le sort de ceux qui possèdent le moins — (du 15 au 19 mai 1860).

Les Cinq votèrent les dégrèvements avec la majorité. Ils se rencontrèrent encore avec elle pour sanctionner l'annexion de Nice et de la Savoie, toutefois après avoir exigé l'observation du délai réglementaire entre le vote et le dépôt

du rapport. Cette fois encore, la question n'était pas introduite directement. Le Sénat avait accepté l'annexion. Pour associer le Corps législatif à cet acte national, le ministre d'État vint solennellement apporter le projet de loi qui établissait la répartition en ressorts de cours impériales et en départements des territoires annexés. La Chambre se réunit dans ses bureaux, nomma Morny rapporteur. Le rapport présenté sans désemparer, la discussion immédiate fut réclamée. Je m'y opposai : « Je m'associe avec autant d'empressement que mes collègues à un projet qui consacre l'annexion de Nice et de la Savoie à la France ; c'est avec joie que je constate une fois de plus le triomphe du grand principe dont Mirabeau a dit qu'il ferait le tour du monde et d'après lequel les peuples peuvent disposer eux-mêmes de leurs destinées. Aussi n'est-ce pas dans une intention hostile mais dans une pensée de prudence et de respect pour la règle que j'invoque l'article 54 du règlement aux termes duquel le rapport des commissions doit être imprimé et distribué vingt-quatre heures au moins avant la discussion. Il n'y a aucune urgence à statuer immédiatement. Un règlement est à la fois un frein contre les entraînements de l'assemblée et une protection pour les minorités. Nous nous résignons aux dispositions qui refrènent mais nous invoquons celles qui protègent. » — Morny déclara qu'il allait lui-même proposer ce que je venais de demander. — Il n'y a plus qu'à nommer M. Émile Ollivier

président, s'exclamèrent en maugréant quelques membres de la majorité, puisqu'on fait tout ce qu'il veut.

De nombreuses lois d'affaires furent discutées dans cette session, qui, légalement close au 31 mai, dut être prorogée jusqu'au 14 juillet. Les Cinq y prirent part, pas toujours heureusement. Hénon parla en sectaire contre les travaux de Lyon; Picard, que nous eûmes le tort de ne pas décourager, s'acharna contre la récompense très juste accordée à l'inventeur Sax; Darimon, s'écartant de notre politique douanière libérale, présenta un amendement protectionniste au profit des tanneurs. Picard le désavoua et, pour que la majorité ne triomphât pas de cette petite divergence, il se retourna avec prestesse contre le gouvernement. Un de nos jeunes amis, Roulleaux, venait de recevoir un avertissement pour un article du *Courrier de Paris* sur la liberté des coalitions, publié le jour même où le projet de loi du chemin de fer de Graissessac était retiré. « Dans quelle situation pénible, dit Picard, ne nous met-on pas, nous et nos amis qui nous préparons à voter en faveur de cette loi? le gouvernement n'est pas infaillible, nous en avons la preuve aujourd'hui même, je m'étonne et je m'afflige de voir la presse frappée d'un avertissement dans la personne d'un écrivain honorable pour avoir discuté la liberté des coalitions. — A la question! s'écrie-t-on. — Je n'insisterais pas si j'avais le droit d'interpellation. — *Morny*, en souriant :

Mais vous ne l'avez pas. — *Picard :* Puisque je ne l'ai pas, je n'ajoute rien et je m'assois. — *Morny :* Vous avez présenté le retrait du projet de loi de Graissessac, comme une preuve de la faillibilité du gouvernement : ce n'est qu'une preuve de la déférence du gouvernement envers le Corps législatif. — *Picard :* Il y a eu double déférence puisque le projet a été retiré deux fois. » Et l'on rit.

L'interpellation n'avait pas été faite, mais notre revendication avait été réitérée. En toute occasion nous rappelions ainsi nos principes libéraux. A propos d'une définition vague de l'article 2 de la loi sur les armes de guerre, Ernest Picard protesta contre la loi de sûreté générale, en revendiquant le droit d'initiative : « La constitution qui refuse aux membres du Corps législatif le droit d'initiative, ne nous permet pas de demander l'abrogation de la loi de sûreté générale ; mais toutes les fois qu'elle se trouvera visée dans un projet soumis à la Chambre, nous saisirons cette occasion pour demander qu'elle disparaisse de nos codes (8 juin 1860). »

A propos de 45 millions de crédit pour des travaux publics, il réclama avec moi que le vote eût lieu par chapitres et non par ministères (26 juin). « L'article de la constitution, dîmes-nous, qui établit pour le budget le vote par ministères, n'est point applicable ici : il s'agit non du budget mais d'une dépense spéciale à laquelle il doit être pourvu par des crédits spéciaux alloués par un vote spécial. En omettant d'affir-

mer les principes de spécialité qu'ils ne cessent de rappeler dans leurs discours et leurs rapports, les budgétaires manquent à leur devoir et méritent qu'on leur dise : Ne vous plaignez pas que vos prérogatives soient restreintes, vous n'usez pas de celles qui vous restent. » Les commissaires du gouvernement et le rapporteur nous répondirent que le chapitre a une existence administrative et rien de plus, qu'il s'agit en réalité d'un budget extraordinaire devant être soumis à toutes les règles du budget. Et l'on vota par ministère. Mais nous avions empêché la prescription contre le principe.

IV

Notre plus grand effort libéral fut dans la discussion du budget. Jusque-là elle avait été renfermée dans l'examen de la situation financière ; nous résolûmes de la convertir en un inventaire général de la politique intérieure et extérieure et de reprendre ainsi l'initiative, le contrôle et l'interpellation qui nous étaient directement refusés. Si nous réussissions, la liberté parlementaire était virtuellement conquise; en outre nous mettions Morny en demeure de prouver si les intentions libérales dont il nous avait fait parvenir la promesse étaient sincères et persistantes. Je fus chargé de tenter l'aventure. Dès les premiers mots, sans précautions oratoires, je dévoilai mon dessein.

« Il m'a toujours semblé que la discussion du budget offrait un double intérêt : elle donne le moyen d'examiner la situation financière, de la contrôler, et aussi d'en instruire le pays; elle fournit l'occasion de rechercher quel est l'état moral et intellectuel de la nation, et en quoi les dispositions matérielles de la loi des finances contrarient ou facilitent le développement de cet état. A ce titre toutes les questions de la politique extérieure ou intérieure appartiennent à la discussion du budget. Depuis la dernière session, le gouvernement a réalisé trois grands actes : il a décrété l'amnistie, fait un pas considérable vers la liberté commerciale, et fait prévaloir, en Italie, le principe supérieur de la politique étrangère, le principe de non-intervention. Aussi sur toutes les lois qui ont été, comme sur toutes celles qui seront le développement ou la conséquence de ces trois actes, nous lui avons donné et nous continuerons à lui donner, mes amis et moi, un concours loyal. Mais là s'arrête notre satisfaction; elle cesse complètement dès que, nous isolant un peu du bruit qu'on fait dans le monde pour nous distraire de nous-mêmes, nous ramenons notre attention sur nos affaires intérieures. Notre collègue, M. Dupont, vient de vous entretenir, avec une sensibilité qui l'honore, du sort malheureux des employés inférieurs, je vous demande à mon tour la permission d'appeler votre intérêt sur la situation d'une classe de nos concitoyens qui mérite d'inspirer autant de compassion, je veux

parler des journalistes. (*Rires.*) Ce sujet, je ne l'ignore pas, est fort délicat : la presse est pour tout gouvernement le véritable *instrumentum regni*, et qu'elle se présente comme ennemie ou qu'elle s'offre pour amie, établir des relations avec elle est une affaire capitale. L'Empire a très nettement déterminé les règles de sa conduite dans le décret de février 1852. »

Le moment critique était arrivé. Si Morny me laissait tranquillement continuer, la bataille était gagnée. De toutes parts les regards fixés sur lui l'interrogeaient. Il se crut obligé à quelque résistance : « Je vous fais observer que ces détails n'ont aucun rapport avec le budget : vous savez jusqu'à quel point je suis favorable à la liberté de discussion, d'abord parce que je l'aime, ensuite parce que je crois que le gouvernement y gagne. Mais dans l'intérêt même de la discussion des affaires du pays, il ne m'est pas possible de laisser, à l'occasion du budget, parler de toutes choses. Le décret sur la presse est un décret organique, et qui, à ce titre, se relie à la Constitution que vous avez acceptée et jurée ; le discuter serait tout à fait hors de propos.

Émile Ollivier. — Je soutiens que je suis dans la discussion du budget... Je n'attaque pas le décret sur la Presse, je l'analyse. L'attaquerais-je, j'userais de mon droit : ce décret n'est pas, ainsi que vous l'avez dit à tort, une partie de la Constitution, c'est une simple loi. Or, s'il est interdit avec raison d'être irrévérencieux en-

vers la loi existante, il est permis d'en démontrer les vices et de demander qu'ils soient réformés. Votre observation la plus importante, Monsieur le Président, qui consiste à soutenir que la discussion que j'annonce serait en dehors du budget, ne me paraît pas davantage fondée. L'examen du budget a toujours été considéré comme fournissant l'occasion légitime et naturelle d'examiner la politique du gouvernement. Son vote impliquant à un degré quelconque une question de confiance, aucune assemblée n'a jamais toléré qu'on réduisît une discussion de cette importance à une simple discussion de procureur sur des chiffres. Je doute si peu de ce droit, que je ne continuerai pas mon discours s'il ne m'est formellement reconnu.

Morny. — Je ne méconnais pas ce qu'il y a d'élastique dans la discussion du budget; je sais que toutes les questions de politique intérieure ou étrangère qu'on voudrait traiter peuvent toujours être rattachées au budget de tel ou tel ministère. Mais il y a une limite. Où se trouve-t-elle? Dans le bon sens et l'appréciation de l'Assemblée. S'il en était autrement, la discussion du budget pourrait durer quinze jours, et ensuite le droit d'interpellation, qui n'existe pas dans la Constitution, serait ainsi repris par chaque membre, puisqu'on pourrait interpeller le gouvernement sur tous les sujets possibles. Je ne permettrai pas que la discussion s'égare à ce point. Si vous voulez vous exprimer rapidement, sur la liberté de la Presse, vous aurez

le droit de le faire, mais si vous voulez donner à votre discussion les développements que vous avez annoncés, la parole vous sera retirée.

Émile Ollivier. — Je réponds à vos nouveaux arguments, Monsieur le Président. Le droit reconnu d'examiner à propos du budget toutes les questions de la politique intérieure et extérieure ne rendrait nullement les discussions interminables. La Chambre reste toujours maîtresse d'arrêter un orateur qui se livrerait à des développements exagérés, et pas plus dans cette occasion que dans toute autre, l'abus du droit ne saurait être légitimement invoqué contre le droit lui-même. Je ne suis pas davantage coupable d'avoir voulu ressusciter inconstitutionnellement le droit d'interpellation. Vos scrupules à cet égard sont excessifs. La Constitution, en supprimant le droit d'interpellation, n'a pas voulu enlever aux députés de la nation le moyen de faire connaître au gouvernement les griefs de leurs commettants, d'en poursuivre le redressement, de solliciter des explications ou des promesses. Elle a voulu seulement que ce droit ne fût pas exercé à l'improviste et à tout propos, et elle l'a réservé pour la discussion du budget. Dans cette occasion solennelle, l'interpellation est si loin d'être interdite que tout est interpellation. Alors les députés ont le pouvoir de presser de questions les organes du gouvernement, de tout scruter, de tout dévoiler, de tout critiquer, sauf peut-être, pour le gouvernement, la faculté de ne pas leur répondre. Permettez-

moi en finissant, Monsieur le Président, de faire appel de vous-même à vous-même. Jusqu'à ce jour, et je saisis l'occasion de vous rendre publiquement cet hommage, vous avez laissé aux débats que vous présidez une liberté entière. Si vous restreignez aujourd'hui cette liberté, vous entrez dans une voie fatale, et vous le regretterez.

Morny. — J'ai indiqué dans quels principes je suis, et dans quelles limites j'entends maintenir l'orateur. Je prends la Chambre elle-même pour juge de cette limite; je vais laisser M. Ollivier continuer son discours : mais si la Chambre trouve que, dans ses développements, il se met en dehors de la discussion et qu'il n'apporte aucune lumière à la délibération sur le budget, je lui interdirai la parole. »

Je repris mon discours, j'examinai à mon aise l'état de la législation, la manière dont le gouvernement l'appliquait, l'influence que ses pratiques exerçaient sur la marche des affaires publiques. M'adressant à Baroche qui, dis-je, représente tout le monde, je l'interpellai en citant quelques faits sur la manière dont le ministre de l'Intérieur avait exercé son pouvoir discrétionnaire. Afin de mieux marquer encore que l'empiétement que je poursuivais était exclusivement politique, je conclus par des considérations générales sur la liberté, la démocratie, les anciens partis, ne se rattachant ni de près ni de loin à l'ordre financier.

En ne m'interrompant pas, Morny avait paru

se faire mon complice. Il voulut se dégager de ce reproche qu'il lisait sur le visage des membres de la majorité : « Si l'on suivait la pente sur laquelle l'orateur a cherché à l'entraîner, la discussion du budget serait interminable, je ne puis laisser passer quelques-unes de ses paroles sans faire remarquer que si la Constitution actuelle a été établie dans un esprit de réaction et de garantie contre tant de désordres qui menaçaient le cœur de la société, il est impossible de l'appliquer d'une manière plus modérée et plus paternelle qu'on ne l'a fait. La meilleure preuve de la tolérance et de l'esprit de liberté qui inspirent le gouvernement de l'Empereur, c'est tout ce que M. Ollivier a pu dire. »

Baroche se chargea de démontrer, sans que j'intervinsse, que l'esprit de tolérance et de liberté était en Morny, non dans le gouvernement. Il ne dissimula pas, dans un langage impliquant un blâme pour le Président, que s'il avait été le maître, il n'aurait pas toléré la liberté que j'avais prise. « Où en serions-nous s'il était permis à tous les membres, à l'occasion du budget, de prendre ainsi une à une toutes les lois politiques du pays, et, avec l'habileté qui appartient à l'honorable préopinant, de faire le procès à chacune? Le droit d'interpellation est antipathique à notre constitution : il ne pourrait s'exercer comme autrefois que si les ministres assistaient aux séances de la Chambre; en leur absence, elles deviendraient un combat à armes inégales, car il serait au-dessus des forces de

l'orateur du gouvernement de représenter tout le monde, surtout si, non content de porter le débat sur les questions générales que tout homme politique peut et doit connaître, on l'étendait à tous les faits particuliers se rattachant à chaque département ministériel. » L'objection était juste, mais c'est précisément parce que cela devait entraîner la présence des ministres à la Chambre que nous saisissions toute occasion de critiquer leurs actes particuliers. — Baroche commit la maladresse de discuter pied à pied mes allégations ; il s'emporta au point de qualifier l'une d'elles de stupide. Il reconnaissait le droit d'interpellation en répondant à celle que je lui avais faite ; il me donnait à son tour gain de cause.

Cassagnac tenta de nouveau une diversion historique : « Avant d'examiner les considérations présentées par M. Ollivier, je demande la permission d'entrer brièvement dans la situation personnelle de M. Ollivier. Cet honorable membre est l'élu d'une politique qui a eu son gouvernement... » — Darimon fit remarquer que nous étions les élus de la population de Paris. Cassagnac reprit : « Si M. Ollivier et ses amis renient toute relation avec la politique de 1848, je retirerai mes paroles. Mais il y a une moralité dans le souvenir qu'il faut invoquer. » Morny sentit que je ne tolérerais pas les remontrances et les inquisitions de Cassagnac et que l'affaire allait devenir orageuse : « Je ne laisserai pas engager des discussions qui dégénéreraient en

personnalités. J'ai trop de respect pour l'honneur de M. Ollivier et de ses amis pour croire qu'ils se considèrent comme les élus de la politique de 1848, car ils ont prêté serment à l'Empereur et à la Constitution. » — Nous adhérâmes par notre silence à cette riposte (10 juillet 1860).

V

La brèche que j'avais ouverte s'élargit pendant toute la discussion du budget. Dès le lendemain, Jules Favre y entra en reprenant d'une manière acrimonieuse la défense de la liberté de la presse. Il releva l'attaque de Cassagnac : « Où en serait le gouvernement actuel, si 1848 n'eût pas existé? » Cassagnac était absent, Morny s'écria : « Ah! vous avez bien raison! — Si 1848 était illégitime, continua Jules Favre, il faudrait aller chercher les princes de la maison d'Orléans pour leur rendre tout ce qu'ils ont perdu. — Ne vous méprenez pas sur mes paroles, interrompit Morny, le gouvernement actuel est né de 1848, en ce que rien ne dispose plus à se livrer à celui qui apporte l'ordre et l'autorité, que le spectacle des désordres révolutionnaires. — L'ordre et l'autorité, reprit Jules Favre, ne trouveront d'adversaires sur aucun des bancs de cette Chambre. — Je prends acte de votre déclaration, fit encore Morny, mais je vous engage à ne pas vous attaquer au principe du gouvernement. J'ai pris le parti de laisser toute liberté

à ces débats, mais la Chambre s'impatienterait bientôt de voir la discussion de ses affaires dégénérer ainsi. »

Elle ne s'impatienta pas. Un des budgétaires les plus autorisés, candidat officiel, dévoué à l'Empereur, ami personnel du ministre d'État, Achille Fould, Larrabure, suivit notre exemple : « Les attributions constitutionnelles de la Chambre me paraissent trop limitées, même en matière d'impôt. La Chambre livre ses pouvoirs à une Commission qui seule propose des amendements; le Conseil d'État a seul le droit d'admettre ou de repousser ces amendements; il est donc parfaitement vrai de dire que c'est surtout le Conseil d'État qui fait le budget de la France. Quant à la Chambre, elle ne vote que par ministères : elle doit, par un seul vote, se prononcer sur le budget entier d'un département. Sans doute le droit de rejet existe encore; mais une assemblée prudente, d'esprit politique, n'usera qu'à la dernière extrémité d'un pareil droit, car elle sait qu'en procédant ainsi, sans nécessité absolue, elle pourrait amener de graves complications et même une révolution. »

On comprend l'effet de saisissement que produisit cette reproduction vigoureuse d'une de nos thèses, dans la bouche d'un membre très respecté de la majorité. Sur les finances, Larrabure fut plus agressif que nous; leur situation était grave; les exercices 1855, 56 et 57 ne se sont soldés en équilibre que grâce aux reliquats sauvés des emprunts de la guerre de Crimée;

l'exercice 1858, que grâce à l'aide des fonds de l'amortissement et du deuxième décime de guerre; les dépenses ne cessent de grossir; les guerres de Crimée et d'Italie ont accru notre dette de la somme énorme de 2 278 859 295 francs; le découvert en perspective pour diverses causes est de 661 millions, c'est-à-dire une nouvelle dette flottante équivalant à la dette flottante actuelle; on suspend l'amortissement qu'il faudrait inventer s'il n'existait pas.

Passant de l'ordre financier à la politique, en termes brefs, incisifs, à l'emporte-pièce, il se déchaîna contre la guerre de Chine aussi véhémentement que nous contre la servitude de la presse : — Il ne se rendait pas compte du but de cette étrange guerre. Est-il politique? Est-il commercial? Est-il religieux? Il ne saurait être religieux. En plein XIXe siècle, lorsque la France proclame la tolérance religieuse, comment pourrions-nous aller propager en Orient notre sainte foi à coups de canon? Le divin fondateur du christianisme n'avait pas d'armée et il a conquis le monde. Vouloir protéger à coups de canon nos missionnaires qui s'enfoncent dans les profondeurs d'un pays de 400 millions d'habitants, c'est une idée qui n'est pas de ce temps. Que l'Angleterre fasse la guerre à la Chine, on le comprend; elle a un but commercial : son opium, ses cotonnades, ses fers, ses quincailleries à placer, elle a à demander de grandes quantités de thés, de soieries, mais la France qui n'a pas l'Inde, qui n'a pas de produits à

donner ou à recevoir, que va-t-elle faire en Chine? Il est à craindre qu'à son insu, la France ne serve non son intérêt, mais celui de l'Angleterre. Aussi plus tôt on terminera cette guerre désastreuse, mieux cela vaudra. »

Cette fois, Baroche ne souffla mot. Le commissaire du gouvernement, le vice-président du Conseil d'État, Vuitry et le rapporteur Busson-Billault se bornèrent à contester dans les meilleurs termes le pessimisme financier de Larrabure. Avant le vote des lois importantes qui l'ont modifié, l'état financier était en constante amélioration. En 1851, le budget se soldait avec un déficit de 100 millions; en 1858, avec un excédent de recettes de 12 millions. L'augmentation de 264 millions sur les revenus indirects, c'est-à-dire sur les taxes que le pays s'impose volontairement, prouve la progression constante du bien-être général. Le chiffre de l'impôt direct s'est accru uniquement à raison de l'application de la taxe à des constructions nouvelles, car en 1851, il avait été réduit de 27 millions. Les dépenses considérables des expéditions de Crimée et d'Italie, auxquelles on a pourvu par des ressources extraordinaires, trouvent leur contrepartie glorieuse dans le rang où elles ont élevé la France : notre influence reconquise, nos armées victorieuses, notre drapeau salué partout avec respect. L'équilibre de nos budgets pouvait être considéré comme un fait acquis quand sont survenus, à la suite du traité de commerce, les dégrèvements sur les laines et cotons, l'abaisse-

ment des droits sur les sucres et les cafés. Comment pourvoir à ce déficit momentané de 88 millions? En réduisant les dépenses? Mais il n'en est aucune qui ne réponde à une nécessité publique; aucune dont la suppression n'entraînât la désorganisation des services publics. Loin d'espérer des diminutions de dépenses il faut prendre son parti de leur augmentation : c'est la conséquence forcée du développement des affaires et de la prospérité publique; c'est un fait qui se produit partout et en France avec moins d'intensité qu'ailleurs. A défaut de la réduction impossible des dépenses, on était contraint, à moins d'avoir recours à la création d'impôts nouveaux, de suspendre l'amortissement, en attendant que les produits d'une consommation plus étendue aient couvert les déficits dus aux dégrèvements, combinaison d'autant plus naturelle que dans un budget en déficit, l'amortissement en est purement fictif et même ruineux, puisqu'on achèterait la rente à un taux plus élevé que celui auquel on pourrait plus tard consolider la portion de la dette flottante provenant de cette opération. Le maintien temporaire de la surtaxe sur les alcools et du deuxième décime de guerre s'ajoutant aux ressources empruntées à l'amortissement assurent l'équilibre du budget. Il n'existait donc rien dans notre situation financière dont il y eût lieu de s'alarmer.

VI

Cependant les interpellations inconstitutionnelles ne discontinuaient pas. Le général Lebreton demanda quelles mesures avaient été prises pour arrêter les massacres de Syrie et en prévenir le retour. — Darimon réclama par un amendement mal motivé la suppression de la loi de sûreté générale. On s'étonna de nous voir, Picard et moi, nous lever et sortir quand il prit la parole. Nous ne désapprouvions pas l'amendement, mais nous voulions marquer à notre collègue notre déplaisir de la manière dont il l'avait introduit. Nous comptions le présenter sur la loi relative aux armes de guerre. Darimon nous en avait dissuadés, puis, pour en avoir le mérite seul, l'avait proposé sans nous en rien dire. Il avait informé Havin de son beau coup, afin qu'il en instruisît le public, mais à finaud finaud et demi : Havin fit faire un article sur la question et ne le nomma pas. Darimon furieux nous conta sa mésaventure, sans s'apercevoir qu'il nous révélait sa manigance; nous en rîmes et, pour le rendre plus circonspect, nous le laissâmes se débrouiller tout seul, ce dont il ne s'acquitta pas mal. — Sur le ministère de la Guerre, le colonel Réguis proposa un plan de réorganisation militaire, que le général Allard, commissaire du gouvernement, discuta avec lui. Pouyer-Quertier et Brame reprirent leur campagne protectionniste.

Il était naturel que l'appel de 100 000 hommes sur la classe de 1860 amenât des dissertations sur la paix et sur la guerre. Le marquis de Pierre se signala par ses saillies ultra-pacifiques : « On a parlé du Dieu des armées, la religion qui a dit le Dieu des armées, c'est la religion juive. La religion chrétienne dit : Dieu ; et elle ajoute : paix aux hommes de bonne volonté. Si Dieu était, comme on le dit, le Dieu des armées, je me jetterais dans l'athéisme. » — Picard, tout en se défendant d'être partisan de la paix à tout prix, demanda la réduction du contingent à 80 000 hommes. « Pourquoi la paix dans la situation et dans les paroles et la guerre dans les cadres? Pourquoi une armée de guerre? » — Le général Allard lui répondit que l'armée est une armée de paix. Tous les hommes expérimentés sont d'accord que pour sa défense et pour faire face à toutes les éventualités, la France a besoin d'une armée de 600 000 hommes à mettre en ligne, et pour avoir cette armée sept contingents de 100 000 hommes sont nécessaires. Les déductions faites des exonérations, des dispenses légales, des manquants, le contingent se réduit à 68000 hommes, dont il faut faire deux parts à peu près égales : celle destinée à alimenter l'armée active qui comprend environ 34 000 hommes, l'autre qui doit rester dans ses foyers et faire partie de la réserve.

Les incursions inconstitutionnelles recommencèrent à propos de la prolongation de durée des brevets Sax. — Un autre membre de la ma-

jorité, O'Quin, insista sur l'urgence de modifier un règlement qui, dans sa forme actuelle, gêne trop souvent l'exercice des droits du Corps législatif.

Dans la délibération d'un projet de loi pour autoriser la ville de Paris à émettre 287 618 obligations, au capital de 500 francs, nous persistâmes dans notre péché. Picard critiqua spirituellement la gestion municipale. « La ville proclame que l'on voit chaque jour ses recettes augmenter, mais elle ne parle pas des moyens par lesquels on parvient à augmenter ces recettes. Voici comment on y arrive. Il y a encore à Paris des propriétaires qui ne sont pas au niveau des tarifs actuels et qui se contentent de louer leurs appartements le double de ce qu'on les louait il y a dix ou quinze ans. Les contrôleurs de la ville se rendent chez eux. — Il faut de la vérité, disent-ils à ces propriétaires, vous devez certainement louer cette maison plus cher que vous ne dites. — En conséquence on les impose, non sur le prix auquel ils ont loué, mais sur le prix qu'on décide qu'ils auraient dû louer. C'est ainsi que le budget de la ville de Paris s'accroît chaque année et que les loyers augmentent dans la même proportion. Les habitants se demandent pourquoi plus on bâtit, moins il y a de logements. La ville de Paris est très habile quand elle a besoin d'emprunter : elle a soin de produire sa demande à la dernière heure ; quand il y a des détails et des explications à donner elle en donne le moins possible.

Le remède à tant d'abus, c'est l'élection. Nous attendons un projet de loi qui, dût-il être présenté à la fin de la session, rende à la ville de Paris un véritable Conseil municipal. »

Le rapporteur Devinck défendit la capacité et le zèle du Conseil municipal, nommé en vertu d'une loi votée par le Corps législatif : il examine les projets avec complète indépendance et ne les admet que lorsque, comme celui-ci, ils sont conformes à l'intérêt public. La gestion des finances de la ville de Paris est excellente. M. Picard se plaint de manquer de renseignements; il ne tenait qu'à lui de se les procurer. Tout le monde peut s'adresser au secrétariat de la Ville pour avoir communication des délibérations prises : cinquante ou soixante exemplaires du budget de la ville ont été déposés à la bibliothèque de la Chambre; M. Picard et ses amis n'avaient qu'à se donner la peine de l'étudier.

J'allai droit à cet argument tant soit peu impertinent : « Supposez que M. le président du Conseil d'État entre dans cette enceinte au début de la session en tenant à la main le gros volume bleu du budget général de l'État et qu'il nous dise : — Voici un budget qui a été très soigneusement discuté par un corps composé de personnes honorables et capables; lisez-le : tout y est parfaitement expliqué; si ces explications ne vous suffisent pas, nous vous en donnerons d'autres : mais au bout de quelques jours, veuillez voter. — Vous contenteriez-vous de ce langage? Eh bien, mes amis et moi ne nous en con-

tentons pas pour le budget de la ville de Paris. Nous voulons la possibilité d'exercer un contrôle, une vérification efficaces. Donner des éclaircissements est toujours facile, comme il est toujours facile à un peintre habile de distribuer les objets sur sa toile en mettant les uns en relief et en enveloppant les autres d'une ombre qui les voile plus ou moins. Il n'est pas possible de trouver des personnes plus honorables que celles qui composent la Commission municipale, mais il n'en est pas de moins aptes à exercer un contrôle sur les finances de la ville, par cela seul qu'elles ont été choisies par décret. C'est à celui qui paie à contrôler les dépenses. Dans le Conseil municipal des plus petites communes, on appelle, dans certains cas, les plus imposés à prendre part à la délibération. C'est là un principe qui date de bien loin, car il remonte aux temps féodaux. » Baroche passa à côté de la question et défendit le Conseil municipal, sans protester contre notre empiétement.

Ainsi, depuis mon discours dans la discussion générale du budget, tout le monde exerça à l'envi les droits inconstitutionnels d'initiative et d'interpellation. Parfois Morny murmura un avertissement non prohibitif, mais l'Assemblée parut trouver l'innovation de son goût, et ne s'impatienta pas un instant. Morny, dans une des dernières séances, dit : « Je ne parle ici qu'en mon nom personnel; mes paroles n'engagent ni le gouvernement ni personne, mais je suis aussi d'avis qu'il y a quelque chose

à faire (20 juillet). » La cause était gagnée.

Les sessions suivantes qui ont eu plus d'éclat extérieur ont rejeté dans l'ombre celle de 1860 : cependant de toute la seconde période du Corps législatif, elle fut, par l'abondance des sujets, par le talent des orateurs, et surtout par les résultats, la plus féconde : c'est d'elle que sortit la liberté législative.

VII

Le public ne soupçonna pas le travail latent, mais efficace, qui s'opérait entre les murs clos du Corps législatif. Nous nous occupions beaucoup des journaux; ils ne nous le rendaient pas et paraissaient nous ignorer.

Les grands directeurs de la Démocratie, le *Siècle*, l'*Opinion nationale*, nous supportaient plus qu'ils ne nous aidaient. Ils étaient sans doute désireux de liberté, mais de la leur, qui paraissait moins menacée que jamais depuis qu'ils s'étaient constitués en avant-garde de la politique extérieure de l'Empire. Le Piémont les occupait plus que la France, et la première de nos libertés leur paraissait celle de l'Italie. Le libéralisme qui leur suffisait et qu'ils exigeaient des autres était la répétition en prose des élans lyriques que Victor Hugo leur envoyait de Jersey [1].

1. « L'Italie, la grande morte, s'est réveillée; voyez-la, elle s'élève et sourit au genre humain. Quel triomphe! Quel merveilleux phénomène que l'unité traversant d'un seul éclair

Au journal des *Débats*, où trônaient aristocratiquement les vieilles gloires, on nous dédaignait et l'on nous regardait d'en haut. Notre labeur ingrat et obscur n'était encouragé que par un petit nombre de jeunes gens ardents et de précoce valeur, qui s'étaient emparés des dix-huit places de la tribune publique et de là nous soutenaient de leur approbation. On les appelait les auditeurs au Corps législatif. Quelques-uns sont morts avant la complète éclosion : le sarcastique Delprat, le mélancolique Gournot [1], le doux et charmant Marcel Roulleaux [2] ; d'autres n'ont pas obtenu ce qu'ils méritaient, Deroisin par exemple, un des collaborateurs du dictionnaire de Littré, instruit, sagace, d'un esprit élevé et pénétrant, et d'une vaste compréhension. D'autres ont réalisé leur ambition : Hérold, Jules Ferry, Gambetta, Floquet.

cette variété magnifique de villes sœurs, Milan, Venise, Rome ! L'Italie se dresse, l'Italie marche. *Patuit dea ;* elle éclate ; elle communique au monde entier la grande fièvre joyeuse propre à son génie et l'Europe s'électrisera à ce resplendissement prodigieux, et il n'y aura pas moins d'extase dans l'œil des peuples, pas moins de réverbération sublime sur les fronts, pas moins d'admiration, pas moins d'allégresse, pas moins d'éblouissement, pour cette nouvelle clarté sur la terre que pour une nouvelle étoile dans le ciel. » — (Jersey, 18 juin 1860.) Que ceux qui n'ont jamais pris au sérieux les paroles politiques du poète sourient, mais que penser de ses disciples, de ses admirateurs, de ceux qui l'ont mis au Panthéon et qui reprochent à Napoléon III d'avoir perdu la France par la création de l'unité italienne?

1. Il a laissé un livre touchant sur la *Jeunesse contemporaine*.

2. Quelques-uns de ses écrits ont été réunis avec une intéressante préface par son ami Deroisin.

Hérold, esprit court mais vif, jurisconsulte exercé, aussi fanatique d'athéisme que de musique, doué d'une mémoire extraordinaire dont un des usages était d'apprendre par cœur et réciter imperturbablement d'un bout à l'autre tout l'annuaire militaire. Il n'y avait d'égal en lui à la haine de l'Empire que l'amour de l'Italie : il n'admettait pas qu'on n'admirât point sans réserve Cavour, Manin, Victor-Emmanuel et qu'on ne considérât point Napoléon III comme un scélérat. C'était le Benjamin du parti de 1848. Du reste, cordial, serviable et aussi équitable qu'un sectaire peut l'être. Il nous réunissait tous les dimanches aux Ternes chez sa mère. Cette noble femme n'avait pas quitté le deuil de son illustre mari ; son âme forte, éloquente, était un foyer ardent de dévouement, d'héroïsme, d'où s'échappaient des gerbes enflammées qui vous enflammaient. Sa fille, musicienne de race, mariée à un économiste très distingué, républicain fervent, un peu farouche, Clamageran, était la poésie de ces réunions.

Je vis Gambetta pour la première fois chez un juge du tribunal de première instance, Manet, le père du célèbre peintre. Cet excellent homme réunissait tous les jeudis les amis de son fils, dont l'excentricité artistique n'était pas sans le surprendre. Parmi les convives se trouva un soir un jeune avocat de Cahors récemment inscrit au barreau de Paris, Gambetta. Il s'étala à son aise tout en restant fort déférent. A la fin de la soirée, je lui dis en lui serrant la main :

« Mon cher confrère, si vous travaillez, vous deviendrez un grand orateur. » Ayant du loisir au barreau il ne manquait pas une des séances de la Chambre qu'il allait ensuite commenter dans la salle des Pas-Perdus ou au café Procope; aucun n'a été plus que lui à l'école des Cinq.

Nous plaisantions un peu de Floquet, bon diable, solennel et déjà vide, qui portait des habits à la Robespierre, sans réussir à forger aussi bien que son modèle les phrases déclamatoires.

Le plus intime de nos collaborateurs, par l'amitié et l'approbation, était Jules Ferry. Il vivait avec son frère, Charles, adonné aux affaires financières; tous les deux touchants d'union et de dévouement fraternel. Jules Ferry ne possédait pas le don natif d'éloquence de Gambetta, quoiqu'il parlât fort bien, mais il avait une instruction plus forte, un grand sérieux dans l'esprit, beaucoup de volonté et une plume ferme et souple; l'impatience de pointer rapidement le dévorait. Il était, autant que nous, libéral et constitutionnel, affranchi de l'autorité des bonzes creux de 1848, plus libre-échangiste que nous : c'est lui qui me conduisit chez Cobden.

Un moment nous eûmes le concours d'un jeune journaliste, Clément Duvernois, bohème ignorant, sensuel, léger, hâbleur, cynique, ne croyant à rien qu'à son étoile, pressé d'arriver n'importe où, n'importe comment, mais aimable, facile, souriant, ayant du sang-froid, du

courage d'esprit, saisissant une idée en un éclair et la reproduisant ensuite avec une lucidité persuasive. Son début le montre ce qu'il fut toujours. Je ne sais comment il était devenu le rédacteur en chef d'un journal à Alger : le journal avait été supprimé à cause d'attaques contre l'administration militaire. Arrivé à Paris il apprend que le *Courrier de Paris* est en vente. Il n'a pas le sou, néanmoins il se présente pour l'acheter; le prix est 50 000 francs. Il offre de payer en traites, il s'y prend si habilement qu'on y consent; restait à se procurer les quarante francs pour le papier sur lequel ces traites devaient être souscrites; il les trouve en vendant de vieux bouquins et de vieux habits; Jules Ferry et Roulleaux donnent leur collaboration gratis et le journal s'avance fièrement dans les mêmes eaux où nous ramions à la Chambre. Un premier avertissement le frappa pour un article de Roulleaux sur les coalitions, mais ce fut surtout par manque d'abonnés et de capital qu'il succomba. Bien entendu, les traites ne furent pas payées, et Duvernois se mit à pérégriner à travers les journaux, vivant au jour le jour. Il disparut pour un temps de notre horizon.

Un autre astre errant s'y montrait. C'était un Roumain, Gregory Ganesco, tombé à Paris pour y chercher fortune, ne doutant de rien, passant de l'outrecuidance à la platitude, enfonçant toutes les portes sans se décourager des rebuts. Il acquit un journal hebdomadaire, le *Courrier du Dimanche*. Il vint me voir, m'offrit son con-

cours et demanda à Darimon sa collaboration. En même temps, il racolait tous les ennemis du régime impérial, légitimistes, orléanistes, républicains socialistes, Morin, Chaudey, Assolant, Hervé, Weiss, Sarcey, etc. Il réunit ainsi une rédaction tout à fait remarquable. Chaque numéro contenait un article à sensation. Le bureau du journal devint une espèce de cercle politique où, au milieu des lazzis et des dissertations, hommes et choses de l'Empire étaient déchirés. On y riait aux éclats quand on y rapportait des propos tels que ceux-ci, d'un vieil orléaniste : « Il ne se trouvera donc pas un jeune homme sans position pour nous débarrasser de ce misérable ! » On apprit un jour que dans un accident de voiture arrivé à l'Impératrice près de Neuchâtel, deux personnes de la suite avaient été légèrement blessées. « Quelle famille ! s'écria l'enragé, elle ne peut aller nulle part sans laisser des traces de sang. » Notre opposition était jugée tiède. Pourquoi ne nous étions-nous pas encore fait expulser comme Manuel ?

Nous n'essayâmes pas de nous introduire dans ce cénacle, et nous ne nous en serions pas plus préoccupés que du *Journal des Débats*, sachant que les saillies qui charmaient et exaltaient les salons, n'arrivaient pas au public dont nous avions à tenir compte, si, de ce centre effervescent de haine et d'esprit, n'avait émergé un jeune Athénien exquis, de toutes manières hors pair, Prévost-Paradol.

VIII

Il était fils d'une actrice en renom et légalement d'un ancien commandant de génie maritime[1]. D'abord il n'avait marqué au collège que par son indifférence obstinée. En rhétorique et en philosophie, il se révèle en emportant les prix d'honneur; à l'École Normale il se place à la tête d'une promotion dont faisaient partie Gréard[2], Taine, About, Sarcey. Il fut entraîné un instant, sans s'y fixer, vers les études philosophiques, et il en retint le culte de Spinoza, qui resta le maître de sa pensée, même quand il fut revenu aux lettres. Il se fatigue de l'enseignement secondaire, « laide carrière, disait-il, pleine de dégoût et sans avenir », et il se décide à chercher fortune dans la politique et les lettres. En 1851, il était couronné par l'Académie française pour l'éloge de Bernardin de Saint-Pierre. « Victoire, écrivait-il à son ami Gréard, j'ai le prix tout seul, tu l'entends bien, tout seul. Es-tu en état de me faire dîner au Palais-Royal? J'ai douze sous à moi. » Nonobstant sa pauvreté, il épousa une jeune suédoise qui lui apporta beaucoup de beauté, une grande élévation de sentiments, mais nulle fortune. Survinrent de charmantes filles. Il fit vivre tout

1. Né à Paris, le 8 août 1829.

2. Il nous a donné sur Prévost-Paradol, une étude où l'on retrouve toutes les qualités supérieures de grâce, de beau, d'élévation qu'il loue dans son ami.

ce monde en donnant des leçons. Il travaillait aussi pour les libraires : Hachette lui commanda une *Histoire Universelle*.

C'est à qui s'empresserait à l'aider. Il n'avait qu'à se montrer pour plaire et surtout pour intéresser. Mince, élégant, il mettait dans ses propos et ses mouvements une grâce captivante qui à un aimable attrait joignait quelque chose de fier, presque d'altier ; on sentait qu'il retenait, plus qu'il ne donnait. Ses camarades ont raconté qu'à l'École normale quand il pouvait choisir sa place, il préférait l'extrémité de la table afin de n'avoir pas de voisins. Ses yeux pleins de feu animaient « de leur pétillante jeunesse la gravité précoce de sa physionomie mobile ». Il séduisit Mignet, Villemain, Thiers, se lia avec Renan, le grand Renan, disait-il, soutint en Sorbonne la thèse la plus brillante qu'on eût entendue depuis trente ans et, grâce à ces succès, obtint d'être chargé de la suppléance du ministre de l'Instruction publique, Fortoul, à Aix (décembre 1855). Il obtint grande faveur devant les soixante et dix-huit Aixois, dont vingt-trois Aixoises, qui composaient son auditoire ; mais il étouffait dans la solitude mélancolique de la solennelle ville parlementaire ; il jetait un regard d'envie sur la brillante Marseille, et il avait surtout la nostalgie de Paris. Il finit par ne plus y tenir, dépouilla à vingt-sept ans sa robe de professeur et fut chargé au *Journal des Débats* du bulletin quotidien. Il ne tarda pas à se trouver à l'étroit dans ce

travail un peu ingrat qui l'astreignait à trop de prudence. Il réduisit sa collaboration aux articles purement littéraires et vint en toute liberté parler de politique chaque quinzaine dans le *Courrier du Dimanche*.

Ce fut un émerveillement. On prétend qu'il se forma, comme presque tous les écrivains de ce siècle, par l'étude de Rousseau ; je croirais plutôt que, dans une existence antérieure, il s'était longuement façonné à l'art d'écrire, tant il en connut dès son début les ressources et les gammes diverses, les souplesses aussi bien que les puissances, les ironies non moins que les élévations. Si l'on avait pu désirer quelque chose dans un ensemble aussi accompli, c'eût été un peu plus de relief et de couleur : il ne les recherchait point par horreur de l'emphase ; on n'en trouve pas trace dans ses écrits les plus véhéments, et cependant ils entraînent, car ils sont passionnés, et la véritable passion se communique sans phrases redondantes. La sienne était intense et de toutes les manières ; je lui parlais un jour de quelqu'un qui s'était guéri d'une passion ; il m'interrompit vivement : « Alors ce n'était pas une passion. » Dans ses idées comme dans ses sentiments il apportait une telle fougue, une ardeur si impétueuse qu'il fût devenu un sectaire s'il n'eût été retenu par une justesse d'esprit et une impassibilité de jugement qu'aucune émotion, quelle qu'en fût l'emportement, ne maîtrisait.

Il écrivait presque sans ratures au coin d'une

table. Ni érudition, ni recherches, tout en lui paraissait facilité, mais cette végétation luxuriante de belle spontanéité n'était que la parure d'une solidité peu commune; solidité d'esprit, solidité de caractère. Passer sa vie à noircir du papier ne lui semblait pas plus enviable que de professer. Ces artifices d'opposition, cet art d'envelopper la vérité d'ironies hypocrites le fatiguaient : « Oui, s'écriait-il, je le connais, cet art misérable, et j'en use quand il faut, en pleine conscience, mais j'en sens tout le poids et ceux qui me louent de l'avoir pratiqué avec quelque succès ne sauront jamais combien je le dédaigne, combien j'aurais voulu naître dans un temps qui me permît de l'ignorer. » Impatient d'agir, il désirait le pouvoir, la richesse, mais pour les obtenir, il n'eût pas fait le moindre sacrifice, je ne dis pas d'honneur, mais de délicatesse, et il méprisait fort cet Asinius Pollion qui, au dire de Tacite, considérait la pauvreté comme le pire des maux. *Paupertatem principium malorum credebat.*

Il accordait beaucoup à l'amitié, et cependant elle n'obtint jamais rien de son indépendance et encore moins de sa loyauté. Thiers et Mignet s'étaient faits ses amis, ses admirateurs, ses patrons; il était l'idole, la gloire, le sourire des salons orléanistes; à aucun moment il n'a rien concédé aux uns ou aux autres de ce qu'il ne croyait pas juste ou sincère. Il donnait ses ailes à leurs griefs, à leurs lamentations tant qu'il les croyait justifiés, il ne les suivait pas dans leurs

fureurs aveugles. Après avoir critiqué, par exemple, ce qui lui paraissait indécis et contradictoire dans la conduite de l'Empereur à l'égard de Rome, au lieu de le vouer aux dieux infernaux, il le plaignait, ce qui, devant son monde, était une manière de le défendre : « Il est impossible de contenter une partie de la nation sans mécontenter profondément l'autre ; c'est la faute de nos divisions plus que de sa politique et il n'est pas un de nous qui n'éprouvât le même embarras s'il pouvait trancher la question d'une parole[1]. »

Il exista toujours entre lui et ses amis un dissentiment fondamental, insaisissable à l'origine, si ce n'est pour les esprits attentifs, qui, par moments, éclatait pour s'assoupir encore jusqu'à ce qu'il devînt inconciliable. Ses amis, adversaires acharnés de l'Empire, ne trouvant de salut les uns que dans la République, les autres que dans l'une de nos monarchies, étaient décidés, quoi que fît l'Empereur, à n'être pas satisfaits, à demander toujours plus, même jusqu'à l'impossible, et à ne se servir du peu ou beaucoup accordé, que pour mieux travailler à l'œuvre de renversement. L'union libérale, machine de guerre subversive, ne devait être que le recommencement de la coalition organisée au nom de la liberté dont on n'avait nul souci, en 1827 contre les Bourbons, en 1847 contre les d'Orléans. Elle n'était que l'outil d'une nouvelle

1. *Courrier du Dimanche*, 10 mars 1861.

Révolution. Qu'arriverait-il après la victoire? L'événement en déciderait. Ce serait soit une monarchie constitutionnelle ouverte aux républicains, soit une république dont ne seraient exclus ni les princes d'Orléans ni leurs amis. Tout autre était la pensée de Prévost-Paradol : indifférent aux questions de dynasties, de personnes, il s'inquiétait peu du cadre extérieur du gouvernement, n'était ni enivré ni révolté par les mots de république ou de monarchie; tout gouvernement lui paraîtrait bon qui assurerait au pays le droit de régler lui-même sa destinée par l'action d'assemblées librement élues et de ministres responsables. Il pensait que nous avions traversé assez de révolutions, laissant dans chacune d'elles quelque chose de nous, et qu'il était temps de s'arrêter. Par l'union libérale il visait à perfectionner l'Empire, non à le renverser; la fondation d'un régime libéral était le but unique où tendaient ses volontés et ses espérances. S'il réussissait à l'obtenir, il se déclarerait satisfait, et n'aurait plus aucun grief contre cet Empire, auquel il reprochait, non de consacrer une dynastie de Napoléon, mais d'avoir trop de parties d'un absolutisme césarien. Ses sentiments étaient comme les miens, ceux de Michel Hurault, un des politiques de la Ligue : « Que le devoir de sauver notre liberté et l'appréhension d'une misérable servitude étouffe toutes nos vieilles querelles; ensevelissons-les dans l'amour de notre pays. » Cette idée se retrouve dans un admirable petit opuscule, *Les*

Anciens partis, qu'il publia en cette année 1860 : « Le plus ancien des partis, disait-il, c'est l'alliance, vieille comme le monde, de la démagogie et du despotisme ; c'est le désir inique de la toute-puissance faisant un pacte avec l'instinct aveugle de l'égalité. » Quant à lui, il voulait créer un parti nouveau, qui, mettant de côté les souvenirs du passé, les vaines querelles, n'aurait n'autre lien, d'autre principe commun, d'autre mot de ralliement, d'autre drapeau que la revendication de la liberté, c'est ce qui en ferait l'âme et l'unité. Ce parti s'appellerait *libéral*. Il ne chercherait, pour un meilleur avenir, qu'à créer une entente générale sur l'organisation de la justice, de l'administration, sur le régime des cultes, sur la situation de la presse, en un mot sur les conditions indispensables d'un gouvernement libre, *quels qu'en soient d'ailleurs la forme et le nom.* »

Le ministère eut la mesquinerie de poursuivre cet écrit pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Le jugement ne put pas méconnaître la pensée fondamentale du livre ; il la constata, mais en la considérant comme une manœuvre, et il accusa de déloyauté un écrivain qui n'avait pas donné à des robins serviles le droit de le traiter de la sorte. « Attendu que l'auteur *affecte*, pour réunir les anciens partis monarchiques et le parti républicain sous un même drapeau, malgré les profondes divisions qui les séparent, de ne considérer la *forme du gouvernement que comme un accessoire de peu*

d'importance, sur lequel on pourra débattre ultérieurement, et les convie à se concerter, quant à présent, *dans un seul but, le renversement du despotisme et la conquête de la liberté...* » — Sauf l'entente ultérieure sur la forme du gouvernement dont il n'était pas dit un mot, le considérant résumait exactement la portée du livre. Il y avait en effet excitation à la haine et au mépris du despotisme; cela n'atteignait le gouvernement impérial que si on l'identifiait au despotisme. C'est ce que firent les juges : ils condamnèrent à un mois de prison. — « Je n'ai point l'intention d'en appeler, écrivait Paradol à son ami Borely, d'Aix : ce n'est pas que je reconnaisse le moins du monde l'exactitude des considérants; je trouve qu'ils vont bien au delà des termes, mais même de la pensée de ma brochure. *Je n'ai point demandé le moins du monde dans ce travail que les anciens partis se réunissent pour détruire l'Empire;* je les ai engagés à réclamer en commun et à poursuivre d'un même effort l'application de certains principes libéraux dont j'ai donné le programme; je n'ai rien dit de moins, rien de plus. Le jugement constitue à lui seul une nouvelle brochure, bien autrement factieuse que la mienne. Cependant je n'en appellerai pas, d'abord parce qu'on m'a appliqué le minimum de la peine, ce qui est une sorte de succès, si l'on songe à l'acharnement et à la puissance de mes adversaires, et ensuite parce que les magistrats sont enclins en ces matières à se donner raison les uns aux

autres[1]. » Il fut autorisé à subir sa peine dans la maison de santé du docteur Blanche.

Pendant les vacances, j'allais me reposer dans une maison de campagne de Picard située à l'extrémité d'un large et salubre plateau, au-dessus de la vallée de Chevreuse, les Ambesys. Nous y étions quand nous parvint l'opuscule condamné : nous en fûmes enthousiasmés; nous retrouvions, sous la plume d'un jeune écrivain que nous ne connaissions pas, nos idées, nos espérances, celles que j'avais notamment exprimées dans mon dernier discours sur la Presse. Je lui écrivis en notre nom une lettre de félicitations. Ainsi commencèrent des relations qui cependant ne devinrent pas alors fréquentes. Nous continuâmes à poursuivre le même combat, parallèlement, d'une manière distincte, sans entente préalable, comme par le passé, nous, agissant sur la portion éclairée de la bourgeoisie et du peuple, lui, sur la jeunesse d'un monde d'élite[2].

1. 25 juin 1860.

2. Je retrouve, dans une étude de mon confrère Othenin d'Haussonville sur le comte de Paris, belle étude digne du modèle, la preuve de l'action de Paradol : « On nous élevait, nous autres jeunes gens qui arrivions à l'âge de la vie publique, dans une idée que je crois fausse aujourd'hui, mais qui séduisait beaucoup nos esprits inexpérimentés : c'est que la forme, le principe du gouvernement, devaient être tenus pour indifférents, et qu'une seule chose importait : la liberté. Les garanties de la liberté pouvaient être obtenues aussi bien de l'empire ou de la république que de la monarchie. Il fallait les réclamer, les conquérir et pour cela se jeter avec ardeur dans les luttes électorales. Mais, en ce temps-là,

IX

Vers la fin de la session mourut le roi Jérôme (24 juin 1860). On lui fit des obsèques royales. Sa mort n'amena aucun changement dans l'État. Son neveu l'entourait de respect et de prévenances, mais il n'avait nulle part dans les affaires. Quand il tentait d'y intervenir, c'était à la suggestion de son fils et comme son porte-parole. Les premiers temps de deuil passés, l'Empereur et l'Impératrice partirent (23 août) pour le voyage de cinq semaines qu'ils firent en Savoie, à Nice, en Corse et en Algérie, et pendant lequel eut lieu à Chambéry, avec Farini et Cialdini, l'entrevue sur laquelle on a tant disserté, prélude de l'invasion des Marches et de l'Ombrie. Le maréchal Vaillant fut installé à Saint-Cloud auprès du Prince Impérial, et parmi les officiers d'ordonnance, on plaça un des favoris de la Cour, le capitaine de Galliffet.

Dans le voyage, « l'Impératrice excita l'admiration des hommes et l'enthousiasme des

pour être député ou même conseiller général, il fallait prêter serment, et jurer non seulement obéissance à la Constitution, mais fidélité à l'Empereur. Or il semblait à ma conscience, peut-être un peu trop rigide (je ne discute pas), qu'il y avait quelque chose de contradictoire entre la fidélité à l'Empereur et le dévouement personnel à des princes d'une autre dynastie. Je me tenais donc, vis-à-vis de M. le comte de Paris, sur le pied d'une certaine réserve dont il voulut bien, plus tard, comprendre le motif. » (*Revue des Deux Mondes*, septembre 1895.)

femmes[1] » : l'Empereur gagna les cœurs. Cette course triomphale eut une fin triste : la tempête que le somptueux yacht l'*Aigle* n'aurait pu soutenir dans le golfe du Lion, obligea à débarquer à Port-Vendres ; à son arrivée à Lyon l'Impératrice apprit la mort de la duchesse d'Albe ; elle fut d'autant plus consternée qu'elle était partie, ne soupçonnant pas la gravité de l'état de santé de sa sœur. Pour faire diversion à sa douleur, et éviter les hommages officiels du retour, elle partit pour l'Écosse (14 novembre). Cette démarche si simple donna lieu aux commentaires les plus malveillants. On prétendit que c'était une protestation contre les complaisances de son mari envers l'Italie. L'Impératrice traversa Londres sans s'y arrêter, ne comptant voir la reine d'Angleterre qu'à son retour.

Rentré chez lui et rendu au calme de ses habitudes ordinaires, l'Empereur se demanda quel parti il prendrait vis-à-vis des actes d'émancipation de son Corps législatif. Blâmerait-il Morny de les avoir tolérés et même facilités et les arrêterait-il par une manifestation de sa volonté comme il avait fait en 52 contre les empiètements de l'opposition conduite par Montalembert, ou bien les sanctionnerait-il ? Pour comprendre le parti qu'il adopta, il faut se rendre compte de la situation nouvelle d'esprit dans laquelle il se trouvait depuis la guerre d'Italie.

1. Fleury.

CHAPITRE II

ÉTAT D'ESPRIT DE L'EMPEREUR DEPUIS LA GUERRE D'ITALIE

I

Napoléon III était revenu d'Italie se croyant obligé à un acte de grande vigueur et d'importance capitale, la réorganisation de son armée. Il y avait urgence à corriger les défectuosités que le prestige de la victoire cachait au public, et qu'il avait en quelque sorte touchées de la main. C'était un rude labeur. Le laisser aller dans la tenue dû aux habitudes africaines était facile à remédier : il n'y avait qu'à prescrire à tous les chefs d'armée d'imiter le bel exemple de discipline et d'ordre que le maréchal de Castellane, animé d'un feu sacré plus fort que les années, leur donnait dans son commandement de Lyon.

L'augmentation de l'effectif pour le cas de guerre offrait bien plus de difficultés. L'Empereur chargea son ministre, le maréchal Randon, d'étudier le meilleur système de constituer en temps de paix une réserve exercée qui pût en-

trer utilement dans le rang aussitôt une déclaration de guerre. Il soumit le projet du ministre à la délibération des maréchaux réunis à Saint-Cloud (22, 26, 29 octobre 1860) et on arriva aux conclusions suivantes : Les minima invariables d'effectifs furent fixés à 400 000 hommes en temps de paix, pouvant être portés à 650 000 en temps de guerre, ce qui exigeait un contingent annuel de 100 000 hommes, dont la partie laissée dans les foyers constituerait la réserve. La portion appelée sous les drapeaux ferait exactement sept années de service ; la portion laissée en réserve, et qui jusque-là n'avait été appelée qu'au moment de la guerre, serait exercée trois mois la première année, deux mois la seconde et un mois la troisième ; après quoi on ne lui demandait plus rien. Randon eût voulu que cette instruction de la réserve eût lieu dans les régiments, Castellane fit prévaloir l'avis de l'opérer dans les dépôts d'instruction.

Ces mesures furent immédiatement appliquées et produisirent les meilleurs effets. « Notre réserve, disait Castellane à l'Empereur, va étonnamment bien ; les résultats obtenus sont au delà de ce qu'on peut espérer ; je n'aurais jamais cru qu'en trois mois on eût des cavaliers arrivés à ce degré d'instruction ; si on partait demain on pourrait les incorporer dans des escadrons de guerre. »

Mais, quoique très importante, cette réforme n'était pas celle qui l'était le plus. Ce que l'expérience de la dernière guerre rendait urgent c'était

d'assurer la rapidité du passage du pied de paix au pied de guerre par la réorganisation des services administratifs, des magasins de l'Intendance, en un mot, par une décentralisation radicale de notre système de mobilisation. On a injustement reproché au maréchal Randon de n'avoir pas compris cette partie essentielle de sa tâche. Cet administrateur expérimenté avait, au contraire, préparé un projet excellent. Les titulaires des grands commandements, qui n'avaient été d'abord que les chefs supérieurs des divisions militaires comprises dans leur ressort (décret du 27 juillet 1858), venaient de recevoir le titre de commandants de corps d'armée (décret du 26 décembre 1859). Randon eût voulu que chacun de ces commandements constituât une province militaire en y comprenant l'Algérie, septième province. Chacune devrait pourvoir à l'armement, à l'équipement d'un corps d'armée avec sa cavalerie, son artillerie, son train, etc. Chacune, en conséquence, aurait dans son arsenal ou dans ses magasins, les fusils, les équipements, les effets d'habillement, les vivres, etc., nécessaires. Ce projet réalisé eût été la *décentralisation* que, dès la guerre de Crimée, l'Empereur déclarait indispensable, et notre armée, qui, par l'impétuosité de sa vaillance, venait de se montrer dans les plaines d'Italie la première du monde, le serait devenue encore par la flexibilité de son organisation administrative, et par sa rapidité à passer du pied de paix au pied de guerre.

Mais pour opérer cette réforme fondamentale,

il fallait de l'argent, beaucoup d'argent. Or le ministre des Finances, la commission du budget, le Corps législatif recommandaient l'économie. On venait d'engloutir deux milliards dans les guerres de Crimée et d'Italie ; la réforme économique ne coûtait pas loin d'une centaine de millions. Si l'Empereur était venu demander de nouveaux crédits considérables, il y aurait eu un *tolle*, et non pas seulement sur les bancs de l'opposition. Il eût retrouvé dans le Corps législatif une résistance aussi acharnée que celle qui commençait en Prusse contre le projet de réorganisation militaire du Régent tendant au même but que celui de Randon. Il y avait dans les situations cette seule différence qu'en Prusse la résistance disposait de plus de forces qu'en France : il fallait un effort long et puissant, dont le succès était incertain, pour venir à bout du soulèvement des députés du Landtag. L'Empereur, au contraire, sans grande peine pouvait mater le mauvais vouloir du Corps législatif : il eût crié, mais fini par voter. Cependant, tandis que le Régent de Prusse se jetait tête baissée, à tout risque, dans le combat parlementaire, l'Empereur s'arrêta tout court devant la seule perspective de l'engager. Le pourquoi de cette différence de conduite contient le secret des événements futurs.

II

Guillaume préparait la guerre qu'il désirait pour établir la suprématie de la Prusse en Allemagne. Napoléon III ne croyait pas qu'une guerre nouvelle lui fût nécessaire pour maintenir en Europe sa suprématie morale, la seule qu'il désirât, et que personne ne lui disputait plus. « Il nous tient tous dans la main », disait le roi de Suède au général Castelnau, envoyé en mission auprès de lui. Palmerston, quoiqu'il l'aimât peu et s'en défiât, avouait son admiration pour celui qui avait soumis à son ascendant l'Europe entière. « Nous éprouvons nous-mêmes cette domination, disait-il, car non seulement nous n'osons entreprendre aucune chose, mais même porter avec sûreté un jugement sur aucune, si nous ne connaissons d'abord la volonté et la pensée de l'Empereur, et dire qu'un tel homme a vécu aussi longtemps à Londres, jouant au club, et que personne de nous ne s'est aperçu qu'il eût de l'esprit ou quelque autre qualité extraordinaire[1]. »

De quelque côté qu'il regardât, l'Empereur n'entrevoyait pas de cause de guerre. L'amitié avec la Russie était sans nuage et les dissentiments avec l'Angleterre sans menace. En Italie, il avait dit son dernier mot sur Venise et sur Rome : il ne soutiendrait pas une agression de

1. Pasolini, *Memorie*, p. 376.

l'Italie contre l'Autriche, et il s'opposerait à celle sur Rome. L'Allemagne était malveillante, mais impuissante. Lui seul pouvait créer une cause de guerre en essayant de prendre la Belgique ou le Rhin, ou en préparant une descente en Angleterre.

Sil avait nourri cette arrière-pensée, il eût certainement bravé les résistances du Corps législatif à une réorganisation dispendieuse de l'armée. Mais moins que jamais il pensait à des agrandissements ou à des agressions. Il exprimait le fond même de sa pensée dans son discours au Corps législatif : « Je veux sincèrement la paix et ne négligerai rien pour la maintenir. La France ne menace personne; elle désire développer en paix, dans la plénitude de son indépendance, les ressources immenses que le ciel lui a données, et elle ne saurait éveiller d'ombrageuses susceptibilités, puisque de l'état de civilisation où nous sommes ressort, de jour en jour plus éclatante, cette vérité qui console et rassure l'humanité, c'est que *plus un pays est riche et prospère, plus il contribue à la richesse et à la prospérité des autres.* » Persigny, d'accord cette fois avec son Maître, disait aussi : « Dans l'état actuel des sciences militaires, un fleuve comme le Rhin n'est pas une frontière stratégique. Ce n'est donc pas pour un avantage illusoire que la France irait s'exposer à une nouvelle guerre européenne. Pour ce qui est de l'Angleterre, j'ai toujours été étonné que des hommes de quelque autorité aient paru

donner crédit à une attaque de notre part[1]. »

Or des demandes de crédit n'auraient pas eu seulement l'inconvénient de susciter un conflit législatif, elles auraient éveillé l'inquiétude générale. — S'il voulait la paix, dirait-on partout, il ne s'occuperait pas de rendre son armée plus formidable. Et les défiances, que ses déclarations les plus fermes ne dissipaient jamais entièrement, se seraient ranimées bien plus violentes. On ne prenait pas garde aux armements de la Prusse encore petite; on eût été dans l'effroi du moindre préparatif ostensible du puissant Empire français.

Tenant néanmoins à réaliser cette décentralisation militaire qui hantait sa pensée depuis la guerre de Crimée, et qui seule pouvait amener le passage rapide du pied de paix au pied de guerre, Napoléon III prescrivit à Randon de l'opérer sans aucune augmentation de crédit et, comme dans ces termes c'était impossible, c'était en réalité y renoncer. Et, en effet, à partir de ce moment ni empereur ni ministre ne s'en occupèrent plus. L'Empereur veilla seulement à ce qu'on poussât la construction du nouveau matériel d'artillerie, à ce qu'on établît une fusée pour les nouveaux projectiles, puis à des détails secondaires : l'adoption d'un shako, celle d'une couleur pour les brandebourgs de la Garde, ce qui amena une grave discussion entre Vaillant et le docte Chevreul; la manière de ployer la

1. Au Conseil général de la Loire, 27 août 1860.

cravate, de placer la capote sur le sac, etc. Le sujet le plus débattu fut de savoir si le régiment serait à quatre ou à trois bataillons. Le maréchal n'en voulait que trois, l'Empereur en admettait quatre, mais seulement en temps de guerre; Castellane les jugeait nécessaires même en temps de paix, par cette raison que, sans quatrième bataillon, il faudrait un mois de plus pour former une armée.

III

Dès que l'Empereur eut renoncé à la réorganisation de son armée il commença la *Vie de César*. On doit accorder aux souverains une distraction aux soucis exténuants des affaires. C'est ce que répondaient les auteurs de la *Satire Ménippée* à ceux qui reprochaient au Béarnais de trop aimer les dames. « Il n'est pas possible, disaient-ils, que l'âme soit toujours tendue aux graves et pesantes administrations, sans quelque rafraîchissement et diversion à aultres pensées plus agréables et plus douces. » Napoléon III, qui aima aussi beaucoup trop les dames, chercha en outre une diversion plus élevée. Il s'y adonna avec une assiduité chaque jour plus absorbante et la distraction ne tarda pas à devenir presque une affaire d'État, dans tous les cas une affaire de cour. Chambellans et dames d'honneur se mirent à disserter de l'histoire romaine et de Catilina autant que de Garibaldi ou de Cavour;

l'Impératrice se déclarait contre Catilina, l'Empereur pour; une galère romaine était exposée dans la chambre du Conseil; dans le parc de Saint-Cloud on faisait des expériences de tir de javelot avec des catapultes que l'Empereur montrait au maréchal Vaillant; il priait le maréchal Castellane de l'aider à trouver la marche de l'Écluse au Rhône; chercher le véritable emplacement d'Alésia l'occupa autant que résoudre la question romaine.

L'Empereur avait besoin d'auxiliaires, n'étant pas assez bon latiniste pour lire les textes sans une traduction en regard. Il reçut cet auxiliaire des mains de Mme Hortense Cornu. Cette personne, qui l'a côtoyé toute sa vie, était la fille de Mme Lacroix, femme de chambre de la reine Hortense. Les deux enfants avaient joué ensemble à Augsbourg, à Arenenberg, et la jeune fille, âgée d'un an de moins que le prince, avait été associée à ses études; elle avait obtenu la protection amicale de la princesse Stéphanie de Bade, s'était glissée dans des relations assez familières avec les Hohenzollern, enfin, à Rome, avait épousé un élève estimable d'Ingres, Sébastien Cornu. Dans sa jeunesse, paraît-il, sa physionomie était vive, fine, séduisante; quand je l'ai connue, il n'y avait plus de séduisant en elle que sa conversation animée, nourrie de savoir. Elle était bossue, avec les yeux hors de la tête, la voix aigre, la langue enfiellée, en tout semblable à une des sorcières de Macbeth. Mais elle n'avait pas dit au prince : tu seras Roi; elle

ne le voulait que Président de la République. Tant qu'il parut travailler à la réalisation de cette prophétie, elle lui fut très dévouée. Pendant la captivité de Ham, elle lui procura des livres, alla dans les bibliothèques prendre des notes pour ses travaux, le mit en relations avec les hommes marquants du parti démocratique. Elle rompit avec l'Empereur, s'entoura de ses ennemis, fit de sa maison une officine de calomnies qui se répandirent dans le monde et dont beaucoup ne sont pas encore effacées : il était médiocre, disait-elle, jaloux, rancunier, faux, que sais-je encore? Si elle finissait par lui reconnaître quelques qualités, ce n'était pas ce qu'on répétait, et personne n'a, plus qu'elle, contribué à donner aux contemporains et à l'histoire une fausse opinion du véritable caractère de Napoléon III[1]. Dans sa colère, elle en vint, après l'attentat d'Orsini, jusqu'à souscrire, quoique sa fortune fût bien médiocre, mille francs pour les enfants de l'assassin. La guerre d'Italie la pacifia, elle renoua des relations avec

1. Tous ces mauvais propos se trouvent condensés dans un recueil d'un Anglais, Senior, qui faisait métier de recueillir les conversations des hommes illustres. Certainement tout n'est pas faux dans ces comptes rendus. Mais il ne faut les admettre que s'ils sont confirmés par d'autres preuves ou par des vraisemblances générales. Du reste l'auteur qui était un honnête homme nous met lui-même en garde contre lui-même. Ayant reproduit quelques conversations de Tocqueville, il les lui soumit. Il a publié à côté de son texte les annotations de Tocqueville, desquelles il résulte que sur presque tous les points d'importance la pensée du publiciste avait été mal comprise ou mal rendue. *Ab uno disce omnes.*

Napoléon III par correspondance, puis Mme Valewska la conduisit un jour aux Tuileries. L'Empereur ne dit qu'un mot sur le passé : « Qu'avez-vous fait en souscrivant pour Orsini? S'il n'y avait eu que moi, passe! Mais il en a tué tant d'autres! » L'Impératrice se montra très bonne et Mme Cornu fut admise dans l'intimité de la famille comme elle l'avait été dans celle de la reine Hortense.

Elle usa de sa faveur de façon désintéressée, ne demanda rien pour elle, ne sollicita que pour les savants ses amis. Elle conduisit Ernest Renan chez l'Empereur, lui fit obtenir la Légion d'honneur et une somme de trente mille francs prise sur la cassette impériale pour un voyage en Syrie et Palestine[1]. Elle suggéra d'introduire Littré dans une commission créée pour la Bibliothèque Nationale, l'Empereur consentit, Littré refusa. Enfin ce fut elle qui procura à l'historien de César le collaborateur désiré, Albert Maury, savant renommé par son érudition très variée, écrivain excellent, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, secrétaire de la commission de la Carte des Gaules, dont Saulcy était le président. Comme tous les amis de Mme Cornu, il était ennemi de l'Empire, avait voté pour Cavaignac, et *non* au plébiscite. Malgré la sympathie personnelle que lui inspira

1. Mai 1860. Renan dans une notice reconnaissante grossit démesurément l'influence de Mme Cornu sur l'Empereur. Elle ne fut à aucun moment ni d'aucune manière son Égérie ainsi qu'il semble le croire.

la bonté de l'Empereur, il resta virtuellement l'adversaire de ses idées, de sa politique, un homme des anciens partis égaré aux Tuileries, essayant de deviner les intentions secrètes de l'Empereur et lui en prêtant qu'il n'avait pas[1].

Dans une première entrevue, l'Empereur le chargea de quelques recherches sur des points d'antiquité romaine. Son travail satisfit; Fould, ministre d'État et de la Maison de l'Empereur, le manda et lui dit froidement (parce qu'il s'agissait d'une nouvelle dépense) : « Vous êtes nommé bibliothécaire des Tuileries, comme il n'y a pas de bibliothèque, vous serez attaché à la personne de l'Empereur[2]. » Le nouveau fonctionnaire réunit quelques livres pour qu'il y eût apparence de bibliothèque; on l'installa dans une pièce placée entre le cabinet de l'Empereur et la Chambre du Conseil. Il n'a point écrit la Vie de César comme on l'a prétendu. Il suffit de lire sa prose pour constater qu'elle n'a rien de commun avec celle de Napoléon III, bien plus originale et ample. L'Empereur dictait à Mocquard, Maury cherchait les détails de chronologie, de géographie et les textes anciens, fouillait les bibliothèques, remplissait avec Mocquard le rôle de correcteur de la rédaction, et présentait des critiques grammaticales ou littéraires que l'écrivain impérial accueillait avec une mo-

1. A ce point de vue il faudra beaucoup se défier de ses Mémoires si on les publie jamais : ils sont pleins de suppositions fantaisistes.

2. 23 octobre 1860.

destie charmante. Parfois il s'interrompait : « Je vous quitte, disait-il, il faut que j'aille faire de l'histoire moderne. »

Maury amena à l'Empereur un de ses confrères destiné à un rôle plus important, également ennemi jusque-là, et qui avait voté pour Cavaignac, contre le coup d'État, Victor Duruy[1]. Fils d'un des meilleurs ouvriers de la Manufacture des Gobelins, sorti le premier au concours de l'Agrégation d'histoire, professeur à Henri IV où il eut pour élèves le duc d'Aumale et le duc de Montpensier, puis au lycée Saint-Louis, Duruy avait publié des livres d'histoire très remarqués ; son cours grave, convaincu, réussissait. Il désirait avancer et devenir inspecteur d'académie, mais Rouland lui était peu favorable. Comme il entretenait Maury de ses déplaisirs universitaires, celui-ci lui dit : « Demandez donc une audience à l'Empereur, il vous recevra bien car je lui ai entendu exprimer son estime pour votre *Histoire des Romains.* » Duruy suivit le conseil ; l'audience fut accordée. L'Empereur, la petite requête entendue, s'entretint avec lui de ce qui l'occupait : la constitution de Rome, les curies, les plébéiens, César, Auguste, l'Empire. Duruy s'expliqua avec liberté, et les deux interlocuteurs se séparèrent, enchantés l'un de l'autre. L'Empereur le recommanda à Rouland qui, en attendant de le nommer inspecteur d'Académie, le chargea d'écrire une brochure

1. Né le 10 septembre 1811.

sur les Papes princes italiens. Ce mémoire plut fort à l'Empereur et non moins au public à qui il fut donné sous une forme anonyme. Dès lors les faveurs s'accumulèrent sur l'historien. Il fut nommé successivement maître de conférences à l'École normale et inspecteur de l'Académie de Paris, inspecteur général, professeur d'histoire à l'École polytechnique.

Duruy ne fut pas le seul savant que Napoléon III encouragea. Il était devenu l'Empereur des érudits et donnait une vive impulsion aux fouilles, aux recherches archéologiques, aux travaux scientifiques. Il témoigna un généreux intérêt à mes amis Léon Foucault, George Ville, etc. Sa protection s'étendit jusqu'aux étrangers. Il combla d'attentions et d'égards Mommsen, mit libéralement à sa disposition les trésors de nos bibliothèques, les lui fit communiquer même à Berlin contre toutes les règles, enfin il rétribua largement quelques-uns de ses élèves attachés à la publication des œuvres de Borghesi, publiées aux frais de sa cassette[1].

Napoléon III n'entendait rien à la musique. Il disait en riant : « Ma mère l'aimait beaucoup, mais c'est comme la goutte, cela passe une génération, mon fils l'aimera peut-être. » Cependant il accorda une faveur éclatante à un jeune musicien allemand alors inconnu, Richard

1. Il est, du reste, inexact que Mommsen ait contribué d'une façon quelconque à la *Vie de César*, et qu'il ait reçu une pension de 10 000 francs pour une collaboration qu'il n'a pas donnée.

Wagner. A la sollicitation de la princesse de Metternich et de quelques attachés des ambassades allemandes, il ordonna la représentation, sur le théâtre de l'Opéra, du *Tannhauser*. Et tandis que Berlioz, le précurseur d'un mouvement d'innovation dont Wagner allait devenir le grand homme, n'obtenait pas de franchir les portes de notre Académie nationale de musique, elles s'ouvraient toutes grandes au compositeur allemand. On devait lui accorder tout ce qu'il demanderait, ne reculer devant aucuns frais. Ce fut un ténor allemand engagé à des conditions onéreuses, Neumann, et des chanteurs italiens, Morelli et Tedesco, qui, de préférence à nos excellents artistes, furent imposés par le jeune maître. Dans aucun temps et dans aucun pays, jusqu'à son théâtre de Bayreuth, Wagner n'a trouvé un tel concours et de telles facilités. « Jamais encore, écrivait-il à Liszt, les matériaux pour une bonne représentation ne m'avaient été offerts d'une manière aussi complète et aussi inconditionnelle, et je ne puis pas désirer autre chose qu'un prince allemand quelconque m'offre pour mes nouvelles œuvres l'équivalent de ce qui m'est offert ici. C'est le seul triomphe de mon art que j'aie obtenu jusqu'ici. » — Je fus heureux de cette faveur, car j'étais son ami et, sans croire que la musique commençât et finît en lui, un de ses admirateurs.

IV

La nouvelle que l'Empereur travaillait à un livre d'histoire devint vite européenne, car on avait autour de lui les yeux bien ouverts sur ce qu'il faisait. Comme on ne pouvait se résigner à interpréter aucune de ses actions naturellement et sans y supposer une trame, on vit dans ce témoignage pacifique une habileté inquiétante qui dissimulait des projets belliqueux. Schleinitz, des bonnes dispositions de qui Thouvenel se croyait assuré, dit à Loftus, le ministre anglais : « Nous ne voulons pas de guerre de plume avec la France, mais quand vous aurez besoin de soldats et que vous aurez tiré le premier coup de canon vous pouvez compter sur nous[1]. » Quelqu'un disant à Palmerston que c'était indolence politique, il se récria : « Que parlez-vous d'indolence? Il a une prodigieuse activité d'esprit qui l'incite à embrasser une multitude de sujets, à descendre au moindre détail. Il a réussi à se faire le centre de la politique européenne, tout en activant et renouvelant l'administration, reconstruisant Paris, et cela ne lui suffisant pas, il s'occupe à écrire la vie de Jules César ! » Le ministre anglais crut plus que jamais aux machinations pour annexer la Sardaigne; il souriait lorsqu'on lui affirmait,

1. Loftus, *Diplomatic reminiscences*, t. II, p. 175.

fût-ce Cowley, le projet sérieux d'évacuer Rome. « Du tout, répliquait-il, cette position militaire est trop bonne, soit pour appuyer une dynastie française à Naples, soit pour agir contre l'Autriche, si elle se mêle de ce qui ne la regarde pas[1]. » Le soupçon poussé à un tel aveuglement constitue une maladie mentale.

Cependant il était vrai qu'il n'y avait pas d'indolence politique en cette application à la vie de César; elle ne dénotait que de la lassitude. Tant qu'un souverain se considère comme seul responsable de la direction d'un grand peuple, qu'il doit tenir debout au milieu de rivaux et préserver du mauvais vouloir d'une Europe en crise de concentration, il ne se divertit pas à composer un livre d'érudition. Napoléon Ier n'a écrit qu'à Sainte-Hélène. Se faire historien et homme de lettres au sommet d'un pouvoir dictatorial équivaut à déclarer qu'on est prêt à l'abdiquer.

Moïse, « l'homme très doux (*Vir mitissimus*), plus que tous ceux qui demeuraient sur la terre » exerçait seul le pouvoir absolu sur Israël; enfin, accablé de ce poids, il le jugea intolérable (*intoleranda res visa est*) et il se tourna vers le Seigneur : « Je ne puis plus soutenir tout ce peuple ; il est trop lourd pour moi.

Mon Dieu ! vous m'avez fait puissant et solitaire,
Laissez-moi m'endormir du sommeil de la terre. »

1. Emmanuele d'Azeglio à Ricasoli (10 septembre 1861).

Le Seigneur ne le laissa pas s'endormir du sommeil de la terre ; il choisit soixante et dix vieillards afin qu'ils soutinssent avec lui le fardeau, et qu'il ne fût plus seul surchargé. — Quel est l'homme puissant, qui, au bout de quelques années passées dans les fatigues, les perplexités, les hasards, les déboires, les douleurs du commandement suprême, n'ait poussé vers le Seigneur la plainte de Moïse? Napoléon III en était là, après dix ans de pouvoir : « Par moments, avait-il dit à un de mes amis, il me semble que j'aie un siècle[1] ». Il commençait à sentir pesant de porter seul le fardeau d'un peuple, et il ne s'y croyait plus obligé : la révolution extérieure et intérieure qu'il s'était donné pour mission de poursuivre et d'imposer par la dictature, était réalisée dans l'essentiel, et il laissait au temps d'en terminer l'achèvement.

Il n'avait donc plus aucune raison de n'être pas libéral et de refuser à la nation une part plus active à la gestion de ses affaires. Il sentait qu'à la longue, ce serait un spectacle ridicule sinon odieux, qu'une France privée des libertés conquises, au prix de son sang, aux Romains et aux Italiens. Tel est, indépendamment de son goût naturel de philosophe pour la liberté, le motif qui lui fit supporter sans déplaisir les tentatives d'affranchissement du Corps législatif. Il ne rebuta point Morny lorsque celui-ci

1. 10 novembre 1860.

le pria de leur accorder satisfaction. Il écouta non moins favorablement Walewski qui, certain que la Chambre, si on lui rendait plus d'autorité, arrêterait les faiblesses impériales envers l'Italie, proposa le rétablissement de l'Adresse parlementaire de la monarchie de Juillet.

CHAPITRE III

LE DÉCRET DU 24 NOVEMBRE 1860

I

Le 22 novembre 1860, à quatre heures, l'Empereur réunit aux Tuileries le Conseil des ministres et le Conseil privé, et lut le décret suivant :

« Voulant donner aux grands corps de l'État une participation plus directe à la politique générale de notre Gouvernement et un témoignage éclatant de notre confiance,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article premier. — Le Sénat et le Corps législatif voteront tous les ans, à l'ouverture de la session, une adresse en réponse à notre discours.

Art. 2. — L'adresse sera discutée en présence des commissaires du Gouvernement, qui donneront aux Chambres toutes les explications nécessaires sur la politique intérieure et extérieure de l'Empire.

Art. 3. — Afin de faciliter au Corps législatif l'expression de son opinion dans la confection

des lois et l'exercice du droit d'amendement, l'article 54 de notre décret du 22 mars 1852 est remis en vigueur, et le règlement du Corps législatif est modifié de la manière suivante :

« Immédiatement après la distribution des projets de lois, et au jour fixé par le président, le Corps législatif, avant de nommer sa commission, se réunit en comité secret ; une discussion sommaire est ouverte sur le projet de loi, et les commissaires du Gouvernement y prennent part. La présente disposition n'est applicable ni aux projets de lois d'intérêt local ni dans le cas d'urgence [1]. »

Art. 4. — Dans le but de rendre plus prompte et plus complète la reproduction des débats du Sénat et du Corps législatif, le projet de sénatus-consulte suivant sera présenté au Sénat : « Les comptes rendus des séances du Sénat et du Corps législatif, rédigés par des secrétaires-rédacteurs placés sous l'autorité du président de chaque Assemblée, sont adressés chaque soir à tous les journaux. En outre, les débats de chaque séance sont reproduits par la sténographie et insérés *in extenso* dans le journal officiel du lendemain [2]. »

Art. 5. — L'Empereur désignera des *ministres sans portefeuille* pour défendre devant les Chambres, de concert avec le président et les membres du Conseil d'État, les projets de lois du Gouvernement.

1. Voyez l'article 54 du décret impérial du 3 février 1861.
2. Voyez le sénatus-consulte du 2 février 1861, articles 84 et suivants du décret impérial du 3 février 1861.

Morny, tout en se montrant satisfait de l'accroissement des prérogatives du Corps Législatif, jugea qu'on aurait dû lui donner une forme plus heureuse que le rétablissement de l'Adresse, à son avis une des plus détestables pratiques de l'ancien régime parlementaire. Billault, Rouher, Baroche et Fould trouvèrent qu'on allait trop loin, Walewski, au contraire, appuya fort et Chasseloup-Laubat de même.

On s'occupa alors du remaniement ministériel, Fould avait, dans ses attributions de ministre d'État, la Maison de l'Empereur. Il l'avait organisée avec régularité et l'administrait avec une sévère vigilance. Sa résistance aux libéralités du Maître, que n'adoucissait point l'aménité des formes, l'avait rendu insupportable aux courtisans. « Je n'ai pas d'argent, je ne paierai pas », disait-il. Il s'agissait parfois de 200 000 fr. L'Empereur lui proposa les Finances. Sur son refus il lui dit : Je vais vous faire duc. — Ce serait ridicule, je donne ma démission. — Il la donna, en effet, à la joie des quémandeurs du Palais débarrassés d'un tuteur importun. Il fut remplacé aux Finances par Forcade de la Roquette, frère utérin de Saint-Arnaud. Le ministère d'État fut donné à Walewski, et l'administration de la Maison de l'Empereur séparée fut confiée, sans le titre de ministre, au Grand Maréchal du Palais, Vaillant. L'Empereur eût voulu remplacer Billault par Morny au ministère de l'Intérieur, mettre aux Affaires étrangères Persigny dont le maintien à Londres devenait de

plus en plus difficile, et créer Rouher ministre sans portefeuille. Morny ne consentit pas à abandonner la présidence du Corps législatif qui lui donnait une force indépendante près de s'accroître encore, Rouher refusa de quitter le Commerce et les Travaux publics : il avait fait le Traité de commerce et voulait en suivre l'exécution. On s'arrêta à faire Walewski ministre d'État, Forcade, ministre des Finances et Persigny de l'Intérieur, Chasseloup-Laubat, titulaire du ministère de l'Algérie et des Colonies supprimé, prit le ministère de la Marine qui devint en même temps celui de l'Algérie et des Colonies, l'amiral Hamelin fut envoyé à la Légion d'honneur. La Justice, les Affaires étrangères, la Guerre, l'Instruction publique et les Cultes, l'Agriculture, Commerce, Travaux publics, furent maintenus dans les mains de Delangle, Thouvenel, Randon, Rouland et Rouher. Baroche, président du Conseil d'État, Billault, Magne furent nommés ministres sans portefeuille, chargés de représenter le Gouvernement devant les Chambres.

Le soir de cette séance l'Empereur alla assister à une réception de la princesse Mathilde : on remarqua son air satisfait. Le lendemain 24 novembre, le *Journal Officiel* publiait le décret libéral.

Aucune résidence officielle n'étant affectée aux deux ministres sans portefeuille, l'Empereur leur fit don à chacun d'un palais. Flahaut fut nommé ambassadeur à Londres. Vaillant, marri

d'être exclu des conseils, se plaignit si fort qu'on fit pour lui un ministère distinct et spécial de la Maison de l'Empereur. Enfin on régla la situation mal définie d'Haussmann.

Légalement il était un simple préfet soumis au ministère de l'Intérieur, ne communiquant avec l'Empereur qu'indirectement, par l'intermédiaire de son chef hiérarchique. En réalité, il travaillait directement avec l'Empereur : de même que le préfet de police se rendait chaque matin aux Tuileries pour faire un rapport sur l'état de la capitale, le préfet de la Seine arrêtait avec l'Empereur personnellement ce qui concernait les grands travaux de Paris, Haussmann n'était que le metteur en action de la pensée impériale ; il était donc naturel que l'Empereur fût en communication directe avec cet instrument de sa volonté. Cette situation avait donné au préfet de la Seine une importance particulière, excité les jalousies des ministres, et surtout du ministre de l'Intérieur, d'autant plus vives que, dans tous les conflits, le souverain soutenait imperturbablement son préfet. Vers 1857, Billault ayant écrit à Haussmann pour le sommer très vertement de rentrer dans les règles de la hiérarchie, celui-ci courut mettre la lettre sous les yeux de l'Empereur. L'Empereur la lut tranquillement deux fois, puis la jeta dans la cheminée en disant : « Vous ne devez pas répondre à cette lettre, vous ne l'avez pas reçue. » Sur quoi Billault se tint tranquille. En toute occasion Haussmann obtenait ainsi gain

de cause. Son importance fut encore accrue par la réunion que, sur sa demande instante, un décret du 10 octobre 1859, fit à sa préfecture de toutes les attributions administratives dont la loi du 12 messidor an VIII avait investi la préfecture de police. L'Empereur, qui, dès le premier moment, s'était prononcé pour ce nouveau règlement, avait mis trois ans et demi (singulière patience pour un despote) à triompher de la résistance de ses conseillers.

L'arrivée de Persigny au ministère de l'Intérieur inquiéta Haussmann. Il connaissait ses façons brouillonnes et cassantes; il craignit des conflits encore plus envenimés, et il annonça à l'Empereur que, quoique sa retraite dût être une cause de ruine et de regret, un désastre pour la transformation de Paris, il se retirerait si on ne lui créait pas une situation bien définie, indépendante, qui le mît à l'abri des ombrages du ministre de l'Intérieur et des tracasseries de ses bureaux. Il demandait qu'on lui donnât le titre de ministre de Paris avec séance au Conseil, pour tout ce qui relevait de l'administration communale; en ce qui concerne ses fonctions d'intérêt général, il resterait un fonctionnaire délégué soumis au ministre compétent. Cette solution était logique, elle mettait le droit en conformité avec la réalité et elle était bien due aux services éminents rendus par Haussmann.

L'Empereur l'approuva, mais cela ne faisait pas le compte des autres ministres, et cette fois

encore Napoléon III joua le rôle de tyran qui ne sait pas se faire obéir.

Cependant il fallait faire quelque chose. Rouher avec sa fécondité d'expédients inventa celui-ci : Haussmann ne serait pas ministre de Paris, mais il aurait séance au Conseil et droit de prendre part aux délibérations de l'Assemblée générale et des sections du Conseil d'État (22 décembre 1860).

Lorsque l'Impératrice revint d'Écosse quelques jours après (13 décembre), ces divers arrangements étaient terminés et elle retrouva un Empire autre que celui qu'elle avait laissé.

II

L'Empire libéral était en germe dans la Constitution de 1852, car, nous ne saurions trop y insister, dès qu'il existe une Chambre élue votant le budget et les contingents militaires, délibérât-elle dans une cave, sans aucun soupirail ouvert sur la rue, fût-elle le résultat de candidatures officielles qui, tôt ou tard, se transforment en candidatures indépendantes, il n'y a pas despotisme. Pendant bien longtemps, les séances du Parlement anglais furent secrètes : nul étranger n'y était admis; aucun compte rendu n'était permis aux journaux[1]; les élections étaient le résultat de la vénalité et de

1. Loi du 26 février 1688, renouvelée encore le 16 mars 1719.

la corruption et émanaient de bourgs pourris, et cependant le Parlement anglais était déjà le maître de l'État. Dans la Constitution de 1852, toutefois, la liberté était comme la graine renfermée dans une gaine qui l'étouffe. C'est le décret de 1860 qui l'a fait éclater et éclore ; elle n'a cessé depuis de grandir jusqu'à ce qu'elle eût atteint au complet épanouissement en 1870.

Les droits concédés par le décret du 24 novembre étaient de sérieuse importance.

Le premier pas qu'a toujours fait en France le despotisme, a noté Benjamin Constant, a été de dénaturer ou de supprimer les débats des assemblées représentatives. Débarrasser la parole des orateurs des bandelettes qui les garrottaient, leur permettre d'arriver à la foule en leur vibrante vérité, c'est aussi le signe le moins équivoque du retour au régime de la liberté. Le décret du 24 novembre non seulement rétablissait la reproduction intégrale des débats, mais il l'assurait par un double compte rendu officiel, l'un sténographique, l'autre analytique, contre les déloyautés systématiques des journaux de parti.

La discussion secrète en comité avant la réunion des bureaux, reproduction imparfaite du comité anglais[1], conduisait à une extension du droit d'amendement.

1. Les Comités ne sont pas présidés par le Speaker ; sa masse est posée sous la table ; le président est choisi par le Comité. L'avantage principal de la discussion en comité est que chaque membre peut parler aussi souvent qu'il le juge à propos.

Le droit d'adresse instituait une facilité de plus, quoique non la meilleure, de discuter et de juger la politique du gouvernement.

L'institution de ministre sans portefeuille était une ébauche de responsabilité ministérielle.

La plupart de ces droits avaient été exercés en fait par les Cinq aidés de quelques indépendants dans la session décisive de 1860.

La reproduction intégrale des débats : ils l'avaient presque obtenue en imposant un compte rendu indirect beaucoup plus étendu et plus exact. — Une plus grande latitude au droit d'amendement : par leur obstruction sur le projet du chemin de fer de Graissessac, ils avaient rendu cette réforme impossible à éluder. — La permission d'exprimer dans une Adresse leur pensée sur la politique extérieure et intérieure : ils ne l'avaient pas attendue, ils l'avaient prise, et ils avaient discuté la loi de sûreté générale, la guerre d'Italie, la législation de la presse, les candidatures officielles, le traité de commerce, la spécialité financière. — La présence des ministres sans portefeuille à la Chambre : ils avaient par leurs interpellations incessantes sur les actes des ministres absents, rendu nécessaire ou leur présence ou celle des défenseurs d'office.

Toutefois, les Cinq n'avaient exercé la liberté parlementaire presque entière que grâce à la complicité de Morny : il eût pu leur fermer la bouche, déchaîner contre eux la majorité, rendre leurs efforts vains ; mais un successeur pouvait

n'avoir pas le libéralisme dont ils avaient si bien profité et leur retirer ce qui n'était qu'une tolérance. Désormais on était à l'abri d'un tel retour et l'usurpation devenait un droit reconnu. Là, était l'importance capitale du décret, bien plus que dans les concessions elles-mêmes.

Le décret du 24 novembre produisit par l'extension au Sénat du droit d'adresse une modification constitutionnelle bien plus radicale que celle poursuivie par les Cinq et à laquelle ils n'avaient pas songé. En accordant au Corps législatif le droit de discuter une adresse, on ne modifiait pas la nature de ses attributions : au contraire, pour le Sénat, c'était une transformation fondamentale. L'Empereur avait eu l'idée juste de ne pas faire du Sénat une Chambre des pairs comme sous Louis-Philippe; il lui avait donné le caractère d'un pouvoir modérateur, constituant, autre que celui du Corps législatif et par certains côtés supérieur. Par le droit d'adresse il le replaça, en principe du moins, dans l'ornière ancienne, et, loin d'accroître son autorité, il l'affaiblit. On n'a pas assez remarqué que ce fut le premier démantèlement vraiment sérieux de la Constitution de 1852.

Aucune pression ne forçait l'Empereur à cette réforme. Elle n'était pas l'expédient suprême d'un pouvoir agonisant, essayant de se sauver, par la lâcheté des concessions, d'une chute que ces concessions accélèrent; elle était opérée en pleine puissance par un pouvoir formidable

établi sur le roc, dont personne ne pouvait prévoir l'ébranlement. L'Empereur plus encore que Morny eût pu nous écraser et étouffer, dans une enceinte plus hermétiquement close, nos protestations impuissantes, car nous n'avions pas encore, même dans l'opinion, une force qui nous permît de le braver et surtout de le vaincre. Loin de là, il ouvrait courageusement toutes grandes les fenêtres du Corps législatif à l'heure même où des voix passionnées s'y élevaient pour animer les esprits contre sa politique. Exemple unique dans notre histoire.

III

Le premier mouvement du public fut la stupéfaction ; puis vinrent les commentaires. Les irréconciliables de toute nuance, monarchiques, républicains, libéraux, proclamèrent que c'était une mystification. Le despote rusait et voulait consolider son despotisme en lui donnant un masque libéral. Si le décret était sérieux, il constituait un suicide, car l'Empire périrait du moindre atome de liberté; bonapartisme et liberté étant radicalement inconciliables[1]. Mais il ne fallait point prendre cette hypocrisie au sérieux, il n'y avait qu'à s'en moquer et à la dénoncer.

Un seul révolutionnaire pensa autrement,

1. Quinet, lettre du 9 décembre 1860.

celui qui était réputé le plus violent, qui eût été le plus excusable de n'obéir qu'à des ressentiments, puisqu'il avait fui en Belgique une condamnation draconienne, Proudhon. Avant le décret, il écrivait à un ami : « J'en fais le serment; si jamais une ombre de liberté revient en France, monarchie ou république, je vous jure que ce n'est pas moi qui ferai de l'opposition au gouvernement. Je laisse cela à nos braves de la vieille république, qui ne soufflent mot aujourd'hui et qui, sous un régime de liberté, retrouveront leur grande gueule[1]. » Après le décret, dans les Études qu'il ajoutait à la seconde édition de son livre *De la justice dans la Révolution et dans l'Église*, il disait : « Je veux autant qu'un autre la gloire du nom français. *Je ne repousserai pas le triomphe de mes principes et le bonheur de ma nation, parce qu'ils me viendront d'un empereur ou d'un roi.* Si quelque vertu politique m'est échue en partage, c'est surtout, j'ose le dire, cette abnégation parfois bien amère, qui, en présence de la justice et de la félicité publique, me fait fouler aux pieds toutes les considérations de l'amour-propre. *Il n'en est pas moins vrai que l'Empire, tout en continuant de garder l'immobilité, a fait positivement demi-tour à gauche, et que nous n'avons rien de mieux à faire que de répondre au signal*, dussions-nous pour la troisième fois, comme cet ancien, nous faire envoyer aux carrières[2]. »

1. A Charles Beslay, le 25 mars 1860.
2. Onzième étude, p. 173, 187.

Les libéraux vrais trouvèrent que l'Empereur n'était pas *resté immobile*, qu'il avait fait plus qu'un *demi-tour à gauche*. Ils jugeaient les concessions considérables. Sans doute elles étaient insuffisantes, puisqu'elles n'établissaient ni la liberté de la presse, ni la responsabilité ministérielle, ni la liberté des élections, ni la spécialité budgétaire, mais elles y conduisaient inévitablement. Il fallait donc s'en réjouir, en savoir gré, les accepter avec confiance, sauf à en tirer plus tard ce qu'elles contenaient implicitement.

Doudan et Prévost-Paradol se signalèrent par la netteté de leur appréciation. Doudan écrivait : « Quels que soient les motifs qui ont dicté les dernières modifications dans le mode du gouvernement, et les motifs sont, sans doute, divers, il reste que ces changements méritent bien qu'on les regarde. *Je les prends pour moi tout à fait en bonne part*, et si ceux qui se soucient encore de la conduite des affaires publiques se conduisent sensément, on peut se faire de ces débris de liberté des digues ou des remparts utiles. *Enfin il n'est point douteux que tout va changer* en France, je ne dis pas profondément, mais, du moins, tout va changer de face au sens étymologique. S'il ne faut pas exagérer ce changement, on ne peut non plus le tenir pour nul[1]. »

Prévost-Paradol, quoique le *Courrier du Dimanche* se fût montré malveillant, y écrivit pour son compte : « Ce décret contient deux

1. Doudan, lettres du 6 décembre 1860 et du 9 janvier 1861.

choses qu'on n'en peut désormais effacer, qui rétablissent parmi nous les deux bases principales d'un gouvernement libre : 1° la présence des ministres à la Chambre élective ; ils n'y viennent pas tous, mais ils ne tarderont guère à vouloir tous y venir ; 2° la publication complète et immédiate des discussions de cette Assemblée. Tout cela est un progrès considérable sur la situation antérieure. Ceux qui n'apprécient pas encore ce progrès à sa juste valeur lui rendront bientôt plus de justice en sentant se répandre dans l'air ce je ne sais quoi qui annonce dans un grand pays le réveil de la vie publique, et si nous gardons la paix, comme tout nous porte à l'espérer, cet heureux changement sera suivi de bien d'autres[1]. »

Les partisans de l'Empire, cléricaux ou protectionnistes, qu'avaient blessés la politique italienne et la politique commerciale, et qui voulaient en enrayer le développement, se réjouirent de la force qui allait accroître leur résistance. Le gros du parti gouvernemental fut consterné. « Ces nouvelles conceptions libérales, écrivait Mérimée, me paraissent des plus étranges et j'y vois un sujet d'inquiétudes pour l'avenir[2]. » Les emportés ne disaient pas les décrets du 24 novembre, mais *l'attentat du 24 novembre*. Tenant en sens inverse et dans des vues contraires le même langage que les irréconciliables monar-

1. *Journal des Débats*, 28 novembre et 2 décembre 1860, *Courrier du Dimanche*, 13 janvier et 10 février 1861.
2. A Panizzi, 27 novembre 1860.

chiques ou républicains, ils déclaraient la liberté incompatible avec l'Empire : si on lui entrebâillait seulement la porte, elle y passerait tout entière et détruirait le régime napoléonien ; l'Empereur, sans y être contraint, venait de décréter sa perte ; on ne l'avait pas soutenu, exalté, pour qu'il ressuscitât ainsi l'odieux parlementarisme.

Les habiles du parti procédaient avec plus d'astuce ; à les entendre, on grossissait l'importance du changement : il ne ramenait pas au régime parlementaire, dont l'Empereur continuait à avoir l'antipathie, il opérait simplement des modifications réglementaires accessoires à une Constitution dont le cadre restait et resterait immuable. On n'irait pas plus loin, l'œuvre constitutionnelle était terminée, on n'y ajouterait plus. Ainsi parlaient les Baroche, les Fould, les Billault, etc. Ils acceptaient l'innovation, mais pour la tourner, la restreindre, la paralyser et surtout en empêcher les conséquences ultérieures. Troplong l'expliqua sans ambages dans un rapport au Sénat sur la liberté des comptes rendus du Corps législatif : « On avait cru dernièrement, à la suite de fausses interprétations, que nous étions à la veille de changer de régime politique et de passer à des institutions dont le pays a connu, à ses dépens, la faiblesse et les dangers. C'étaient de vains fantômes et d'oublieuses illusions. Le gouvernement l'a formellement déclaré à votre commission par l'organe de ses représentants. Pour-

tant, il n'en a pas fallu davantage pour que l'opinion publique, se redressant avec énergie, protestât de sa confiance dans les lois de l'Empire. C'est qu'en effet la Constitution de 1852, surtout avec les additions d'aujourd'hui, est plus libérale qu'on ne le dit, et que sa force, au lieu d'étouffer la liberté, en est au contraire le plus ferme appui. Qu'on cesse donc de parler et du césarisme et de Tibère, et des flatteurs et de la plèbe. Il n'y a pas plus de Tibère qu'il n'y a de Tacite. »

IV

Je retrouve ma première impression dans la note de mon Journal du 25 novembre : « Le décret d'hier me remplit de joie, mes amis m'en félicitent comme d'une victoire personnelle. Je ne pense pas que cette mesure ébranle l'Empire ; elle le consolidera. Et néanmoins je m'en réjouis si c'est un commencement, car je tiens qu'il faut obéir à ses principes plutôt qu'à ses rancunes. Je me réjouis encore, même si ce n'est qu'un expédient, parce que nous avons conquis une arme de guerre de plus. » C'est ce que j'exprimai à Morny quelques jours après. « Etes-vous content ? me dit-il. — Si c'est une fin, répondis-je, vous êtes perdus, si c'est un commencement, vous êtes fondés. »

Jusque-là, j'avais été un opposant sans espoir, luttant pour le devoir et pour l'honneur, es-

sayant de porter des coups bien assénés à un ennemi formidable, et n'étant modéré que pour être plus dangereux. La guerre d'Italie, que je considérais comme une manœuvre contre la liberté, ne m'avait pas adouci, mais l'amnistie avait fondu ma haine et le traité de commerce commencé à gagner mon esprit. Les paroles de Morny à l'ouverture de la session, ses confidences à Darimon, sa tolérance m'avaient ébranlé, sans me convaincre toutefois que cette politique ne lui fût pas personnelle. L'Empereur, en la sanctionnant par le décret du 24 novembre fit naître en moi des sentiments nouveaux.

Au lieu de travailler à jeter une ruine de plus sur tant de ruines, d'augmenter les refroidissements d'âme, les paralysies de sens moral, les abaissements intellectuels qui sont les conséquences des révolutions, d'user ma vie en déclamations vides, en critiques systématiques, je pourrais donc travailler à la réalisation de ce rêve de tant de nobles esprits, qui désormais ne paraissait plus chimérique : l'union du principat et de la liberté, l'établissement de cette liberté sur l'assiette indestructible d'un gouvernement fort.

Je n'avais de penchant pour aucune monarchie et je connaissais trop les républicains pour être retenu par la crainte de leur déplaire. Je sentais que la plupart des jeunes jacobins qui s'agitaient autour de moi ne seraient vertueux qu'autant qu'ils n'auraient pas intérêt à ne pas l'être, et que, dès qu'ils seraient en passe

d'arriver, ils rejetteraient les dogmes sur lesquels ils déclamaient, comme de *vieilles guitares*, selon leur langue d'estaminet. Je ne pouvais oublier la sentence que Lamennais me répétait sans cesse en ses dernières années : « Les républicains sont faits pour rendre la république impossible », et je me rappelais les désenchantements que mon républicanisme juvénile avait essuyés pendant mon commissariat à Marseille, sous la domination des opportunistes du temps, les hommes du *National*. Je ne voulais pas user ma vie à combattre pour ou contre la république ou la monarchie, question secondaire, relative, et de la solution de laquelle la prospérité d'une nation ne dépend pas plus que le succès d'une entreprise industrielle n'est attaché à ce qu'elle soit constituée en société anonyme ou en commandite. La république de Washington vaut mieux que la monarchie de Louis XV, mais qui préférera la république de Robespierre à la monarchie de Marc-Aurèle? Mon élection s'était faite en dehors du parti républicain et contre lui. J'étais véritablement en dehors de tous les partis, n'ayant à rechercher que ce qui était utile au peuple, mon seul juge. Il me sembla que désormais la devise de mon opposition devait être celle qu'un de mes maîtres dans la science du droit, Charles Dumoulin, dans un temps de guerre civile, mit en tête de son écrit sur les *Petites dates : Non ut everterem sed ut sanarem*. Je résolus donc d'aider l'Empereur à établir un gouvernement de liberté en France.

V

Pesez mes expressions. Je ne dis pas *restituer* la liberté, je dis *l'établir*. Elle n'avait jamais réellement existé jusque-là. La liberté sociale nous avait toujours été refusée, et notre parlementarisme ne nous avait donné qu'une forme décevante de la liberté politique.

Le plus pur et le plus impénitent des libéraux, le P. Lacordaire a dit : « Il est vrai, une tribune avait été debout, une presse avait été libre, mais derrière ce théâtre éclatant de la vie nationale, qu'y avait-il, sinon l'autocratie absolue de l'administration publique, sinon l'obéissance passive de tout un peuple, le silence de rouages morts et mus irrésistiblement par une impulsion étrangère à la famille, à la commune, à la province, enfin, de l'avis de tous, jusque dans les plus minimes détails, livré à la domination de quelques hommes d'État, sous la plume oisive et indifférente de cent mille scribes. Or, savez-vous bien *qui a inventé ce mécanisme? Qui a créé cette servitude? Ce n'est pas la Révolution, c'est l'ancien régime; c'est Louis XIV et Louis XV*, ce n'est pas le présent, c'est le passé. *Vous avez seulement recouvert la servitude civile, la pire de toutes, du voile trompeur de la liberté politique*[1]. » — C'étaient les vues de Tocqueville, le Mon-

1. Discours de réception à l'Académie française.

tesquieu de notre siècle, résumées éloquemment par son successeur à l'Académie française.

La liberté politique, manteau de la servitude civile, la pire de toutes! Mot terrible et profond sur le libéralisme de nos prétendus gouvernements libéraux. Aucun d'eux ne nous a délivrés de la servitude civile; tous nous ont tenu les menottes aux mains, même dans notre maison, dans notre famille, dans notre église, dans notre usine, dans nos écoles, dans nos affaires, dans nos associations les plus innocentes; tous nous ont imposé la police et le gendarme comme les collaborateurs nécessaires de nos moindres initiatives. A travers chacune de nos révolutions, l'omnipotence et l'ubiquité de l'État n'a cessé de s'accroître, et l'*obligatoire* de nous enserrer de ses mailles oppressives. Le parti révolutionnaire à la suite de chacune de ses victoires a rogné quelque chose des droits individuels consacrés par la Révolution de 1789[1].

La véritable liberté ou plutôt le fond, l'essentiel, la substance de toute la liberté, c'est la liberté civile ou sociale, c'est-à-dire celle de gérer ses affaires comme on l'entend, sans gênes inutiles et sans immixtions oppressives, sans autre surveillance que celle de la justice; celle d'être le législateur de sa famille, vivant, par l'éducation, mort, par le testament, de pratiquer librement sa religion ou sa philosophie, de s'associer pour la charité, pour la prière, pour

1. Émile Ollivier, *1789 et 1889*, page 306.

la défense de son travail, pour l'exercice en commun de tous les actes qui se rattachent à la vie privée ou à la vie sociale, d'être le souverain absolu de son corps et de son esprit, de sa conscience et de ses intérêts, en tout ce qui ne concerne pas les autres et n'est pas de nature à compromettre l'ordre public, enfin d'exercer en sa plénitude « le plus grand de tous les dons que Dieu en créant nous fit dans sa largesse, le plus conforme à sa bonté, celui qui nous rapproche le plus de lui, la liberté de la volonté, dont les créatures intelligentes ont été seules dotées[1] ».

La liberté politique, celle qui consiste à faire des journaux, des clubs, des élections, si elle n'est pas la simple garantie d'une liberté sociale existante, n'est plus qu'un privilège dangereux, une machine de bouleversement et d'exploitation au service des politiciens d'en haut et d'en bas, qui peuvent devenir députés ou créer des journaux. « La plus grande extension de la liberté politique, a dit Malouet, un des plus solides Constituants, est infiniment moins précieuse et moins utile aux hommes que la sûreté et la libre disposition de leurs personnes et de leurs propriétés[2]. »

A l'inverse de ce qui a eu lieu jusqu'à présent, l'établissement de la liberté sociale aurait dû d'autant plus être le préalable de la liberté politique, que celle-ci peut exister très longtemps sans celle-là, tandis que la liberté

1. Dante, *Paradiso*, canto V.
2. 8 et 29 août 1791.

civile, le voulût-on ou ne le voulût-on pas, entraîne très vite, comme conséquence inévitable, la liberté politique. Concevrait-on qu'on la refuse à ceux à qui on concède de gérer librement leurs affaires privées? Ne vient-il pas toujours un moment, en effet, où la bonne marche de l'affaire de chacun dépend de la bonne gestion de l'affaire commune? Dès lors, comment ne pas admettre chacun à s'en occuper?

Cette prééminence à accorder à la liberté sociale, nécessaire sous tous les régimes, l'est particulièrement dans une démocratie qui, tendant au collectivisme, accroît sans cesse la force de l'État et amoindrit les franchises de l'individu.

Revendiquer la liberté sociale sous toutes ses formes, et surtout celles où le peuple est particulièrement intéressé, liberté d'association, de coalition, etc., fut la tâche la plus urgente qui me parut impliquée par celle formule : établir un gouvernement de liberté.

Dans la liberté politique, il n'y avait certainement pas tout à créer comme dans la liberté sociale, mais beaucoup à rectifier et à innover.

Le système parlementaire, tel qu'il a été pratiqué chez nous de 1815 à 1848, n'a été qu'une fausse apparence de liberté politique. En Angleterre[1] il a, comme tous les gouvernements humains, des inconvénients sérieux. Le plus grave moralement est de soumettre majorité

1. Sur l'origine du gouvernement parlementaire anglais, *Empire libéral*, t. III, page 22.

et minorité à une discipline de parti indispensable à son fonctionnement, qui exige un sacrifice constant de raison ou de conscience ; il n'est permis d'avoir d'autre raison et d'autre conscience que celles de son parti et un parti blâme souvent ce qui est bien et approuve ce qui est mal. Un membre du parlement critiquait devant moi une mesure proposée par le premier ministre Gladstone : « Vous la repousserez? lui dis-je. — Pas du tout, ce que je vous ai dit, c'est mon opinion personnelle ; comme membre du parti, je voterai avec M. Gladstone. » L'approbation et l'opposition systématique sont une des nécessités de ce gouvernement de parti.

Au point de vue du bien public, ce régime a encore l'inconvénient beaucoup plus grave d'exposer à tout instant le gouvernement à tomber dans la main des assemblées. Or les assemblées n'ont ni droit, ni mission, ni capacité pour gouverner, car elles ne sont pas responsables : la décision prise, elles s'évanouissent et personne ne reste plus là pour répondre de ce qui s'exécute. De plus, elles se décident sous la poussée de la passion du jour, ne tiennent compte que de l'effet direct, immédiat, qu'on touche et qu'on voit, et non de l'effet indirect, médiat, qu'on ne touche pas, qu'on ne voit pas et qui est pourtant le définitif. Discuter, contrôler, juger, voilà le seul rôle des Assemblées : tout pouvoir gouvernemental, fût-il limité, doit, tant qu'il dure, être *personnel*, c'est-à-dire responsable et libre de prendre des initiatives.

Un pouvoir anonyme et irresponsable n'est qu'une anarchie ou une oppression.

Les Anglais ont, du moins, corrigé, amoindri sinon tout à fait supprimé ces graves inconvénients par la procédure intelligente et prévoyante, de leur mécanisme législatif et par leurs fortes mœurs publiques. Les hommes d'État qui ont importé chez nous le nom de parlementarisme n'en ont pas introduit en même temps les contrepoids protecteurs. Aussi médiocres constructeurs politiques qu'ils furent éminents écrivains et orateurs, ils nous ont dotés, pour notre malheur, de ce mécanisme bruyant et essoufflé, impuissant et brouillon, qui, chaque fois qu'il a fonctionné, a donné au pays la nausée de la liberté.

Les Anglais ont admis l'inviolabilité royale : « Le roi ne peut pas mal faire. » Mais ils se sont gardés d'en conclure la nullité royale. Ils n'ont jamais contesté au souverain le droit d'examiner toutes les affaires, d'exprimer son avis, d'essayer de le faire prévaloir par le changement des ministères, l'atermoiement des sanctions : ils n'exigent sa soumission au Parlement qu'en dernier ressort, s'il n'a pas réussi à le convaincre. Chez nous on avait traduit l'inviolabilité royale en cette maxime : *Le roi règne et ne gouverne pas.* Il sera un pantin entre les mains des ministres, signant, approuvant, semblable, suivant l'image d'un des souverains qui remplit le mieux ce rôle de roi constitutionnel à la française, semblable à un piano qui par

lui-même ne donne aucun air, et sur lequel chacun joue l'air qu'il veut.

VI

Je ne me suis jamais proposé de rétablir ce détestable parlementarisme, ni de convertir Louis-Napoléon en un autre Louis-Philippe, ni de devenir le doctrinaire de la majestueuse imbécillité, le roi règne et ne gouverne pas[1]. Je voulais tenter une œuvre nouvelle, originale, et constituer la liberté telle qu'elle pourrait s'adapter à un Empire et à un Empereur.

Or, il ne peut pas y avoir d'Empire si l'Empereur n'est actif et responsable : il l'était. Je souhaitais seulement qu'il ajoutât à sa responsabilité devant la nation, celle de ses ministres devant le Parlement.

On m'objecterait qu'hérédité et responsabilité sont inconciliables et que l'une doit dévorer l'autre. Une objection ne m'a jamais arrêté; il y en a d'insolubles contre tout; dès que la raison de décider a été saisie, tant pis pour l'objection si elle subsiste. La logique, du moins celle que pratique notre raison bornée, n'est pas la règle des événements humains. L'Italie a détruit le pouvoir temporel au nom d'un statut qui reconnaît la religion catholique comme religion d'État; nous voyons depuis trente ans fonctionner une

1. Fonfrède.

république grâce à des institutions monarchiques. Mieux vaut vivre dans une constitution illogique que de mourir par la logique. L'esprit d'intuition et de finesse sert plus dans les affaires que l'esprit logique. En fait, hérédité et responsabilité s'excluent si peu, que partout en dépit des constitutions, les peuples les associent. Partout ils font remonter au monarque, qu'il ait ou non des ministres responsables, tout le bien et tout le mal qui s'opère dans le royaume; partout ils le chassent, eût-il des ministres responsables, dès que le mal leur paraît intolérable : les révolutions de 1830 et de 1848 l'attestent. L'irresponsabilité royale n'est qu'un *a priori* de la théorie que les faits n'ont pas sanctionné.

C'est par l'insurrection que jusqu'à présent on a rendu effective la responsabilité royale. En la reconnaissant constitutionnellement, on pourrait en organiser le fonctionnement légal.

Selon le penseur de la Révolution, Siéyès, le concours immédiat de la multitude à la formation de la loi est ce qui constitue la véritable démocratie [1]. Ce gouvernement direct était pratiqué au xve siècle dans les communes françaises : le peuple tout entier élisait ses officiers municipaux, on le consultait sur les affaires graves et on lui rendait compte. Aux États-Unis, en principe, il n'y a point de conseil municipal, le corps électoral nomme ses magistrats *select-men* et les dirige lui-même dans tout ce qui n'est pas

1. Septembre 1789. *Sur la sanction.*

l'exécution pure et simple des lois de l'État[1]. Quelques petits cantons suisses procèdent encore de la sorte.

Cette intervention directe du peuple est incompatible avec la multiplicité et la gravité des affaires dans un grand État. On a été amené aux États-Unis à établir dans les grandes communes un maire et un conseil municipal divisé en deux branches et dans tous les États libres on a institué le système représentatif, dont le régime parlementaire est une variante. Le peuple choisit des représentants qui parleront et agiront en son nom. Ces représentants ayant un droit propre, il n'appartient pas plus au peuple qui les a élus d'en réglementer l'usage par un mandat impératif qu'à un ministre de la justice de dicter ses arrêts au juge qu'il a nommé. Ils n'auraient même aucun compte à tenir des intentions réelles ou supposées de leurs électeurs, s'ils n'étaient obligés de ne pas trop les froisser, afin d'en obtenir le renouvellement de leurs pouvoirs.

Cette abdication complète de la souveraineté a paru tellement destructive de la souveraineté elle-même que les législateurs populaires ont établi en maxime qu'on *viole le droit du peuple chaque fois qu'on lui fait faire par représentation ce qu'il peut faire lui-même*. Trancher les questions constituantes pouvant être fait directe-

1. Tocqueville. *L'ancien régime et la Révolution*, p. 91. *La Démocratie en Amérique*, t. Ier, p. 96. — Émile Ollivier. *1789 et 1889*, p. 504.

ment, la Convention à sa première séance a décidé qu'il n'y a pas de Constitution si elle n'a été acceptée par le peuple [1].

Depuis, d'autres ont proposé que le plébiscite fût étendu à des sujets d'un intérêt général et dont la solution importait à la paix publique. Louis XVI réclama l'appel au peuple, qui eût certainement sauvé sa tête. En 1815, Talleyrand fut tenté de demander à un plébiscite la solution gouvernementale. Duchâtel, un des ministres les plus perspicaces de Louis-Philippe, regrettait qu'on n'y eût pas eu recours en 1830. En 1860, Prévost-Paradol, quoique imbu jusque dans les moelles des préjugés parlementaires, dont le premier était l'horreur de l'appel au peuple, s'écriait : « A la place de l'Empereur, bien des gens seraient tentés de se tirer d'affaire par un plébiscite et de dire une fois pour toutes au peuple français : — Que faut-il faire? Voulez-vous que j'évacue Rome ou que je fasse signe au Piémont de reculer et que je rende au Pape tous ses États? — C'est peut-être le seul moyen de sortir de cette impasse sur laquelle on ne peut vraiment jeter les yeux sans éprouver le plaisir de n'être rien [2]. »

Le plébiscite deviendrait la forme légale de la responsabilité du chef d'État. Contre les votes de défiance de la Chambre les ministres auraient un recours devant le corps électoral, par la dissolution, droit ministériel. Contre les exi-

1. 22 septembre 1792.
2. *Courrier du Dimanche* du 10 mars 1861.

gences des ministres et des Chambres qu'il jugerait nuisibles au bien public, l'Empereur aurait la ressource d'un appel direct au peuple.

Pour discréditer le plébiscite, rouage essentiel de l'Empire libéral, on l'a accusé d'être une invention du césarisme. En réalité son origine est entièrement républicaine. Les plébiscites étaient ce que les plébéiens seuls établissaient sur la proposition d'un tribun (*plebiscitum*, ordre des plébéiens). Ce fut la loi *Hortensia*, loi républicaine, qui les rendit obligatoires. Ils furent si peu un instrument de césarisme que les Césars les abolirent : les deux derniers se rencontrent sous Tibère : *lex Julia-Norbana*, *de latinitate manu missorum* et la *lex Visellia*, *de juribus libertinorum*. — De même dans l'ère moderne, les plébiscites n'ont pas été ressuscités par les Napoléon mais par la Convention, et c'est une république nullement césarienne, la Suisse, qui les pratique comme une institution normale[1]. Loin d'impliquer fatalement le césarisme, le plébiscite, dès qu'il sera fortement réglé, et aura pour assiette un suffrage universel rationnellement organisé[2], formera l'obstacle invincible à

1. Le *Referendum* est, sauf le nom, la même institution que le plébiscite. On a essayé de les distinguer en disant que le plébiscite porte sur le choix d'un homme et le referendum sur le vote d'une loi. Il est dans notre histoire des plébiscites dont l'unique objet a été l'acceptation ou le rejet d'une constitution. La seule différence réelle est que le plébiscite suisse a été réglementé parce qu'il est habituel et que le plébiscite français n'ayant été qu'exceptionnel, n'a pas encore reçu sa législation.

2. J'ai exposé mon système dans *1789 et 1889*, page 511.

son existence. La seule objection péremptoire contre le plébiscite est que le peuple, naturellement stupide, est incapable d'émettre une opinion sérieuse sur quoi que ce soit. S'il en est ainsi, abolissez incontinent le suffrage universel. Mais dans le seul pays où le plébiscite soit pratiqué, en Suisse, le peuple s'est constamment montré plus sensé que ses représentants. Il n'a pas approuvé leurs innovations radicales : élection des juges, suppression du budget des cultes, vaccine obligatoire, monopole des allumettes, etc. De telle sorte que c'est dans le vote direct du peuple qu'il faudra chercher le lest de stabilité dont les institutions politiques sont dépourvues depuis que l'autorité des Chambres hautes a été détruite ou affaiblie.

Réclamer un empire libéral signifiait donc pour moi, quand j'adoptai cette formule, demander la *liberté sociale*, et la *liberté politique* garantie de la première, mais organisée tout autrement qu'elle n'avait été par les régimes de 1814 et de 1830.

Ce plan était raisonnable ; était-il réalisable? En politique ce qui ne peut se réaliser cesse d'être raisonnable. Sur la liberté sociale, la cause était gagnée ; l'Empereur en était partisan plus encore que Morny et par là, même avec la Constitution de 1852, c'était un souverain libéral. Il y aurait plus de difficulté sur la liberté politique ; l'Empereur se défiait de l'usage qu'en feraient contre lui les partis, mais son esprit clair et juste

ne tarderait pas à se convaincre qu'ayant accordé le principal, il n'avait qu'à gagner à ne pas retenir dans sa main à moitié ouverte les conséquences inévitables; que la responsabilité ministérielle, en l'exonérant des fautes qui n'étaient pas les siennes et en organisant la mobilité publique, augmenterait sa stabilité personnelle; enfin qu'un Napoléon issu des votes populaires, investi du pouvoir d'interroger la nation directement, n'avait, s'il ne se jetait lui-même par la fenêtre, à redouter, même au jour des infidélités de la fortune, ni les manèges d'une assemblée, ni les violences de la presse, ni les complots des anciens partis.

Je me décidai à l'entreprise avec la certitude du succès. Je ne me dissimulais pas le long et difficile labeur auquel j'allais me condamner, la force et le nombre des adversaires que j'allais affronter. Le mot *Empire* exaspérerait les monarchistes et les révolutionnaires, le mot *libéral* déchaînerait le parti autoritaire maître du gouvernement et des places, sans me rapprocher tout à fait des sages qui mettaient la liberté au-dessus des formes de gouvernement, car leur thèse était qu'en dehors de la restauration du mauvais parlementarisme français il n'y aurait pas de liberté.

Je n'étais pas même certain d'entraîner les Cinq à passer de la première étape, le serment, à la seconde, l'opposition constitutionnelle, loyale, sans arrière-pensée subversive. Le décret du 24 novembre ne leur inspirait ni la même satis-

faction ni le même espoir qu'à moi. Darimon se donnait l'air d'en médire; Jules Favre ressassait les rengaines incrédules des vieux républicains qui l'entouraient au Palais et dont l'encens l'enivrait; Hénon, quoique écrivant à l'Empereur pour lui demander des grâces, demeurait irréconciliable; Picard en revenait à son mot habituel : « Défions-nous. » Je m'exposais, les câbles coupés de tous les côtés, à me retrouver plus seul qu'au jour où je prêtai le serment. Tout cela m'était indifférent si je ne perdais pas l'amitié de Picard. Pour l'amener à la politique que j'allais suivre, pour le faire revenir de ses défiances, je ne brusquai rien, je n'accentuai pas mon contentement, j'attendis l'occasion.

VII

Persigny, en sa qualité de ministre de l'Intérieur, était plus particulièrement chargé de caractériser par l'application la portée véritable des décrets. Il fit patte de velours dans une circulaire aux préfets, recommandant « de travailler à la réconciliation entre les partis, de témoigner des égards aux hommes honorables et distingués des anciens gouvernements et de les engager à faire profiter le pays de leurs lumières et de leur expérience » (5 décembre 1860). Il donnait l'exemple : il continua à traiter Falloux en ami et lui demanda d'être le parrain de son fils, de lui désigner un confesseur, parce qu'il

voulait entrer dans une complète pratique chrétienne. Il fut plein d'égards envers Lamartine, empêcha que son petit hôtel de la rue Ville-l'Évêque ne fût englobé dans le ministère de l'Intérieur[1] et donna ordre à tous les préfets de seconder la souscription à ses œuvres complètes. Il ne s'opposa pas à la grâce de Proudhon.

Le délicat de sa tâche était la conduite envers la Presse. Il fit remise à tous les journaux de leurs avertissements, et dans une circulaire, il indiqua de quelle manière il appliquerait le pouvoir discrétionnaire dont le maintien était le principal argument de ceux qui contestaient l'importance des concessions impériales. On s'autorisait de l'exemple de l'Angleterre pour réclamer la suppression du pouvoir arbitraire, il s'en arma pour le maintenir : « Aussi longtemps

1. Lamartine à Persigny : « M. de Laguéronnière vient de me faire part des paroles et des procédés chevaleresques qui m'assurent spontanément la tranquille jouissance de mon petit asile sous les murs de votre beau jardin. Je ne dirai du moins pas comme Virgile :

Mantua væ miseræ nimium vicina Cremonæ.

« Le voisinage d'un homme de cœur est toujours bon, même en politique. Entre votre cause et la mienne il y aura toujours l'honneur du caractère qui domine toutes les dissidences de l'esprit. Vous servez avec zèle et indépendance une cause dans laquelle vous trouvez réunis votre amitié et vos principes ; j'ai quitté l'arène politique et je consume laborieusement, dans un travail acharné et ingrat, mes dernières années à réparer les coups de la fortune envers ceux à qui je dois du pain. Nous pouvons être fiers tous deux de nos situations si diverses et je puis vous envoyer sans rougir, à travers les arbres de nos deux jardins, les remerciements que je suis heureux de vous offrir. « A. de Lamartine. »

que les Stuarts contestèrent le gouvernement issu de la révolution de 1688, la législation sur la Presse n'eut qu'un objet : défendre la nouvelle dynastie contre ses ennemis politiques et religieux, et interdire, au nom même de la liberté, les armes et les instruments de la liberté aux adversaires des nouvelles institutions du pays. Avant d'être un peuple libre il faut être un peuple uni. La liberté de la Presse doit suivre et non précéder la consolidation d'une nouvelle dynastie ; tant qu'il y a des partis hostiles à l'ordre établi, luttant, non plus comme aujourd'hui les tories et les whigs pour le Ministère, mais comme autrefois les Jacobites pour renverser le trône, la liberté ne peut être accordée aux ennemis de l'ordre établi, que chez les peuples dégénérés qui préfèrent au salut de l'État, comme les Grecs du Bas-Empire, le droit de se quereller et de se détruire eux-mêmes. » En conséquence, « je ne reculerai devant aucune responsabilité pour interdire les attaques contre l'État, de quelque prétexte, de quelque autorité qu'elles se couvrent ; en revanche, je ne consulterai aucune convenance particulière, de quelque part qu'elle se produise, pour les résolutions à prendre dans le but de favoriser sans cesse davantage dans notre pays l'acclimatation, si je puis ainsi parler, des habitudes de libre discussion » (7 décembre 1860).

Cette argumentation habile n'avait qu'une lacune, elle oubliait que la protection de l'ordre nouveau contre les partis anciens n'avait pas en

Angleterre été confiée aux ministres dont les journaux critiquaient les actes, mais à des jurés, à des juges. Or c'était ce que réclamait l'opposition libérale.

On a beaucoup médit du système des avertissements; il en fut, en effet, un grand nombre de ridicules ou d'excessifs. Mais si on mettait à côté des passages frappés, l'immense quantité de ceux tolérés quoique pleins d'allusions outrageantes, tels que, par exemple, les articles du *Courrier du Dimanche* où « se retrouve l'âpre raillerie de Swift, le sarcasme rieur de Lucien[1] » et qui cependant ne valurent à Prévost-Paradol ni une poursuite, ni un avertissement, on est obligé de reconnaître qu'en fait, les rigueurs de ce régime ont été fort exagérées. N'est-ce pas être encore libre que de pouvoir crier si souvent et sous tant de formes diverses, qu'on ne l'est pas? « Les journalistes n'étaient persécutés que dans la mesure qui fait plaindre et non dans celle qui fait trembler; ils souffraient cette espèce de gêne qui anime à la lutte, non ce joug pesant qui accable[2]. » Néanmoins ce système était insupportable, parce que la liberté qu'il laissait n'était qu'une tolérance, toujours sur le point d'être retirée, et reprise, et parce qu'il est contraire au bon sens que celui qui censure ait pour juge celui qui est censuré.

Avant le décret il eût été absurde de donner à

1. Gréard.
2. C'est ce que dit Tocqueville des années qui précédèrent la Révolution.

la Presse plus de liberté que n'en avait le Parlement, de reconnaître aux journalistes le droit refusé aux députés d'interpeller chaque jour le gouvernement et d'être en communication directe et libre avec le public, tandis que la parole des orateurs de la Chambre ne lui arrivait que sous une forme indirecte et tronquée. Après, il était bien plus absurde de refuser aux écrivains le droit de reprendre pour leur compte les idées ou les critiques qui étaient publiées dans le compte rendu des Chambres.

Persigny ne s'éloigna pas de son programme en frappant d'un avertissement le *Courrier du Dimanche* et en expulsant son directeur Gregory Ganesco qui n'était pas Français (29 janvier 1861). L'article contenait un véritable outrage contre les institutions. Il fut moins bien inspiré dans la manière dont il usa du pouvoir d'accorder ou de refuser l'autorisation de fonder des journaux. Je lui en demandai une : il me considéra comme un ennemi de l'État et de la dynastie et me la refusa. Il traita de même Louis Veuillot qui avait donné de nombreuses marques d'adhésion à l'Empire et ne différait avec lui que sur une de ces questions de conduite politique qu'il avait promis de livrer au libre débat. Nefftzer le trouva moins rébarbatif. Le malin Alsacien qui depuis 1859 avait repris à la *Presse*, propriété de Solar, l'associé de Mirès, la place que Milhaud lui avait retirée sur l'injonction du Prince Napoléon, capta le ministre par les habiles flatteries de son bulletin quotidien. Sur son affir-

mation qu'il était étranger à toute préoccupation de parti, il obtint l'autorisation de fonder le *Temps*. Il marqua immédiatement la valeur de ses promesses en donnant son journal à l'argent orléaniste; depuis il ne manqua pas une occasion de saper l'Empire, et nul ne lui sera plus féroce sous une apparence de modération.

VIII

La libre discussion permise s'exerça surtout sur la question italienne. Cléricaux et anticléricaux n'en devinrent que plus ardents à s'assaillir, et quelles que fussent les acrimonies des journaux libres-penseurs, tels que le *Siècle* et l'*Opinion nationale*, elles étaient au moins égalées par celles des défenseurs du pouvoir pontifical ; Cavour était plus vilipendé par la presse religieuse que Lamoricière et les évêques par la presse démocratique. L'animation des esprits était telle que des hommes graves, d'ordinaire modérés, des membres du Conseil général de la Société de Saint-Vincent de Paul, conduits par le vicomte de Melun, se permirent auprès de l'archevêque de Paris, le cardinal Morlot, une démarche des plus singulières.

Sous la Restauration existait un Grand Aumônier de France, évêque de la Cour, ayant le privilège d'officier devant le Roi en tout diocèse sans que l'évêque du lieu pût y contredire. L'Empereur avait obtenu le rétablissement de la

Grande Aumônerie et le droit d'en choisir le titulaire parmi les archevêques et évêques de l'Empire[1]. L'archevêque de Paris, Mgr Morlot, fut le premier. « Le nouveau dignitaire était d'un esprit calme et modéré, sa raison pleine de gravité, son jugement très sûr; en lui tout était à sa place, et l'équilibre de ses facultés se faisait voir dans ses discours comme dans ses actes. Il s'y maintenait à des hauteurs moyennes où bien des gens de plus de réputation mais de moins de sagesse ne savent pas se tenir. Fort habile dans la politique des affaires dont il avait la longue expérience, observateur fin, sans laisser voir sa finesse[2] », il n'avait aucun goût pour le tapage et il croyait lui aussi que le bruit ne fait pas de bien et que le bien ne fait pas de bruit. Tout en défendant la cause du Pape auprès de l'Empereur avec l'autorité de sa modération et du respect qu'inspirait sa sainte vie, il s'était refusé à se ranger derrière les Dupanloup et les Pie.

Les hommes de parti s'indignaient de ce qu'ils appelaient sa défection. Rome lui envoyait également des marques de déplaisir, et on lui insinuait que le moins qu'il pût faire était de donner sa démission de Grand Aumônier, protestation dont l'effet serait immense. Quelques membres du Conseil général de la Société de Saint-Vincent de Paul se rendirent auprès de lui et lui demandèrent d'infliger ainsi un sérieux avertissement au pouvoir afin d'affermir les ca-

1. 31 mars 1857.
2. Mgr Darboy.

tholiques dans leur résistance. « J'ai déjà, dit Mgr Morlot, répondu à Rome, à une invitation semblable en écrivant que j'embrassais avec joie ce parti, mais que je ne pouvais m'arrêter en chemin : l'abandon de la Grande Aumônerie serait une déclaration de guerre qui amènerait des représailles dont souffriraient les intérêts religieux du diocèse ; je cesserais donc en même temps d'être archevêque, ma protestation en serait plus éclatante, le courroux de l'Empereur ne tomberait que sur moi, le clergé et les fidèles n'en seraient pas responsables, la religion n'en ressentirait nul dommage. » Il n'ajouta pas qu'à sa double démission, il avait joint celle de cardinal, demandant à finir sa vie dans une communauté. Rome avait compris les dangers d'une aussi dangereuse démarche et refusé toutes les démissions. « Voilà, Messieurs, dit le prélat, pourquoi, malgré mon désir et l'accord de nos idées, je suis encore Grand Aumônier. » Puis il ajouta : « Mettons-nous à genoux et prions Dieu ensemble afin de connaître et de suivre sa sainte volonté à laquelle j'ai cru obéir en obéissant à son représentant sur la terre[1]. »

1. Le vicomte de Melun, en racontant cette démarche et en l'attribuant comme moi aux membres du Conseil général de la Société de Saint-Vincent de Paul, n'en fixe pas la date ; mais il résulte d'une lettre de Mérimée à Panizzi, du 24 janvier 1861, que la crise était en son plein dans ce mois de janvier : « L'archevêque de Paris veut donner sa démission de toutes ses places, aumônerie, archevêché, etc. C'est pourtant un galant homme et très tolérant, mais le Pape lui rend la vie trop dure et surtout les dévots qui le tourmentent ; jusqu'à présent, on a réussi à l'empêcher ou, du moins, à diffé-

On ne laissa pas perdre l'occasion de manifester qu'offrait la réception de Lacordaire à l'Académie (24 janvier 1861). Tous les coryphées de l'opposition étaient accourus. L'Impératrice et le Prince Napoléon, venus aussi, purent entendre les applaudissements répétés qui, aux deux discours, soulignèrent ce qu'on supposait être désagréable à l'Empire : « la crainte qu'inspire au tyran la parole de l'homme sur les lèvres de l'orateur; Tibère, ce despote qui se croit tout permis, parce qu'il fait tout au nom du peuple, etc. ». Même là on commençait à être blasé sur ces lieux communs de haine : on attendait l'attaque contre la politique italienne, le Piémont et l'Empereur qui les protégeait. Lacordaire déçut : il se contenta de quelques paroles sonores, en passant, sur « l'ingratitude sacrilège qui, en 1848, avait récompensé les dons du Père commun des âmes » et sur « la France opposant aux armées d'une démocratie trompeuse ce don de vaincre qui lui fut accordé par Dieu le jour même où Clovis, son premier roi, courba la tête devant la vérité ». — Guizot s'étonna qu'il eût si peu dit : « Vous avez exhalé votre éloquente indignation contre l'ingratitude qu'a rencontrée ce Pape généreux et doux qui s'est empressé d'ouvrir à ses sujets la carrière des grandes espérances, et qui les y eût heureusement conduits si la bonté des intentions suffisait à gouverner les hommes. Est-ce

rer. » — « Le cardinal Morlot, écrit Vaillant dans son carnet, le 2 janvier 1861, veut donner sa démission, Rome refuse. »

là, Monsieur, tout ce qu'en présence de ce qui se passe vous pensez et sentez sur la situation de l'Église, et regardez-vous l'ingratitude populaire comme la plus dure épreuve que son auguste chef ait maintenant à subir? Non, certainement non; mais, après avoir touché à cette plaie vive, vous vous êtes arrêté; vous avez craint d'envenimer en enfonçant. » Et suppléant au silence du prêtre, le politique *enfonça*, enveloppant ses anathèmes contre Cavour et le Piémont d'une violence contre Napoléon Ier et d'une parole dédaigneuse contre Benjamin Constant, dont le moindre écrit contient plus d'idées politiques profondes et originales que tous les siens.

« Monsieur, lui dit l'Impératrice quand il la reconduisit à sa voiture, à la tête du bureau, je vous ai beaucoup écouté et admiré. » — C'est égal, disait Dupin en sortant, c'est toujours le laïque qui a le pompon. — Et Sacy : Nous venons d'entendre un faux moine reçu par un faux protestant. — L'Empereur, dans son audience, eut un mot gracieux pour Guizot, parla à Lacordaire de son Éloge du général Drouot et lui dit que l'Impératrice l'avait autrefois entendu à Bordeaux avec grand plaisir. Décidément, on ne courait pas de risque à braver ce Tibère.

Une brochure nouvelle de La Guéronnière, cette fois signée, et à laquelle l'Empereur n'avait aucune part, fit courir les plumes. Le guerroyant Mgr Pie devint tout à fait outrageant. « Lave tes mains, ô Pilate! la postérité repousse

ta justification ; un homme figure cloué au pilori du symbole catholique, marqué du stigmate déicide : ce n'est ni Hérode, ni Caïphe, ni Judas ; c'est Ponce-Pilate, et cela est justice : Hérode, Caïphe, Judas ont eu leur part dans le crime, mais *enfin rien n'eût abouti sans Ponce-Pilate. Pilate pouvait sauver le Christ, et sans Pilate on ne pouvait pas mettre le Christ à mort.* » A moins de déclarer les lois abolies, il fallait poursuivre. On traduisit l'évêque comme d'abus devant le Conseil d'État [1] ; il eût été plus efficace de le déférer aux juges du droit commun.

1. 27 février 1861.

CHAPITRE IV

LA SESSION DE 1861

I

Paradol et ceux qui partagèrent ses justes espérances considéraient que, le rôle des députés étant agrandi au point d'en être changé, il convenait de procéder à une dissolution afin que les instruments de contrôle nouveaux et utiles remis à la nation ne languissent pas entre les mains de députés peu préparés à la tâche nouvelle. Le gouvernement n'adopta pas cette mesure qui avait quelque chose d'agitateur comme toute dissolution et qui eût donné au décret libéral un caractère radical, presque révolutionnaire qu'il ne convenait pas de lui attribuer. La session s'ouvrit donc régulièrement (4 février 1861).

L'Empereur s'attacha à démontrer que le décret, malgré son importance, n'altérait en rien l'esprit de la Constitution. La liberté de délibérer était accrue, mais les effets des votes contraires, s'il s'en produisait, ne seraient pas changés. « C'est un avertissement dont le gouvernement

tient compte, mais qui n'ébranle pas le pouvoir, n'arrête pas la marche des affaires et n'oblige pas le souverain à prendre pour conseillers des hommes qui n'auraient pas sa confiance. »

Il renouvela ses protestations pacifiques. Sans renoncer à une légitime influence, la France ne prétendait s'ingérer nulle part où ses intérêts n'étaient pas en jeu. En Italie, elle entendait se renfermer dans le principe de non-intervention. « Certes, je ne l'ignore pas, ce système a l'inconvénient de paraître autoriser de fâcheux excès, et les opinions extrêmes préféreraient, les unes que la France prît fait et cause pour toutes les révolutions, les autres qu'elle se mît à la tête d'une réaction générale. Je ne me laisserai détourner de ma route par aucune de ces excitations opposées. »

Le lendemain, Morny expliqua les divers changements réglementaires, conséquences du décret [1] : les six secrétaires élus au lieu d'être nommés; une discussion sommaire en comité secret sur les projets de loi avant le renvoi au bureau; le nombre des bureaux augmenté de sept à neuf avec l'interdiction à chaque député de faire partie de plus de deux commissions; un compte rendu rédigé pendant la séance sous la responsabilité du président pour être communiqué aux journaux; la possibilité d'amender une loi en discussion afin que la Chambre ne soit plus placée à l'avenir entre un acte insensé

1. Sénatus-consulte du 2 février 1861. Décret du 3 février 1861.

et une soumission regrettable; tout amendement signé par *cinq* membres serait admis à la discussion (ce chiffre évidemment visait à nous permettre d'user du droit nouveau). Pour ne pas offusquer les députés par un appareil officiel, désormais les commissions du gouvernement n'assisteraient plus aux séances en uniforme.

Ces commentaires se terminaient par une déclaration franchement libérale. « Deux fois une main puissante a relevé l'édifice, mais c'est la première fois que cette main s'ouvre, de son plein gré, au milieu du calme et de la paix, pour rendre au pays une partie des droits dont celui-ci lui a fait un salutaire abandon. *La liberté politique est le couronnement de toute société civilisée*, elle grandit la nation et le citoyen, *il est de notre honneur d'en favoriser la durée et le développement*, mais elle ne s'implantera définitivement qu'avec l'ordre et la sécurité. »

Baroche déposa sur le bureau de la Chambre un exposé de la situation de l'Empire et les principaux documents diplomatiques de l'année 1860, fait inusité qui, à lui seul, était une innovation considérable. Ensuite on procéda à l'élection des secrétaires.

Pendant le dépouillement du scrutin, j'étais assis auprès de Valette, le secrétaire de la Présidence ; Picard causait avec nous, accoudé sur la balustrade. Morny, qui montait au bureau, s'avance et nous tend la main. — « Vous nous avez fait, lui dis-je, Monsieur le Président, un

bon discours, c'est un correctif au rapport de Troplong. — Que voulez-vous? Troplong est un brave homme, mais ce n'est pas un homme politique; à propos de tout, il parle des Grecs et des Romains; d'ailleurs il s'exprimait au nom de la Commission du Sénat, et il était contraire à la mesure. L'Empereur et moi en étions partisans depuis longtemps, je vous l'ai fait dire l'an dernier; l'Empereur est très bon, seulement on ne sait pas qui lui succédera: il faut créer des institutions. — Nous avons coutume, Monsieur le Président, de dire que dans l'Empire, il n'y a que deux hommes politiques, l'Empereur et vous. — Il n'y en a qu'un, l'Empereur. — Nous sommes plus larges, nous allons jusqu'à deux. »

Un scandale judiciaire fit un instant diversion aux luttes politiques. Le banquier Mirès fut arrêté sous l'accusation d'abus de confiance et d'escroquerie [1]. Cette arrestation brutale, inutile, entraîna la ruine d'une affaire qui eût pu se soutenir sans cet éclat. Quelle institution de crédit ne croulerait à l'annonce que son directeur est incarcéré? On accusa tout le monde d'être compromis. Richemont se brûla la cervelle; le fils de Baroche fut soupçonné; on dit, selon la formule du temps, que Morny était dans l'affaire; une instruction s'ouvrit. Mirès me fit offrir une somme considérable pour me charger de sa défense. Quoique n'ayant aucune

1. 17 février 1861.

raison de le croire coupable, je ne pensai pas que mes devoirs législatifs me permissent de me consacrer comme il l'eût fallu à une affaire de cette importance.

II

Le Sénat inaugura brillamment le nouveau système de l'Adresse. Dupin prenant texte des poursuites récentes, répéta les banalités prudhommesques sur l'agiotage et évoqua la grande image de L'Hospital contre ceux qui ne deviennent riches de biens qu'en se faisant pauvres d'honneur : il vanta le travail, l'économie, la modération dans les désirs et dans les jouissances, la modestie, la simplicité, exhortations honorables et inutiles; les bons n'en ont pas besoin et les autres n'entendent pas. Mérimée, Dumas, Lebrun, proposèrent que les encouragements donnés aux œuvres de l'intelligence, insuffisants jusqu'à ce jour, devinssent plus dignes du règne de l'Empereur. Magne leur répondit qu'ils étaient bien exigeants, qu'on en faisait assez, et le Sénat fut de cet avis (79 voix contre 63, 5 mars). — Le marquis de Boissy reprit la rôle de bouffon qu'il avait rempli à la Chambre des Pairs et s'efforça de faire enrager le président Troplong autant qu'il avait fait le chancelier Pasquier.

La question romaine remplit quelques séances. Les arguments en sens inverse avaient

été si compendieusement exposés dans les mandements, dans les brochures, dans les journaux, qu'on se trouvait réduit aux redites. Larochejaquelein, le président Barthe, mieux que les cardinaux, reproduisirent les attaques contre l'Unité italienne et Piétri les arguments en sa faveur.

L'intervention du prince Napoléon fit événement. On avait dit qu'en Italie tout avait été mal, il riposta que tout avait été bien. « Le droit strict n'a pas été respecté, mais le salut du peuple est la suprême loi. Il est certaines circonstances rares, grâce à Dieu! qu'on ne doit jamais invoquer comme précédent, mais que l'histoire et la postérité justifient quelquefois, qui expliquent, excusent, autorisent même certaines violations du droit. Vous pensez que le coup d'État de 1851 était une nécessité politique pour sauver la société et le pays? Et cependant, était-il légal? Non. L'Empereur a agi en homme qui ne relevait que de sa conscience, il a été approuvé par le peuple, qui a ratifié et approuvé la conduite de son Chef. *Il a bien fait, et l'histoire lui en tiendra compte.* Le retour de l'île d'Elbe, n'est-il pas un exemple semblable? — Malgré l'amour de quelques-uns pour l'autonomie napolitaine, on ne saurait aller jusqu'à dire que les Italiens du midi ne sont pas plutôt les compatriotes des Italiens du nord que les Anglais n'étaient compatriotes des Hollandais. Eh bien, il ne serait pas difficile, avec des arguments tirés de la révolution anglaise et de la

conduite de Guillaume d'Orange, de défendre la politique de l'Italie du nord vis-à-vis de l'Italie du sud. — On avait rappelé un décret malheureux, détestable et honteux qui récompensait les parents d'un assassin, eh bien, le gouvernement du droit divin qui prétendait pratiquer l'honnêteté politique et défendre l'autel, a glorifié, anobli, décoré un assassin beaucoup plus exécrable encore, puisqu'il n'avait pas seulement cherché à ôter la vie d'un homme en sacrifiant la sienne, il a glorifié un assassin qui a été celui d'une quantité considérable de personnes, Georges Cadoudal. — L'Unité italienne, a-t-on dit, est une œuvre factice. Quand un gouvernement, entouré de cent mille hommes, possédant une marine imposante, quatorze frégates à vapeur, je crois, ne sait pas se défendre contre mille courageux patriotes, évidemment c'est qu'il doit tomber, qu'il est destiné à périr. Ce n'est pas le Piémont qui a envoyé Garibaldi; mais, en le supposant, est-ce que Garibaldi et ses quelques compagnons auraient suffi pour renverser un gouvernement ayant le droit de vivre? Que des légitimistes ou des républicains exaltés venant d'Angleterre essayent donc de faire, avec mille ou quinze cents hommes, une descente sur nos côtes, *nous les fusillerons bel et bien;* nous les condamnerons au nom du droit des gens, et notre gouvernement n'en sera pas le moins du monde affaibli. — L'Unité italienne, dit-on encore, est un péril pour la France ! Elle est surtout dans ses

intérêts parce que c'est le seul moyen raisonnable, sans une guerre de propagande universelle, de modifier à notre profit les traités de 1815. L'Italie est l'alliée naturelle de la France. Il faut donc accepter l'Unité italienne sans appréhension, sans réticences, avec sa condition nécessaire : Rome capitale. On doit au chef spirituel du catholicisme une certaine indépendance; il ne doit être le sujet d'aucun souverain; pour la lui assurer on le laissera cantonné dans la cité léonine, sur la rive droite du Tibre; la catholicité lui assurera un budget et lui fournira une garnison (1er mars). »

Présentées avec force précautions oratoires, de pareilles idées eussent déplu au Sénat : le Prince en prit si peu qu'il semblait s'être proposé de les rendre exaspérantes. Son discours brillait par l'esprit et l'éloquence; il manquait de tact; il discutait les intérêts religieux comme quelqu'un qui n'en a point souci. Aussi fut-il écouté avec un bouillonnement sourd d'indignation qui eût éclaté plus souvent en interruptions violentes, n'eût été le talent, la curiosité, l'étiquette. Il produisit un émoi extraordinaire d'enthousiasme chez les démocrates, de réprobation parmi les conservateurs et le monde officiel.

« Le Prince, écrivait About, d'un seul bond s'est placé au rang de nos orateurs les plus illustres, écrasant la Papauté comme un lion du Sahel écrase d'un coup de griffe une victime tremblante. » Cassagnac au contraire disait

tout haut : « Si telle est la politique de l'Empereur, il se f... de nous! »

La préoccupation, en effet, qui dominait tous les commentaires était de savoir si véritablement le Prince avait été le porte-parole de la pensée intime de son cousin. Bien des signes permettaient de le croire. Persigny avait télégraphié aux préfets le succès du Prince, l'Empereur lui avait écrit : « Quoique je ne sois pas d'accord avec toi sur tous les points, je tiens à te féliciter des sentiments si noblement patriotiques que tu viens d'exprimer avec éloquence et de l'immense succès oratoire que tu as eu au Sénat. » Il avait été touché de la défense du coup d'État, que jusque-là son cousin avait si durement qualifié ; il voulait aussi adoucir par avance le désaveu qu'allait lui infliger Billault dès le lendemain.

D'une main courtoise mais décidée, le ministre commença par écarter les deux exagérations aux prises : « Beaucoup de bonnes choses ont été dites, mais beaucoup aussi auxquelles le gouvernement ne saurait donner son assentiment. Chacun de vous, comme sénateur, avec l'autorité de son talent et de sa position personnelle, a le droit de dire tout ce que lui suggère sa conscience et sa conviction, mais *nul n'a le droit ici, de parler au nom du gouvernement, ni de le lier par sa parole, excepté ceux qui en sont les organes officiels et constitués.* » Ceci détruisait la solidarité avec le Prince. — « Nos pères étaient des catholiques sincères, mais la sincé-

rité de leur foi ne troublait ni leur clairvoyance ni leur fermeté d'hommes d'État. Ils s'inclinaient avec respect devant l'infaillibilité de l'Église, mais ils savaient que le gouvernement temporel du Pape avait, comme les autres gouvernements de ce monde, ses faiblesses, ses erreurs, ses aveuglements, et ils ne se faisaient point scrupule d'y résister tout en ayant la plus grande déférence pour l'autorité spirituelle. » Ceci maintenait l'indépendance vis-à-vis des prétentions ultramontaines. — La route ainsi déblayée, l'orateur déroulait la vraie politique de l'Empereur. « Il s'était efforcé d'arrêter le torrent qui menaçait le domaine du Saint-Père ; il avait diplomatiquement employé toutes les influences que les services rendus, les principes des droits des gens, son autorité en Europe mettaient à sa disposition pour conjurer des entreprises qu'il avait frappées d'une formelle désapprobation. Qu'aurait-il pu faire de plus? Employer la force? Le lendemain de Solferino tourner ses armes contre des populations amies et plus tard contre le roi de Sardaigne dont les drapeaux avaient été mêlés avec les nôtres? Et pour faire quoi? Pour occuper perpétuellement ces possessions, pour y rester contre nos intérêts, contre nos principes, contre nos convictions, y faire une police de gendarmerie et y réprimer d'incessantes émeutes, y comprimer les populations. On n'y pouvait songer. — Nous soutiendrons, nous protégerons à Rome l'autorité du Pape dans toutes les hypothèses, en

étendant notre action aussi loin que les conditions militaires auxquelles elle est subordonnée peuvent le permettre. Si, nonobstant ces assurances, le Pape quitte Rome, il nous force à nous retirer avec lui et, en rendant les solutions plus difficiles dans l'avenir, il prépare lui-même à ses adversaires un triomphe immédiat. » — Il fallait une invincible mauvaise foi pour reprocher à de telles déclarations de n'être pas franches et nettes.

Billault pressa le Sénat de s'associer « au passé de cette politique en l'approuvant, et à son avenir en déclarant sa confiance. Des passions politiques et des passions religieuses attaquent indignement et outragent l'Empereur; elles ne parlent que d'hypocrisie et de mensonge; elles s'abritent sous des allusions odieuses qu'on ne craint pas d'emprunter au texte même des livres sacrés. Il devient nécessaire qu'une déclaration solennelle du Sénat arrête de pareilles attaques. »

La grande majorité était prête à couvrir l'Empereur contre des excès de polémique et à lui déclarer sa confiance; elle était non moins désireuse de s'associer à la résistance du Pape et de lui envoyer un témoignage de dévouement. Quelques sénateurs, parmi lesquels le duc de Padoue, non suspect d'hostilité, proposèrent d'ajouter à l'adresse ces mots : « Et maintient à Rome la souveraineté temporelle du Saint-Siège sur laquelle repose l'indépendance de l'autorité spirituelle. » L'addition, inoffen-

sive en elle-même contenait une insinuation de défiance. Néanmoins, quoique le gouvernement et la commission l'eussent repoussée, elle réunit 61 suffrages contre 79 et eût obtenu certainement la majorité sans la crainte de déplaire.

III

Le discours du prince Napoléon eut son retentissement au Corps législatif. Dès l'ouverture de la discussion générale de l'adresse, la question romaine surgit avec un caractère de passion qu'elle n'eût certainement pas eu sans ce manifeste provocateur. Flavigny commença l'attaque, le vénérable Kolb-Bernard, avec l'autorité de respect qu'il avait auprès de tous, entra dans le vif par un discours fort bien écrit. Il reprochait à l'Empire, né d'une protestation contre l'esprit révolutionnaire, d'en être devenu le serviteur en Italie, d'abaisser sa politique devant celle de l'Angleterre et, par des contradictions peu loyales, d'avoir répandu le trouble et l'agitation dans le pays catholique et industriel.

Plichon, toujours intrépide, accentua encore ce langage déjà accentué : « L'unité de l'Italie n'a été qu'une série d'attentats consommés avec un profond cynisme. Victor-Emmanuel eût compromis à jamais par sa déloyauté le prestige des couronnes d'Italie, s'il n'avait été

relevé par le héros de Gaëte ; c'est un spoliateur, un traître à la foi publique. L'unité est une utopie qui ne peut engendrer que des malheurs pour l'Italie et des dangers pour la France. Notre véritable alliance, c'est l'Autriche : une puissance forte est nécessaire là où elle est pour défendre d'un côté l'Allemagne, de l'autre Constantinople, et pour nous défendre nous-mêmes contre les principes de l'unitarisme allemand. Nous nous affaiblissons de tout ce que perd l'Autriche ; c'est la Russie et la Prusse qui le gagnent, la Russie déjà si redoutable, la Prusse constituée contre nous par les traités de 1815, et qui peut devenir plus redoutable encore. Les Italiens sont égoïstes, peu reconnaissants. Ils consentent à recevoir et ne rendent jamais, et pour courir au-devant d'une ingratitude certaine, vous compromettez, vous, la France. Le nom de Napoléon qui a été le signe providentiel du ralliement au moment de nos discordes civiles est pour l'Europe une source de défiances (*Vives et bruyantes dénégations, agitation prolongée*), car dans ce nom s'incarne le souvenir des plus grandes calamités qui l'aient accablée. (*Murmures.*) La sagesse et la modération de l'Empereur étaient parvenues à amortir cette défiance ; dès aujourd'hui les gouvernements et les peuples y sont revenus. A l'intérieur, la situation est aussi mauvaise, le travail est ralenti, les salaires sont abaissés et sur certains points la crise est aussi forte qu'en 1848. »

Si cela est vrai, riposta Baroche, ce gouvernement est impossible, ce n'est pas un changement de politique seulement que vous devez réclamer. — Aucun gouvernement, en effet ne fut attaqué avec une telle violence et si fondamentalement. Cependant Keller trouve moyen d'aller encore plus loin. C'était un jeune député nommé grâce à l'appui énergique du gouvernement. De haute taille, mince, le visage fier et grave, il offrait dans sa personne un mélange d'ascète et de soldat. Quoique son débit fût un peu monotone, dès les premiers mots il éveilla les sympathies. Il alla droit au point vulnérable : « Les intentions du gouvernement inspirent la même confiance à ceux qui désirent le maintien du pouvoir temporel du Saint-Siège et à ceux qui espèrent sa ruine complète et prochaine. Ces deux confiances sont incompatibles ; il est temps de voir qui a raison. » Et il reprit avec une vigueur ardente le tableau des iniquités du Piémont et des complaisances de la France. « Qu'on ne cherche ni excuse ni faux-fuyants ! La France est responsable de tout ce que le Piémont a fait à l'Italie, et elle est même moins excusable ! Le Piémont était trop faible pour résister à l'entraînement des passions révolutionnaires, tandis que, d'un mot, nous pouvions les arrêter. » Tant qu'il s'agit du Piémont, l'orateur, quoique très acerbe, garda encore quelque retenue ; quand il parla du Pape, « notre Pontife, notre père bien-aimé, le gardien de nos plus chères libertés », il fut emporté dans une

région extatique d'où, cessant de discuter, il anathématisa, s'en prit à l'Empereur lui-même, l'accusa de reculer devant une force astucieuse, une puissance perfide dont le Piémont n'a été que l'instrument, la Révolution italienne patronnée par l'Angleterre, incarnée dans la personne d'Orsini, et il lut le testament de l'assassin. Une immense rumeur, plus approbative que contraire, s'éleva dans l'Assemblée. Il continua : « Êtes-vous révolutionnaires ou êtes-vous conservateurs ? Vous avez reculé pas à pas devant Garibaldi, tout en vous proclamant son plus grand ennemi, vous avez fourni à la fois des canons rayés au Piémont et de la charpie au roi de Naples ; d'une main, vous avez protégé le Saint-Siège, de l'autre dressé son acte d'accusation. »

A chacune de ces paroles, on entendait le grondement de l'Assemblée ; c'était celui du volcan qui va éclater. Enfin l'enthousiasme déborda lorsque, dirigeant son geste vers notre banc et nous bravant du regard, il s'écria, d'un accent dont il est impossible de rendre la contagieuse et farouche conviction : « Il est temps de vous arrêter sur cette pente fatale où vous poussent les ennemis implacables de la France et de la dynastie... Il est temps de regarder la Révolution en face et de lui dire : Tu n'iras pas plus loin ! » Il s'assit au milieu d'applaudissements frénétiques mêlés de trouble. Je n'ai jamais entendu un orateur exalter, remuer, fanatiser à ce point une réunion d'hommes. Viennent

les Thiers, les Berryer, ils ne diront rien de plus éloquent. *Causa finita est.*

Billault essaya de jeter un peu de cendres sur cette lave : « Vous avez accusé l'Empereur de fausseté, de faiblesse et enfin de lâcheté. Si au moment de la promulgation des décrets du 24 novembre, on était venu vous dire que vous entendriez ici toutes les injures qui ont été dites contre l'Empereur, vous l'auriez cru impossible. » Et il recommença l'antienne habituelle sur la grandeur, la sagesse de la politique impériale, sur l'indignité, l'apostasie, le reniement de soi-même qu'il y aurait à se faire de libérateurs oppresseurs. Vains efforts. On l'écouta à peine; l'émotion ne fut pas calmée. Si on avait voté sur-le-champ et librement, la politique gouvernementale n'eût pas obtenu plus de cinquante voix. L'orateur catholique avait fait jaillir des profondeurs muettes des consciences la vraie pensée de la majorité du Corps législatif. Mais tout cela s'était dit dans la discussion générale; il n'y eut pas de vote.

IV

Une tâche nouvelle commençait pour les Cinq. Ils avaient travaillé dans l'obscurité à la conquête des libertés; il leur fallait dorénavant prouver en pleine lumière qu'ils sauraient en user et que l'épée forgée par eux n'était pas trop lourde à leur main. Ils commencèrent par con-

venir d'une méthode. Au lieu de recommencer la politique des programmes généraux, qui en s'étendant à tous les sujets ne valent pour aucun, de préconiser une réforme totale de la société ou du gouvernement impraticable ou factieuse, de sonner le tocsin révolutionnaire, ils prirent leur point de départ, dans le fait actuel, la Constitution récemment modifiée; ils s'arrêtèrent à formuler en quelques propositions nettes, pouvant entrer sans peine dans l'esprit public, les revendications libérales compatibles avec cette Constitution et d'une réalisation immédiate. Ils résolurent de les reproduire chaque année et de les soutenir par des discours prononcés tantôt par l'un, tantôt par l'autre. On les accuserait de rabâchage? Le rabâchage doit être un des démons familiers de l'homme qui veut agir sur une foule distraite ou indifférente. Une idée ne commence, je ne dis pas à être comprise, mais perçue, que lorsqu'elle a été répétée des milliers de fois. Alors un jour arrive où le bon Panurge démocratique, ayant enfin entendu et compris, exulte, vous félicite d'avoir si bien deviné, exprimé ce qu'il pense, et vous voilà populaire. Le journaliste qui connaît son métier refait pendant des années le même article; l'orateur de parti doit agir de même. Il fut donc entendu qu'à chaque session les Cinq reprendraient les mêmes revendications ; ils considéreraient les réfutations comme non avenues, et recommenceraient comme si l'on n'avait rien dit. Ils finiraient par convaincre ne fût-ce que par lassitude.

Voici quels furent leurs premiers amendements :

— « Pour que le droit de contrôle, restitué aux représentants du pays dans les limites restreintes du dernier décret, puisse porter ses fruits, il est nécessaire d'abroger la loi de sûreté générale et toutes les autres lois d'exception, de dégager la presse du régime de l'arbitraire, de rendre la vie au pouvoir municipal, et au suffrage universel la force par la sincérité de ses opérations et le respect de la loi.

— « Nous regrettons que, malgré des vœux unanimes fréquemment renouvelés, le vote du budget par ministère ait été conservé. Le vote du budget par chapitres est le seul moyen d'arriver à un contrôle sérieux et efficace des finances de l'État.

— « Les villes de Lyon et de Paris assistent avec inquiétude aux entreprises immodérées d'administrations municipales dépourvues de frein et de contrôle. Jamais elles n'ont plus vivement regretté l'absence de conseils municipaux élus, et l'oubli de ce principe élémentaire de notre droit public qui assure au contribuable le droit de nommer ceux qui votent l'impôt et qui en disposent.

— « L'heure est venue d'appliquer à Rome les sages principes du système de non-intervention et de laisser, par le retrait immédiat de nos troupes, l'Italie maîtresse de ses destinées. »

Le premier de nos amendements était le plus

important parce qu'il devait nous amener à nous expliquer sur le décret du 24 novembre et sur l'évolution de la politique impériale. Aussi le jour où il vint en discussion (14 mars 1861) les tribunes furent envahies par l'élite du monde officiel : au premier rang on remarquait la princesse Clotilde et le prince Napoléon.

Jules Favre, pour se dispenser de remercier l'Empereur, remercia Dieu : « Savez-vous ce que j'admire dans ces décrets, c'est la puissance irrésistible, bien que cachée de ces droits, de ces principes primordiaux dont Dieu ne permettra jamais l'anéantissement. C'est vers sa sagesse éternelle que monte ma reconnaissance. » Il marqua aussitôt combien il savait peu de gré de la liberté accordée en la poussant à l'excès. Il critiqua le système électoral municipal et la législation de la presse plus acrimonieusement qu'il ne l'avait encore fait. Chemin faisant, il rendit à Keller son apostrophe : « Nous vous connaissons, lui dit-il, vous êtes les successeurs de ces politiques qui prêchaient les croisades de la Vendée, et nous, nous sommes les fils de ceux qui sont tombés à Jemmapes et à Valmy. Vos pères étaient à Quiberon, les nôtres à Waterloo. »

Billault avait manifesté sa douleur de la violence de la discussion, Baroche exprima ses regrets de son étendue et des attaques prodiguées aux lois sur lesquelles repose l'institution gouvernementale. Il soutint que tout était irréprochable dans le régime de la presse et dans les pratiques électorales : « Si le suffrage universel

était abandonné à lui-même, il pourrait bien quelquefois commettre de si déplorables erreurs qu'il y aurait à regretter que cette base soit celle de notre gouvernement. »

J'avais écouté Jules Favre avec malaise; je ne trouvais ni loyal, ni juste, ni habile d'accueillir par un redoublement d'hostilités un acte aussi libéral, et je croyais que nous étions tenus à remercier quelqu'un de moins éloigné que Dieu. Néanmoins, sentant que mon ton serait bien différent de celui de mon collègue et qu'il pourrait s'ensuivre quelque froissement, j'hésitais à parler, quoique je m'y fusse engagé. La façon mesquine dont Baroche rapetissa l'acte impérial triompha de mes hésitations. Dès mes premiers mots, je laissai échapper mon sentiment et je témoignai notre gratitude pour le décret « dont nous pouvons souhaiter l'extension, mais dont nous reconnaissons et le courage et la générosité et le bienfait ». Puis je m'efforçai de me restreindre à la discussion des arguments de Baroche et de ne pas m'élever au-dessus de cette arène étroite. Plus d'une fois je me sentis prêt à m'échapper où je ne voulais pas aller, et plus d'une fois je me ressaisis, mais la lutte intérieure qui m'agitait devenait à chaque instant plus violente, enfin l'obsession intraitable de la conscience fut la plus forte, l'inspiration m'emporta, j'oubliai où j'étais et qui m'entourait, je n'eus plus aucun souci de la surprise, du mécontentement, des soupçons, des colères que soulèveraient mes paroles, m'abstrayant de toute

prévision et de tout calcul, d'un mouvement dont je ne fus pas le maître, je m'adressai à l'auditeur invisible qui, des Tuileries, suivait ce débat, et je lui dis : « En 1814, lorsque l'Empereur Napoléon prenait la route de l'île d'Elbe, qu'il traversait la France, vaincu par l'étranger, abattu par cette fortune qu'il avait trop tentée, il croyait qu'il lui restait dans le cœur des populations une affection universelle ; son étonnement fut-il profond de se sentir, à mesure qu'il avançait dans le midi de la France, accablé par les malédictions. Parfois il ne put, nous dit son historien, retenir les larmes qui coulaient silencieusement de ses yeux, et qu'il dérobait aux regards des commissaires étrangers, ses gardiens. Aussi, quand, après quelques mois de retraite à l'île d'Elbe, il rentra, par un coup de fortune inespéré, dans ce palais des Tuileries qu'il avait quitté quelques mois auparavant, il y appela Benjamin Constant, jusque-là un de ses plus intraitables ennemis, mais qui ne l'avait détesté que par amour pour une puissance encore plus élevée et plus noble, la liberté, et il lui dit : « Des discussions publiques, des élections libres, des ministres responsables, la liberté de la presse ; je veux tout cela, la liberté de la presse surtout, l'étouffer est absurde. » — Plus tard, lorsque encore plus éprouvé par l'adversité, lorsque après avoir été broyé avec la France sur le champ de bataille de Waterloo, il fut arrivé sur ce rocher où ses douleurs ont fait oublier ses fautes, alors, Messieurs, il écrivit à

son frère Joseph, retiré aux États-Unis : « Dites à mon fils qu'il donne à la France autant de liberté que je lui ai donné d'égalité. » — Voilà ce que nous demandons à l'Empereur. Si notre parole pouvait avoir sur lui une influence quelconque, nous lui dirions : Quand on est le chef d'une nation de trente-six millions d'hommes ; quand on a été acclamé par elle, ainsi qu'on nous le rappelle chaque jour ; quand, grâce à la force de cette nation héroïque, on dispose du monde en ce sens que, de quelque côté qu'on se penche, on y amène la fortune ; quand on est le plus puissant parmi les souverains ; quand la destinée a épuisé pour vous toutes ses faveurs ; quand tout vous a été accordé ; quand, par une chance légendaire, on est sorti de prison pour monter sur le trône de France, après avoir traversé l'exil ; quand on a connu toutes les douleurs et toutes les joies, il reste encore une joie ineffable à goûter qui dépasserait toutes les autres et donnerait une gloire éternelle : c'est d'être l'initiateur courageux et volontaire d'un grand peuple à la liberté, c'est de repousser des conseillers pusillanimes, de se mettre directement en présence de la nation. J'en réponds, le jour où cet appel serait fait, il pourrait bien se trouver encore dans le pays des hommes uniquement fidèles aux souvenirs du passé, ou trop absorbés par les espérances de l'avenir, mais le plus grand nombre approuverait avec ardeur. Et quant à moi qui suis républicain, j'admirerais, j'appuierais, et mon appui serait

d'autant plus efficace qu'il serait complètement désintéressé. (*Mouvement prolongé.*)

Quand je m'assis au milieu de l'agitation de l'assemblée, je fus surpris moi-même de ce que je venais d'oser. Morny rayonnait ; les ministres se regardaient, se demandant : « Où veut-il en venir? — C'est une perfidie, disaient les autoritaires. — C'est un discours ministre, chuchotaient ceux qui se croyaient malins. — C'est l'acte d'un honnête homme », disaient les braves gens. Darimon, qui savait mon approbation sans réserve du décret, ne fut pas surpris, Picard était effaré quoique très content de mon succès, Hénon de même. Jules Favre, après beaucoup d'éloges, me dit : « Vous avez été trop impérialiste, vous vous êtes mis en contradiction avec moi. » C'était la vérité.

Au dehors les irréconciliables levaient les bras au ciel : Nous l'avions bien prédit! Ce jeune homme ne nous inspirait pas confiance ; c'est un ambitieux vulgaire ; du reste, quand on a prêté serment au 2 décembre, de quoi n'est-on pas capable?

Un incident de la séance du lendemain accrut cette clameur. Les députés, en ce temps-là, n'étaient pas admis à revoir les épreuves de leurs discours ; les sténographes purent donc me faire dire en parlant de Napoléon III : quand, *héros légendaire*. De plus, Morny avait effacé le *moi qui suis républicain*. A l'ouverture de la séance, un député, Gélibert des Séguins, demanda à Morny le pourquoi de cette suppression. Morny,

embarrassé et surpris, mais sans l'intention perfide qu'on lui a prêtée, répondit : « C'est moi qui ai fait supprimer ce mot, je n'ai pas voulu rappeler à l'ordre M. Ollivier, mais au moment où il disait : *moi qui suis républicain*, je lui ai dit : ce mot vous est sans doute échappé? Car son discours avait un tel caractère de modération et d'honnêteté (*Très bien! C'est vrai!*) qu'il ne pouvait se concilier avec une déclaration contraire à la Constitution (*Vive approbation*) et j'aurais en le rappelant à l'ordre adressé un blâme immérité à un honorable collègue qui, *dans la mesure de ses opinions*, avait rendu une louable justice au gouvernement (*Marques générales d'assentiment*). Considérant que l'orateur avait voulu dire qu'avec des opinions républicaines antérieures, il était disposé à *se rallier* au gouvernement, si le gouvernement persistait dans sa voie libérale, j'ai cru lui rendre service en supprimant sa déclaration. Libre à lui de la rétablir s'il le veut ou à la Chambre de l'exiger. »

La situation était difficile. Je n'avais pas à rétablir mon expression, puisqu'elle venait de l'être par Gélibert des Séguins et Morny lui-même. Je ne pouvais que la retirer, ce que je n'eusse fait à aucun prix, ou l'expliquer, ce qui eût exigé un long discours, ou par quelques protestations rogues, rétracter ou affaiblir mon adhésion de la veille. Je me tournai vers Jules Favre et lui demandai : — Que dois-je répondre? je dirai ce que vous me conseillerez.

— C'est très embarrassant, fit-il sans plus. Et je me tus[1].

Mon pronunciamiento était accompli. Malgré les froideurs, les soupçons qu'il me valut, je ressentais un véritable bien-être moral d'avoir dégagé franchement ma pensée et m'être montré tel que j'étais. Toutefois le mot *se rallier* employé par Morny n'était pas la qualification propre de mon acte. Ce mot peut s'appliquer à une adhésion inconditionnelle ou intéressée. Or rien ne ressemblait moins à ce que j'avais fait. Je m'étais posé en face de l'Empereur, d'égal à égal, m'investissant du mandat de représentant de la liberté, et je lui avais dit : « Je vous propose une transaction : quoique républicain, j'accepterai votre dynastie si, quoique Napoléon, vous accordez la liberté. » Il n'y avait là quoi que ce soit qui ressemblât au reniement

1. J'écrivis le soir même, à Morny la lettre suivante, qui fut insérée au *Journal Officiel* du 16 mars : « Vendredi, sept heures et demie du soir, 16 mars 1861, — Monsieur le président, en lisant ce soir dans le compte rendu de la séance, les explications bienveillantes que vous avez données à la Chambre sur la suppression d'une des paroles de mon discours, je suis frappé de l'interprétation que vous leur donnez, lorsque vous dites « que je me rallierais au gouvernement, malgré des opinions républicaines antérieures, si la politique impériale entrait dans des voies encore plus largement libérales. » J'ai simplement dit : « que dans ce cas j'admirerais, j'aiderais et que mon appui serait d'autant plus efficace qu'il serait désintéressé. — Je ne crois pas avoir besoin d'insister pour obtenir de votre esprit de justice l'insertion de cette lettre à la suite du compte rendu de la séance d'aujourd'hui. Je vous prie d'agréer mes salutations respectueuses. »

de soi-même, qu'on exprime d'ordinaire par le mot *se rallier*.

Le concours que j'offrais devait rester *désintéressé*. Aucun doute sur le sens que j'attachais à ce mot : je refuserais d'être ministre, même si l'on adoptait mes idées. Je ne me suis engagé dans cette voie épineuse qu'avec cette ferme résolution. Pour le populaire, un ministère paraît la béatitude suprême, un ministre est un personnage ayant dans son cabinet un coffre rempli de pièces d'or dans lequel il puise à pleines mains; il n'admet donc pas qu'une évolution conduisant au pouvoir puisse être désintéressée. Par d'autres raisons moins sottes, telle est aussi l'opinion des politiciens de haut et bas étage : ils ne peuvent supposer un homme dédaigneux des jouissances de vanité, de prépotence, d'intérêt, après lesquelles ils soupirent. Je pensais au contraire que ma force pour conduire à bien mon œuvre libérale serait plus considérable d'un banc de député que d'un cabinet de ministre. Le seul ministère auquel je prétendisse était celui que Manin et Deak avaient exercé parmi leurs compatriotes, celui de l'opinion publique. « Mais on a beau compasser dans son esprit tous ses discours et tous ses desseins, l'occasion apporte toujours je ne sais quoi d'imprévu, en sorte qu'on dit et qu'on fait toujours plus ou moins qu'on ne pensait [1]. »

Les coalisés de l'Union libérale subversive

1. Bossuet, *Politique tirée de l'Écriture*.

eussent bien voulu obtenir de mes collègues un désaveu qui nous eût coupés en deux et anéantis. Aucun n'en eut même la velléité. Nous ne différions que sur des éventualités dont la réalisation était problématique et lointaine; nos rapports ne subirent aucune altération et, toujours unis, nous poursuivîmes notre marche en avant.

V

Dans la suite de la discussion le marquis de Pierre fit entendre sa note fantaisiste : « Le grand festin auquel nous avons pris place avec une avidité qui dénotait une faim depuis longtemps souffrante... (*Rires prolongés.*) » Puis il lança un pétard qui fit la joie de Prevost-Paradol et des parlementaires : « J'ai compris le langage de MM. les ministres qui nous ont dit : jamais gouvernement n'a été attaqué avec cette violence. Mais j'ai compris aussi que les députés étaient innocents, car ils n'avaient rien dit de violent. (*On rit.*) Qu'est-ce qui est violent? C'est la situation, Messieurs, car lorsque vous n'avez en face de vous que le souverain, la moindre contradiction est séditieuse. (*Murmures.*) Il m'est impossible de prendre au sérieux les conditions dans lesquelles on nous donne la liberté. Jamais il ne m'arrivera de discuter ici les actes du Souverain, parce qu'il me faut des ministres qui soient devant nous responsables. Jusqu'à pré-

sent, je n'avais pas compris la sagesse de ces fictions constitutionnelles. »

Les Cinq n'intervinrent pas dans une discussion très spéciale et très confuse entre Brame, Pouyer-Quertier et Baroche sur le traité de commerce. Darimon soutint leur amendement budgétaire tendant à la spécialité des chapitres. Son discours soigneusement étudié contenait une critique serrée du vote du budget par ministère et démontrait qu'après le décret du 24 novembre et la restitution du droit d'amendement, le retour à la spécialité était une nécessité. Mais c'était là la petite pièce. La grosse fut jouée par un des budgétaires les plus importants, Devinck.

Il se rua en quelque sorte sur la politique financière avec une âpreté non moindre que celle de Keller sur la politique italienne. « La situation n'était pas bonne, les renseignements donnés au public insuffisants, la conduite défectueuse, l'équilibre une vaine apparence obtenue par l'application aux dépenses ordinaires des reliquats d'emprunt, par le maintien d'une forte partie du décime de guerre, par une surtaxe de 50 p. 100 sur les alcools. — Le vice de cette conduite était la mobilité constante et surtout le manquement perpétuel aux déclarations les plus formelles. On avait promis de faire disparaître, par l'usage de la faculté de virement, la presque totalité des crédits supplémentaires. On vire et ces crédits augmentent. Devinck était surtout choqué de l'expression du

projet d'Adresse : les ressources de la France sont inépuisables comme son activité et son énergie. *Inépuisables!* s'écria-t-il elles ne sont pas inépuisables et la preuve c'est qu'on les a épuisées et que l'exercice de 1860 va se solder par un découvert considérable. » Et l'assemblée de rire.

Morny agacé interrompit : « Il est bien évident que le mot *inépuisables* n'a pas le sens que vous lui donnez, il n'a été mis là que pour complaire à l'orgueil national. — Je crois, répliqua Devinck, qu'il ne faut pas insérer dans une Adresse un mot pour lequel il faut tant d'explications. — Et il poursuivit : « La situation commerciale et industrielle n'est pas meilleure que la financière. Les capitaux sont très abondants, mais inactifs. A Paris seul ils montent à plus de 500 millions, déposés sans intérêt ou bien à l'intérêt le plus modique, afin de pouvoir être retirés vite. Cela indique une défiance inquiétante. » Son remède était celui que nous avions indiqué nous-mêmes, le retour à la spécialité budgétaire : « Nos pouvoirs en matière de dépenses sont moindres que ceux du plus petit conseil municipal de la plus petite commune de France. » Il ne demandait pas le retour aux nombreux chapitres de l'ancien budget qui avaient l'inconvénient de mettre l'administration dans la Chambre, il se contenterait de l'établissement dans chaque ministère de grandes sections.

Le ministre sans portefeuille, Magne, opposa un optimisme souriant à ces lugubres perspec-

tives. Aucun de ces reproches ne lui paraît justifié : « Je ne crois pas qu'il existe un pays au monde où l'administration des finances se fasse au grand jour comme en France. Il n'y a aucune mobilité dans leur gestion. Depuis 1852 on s'est proposé un programme qui a été suivi avec une persévérance infatigable : ne demander au pays que les sacrifices indispensables, mettre les ressources ordinaires en face des dépenses ordinaires, les ressources accidentelles en face des besoins provisoires, les ressources qui engagent l'avenir en face des dépenses qui fécondent l'avenir; n'augmenter qu'en cas de rigoureuse nécessité les découverts des budgets et réduire ceux des budgets antérieurs; amortir la dette consolidée, mais seulement avec des excédents de recettes. » Et il justifia par des chiffres ces diverses propositions. Les dépenses s'augmentent, il est vrai, mais c'est la contrepartie inévitable de l'augmentation des revenus. Sur la spécialité budgétaire, il donna la meilleure réponse ; il promit son rétablissement dans les termes où Devinck la réclamait. Les budgétaires eussent voulu encore la suppression des mots *ressources inépuisables;* ils ne l'obtinrent pas.

Ernest Picard expliqua l'amendement sur les villes de Paris et Lyon. Il demandait pour elles un décret du 24 novembre. Il protesta contre le « gouvernement révolutionnaire des immeubles dont la dictature ne laisse aucune maison sûre de son lendemain ». — Quand on re-

lit ce discours on est obligé de reconnaître que les critiques en sont aussi superficielles et injustes que spirituelles. « Nous demandons, dit-il, ce que les heureux habitants de Varsovie viennent d'obtenir : cette cité favorisée vient d'être admise à nommer un conseil municipal élu. Paris est aux Parisiens comme la France est aux Français, il y a dix ans que vous le possédez. Voyons ! quand nous le rendrez-vous? — Nous ne vous le rendrons pas, répondit Billault. — Nous le reprendrons ! — Billault répliqua : « Si c'est avec l'aide de la majorité de la Chambre, vous attendrez longtemps, si c'est par la force, vous attendrez toujours. » — Et il donna les excellentes raisons pour lesquelles il ne rendrait point Paris : « Ce n'est pas une ville ordinaire, ses intérêts comme sa splendeur, comme sa sécurité sont une affaire d'ordre général, que ne garantirait pas une élection locale. »

Jules Favre justifia par quelques mots le désir des Algériens d'avoir des députés. Différents membres échangèrent des discours sur la Savoie, la Cochinchine, la Syrie. Finalement on en revint à la question romaine, cette fois pour arriver à un vote.

Jules Favre demanda le retrait immédiat de nos troupes. Son argumentation n'avait et ne pouvait avoir rien de nouveau, c'était celle de ses discours antérieurs et surtout celle du prince Napoléon. Il s'indigna que Keller eût osé jeter dans le débat le nom d'Orsini :

« J'ajouterai, répondant au discours que j'ai eu l'affliction d'entendre, que je n'ai pas été médiocrement surpris quand on a indiqué comme une des causes de cette grande décision (la guerre), je ne sais quel document dont je ne veux pas dire l'origine et auquel se rattache un nom qui n'aurait pas dû être prononcé ici. Ah! qu'il le sache bien celui qui a eu ce triste courage (*Mouvement*), non seulement il outrageait ainsi son souverain, mais encore et surtout il insultait au bon sens et à l'honneur de la France. Vous n'avez pas besoin de recourir à la bassesse de sentiments impossibles pour expliquer ce grand épisode de notre histoire dont la gloire ne saurait être ternie par d'imprudentes insinuations. — Le Piémont n'avait pas violé le droit des gens en dissipant une armée réunie sur sa frontière pour l'attaquer. Castelfidardo a été un fait de guerre et non un guet-apens. Le gouvernement est répréhensible d'avoir laissé un général français se mettre à la tête des troupes pontificales. L'unité et l'affranchissement de l'Italie seront construits sur le sable si Rome n'est pas la capitale de ce pays. On répète que les intérêts de la France s'opposent à ce qu'il se forme à ses portes une puissance de 25 millions d'âmes, et que c'était la politique de Richelieu! C'est pour cela que ce ne saurait être la nôtre. Est-ce que depuis alors le monde ne s'est pas transformé? Et quand bien même les grandes agglomérations se réuniraient, *quand il y aurait l'Unité italienne et l'Unité allemande qui vous épou-*

vantent, si les hommes sont animés d'une même foi politique, ils préféreront les arts de la paix qui les unissent à la guerre qui les divise. Mais, dites-vous, l'Unité italienne est un rêve, une chimère à laquelle personne ne peut croire. Prophètes de malheur, je vous connais, j'ai déjà entendu vos anathèmes et j'ai vu les événements en faire justice! » Il montra alors l'Unité demandée par Pétrarque, Dante; il lut la pathétique imploration de Machiavel au Rédempteur futur, et s'écria: « Eh bien! Messieurs, ce rédempteur, il est venu, c'est la France qui l'a pris par la main. Elle l'a couronné de sa force, illuminé de son intelligence, conduit à la victoire; elle l'a baptisé sur le champ de bataille avec le sang de ses enfants, l'a fait asseoir radieux au conseil des nations!... »

Ce mouvement superbe achevait une harangue prononcée d'un bout à l'autre avec une ampleur, un charme, une puissance, un art de diction qui stupéfia d'admiration. Jules Favre venait en réalité de se montrer beaucoup plus laudatif pour l'Empereur que je ne l'avais été; j'avais donné un conseil, il présentait une défense, et j'aurais pu lui dire à mon tour : Vous avez été trop impérialiste! Je me contentai de le féliciter. D'autres furent moins accommodants; il fut criblé de sarcasmes par les *purs* et s'en montra fort décontenancé. — Il avait eu une conférence secrète avec le prince Napoléon avant son discours; le lendemain, le Prince lui envoya quelqu'un pour le prier de venir dîner au

Palais-Royal où la princesse Clotilde désirait le remercier de ce qu'il avait dit de son père. Jules Favre refusa, tout en ajoutant que lorsqu'il s'agirait de politique il serait toujours aux ordres du Prince.

Billault obtint sans peine le rejet de notre amendement, il vint moins facilement à bout de celui des cléricaux. La commission avait dit : « Sire, vos constants efforts ont sauvegardé le pouvoir temporel autant que l'ont permis la force des choses et *la résistance à de sages conseils*. » Les catholiques, conseillés par Thiers, proposèrent la suppression de ces derniers mots irrévérencieux envers le Pape. La majorité se montrait, par son attitude, si favorable à ce retranchement, que Morny dut intervenir : « L'Empereur avait besoin d'un vote de confiance absolue et de complète liberté, la majorité qui a acclamé et soutenu l'Empire dix ans le lui refuserait-elle? Les mots qu'on veut retrancher ne sont pas offensants pour le Pape, mais expriment l'opinion libérale du pays. » Et il insista sur cette idée : « L'opinion de la France ressemble à ces lames d'acier que l'on recourbe et dont la pointe vient toucher la garde, mais qui dès qu'on les lâche redeviennent rigides et reprennent leur direction première. Eh bien! la France a éprouvé bien des déboires, bien des déceptions, elle s'est jetée sans réserve dans les bras de ceux qui la sauvaient, elle a applaudi aux mesures réactionnaires, exceptionnelles, oppressives même, mais dès le

calme et l'ordre rétablis, dès le pays remis de ses émotions et rendu à lui-même, soyez-en sûrs, elle se réveille profondément libérale. » — Aucun de nous n'avait rien dit de plus énergique en faveur de la liberté.

L'amendement, repoussé par 161 voix, réunit 90 suffrages, minorité absolument nouvelle au Corps législatif. Les Cinq prirent alors la mesure grave, qui accrut encore contre eux les défiances et les colères des oppositions révolutionnaires, de ne pas voter contre l'Adresse et de s'abstenir. Les treize opposants furent exclusivement cléricaux.

Cette discussion de l'Adresse, qui s'était prolongée du 11 au 22 mars, n'avait pas été une génuflexion adulatrice. Dans aucune assemblée, républicaine ou monarchique, les actes d'un gouvernement n'ont été discutés avec autant de liberté et un tel éclat de talent. Jules Favre y avait grandi sa renommée, Picard et Keller créé la leur. Billault s'était révélé un puissant orateur, Magne un lumineux discuteur d'affaires, Baroche, Pouyer-Quertier, Devinck, Kolb-Bernard, Plichon, Cassagnac, Darimon, s'étaient distingués par de grandes qualités de discussion. En vérité, on est surpris de lire aujourd'hui que sous l'Empire il n'y a pas eu d'orateurs politiques.

VI

A suivre les débats du Corps législatif on eût cru qu'il n'y avait dans le monde qu'une seule

affaire, celle d'Italie. En effet, il n'y en avait guère d'autre. Blanqui, revenu à Paris depuis l'amnistie, reformait le parti anarchique. Le premier auquel il s'adressa fut Arthur Ranc qui revenait de Lambessa, mais celui-ci lui représenta qu'ils étaient trop surveillés pour se lancer dans une conspiration : il trouva ailleurs des complices. Mais la police, qui ne le perdait pas de vue, lui mit la main au collet et le rendit à cette vie de prison qui paraissait être celle de sa prédilection (11 mars)[1].

L'opposition mondaine ne tramait pas de noirs complots, mais elle ne laissait passer nulle occasion de piquer ou de mordre. Elle eut garde de ne pas profiter de la représentation à l'Opéra du *Tannhauser*. L'œuvre de Wagner suscitait une inimitié purement artistique; elle n'était soutenue que par quelques littérateurs plus ou moins connus : Baudelaire, Gasperini, Leroy. Parmi les maîtres de l'art musical, elle n'avait qu'un patron déclaré Liszt, alors à Weymar. Les critiques, dont le jugement faisait loi sur un public encore peu instruit, le combattaient. Scudo, de la *Revue des Deux Mondes*, ne comprenait que la musique italienne; il avait eu de la peine à accepter Meyerbeer; en bon style et avec autorité il avait décrété que Wagner était un barbare, et ses partisans, pour la plupart, « des écrivains médiocres, des artistes, des quasi-poètes, des avocats, des démocrates, des républicains

1. Il fut condamné le 14 juin 1861 à quatre ans de prison.

suspects, des esprits faux, des femmes sans goût rêvasseuses de néant ». — Un autre critique, Berlioz, écrivain au *Journal des Débats*, furieux de se voir laissé en dehors de l'Opéra, quand la protection de l'ambassadrice d'Autriche y faisait entrer si aisément l'Allemand, rendit compte en termes sarcastiques d'un concert que Wagner avait donné aux Italiens pour se procurer quelque argent. Faisant écho à ceux qui, avant de traiter Wagner de Marat de la musique, l'avaient appelé son Robespierre, il l'accusa de violer toutes les règles connues, de n'admettre aucune mélodie, de maltraiter les oreilles des auditeurs par d'épouvantables modulations, de n'avoir aucun égard aux chanteurs et de n'employer que les intervalles les plus lourds et les plus haïssables.

Celui-ci, de son côté, mécontenta les abonnés de l'Opéra par son obstination à maintenir le ballet d'usage au premier acte, c'est-à-dire, quand les amateurs des danseuses n'étaient pas encore arrivés. Il indisposa le chef d'orchestre en sollicitant de tenir le bâton lui-même à la première représentation, et refroidit les artistes par ses impatiences nerveuses et ses exigences techniques. Une cabale se forma qui fut aussitôt accrue et rendue formidable par ceux qui voulaient protester contre le pouvoir personnel au théâtre : on ne supporterait pas que les compositeurs français fussent sacrifiés, que l'Autriche vînt prendre à l'Opéra sa revanche de Solferino et que l'Empereur exerçât son despotisme jus-

que sur l'Art. Malgré le succès des répétitions, on annonçait un fiasco colossal; on racontait que le ministre était sorti de l'une d'elles en s'écriant : « Wagner est évidemment fou. » Berlioz écrivait : « Liszt va arriver pour soutenir l'école du charivari. » Intimidé par l'annonce de l'orage, le principal chanteur, l'Allemand Newmann, trahit. Il se rendit chez Scudo (de qui je le tiens), abandonnant l'œuvre pour obtenir grâce pour lui-même. « L'échec, disait-il, était certain. » Et, en effet, il y contribua tant qu'il put par la mollesse lâche avec laquelle il chanta son rôle.

J'ai assisté à cette représentation [1], me faisant chef de claque avec l'Empereur et la princesse de Metternich. Le parti pris de condamner sans écouter était évident; néanmoins l'Ouverture, le Septuor, la Marche des Pèlerins, la romance de l'Étoile obligèrent la cabale à supporter l'enthousiasme des applaudissements, Elle réussit avec peine à empêcher l'effet qui, sans cela, eût été immense, de la prière d'Élisabeth, d'ailleurs mal chantée. A la seconde représentation [2], retardée à cause d'une indisposition du déloyal Neumann, les opposants arrivèrent avec des mirlitons et des sifflets. « Elle a été pire que la première, écrivait Berlioz; on ne riait plus, on était furieux, on sifflait à tout rompre, malgré la présence de l'Empereur et de l'Impératrice. En sortant sur l'escalier, on traitait tout haut ce malheureux Wagner de gredin, d'insolent, d'idiot; la presse

1. 13 mars 1861.
2. 18 mars.

est unanime pour l'exterminer, je suis cruellement vengé. »

Comme, malgré tout, une certaine portion du public s'obstinait à écouter et, quand elle avait entendu, à applaudir, on s'organisa encore mieux pour la troisième représentation [1]. On s'était armé de becs de clarinette, de cornets à bouquin; au paradis un spectateur soufflait dans un cornet à piston, et dans une avant-scène on frappait à tour de bras sur une grosse cloche qui avait été installée là on ne sait comment. Les siffleurs, disséminés dans la salle entière, se déchaînaient aux endroits signalés d'avance. Tout cela constituait une lutte, non un échec, car à la frénésie des huées répondait la frénésie des applaudissements accrus à chaque représentation. Au théâtre, le seul échec irrémédiable, c'est la salle vide; or les places étaient déjà retenues pour les huit représentations suivantes : si Wagner avait tenu bon, il l'eût emporté. J'arrivai chez lui trop tard pour l'empêcher d'envoyer la lettre par laquelle il retirait son œuvre. Je ne pus que la déplorer.

VII

Tempête dans un verre d'eau, distraction d'un moment après laquelle on revenait à l'Italie et au Pape. De temps à autre surgit chez

1. 24 mars.

nous une affaire, grande ou petite, intéressante ou misérable, qui capte l'attention publique, sur laquelle les femmes prennent feu et, à leur suite, les hommes, et qui fait oublier tous les autres intérêts. Un bombardement de la ville n'interromprait pas ces discussions d'autant plus interminables que la plupart des interlocuteurs ne savent guère ce dont il s'agit. Sous Louis-Philippe, c'était le procès de l'*innocente* Mme Lafarge; en 1860, l'affaire était le problème de Rome. On vendait dans les rues un joujou qu'on appelait la question romaine, espèce de nœud gordien, formé d'anneaux enchevêtrés et inextricables; dans les familles, on se disputait et l'on se brouillait; les réunions devenaient presque impossibles, si ce n'est entre gens de même avis; les femmes pleuraient en lisant les brochures répandues à foison sur les malheurs de Pie IX. Qui voulait obtenir leurs bonnes grâces devait se déclarer papalin.

Quelquefois ces affaires sont une bonne fortune pour les gouvernements : on les laisse tranquilles sur l'essentiel pendant quelque temps. La question romaine n'était qu'une cause d'embarras. L'administration, irritée des violences catholiques, se crut obligée de recourir à la sévérité. Le Conseil d'État condamna comme d'abus Mgr Pie pour son allusion à Ponce-Pilate ; un ecclésiastique turbulent qui avait commenté en chaire l'allusion de son évêque en l'appliquant directement à l'Empereur, fut condamné à deux ans de prison. D'autres furent mandés à la pré-

fecture, interrogés sur leurs actes et, leurs réponses ne paraissant point satisfaisantes, privés de leur traitement. Illégalité monstrueuse[1] dans laquelle on ne persista pas. Le ministre des Cultes rappela les articles 201 et 202 du Code pénal qui répriment les écarts de la chaire (8 avril 1861).

Ce petit vent ne faisait qu'attiser le grand feu. Chaque mesure gouvernementale suscitait une explosion de résistance; les mandements répondaient aux circulaires; l'archevêque de Tours, Mgr Guibert, le plus grand évêque du temps, écrivait une de ces admirables lettres modérées, fermes et hautes, dans lesquelles on retrouve le souffle et le style de Bossuet. Les laïques soutenaient les prélats : Montalembert adressait à Cavour une seconde lettre plus agressive que la première; l'Institut narguait l'Empereur en attribuant le prix biennal, fondé par lui, à l'un de ses adversaires les plus déclarés, Thiers. Des circonstances malheureuses nécessitèrent certaines rigueurs qui n'avaient rien de politique. Le chanoine Mallet, de Cambrai, fut condamné par la Cour d'assises du Nord à six années de réclusion pour détournement de mineures. L'arrêt fut cassé par la Cour de cassation, et le chanoine renvoyé devant la Cour d'assises de la Somme qui réduisit la peine à cinq années d'emprisonnement. Les capucins belges établis à Douai, convaincus de pareilles manœuvres, furent ex-

1. Émile Ollivier, *Manuel du Droit ecclésiastique.*

pulsés par un décret préfectoral. Il en fut de même des rédemptoristes de Hazebrouck, pour les mœurs honteuses de deux de leurs employés[1]. On n'en cria pas moins à la persécution.

Un matin d'avril, beaucoup d'hommes politiques reçurent une brochure intitulée : *Lettre sur l'Histoire de France*. Sous ce titre, qui avait dépisté la police, se lisait un pamphlet adressé par le duc d'Aumale au prince Napoléon, en réponse à son discours : « Je viens, disait le Prince, défendre ma famille publiquement outragée et défendre le passé de la France. » Et il rendait outrage pour outrage. Après avoir salué Napoléon Ier du nom de demi-dieu, il ne l'épargnait pas plus que le prince Napoléon n'avait épargné Louis XIV. Il s'acharnait surtout à Napoléon III et au Prince.

« Et vous dites « si des légitimistes ou des républicains exaltés essaient de faire une descente sur nos côtes, nous les ferons bel et bien fusiller ». Or, sous le gouvernement de Juillet, il y a eu une incursion à Strasbourg et une descente à Boulogne, et il n'y a eu personne de fusillé ! Grave faute, sans doute ! Eh bien ! ces d'Orléans sont incorrigibles, et ce serait à recommencer, que je crois vraiment qu'ils seraient aussi cléments que par le passé ! Mais pour les Bonaparte, quand il s'agit de faire fusiller, leur parole est bonne. Et, tenez, Prince, de toutes les promesses que vous et les vôtres avez faites ou

1. Séance du Sénat, du 13 juin 1861.

pouvez faire, celle-là est la seule sur l'exécution de laquelle je compterais. — Ah! quand vous pensez à la Révolution de Février, je comprends votre colère. Si elle eût éclaté quelques mois plus tard, elle eût trouvé votre père à la Chambre des Pairs, pourvu d'une bonne dotation. Auriez-vous, par hasard, oublié les démarches faites par le roi Jérôme et par vous, leur heureux succès en 1847, la faveur qui vous fut accordée de rentrer en France d'où la loi vous bannissait et l'accueil plein de bienveillance qui vous fut fait à Saint-Cloud? Mais parmi les huissiers qui remplissent l'antichambre de l'Empereur, vous pourriez reconnaître celui qui vous introduisit dans le cabinet de Louis-Philippe. — Je sais que vous n'avez pas visité cette Algérie dont les destinées vous ont été un moment confiées. Vous vous êtes borné à lancer de Paris un certain nombre de décrets, et vous avez laissé le soin de les mettre en œuvre à un successeur qui a quitté la partie après un an d'infructueux efforts pour sortir du chaos; si bien qu'il n'a fallu rien moins que la main du vainqueur de Sébastopol pour rétablir dans notre colonie un peu d'ordre et de sécurité. Mais si vous n'avez pu dérober quelques jours à vos occupations parisiennes, pour les consacrer à cette France d'outre-mer, vous avez eu du moins l'inestimable bonheur de voir débarquer nos légions d'Afrique en Crimée; si vous n'avez pu les suivre jusqu'à la fin de leurs glorieux travaux devant Sébastopol, vous avez pu du moins entendre raconter leurs exploits

à Magenta et à Solférino, retenu non loin d'elles, comme vous l'avez expliqué, par le soin de rechercher le matériel de guerre de la duchesse de Parme. »

On eût voulu que le Prince envoyât un cartel au duc. On racontait qu'étant venu aux Tuileries, l'Impératrice lui avait dit : « Je vous croyais à Londres ! » Quel argument eût apporté un défi de bretteur dans cette dispute historique entre deux dynasties rivales? Le prince Henri d'Orléans et le prince Jérôme Napoléon n'étaient pas personnellement aux prises : il n'y avait de guerre qu'entre les Napoléon et les d'Orléans, et des querelles de ce genre ne se vident pas sur le pré, entre quatre témoins.

Le Prince demanda qu'on laissât librement circuler le manifeste orléaniste qui répondait à son discours public. Le gouvernement ne tint pas compte de sa requête, fit condamner l'éditeur à un an et l'imprimeur à un mois de prison (4 mai 1861)[1]. Et Persigny, dans une circulaire (13 mai 1861), invita les préfets à surveiller avec soin toutes les tentatives de publication qui seraient faites au nom des personnes bannies ou exilées du territoire : « De quelque nature que puissent être ces publications, sous quelque forme qu'elles se produisent, livres, journaux, brochures, vous devez procéder sur-le-champ à une saisie administrative, m'en référer immédiatement et attendre mes instructions. »

1. Voir lettre de Mocquard, du 22 avril 1861 dans le *Constitutionnel*.

Il y avait beaucoup à dire sur la légalité de ces saisies administratives appliquées à des exilés, mais leur arbitraire n'était pas contestable à l'égard de citoyens français jouissant de tous leurs droits. Cependant Persigny s'en permit une dans les circonstances les plus mal choisies. Le duc Victor de Broglie, quand il avait terminé quelque travail qu'il ne voulait pas publier, le faisait lithographier à un certain nombre d'exemplaires qui allaient à Broglie pour y être rangés dans les Archives, sans qu'il en fût donné une page à qui que ce soit. Il avait fait lithographier ainsi un livre de six cents pages intitulé : *Vues sur le gouvernement de la France*, et il ne songeait pas plus à le répandre qu'il n'avait fait des autres. Le volume terminé et prêt à être relié, le préfet de police instruit, je ne sais comment, de son existence, le fit saisir sans cérémonie. Cet écrit grave, fort éloquent, d'où est plus tard sortie la Constitution de 1875, contenait une admirable justification du 18 brumaire, la plus complète qui eût été présentée par un esprit indépendant, et cela eût dû suffire à assurer au reste l'immunité. On ne s'arrêta qu'à l'hypothèse qui motivait le livre : à savoir que l'Empire devant tomber, il y avait lieu de chercher par quel gouvernement on le remplacerait. Mais quand on voulut poursuivre, on s'avisa que Victor de Broglie, étant Grand-Croix il serait jugé par la première Chambre de la Cour; de plus, il avait intenté une demande en restitution et en dommages-intérêts contre le

préfet de police. On comprit que les sottises les plus courtes sont les moins mauvaises : on mit fin à celle-là, on ne poursuivit pas et l'on rendit les exemplaires saisis.

VIII

L'intervalle entre la discussion de l'Adresse et celle du budget fut employé dans les Chambres, par quelques affaires d'importance.

Sur une pétition signée de Saint-Marc Girardin, Cochin, Crémieux, P. Gratry, Petetot de l'Oratoire, Pressensé, et appuyée de dix mille signatures, le gouvernement fut amené à expliquer au Sénat sa politique de Syrie. C'était cette fois une véritable interpellation.

Notre occupation de la Syrie [1] avait été prolongée jusqu'au 5 juin comme dernier délai; les signataires de la pétition demandaient nonobstant le maintien de nos troupes jusqu'à ce qu'un pouvoir juste et protecteur eût le temps de s'implanter. Selon eux, la date du 5 juin effrayait tous ceux qui connaissent l'Orient : c'est la date de Gourbam-Baïram, d'une des éruptions périodiques du fanatisme musulman; toutes les lettres et les rapports s'accordaient à déclarer que si nos troupes s'éloignaient, la vie des chrétiens, peut-être celle de tous les chrétiens d'Orient, serait en danger. La grande

1. *Empire libéral*, t. IV, p. 528.

majorité du Sénat soutenait ardemment ce vœu.

Billault déclara que le gouvernement ne pouvait l'exaucer : un engagement avait été pris, il serait exécuté ; l'Empereur venait de donner ses ordres pour l'évacuation dans les délais de la convention du 19 mars[1]. « Nos soldats étaient les mandataires de l'Europe, ce n'est pas la France qui évacue ce malheureux pays, c'est l'Europe, mais l'Empereur, en restant fidèle à la parole donnée, reprend toute sa liberté personnelle, il n'oublie aucun de ses devoirs envers l'humanité, la civilisation, la chrétienté ; il fera croiser sur les côtes de Syrie une flotte sérieuse avec des forces prêtes à débarquer et, même à cette distance, notre drapeau sera encore l'effroi des égorgeurs[2]. »

Les catastrophes annoncées ne se réalisèrent pas et l'organisation du Liban put s'achever. Nous ne fûmes pas d'accord avec la Russie. Thouvenel proposait un gouverneur chrétien unique, choisi parmi les indigènes ; Gortschacow préférait trois gouverneurs distincts correspondant aux différentes communions, un pour les Druses, un pour les Maronites, le troisième pour les Grecs ; mais persévérant dans son désir de se rapprocher de nous, il se rallia au pouvoir unique pourvu qu'il ne fût pas indigène. L'ambassadeur anglais, Henry Bulwer, enchanté de notre désaccord, poussa le Turc, Aali-Pacha, à insister dans

1. Thouvenel à La Valette, à Constantinople, 3 mai 1861.
2. 15 mai 1861.

le sens russe. L'ambassadeur prussien Goltz trancha le différend par une transaction à laquelle toutes les puissances se rallièrent : le pouvoir serait chrétien, unique ; l'indigénat ne serait ni imposé, ni exclu ; la Porte en déciderait ; le gouverneur chrétien nommé pour trois ans, soit parmi les indigènes, soit en dehors, ne pourrait être révoqué que par un jugement (9 juin 1861).

IX

Le Corps législatif discuta un projet de loi sur les caisses de retraite pour la vieillesse. En théorie il vaut mieux qu'un gouvernement ne se mêle pas des caisses de retraite privées, matière propre de l'initiative individuelle, néanmoins j'approuvai le projet[1], parce que dans l'état d'esprit de notre société nul autre ne l'eût réalisé à sa place. Je me plaignis seulement qu'on fît supporter à la classe ouvrière une prime bien plus considérable que celle qu'elle devrait en prenant pour base de fixation la table de mortalité de Deparcieux dressée pour les « têtes choisies[2] ».

La loi du contingent donna lieu à l'escarmouche habituelle entre Picard et le général Allard sur le maniement du système et sur le taux de l'exonération. Picard reprit sa thèse que la loi sur

1. 16 mai 1861.

2. C'est-à-dire pour les personnes placées dans de certaines conditions de fortune et de bien-être.

l'exonération est une loi fiscale et un détestable moyen de se procurer de l'argent.

La réforme économique fut complétée par l'abolition de l'*échelle mobile*[1]. L'expérience avait démontré que ce mécanisme, ingénieux sur le papier, très compliqué dans la pratique, avait été inefficace. Inutile dans les temps de récoltes ordinaires, suspendue dans les temps de grandes crises, elle n'avait jamais empêché ni la baisse, ni la hausse des prix, et elle n'avait pas permis à un commerce régulier de s'établir et de fonctionner. La loi décréta, à l'entrée des blés étrangers, un droit invariable et modéré purement fiscal (50 centimes pour cent kilogrammes de froment). Comme dédommagement à la liberté de l'importation, elle acordait la liberté complète d'exportation. C'était réaliser la pensée de Turgot que « toute atteinte à la liberté entière du commerce des grains est le plus grand des obstacles à la prospérité de l'agriculture, par conséquent à l'accroissement, à la conservation même de la richesse particulière et publique, et en même temps la cause la plus assurée d'une extrême variation dans les prix, également nuisible aux cultivateurs et aux consommateurs, qui ruine les premiers par les non-valeurs et qui réduit les autres aux derniers excès de la misère par des disettes fréquentes[2] ». Les protection-

1. D'après la loi de 1832 le droit sur les blés étrangers augmentait ou diminuait suivant que le prix régulateur du prix français diminuait ou augmentait.

2. Au contrôleur général Terray, 10 octobre 1770.

nistes renouvelèrent leurs sinistres prophéties : l'agriculture allait être ruinée comme l'était déjà l'industrie.

X

Le gouvernement avait espéré que la discussion du budget, allégée par celle de l'Adresse, de tout élément politique, conserverait un caractère en quelque sorte technique. L'événement ne lui donna pas raison. On parla sans doute finances, mais beaucoup aussi politique, et, chose remarquable, ce ne fut pas des Cinq que vinrent les incursions sur les sujets qu'on supposait épuisés. Protectionnistes et cléricaux en prirent l'initiative. Plichon, de la Tour, Kolb-Bernard évoluèrent en Syrie, en Pologne, surtout à Rome. Keller cette fois demeura en France, mais il fit gronder, dans son examen de la politique intérieure, ses colères contre la politique italienne. Plus âpre que Jules Favre lui-même, il ne ménagea ni la magistrature ni l'administration ; il accusa l'une de complaisance, l'autre de complicité dans les attentats révolutionnaires contre la société et l'Église ; il dénonça les indulgences du ministre de l'Intérieur envers le *Siècle*, l'*Opinion Nationale*, voire le *Temps* et les *Débats*, enfin envers quiconque se signalait par la haine de l'Église : « Sans le savoir, vous répondez au désir le plus cher de tous les ennemis de la société. Il est des hommes qui

se contentent d'annexer une montre ou un mouchoir; il en est de plus heureux qui, par l'annonce de gros dividendes, montent de grandes affaires et annexent des millions; il en est de pires qui, promettant au peuple une félicité ou des licences impossibles, font des révolutions et annexent un gouvernement tout entier. Eh bien! de même que les contrebandiers détestent les douaniers, de même que les maraudeurs détestent les gardes champêtres, de même ceux qui pratiquent l'annexion détestent spécialement l'Église parce que l'Église prêche le respect du bien d'autrui, des lois, de l'autorité, et qu'elle lutte, avec une infatigable énergie, contre tous les artisans de la dissolution sociale. » Et en face de l'Église sacrifiée par la félonie du gouvernement, il montrait la Révolution que le coup d'État avait terrassée, renaissant à l'espérance et dominant son dominateur (10 juin 1861).

Il ne nous appartenait pas de défendre le gouvernement, mais il fallait en finir avec les accusations que le véhément orateur ne nous épargnait dans aucun discours; je m'en chargeai. Je démontrai qu'il avait fait une caricature et non un portrait de la Révolution, qu'il l'avait mal comprise, mal définie, et qu'il n'était pas juste de chercher ses doctrines véritables dans les excès de paroles et d'actes de quelques scélérats. Je lacérai aussi la caricature de nous-mêmes qu'il accrochait au-dessous de celle de la Révolution : « Votre sincérité m'oblige à vous indiquer quels sont les deux points radicaux qui

nous séparent et pourquoi nous nous trouvons si souvent opposés dans notre conduite politique, quoique nous ayons l'air de prononcer les mêmes mots. D'abord, nous ne sommes pas arrivés ici, nous, comme des candidats du gouvernement. (*On rit.*) Après notre entrée, nous avons compris que notre présence dans cette assemblée impliquait l'abandon de cette doctrine d'impuissance qu'on appelle l'abstention. Ayant abandonné l'abstention, nous aurions cru manquer à notre devoir d'honnêtes gens si nous nous étions réfugiés dans une opposition systématique qui est la forme dernière et la plus honteuse de l'abstention. (*Très bien! très bien!*) Aussi, oubliant nos douleurs, nos blessures, nos ressentiments, les yeux uniquement fixés sur les principes, nous avons approuvé le gouvernement quand il a paru s'y conformer; nous l'avons blâmé quand il a paru s'en éloigner. Il en a été autrement de vous. Philippe de Comines raconte que, visitant la Chartreuse de Pavie, il se trouva en présence du tombeau de Jean Galéas, le premier des ducs de Milan. Il était tout absorbé par la splendeur de ce monument funèbre, lorsque le chartreux qui l'accompagnait prononça plusieurs fois le mot de saint en l'appliquant au duc. Philippe de Comines se pencha vers lui et lui dit à l'oreille : « Pourquoi l'appelez-vous saint? Il me semble que je vois autour de son nom les armes de plusieurs villes qui ne lui appartenaient pas et qu'il a usurpées? ceci n'est pas d'un saint. —

Que voulez-vous, répondit le chartreux, dans ce pays-ci nous appelons saints tous ceux qui nous font du bien. » (*Rires.*) Vous voilà, mon honorable collègue, peints au vif, vous et votre parti. Quand un gouvernement vous fait du bien, c'est-à-dire quand il reste en vos mains un instrument docile, vous trouvez de sa part tout saint; le jour, au contraire, où il résiste à ce désir de domination qu'au nom du ciel vous voulez exercer sur la terre, alors vous trouvez tout mal. (*Rires approbatifs.*) Voilà ce qui nous sépare. (*Très bien!*) — L'autre différence entre nous résulte de la manière très dissemblable dont vous et nous comprenons la liberté. Nous, nous ne concevons pas notre liberté sans celle de nos adversaires, et nous croyons que si la latitude de nous combattre n'est pas reconnue à ceux qui pensent autrement que nous, nous sommes indignes de jouir nous-mêmes de la liberté. (*Nouvelle et vive approbation.*) Pour vous, il n'en est point ainsi : dans une de ces conversations où les idées s'épanchent avec beaucoup plus de pittoresque que dans les discours académiques, un de vos chefs les plus réputés prononçait un jour une parole qui exprime admirablement votre système ; il disait : Quand mes adversaires sont au pouvoir, je leur demande la liberté, parce que c'est leur principe ; quand j'y suis, je la leur refuse, parce que c'est le mien! (*Rires bruyants.*) Cela revient à ce que vos philosophes et vos publicistes, parlant un langage plus relevé, appellent la liberté du bien, c'est-

à-dire la liberté de ce qu'ils considèrent comme le bien. Maintenant, mon honorable contradicteur, entendez ceci et retenez-le : quand vous serez véritablement persécutés, vous nous trouverez au premier rang parmi vos défenseurs; mais quand vous vous plaindrez d'être persécutés uniquement parce que vous ne pourrez plus persécuter les autres (*Nouveaux rires*), alors, comme aujourd'hui, vous nous trouverez au premier rang parmi vos adversaires. » (*Marques nombreuses d'approbation. La discussion reste un moment suspendue.*)

L'oubli des rancunes ne fut pas du goût de Jules Favre : « Je suis moins magnanime que vous, je ne me résigne pas à oublier le passé. J'ai toujours les yeux fixés sur nos comptes; heureusement que Picard se charge de faire les additions. » Par contre, le plus notoire journaliste du temps, Émile de Girardin, avec lequel je n'avais jusque-là eu que des relations mondaines, m'écrivit : « Tous mes compliments les plus sincères sur votre excellent discours du 10 juin; la liberté a trouvé son orateur. »

A une soirée chez Montalembert, celui-ci s'approcha et me dit : « Vous serait-il désagréable d'être présenté à M. Guizot? — Nullement. C'est à lui que cela pourrait être désagréable. — Oh! non, il faisait tout à l'heure votre éloge. » La présentation se fait. « J'aurais voulu, Monsieur, me dit Guizot, que vous entendissiez ce que nous disions de votre discours; je l'ai lu et relu; c'est en parlant ainsi que vous augmen-

terez votre action. » La conversation s'engagea. « Billault, continua-t-il, a gagné; autrefois il mordait aux jambes, maintenant il mord un peu plus haut; il parle politique; elle est bonne ou mauvaise, peu importe, tandis que M. Baroche ce n'est pas de la politique. — Dans le pays que je connais, le paysan a non l'habitude, mais le goût de l'indépendance. Mon gendre a été nommé au Conseil général malgré la plus vive opposition. — En France, on n'a jamais fait tout ce qu'on pouvait; il s'agit de constituer des influences personnelles en regard de celles de l'administration. Le difficile n'est pas de trouver la vérité dans les temps tranquilles, mais d'y conformer sa conduite sans glisser trop du côté du pouvoir ou du côté de l'anarchie. » Comme je lui exprimais mon espérance dans les prochaines élections et la pensée que les Cinq pourraient devenir quinze ou vingt. « Vous avez raison, Monsieur, d'espérer, le monde appartient aux optimistes, les pessimistes ne sont que des spectateurs. » Tout cela dit d'une voix vibrante, la tête relevée, le geste magistral qui, même dans ce salon, révélaient l'orateur.

XI

Les Cinq, que les budgétaires affectaient de dédaigner, voulurent prouver qu'ils étaient capables, eux aussi, de défendre les finances de l'État. Picard et moi examinâmes le budget et

nous établîmes qu'il n'était pas en équilibre, car il était à la fois en découvert et en déficit[1]. « On ne lui a donné une apparence d'équilibre qu'en forçant les recettes et dissimulant certaines dépenses[2]. » Magne, Busson, rapporteur du

1. Un budget est en équilibre lorsqu'il n'y a ni découvert ni déficit. Lorsque, dans le budget d'un État, les dépenses ont été déterminées, une première question se présente. A-t-on de quoi les payer? Si, examen et addition faits de toutes les ressources du pays, les dépenses peuvent être payées par des ressources assurées, on dit que les dépenses du budget sont couvertes. Si, au contraire, toutes les dépenses ne trouvent pas leur contre-partie en ressources assurées, on dit qu'il existe dans le budget un découvert. Cette première question résolue, une seconde se présente. Il ne suffit pas d'avoir trouvé les ressources pour payer les dépenses; il faut examiner quelle est la nature des ressources qu'on s'est procurées, et les rapprocher des dépenses auxquelles elles doivent pourvoir. Si les dépenses permanentes et ordinaires sont soldées par des ressources également permanentes et ordinaires, on a non seulement un budget qui n'a pas de découvert, mais un budget qui n'a pas de déficit. Si, au contraire, les ressources sont dues au crédit, aux emprunts, aux recettes extraordinaires, alors on a un budget sans découvert, mais qui présente un déficit. Un exemple tiré de la vie privée rendra cette différence claire. Supposez un homme qui, le 1er janvier, établit son budget pour l'année qui va commencer, et se dit : « J'ai besoin de dépenser 20000 francs. » Ceci fixé, il se demande : « Avec quoi les payerai-je? » Si, ses ressources additionnées, il arrive à ce résultat qu'il n'a que 15000 francs de disponibles, son budget présentera un découvert de 5 000 francs. Mais il a un ami; il va le trouver et lui demande de lui prêter 5 000 francs. Grâce à ce prêt, le découvert disparaît, puisque les 5000 francs, ajoutés aux 15000 francs, lui donnent les 20000 francs qui lui sont nécessaires, il arrive ainsi à une balance. Mais pour établir cette balance, il a été obligé d'emprunter 5000 et qu'il devra restituer. Il n'est plus en découvert mais il reste en déficit.

2. 6 juin 1861.

budget, ne contestèrent pas les faits sur lesquels nous avions établi nos critiques; ils les expliquèrent, les excusèrent, démontrèrent qu'ils ne les avaient pas dissimulés. Nous avions dit seulement qu'ils les avaient *arrangés*, et cela ils ne purent le contredire.

Pour la première fois surgit dans la discussion du budget impérial la proposition d'établir un impôt général sur le revenu analogue à l'*income-tax* anglais. Elle fut présentée par un banquier député de Paris, Kœnigswarter. Elle inspira une répulsion presque unanime. Magne la repoussa au nom du gouvernement : « Il nécessiterait l'inquisition la plus tourmentante; on dit qu'il est accepté et qu'il fonctionne en Angleterre, oui, mais au grand déplaisir de la population qui le supporte avec impatience. L'impopularité dont il est entouré là-bas est un très mauvais passeport pour lui donner chez nous droit de cité. » Gouin déclara au nom de l'unanimité de la commission que « cet impôt constituerait l'arbitraire le plus monstrueux et l'inquisition la plus odieuse[1] ». Segris appuya en insistant sur ceci que l'impôt sur le revenu conduit à l'impôt progressif.

La politique revint sur le tapis une dernière fois avant la clôture, à l'occasion d'un projet de loi qui améliorait le décret de 1852 sur la presse. Désormais un journal condamné pour

1. 5 et 7 juin 1861.

délit ou contravention ne serait plus supprimé de plein droit et les avertissements seraient périmés au bout de deux ans. Nous renouvelâmes alors notre amendement de la discussion de l'Adresse : c'était opportun. La haine agressive avec laquelle Jules Favre le défendit l'était beaucoup moins : on ne répond point par des mépris à une concession. Il allait même se lancer à une déclamation contre le coup d'État, lorsque Morny l'arrêta court ; il n'insista pas.

La réponse de Billault eut une importance particulière. Le rapporteur avait dit : « Votre commission a accueilli avec plaisir une mesure qui est *la continuation* du mouvement libéral inauguré le 24 novembre. » Billault expliqua qu'il ne s'agissait pas d'une *continuation*, mais d'une *fin*. « Le grand acte du 24 novembre n'a pas été une de ces concessions premières à l'aide desquelles l'ennemi, pouvant plus commodément investir la place, finit par en devenir le maître. L'abrogation des lois de sûreté sur la presse, sur le droit de réunion ; dans les élections, l'abandon des candidats gouvernementaux en présence des candidats hostiles ; la métamorphose prochaine du gouvernement fondé sur la Constitution de 1852 en ce qu'on appelle le gouvernement parlementaire, toutes ces choses ont été produites, proclamées comme les conséquences nécessaires du décret du 24 novembre. N'en croyez rien, Messieurs. Le gouvernement n'entend laisser pénétrer dans la citadelle dont la France lui a confié la

garde, ni ennemi *déclaré*, ni ennemi *déguisé*... »

Ces déclarations excitèrent une approbation d'autant plus vive qu'elles étaient accompagnées de la promesse de ne pas dissoudre « prématurément cette Chambre qui a si bien servi le gouvernement et le pays [1] ».

Les *ennemis déguisés*, le mot était à mon adresse. On répondait à une adhésion généreuse par une brutalité. Les intransigeants en triomphèrent et me pressèrent de rétrograder. Et pourquoi? Ces résistances ne m'auraient déconcerté que si je ne les avais pas prévues. Je n'avais pas eu la présomption de croire que je renverserais par un discours un régime puisamment organisé et gardé par des intérêts vigilants : je savais que je n'en viendrais à bout qu'avec le temps. Il m'a fallu dix ans, mais j'y suis parvenu.

1. 18 juin 1861.

CHAPITRE V

L'ITALIE APRÈS LA MORT DE CAVOUR
MINISTÈRE RICASOLI

I

La mort de Cavour trouva l'Italie dans une situation aussi critique que la nôtre après la chute de l'ancien Régime. Partout ruines, confusion, anarchie ; l'ordre ancien détruit, l'ordre nouveau non encore constitué ; partout un métal en fusion qui n'était pas jeté dans son moule ; les institutions organiques, législation, magistrature, finances, armée, en question ; un déficit chaque jour plus béant ; la guerre civile à Naples ; les foudres papales grondant à Rome ; l'Autriche dans la Vénétie. Cavour vivant, personne ni au dedans ni au dehors ne s'inquiétait, car au-dessus du chaos, on voyait la main qui le débrouillerait. « Dieu veuille que Cavour n'ait pas entraîné l'Italie dans sa tombe ! » s'écria-t-on de toutes parts. Mais il restait pour préserver l'Italie et la conduire à ses destinées, son roi, et une légion d'hommes distingués qui, sans être de la taille de Cavour, pouvaient ce-

pendant tenir le gouvernail que la mort avait arraché à sa main.

A Fontainebleau Mocquart dit à l'Empereur : « Heureusement nous avons Rattazzi sur qui nous pouvons compter. » Persigny ne pensa pas ainsi, et il se hâta d'écrire à Victor-Emmanuel pour lui indiquer Ricasoli « comme le seul auquel il pût confier les affaires ». Le Roi eût préféré Rattazzi, mais la situation du ministre de Novare était très difficile : les garibaldiens professaient quelque inclination vers lui, ce qui, par compensation, le rendait suspect aux modérés et surtout à la *Consorteria fiorentina;* les Lombards l'avaient en mauvais vouloir et les Romagnols et les Napolitains de même, parce qu'il était Piémontais. Ricasoli fut donc choisi. Il ne consentit à devenir ministre qu'à la condition de ne point recevoir d'appointements et d'être dispensé du costume officiel. Il reprit quelques-uns des collaborateurs de Cavour : aux Finances Bastoggi, à l'Intérieur Minghetti, aux Travaux publics Peruzzi ; il mit à la Marine Menabrea, à la Guerre La Rovere (12 juin 1861).

Il ne pouvait espérer conduire à bonne fin sa lourde tâche sans le concours de Napoléon III. Victor-Emmanuel, dans une lettre pressante, demanda à l'Empereur de reconnaître le nouveau royaume. Alors recommença autour du souverain français la lutte par moments assoupie et qui redevenait aiguë à chaque étape de de l'unité italienne. Reconnaître l'Italie ! c'était déchirer irrévocablement en principe (en fait

elle l'était déjà) la confédération de Villafranca et de Zurich, accepter l'Unité comme définitive, sanctionner la spoliation de la Papauté. Aussi Walewski, l'Impératrice, la Cour, l'Épiscopat se remuaient-ils contre ce qu'ils appelaient une complicité déshonorante. Le prince Napoléon, Piétri, Conneau conjuraient au contraire l'Empereur, dans l'intérêt de sa gloire, de compléter son œuvre et de ne pas se donner le démenti de paraître l'ennemi d'une nation dont il avait été le libérateur. — Faites toutes vos réserves, disaient-ils, mais reconnaissez. — Qu'importeraient vos réserves? répondaient les autres. Qui a jamais attaché la moindre importance à des réserves? Elles ne sont que des amusoires à l'usage des nigauds, elles n'ôtent pas son venin au fait qu'elles accompagnent et qui seul subsiste.

L'Empereur écouta tout le monde, et prescrivit à Thouvenel de préparer un rapport en faveur de la reconnaissance. Thouvenel rédigea, non sans grand trouble, la note demandée, l'Empereur l'approuva : « Portez-la, lui dit-il, à chaque conseil dans votre portefeuille; vous n'en donnerez lecture que sur mon invitation directe. » Plusieurs conseils se passèrent, et il n'en fut pas question. Enfin un matin l'Empereur dit : « Monsieur le ministre, veuillez, je vous prie, renseigner le conseil sur nos relations avec l'Italie. » Thouvenel tira du portefeuille son travail et en commença la lecture. L'Impératrice était présente. Dès qu'elle comprit qu'il concluait à la reprise des relations, elle se leva brusquement, les yeux

pleins de larmes et sortit. Il y eut un pénible silence que l'Empereur rompit en disant avec son impassibilité ordinaire à Vaillant : « Mon cher Maréchal, veuillez suivre l'Impératrice et vous occuper d'elle. » Et la délibération s'acheva. L'Impératrice ne pardonna jamais à Thouvenel.

Thouvenel se hâta d'instruire le Roi de la résolution adoptée et des réserves qui l'accompagnaient [1]. Elles étaient de deux sortes. Les unes se rapportaient au passé : « La reconnaissance ne saurait être la garantie de l'état constitué en Italie, ni impliquer l'approbation rétrospective d'une politique au sujet de laquelle le gouvernement a constamment réservé une entière liberté d'appréciation, ni affaiblir la valeur des protestations formulées par la Cour de Rome contre l'invasion de plusieurs provinces des États pontificaux. » Pour l'avenir les réserves étaient plus graves : « En reconnaissant le roi d'Italie, nous devons continuer d'occuper Rome tant que des garanties suffisantes ne couvriront pas les intérêts qui nous y ont amenés. »

Ricasoli, comme c'était à prévoir, n'attacha pas plus d'importance aux réserves sur l'avenir qu'à celles sur le passé : « Il aimait à espérer que l'Empereur pourrait dans quelque temps rappeler ses troupes de Rome sans que cette mesure fasse éprouver aux catholiques sincères des appréhensions qu'il serait le premier à regretter. » La reconnaissance devenue officielle [1], il

1. 27 juin 1861.

l'annonça au Parlement en excellents termes : « L'Empereur a voulu par là rendre moins sensible à l'Italie la grande calamité qui l'a frappée. L'Italie assurément y verra un nouveau titre à sa reconnaissance envers la généreuse nation dont le gouvernement impérial représente dignement le génie et les nobles instincts. Non, Messieurs, je ne crois pas humilier la dignité de l'Italie en déclarant qu'elle doit être reconnaissante envers la France, car la reconnaissance est au nombre des vertus les plus nobles. »

Le comte Arese fut envoyé à Paris avec une lettre autographe du Roi ; Fleury rapporta à Turin la réponse de l'Empereur. Cette belle lettre ne contenait pas une expression de laquelle on pût induire une complicité promise par sous-entendu : « Monsieur mon frère. J'ai été heureux de pouvoir reconnaître le nouveau royaume d'Italie, au moment où Votre Majesté perdait l'homme qui avait le plus contribué à la régénération de son pays. Par là j'ai voulu donner une nouvelle preuve de ma sympathie à une cause pour laquelle nous avions combattu ensemble. Mais en reprenant nos rapports officiels, je suis obligé de faire mes réserves pour l'avenir. Un gouvernement est toujours lié par ses antécédents. Voilà onze ans que je soutiens à Rome le pouvoir du Saint-Père. Malgré mon désir de ne pas occuper militairement une partie du sol italien, les circonstances ont toujours été telles qu'il m'a été impossible d'évacuer Rome. En le faisant sans garanties sérieuses, j'aurais

manqué à la confiance que le chef de la religion avait mise dans la protection de la France. La position est toujours la même. Je dois donc déclarer franchement à Votre Majesté que tout en reconnaissant le nouveau royaume d'Italie, je laisserai mes troupes à Rome, tant qu'Elle ne sera pas réconciliée avec le Pape et que le Saint-Père sera menacé de voir les États qui lui restent envahis par une force régulière ou irrégulière. Dans cette circonstance, que Votre Majesté en soit bien persuadée, je suis mû uniquement par le sentiment du devoir. Je puis avoir des opinions opposées à celles de Votre Majesté, croire que les transformations politiques sont l'œuvre du temps et qu'une agrégation complète ne peut être durable qu'autant qu'elle aura été préparée par l'assimilation des intérêts, des idées et des coutumes. En un mot, je pense que l'unité aurait dû suivre et non précéder l'union. Mais cette conviction n'influe en rien sur ma conduite ; les Italiens sont les meilleurs juges de ce qui leur convient et ce n'est pas à moi, issu de l'élection populaire, de prétendre peser sur les décisions d'un peuple libre. J'espère donc que Votre Majesté unira ses efforts aux miens, pour que dans l'avenir rien ne vienne troubler la bonne harmonie si heureusement rétablie entre les deux gouvernements. » (12 juillet 1861.)

Benedetti, le négociateur habile du traité de cession de Nice et de la Savoie, ami non douteux de l'Italie, fut accrédité à Turin ; Nigra à

Paris. Nigra va être désormais mêlé de très près à nos affaires. Cavour avait dit de lui : « Il a plus d'intelligence que moi, autant de courage et de plus il est jeune. » Il n'avait pas plus d'intelligence que son maître, mais il a été digne de lui et il a rendu à son pays d'immenses services. Grand, élégant, d'un visage sympathique, d'un sérieux aimable, de manières simples et distinguées, c'était un négociateur hors ligne : pressant et non importun, sachant tout dire sans blesser et tout entendre sans être blessé, adroit à suggérer, rapide à deviner, habile à convaincre, ingénieux à amoindrir ou concilier les dissentiments, ni découragé d'un insuccès, ni grisé d'une réussite, de sang-froid devant l'imprévu, peu accessible à l'illusion quoique nullement pessimiste. Parlant notre langue à merveille, il n'en était pas réduit, pour s'informer, aux conversations apprêtées du monde officiel, il s'était ouvert l'accès aux salons d'élite, avait noué des relations avec bon nombre de nos hommes distingués, et au milieu des fêtes et des dîners, il poursuivait, sans qu'on y prît garde, une incessante captation de la sympathie publique. Les femmes, en général, étaient papalines, il s'attachait à les gagner et il eut l'art, quoiqu'il poursuivît une politique à laquelle l'Impératrice était hostile, non seulement de ne pas la choquer, mais de conquérir ses bonnes grâces et se faire admettre dans le cercle intime de la Cour. Il avait pour notre pays toute l'amitié que lui permettait son dévouement au sien.

II

Ricasoli, d'accord avec le Roi, s'occupait activement d'italianiser le Piémont et de piémontiser l'armée, d'établir l'unité dans les finances, de pacifier le Napolitain. L'unification des dettes des États particuliers fut opérée, selon le précédent de Cambon, par la création d'un Grand livre de la dette publique, un emprunt de 500 millions décrété, des impôts créés ou remaniés. A Naples, le général Durando paraissant trop mou, le préfet San-Martino trop bureaucratique, on les remplaça tous deux par Cialdini dans la main de qui les pouvoirs militaires et civils furent réunis (15 juillet).

Le Roi et son ministre étaient loin de s'entendre aussi bien sur les questions extérieures. Ricasoli ne voyait aucun moyen de s'emparer de Venise, dès que l'Empereur était décidé à ne pas soutenir une nouvelle guerre contre l'Autriche; il attachait d'ailleurs moins d'importance à la possession de Venise qu'à celle de Rome : on pouvait attendre la réunion d'une province, il était urgent de s'installer dans sa capitale. Ses impatiences et ses aveuglements égalaient ceux de Garibaldi, et il avait de plus la préoccupation d'empêcher le révolutionnaire d'enlever au Roi, par son initiative, le mérite de la grande conquête.

Le Roi jugeait cette conquête de Rome sans le

consentement de l'Empereur bien plus difficile que celle de la Vénétie. Entre les deux entreprises il y avait cette différence que tout en n'aidant pas celle contre Venise, l'Empereur laisserait faire, tandis que non seulement il ne s'associerait pas à celle contre Rome, mais qu'il l'empêcherait. Le Roi n'avait d'ailleurs aucune hâte d'aller coucher au Quirinal, dans le lit du Pape. Les traditions catholiques de sa famille, de son père, de sa mère, de sa femme, de sa sœur, de ses filles parlaient encore en lui. Il avait une appréhension superstitieuse de Rome et était loin d'être sans crainte de l'enfer. Il disait donc à Ricasoli : « La France ne peut faire autre chose que ce qu'elle fait; ne lui parlons pas de Rome; contentons-nous de lui demander de nous débarrasser du Roi de Naples; moi je me charge de Venise. » Il comptait y arriver par la Hongrie.

La Diète, convoquée à Pesth à la suite du Diplôme libéral de François-Joseph, avait réclamé par une Adresse le retour à la Constitution et aux lois de 1848 (8 juillet 1861). François-Joseph avait refusé (24 juillet); Kossuth, Klapka, les émigrés poussaient leur nation à s'insurger. Victor-Emmanuel eût voulu les encourager. Assuré qu'à Rome il allait se casser la tête contre un mur, il engagea secrètement son action personnelle vers Venise. Par plusieurs intermédiaires, et même par Rattazzi, il se mit en relations avec Garibaldi, lui promit des armes et de l'argent pour seconder le soulèvement hongrois s'il réussissait à éclater. A cette alliance mysté-

rieuse il trouvait l'avantage, si l'insurrection hongroise avortait, d'envoyer Garibaldi se promener quelque temps hors du royaume, loin de Rome.

Ricasoli soupçonnait ces manœuvres de son Roi, s'en indignait avec ses amis; il jugeait cette politique déraisonnable; il songeait à s'appuyer sur l'Angleterre en dehors de la France, et à la rigueur contre elle : or, Palmerston voyait de mauvais œil la diminution de la force autrichienne par l'insurrection hongroise; l'Autriche avait puissamment contribué à la chute du premier Napoléon, il fallait se réserver la possibilité d'en obtenir le même service contre le troisième[1]. Par contre ses sympathies étaient acquises d'avance à toute tentative contre Rome. Il y eut alors en Italie, comme en France sous le ministère Walewski, une politique du souverain et celle du ministre, s'ignorant, se croisant, se contredisant.

Ricasoli, qui daignait reconnaître la puissance d'esprit de Cavour, se croyait de beaucoup supérieur par la vigueur du caractère : ce n'est pas lui qui aurait les condescendances passées envers l'Empereur! Il débute en conséquence, sans tenir compte de l'avis du Roi, en nous demandant, par Nigra et Arese, d'évacuer Rome ; puis sans attendre la réponse, il expose au Parlement son programme en termes altiers. Il blesse même l'Empereur en faisant allusion

1. Emanuele d'Azeglio à Ricasoli, 26 janvier 1862.

à la calomnie, propagée par le parti Mazzinien, d'une convoitise française sur la Sardaigne, rumeur absurde accueillie par Palmerston : « J'ai entendu parler de cession. Permettez-moi de repousser avec un profond dédain le mot et la pensée. Le gouvernement du Roi ne connaît pas un pouce de terre italienne qu'il puisse céder. Il ne le veut pas, non, absolument non. Le gouvernement du Roi ne voit qu'un territoire à récupérer ; il voit Rome, il voit Venise. L'éventualité qui se prépare et surgit en son temps ouvrira la route[1]. Nous ne voulons pas aller à Rome à l'aide de moyens insurrectionnels intempestifs, téméraires, insensés ; nous voulons aller à Rome de concert avec la France, non pour détruire, mais pour édifier, et donner à l'Église le moyen de se réformer elle-même, de se régénérer, par le franc et loyal abandon de ce pouvoir entièrement contraire au grand but tout spirituel de son institution (1er juillet 1861). »

« M. Ricasoli, dit l'Empereur, parle d'une cession qu'il ne fera pas, mais qui lui en demande une? » L'Italien savait à quoi s'en tenir, car il avait entre les mains une dépêche de Thouvenel au Consul de France à Cagliari disant : « Nous devons démentir hautement de si étranges assertions qui tendent à faire suspecter notre loyauté et je vous prie de saisir de votre

1. Ricasoli fit insérer une rectification sur Venise dans son journal semi-officiel, l'*Opinione* : « L'éventualité à laquelle il avait fait allusion c'était les troubles prévus en Orient. »

côté toutes les occasions qui vous seront offertes d'empêcher qu'elles ne soient propagées dans votre résidence (11 juin 1861). » Était-il amical, était-il honnête, de ne pas écraser sur-le-champ le mensonge pas la production du démenti?

L'Empereur envoya au ministre outrecuidant un sévère avertissement par Arese, son hôte à Fontainebleau. « Ou vous pouvez faire seuls, (*fare da voi soli*) et alors agissez à vos risques et périls; ou vous avez besoin de l'appui de la France, alors ayez le bon sens de tenir compte de ses opinions, de ses intérêts, de ses désirs. Quand vous étiez un État de quatrième ordre, personne ne prenait garde aux discours imprudents de vos ministres : l'exagération de l'audace peut être une vertu dans les faibles. Maintenant que, sans être encore une grande puissance, vous êtes devenus un grand État, tâchez d'apprendre le langage mesuré et convenable que parlent en public les hommes d'État européens. Menacer quand on n'a pas la force d'exécuter sa menace est le calcul le plus trompeur; compromettre ses amis c'est le vrai moyen de n'en avoir aucun. Quant à mes intentions à votre égard elles sont parfaitement arrêtées. Comme je l'avais déclaré à M. de Cavour, en ce moment je ne puis rien pour vous ni à Venise ni à Rome et je vous engage à n'y pas songer. On dit la Hongrie prête à s'insurger, mais ce serait un malheur pour elle et pour vous. Le gouvernement autrichien le désire, il a 40 000 hommes pour l'écraser, et si vous vous compromettez là,

vous vous exposez à de très graves périls. A Rome, je suis plus que jamais inflexible dans mes intentions; j'ai le désir passionné de m'en retirer, mais j'ai la volonté encore plus ferme de ne pas vous la livrer. Le Pape et votre Roi ne peuvent pas coexister dans la même ville. De deux choses l'une : ou ils seraient d'accord, et ils exerceraient une immense influence sur le monde catholique; ou ils ne le seraient pas et le Pape ou le Roi serait obligé de s'en aller. Je n'avais accordé à Cavour le retrait des troupes que sur la garantie formelle qu'il respecterait et sauvegarderait le domaine du Saint-Père[1] : Or, loin de promettre de le sauvegarder, vous nous demandez de vous le livrer. J'ai fait pour vous tout ce qui m'était possible en ne m'opposant pas à vos annexions violentes, vous n'obtiendrez pas que je vous livre le Pape. — Mais, dit Arese, ne pourriez-vous au moins accepter le projet de votre cousin et cantonner le Pape dans la Cité léonine? — Non, ce serait encore une spoliation totale à peine déguisée, car aussitôt maîtres de Rome, vous ne lui laisseriez plus la Cité léonine. » — Arese, voyant Napoléon III irréductible contre toute combinaison n'admettant pas d'abord l'inviolabilité du territoire actuel de la Papauté, essaya de reprendre le projet arrêté avec Cavour. L'Empereur refusa la discussion. S'il n'eût été retenu par un sentiment de courtoisie, il aurait dit :

1. *Empire libéral*, t. IV, p. 553.

« J'ai traité avec Cavour parce qu'il m'inspirait confiance; je refuse de le faire avec M. le baron Ricasoli, parce qu'il ne m'en inspire aucune [1]. »

Il fallait une singulière puissance de parti pris à Ricasoli pour prétendre qu'il était difficile de lire dans la pensée intime de l'Empereur.

III

La seule concession qu'Arese et Nigra obtinrent fut que Thouvenel continuerait à peser sur la Cour de Rome afin qu'elle éloignât François II et fermât sa frontière au brigandage napolitain. Il le fit en termes très durs : « Quand on n'a pas eu le courage de se battre, écrit-il à Gramont, on n'a pas le droit de faire battre les autres. »

L'Empereur eût voulu qu'on facilitât ces démarches en restituant à François II sa fortune privée. Ricasoli refusa presque impoliment : « Un décret dictatorial a dévolu à l'État les biens des Bourbons, et en proposer l'abrogation serait contraire à la conscience et à l'opinion publiques. » L'Empereur fut encore plus déplaisamment rabroué lorsque de Vichy il envoya un télégramme à propos de cruautés attribuées au général Pinelli contre les Napolitains « de nature à aliéner à la cause italienne tous

1. Arese à Ricasoli, 1er et 3 juillet 1861.

les cœurs honnêtes. Les Bourbons n'en ont jamais fait autant. » Ricasoli répondit « qu'il n'y avait pas un général italien capable de ces cruautés, que le fait de paysans fusillés parce qu'ils avaient été trouvés porteurs de quelques morceaux de pain avait été évidemment tiré de l'*Histoire de Naples*, de Coletta, pour être imputé à l'armée italienne, tandis que cette histoire le reprochait au général Manhès, chargé par la France, en 1810, de réprimer le brigandage dans les Calabres ».

La réfutation de cette bravade était faite quelques jours après par une lettre de Massimo d'Azeglio à un de ses amis : « Les Napolitains veulent-ils de nous oui ou non ? S'ils ne veulent pas, nous n'avons pas le droit de leur donner des arquebusades, à moins que, pour en finir, nous n'adoptions le principe par lequel Bomba bombardait Palerme, Messine, etc.[1] ». Dans sa correspondance privée, il disait : « Que Naples ne veuille pas de nous, cela me paraît un secret comme celui des trente degrés de chaleur que nous avons en ce moment[2]. » — « Non, écrivait de son côté Cialdini à Minghetti, ils ne veulent pas de nous, il *ne s'agit pas de les consulter mais de les conquérir*[3]. »

San Martino avait tenté de rallier, Cialdini ne

1. A Matteucci, du 2 août 1861.
2. A Castelli, du 19 août 1861.
3. *E duro a dirsi ma non esito a dichiarare essere indispensabile che i liberali s'impongano come conquistatori.* » A Minghetti, 12 août 1861. Nisco V, p. 134.

s'occupa que de subjuguer. Ne reculant devant aucun moyen, il appela à son aide les Garibaldiens de Naples. Exercer des violences contre qui que ce soit est une joie qu'aucun révolutionnaire ne s'est jamais refusée. Ils accoururent, d'autant plus empressés que le perspicace général, sachant que leurs principes consistent à se remplir n'importe comment l'estomac, leur distribua quelques bonnes places. Maître ainsi de l'élément turbulent, il écarta les modérés, trop tièdes et embarrassants, et cogna à bras raccourcis sur les Bourboniens, exila trente de leurs anciens généraux, fit saisir le cardinal Riario Sforza et l'embarqua pour Civita Vecchia, lança ses bataillons et la garde nationale sur les bandes, les coupa, les isola, les dispersa répondant à leurs cruautés par des représailles impitoyables. Les Garibaldiens, parce qu'ils avaient consenti à devenir ses instruments, s'imaginèrent l'avoir à leur merci, et projetèrent une manifestation au cri de : « A Rome ! avec Garibaldi ! — Si vous bougez, dit Cialdini à Nicotera leur chef, je sortirai à la tête de mes troupes et je vous fusillerai sans miséricorde. » Ils ne bougèrent pas. « Il y a quinze jours, écrivait Cialdini qu'on m'annonce un mouvement ; je commence à me fatiguer de tant attendre. »

C'était un homme. Les observations et les remontrances ne lui plaisaient pas ; à quelques modérés qui se plaignaient de ses complaisances garibaldiennes, il écrivait : « L'appui que vous avez prêté à mes prédécesseurs leur a été trop

funeste pour que je commette l'erreur de l'accepter. Si vous avez vraiment le désir que je réussisse dans mon mandat, ayez la bonté de parler et d'écrire contre moi. » Il ne fut pas plus endurant envers les ministres. Il mandait à Minghetti : « Par les lettres que vous et le baron m'écrivez, je vois que vous avez plus de temps disponible que moi, ce dont je vous félicite et vous envie. Je dicte la présente lettre ayant la vue fatiguée et désirant ne pas l'user davantage pour le bien de l'Italie et surtout pour le mien. »

Ricasoli qui se piquait de raideur fut payé de sa monnaie. Il lui avait écrit « qu'il était essentiel que le gouvernement se montrât fort à Naples afin d'en imposer au dehors. Cialdini réplique : « Notre *gouvernement dans ces provinces est très faible et n'a d'autres partisans sûrs que les bataillons dont je dispose.* Votre Excellence veut couvrir la faiblesse du masque de la force, moi, en confessant d'être faible, je voudrais m'employer patiemment à devenir fort. Votre Excellence est réputée très tenace dans ses projets et ses idées, je ne le suis pas moins. Il est juste que ce soient vos idées et non les miennes qui prévalent, et d'autre part il est sage d'éviter un heurt qui naîtrait de notre désaccord; en conséquence je vous envoie ma démission. » Le baron se garda de l'accepter.

Il ne put en éviter une autre, celle de Minghetti : elle fut amenée par le rejet définitif du *système des régions* qu'il préconisait (31 août).

Ricasoli, aussi cassant envers les Italiens qu'envers l'Empereur des Français, ne lui trouva pas aisément un successeur : San-Martino, Lanza refusèrent. Il réunit alors les Affaires étrangères et l'Intérieur dans ses mains, à l'exemple de Cavour.

IV

Ricasoli, complètement maître des affaires, s'enfonça plus obstinément dans le désir d'un coup d'éclat à Rome. Son ignorance théologique s'exaltait dans les conversations de Passaglia et de quelques autres réfractaires ; il en vint à concevoir l'ambition d'être à la fois un homme d'État et un réformateur religieux, un Savonarole laïque : il compléterait l'Italie et sauverait l'Église d'une catastrophe, d'un schisme, en la ramenant à la pureté de l'ancienne discipline ; Constantin à rebours, il enlèverait à l'Église des territoires, mais pour lui rendre des vertus.

Comme il se targuait que Machiavel, s'il eût pu contempler sa politique, l'aurait approuvée, il s'ingéniait à créer tout doucement quelque petit fait accompli contre lequel on n'oserait pas employer la force. Il envoya à l'Empereur une députation de Romains et il essaya d'occuper certains points du territoire pontifical sous prétexte de couper la retraite aux fugitifs napolitains. Cette fois on ne lui répondit point par les politesses vagues dont on payait d'ordinaire

les insistances de Nigra et qu'à Turin on prenait pour des encouragements ou des hésitations. Thouvenel déclara que des raisons de haute convenance ne permettaient pas de recevoir la députation romaine. Benedetti dit : « Que Cialdini se garde de poursuivre les brigands sur le territoire pontifical, l'Empereur ne permettra jamais qu'on ne respecte pas le drapeau français : il ferait au besoin passer ses soldats sur le territoire napolitain et n'hésiterait pas à les faire marcher même sur Naples. »

Les petits coups déjoués, le Florentin risqua le grand. Il apporta à Benedetti un *Capitolato*, traité en douze articles à proposer au Pape, et qui peut se résumer en termes très simples : « Le Saint-Père renoncerait à son pouvoir temporel au profit du roi d'Italie, conserverait la dignité, l'inviolabilité de la souveraineté, obtiendrait une dotation fixe et insaisissable que les autres puissances catholiques pourraient augmenter et la liberté la plus entière d'exercer son ministère en Italie et dans le reste du monde. »

Ce projet était accompagné d'une lettre au Pape et au cardinal Antonelli, redondante des déclarations habituelles sur « l'intérêt de l'Église à ne plus se débattre dans les agitations, les contradictions, les embarras de la politique, à n'être plus distraite par les intérêts mondains du soin des biens célestes, ni asservie aux jalousies, aux cupidités, aux intrigues des puissants de la terre » (10 septembre 1861).

Benedetti conseilla quelques modifications au projet et l'emporta rectifié à Paris. L'Empereur ne l'examina même pas. Seulement, selon son habitude de ménager ces infatigables quémandeurs, il répondit qu'il ne lui convenait pas de faire une démarche devant aboutir à un refus, peut-être blessant, qui envenimerait des rapports déjà trop tendus, sans avoir auparavant sondé le Pape. Il venait de retirer Gramont de l'ambassade de Rome où sa situation n'était plus tenable depuis le quiproquo de la dépêche de Mérode[1], l'avait envoyé à Vienne (28 août 1861) et remplacé par La Valette, notoirement connu comme favorable à l'Italie : il se prononcerait après le rapport de son nouvel ambassadeur. « L'Empereur est préoccupé et se tait, *tace*, écrivait Nigra. »

Pour le faire parler, Ricasoli eut en vain recours à toutes les manœuvres. Un fait douloureux venait de se produire à Rome. Dans une manifestation suscitée par le comité piémontais, un nommé Locatelli avait tué un gendarme pontifical ; il fut guillotiné. Les révolutionnaires avaient obtenu qu'un réfugié romain se déclarât coupable du crime expié par Locatelli et répandu le bruit que le Pape, informé de l'erreur, n'avait voulu rien entendre parce qu'il lui fallait un exemple. Cette accusation était mensongère. Locatelli avait été condamné sur la déposition de trois de nos soldats ; l'un d'eux avait

1. *Empire libéral*, t. IV, p. 480.

reçu de lui un coup de poignard au moment où il l'arrêtait[1]. Néanmoins, Ricasoli, sur l'ordre duquel on fusillait des milliers de Napolitains dont le seul crime était de défendre leur indépendance, s'indigna. L'Empereur ne répondit rien : *tace*.

Ricasoli proposa d'établir une garnison mixte d'Italiens et de Français dans les villes de la province romaine : l'Empereur ainsi démontrerait qu'il n'y restait que pour garantir la sécurité du chef de l'Église, et donnerait au gouvernement de Victor-Emmanuel le moyen de prouver à l'Italie qu'elle n'avait pas besoin du parti révolutionnaire pour marcher en avant; ce serait en outre un coup décisif aux menées de François II dans le Napolitain. L'Empereur laissa dire et ne répondit rien, *tace*.

Le fougueux baron communiqua alors à l'Angleterre son *Capitolato* en la priant de le recommander à Paris. Russell y consentit. Il allait jusqu'à croire « qu'on pourrait accorder plus et abandonner au Pape la Cité léonine, selon l'opinion du prince Napoléon ». A quoi Palmerston se déclara tout à fait contraire : « Admettre le pouvoir temporel en principe, même pour deux palmes de terrain, c'est s'exposer à ce que tôt ou tard ce principe dévore tout. Pourquoi d'ailleurs condamner, ne fût-ce que quelques centaines de chrétiens, à être gouvernés par des prêtres? » Les deux ministres s'accordèrent,

1. Séance du Sénat, du 21 février 1862.

néanmoins, pour nous engager au retrait de nos troupes. Thouvenel répondit que « toute manifestation de l'Angleterre obligerait le gouvernement à se montrer encore plus intraitable ».

Ricasoli eut alors recours au prince Napoléon. Le prince lui écrivit : « J'ai sondé les intentions de mon cousin et de son gouvernement. Malheureusement, mon avis pour une solution immédiate et radicale n'a pas de chances d'être adopté, et je ne peux mieux faire que de vous répéter presque textuellement la réponse de l'Empereur : malgré son vif désir de ne pas contrarier les vœux du peuple italien, il ne quittera Rome que lorsqu'il le pourra, sans manquer à ses antécédents et à ses promesses, c'est-à-dire que ses troupes ne se retireront que lorsqu'il croira pouvoir le faire honorablement vis-à-vis de la France et de l'Europe. Pour cela il faut ou attendre une occasion nouvelle et un prétexte favorable, ou qu'un compromis clair et net intervienne entre le roi d'Italie et le Pape. »

Palmerston a souvent remarqué qu'un des traits caractéristiques de l'Empereur était « de s'apercevoir à temps des difficultés sérieuses, de ne pas les heurter et d'attendre l'occasion de les tourner ». En disant aux Italiens trop pressés : « Attendez », il leur conseillait ce qu'il pratiquait pour son compte. Attendre était impossible à Ricasoli. Il dit à Palmerston : « La Prusse se défie de Napoléon et de ses vues sur le Rhin. Qu'elle se hâte de s'acquérir l'Italie en

la reconnaissant; qu'elle obtienne le même acte de la Russie, et qu'ensemble elles décident l'Autriche à l'abandon de Venise moyennant une compensation pécuniaire : les desseins ambitieux de l'Empereur seront ainsi déjoués. Dès que l'Autriche sera hors de la Vénétie, l'Empereur n'aura aucun prétexte de prolonger l'occupation de Rome et l'Italie sera soustraite à la pernicieuse influence de la France! »

Palmerston se prêta à ce plan et sollicita à Pétersbourg et à Berlin la reconnaissance du nouveau royaume. Gortschacow refusa. L'ambassadeur anglais, Napier, lui demanda s'il était vrai qu'il insistât pour que la Prusse ne reconnût pas non plus. — C'est l'Autriche, répondit-il, qui insiste plus que nous. — L'ambassadeur exprima l'espoir que bientôt la Russie se rapprocherait de la politique de l'Angleterre. — De laquelle? répliqua Gortschacow, de celle qui nous pressait il y a un an de nous coaliser avec elle à propos de Nice et de la Savoie pour maintenir les traités de 1815? ou de celle qui nous demande aujourd'hui de déclarer qu'ils n'existent plus?

Les Anglais ne réussirent pas plus en Prusse qu'à Pétersbourg. Ricasoli se fâcha, il se plaignit de l'égoïsme et de la stérilité de l'action du cabinet anglais. « Est-ce notre faute, dit Palmerston, si nos demandes ont été froidement accueillies? Je voudrais être magicien pour faire ce que vous désirez, mais je suis obligé de rester dans la limite du possible et d'avoir l'égoïsme

imposé à tout ministre de ne sacrifier quoi que ce soit des intérêts de son pays. »

Thouvenel, informé de ces manœuvres, interpelle Ricasoli, se contente de pauvres explications, et avec une magnanimité stupéfiante, se charge de négocier lui-même à Pétersbourg et à Berlin pour obtenir ce qui a été refusé aux Anglais.

Ces condescendances excessives ne gagnaient pas à l'Empereur la gratitude des Italiens, plus sensibles à ce qu'il refusait qu'à ce qu'il accordait ; elles exaspéraient les catholiques. A Rome, la reconnaissance avait été reçue avec des remerciements diplomatiques à cause de l'assurance que les troupes ne seraient pas retirées. En France, prêtres, laïques la flétrissaient comme une trahison. Les Italiens ne tenaient aucun compte des difficultés que cette passion française suscitait à l'Empereur. Puisque leur intérêt l'exigeait, il devait oublier ses engagements d'honneur, les croyances de l'immense majorité de son peuple et livrer aux griffes piémontaises le pontife qu'il avait empêché que d'autres secourussent et qui n'avait plus d'espérance qu'en lui. Et, ajoutaient-ils sérieusement, cette félonie honteuse grandirait la France et consoliderait sa dynastie !

Une visite royale et trois grosses affaires détournèrent pour un temps l'attention de Napoléon III du guêpier italien.

La visite royale fut celle du roi de Prusse qui

depuis le commencement de l'année avait succédé à son frère (2 janvier). « Guillaume, tout en se défiant de l'Empereur, avait coutume de dire qu'il l'aimait beaucoup et qu'il n'oublierait jamais que les rois lui devaient leurs trônes. Il crut qu'un de ses premiers actes de roi devait être de rendre la visite, qu'étant régent, il avait reçue à Baden. Il vint à Compiègne (du 6 au 9 octobre 1861); visite de pure courtoisie, indiquant toutefois la disposition empressée à établir de bons rapports. Il fut aimable, complimenteur, galant, et obtint un succès personnel, général. On le combla de prévenances et d'attentions, et celle qui le toucha le plus fut de n'aborder les questions politiques que d'une manière générale. Cette visite ne rendit pas moins le corps diplomatique très nerveux[1].

Les trois grandes affaires furent l'entreprise du Mexique, le conflit entre les États-Unis et l'Angleterre, la réforme de notre système financier.

1. De Thouvenel à Flahaut, 31 octobre 1861.

CHAPITRE VI

LE MEXIQUE
LA CONVENTION DU 31 OCTOBRE 1861

I

La guerre civile n'est pas la pire calamité qui puisse affliger une nation, car c'est le mouvement, la foi, la vie. Bien plus néfaste est l'alanguissement couard ou sceptique qui subit sans réagir tous les coups de main des partis audacieux et supporte des dominations qu'il méprise. Toutefois les guerres civiles ne sont pas de même sorte; il en est de dissolvantes, telles que celles de la Pologne ou de notre Fronde, parce qu'on ne s'y déchirait que par compétitions de cupidités. Il en est de salutaires comme la Ligue, la Révolution française, la Sécession américaine, parce qu'elles ont été allumées par des passions d'âme, de pensée ou de civilisation.

La guerre civile du Mexique était de ces dernières. Les places à disputer n'en étaient pas l'objet unique. Le nom de chaque parti indiquait qu'il s'agissait d'un plus haut intérêt; l'un

s'appelait *la religion*, l'autre *la liberté*. Le parti de la religion, c'était la religion intolérante, riche, privilégiée, maîtresse, au nom du ciel, de l'État aussi bien que des consciences. Le parti de la liberté, ce n'était pas l'absence de religion, mais la religion tolérante, soumise au droit commun, renfermée dans sa fonction spirituelle. L'idéal de la première était la thèse absolue de Philippe II et de l'Inquisition, celui de la seconde l'hypothèse conciliante de la Révolution française et du Concordat. Monarchie, république, dictature ne paraissaient qu'en façade ; au fond on ne luttait que pour la religion et la liberté.

Une guerre civile où la religion est en jeu est terrible. L'homme devient féroce quand il croit venger les outrages faits à Dieu. Pour célébrer dignement le vendredi-saint après un combat heureux, Iturbide fit fusiller trois cents prisonniers sous prétexte qu'ils étaient excommuniés. Ces excès pieux provoquaient des représailles ; les revenus publics tarissaient dans ces convulsions ; chaque parti y suppléait par des brigandages et des dilapidations, et encouragés par cet exemple, les particuliers pillaient pour leur propre compte. Un certain esprit militaire disposait tous les Mexicains à ces combats. Autrefois, les vice-rois espagnols distribuaient largement, moyennant finance, des brevets d'officiers de milice, et l'on voyait des colonels, des capitaines en grand uniforme, pesant dans leur boutiques du sucre ou de la vanille ; il en était resté

un certain goût des aventures militaires. Les étrangers, non exempts des épreuves communes, étaient taxés, pillés, tués comme les indigènes, surtout s'ils étaient Espagnols. Beaucoup d'ailleurs justifiaient cette égalité de traitements par la passion avec laquelle ils épousaient l'un ou l'autre parti. Cependant ils ne quittaient pas le pays, trouvant encore à s'y enrichir.

Après de longues et sanglantes péripéties, un essai malheureux d'empire par Iturbide, une dictature soldatesque de Santa-Anna, le parti libéral devint victorieux sous Alvarez, qui eut pour successeur Comonfort (1856). Les idées qu'il apportait au pouvoir étaient celles du Tiers-État français de 1789. Quelques Mexicains, comme Ocampo, les avaient apprises en France. Parmi les libertés dont ils voulaient doter leur pays ils plaçaient au premier rang celle des cultes. Un clergé ignorant, superstitieux, dissolu, possédait le tiers du territoire. Mettre dans la circulation cet immense domaine médiocrement administré, parut la condition inévitable de cette liberté des cultes. Comonfort, sans attendre la Constituante convoquée, expulsa les Jésuites et, sur la proposition de Miguel Lerdo de Tejada, très versé dans la jurisprudence ecclésiastique, rendit, le 25 juin 1856, le premier décret contre les biens de l'Église. Ce n'était pas une loi de confiscation, mais une loi de *desamortizacion*, c'est-à-dire de destruction de la mainmorte. Elle ordonnait la vente immé-

diate aux enchères des biens des congrégations civiles et religieuses, sauf les édifices consacrés au culte, autorisait les fermiers à conserver la propriété pour un prix équivalent à la rente qu'ils payaient, considérant celle-ci comme le 6 p. 100 du capital, qui devrait être reconnu à l'Église.

La Constitution consacra (5 février 1857) toutes les libertés des sociétés modernes : liberté de la presse, de réunion, d'élection, de conscience, suprématie du pouvoir civil, égalité des citoyens devant la loi, destruction des privilèges et des monopoles. Elle aurait aboli l'esclavage s'il ne l'avait été dès décembre 1810 par un édit de Hidalgo, renouvelé en octobre 1813 par Morelos et en septembre 1829 par Guerrero. Elle établissait une confédération républicaine entre les vingt-sept États du Mexique.

Il y avait une Chambre unique[1] composée d'un député, pour chaque 20000 habitants; élu pour deux ans, il recevait une indemnité de deux piastres par lieue de parcours pour se rendre à la capitale et 250 piastres par mois. Un président de la République était élu pour quatre ans, un président de la Cour suprême pour six ans. Ils recevaient le premier 2500 piastres, l'autre 666 par mois. Celui-ci remplissait les fonctions de vice-président de la république et même de président intérimaire si la présidence devenait

1. En juin 1874, on a établi un sénat de 56 membres à raison de deux par État, élus pour quatre ans au second degré, et renouvelables par moitié tous les deux ans.

vacante. — Étaient électeurs et éligibles tous les Mexicains, à partir de dix-huit ans s'ils étaient mariés, et de vingt et un s'ils étaient célibataires. Les membres des divers clergés, catholique, protestant, étaient électeurs, non éligibles. Les élections se faisaient au scrutin secret, au second degré.

Comonfort fut élu président définitif, Benito Juarez président de la Cour suprême (18 novembre 1857). Le clergé refusa le serment à la Constitution, et l'absolution à ceux qui le prêtaient, ne reconnut pas le président et soudoya ouvertement des *pronunciamientos* militaires sur tout le territoire. Parmi les excitateurs se faisaient remarquer Miramon, jeune aventurier de vingt-cinq ans, Zuloaga qui de croupier s'était fait général, le Père Miranda qui, sous tous les déguisements, en bourgeois, en militaire, en *lepero,* se montrait partout et ne pouvait être saisi nulle part.

Ce soulèvement mit en déroute morale le faible et vacillant Comonfort; Zuloaga en profita : à Tacubaya, il annonça qu'il reconnaissait l'élu du peuple, pourvu qu'il provoquât un Congrès extraordinaire pour reviser la Constitution. Comonfort accepta. Il trahissait ainsi cette Constitution à laquelle il avait prêté serment trois semaines auparavant, et comme gage de sa conversion, il fit arrêter son vice-président Juarez, que le parti libéral, maître de la Vera-Cruz, délivra. Ce compromis ne lui profita pas : toujours insatiable, le parti clérical trouvant

qu'il ne lui accordait pas assez, souleva Mexico contre lui et le chassa. Zuloaga se fit nommer président par un prétendu congrès de trente-deux notables. Le corps diplomatique, entraîné par notre ministre Gabriac, reconnut cette usurpation. Juarez alors se déclara président à la place de Comonfort, réunit ses ministres à Guanajuato et notifia au peuple mexicain son intention de défendre la Réforme et la Constitution par les armes (19 janvier 1858).

II

Benito Juarez était à la hauteur du rôle difficile que les événements lui offraient. C'était un homme de Plutarque, dont toute nation pourrait s'enorgueillir. Petit, de large carrure, d'un visage brun où brillaient des yeux noirs puissants et profonds, tout dans son attitude simple, dans son langage grave et courtois, dénotait la tranquille et constante vigueur de l'âme. Il sortait des Zapotecas, race forte, renommée par son honnêteté, son amour du travail, son courage, qui avait fui le joug des Espagnols, dans les montagnes où elle vivait presque indépendante. Né le 21 mars 1806, dans la hutte en briques sèches de deux pauvres cultivateurs du pittoresque village de San-Pablo Guelatao, sur les rives d'un lac appelé la *Laguna Encantada*, orphelin à trois ans, élevé durement par une grand'mère et un oncle, jusqu'à douze ans il

garda les troupeaux. Il partit seul pour Oaxaca, capitale de l'État, pour se mettre en service comme avait fait sa sœur aînée. Il eut la bonne fortune de tomber chez un relieur attaché au tiers-ordre de Saint-François. Ce brave homme, frappé de l'intelligence du jeune Indien, de son zèle, de son ardeur à s'instruire, lui apprit l'espagnol et l'envoya étudier au séminaire.

A la suite d'une révolution, un Institut des Arts et des Sciences ayant été fondé à Oaxaca, Juarez y entra d'abord en écolier puis y resta en qualité de professeur de physique expérimentale. En même temps, il commença ses études de droit; il les poursuivit avec un tel éclat que, avant même d'être avocat, il fut envoyé comme député de son État à Mexico (1832). Le Congrès dissous par Santa-Anna il se consacra tout entier à son métier d'homme de loi; il ne se contenta pas d'être un avocat, il devint un jurisconsulte. Il étudia aussi à fond l'histoire, surtout dans Tacite, dont il a traduit en espagnol beaucoup de pensées. Un emprisonnement momentané sous la dictature de Santa-Anna n'interrompit que peu de temps le cours paisible de sa vie studieuse. Il la compléta en épousant une femme belle, instruite, intelligente, Margarita Maza, qui lui fut un précieux appui dans toutes les vicissitudes de son orageuse carrière.

La révolution de 1846 ayant rétabli les droits indépendants des États, il fut nommé gouverneur de celui d'Oaxaca. Là il révéla des capa-

cités supérieures. Bon autant que ferme, il fit succéder aux violences, aux fusillades, aux confiscations, aux bannissements, le règne de la loi et le respect de la justice. Éclairé autant qu'honnête, il fit cesser les malversations, assura la rentrée des impôts, acquitta les dettes, multiplia les routes, développa l'éducation, rétablit la discipline dans l'armée, publia un code pénal et civil. Son administration modèle fut citée et l'on se dit qu'il y avait là quelqu'un capable d'un plus vaste gouvernement.

Santa-Anna, revenu au pouvoir, en était si convaincu que, craignant son influence, il le fit arrêter et, sans procès, jeter dans l'un des cachots sous-marins du fort de Saint-Jean de Ulua. Il parvint à s'évader, gagna sur un navire anglais la Havane, puis la Nouvelle-Orléans, et attendit là deux ans, dans l'étude des institutions politiques anglaises, que le Mexique fût définitivement débarrassé de l'oppression.

Le libérateur Alvarez lui confia le ministère de la Justice et des Cultes. Là encore il marqua son passage par une réforme salutaire. Les clercs et les soldats, c'est-à-dire presque la majorité de la nation, échappaient à la juridiction du droit commun ; il abolit leurs immunités. Comonfort qui succéda à Alvarez le suspecta comme avait fait Santa-Anna et le renvoya au gouvernement d'Oaxaca. Mais il n'était pas de ceux qu'on tient longtemps sous le boisseau : on fut obligé de le rappeler aux affaires. Malgré les efforts de ses compatriotes pour le retenir au milieu d'eux,

il dut prendre le ministère de l'Intérieur. Nommé à la présidence de la Cour suprême, il devint, par la défection de Comonfort, président constitutionnel, en vertu d'une légalité indiscutable.

III

Juarez ne voulut être que le magistrat civil, personnification de la loi. Quoiqu'il eût à gouverner une guerre, il ne s'affubla point d'un uniforme de général et resta après son élévation ce qu'il avait été dans ses divers emplois, simple, modeste, sobre, désintéressé, dédaigneux de toute parade et de toute pompe dans un pays où l'on se chamarre si volontiers. Son origine indienne lui donnait une force que n'avait eue aucun de ses prédécesseurs. Sur huit millions d'habitants, le Mexique comptait six millions d'Indiens, race plus intelligente que les nègres, laborieuse et douce. Ces Indiens assistaient jusque-là avec indifférence, en tâchant seulement de n'en pas trop souffrir, aux luttes entre les deux millions de créoles. Ils sortirent de torpeur quand il s'agit d'un d'entre eux, et, dès le premier jour, Juarez fut le chef du peuple. Il ralliait en outre, par sa probité personnelle et la vigueur de ses convictions, toute la partie du monde créole acquise aux idées modernes. En retour, la haine des classes réactionnaires cléricales était sans mesure contre ce pauvre petit homme qu'on ne

pouvait corrompre ni flétrir, et qui partait de si bas!

Toute l'armée régulière était passée à Zuloaga; Juarez, sans aucune force, ne put tenir à Mexico; il transporta son gouvernement à Guanajuato puis à Guadalajara. Là il courut un péril sérieux. Un général sur lequel il comptait, Landa, le fit prisonnier avec tout son ministère. Des soldats sont introduits dans la salle où ils étaient gardés. Feu! s'écrie le traître. Juarez s'avance avec un regard d'autorité; les soldats laissent tomber leurs armes; Landa n'ose réitérer le commandement et, moyennant une forte rançon, il rend la liberté à ses prisonniers, à la grande indignation du parti qui l'avait acheté. Toutefois Guadalajara n'était plus tenable. Avec l'aide des Américains, le président sans troupes et sans capitale gagna, par le Pacifique et la Nouvelle-Orléans, la Vera-Cruz qui s'était prononcée en sa faveur et avait repoussé les insurgés de Mexico.

A la Vera-Cruz, Juarez gouverne et légifère comme s'il eût été dans sa capitale. Il décrète que « toute personne qui directement ou indirectement prêtera des secours aux individus qui se sont soustraits à l'obéissance du gouvernement constitutionnel en leur fournissant de l'argent, des vivres, des munitions de guerre et des chevaux, perdra, par ce seul fait, la valeur intégrale des sommes ou des objets qu'il leur aura livrés et sera condamné en outre, envers le trésor, à payer, à titre d'amende le double de l'argent qu'il leur aura fourni ou le double de la valeur

des objets qu'il leur aura livrés (3 novembre 1858). Avec nos révolutionnaires de 89 et 92, dont il partageait les idées, il avait de commun la haine de l'intervention étrangère. Ses généraux et ses amis le pressèrent de solliciter le secours armé des États-Unis, ou tout au moins d'accepter ses volontaires; aucune insistance ne l'y décida : le Mexique ne devait se relever et se constituer que par ses seules forces. Instruit par l'exemple de Comonfort et par sa propre droiture, il refusa aussi résolument une entente quelconque avec le parti insurrectionnel : on peut accorder à des révoltés la clémence, mais après la soumission.

Il décréta la nationalisation des biens ecclésiastiques, le mariage civil, la suppression dans l'avenir des congrégations religieuses. Sa loi sur les biens de l'Église excédait de beaucoup celle de Comonfort, point de départ de la guerre intestine. Celle-ci désamortissait, celle-là confisquait; l'une était un acte de transaction, l'autre un acte de combat : elle reproduisait la législation ecclésiastique de notre révolution.

Juarez veillait à l'extérieur autant qu'à l'intérieur. Ayant appris qu'à Paris, Almonte et Mòn, l'ambassadeur d'Espagne, venaient de conclure un traité qui consacrait des prétentions léonines déjà repoussées par Comonfort, Juarez en prononça la nullité. Puis, imitant les Romains qui mettaient en vente le champ où campait Annibal, il convoqua les électeurs en janvier 1861, à Mexico, pour l'élection présidentielle.

La difficulté était de vivre matériellement au milieu d'une désorganisation générale. Il y pourvut par le produit des douanes, des avances de particuliers, des bons payables à la fin de la guerre, et enfin par la vente au rabais des biens du clergé.

Malgré son activité et son honnête vouloir, il ne put malheureusement ni prévenir ni réparer un acte honteux de déprédation commis par son parti qui jusque-là ne s'était risqué à rien de tel. Degollado, un des généraux constitutionnels, dévalisa à Laguna-Secca, sur le chemin de Queretaro à Tampico, un convoi de mules chargé d'un million et quart de dollars appartenant à des négociants étrangers, qu'il était chargé d'escorter. Ce n'est pas un *vol*, disait-il, c'est une *occupation*. Juarez blâme et ordonne la restitution immédiate. Mais on ne retrouve que 400 000 dollars, qu'on dirige sur Tampico. Là ils sont de nouveau *occupés* par d'autres constitutionnels. Nouveau blâme et nouvel ordre de restitution de Juarez. Cette fois on ne retrouve qu'un douzième à peine de la somme. Juarez décrète la constitution d'un fonds spécial pour compléter ce qui manque.

La conduite des conservateurs fut bien différente : ils traitèrent leur malheureuse patrie en terre conquise, la mettant à feu et à sac, et ne sachant pas même maintenir la concorde entre eux; Zuloaga devint vite insupportable et ne conserva le titre de président que parce qu'il ne plaisait pas encore à Miramon de le sup-

planter, mais en fait, sous le titre de substitut, ce jeune homme rapace et cruel, sans cervelle et sans cœur, devint le maître des affaires.

Il ne réussit pas à débusquer Juarez de la Vera-Cruz : après avoir lancé quelques centaines de bombes, il fut obligé de se retirer. Il revint à Mexico juste à temps pour donner les moyens à son lieutenant Marquez de battre le général constitutionnel Degollado. Il se montra alors en plein ; il écrivit : « Vous passerez par les armes tous les officiers et chefs. *Dios y Ley.* » Marquez fit exécuter jusqu'à des chirurgiens et des paysans inoffensifs. Miramon ordonna encore au même Marquez, revenu à Mexico, de se rendre à la Légation anglaise accompagné de serruriers et de soldats, de briser les sceaux, d'enlever 600000 piastres destinées au paiement des dettes anglaises. Il concluait ensuite avec une maison suisse, Jecker, un emprunt qui, ramené à son origine et dégagé des artifices de l'agiotage, se réduisait à ces termes : Jecker remettait 750000 piastres en métal et, en échange, recevait en bons 14 millions de piastres.

Ces indignités ne profitèrent pas à leurs auteurs, elles poussèrent la majorité du côté du président légitime. Vingt et un États sur vingt-sept reconnurent son autorité. Zuloaga lui-même se retourna contre son substitut et fit placarder un décret qui le révoquait. Miramon répondit en s'instituant de son chef président. Le seul pouvoir régulier, on ne pouvait plus le contester, était celui de Juarez ; il le devenait

en fait après n'avoir pas cessé de l'être en droit. Tous les ministres étrangers eussent dû se ranger autour de lui ; celui des États-Unis, Mac-Lane (avril 1859), seul, eut cette sagesse. Les autres, notamment notre ministre Gabriac, se bornèrent à ne pas reconnaître Miramon et s'abstinrent.

Survint, sur ces entrefaites, un ambassadeur espagnol, Pacheco, envoyé à Miramon en vertu du traité Almonte-Mòn. A son débarquement à Vera-Cruz il ne va pas saluer Juarez. Celui-ci néanmoins le laisse passer librement et lui fournit un colonel et vingt hommes d'escorte pour sa sécurité jusqu'à Mexico. Pacheco y trouve Miramon installé à la place de Zuloaga. Il le reconnaît quoiqu'il n'ait pas même l'apparence d'une légalité frelatée. « Lorsqu'il s'agit d'une nation, dit-il, la légalité est un sarcasme. »

Il choisissait mal son moment. Quelques jours après, l'armée constitutionnelle sous Ortega mettait en déroute à Silao le double usurpateur. Le vaincu, de retour à Mexico, dans un complet désarroi, essaie de se raccrocher à quelque chose dans sa dégringolade, et réunit vingt-huit notables qui l'élisent président par dix-neuf votes. Aussitôt Pacheco lui présente solennellement ses lettres de créance, le harangue, lui rend hommage (22 août 1860).

Un nouveau ministre de France arrivait à son tour, Dubois de Saligny, de qui les fauteurs de Miramon redoutaient plus de froideur que de la part de leur ami Gabriac. Ils

furent vite rassurés : le nouveau venu annonça au débotté que ses sympathies et celles de l'Empereur étaient en faveur de Miramon. Et il eût présenté incontinent ses lettres de créance, lui aussi, n'eût été la malheureuse affaire du vol des fonds anglais. Il n'eut pas, du reste, à résister longtemps à cette tentation. Miramon, après un dernier succès à Toluca, vint offrir à Ortega la bataille à Calpulalpan : sur l'ordre de charger, ses cavaliers tournèrent bride et, en quelques minutes, l'action fut terminée (26 déc. 1860)[1]. Saligny ne put employer son bon vouloir qu'à faciliter la fuite des insurgés, de leur chef et du P. Miranda.

Juarez fit son entrée à Mexico le 11 janvier 1861. Il n'y eut aucun excès. Le seul fait tragique fut, à l'entrée des premières troupes libérales à Mexico, la mort d'un journaliste conservateur, Vicente Segura, qui, exaspéré de l'échec de sa cause, brûla la cervelle d'un officier de l'armée libérale au cri de : Vive la religion ! il fut à l'instant criblé de balles par les soldats du malheureux officier. La guerre civile était terminée par le triomphe du Droit.

IV

Juarez usa magnanimement de sa victoire. Aucunes représailles ; point de fusillade ; point

1. Pacheco au ministre d'État, 26 décembre 1860.

de bannissement, une amnistie générale, si ce n'est pour ceux qui continuaient la guerre civile. On lui conseilla d'assumer la dictature; il refusa de subordonner la loi à une nécessité douteuse de salut public, et persista à laisser la Constitution en vigueur. Ce fut conformément à ces règles qu'il obtint le titre de président définitif (1er juillet 1861).

Il n'usa de sévérité qu'envers Pacheco, l'ambassadeur d'Espagne, si empressé à reconnaître l'élu des vingt-huit notables et qui avait de toute sa force aidé le gouvernement insurrectionnel. Il lui notifia de quitter sur-le-champ Mexico sans autre délai que celui strictement nécessaire à ses arrangements de voyage. « Le président, lui écrivit-il, estime et respecte l'Espagne ainsi que toutes les nations amies. C'est donc par des considérations qui vous sont exclusivement personnelles que le gouvernement s'est vu conduit à cette résolution : il ne peut vous considérer que comme un de ses ennemis, à cause de vos efforts en faveur des rebelles usurpateurs qui ont occupé la capitale pendant ces trois dernières années. » Le même ordre fut signifié au nonce, à cause de la participation notoire du clergé à la guerre civile, et, pour les mêmes raisons, au ministre de Guatemala, à l'archevêque de Mexico et à cinq évêques. Saligny déclara que son Empereur regarderait comme une insulte personnelle l'outrage envers le représentant du souverain pontife, et s'emporta autant que Pacheco contre « cet acte de féroce bruta-

lité ». Il n'y avait aucune férocité dans ce renvoi d'un ambassadeur ouvertement favorable à la révolte. Cet acte était justifié par les règles les plus vulgaires du droit des gens.

Pacheco partit laissant les archives de la Légation au ministre de France. Dans son voyage de Mexico à la Vera-Cruz, il put constater dans quelle atmosphère de fanatisme vivait ce pauvre peuple. A partir de Puebla, la ville dévote, les habitants des villages accouraient pleurant et criant, demandant leur bénédiction aux évêques et les suivant pendant des lieues entières. A Vera-Cruz, au contraire, on les reçut à coups de pierre aux cris de *Muera* (mort)! Le gouverneur Gutierrez Zamora eut grand'peine à assurer leur embarquement.

Un des premiers actes gouvernementaux du Président fut de confirmer solennellement la législation ecclésiastique édictée à la Vera-Cruz. La situation de l'Église fut fixée ainsi : suppression absolue du clergé régulier; le clergé séculier, dépouillé de son opulent patrimoine, désormais incapable de posséder, réduit pour vivre aux contributions des fidèles, n'occupant plus dans l'État aucune place officielle, électeur mais inéligible. De son côté l'État exclusivement laïque, ne s'immisçant d'aucune façon dans les matières ecclésiastiques; les évêques nommés par le Pape parmi trois candidats présentés par le chapitre; aucun mariage n'ayant de force légale s'il n'a été reçu par un officier de l'état civil, sans cependant qu'il soit interdit de

faire précéder le mariage civil par la bénédiction religieuse et même de s'en contenter : tant pis pour ceux qui ne se mettront pas en règle avec la loi ; la loi ne les punira qu'en les ignorant.

Le petit Indien accomplissait ainsi l'innovation la plus audacieuse dans les relations de l'Église et de l'État : il n'imitait ni notre Constitution civile, ni même notre Concordat ; il instituait la séparation complète, celle de la Constitution de l'an III, celle qu'avait proposée Lamennais dans l'*Avenir*. Les États-Unis avaient déjà, il est vrai, établi cette séparation, mais en pays où le catholicisme ne constituait qu'une infime minorité. Que produirait une telle nouveauté dans une nation profondément et presque unanimement catholique ? On se le demandait avec quelque inquiétude[1].

1. Cette législation de Juarez a été confirmée après sa mort par le Congrès de 1873. Le Pape ne l'a pas reconnue et il n'a pas de nonce à Mexico. Mais tous les évêques mexicains l'ont acceptée, même le fougueux archevêque de Mexico, La Bastida. Quand il rentra dans son diocèse, après la fin de l'empire de Maximilien, il déclara que tous les possesseurs des anciens biens du clergé étaient pardonnés par le ciel et par lui-même s'ils payaient à l'Église une petite aumône qu'il appela la *contenta*, l'accommodement.

Le gouvernement mexicain maintient avec un soin jaloux son caractère laïque, dans les grandes comme dans les petites affaires. Le Président n'a pas répondu à la notification qu'il a reçue de l'avènement de Léon XIII ; dernièrement la régente d'Espagne conféra une grand-croix à l'archevêque de Mexico Alarcon. Un Mexicain ne pouvant accepter une décoration étrangère sans l'approbation du Congrès, le *citoyen* Alarcon, se pourvut en autorisation, et elle lui fut accordée sans faire mention de sa dignité ecclésiastique. Le clergé a compris lui-même, quoique cela ne lui fût pas imposé,

V

L'autorité de Juarez n'était plus contestée que par le lieutenant de Miramon, Marquez, qui, à la tête de quelques mille cavaliers, tenait la campagne, fourrageant, volant, tuant : il fit assassiner le ministre libéral Ocampo qui s'était retiré des affaires, les généraux Degollado et Valle. — Le consul anglais à la Vera-Cruz, Matthew, le seul agent diplomatique qui n'ait pas alors trompé son gouvernement par des rapports mensongers, écrivait à Russell : « L'infâme Marquez poursuit le cours de ses assassinats et de ses rapines; deux tentatives ont été faites, pour créer des troubles dans la capitale; elles ont été découvertes et réprimées à temps. Quelque faible que puisse être le gouvernement d'aujourd'hui, ceux qui ont sous les yeux les meurtres, les actes atroces, les brigandages commis presque journellement sous le

l'intérêt social de ne pas consacrer religieusement un mariage non préalablement constaté par l'état civil. Un prélat vénérable et illustre, l'archevêque de la Guadalajara, Loza, a formellement recommandé à son clergé de ne pas marier si on ne lui présente l'acte de l'état civil. Cet exemple a été suivi déjà à Mexico et à Oaxaca. Nul doute qu'il ne le soit bientôt partout.

On m'assure que le clergé a trouvé dans l'indépendance complète et dans l'affranchissement des servitudes régaliennes une ample compensation à la perte de son opulent patrimoine et que la contribution des fidèles pourvoit largement aux splendeurs du culte.

général Miramon et son conseiller Señor Diaz Marquez, ceux-là ne peuvent qu'apprécier le règne de la loi et de la justice. Des étrangers, surtout ceux qui ont souffert si cruellement, de la haine et de l'intolérance, qui constituent un des dogmes du parti de l'Église à Mexico, ne sauraient s'empêcher de faire une distinction profonde entre le passé et le présent. Le président Juarez, quoique dénué de l'énergie que demande la crise actuelle[1], est un homme droit et bien intentionné, excellent dans tous les rapports privés, mais ce seul fait qu'il est Indien l'expose aux railleries de l'écume de la société espagnole et à l'hostilité des *sang-mêlé*, lesquels prétendent grotesquement occuper la plus haute position sociale à Mexico[2]. »

Pour rétablir l'ordre, dissiper les bandes, réduire Marquez, assurer la sécurité, ne pas être obligé de paraître faible, il fallait des soldats et des hommes de police, c'est-à-dire de l'argent. — Juarez avait immédiatement liquidé, par une convention équitable, le seul méfait qui fût imputable à son gouvernement, le vol de Laguna-Secca, et il était disposé à satisfaire aux engagements régulièrement pris par ses prédécesseurs. Mais pour cela aussi il fallait de l'argent. Et le trésor à sec n'avait pas six pence[3] en caisse;

1. C'est la seule inexactitude du rapport. Juarez a suffisamment démontré le contraire.

2. Matthew à lord Russell, 12 mai 1861.

3. Matthew à Russell; Wyke à Russell, 27 mai 1861; Dubois de Saligny à Thouvenel, 16 octobre 1861.

les ressources du gouvernement restaient inférieures de moitié aux dépenses indispensables; les étrangers s'attribuaient 79 p. 100 des revenus; les troupes n'avaient pas été payées depuis plusieurs mois; La Fuente, envoyé en mission à Paris et à Madrid, avait dû retarder son départ, tant on avait eu de difficulté à trouver la faible somme nécessaire à ce voyage; le Congrès n'aurait pas pu payer les dix mille dollars promis pour la capture de Marquez; on se trouvait dans l'impossibilité de solder le capital ou même les intérêts de ce qu'on appelait les *conventions étrangères*, ces plaies du Mexique.

Juarez recourut à tous les moyens de se procurer de l'argent. Il commença par suspendre le paiement de la dette intérieure; il offrit en gage aux Anglais, ses principaux créanciers, les biens de l'Église non vendus et même le palais National : les Anglais trouvèrent le gage peu sûr. Il s'adressa en vain aux banquiers de Mexico, sollicita des États-Unis une avance de quelques milliers de dollars. Mais le temps pressait et avant de recevoir une réponse, il se trouva placé dans cette alternative : ou de reprendre le système des impôts forcés, des vols, de l'augmentation des droits de douanes, ou de suspendre, comme les autres paiements, ceux de la Dette extérieure.

Il valait mieux suspendre ces paiements. Juarez y répugnait; le Congrès également hésita. Il ne suspendit d'abord (3 juin) que pour un an, en exceptant les conventions diplomatiques et

celle sur la Laguna-Secca. Pressé par la détresse, il franchit complètement le pas le 17 juillet, en étendant la suspension pour deux années à toutes les conventions. Pour bien marquer qu'il ne s'agissait pas d'une banqueroute, il décréta la création d'une Junte des finances de cinq membres, dont deux au moins choisis parmi les créanciers, qui serait chargée de liquider la dette étrangère avec les produits des biens ecclésiastiques nationalisés; il établit un budget économique qu'il essayait d'équilibrer par l'augmentation de certains impôts.

Le Décret ne constituait donc pas un manque de foi, c'était l'acte d'un débiteur aux abois qui sollicite terme et délai de ses créanciers. Il était si fort à prévoir que cette requête serait présentée et il était si équitable de l'accueillir, que John Russell, dans les instructions données à sir Charles Wyke, était allé au-devant de l'hypothèse et l'avait résolue favorablement. Il recommandait à son ministre d'obtenir, tout en évitant de s'immiscer d'une manière quelconque dans les affaires intérieures, le règlement des dommages et même la restitution de la somme volée par Miramon à la légation britannique. En cas de refus, il était autorisé à appeler les forces navales de Sa Majesté. Mais si Juarez consentait à un arrangement équitable « *quant au temps* dans lequel chacune des créances doit être payée, le gouvernement de Sa Majesté sait qu'un *certain degré d'indulgence peut être nécessaire. Les troubles qui ont déchiré la République pendant*

plusieurs années ont eu pour résultat naturel de l'appauvrir et lui ont rendu difficile de trouver des fonds suffisants, pour pourvoir aux besoins immédiats d'une administration civile et aux engagements envers les créanciers et les gouvernements étrangers (30 mars 1861). »

Charles Wyke ne se pénétra pas de l'esprit de ces instructions excellentes. Il se laissa circonvenir, lui aussi, par la société réactionnaire de Mexico. Ne prenant pas le temps de se rendre compte de la vérité, il prononce dès ses premiers rapports « que l'emploi de la force seule obtiendra quelque chose de ce peuple (27 mai) », et dans chacune de ses dépêches il continue un dénigrement impitoyable qui a beaucoup contribué à l'entreprise dont il a plus tard tenté d'arrêter le cours. Il altère les faits les plus naturels. Ainsi, il demande que l'on poursuive et punisse comme voleurs les agents de Miramon qui ont forcé la légation britannique ; Juarez, qui, certes, n'avait aucun intérêt à les couvrir, ni à obtenir leur acquittement, les défère à la justice. Le juge décide, dans son indépendance, par une sentence bien motivée, que le fait imputé ne constitue pas le délit de droit commun qualifié *vol;* que c'est une extorsion politique ne relevant pas de la loi civile ordinaire. Le ministre anglais ne voit dans cet arrêt irréprochable qu'une preuve de la partialité et de la dégradation de la justice.

Si Charles Wyke à qui il était interdit de s'immiscer, jugeait de la sorte, imaginez ce

qu'écrivait Saligny qui arrivait pour s'immiscer. Force lui avait été de présenter ses lettres de créance à ce Juarez au renversement duquel il venait travailler (16 mars 1861), mais il n'avait pas pour cela discontinué de faire cause commune avec ses ennemis. Il répétait à Paris les calomnies, les exagérations, les prophéties de malheur par lesquelles les partis vaincus se vengent de leur anéantissement. Toutes ses dépêches se ressemblent; elles sonnent le tocsin contre Juarez : « Tout le monde s'accorde à reconnaître et à proclamer l'impuissance de cette constitution de 1857. Dans l'état d'anarchie, on pourrait dire de décomposition sociale où se trouve ce malheureux pays, il est bien difficile de prévoir la tournure que prendront les événements; une seule chose me paraît démontrée, c'est l'impossibilité de rester dans le *statu quo;* tout indique que nous touchons à une nouvelle révolution. Dans cette situation, il me paraît absolument nécessaire que nous ayons sur les côtes du Mexique une force matérielle suffisante pour pourvoir, quoi qu'il arrive, à la protection de nos intérêts (28 avril 1861).

On devine l'effet du décret du 17 juillet sur des esprits ainsi disposés. Le ministre Zamacona leur donna des explications loyales et sérieuses : « Le Mexique, dans l'impossibilité de payer ses dettes, malgré des efforts surhumains, n'entendait pas les répudier. Il espérait, en reprenant quelque temps l'usage total de ses revenus, rétablir le crédit, augmenter les res-

sources, se mettre en mesure, par une stricte économie, de pourvoir aux dépenses sociales et ensuite de solder les arrérages. Il ne croyait pas donner une preuve de déloyauté à ses créanciers en leur confessant que *pour un temps* il se trouvait hors d'état de remplir ses engagements. »

On ne voulut entendre aucune explication. « Il est impossible, écrit Wyke, de tolérer plus longtemps les actes outrageants et illégaux d'un gouvernement malhonnête qui n'a de respect ni pour lui-même, ni pour les engagements les plus solennels. Des mesures coercitives seulement le forceront à abandonner le système de spoliation qui est aussi préjudiciable à lui-même qu'à ceux des étrangers assez malheureux pour avoir apporté leur capital et leur industrie dans un pays aussi mal gouverné. (26 juillet). Saligny joue la surprise et éclate en fureur : on ne peut plus s'adresser qu'avec le canon à des gens aussi fourbes. Il rompt les relations diplomatiques et réclame un châtiment prompt et exemplaire (27 juillet 1861).

Quelques jours après, une balle tombe sur la terrasse de l'ambassade; une vingtaine de musiciens accompagnés d'un attroupement, dans lequel il y a plusieurs soldats en uniforme, s'arrêtent et crient : *Mort aux Français, mort au ministre de France!* et continuent leur chemin sans plus. Saligny n'avertit pas le gouvernement et ne lui demande pas de rechercher les coupables; mais après trois jours, il réunit le corps diplomatique et fait rédiger une protesta-

tion collective que le ministre de Prusse se charge de remettre (21 août). Le ministre mexicain s'étonne qu'on ait tant tardé à l'avertir d'un fait auquel le public n'a attribué aucune importance; une enquête judiciaire reconnaît qu'une balle a été en effet trouvée sur la terrasse de la Légation, mais il n'est nullement établi qu'elle ait été dirigée contre le ministre français et le coupable n'a pas été retrouvé. Saligny continue à aller, venir, déclamant contre le gouvernement, sans que nul tente de lui faire un mauvais parti. Il n'entonne que plus fort son antienne sur ces « malfaiteurs qui ne seront réduits que par la force ».

Le Congrès, n'ayant pu obtenir du commerce de Mexico une avance de 400 000 dollars pour ses dépenses d'un mois, établit une taxe de 1 p. 100 sur les capitaux excédant 2000 dollars, applicable aux étrangers, comme aux natifs ; Saligny pousse les ministres étrangers à donner le conseil à leurs nationaux de résister par la force. Condamnable violation de l'indépendance d'un peuple ! Les diplomates qui se la permettaient eussent dû être conduits à la frontière ou incarcérés. Même si la taxe n'avait atteint que les étrangers, leur droit d'intervenir eût été contestable, car tout gouvernement est libre de rejeter les étrangers ou de ne les admettre qu'à ses conditions.

Wyke paraissait dire *amen* avec componction à tout ce que proposait Saligny ; l'accord entre eux semblait complet. Au fond leurs vues n'é-

taient point les mêmes. Wyke ne voyait mal que parce qu'il regardait par les yeux d'autrui; il n'avait pas l'arrière-pensée d'une révolution au profit d'un parti monarchique, ne poursuivait sincèrement que le recouvrement de créances loyales, non un dessein politique, comme son collègue français. La différence se manifesta après la rupture. Saligny heureux d'avoir créé un *casus belli* quitta Mexico en se gardant de toute tentative pour renouer, Wyke y resta tout seul et entama des négociations avec Zamacona. Il lui arracha la concession exorbitante que Juarez réparerait les méfaits de Miramon, que des commissaires anglais seraient établis aux Douanes, et que les créances reconnues seraient acquittées immédiatement au moyen d'avances faites par les États-Unis. Ces avances devaient être garanties par des hypothèques sur de grands territoires. Le Congrès mexicain craignit que cette hypothèque ne conduisît à un démembrement et il rejeta le traité, mais pour marquer que le patriotisme, et non un sentiment hostile à l'Angleterre, le décidait, il abrogea les dispositions de la loi du 17 juillet qui se référaient aux conventions diplomatiques et à la dette contractée à Londres (28 décembre 1861). Zamacona donna sa démission et Wyke déçu quitta Mexico en reconnaissant qu'il n'avait eu qu'à se louer du ministre mexicain.

VI

« Il est dangereux, a dit Machiavel, de se fier aux promesses des émigrés. Tant est extrême en eux le désir de retourner dans leur patrie qu'ils croient naturellement beaucoup de choses fausses et y ajoutent artificieusement d'autres, de telle sorte que ce qu'ils croient ou affectent de croire remplit de vaines espérances. Un prince doit donc être très circonspect à s'engager sur leurs assurances dans une entreprise quelconque ; le plus souvent, il y recueillera la honte ou un dommage très grand [1]. » Nous allons assister à une triste confirmation de cette sentence du Florentin.

Hidalgo, diplomate distingué, acquis aux idées monarchiques et lié d'amitié avec le respectable Gutierrez de Estrada qui les défendait en Europe depuis 1840, avait, étant secrétaire de légation, vu l'Impératrice à Biarritz en 1857. Comme il l'entretenait des difficultés pendantes entre l'Espagne et le Mexique : « Il y a longtemps, dit-elle, qu'il eût fallu établir un trône au Mexique. » Cette parole ne tomba pas à terre. Hidalgo la redit à Almonte, et celui-ci, encouragé par cette lueur, entreprit, après la débâcle de Miramon, de chercher une revanche à l'aide de l'invasion étrangère.

1. *Discorsi*, Lib. II, cap. XXXI.

Almonte était le fils naturel du curé Morelos, un des initiateurs de l'indépendance. Il avait d'abord appartenu au parti républicain et en 1829 il avait soutenu violemment un projet d'expulsion des Espagnols. « Je ne demeurerais pas dans cette assemblée, avait-il dit, si elle pardonnait aux bourreaux de mon père. » Déçu dans une compétition à la présidence, il s'était rallié aux idées monarchiques, avait été l'ambassadeur de Miramon à Paris. Il profita avec intelligence de ses facilités d'accès auprès de l'Impératrice pour assurer son concours à une restauration monarchique au Mexique. L'Impératrice lui ménagea chez elle des rencontres avec l'Empereur, auquel il inspira d'autant plus confiance que ce qu'il affirmait était corroboré par les rapports de Saligny, dont la mission était de dépeindre le Mexique tel que l'émigration le montrait à Paris.

Almonte disait : La société mexicaine est encore monarchique par les habitudes, les sentiments, les traditions, les idées, les lois, la religion, les intérêts, l'éducation ; il y avait à peine quarante ans qu'elle était séparée de la monarchique Espagne, et c'était un mensonge de prétendre qu'en un temps aussi court tout y ait été déraciné, transformé au point de la convertir en une société semblable à celle des États-Unis ; elle ne cesse d'osciller vers la monarchie ; elle avait demandé un roi à l'Espagne, à son défaut elle avait créé l'empire d'Iturbide ; l'expérience n'avait pas réussi par la faute du monarque,

mais l'idée monarchique avait survécu; l'expédient de la dictature viagère ayant échoué avec Santa-Anna, cette idée a repris sa force et Santa-Anna lui-même est devenu un de ses propagateurs.

La convoitise des États-Unis était le seul obstacle à cette rénovation. Ils sont les adversaires furieux du parti monarchique parce qu'ils veulent maintenir le Mexique faible et divisé afin de le mieux dévorer. Chaque fois que la menace d'une monarchie avait pointé, ils l'avaient détournée. Le général Scott dans sa proclamation de Jalapa disait au peuple mexicain[1] : « Il y a parmi vous un parti monarchique; les États-Unis ne peuvent consentir à ce que ce parti se lève et forme un gouvernement, je suis venu combattre par les armes ce parti, je suis venu l'anéantir. » En 1860 (20 décembre), l'envoyé américain La Reintrie notifiait aux membres du corps diplomatique de Mexico la pensée de son gouvernement : « Il ne dénie pas aux puissances européennes le droit de demander justice pour les dommages infligés à leurs sujets respectifs et même, si besoin est, de l'imposer par la force. Mais il leur dénie celui de s'ingérer directement ou indirectement dans l'indépendance politique de la république mexicaine; il défendra de tout son pouvoir la nationalité et l'indépendance de cette république. » De telle sorte que la monarchie est à la fois nécessaire et impossible; né-

1. En 1847, dans la guerre qui se termina par l'annexion du Texas.

cessaire car sans elle le Mexique ne peut vivre, impossible car les États-Unis ne la permettent pas. Mais les voilà maintenant absorbés dans une guerre civile, c'est une occurrence unique, en quelque sorte providentielle, dont il faut profiter pour rendre à lui-même un peuple opprimé, l'aider à suivre sa pente naturelle, à se débarrasser d'une faction qui cache son petit nombre dans son bruit et ses violences. Ce serait une œuvre de justice, d'humanité bien digne de tenter le souverain qui s'est voué à l'affranchissement des peuples.

Pour mieux capter l'Empereur, Almonte avait exhumé, de l'un de ses écrits de Ham sur le canal du Nicaragua, le projet de l'État central latin coupant l'Amérique en deux et élevant une barrière contre les ambitions des États-Unis du Nord. En reprenant cette admirable conception, disait-il, l'Empereur protégerait le vieux monde contre les envahissements insolents qu'annonçait le Nouveau Monde; il assurerait la défense des colonies européennes, Cuba, les Philippines, les Antilles; ouvrirait à notre commerce de riches débouchés; fonderait l'équilibre, non seulement de l'Europe, mais du monde entier et travaillerait autant pour sa gloire que pour le bien-être du Mexique.

VII

Aucun de ces arguments qui ne fût fallacieux. Précisément parce que les Mexicains avaient été

trois siècles durant assujettis à une monarchie despotique, le mot et la chose leur étaient en horreur; l'exemple d'Iturbide qu'on invoquait en sa faveur était une preuve de son impossibilité. Iturbide, personnellement, malgré l'antipathie qu'inspirait son gouvernement, inspirait si peu de haine qu'en le déposant, on lui attribua une pension de 100 000 piastres, à cause des services rendus à l'indépendance, et cependant quand il s'avisa de vouloir reprendre sa couronne, on le fusilla. Il existait sans doute un parti monarchique, mais qui s'affaiblissait chaque jour et dont l'histoire n'était qu'une longue série de déroutes. Dès 1829 on avait acquis la preuve de son incapacité à se faire accepter ou à s'imposer, et de la puérilité de ses illusions. Il avait persuadé au cabinet de Madrid qu'il suffirait de se montrer à Vera-Cruz pour que le pays entier se soulevât contre sa république. Le brigadier Barradas partit donc le 5 juillet 1829 de la Havane avec 4 000 hommes. Il débarqua sur la plage déserte de Rojo, et, se croyant sûr des habitants, il renvoya ses vaisseaux comme inutiles. Cerné à Tampico par Santa-Anna, ayant perdu 2 500 hommes par les combats et le vomito, il capitula avec armes et drapeaux. Depuis cette aventure, et sous l'infiltration continue des idées américaines, la répulsion contre la monarchie s'était encore accrue. Elle se manifestait par une haine acharnée contre les Espagnols, les représentants de l'ancien régime, et, par des sympathies pour les Français, les apôtres

du régime nouveau. A San-Vincente, sept Espagnols sont assaillis ; tous sont massacrés, sauf un qui a l'inspiration de crier qu'il est Français[1].

Croire que la guerre de Sécession créât des chances nouvelles était enfantin. Dès le lendemain de l'émancipation de l'Amérique du Nord, Vergennes disait : « Ces pays deviendront un jour la proie des Anglo-Saxons, et comme ils ont refoulé les Indiens, ils chasseront aussi les peuples latins de toute l'Amérique. » Cette prophétie aurait pu être démentie si nous avions conservé la Louisiane d'où nous pouvions, en effet, travailler à la constitution d'un État central européen entre les deux Amériques. Avant de se résoudre à la céder, le Premier Consul, comprenant la gravité de l'acte qu'il allait accomplir, en conféra avec deux ministres, Barbé-Marbois et Decrais. Celui-ci s'opposa énergiquequement à l'abandon d'une possession d'un prix aussi inestimable ; Barbé-Marbois conseilla au contraire la vente en invoquant les nécessités militaires du moment. Bonaparte se rendit à son avis. « Peut-être, dit-il, m'objectera-t-on que les Américains pourront se trouver trop puissants pour l'Europe dans deux ou trois siècles, mais ma prévoyance n'embrasse pas ces craintes éloignées ; d'ailleurs on peut s'attendre pour l'avenir à des rivalités dans le sein de l'Union. » La cession signée, les plénipotentiaires

1. Discours du marquis de la Havane au Sénat espagnol, 22 décembre 1862.

se levèrent, se donnèrent la main, et l'Américain Livingstone, le visage illuminé, s'écria : « Nous avons longtemps vécu et voilà le plus beau jour de notre vie. C'est d'aujourd'hui que les États-Unis sont une puissance de premier rang. » De ce jour en effet la prédominance des États-Unis en Amérique prit le caractère de la fatalité. Pouvait-on sérieusement croire en 1861 qu'on détruirait la puissance colossale que le Premier Consul avait contribué à fonder en 1801 ? Pour s'implanter au centre de l'Amérique, la couper en deux et arrêter l'expansion des États-Unis, il eût fallu soutenir contre ceux-ci une guerre formidable, dans laquelle nous aurions succombé.

La Sécession qu'on montrait comme une chance de succès ne rendait l'entreprise que plus folle. La victoire du Nord n'était pas douteuse pour les esprits attentifs et si, dans les chancelleries, on n'y croyait pas, nous, le public, n'avions cessé de la considérer comme certaine. Le lendemain de cette victoire, la Confédération reformée, ayant dans la main une armée considérable, prête et aguerrie, aurait vite jeté dans la mer la nouvelle monarchie. Il en eût été encore plus sûrement ainsi si la Confédération du Sud avait réussi : c'était du Sud qu'étaient partis les flibustiers qui avaient préparé l'annexion du Texas; c'est le président du Sud, Buchanan, qui, naguère, dans un message, décriait le Mexique plus que ne le fit jamais aucun réactionnaire mexicain, pour préparer un nou-

veau démembrement et une nouvelle annexion. Le premier usage qu'eût fait la Confédération esclavagiste d'une armée enivrée de ses succès, eût été de débarrasser sa voisine de l'intrus monarchique, moyennant un salaire territorial qui aurait accru sa propre consistance.

Pour constituer un empire latin, il eût fallu des Latins. Sauf en Italie, il n'y en avait plus en Europe[1]. Il en existait moins qu'ailleurs au Mexique dans une population composée en majorité d'Indiens ou de métis. En réalité on jouait sur les mots : latins signifiait seulement catholiques, et, dans ce sens, il y a des races latines à opposer aux races anglo-saxonnes. Ce qu'on demandait donc à l'Empereur, c'était de s'engager dans une guerre de religion au profit du catholicisme contre le protestantisme, et de pratiquer en Amérique, par l'institution d'un gouvernement clérical et monarchique, la détestable politique de prosélytisme qui avait inspiré à Louis XIV la révocation de l'Édit de Nantes. C'était au fond la pensée des émigrés mexicains. Ils ne souhaitaient pas de restaurer une monarchie quelconque, mais une monarchie par laquelle le catholicisme redeviendrait religion d'État, qui restituerait au clergé l'éducation et l'état civil, ses immunités et son patrimoine, annulerait les ventes des biens d'église. On n'étalait pas trop ces intentions afin de ne pas effaroucher, mais c'était le sous-entendu sur lequel

1. *Empire libéral*, t. Ier, p. 94.

on était d'accord. Ils ne se rendaient pas compte que s'ils entraînaient par surprise l'Empereur à cette sorte de Dragonnades, il en sortirait plus vite qu'il n'y serait entré, aussitôt qu'il verrait où on le voulait conduire.

Je cherche vainement une *grande pensée* dans l'amas d'incohérences qu'impliquait une expédition ayant pour but de créer un empire d'ancien régime au centre du continent américain. Quoi qu'il arrivât, le succès était radicalement impossible : ce qui est impossible en politique n'est pas grand, c'est niais. Il n'y avait donc lieu de tenir compte d'aucun des rêves des émigrés ; ils trompaient et se trompaient. Le gouvernement républicain n'était pas l'expression d'une minorité oppressive, il représentait la véritable majorité du pays exprimée par un suffrage universel à bulletins secrets ; son chef loyal et capable venait de se débarrasser de l'insurrection, de reconquérir sa capitale, de terminer la guerre civile ; il contenait courageusement les passions anarchiques soulevées par une longue lutte : il fallait tenir compte de la force des choses qui entravait sa bonne volonté, conclure avec lui un concordat financier, lui conseiller de négocier avec le Pape un concordat ecclésiastique, lui envoyer des hommes d'affaires pour l'aider à établir l'ordre et non des soldats pour le bouleverser. C'était l'avis de tous les étrangers sérieux non engagés dans la spéculation sur les fonds mexicains. Une expédition militaire n'était ni selon la justice, ni selon la

politique. On comprend l'emploi de la force contre qui peut payer et s'y refuse ; il est inhumain et irrationnel contre qui est sans le sou.

Mais l'Empereur, égaré par les rapports furibonds d'agents passionnés, enveloppé d'un nuage de mensonges et d'illusions, refusa d'écouter les explications de l'envoyé mexicain, La Fuente. Contre toute justice et tout bon sens, il s'obstina à imputer à Juarez les méfaits de ses adversaires ; il ne voulut pas se rappeler qu'à Dieu seul appartient de créer par un geste l'ordre dans le chaos, et qu'au lendemain d'une tempête la mer reste quelque temps grosse et mugissante. Il en vint à considérer le président mexicain, qu'il aurait respecté s'il l'avait connu, comme un infâme, un parjure, un monstre atroce vomi par l'anarchie, et il le crut aussi sincèrement que d'autres, pour l'avoir entendu dire à Victor Hugo, le croyaient lui-même un Tibère.

L'idée d'établir une monarchie au Mexique ne l'effraya donc point et il accepta d'y aider. Mais il n'est pas de monarchie sans monarque. « En avez-vous un? » demanda-t-il. Hidalgo, Almonte, Gutierrez désignèrent Maximilien. Cet appel à un archiduc d'Autriche était une vieille idée des monarchistes mexicains : on la retrouve dans le plan d'Iguala d'Iturbide. Gutierrez l'avait soutenue autrefois. Maximilien, prince réputé libéral, enthousiaste, léger, ambitieux, mari d'une femme plus ambitieuse encore, en mauvais termes avec son frère contre lequel il se posait en

compétiteur, accepterait, sans nul doute, la perspective de sortir par une belle porte d'une situation fausse. Non seulement l'Empereur n'objecta rien à ce candidat ; mais par des raisons qu'il ne disait pas, ce choix le décida même tout à fait à prêter son concours à l'entreprise. Il fit pressentir François-Joseph. Celui-ci, enchanté d'éloigner son frère, répondit qu'en ce qui le concernait, il donnait son approbation, réservant la liberté de Maximilien. Rechberg, envoyé à Miramar, communiqua le projet au prince, déjà instruit indirectement. Il accepta sans hésiter, à deux conditions : qu'il serait appelé par le peuple mexicain et soutenu par la France et l'Angleterre (18 septembre 1861).

VIII

On mit aussitôt les fers au feu. Thouvenel, après avoir approuvé la rupture des relations diplomatiques opérée par Saligny et Wyke, proposa au cabinet anglais de régulariser l'entente établie à Mexico entre les deux représentants et de concerter une expédition en commun telle que celle qui avait si heureusement réussi en Chine. Il demandait en outre si l'on verrait quelque inconvénient à y associer l'Espagne qui faisait des préparatifs militaires à la Havane pour venger le renvoi, si mérité, de Pacheco (5 septembre 1861). Instruit de ces pourparlers par son ambassadeur à Paris, le perspicace Môn, le cabinet espagnol

devança l'ouverture et offrit lui-même sa coopération dans les termes qu'il supposait agréables. L'expédition aurait deux buts : 1° redresser les griefs des puissances; 2° mettre les partis belligérants en mesure d'organiser un gouvernement qui offrît la sécurité à l'intérieur et des garanties à l'extérieur, le second but aussi important que le premier[1].

L'Empereur, qui saisissait volontiers toute occasion de témoigner sa sympathie au pays de l'Impératrice, avait reçu favorablement cette suggestion. Sûr de l'acceptation de Maximilien, il sortit des généralités et Thouvenel expliqua au long de quelle manière on entendait obtenir le second des buts que l'Espagne donnait à l'expédition : « On avait des motifs de croire que, dès l'arrivée des alliés au Mexique, apparaîtrait un parti monarchique et le gouvernement français verrait avec grand plaisir qu'il pût triompher. En cette prévision, il avait examiné quels étaient les princes de familles régnantes en état d'occuper ce nouveau trône : dès à présent, il avait reconnu que penser à un prince appartenant à l'un des pays engagés dans l'expédition serait une cause de rivalité, et il croyait préférable d'écarter ceux qui se trouvaient dans ce cas. En dehors des familles dont on venait de parler, l'archiduc Maximilien se présentait en

1. 6 janvier 1861. Cette dépêche à Môn est expliquée par celles du 16 septembre et du 9 octobre à l'ambassadeur espagnol à Londres, Isturiz, et par la dépêche du ministre de France, Barrot, du 9 octobre.

premier lieu comme le plus apte par ses qualités personnelles, son âge, son habitude du commandement, etc. Aussi avait-il semblé que ce prince était le meilleur à choisir (13 octobre 1861). Madrid ne contredit pas. Plus tard, mais sans y insister, Calderon Collantes proposa un prince de la maison de Bourbon[1].

Londres ne donna pas une réponse aussi favorable : on consentait à poursuivre en commun le recouvrement des créances, on n'entendait pas du tout se mêler directement ni indirectement de doter les Mexicains d'un bon gouvernement ; c'était leur affaire et non celle de l'Angleterre. Russell multiplia les explications afin qu'on ne se méprît pas : « On trouverait peu de cas où l'intervention étrangère présenterait moins de chances de succès ; l'un des deux partis qui divisent le pays craindrait que le pouvoir d'une église dominante n'y soit rétabli avec l'intolérance religieuse, l'autre que nous ne vinssions introduire la liberté des cultes, et tous deux seraient d'accord pour nous repousser. L'Amérique ne verrait pas sans alarmes une immixtion européenne dans les discussions domestiques d'une république voisine. Sans se plier aux prétentions extravagantes de la doctrine de Monroë, il ne serait pas sage d'éveiller ce sentiment hostile, à moins d'avoir en vue un objet d'une importance hors ligne et qu'on pût raisonnablement atteindre. Si la poursuite, par

1. A Môn, 9 décembre 1861. Discours de Môn, du 7 janvier 1863.

des opérations navales et militaires, de nos justes réclamations amenait un pouvoir capable et fort, le gouvernement de Sa Majesté s'en réjouirait cordialement, mais il pense qu'on a plus de chance d'atteindre ce résultat en observant le respect dû à une nation indépendante qu'en le demandant à l'emploi d'une force étrangère[1]. »

Russell aurait même refusé de signer une convention si Thouvenel et les Espagnols n'eussent pris l'engagement de ne pas employer la force pour imposer quoi que ce soit aux Mexicains. Les Anglais auraient du moins voulu formellement stipuler que les trois puissances n'emploieraient leurs forces à aucun objet ultérieur quelconque en dehors du recouvrement de leurs créances. Thouvenel objecta qu'on découragerait les efforts tentés par le pays lui-même pour sortir de son état d'anarchie, si on lui faisait savoir qu'il n'a à attendre aucun concours. « Du reste, ajoutait-il, à quoi bon s'expliquer sur des éventualités qui ne se réaliseront peut-être pas? Disons ce que nous ferons, et non ce que nous ne ferions pas, dans des hypothèses incertaines[2]. » Cette dernière considération, qui laissait l'Angleterre maîtresse de s'arrêter si l'expédition tournait à l'ingérence, la décida à ratifier la convention qui, quoique négociée à Paris, fut signée à Londres comme pour bien marquer qu'elle consacrait la pensée anglaise.

1. Russell à Cowley, 30 septembre 1861.
2. Thouvenel à Flahaut, 14 octobre 1861.

Je ne comprends pas qu'on ait vu de l'ambiguïté dans ce traité. Il est parfaitement limpide et ne peut donner matière à aucune équivoque si l'on s'en tient à ses termes formels. Il était motivé par « la nécessité où la conduite arbitraire et vexatoire des autorités de la république du Mexique mettaient les puissances d'exiger une protection plus efficace pour les personnes et les propriétés de leurs sujets, ainsi que l'exécution des obligations déjà contractées. — Des forces de terre et de mer combinées, dont le nombre serait ultérieurement déterminé, saisiraient, occuperaient les différentes forteresses et positions militaires du littoral mexicain. Les commandants de ces forces alliées seraient autorisés à accomplir les autres opérations jugées, sur les lieux, propres à réaliser le but spécifié ou à assurer la sécurité de nos nationaux. — Les parties contractantes s'engageaient à ne rechercher pour elles-mêmes aucune acquisition de territoire ni aucun avantage particulier *et à n'exercer dans les affaires intérieures du Mexique aucune influence de nature à porter atteinte au droit de la nation mexicaine de choisir et de constituer librement la forme de son gouvernement*. — La Convention serait communiquée en copie au gouvernement des États-Unis qui serait invité à y accéder.

Les États-Unis refusèrent cette accession. L'indépendance du Mexique a toujours été un des buts essentiels de leur politique : ils ne reconnaissent qu'à eux-mêmes le droit de la dé-

truire. Toutefois, l'habile secrétaire d'État de Lincoln, Seward, ne crut pas qu'il fût de saison de le rappeler. Dans une forme grave, sous laquelle on sentait quelque persiflage, il exprima sa satisfaction de ce que les hautes parties contractantes ne voulaient exercer aucune influence au détriment du droit qu'a le peuple mexicain de choisir librement et établir son gouvernement. Quant à lui, il ne pouvait accéder à la Convention. « Les États-Unis préfèrent autant que possible maintenir leur politique traditionnelle, recommandée par le Père de leur pays et confirmée par une heureuse expérience, qui leur défend de faire des alliances avec les nations étrangères. Ils avaient aussi des griefs contre le Mexique, mais ils ne choisiraient pas le moment où ce voisin, cet ami, doué des mêmes institutions que les leurs, était menacé d'une guerre étrangère et ébranlé par ses dissensions intérieures, pour produire ces justes revendications. Ils attendraient que l'administration de Juarez ait eu le temps de cimenter son autorité[1]. »

IX

Le choix des plénipotentiaires était d'importance capitale : aucune ligne télégraphique ne réunissait directement le Mexique à la France.

1. Seward aux ministres de France, d'Angleterre et d'Espagne, 4 décembre 1861. A Corwin, 6 avril 1861.

Une dépêche de Paris devait aller en Angleterre, à New-York, à la Nouvelle-Orléans et de là par bateau à Vera-Cruz. L'action des plénipotentiaires ne pourrait donc être réglée de Paris, Londres, Madrid, et les résolutions les plus importantes devraient être laissées à leur initiative.

Le contre-amiral Jurien de la Gravière fut nommé chef des forces de terre et de mer du petit corps français et ministre plénipotentiaire en même temps que Saligny. Les Anglais donnèrent aussi le commandement de leurs forces et le titre de ministre plénipotentiaire à l'amiral Dunlop conjointement avec Charles Wyke. En cas de conflit entre les deux plénipotentiaires, la voix prépondérante appartiendrait chez nous à l'amiral, chez les Anglais au diplomate. Les Espagnols confièrent les pouvoirs militaires et diplomatiques les plus étendus au général Prim.

Nos deux plénipotentiaires étaient d'humeur bien différente. Saligny violent, passionné, cassant, serviteur d'une cause, non observateur d'une situation, décidé à ne rien entendre, à ne rien voir de ce qui contrariait son parti pris systématique. Jurien, au contraire, esprit cultivé, écrivain distingué, doux, poli, conciliant, d'une scrupuleuse loyauté, ne cherchant qu'à s'éclairer, mais courtisan et soldat discipliné, incapable de résister à ce qui ressemblait à un ordre ou même à un désir de son souverain.

Prim était un personnage plus bruyant et plus

encombrant. De commencements très humbles, d'abord simple soldat au service de Christine, il avait su habilement se glisser à travers les interstices de la guerre civile et il était devenu rapidement général, comte de Reuss. Il voulut se mêler des choses d'État, se fit nommer député, se retourna contre Christine qui avait commencé sa fortune, conspira contre Narvaëz, fut condamné à seize années d'emprisonnement dont les instances de sa mère le firent libérer. Exilé, il servit en Turquie : mais un exil espagnol n'est jamais long, il rentra dans l'armée sous O'Donnell et prit part comme chef de division à la guerre contre le Maroc.

C'était un petit homme maigre, vif, au teint olivâtre, aux yeux ardents, aux manières séduisantes. Fort ignorant, mais très compréhensif à pénétrer les hommes et à profiter des choses ; d'une forfanterie, d'une emphase qu'on ne pourrait dire espagnoles sans calomnier l'Espagne ; convaincu qu'aucune destinée n'était trop haute pour lui, brave, comme beaucoup d'autres, mais qui, à force de vanter ses exploits, avait fait de son nom le synonyme de la bravoure. Retors comme les gens qui font étalage de loyauté, il avait donné une sonorité épique à ses prouesses faciles dans l'expédition du Maroc et obtenu le titre de marquis de Castillejos avec la grandesse. Il tenait au Mexique par son mariage avec une riche Mexicaine. Autrefois un lien de cette nature eût été une raison décisive de l'exclure du commandement de l'expédition : en

effet les natifs espagnols employés au Mexique ne pouvaient s'y marier dans la crainte que leurs intérêts devinssent différents de ceux de la métropole. Cette exclusion eût été d'autant plus naturelle que, en 1858, quand il fut question une première fois d'une coercition contre le Mexique, il soutint seul au Sénat qu'il était inique de rendre une nation entière responsable des crimes d'une horde de bandits. Aussi n'était-ce pas à lui qu'on avait d'abord songé, mais au maréchal Serrano, gouverneur de la Havane. Il s'était alors rendu à Vichy, avait capté l'Empereur et obtenu qu'il demanderait sa nomination en concédant, pour y décider le cabinet de Madrid, que l'Espagne enverrait 6 000 hommes et nous seulement 2 455, ce qui donnait à l'expédition un caractère spécialement espagnol. Prim eût voulu qu'on l'accentuât encore en mettant sous ses ordres la petite troupe française. Il parut difficile de subordonner un amiral, investi à la fois du commandement militaire et des pleins pouvoirs politiques, à un général étranger. L'amiral Jurien n'y aurait pas consenti.

X

Les instructions données aux plénipotentiaires anglais furent courtes, claires. N'ayant rien à cacher, elles se calquaient sur les termes de la Convention de Londres : « Vous aurez bien

soin d'observer strictement l'article de la Convention qui stipule qu'aucune influence ne sera exercée dans les affaires intérieures du Mexique. Si quelque parti vous demande *votre avis*, vous direz que tout gouvernement régulier qui protégera les biens et les vies des indigènes et des étrangers et empêchera les sujets britanniques d'être attaqués ou inquiétés dans leurs occupations, leurs propriétés, leur religion, sera assuré d'avoir le soutien moral du gouvernement britannique. » Russell se tenait même en deçà de la Convention qui prévoyait une marche dans l'intérieur du pays : il prescrivait formellement que si les alliés marchaient sur Mexico, on ne les suivrait pas.

Les instructions françaises et espagnoles, absolument identiques, s'étendaient en explications confuses comme pour cacher leur secret aux regards du public. La phraséologie captieuse écartée, elles pouvaient se ramener aussi à des termes très simples. Elles recommandaient de n'employer les moyens *directs* et coercitifs que pour obtenir les satisfactions matérielles auxquelles on avait droit, de ne pas intervenir dans les affaires du pays, de n'exercer aucune pression sur les volontés des populations, quant au choix de leur gouvernement, *mais* elles parlaient avec mépris et colère du gouvernement de Juarez : il était indigne, n'offrait aucune garantie de stabilité ; « *si la partie saine de la population* fatiguée d'anarchie, avide d'ordre, *était déterminée par la présence des forces alliées* à tenter un effort pour

sortir de l'état de dissolution sociale où leur pays était plongé, *loin de décourager ces tentatives*, on devait leur accorder *un appui moral* qu'il paraît inhumain de refuser[1] ».

La pensée véritable de l'expédition se trouvait dans ce *mais*. Les nationaux à protéger c'était le prétexte ; le but principal était le renversement de la république mexicaine, c'est-à-dire de Juarez, parce qu'il en était la personnification : — « L'expédition combinée était organisée contre le gouvernement de Juarez, elle partait dans l'espérance que le contre-coup serait le réveil du peuple mexicain et amènerait la création populaire d'un gouvernement sérieux et régulier; elle partait sachant bien qu'il n'était pas possible d'avoir aucune confiance dans les promesses de Juarez, qu'aucune négociation n'était possible avec lui, qu'il n'y avait qu'à le renverser par la force[2]. »

On avait beau ajouter que, Juarez renversé, on laisserait le peuple mexicain libre de se donner la constitution, le gouvernement qu'il préférait, qu'on ne porterait pas atteinte à la libre manifestation de sa volonté, la conscience humaine répond par la voix de l'histoire que ce sont là des sophismes menteurs. Qu'y a-t-il de plus attentatoire à l'indépendance d'un peuple que l'invasion de son territoire à main armée avec le dessein avoué de renverser la constitution qu'il a établie et l'homme auquel il a donné

1. A Jurien, 11 novembre 1861. A Prim, 17 novembre 1861.
2. Billault, discours du 27 juin 1862 au Corps législatif.

sa confiance? Prétendre qu'on lui rend sa souveraineté en le conviant à un vote à l'ombre des baïonnettes envahissantes, c'est ajouter la dérision au mépris du Droit. Le principe des nationalités ne sanctionne pas ces travestissements de vérité ; il ne se reconnaît pas dans la caricature qu'on présente comme son véritable visage. Le puissant orateur espagnol Rios Rosas l'a démontré : « L'idée de l'intervention est l'idée mère du traité, elle se trouve au cœur sinon à la surface. Bien qu'on promette de se renfermer dans les limites de la raison et de la volonté nationale, ce sont les hypocrisies nécessaires de toutes les interventions[1]. » *L'appui moral* accordé à ceux qui se soulèvent sous la protection de soldats étrangers est en réalité l'appui matériel le moins déguisé, le *conseil* donné les armes à la main est un ordre ; aucune intervention oppressive ne s'est produite nulle part sans se couvrir de protestations de respect envers la volonté nationale. Quand, en présence d'une guerre civile, bien autrement terrible et sanguinaire que celle qui désolait le Mexique, les alliés envahirent notre territoire, Brunswick disait dans le Manifeste fameux à la nation française : « Convaincus que *la partie saine* de la nation française abhorre les excès d'une faction qui la subjugue, et que le plus grand nombre des habitants attend avec impatience le moment du secours pour se déclarer ouverte-

1. Discours du 13 janvier 1863.

ment contre les entreprises odieuses de ses oppresseurs, S. M. l'Empereur et S. M. le roi de Prusse les appellent et les invitent à retourner sans délai aux voies de la raison et de la justice, de l'ordre et de la paix. C'est dans ces vues que moi, soussigné, général commandant en chef les deux armées, déclare : 1° qu'entraînées dans la guerre présente par des circonstances irrésistibles, les deux cours alliées *ne se proposent d'autre but que le bonheur de la France*, sans prétendre s'enrichir par des conquêtes; 2 *qu'elles n'entendent point s'immiscer dans le gouvernement intérieur de la France.* »

En 1814 les alliés, dans nos départements envahis, proclamaient de même : « qu'ils ne venaient ni imposer un gouvernement à la France, ni contraindre la volonté de ses habitants ». A Paris ils déclaraient « *qu'accueillant le vœu de la nation française, ils ne traiteraient plus avec Napoléon ni aucun membre de sa famille*, et reconnaîtraient, garantiraient la Constitution que le peuple se donnerait ». Ils invitaient le Sénat à désigner sur-le-champ un gouvernement provisoire qui pourvût aux besoins de l'administration et préparât la Constitution. « La volonté des alliés n'était présentée que comme l'appui de la nôtre et l'oppression que six cent mille étrangers exerçaient sur notre malheureux pays *s'appelait la délivrance de la France*[1]. »

Napoléon III allait donc parler au peuple

1. Baron Fain, p. 227.

mexicain le langage de Brunswick et des coalisés de 1814! Lui aussi il appellerait *délivrance* l'oppression étrangère, jouerait l'hypocrisie du respect d'une indépendance qu'il foulait aux pieds, prononcerait contre Juarez une sentence d'exclusion semblable à celle d'Alexandre contre son oncle! Ne sachant comment se dégager de la glu d'une occupation à Rome, il allait s'engager dans une autre plus lointaine, sans grandeur et sans nécessité. Impuissant à modérer en son centre l'absolutisme théocratique, il allait le restaurer aux extrémités du monde, comme pour se replacer à plaisir une seconde fois dans des embarras inextricables. Son nom, affirmation des principes que les libéraux mexicains essayaient d'implanter, allait devenir l'enseigne d'une entreprise d'ancien régime! Il venait d'inaugurer en Europe la politique des nationalités et il envoyait son armée faire contre elle, au Mexique, l'équivalent de ce qu'il avait empêché les Autrichiens de consommer en Italie! Il écrivait récemment à Victor-Emmanuel : « Ce n'est pas à moi, issu de l'élection populaire, de prétendre peser sur les décisions d'un peuple libre », et faisant pis, il allait par le fer et par le feu briser les institutions d'un peuple libre!

Comment s'expliquer que cet esprit juste, généreux, bien intentionné, se soit fourvoyé aussi lamentablement? Aucun motif méprisable. Il faut absolument écarter la créance Jecker comme cause déterminante. Il paraît bien qu'une spéculation, dont elle a fourni la matière, s'est greffée

sur l'expédition : on a beaucoup assuré que Morny était l'un des principaux spéculateurs [1]. Je ne suis en mesure ni de l'affirmer, ni de le nier, mais je puis donner l'assurance la plus formelle que l'Empereur n'a pas pris une seule minute en considération la créance Jecker, dont il n'avait sans doute pas entendu parler, quand il se résolut à envoyer ses troupes au Mexique.

Aucun motif ambitieux non plus : les conservateurs mexicains, qui n'ont pas été les moins prompts à noircir ses desseins dès qu'il renonça à soutenir quand même leurs extravagantes prétentions, ont raconté qu'un des objets de l'intervention française fut de s'emparer de l'État de Sonora. Seward a écrit même plus tard à ce sujet des dépêches sans motifs. Quelques faiseurs, s'attribuant l'importance qu'ils n'avaient pas, ont-ils conçu ce rêve, cela se peut; mais il est faux que l'Empereur ou ses ministres aient songé à un moment quelconque à s'approprier un pouce du territoire mexicain.

L'influence de l'Impératrice a été plus spécieusement alléguée. Espagnole, elle embrassa avec

1. Une prétendue lettre de Jecker publiée dans les papiers secrets de l'Empire est la seule preuve produite contre Morny que je connaisse. Mais ce document est dénué de toute authenticité. M. Gaulot, dans son remarquable ouvrage sur le Mexique, cite (t. II, p. 184) une note manuscrite de Bazaine ainsi conçue : « Jamais il n'a été question, dans les dépêches, dans les instructions des divers ministres au commandant en chef de l'armée, de l'intérêt que pouvait avoir M. le duc de Morny dans la solution de telle ou telle affaire financière. »

passion le projet d'aider une patrie toujours profondément aimée à venger ses prétendues injures; catholique elle crut pieux de secourir une Eglise persécutée; souveraine française, elle espéra ramener à son mari les catholiques, que les complaisances envers l'Italie avaient aliénés. Son imagination tournée au chevaleresque s'enflamma à ces perspectives de gloire et d'honneur; elle employa sa force d'éloquence et de séduction à convaincre l'Empereur. Celui-ci, d'autant plus accessible à son ascendant qu'il avait des torts intimes à se faire pardonner, ne le subissait toutefois pas aveuglément, pas plus que celui de qui que ce soit. Quand on l'entraînait où il ne voulait pas aller, il ne tardait pas à s'échapper, et ne se tenait fermement que dans la conduite de son choix réfléchi. S'il céda aux instances de l'Impératrice, ce fut donc parce qu'il avait ses raisons propres qui n'étaient ni l'intérêt espagnol, ni celui du clergé mexicain. Pour donner un air de grandeur à une conception dont l'incorrection et l'étourderie commençaient à trop paraître, il adopta plus tard la thèse des émigrés sur l'influence des races latines à rétablir et la puissance des États-Unis à contre-balancer; mais il n'y put croire sérieusement. Son véritable motif est autre.

Inconsolable de n'avoir pas réalisé son programme « des Alpes à l'Adriatique » et de n'avoir pas effacé de l'histoire de sa race la tache de Campo-Formio, résolu cependant à ne plus re-

descendre en Italie, il était en quête de moyens pour obtenir ce qu'il ne songeait plus à arracher. Il avait proposé au cabinet anglais de conseiller de concert avec lui la vente de la Vénétie. Palmerston et Russell y avaient consenti avec empressement : le *statu quo* laissait l'Italie plus ou moins dépendante de l'Empereur, tandis que la libération de la Vénétie lui rendrait la liberté de l'ingratitude. L'opposition vint de la Reine, soufflée par le prince Albert, contraire aux *deux vieux maîtres d'Italien*. « Inscrire dans une note, écrivit-elle à John Russell, une série d'arguments pour prouver que l'Angleterre trouve convenable que l'Autriche vende ou cède la Vénétie, ne pourrait servir que comme argument pour justifier plus tard une agression du Piémont en vue d'accomplir ce que l'Angleterre aurait recommandé (10 décembre 1860). » Dans l'octroi d'un trône à l'archiduc Maximilien, Napoléon III entrevit un acheminement inattendu à l'affranchissement de la province captive. Il espéra que, satisfait du don qu'il offrait à sa famille[1], François-Joseph consentirait peut-être plus tard à lâcher la Vénétie en échange d'un agrandissement sur le Danube. « Le spectre de Venise erre dans les salles des Tuileries », écrivait Nigra à Ricasoli. C'est ce spectre qui a pris la main de Napoléon III et lui a fait signer

1. Gramont, ambassadeur à Vienne, à Thouvenel, 26 janvier 1862 : « Quant à l'affaire du Mexique on nous en est fort reconnaissant et l'archiduc Maximilien y a pris part avec ardeur. »

l'ordre de renverser Juarez pour faire place à l'archiduc autrichien[1].

1. Thouvenel à Flahaut, 26 septembre 1861 : « L'Autriche possède assez d'archiducs pour en donner un aux Mexicains, et, en ce qui nous concerne, nous n'aurions pas d'objection à y faire. *Qui sait si une combinaison de ce genre n'aiderait pas au règlement de la question d'Italie?* » — Thouvenel à Gramont, 24 décembre 1861 : « L'intention très arrêtée de l'Empereur, lorsque les circonstances le permettront, *est de liquider en Orient la question d'Italie.* » — Ricasoli à Nigra, 10 febbraio 1862 : « *Quanto al Messico vi travedo lo svolgimento di un avenire importante e del quale potra profittare l'Italia.* En tant qu'au Mexique, j'y vois le développement d'un avenir important dont l'Italie pourra profiter. » — Vimercati, très au courant de ce qui se passe aux Tuileries, est encore plus explicite : « Le trône du Mexique offert à Maximilien d'Autriche est une concession de laquelle Sa Majesté Impériale compte se prévaloir pour faire parvenir quand il en sera temps, des projets de conciliation au cabinet autrichien pour la cession de la Vénétie. » (A Castelli, 16 février 1862.)

CHAPITRE VII

LA GUERRE DE LA SÉCESSION AUX ÉTATS-UNIS
L'AFFAIRE DU « TRENT »

I

Troublé par son arrière-pensée monarchique du Mexique, l'Empereur en vint à considérer la guerre qui coupait en deux la confédération des États-Unis autrement qu'il ne l'eût fait s'il eût été affranchi de cette préoccupation. Ceux qui se montraient favorables au Sud, et bravaient la honte de soutenir l'esclavage, ont expliqué la sécession par des raisons commerciales de tarifs ou par des considérations politiques. Les faits ne permettent pas de contester que l'esclavage fût la cause unique de cette guerre civile. Pendant bien longtemps l'esclavage compta autant de partisans dans le Nord que dans le Sud. Sous leur influence avaient été rendu le bill qui autorisait à poursuivre, dans les États libres, les esclaves fugitifs, et l'arrêt de la haute Cour de justice n'admettant en principe aucune différence entre l'esclave ou toute autre propriété. New-York, créancier du Sud, avait plus de mé-

pris que le Sud pour les nègres libres. « Dans les États où l'esclavage avait été aboli, on avait donné au nègre des droits électoraux, mais s'il se présentait pour voter il courait risque de la vie; son fils était exclu de l'école où venait s'instruire le descendant des Européens. Dans les théâtres il ne saurait au prix de l'or acheter le droit de se placer à côté de celui qui fut son maître; dans les hôpitaux, il gisait à part; on lui permettait d'implorer le même Dieu que les blancs mais non de le prier au même autel; il avait ses prêtres et ses temples; quand il n'était plus, on jetait ses os à l'écart[1]. » Un livre sublime, sorti du cœur d'une femme, Mrs Beecher-Stove, opéra dans les âmes la révolution morale que les sermons et les discours n'avaient pu produire. En un an, cent cinquante mille exemplaires de la *Case de l'Oncle Tom* furent vendus; dans le monde entier, des larmes coulèrent. De ce jour l'esclavage fut tué et le pauvre nègre relevé.

Abraham Lincoln, ancien ouvrier, sénateur de l'Illinois, abolitionniste notoire, fut élu président de la Confédération (6 novembre 1860). Il n'avait pas l'intention d'attaquer directement ou indirectement l'institution de l'esclavage; il ne s'en croyait pas le droit; il ne prétendait qu'à en arrêter l'extension. Cela seul parut aux États du Sud une menace à leurs intérêts. La Caroline du Sud donna le signal de la Sécession (20 dé-

1. Tocqueville.

cembre 1860). Le Mississipi, l'Alabama, la Géorgie, la Louisiane, le Texas, suivirent. Avant même que Lincoln fût installé (4 mars 1861), un Congrès des représentants de ces États réuni à Mongomery organisa la nouvelle Confédération et lui donna pour président Jefferson Davis et pour vice-président Stevens (9 février 1861). Ils n'équivoquaient pas sur les causes de leur levée de boucliers. « Pourquoi, disait Buchanan, le prédécesseur de Lincoln, pourquoi l'Union des Etats est-elle menacée? L'immixtion prolongée et sans ménagement des États du Nord dans la question de l'esclavage a produit ses conséquences naturelles. » Le premier État sécessionniste, la Caroline du Sud, motivait sa séparation sur ce que « l'esclavage est sur le point d'être définitivement supprimé ». Le vice-président sudiste élu disait : « La question de l'esclavage a été la cause immédiate de la rupture et de la présente révolution. »

Les Sécessionnistes ne donnèrent pas à Lincoln et au secrétaire d'État qu'il avait choisi, Seward, le temps de se reconnaître. Passant des paroles aux actes, ils commencèrent la guerre civile par l'attaque du fort Sumter. Lincoln leur donna vingt jours pour se soumettre et appela 75 000 hommes des milices sous le drapeau. Le Sud ne se soumettant pas, il décréta la levée de 42 000 volontaires. La terrible guerre civile commença.

Notre gouvernement aurait dû, de sa propre inspiration, se prononcer ouvertement en faveur

du Nord. Mais pour complaire à l'Angleterre, il posa en maxime qu'il ne ferait rien aux États-Unis que d'accord avec elle. Il semblait du moins que la nation, qui avait mis son honneur à détruire la traite des nègres se placerait sans hésiter à côté du gouvernement qui entrait en lutte avec les esclavagistes. Les hommes d'État anglais sacrifient aux considérations d'humanité, rarement quand ils n'y ont pas d'intérêt, jamais quand cela leur nuit. La Sécession amenait, par la pénurie du coton, une crise manufacturière, elle ouvrait l'espérance de voir amoindrir une puissance dont on redoutait la rivalité maritime et de même que, italianissimes à Rome, ils étaient autrichiens à Venise, ennemis de l'esclavage partout ailleurs, ils lui étaient propices dans les États du Sud. Ils décidèrent la France, à reconnaître aux révoltés la qualité de belligérants, ce qui entraînait une déclaration de neutralité.

Thouvenel s'efforça d'enlever toute signification désobligeante à cette détermination. « Elle n'était que la constatation de la force indéniable du parti en lutte contre le gouvernement; elle n'impliquait pas la consécration de la bonté de sa cause. Or il était certain que fondée ou non à agir ainsi, une portion notable de l'Union américaine s'était constituée en Confédération séparée et que cette Confédération, maîtresse de vastes et riches contrées, usant de toutes les ressources et de tous les moyens d'administration dont elles étaient en possession, a

placé une autorité incontestée là où elle s'exerce, et qui, par l'espèce de régularité avec laquelle elle fonctionne, revêt aux yeux des puissances toutes les apparences d'un gouvernement de fait[1]. »

Le mécontentement dans les États du Nord n'en fut pas moins très vif : non seulement c'était dans une certaine mesure un encouragement, mais cela conférait à ceux qui se proclamaient neutres entre les belligérants des droits de censure et d'intervention, qu'ils n'eussent pas pu réclamer s'ils n'avaient considéré les États du Sud que comme des insurgés en lutte avec le gouvernement légitime. Par exemple, le Congrès autorisa le président à prononcer par décret la fermeture des ports du Sud : ne se fût-il agi que de rebelles, la France et l'Angleterre n'avaient pas à contredire, car les nations peuvent, selon leur bon plaisir, mettre l'embargo sur leurs propres ports, et les fermer ou les ouvrir selon leur volonté; les États du Sud au contraire étaient-ils des belligérants, les neutres étaient autorisés à contester un blocus sur le papier et à ne respecter que celui réellement effectif. Et en effet leurs réclamations au sujet de la loi du Congrès furent telles que Lincoln renonça à la mettre à exécution.

L'attribution de la qualité de belligérants permit encore aux cabinets neutres d'exiger du président Lincoln la reconnaissance des deux

1. Thouvenel à Mercier, 11 mai 1861.

principes de Droit maritime établis au Congrès de Paris : Que le pavillon neutre couvre complètement personnes et marchandises même ennemies, à l'exception de la contrebande de guerre; que le pavillon ennemi couvre la marchandise neutre.

II

L'affaire du *Trent* permit à l'Angleterre et à la France de donner un nouveau témoignage d'intérêt aux rebelles du Sud. Les États confédérés avaient envoyé deux agents à Paris et à Londres, Slidell et Mason (8 novembre 1861), lesquels avaient, à la Havane, pris passage sur un navire anglais, le *Trent*. Informé de leur départ, le capitaine Wilkes, du *San-Jacinto*, steamer de guerre des États-Unis, se lança à la poursuite du *Trent*, l'atteignit, tira un boulet dans une direction si évidemment différente de celle suivie par ce vaisseau, qu'il devait être considéré comme tiré à blanc. Le *Trent* continua de marcher avec toute sa vapeur; un nouveau boulet, qui vint faire explosion à un demi-câble, l'oblige à s'arrêter. Une chaloupe armée l'accoste, un lieutenant monte à bord et, en termes respectueux et courtois mais décidés, demande au capitaine de lui livrer MM. Mason et Slidell. Sur la dénégation du capitaine qu'ils fussent parmi ses passagers, il le somme de lui montrer ses papiers. Sur quoi Slidell se présenta, disant que lui et son compagnon ne se rendraient sur le navire

américain que *vi et armis*. Le capitaine anglais appuya leurs protestations « contre cet acte illégal, contre cet acte de piraterie ». Le lieutenant américain pour toute réponse montra de la main le *San-Jacinto* à la distance de 200 yards, ses hommes en armes à l'arrière, ses sabords ouverts, et fit signe à ses matelots de gravir l'échelle. Il n'y avait qu'à se soumettre : les deux envoyés et leurs secrétaires se laissèrent enlever sans autre résistance que celle nécessaire à établir qu'ils cédaient à la force. Quoique se croyant en droit de saisir le navire, le capitaine Wilkes le laissa aller pour ne pas mettre dans l'embarras ses nombreux passagers. Les prisonniers furent transportés au fort Warren et bien traités.

L'émotion fut égale aux États-Unis et en Angleterre. La Chambre des représentants des États-Unis à l'unanimité demanda au président de traiter les commissaires du Sud comme des traîtres et vota des remerciements au capitaine Wilkes. Palmerston, sans perdre un moment, envoya au Canada des troupes, avant que la navigation du Saint-Laurent fût fermée par les glaces. Cependant Russell traita l'affaire avec modération. Il réclama par une dépêche officielle (30 novembre) les quatre personnes arrêtées, leur remise entre les mains du ministre anglais et des excuses convenables dans le délai de sept jours. Mais dans une lettre particulière, il recommanda à son ministre Lyons de se rendre à une première entrevue avec Seward sans

porter ses dépêches, de ne communiquer leur contenu qu'oralement, en termes généraux, sous forme de causerie, afin que le Président et son ministre aient le temps d'aviser et, par une satisfaction spontanée, d'éviter l'apparence de céder à une sommation. Au cas où Seward demanderait quelles seraient les conséquences d'un refus, il devait éviter de répondre, afin que la démarche ne parût pas une menace.

De son côté, spontanément, l'Empereur ordonna à notre ministre Mercier de s'associer aux démarches de Lyons, et Thouvenel, dans une dépêche à lire à Seward, développa les raisons en faveur de la réclamation anglaise : « Si on appliquait la législation de la neutralité, l'arrestation était arbitraire; car sur les navires on ne peut saisir que la contrebande de guerre et des envoyés ne sauraient être considérés comme tels. Voulait-on ne voir dans les envoyés que des traîtres, l'arrestation serait encore moins justifiable, car un navire est une portion du territoire de la nation dont il porte le pavillon et par conséquent un souverain étranger ne peut y exercer aucune juridiction (3 décembre 1861). »

Le gouvernement des États-Unis n'eut pas la déraison de compliquer sa lutte difficile contre le Sud d'une guerre avec l'Angleterre appuyée au moins moralement par la France. Le secrétaire d'État, Seward expliqua que l'acte du capitaine Wilkes ne lui avait pas été commandé, que par conséquent le gouvernement américain

n'avait ni médité, ni commis, ni approuvé aucune offense contre l'Angleterre; il ordonna la libération des captifs. « Nous faisons pour la nation britannique, dit-il, ce que nous avons toujours demandé avec instance que les autres nations fissent pour nous (26 décembre 1861). »

Palmerston, qui ne pouvait se décider à juger un acte de l'Empereur sans y supposer un dessous perfide, fut tenté de ne lui savoir aucun gré de son appui spontané. Le ministre italien l'entendit dire : « Le désir d'empêcher la destruction d'une marine qui, à l'occasion, pourrait s'unir à la sienne n'a pas été étranger à son bon vouloir. » Toutefois, il ne persista pas dans cette ingrate interprétation et il se loua de Napoléon III comme il ne l'avait pas fait depuis longtemps [1].

La défiance contre l'Empereur dont la politique anglaise ne parvenait pas à s'affranchir, perdit peu après un de ses principaux inspirateurs par la mort du prince-consort (15 décembre 1861). L'Empereur eut la bonté de le regretter et d'ordonner un deuil de Cour de vingt jours, comme pour un souverain. La reine Victoria s'en montra très touchée.

1. Emmanuele d'Azeglio à Ricasoli, 26 janvier 1862.

CHAPITRE VIII

LE CONFLIT RELIGIEUX — LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL — UN REFUS D'INSTITUTION CANONIQUE.

I

L'opposition du parti conservateur religieux ne fut pas désarmée par les apparences cléricales de l'expédition du Mexique, soit qu'elle en devinât l'intention secrète, soit que tout service rendu à la religion lui parût sans sincérité tant que le Pape ne serait pas à l'abri des entreprises italiennes. Les démocrates de leur côté n'interrompaient pas leur campagne contre ce qu'ils appelaient les menées cléricales. Le gouvernement intervenait dans la mêlée en frappant tantôt à gauche, tantôt à droite, mais la polémique ne se ralentissait pas en dépit des avertissements et des procès. Une mesure de Persigny contre la Société de Saint-Vincent-de-Paul, provoquée par les dénonciations du *Siècle* et de l'*Opinion nationale* donna un nouvel aliment aux colères.

Cette Société est une des plus admirables œuvres, non de la charité qui en a produit de

plus belles, mais de la liberté. En 1853 un jeune étudiant, F. Ozanam, au cœur enflammé de foi, d'amour, d'idéal, réunit autour de lui sept de ses camarades dans une petite chambre de la rue des Fossés-Saint-Jacques; il arrête avec eux que pour se sanctifier et se reposer ils consacreront aux malheureux leurs heures de loisir. Sans fortune ils n'avaient pas grand secours matériel à leur apporter, mais ils se donneraient eux-mêmes, ils n'attendraient pas que l'indigent vînt à eux, ils iraient à lui, ils monteraient jusqu'à son grabat, soigneraient ses maladies, assisteraient son agonie, honoreraient sa mort. Là cependant n'était pas l'originalité de l'œuvre. Les sœurs de la Charité et d'autres institutions bienfaisantes avaient donné cet exemple. Son caractère propre était d'être une association purement laïque. A l'imitation du tiers-ordre franciscain, elle créait le tiers-ordre de la charité. Autrefois le laïque occupait dans l'Église une place importante : sous une forme directe ou indirecte il participait à l'élection des pasteurs; dans les offices, le chœur des fidèles tenait plus de place que le chant du prêtre. La Société de Saint-Vincent-de-Paul rendait au laïcisme son activité, son initiative, son indépendance dans l'œuvre charitable de l'Église.

Elle se développa sans fracas, sans réclame; elle s'étendit à toute la capitale, aux provinces, au monde entier, exemple encourageant de ce que peuvent quelques bonnes volontés fermes, unies dans un but bien déterminé et raisonnable.

Mais sans organisation, c'est-à-dire, sans hiérarchie et sans discipline, aucune œuvre ne dure au delà d'un temps très court de ferveur. La Société de Saint-Vincent-de-Paul franchit heureusement cette seconde étape : les conférences isolées, se dirigeant elles-mêmes, furent reliées les unes aux autres, d'abord par des comités régionaux, embrassant quelques diocèses ou quelques pays ; puis à partir de 1840, un comité central, siégeant à Paris, devint le foyer, le modérateur, le conseil des conférences du monde entier. En 1851, la Société, par excès de zèle pieux, sollicita de la Cour de Rome, qui s'empressa de le lui accorder, un cardinal protecteur, non pour la diriger mais pour servir d'intermédiaire aux grâces spirituelles dispensées par la Papauté. Ceci parut, aux yeux inattentifs ou hostiles, un commencement de délaïcisation, l'affaiblissement du caractère propre de l'Œuvre. En fait, ce protecteur ne chercha pas à s'immiscer ; en neuf ans on lui écrivit trois fois et on en reçut trois accusés de réception. — En 1861, le nombre des conférences était de 1549 en France, de 1857 à l'étranger ; le budget du comité central s'élevait à 21 884 francs employés aux frais d'administration.

Une des causes du succès de la Société était, outre son caractère laïque et le dévouement de ses membres, le soin scrupuleux à se renfermer dans son objet spécial et à se tenir à l'écart de toute passion politique : grâce à cette sagesse, des hommes de partis très divers avaient

pu se rencontrer sans qu'aucun froissement troublât leur bonne volonté fraternelle. « Quant à la conduite personnelle du président en matière politique, était-il dit dans les instructions imprimées en 1859, il devra la régler au dehors, de façon que sa qualité de président soit toujours distincte de sa qualité de citoyen, principalement dans les circonstances où la confusion, que ne manqueraient pas de faire à cet égard des esprits prévenus ou malveillants, pourrait porter préjudice à nos œuvres. Il peut arriver toutefois qu'il s'élève en lui-même, et dans des circonstances exceptionnellement graves, comme un désaccord entre le président et l'homme politique, et qu'ils lui paraissent se faire obstacle l'un à l'autre ; il aura dès lors à examiner en face de Dieu et de sa conscience de quel côté il croit pouvoir faire le plus de bien, *et opter entre les deux.* » Les présidents Bailly, Gossin et Baudon, hommes de sens autant que de haute vertu, ne s'écartèrent pas de ces sages préceptes et grâce à eux on put compter dans les conférences, à côté d'ennemis déclarés de l'Empire, neuf cents fonctionnaires.

Malheureusement, après la guerre d'Italie, plusieurs membres des comités régionaux et du comité central ne se tinrent pas, en tant que membres de la société, dans la même réserve. Nous avons raconté la démarche déplacée du comité central auprès du cardinal Morlot pour le presser de se démettre de sa fonction de grand aumônier. Le gouvernement ignora le fait, mais

il s'en produisit dans quelques conférences d'autres aussi regrettables et ceux-là publics. A Lusignan (22 septembre 1861) l'évêque d'Angoulême, dans une réunion de cent cinquante membres appartenant à trente-deux conférences, s'écria : « Ne craignez pas d'avouer que vous êtes fils de Dieu, nous ne devons pas craindre Judas, mais nous devons craindre Jésus-Christ. Et vous, vaillants soldats de Saint-Vincent-de-Paul, serrez vos bataillons. » Un curé ajouta : « On vous dit : la religion n'est pas menacée, mais moi je soutiens que la religion est menacée, elle est en danger de périr, et c'est vous, vaillants soldats de Saint-Vincent-de-Paul, qui avez mission de la secourir et de l'empêcher de crouler, noble et sainte mission, remplie de dangers dans ce temps de persécution. »

Une conférence avait refusé de solliciter un lot de l'Impératrice, en quoi elle avait eu raison, mais une autre avait mis en place d'honneur un buste du comte de Chambord, ce qui était tout à fait inconvenant. Ces faits étaient violemment dénoncés par le *Siècle* et l'*Opinion nationale*. Il n'était pas douteux que les hommes politiques des anciens partis, nombreux et influents dans les conférences, ardents à se procurer des auxiliaires partout, s'efforçaient d'entraîner la société dans leur hostilité active. Il n'est pas probable qu'ils y eussent réussi ; cependant la tentative était manifeste, et un gouvernement avisé devait s'en préoccuper dans l'intérêt même de l'Œuvre.

La qualité de ceux qui s'employèrent à l'en détourner ne put qu'accroître ses défiances : c'était Falloux, de Melun, etc., ennemis déclarés. Persigny à leur insistance ne douta plus de l'intérêt politique qu'ils avaient à conserver dans leurs mains cette machine de guerre [1]. Il se résolut à sévir. La conduite à suivre était simple : il suffirait d'un avertissement officieux donné au Comité central par le préfet de police et aux comités régionaux par le préfet de se montrer plus circonspect. Quelques-uns eussent-ils été récalcitrants, on les eût dissous par un arrêté motivé. Persigny crut faire un coup de maître en englobant la Société dans une circulaire générale sur les sociétés de bienfaisance et sur la franc-maçonnerie considérée comme telle. Il louait les conférences isolées qui « contribuaient puissamment au soulagement des classes pauvres et à entretenir dans les classes élevées un ordre de sentiments généreux. Mais la franc-maçonnerie n'était pas moins méritante et elle ne donnait à l'autorité aucun ombrage ; ses divers groupes fonctionnaient avec calme ; elle n'était pas, comme la Société de Saint-Vincent-de-Paul, gouvernée par des comités constitués en société secrète, prélevant un budget dont l'emploi est inconnu, comme pour servir d'instrument à une pensée

1. De Melun dans ses *Mémoires*, t. II, p. 14, dit que Persigny les avait assez mal reçus. Or Falloux cite dans ses *Mémoires*, t. II, p. 390, une lettre du même M. de Melun qui lui dit : « Je ne sais si Cochin vous a écrit l'entrevue de Saint-Vincent-de-Paul avec Persigny : elle a confirmé complètement les bonnes dispositions que vous avez fait naître. »

étrangère à la bienfaisance ». En vertu de son droit (art. 291 du code pénal) de permettre ou d'interdire les associations de toute nature, le ministre accordait aux conférences isolées et aux loges locales l'autorisation de fonctionner, mais tout conseil supérieur central ou provincial serait dissous s'il n'obtenait une permission spéciale (18 octobre 1861).

Si l'on pouvait adresser à une société de bienfaisance le reproche d'être secrète, ce n'était pas à la Société de Saint-Vincent-de-Paul, dont tous les actes s'accomplissaient en pleine lumière, et il était calomnieux de présenter comme devant servir à des machinations politiques un pauvre petit budget de 24 000 francs, dont l'emploi était connu de tous. L'assimilation à une société organisée contre l'Église, constituait aussi une blessure gratuitement faite à des hommes de conscience qui ne pouvaient être rendus responsables et solidaires de quelques écarts tout à fait exceptionnels.

Persigny subordonna l'octroi d'un comité directeur à la franc-maçonnerie et à la Société de Saint-Vincent-de-Paul, à l'acceptation d'un président nommé par l'Empereur. A la franc-maçonnerie il proposait le maréchal Magnan, à la Société le cardinal Morlot. Les francs-maçons ne firent pas de façons et acceptèrent leur Grand-Maître officiel. Le comité central de la Société, et plus tard les Conférences refusèrent le président de M. de Persigny, qui avait lui-même déjà refusé. Cette présidence officielle

d'un dignitaire ecclésiastique eût porté doublement atteinte à l'essence de la Société : par cela qu'elle était officielle, elle détruisait l'indépendance religieuse vis-à-vis de l'État, par cela qu'elle était ecclésiastique, l'indépendance laïque dans l'Église.

Le comité central fut dissous. Mieux valait mourir volontairement que traîner une vie rabaissée. D'ailleurs les morts dans l'honneur et dans le droit ne sont que provisoires. « Chaque fois qu'on abolit les ordres religieux, écrivait d'Alembert à Voltaire, à propos de l'expulsion des Jésuites, on laisse ouvert un guichet dont ils ne tardent pas à faire une porte cochère. » La remarque est vraie aussi pour les simples associations.

II

Le célèbre brochurier ecclésiastique du temps, Mgr Dupanloup, ne laissa point passer une si belle occasion de barbouiller du papier. D'autres évêques firent des mandements et l'on se battit de plus belle. Un noble poète, Victor de Laprade, vint tirer son coup de feu : oubliant qu'il était professeur à la Faculté de Lyon, il publia un pamphlet, *les Muses d'État*, indigne de la sérénité de son génie. Il fut destitué (14 décembre 1861), et la rigueur parut soulignée par la faveur accordée à Renan, nommé à la suite de son voyage en Palestine professeur de langues hébraïque,

chaldaïque et syriaque au Collège de France.

Les libéraux ne furent pas satisfaits de cette nomination de Renan : ils crièrent au vendu, et se rendirent en nombre pour siffler à la séance d'ouverture (11 janvier 1862). « Le malin se tira d'affaire, dit Saint-Marc Girardin, en s'attaquant au plus faible » : il lança une phrase contre la divinité de Jésus-Christ. Aussitôt les applaudissements éclatèrent et il fut triomphalement reconduit jusqu'à sa demeure. Les cléricaux se récrièrent à leur tour ; le cours fut suspendu.

Le moindre incident qui, en d'autres temps, n'eût pas même été remarqué, prenait des proportions énormes. Dans une commune de six cents âmes en Bretagne (Ille-et-Vilaine) une place d'instituteur était vacante. Les instituteurs communaux, d'après la loi du 27 mars 1850, étaient nommés par les conseils municipaux et l'institution donnée par le ministre de l'Instruction publique. Le décret-loi du 9 mars 1852, craignant l'esprit démagogique de certains conseils municipaux, transféra la nomination aux recteurs, « les conseils municipaux entendus ». Ce droit de nomination fut attribué aux préfets en 1854. Le préfet d'Ille-et-Vilaine réunit donc le Conseil municipal de Sel et lui demanda son avis sur le choix d'un instituteur. Un congréganiste fut désigné, nonobstant quoi le préfet nomma un laïque (1er novembre 1861). L'archevêque de Rennes porta plainte au ministre qui

répondit que l'arrêté était inattaquable (20 décembre) : la loi exigeait qu'on *consultât* le Conseil municipal non qu'on lui *obéît*. Là-dessus l'archevêque fait grand fracas, rédige une pétition demandant l'annulation de l'arrêté, la fait circuler dans toutes les paroisses.

Un autre conflit moins bruyant vint encore compliquer les difficultés religieuses. Un abbé Mounicq, ayant été nommé évêque de la Martinique, le Pape, *ex informata conscientia*, refusa d'accorder l'institution canonique. Le gouvernement, au lieu de désigner un autre candidat, maintint la nomination ; il demandait que tout au moins on lui fît connaître les motifs du refus : la nomination des évêques était une prérogative essentielle du pouvoir civil qu'il ne pouvait abandonner ; admettre que son choix fût annulé par un refus non motivé du Saint-Père, c'était y renoncer.

Cette thèse régalienne n'est pas admissible. Le pouvoir de nommer aux sièges épiscopaux n'est pas une prérogative inhérente au pouvoir civil, il résulte d'un privilège octroyé par le Saint-Siège et ne saurait porter atteinte au droit supérieur et primordial du Souverain Pontife de donner ou de refuser l'institution canonique. « Il est indispensable à l'Église de Dieu que le Souverain Pontife emploie principalement la sollicitude qu'il doit par devoir de sa charge à l'Église universelle à placer à la tête des Églises des pasteurs extrême-

ment bons et capables (*bonos atque idoneos*[1]). »

La prérogative du pouvoir civil est de nommer; la nomination faite, cette prérogative est épuisée. Il ne reste plus que le droit du Pape d'accorder ou de refuser l'institution canonique par les raisons que sa conscience lui dicte et qu'il n'a pas à communiquer et encore moins à justifier. En général, après chaque nomination, un procès canonique est ouvert, mais il n'est pas obligatoire : le Pape peut s'éclairer, se décider par les moyens qui lui conviennent. — Les canons de l'Église ont établi que l'évêque qui refuse l'institution canonique pour un bénéfice patronal est obligé de manifester les motifs de son refus, non pas au patron mais au candidat lui-même, afin qu'il puisse, s'il le juge à propos, se pourvoir en appel à un tribunal ecclésiastique supérieur. Cette disposition ne saurait être étendue aux candidats à l'épiscopat, puisque le Saint-Père étant lui-même le juge de leur aptitude, il n'y a pas lieu d'en appeler à un tribunal supérieur.

A moins de reconnaître au pouvoir temporel une autorité au-dessus de celle de l'Église et le droit de réformer les jugements du Souverain Pontife sur des matières principalement ecclésiastiques, il faut admettre qu'en cas de refus de l'institution canonique, le gouvernement n'a qu'à se soumettre, et si ses instances respectueuses ne sont pas accueillies, à proposer un

1. Concile de Trente. Session XXIV. *De reform.*, cap. I.

autre candidat. C'était formellement stipulé dans le Concordat conclu entre Léon X et François Ier : « Si jamais il arrive que le susdit Roi nomme aux églises vacantes une personne n'ayant point les qualités requises, nous, nos successeurs et le Saint-Siège ne seront point tenus de pourvoir à ces églises par la personne ainsi nommée. Mais le Roi sera tenu de nommer une autre personne ayant les qualités susmentionnées, dans les trois mois à dater du jour du refus de la personne nommée la première fois... Et si le Roi néglige de faire cette seconde nomination, le Souverain Pontife pourvoira à la vacance de sa propre autorité au siège vacant. » — Cette disposition n'a pas été reproduite dans le Concordat de Napoléon Ier ; mais elle n'y est pas contredite et comme elle est l'expression de principes qui découlent de la nature des choses et n'ont pas besoin d'être formellement consacrés, on doit la considérer comme toujours en vigueur.

CHAPITRE IX

LA RÉFORME FINANCIÈRE
SÉNATUS-CONSULTE DU 31 DÉCEMBRE 1861

I

Les gouvernements se vantent des bonnes fortunes de hasard qui n'ont pas été leur œuvre; par compensation, les oppositions triomphent contre eux des malechances dont ils ne sont pas responsables. La récolte de l'année avait été insuffisante; les États du Sud n'envoyaient plus de coton et ne recevaient pas en échange les produits européens. Il en résultait une crise industrielle intense : des usines se fermaient ; d'autres se ralentissaient; beaucoup d'ouvriers manquaient de travail. La nécessité d'importer une grande quantité de grains, en motivant une sortie considérable de numéraire, compliquait la crise industrielle d'une crise monétaire : la Banque élevait à 6 p. 100 le taux de l'escompte. L'Empereur, préoccupé de ce malaise, avait recommandé[1] de compléter les

1. Discours prononcé à l'inauguration du boulevard Malesherbes.

mesures déjà prises en faveur des classes nécessiteuses : exonération de l'impôt des loyers au-dessous de 250 francs ; organisation de la vente au meilleur marché possible de la viande et du pain ; réduction, autant que les finances le permettraient, des droits qui pèsent sur les matières de première nécessité. Il avait prescrit au ministre de l'Intérieur de consacrer 25 millions à l'achèvement des chemins d'intérêt commun, actuellement classés, « car l'amélioration des campagnes est encore plus utile que la transformation des villes » (13 et 18 août 1861). Mais il ne pouvait faire pousser le coton dans la plaine de Saint-Denis ou empêcher que les États du Sud ne fussent en révolte. La crise n'en était pas moins reprochée à son gouvernement. — S'il n'avait pas permis la spoliation du Pape, disaient les conservateurs, les affaires ne marcheraient pas aussi mal. — S'il n'avait pas conclu le damnable traité de commerce, disaient les protectionnistes, nos usines ne chômeraient pas. — Si les finances avaient été mieux administrées, disaient les libéraux qui n'étaient ni papalins, ni protectionnistes, malgré l'insuffisance de la récolte et la Sécession, nous souffririons moins, car la cause de la perturbation est surtout financière.

La crise sévissant en Angleterre aussi bien qu'en France, il paraissait peu rationnel d'en chercher l'explication dans un fait quelconque de notre vie intérieure. Néanmoins, cette manière de juger prévalut ; par des raisons de na-

ture toute différente, il fut généralement admis que c'était la faute du gouvernement et, chose vraiment inattendue, le gouvernement en convint. Il ne se reprocha ni la conduite en Italie, ni le traité de commerce, mais il s'avoua coupable de mauvaise gestion financière et dans des circonstances vraiment extraordinaires.

« La guerre aux finances, disait en 1843 Dupin, est un auxiliaire de la guerre aux institutions. » Un écrivain du parti orléaniste qui rédigeait brillamment la chronique politique de la *Revue des Deux Mondes*, Eugène Forcade, excellait dans cette guerre financière. Dans le numéro du 15 octobre 1861, sa censure fut plus violente encore que de coutume ; c'était au fond la reproduction de celle que Thiers avait dirigée contre le gouvernement de Louis-Philippe : l'entraînement de la dépense, le développement exagéré des travaux publics, l'énormité de la dette flottante, l'abus des crédits supplémentaires en dehors des sessions. Cet article valut à la *Revue* et au rédacteur un avertissement violent. Il était accusé « de s'efforcer, par des assertions mensongères, de propager l'alarme dans le pays et d'exciter à la haine et au mépris du gouvernement ». Forcade, appuyé sur une délibération d'avocat, déféra l'avertissement au Conseil d'État comme abusif, réclamant l'annulation et la faculté de poursuivre le ministre en dommages-intérêts pour diffamation.

On peut donc s'imaginer l'ébahissement du public lorsqu'en ouvrant le *Moniteur*, le 15 no-

vembre 1861, il lut une lettre de l'Empereur au ministre d'État dans laquelle il le prévenait de son intention de réunir le 2 décembre le Sénat et de lui faire connaître sa détermination de renoncer au pouvoir d'ouvrir, dans l'intervalle des sessions, des crédits supplémentaires ou extraordinaires. « Cette résolution fera partie du sénatus-consulte qui, suivant ma promesse, réglera en grandes sections le vote du budget des différents ministères. En renonçant à un droit qui était également celui des souverains constitutionnels, je pense faire un acte utile à la bonne gestion de nos finances. Fidèle à mon origine, je ne puis regarder les prérogatives de la couronne ni comme un dépôt sacré auquel on ne saurait toucher, ni comme l'héritage de mes pères qu'il faille avant tout transmettre intact à mon fils. Élu du peuple, représentant ses intérêts, j'abandonnerai toujours sans regret toute prérogative inutile au bien public, de même que je conserverai inébranlable dans mes mains tout pouvoir indispensable à la tranquillité et à la prospérité du pays. »

Une autre lettre de l'Empereur annonçait qu'Achille Fould avait fait ressortir avec tant de lucidité devant le conseil privé et le conseil des ministres un danger de son gouvernement qu'il adoptait complètement ses idées et le chargeait de les appliquer comme ministre des finances à la place de Forcade de la Roquette, nommé sénateur. A la suite étaient exposées, dans un mémoire, les idées développées par le nouveau ministre.

Ce mémoire présentait un tableau très assombri de la situation financière : les crédits supplémentaires accrus dans des proportions inquiétantes, passant de 83 millions en 1859 à 115 en 1860 et à près de 200 en 1861, les plus considérables ouverts immédiatement après la session ; les découverts devant s'élever à la fin de l'année à près d'un milliard ; pour satisfaire à ces dépenses, l'appel au crédit sous toutes les formes, l'emploi des ressources des établissements spéciaux dirigés par l'État. A moins d'un changement de système, on se trouverait bientôt aux prises avec des embarras très graves. La situation des finances préoccupait tous les esprits ; le Corps législatif et le Sénat avaient déjà exprimé leur inquiétude ; les hommes d'affaires présageaient une crise, d'autant plus sérieuse que les départements, les villes et les compagnies particulières imitaient l'État. Pour conjurer cette crise, il fallait agir avec promptitude et décision.

Le mémoire ne s'opposait pas à ce qu'on revînt, puisqu'on l'avait promis, à une certaine spécialité budgétaire, pourvu qu'elle ne fût pas trop étendue. Toutefois cette réforme n'offrait qu'une garantie incomplète contre les entraînements, causes des embarras actuels ; le vrai remède était la suppression des crédits extraordinaires décrétés en dehors des Chambres. « La Constitution a réservé le droit de voter l'impôt au Corps législatif, mais ce droit serait presque illusoire si les choses demeuraient dans

la situation actuelle. En effet, qu'est-ce qu'un contrôle qui s'exerce sur une dépense dix-huit mois après qu'elle est faite, et qui peut-il atteindre si ce n'est le chef de l'État, puisque les ministres ne sont responsables qu'envers lui seul? Ne pourrait-on d'ailleurs mettre en question l'utilité même de la discussion du budget au Conseil d'État et au Corps législatif si, en dépit des réductions consenties ou imposées, le gouvernement peut, après les sessions, augmenter les dépenses de toute nature?

« En renonçant spontanément au droit d'ouvrir des crédits extraordinaires, l'Empereur *rendrait* au Corps législatif ses attributions les plus incontestables, le solidariserait avec son gouvernement et obtiendrait un budget où les allocations seraient plus en rapport avec les besoins réels du pays. Les crédits supplémentaires étant abolis, on ne serait pas pour cela privé d'un moyen pratique et efficace d'assurer les services publics en l'absence de la Chambre. On trouverait des ressources provisoires dans des virements, non pas restreints comme ils l'étaient par la pratique hostile du Conseil d'État et par le décret du 10 novembre 1856, mais tels qu'ils avaient été établis par le sénatus-consulte du 25 décembre 1852. »

Le mémoire insistait plus encore sur les conséquences heureuses de cette réforme à l'étranger : « Si le pouvoir de disposer à un moment donné et sans intermédiaire de toutes les ressources d'une grande nation est une force, il est

sûrement aussi un danger. La crainte qu'il inspire à ses voisins les oblige à des armements immenses. Ils ne se sentiront en sûreté qu'en réunissant des forces supérieures à celles dont ils se croient menacés et que leurs inquiétudes exagèrent encore. Aussi cette crainte est-elle peut-être aujourd'hui le seul lien qui unisse encore dans un sentiment commun les populations d'Europe que leurs institutions et leurs intérêts tendraient à séparer. Il n'y a pas de calomnie absurde qui ne soit accueillie, pas de projet sinistre qui ne trouve créance parmi elles. Votre Majesté, si elle renonçait à ce pouvoir, plus apparent que réel, plus menaçant qu'efficace, ne rendrait pas seulement la confiance à la France, elle calmerait l'inquiétude de l'Europe et ôterait tout prétexte aux menées hostiles. Lorsqu'on verrait les dépenses de l'armée et de la marine, soumises au vote régulier du Corps législatif, on ne pourrait plus se croire sous le coup d'une attaque subite et imprévue, les gouvernements ne se livreraient plus à ces luttes ruineuses qui les poussent dans la voie des armements, les peuples ne verraient plus s'augmenter annuellement les charges qui les excitent contre la France et dont on essaie de faire remonter l'odieux jusqu'à l'Empereur. »

Ce rapport n'avait point été écrit par Achille Fould en vue de la publicité ; c'était une de ces notes par lesquelles les ministres en disponibilité se maintenaient en relations avec le maître et préparaient leur retour. L'Empereur

en avait été frappé et comme il avait tous les courages, même celui de reconnaître ses erreurs, il en adopta les conclusions. — « Vous avez raison, dit-il à Fould, il faut faire insérer ce rapport au *Moniteur*. — Mais, Sire, cela n'est pas nécessaire. — Si, cela fera du bien, même à l'étranger. — Alors, Votre Majesté peut le faire paraître avec une lettre au ministre d'État. — Ce n'est pas tout, vous avez fait le plan ; il faut que vous l'exécutiez, que vous soyez ministre des finances. » Fould accepta, adoucit un peu les âpretés de son rapport et l'inséra au *Moniteur*.

Même avec ces atténuations, l'effet fut foudroyant. Il n'y avait pas d'exemple d'un gouvernement censurant de la sorte son passé. Ni les budgétaires, ni les Cinq, ni Eugène Forcade, dans son article si rudement tancé, ni les parlementaires les plus violents n'avaient dit davantage. Les amis étaient consternés et ils le disaient tout haut. « — Quel crédit, disaient-ils, auraient désormais les assertions ministérielles? » N'était-ce pas rendre l'Empereur odieux que de déclarer que lui seul était la cause, par son omnipotence financière, du malaise dans lequel l'Europe vivait depuis des années au milieu d'armements sans cesse accrus? Est-il une seule des considérations invoquées contre l'omnipotence financière qui ne pût se retourner contre l'omnipotence politique et à plus forte raison contre l'omnipotence diplomatique?

Les ennemis jubilaient, aucun n'était touché de ce retour à la vérité : ce n'était pas une révélation volontaire, mais un aveu de ce qu'on ne pouvait plus dissimuler. On avait surtout la bouche pleine du milliard de découvert. Un milliard en dix ans ! voilà où nous a conduits le pouvoir personnel; c'est une faillite ; Fould en est le syndic. — Ils ignoraient ou feignaient d'ignorer ce que le rapport avait omis d'expliquer, que, sur ce milliard, 652 millions étaient une charge léguée au gouvernement impérial par les gouvernements antérieurs. Ils critiquaient aussi le système nouveau, les républicains parce que le gouvernement le proposait, les orléanistes parlementaires, parce qu'il s'éloignait de leurs routines. A les entendre, il n'y avait pas d'autre moyen que les crédits extra-budgétaires de pourvoir aux dépenses imprévues; le droit de virement avait moins d'élasticité et l'inconvénient de rendre vaine la spécialité et illusoire le droit d'amendement.

Tout cela demande à être examiné de près.

II

La somme qu'un État consacre aux dépenses publiques, doit, après avoir été déterminée en bloc, être *spécialisée*, c'est-à-dire répartie entre les divers services auxquels elle est destinée.

Une première spécialisation s'opère entre les ministères ; une seconde entre les services mul-

tiples de chaque ministère. Chacun de ces services, selon son importance, constitue une section, un chapitre, un article.

On a toujours été d'accord que la distribution entre les ministères était du ressort exclusif du pouvoir législatif. D'après les parlementaires, il devrait en être de même de la répartition entre les divers services, sections, chapitres, articles. Le sénatus-consulte de 1852 avait au contraire réservé au Conseil d'État cette seconde répartition. Dès le vote de la Chambre, avant l'ouverture de l'exercice, la somme attribuée en bloc à chaque ministère, était *spécialisée* par un décret impérial rendu en Conseil d'État. On disait alors qu'au delà des ministères, la spécialité était de législative devenue administrative.

Ce système était supérieur au système parlementaire. Le vote des chapitres par le parlement prolongeait sans fin la discussion du budget et mettait l'administration dans la Chambre. Il avait l'inconvénient de ne pouvoir fonctionner sans l'usage de crédits supplémentaires : celui qui a voté peut seul *dévoter* (qu'on me permette ce néologisme); donc si, dans le cours de l'exercice un des chapitres se trouvait en excédent et l'autre en déficit, il était interdit au ministre d'opérer un virement du trop au profit du moins; l'excédent restait inemployé tant que le Corps législatif ne l'avait pas *annulé* et permis de l'employer autrement. Jusque-là, ce qui manquait était demandé à un crédit supplémentaire ouvert par un décret et soumis plus tard à rati-

fication. Dans le système du sénatus-consulte, le Conseil d'État, qui siège toujours, pouvait à tout instant modifier la *spécialité* qu'il avait établie, annuler un crédit et autoriser à le reporter par un virement, du chapitre en excédent à celui en souffrance. En dehors du budget voté, il n'y avait donc plus lieu d'ouvrir par décret que des crédits nécessités par des circonstances urgentes imprévues, auxquels on pourvoyait soit par des virements, soit par les ressources permanentes ou mobiles de la dette flottante[1].

Malheureusement les financiers du Conseil d'État chargés de mettre en œuvre le système du virement, imbus des idées parlementaires, en altérèrent le fonctionnement. Ils obtinrent qu'il fût subordonné à un disponible acquis après la première année de l'exercice (loi du 5 mai 1855 et décret du 19 novembre 1856). Ils réduisirent ainsi le virement à n'être plus qu'un acte de comptabilité intérieure, ne pouvant subvenir à aucun excédent de dépense. Dès lors surgit de nouveau la nécessité qu'on avait crue abolie d'ouvrir des crédits supplémentaires. Fould restitue au virement sa latitude première d'aller jusqu'à enlever momentanément à un chapitre indispensable ses fonds non disponibles, sauf à les lui restituer plus tard par un vote législatif. Il accrut même son importance : dans le système de 1852, les crédits extraordinaires coexistaient avec les virements ; désormais

1. Bons du trésor, fonds des caisses d'épargne, de la caisse des dépôts et consignations.

ils seront interdits aussi bien que les crédits supplémentaires; le virement seul devra pourvoir aux nécessités urgentes et imprévues.

Il compléta le système par un décret décidant que tout décret, autorisant ou ordonnant des travaux ou des mesures quelconques pouvant ajouter aux charges de l'État, n'est soumis à la signature de l'Empereur qu'accompagné de l'avis du ministre secrétaire d'État des Finances (1er décembre 1861).

III

Les virements paralysaient certainement la spécialité et le droit d'amendement, ainsi que le soutenaient les financiers de l'opposition, et c'était un de leurs avantages. Il était temps d'enlever à ces deux droits le caractère de fétichisme que leur avaient donné les parlementaires. La liberté vraie n'était intéressée ni à l'un ni à l'autre. La spécialité, au delà du ministère et de quelques larges sections, détruit la séparation des pouvoirs et conduit au conventionalisme. Le droit d'amendement, inhérent à la préparation des lois, devient néfaste en matière budgétaire; il se traduit par des remaniements d'impôts mal préparés, des augmentations électorales de dépenses; le contrôleur devient dépensier et les finances vont au hasard. Un budget doit être voté ou rejeté à peu près en bloc, et que chaque ministre le présente.

La supériorité du système des virements sur celui des crédits extra-budgétaires consistait surtout en ceci : les virements devraient s'expliquer immédiatement devant le Corps législatif, tandis qu'on attendait dix-huit mois avant de régler les crédits extraordinaires.

L'abandon d'une prérogative dont les rois constitutionnels eux-mêmes n'avaient pas voulu se dessaisir, consacrait un progrès politique autant qu'une garantie financière. Et c'est ainsi que l'entendait Fould : il n'était pas inspiré par des préoccupations exclusivement financières; sa vue s'étendait au delà. En 1858 (12 juillet) il écrivait à Gramont : « Je crois que ce qui nous convient le mieux est de nous mêler le moins possible des affaires des autres. Nous pèserons assez en Europe et dans le monde si notre établissement intérieur se consolide et se régularise. Les progrès que nous avons faits depuis six ans nous donnent la mesure de ce qui nous est réservé lorsque le temps et le développement de notre prospérité auront bien fait connaître les ressources de la France. Pendant que nous grandissons, il me semble que les autres États sont loin d'être en progrès; je vois partout des embarras, excepté chez nous. Nous avons donc tout à gagner à laisser marcher les événements et à nous borner à nos propres affaires. »

Il avait vu avec inquiétude l'expédition d'Italie et s'était proposé de rendre plus difficiles à l'Empereur les nouvelles incursions dans les affaires d'autrui. Par sa conception remarquable,

Achille Fould a mérité d'être compté parmi les financiers et les hommes d'État auxquels nous devons de la reconnaissance. La réforme n'honore pas moins l'Empereur. En se laissant lier les mains, il donnait un nouveau témoignage de ses intentions pacifiques. En même temps il infligeait un démenti aux assurances superbes de Billault et de Baroche sur le décret du 24 novembre « qui serait, disaient-ils, la fin des réformes constitutionnelles ». Ils en recevront bien d'autres.

IV

Le Sénat sanctionna, sur un beau rapport de Troplong (31 décembre 1861), les propositions de Fould, et il fut désormais établi :

1° Que le budget, présenté avec ses divisions en sections, chapitres, articles, serait voté par ministères et par sections, et que seule la répartition par chapitres et articles serait réglée par décret de l'Empereur rendu en Conseil d'État ;

2° Que des décrets spéciaux rendus en Conseil d'État peuvent autoriser des virements d'un chapitre à un autre dans le budget de chaque ministère ;

3° Qu'il ne peut être accordé de suppléments de crédits qu'en vertu d'une loi ou par un décret de virement.

Il est regrettable que Fould, puisqu'il était en train de réformes, ne se soit pas avisé d'une

à laquelle personne, il est vrai, n'a pensé jamais : c'est de changer le mécanisme réglementaire que traverse un budget avant d'être voté. On nomme une commission qui fonctionne mystérieusement pendant des mois et qui, couverte par l'ombre du huis-clos, empiète sur l'administration, exploite, tourmente ou subalternise les ministres, et enfin présente des rapports. Si la Chambre rejette les conclusions de ces rapports, le budget est en l'air, et après des mois perdus on n'est pas plus avancé qu'au premier jour. Si elle les accepte, l'épluchage de détail qui a pris tant de temps à la commission recommence en séance publique. C'est à peine si l'on vote la Dette sans pérorer; le premier venu, afin de satisfaire son comité électoral, de faire briller son nom dans le journal de son département, obtient des augmentations de dépense après avoir promis ou voté des diminutions de recettes; voilà l'équilibre de nouveau en l'air. On s'en tire par quelque emprunt qu'on cache dans les replis du colossal budget, et le déficit, comme une marée montante, gagne toujours.

Combien la méthode adoptée par le génie pratique des Anglais est plus expéditive! Chaque ministre présente son budget spécial et le justifie par un exposé ; les hommes compétents émettent aussitôt leurs critiques ou leurs observations, mais il est interdit d'introduire une dépense quelconque par voie d'amendement. Le vote a lieu aussitôt et sept à huit

séances suffisent en général à fixer le budget des dépenses. Son chiffre établi, le chancelier de l'Echiquier, dans un exposé solennel qui est l'événement de chaque session, explique comment il se propose d'assurer l'équilibre des recettes et des dépenses ; les orateurs de l'opposition lui répondent immédiatement ; la Chambre vote, et tout est terminé le plus souvent en une seule séance.

V

A défaut de cette réforme qui attend toujours son initiateur, Fould en opéra encore une, très utile pour la clarté de la gestion financière. Au lieu d'un budget unique, il en établit quatre :

1° Le budget ordinaire, comprenant les dépenses obligatoires et les recettes normales ;

2° Le budget d'ordre, résumant les dépenses dans lesquelles l'État n'accomplit l'office que d'un receveur ou d'un payeur, ayant déjà reçu la sanction des conseils municipaux ou des conseils généraux, qui doivent cependant être soumises au Corps législatif, afin qu'il se rende compte de l'ensemble des charges qui pèsent sur les contribuables ;

3° Le budget extraordinaire, consacré aux dépenses utiles, mais qu'à la rigueur on pourrait ajourner, avec l'indication des ressources spéciales qu'on leur consacre ;

4° Le budget rectificatif, qui régularise, tant

au point de vue des recettes que des dépenses, les évaluations du budget votées plusieurs mois avant l'ouverture de l'exercice.

Toutes ces réformes devaient régir les budgets futurs ; Fould compléta sa tâche par l'établissement du budget de 1863. Son point de départ fut : obtenir un équilibre réel, atténuer d'une manière sensible les découverts, puisqu'on ne pouvait songer à les faire disparaître entièrement ; ne pas rouvrir le grand-livre pour atteindre ce double résultat.

Les ressources certaines ne suffisaient pas à couvrir les dépenses obligatoires ; l'emprunt étant écarté, le seul moyen d'établir un équilibre réel était de créer des impôts. Il en demanda pour 112 millions au timbre, à l'enregistrement, aux sucres, aux voitures.

L'atténuation des découverts est en général obtenue par une consolidation de la dette flottante, mais c'était encore l'emprunt, et Fould l'avait exclu. A son défaut, il eut recours à une combinaison d'agiotage fort ingénieuse. Le 4 1/2 p. 100 était sous le coup d'une conversion obligatoire à partir du 22 mars. Supposant les rentiers inquiets de cette éventualité qui les menaçait d'une diminution de revenus, il les invita à s'associer à l'État pour faire avec lui, sur une échelle colossale, ce qu'en langage de bourse on appelle un arbitrage : il leur dit : « Si vous substituiez vous-mêmes du 3 p. 100 à votre 4 1/2, vous paieriez à peu près *huit* francs, représentant l'écart entre le cours

normal du 3 p. 100 et celui du 4 1/2. Remettez-moi vos titres et chargez-moi de l'opération. J'opérerai la conversion pour vous, mais à meilleur marché; au lieu de la soulte de 8 francs que vous payeriez, je ne vous en demande qu'une d'à peu près 6 francs. Vous réaliserez ainsi un bénéfice qui réduira votre sacrifice à une perte de revenu d'un quart p. 100 au plus. Cette perte même ne pèsera pas longtemps sur vous : le 3 p. 100, débarrassé de la concurrence du 4 1/2, étant à l'abri d'une conversion imminente, ne tardera pas à monter, et cette hausse vous rendra le quart p. 100 de revenu dont vous avez été momentanément privés. L'opération serait donc bonne pour vous ; elle ne le serait pas moins pour le Trésor; elle lui procurerait 100 à 150 millions dont je me servirai pour diminuer les intérêts de la Dette flottante. De plus, cette conversion facultative serait un acheminement vers l'unification de la dette et par suite à la baisse de l'intérêt, conséquence de la hausse inévitable des fonds publics. »

Afin que des commentaires intéressés ou perfides ne compromissent point le succès de la combinaison subordonnée à l'approbation de la Chambre, le directeur de la presse manda les rédacteurs des journaux pour leur notifier de ne plus s'occuper du plan financier jusqu'aux débats législatifs.

CHAPITRE X

LE SILENCE DE L'EMPEREUR. — LA VALETTE A ROME. — DOTATION COUSIN-MONTAUBAN. — L'ADRESSE DE 1862.

I

Ricasoli n'avait eu à se mêler ni du Mexique, ni de la question du *Trent*, encore moins de la réforme de Fould; il avait employé ses jours d'attente à l'organisation intérieure du nouveau royaume.

A Naples, le système de Cialdini avait porté ses fruits : les *bandes* étaient détruites ou réduites. Borgès, cabecilla espagnol, ami de Cabrera, soudoyé par le général légitimiste Clary, venu prendre la direction du mouvement dans le Napolitain et comptant y trouver une organisation sérieuse, assista à une dislocation : il put à peine réunir un millier d'hommes et deux cents cavaliers; traqué, il essaya de gagner les États pontificaux en traversant les forêts et les montagnes, il fut pris et fusillé à Tagliacozzo, à quelques heures de la frontière. La guerre civile était terminée, il ne resta plus alors que

des brigands dans l'acception ordinaire du mot. Ricasoli put réaliser sans imprudence l'unité administrative par l'organisation des provinces et des préfectures, et supprimer la lieutenance générale de Naples et le gouvernement de la Toscane (octobre 1861). Cialdini, qui ne voulait pas d'une situation amoindrie, fut remplacé par La Marmora, nommé préfet avec les fonctions de général d'armée.

Ricasoli ne se plaignait pas d'être à la fois ministre des Affaires étrangères et de l'Intérieur; il ne demandait qu'à devenir, comme il avait été à Florence, tout le gouvernement. Mais ses amis trouvant ce cumul peu parlementaire et au-dessus de ses forces, le pressaient de le faire cesser. Certains, entre autres Thouvenel, l'engageaient à renouveler, à l'imitation de Cavour, un *connubio* avec Rattazzi. Il s'y fût peut-être décidé si un voyage de celui-ci à Paris ne l'eût mis en défiance. Rattazzi y reçut de toutes parts un accueil empressé; l'Empereur lui accorda audience; les journaux de l'opposition lui offrirent un banquet; à la cour et à la ville, on le célébra comme l'homme politique le plus apte à maintenir entre les deux peuples les bonnes relations que Ricasoli compromettait par son esprit étroit et ses façons blessantes. Le susceptible Baron ressentit ces hommages comme des offenses personnelles. Peu s'en fallut qu'il ne rappelât Nigra, injustement accusé de s'être montré obséquieux envers le visiteur trop choyé. Il ne voulut plus entendre parler de *connubio* et

garda ses deux portefeuilles : il arriva au parlement les ayant sous le bras.

A Paris on continuait à garder le silence sur le *capitolato;* il crut se faire applaudir en le soumettant au parlement (2 novembre 1861). Le succès fut médiocre. Les cléricaux en rirent ou le bafouèrent : il parut trop théologique aux radicaux, désireux, non de réformer l'Église, mais simplement de la chasser de Rome. « Ricasoli, disait Brofferio, a écrit au Pape avec une onction de sacristie pour l'inviter à suivre la voie du progrès et à promulguer le grand principe des nationalités. Allons donc! Pape et progrès sont et seront toujours choses impossibles à concilier. Quant aux nationalités le Pape n'en connaît qu'une, la catholique; le reste est paganisme et péché mortel. Vouloir convertir le Pape en lui parlant théologie et le persuader de se dépouiller, c'est une prétention absurde. » On ne refusa cependant pas à Ricasoli, à une grande majorité, un ordre du jour de confiance confirmant « le vote du 24 mars, qui déclare Rome capitale de l'Italie » (11 décembre 1861).

Les ordres du jour ne suffisaient pas aux garibaldiens et encore moins aux mazziniens. Ils organisèrent des comités de *provvedimento*, d'initiative révolutionnaire. Le 15 décembre, à Gênes, une réunion de toutes les sociétés patriotiques d'Italie, présidée par Avezzana, le mandataire de Garibaldi, décida une fédération des sociétés patriotiques existantes. Ricasoli ne gêna pas cette concentration révolutionnaire. Ces agita-

tions servaient sa politique ; elles lui permettaient de renouveler auprès de Napoléon III les insistances non interrompues dont il avait fait un système, de lui exprimer une fois de plus sa crainte de ne pouvoir résister aux effervescences populaires, de lui dépeindre cet état morbide chaque jour aggravé, de lui signaler les progrès de cette idée répandue par les turbulents que l'Empereur ne songeait qu'à miner l'unité italienne et que le gouvernement du Roi était sa dupe.

Nigra, se servant habilement de ces arguments fantastiques, obtint du prince Napoléon, de Thouvenel, de Fould, de solliciter de l'Empereur une déclaration encourageante. Cette fois encore, l'Empereur laissa dire et ne répondit rien. *Tace*. On n'en tira que des instructions très vagues à La Valette qui gagnait son poste. Il devait conseiller au Saint-Père la résignation aux faits accomplis, et, sans proposer aucune solution, rechercher avec lui une combinaison qui lui assurerait la dignité, la sécurité, l'indépendance, en mettant un terme à l'antagonisme aigu avec l'Italie. Il devait en outre insister pour l'institution canonique refusée à l'évêque de la Martinique et pour l'éloignement du roi de Naples.

La Valette trouva le Pape souffrant d'une maladie nerveuse épileptiforme qui lui occasionnait des tremblements suivis d'évanouissements plus ou moins prolongés. Cette infirmité était compliquée d'un mouvement d'humeurs porté sur les jambes, où l'on était obligé d'entretenir un

écoulement à l'aide de scarifications. Il reçut l'ambassadeur avec une mélancolie bienveillante. « Je suis faible, lui dit-il, et l'Empereur est le plus puissant souverain du monde. Il a des canons, des soldats, je n'ai que mon droit : de nouvelles épreuves m'attendent peut-être ; je ne puis que les subir ; j'ai déjà beaucoup souffert, je suis prêt, s'il le faut, à souffrir encore. L'unité de l'Italie, tentée par ceux qui prétendent actuellement l'accomplir, est aussi impossible que la restauration des princes dépossédés : une armée de 300 000 Français parviendrait seule à faire une réalité de l'une ou de l'autre de ces deux chimères. L'Empereur peut agir d'après ses convictions, j'espère que Dieu nous inspirera à l'un et à l'autre les mêmes résolutions. Attendons les événements. »

Il refusa l'éloignement du roi de Naples : il ne pouvait chasser le fils de celui qui l'avait recueilli à Gaëte en ses jours de malheur. S'expliquant spontanément sur le refus de l'institution canonique à l'abbé Mounicq, il déclara qu'il lui était impossible de faire connaître ses motifs de la refuser : c'était une question de conscience, et nous ne devions plus y revenir. Autant le Saint-Père s'était montré humble, résigné tant qu'il ne traita que des intérêts temporels, autant il fut péremptoire, absolu, quand il s'agit de son autorité spirituelle.

La conversation n'était pas sortie des généralités. Avec le cardinal Antonelli elle fut plus précise. Il écarta d'un mot le différend sur

l'évêque de la Martinique : « Nous repoussons votre nomination et nous ne vous en expliquerons pas les motifs. Le seul témoignage de bonne volonté que nous puissions vous donner est de rechercher le moyen de prévenir de pareils désaccords. Vous pourriez, par exemple, présenter au Saint-Siège une liste générale des candidats que vous jugeriez dignes d'être appelés à l'épiscopat ; Sa Sainteté désignerait ceux qui ne soulèvent aucune objection, sans se prononcer sur les autres ». Il ne fut pas moins explicite sur le rapprochement avec l'Italie : « D'abord ne parlons pas d'Italie : le Saint-Père n'a que d'excellents rapports avec l'Italie. Italien lui-même et le premier des Italiens, il assiste avec douleur aux cruelles épreuves qui frappent l'Église italienne. Ce que vous lui demandez, c'est un arrangement avec le Piémont, c'est-à-dire avec son spoliateur, et cela est impossible, Pie IX n'a pas le droit de le faire ; ses successeurs n'en auront pas le droit ; un concile n'en aurait pas le droit. Nous subirons tout, nous n'accepterons rien. Le Piémont veut, dit-il, garantir notre liberté, qu'a-t-il fait de celle de l'archevêque de Naples, le cardinal Riario Sforza, si connu par ses bienfaits ? Il l'a chassé de son siège et obligé de se réfugier à Rome. Le cardinal De Angelis, archevêque de Fermo, ce prélat si distingué qui a rempli avec éclat la nonciature de Suisse, un des membres principaux du sacré Collège, où est-il maintenant? Il est à Turin, en chartre privée ; il ne peut pas sortir de la ville. Et tant d'évêques, soit des Mar-

ches, soit des États napolitains, privés de leur liberté, tant d'ecclésiastiques poursuivis, traqués, traités d'une manière indigne! Nous n'en sommes pas réduits à l'état de purs esprits; nous ne vivons pas en ce monde sans des moyens matériellement nécessaires. Le Piémont, en s'emparant des biens ecclésiastiques, a promis des indemnités, un secours pour vivre, et sans doute pour vivre honorablement. Que donne-t-il aux religieuses cloîtrées de Fano? Sept sous par jour! Voilà la liberté que le Piémont nous a faite. Et vous voulez que, sur ces données, nous allions, nous, confier notre liberté et notre indépendance au Piémont! — Est-ce là, demanda La Valette, la réponse définitive du Saint-Siège? — N'en doutez pas; cependant j'en référerai au Saint-Père (18 janvier 1862). » Le lendemain La Valette reçut un petit billet du Secrétaire d'État, disant qu'après avoir pris les ordres du Saint-Père, il n'avait rien à ajouter, rien à retrancher à ses déclarations de la veille.

Le jour même le cardinal Caterini, préfet de la Congrégation du Concile, agissant d'après les ordres du Pape, conviait, sans en donner avis préalable à notre ambassadeur, tous les évêques du monde catholique autour du Saint-Père, le jour de la Pentecôte, afin de confirmer la solennelle canonisation des vingt-trois bienheureux martyrs du Japon. La Valette représenta combien de pareilles façons blessaient les habitudes et les lois de la France et tendaient à dénaturer la véritable constitution de l'Église. « Le Saint-Siège

n'avait pas le droit de traiter nos évêques comme de simples vicaires apostoliques dont il dispose, sans souci de leur qualité de Français et de la loi qui leur interdit de quitter le territoire sans l'autorisation du gouvernement. Les réunir ainsi sans aucune des garanties exigées par les canons pour la solennité d'un concile, c'est renverser la constitution de l'Église et y substituer un régime de domination personnelle contraire aux plus anciennes traditions. La canonisation de quelques martyrs ne saurait être le véritable objet d'une convocation si solennelle ; elle n'est qu'une apparence ; on veut faire affirmer le pouvoir temporel, et donner au *non possumus* pontifical l'appui de l'épiscopat universel. »

Antonelli répondit : « La convocation est de pure courtoisie et sans aucun caractère obligatoire ; elle n'a pas d'autre but que la sanctification des martyrs du Japon ; on n'y traitera aucune question se rattachant à la situation générale de l'Église. Le Saint-Siège n'a pas besoin de réunir les évêques pour savoir leur sentiment, tous le lui ayant fait connaître par écrit. » Il s'étonnait de ces objections, car on ne les avait pas opposées à une convocation bien plus solennelle, à propos du dogme de l'Immaculée Conception.

A la lecture de ces rapports, l'Empereur, toujours taciturne, se contenta de dire : « Attendons la discussion de l'Adresse au Corps législatif. » *Tace*. Il autorisa néanmoins le ministre des Cultes à insérer au *Bulletin du Moniteur* que les évêques

convoqués à Rome par le cardinal préfet du Concile ne quitteraient leur diocèse et n'en obtiendraient la permission du gouvernement que si de graves intérêts diocésains les appelaient à Rome.

II

Le discours de l'Empereur (27 janvier 1862) à l'ouverture de la session fut très laconique sur toutes les questions extérieures. De l'Italie il dit simplement qu'il travaillerait encore à concilier les deux causes « dont l'antagonisme trouble partout les esprits et les consciences ». Il expliquait rapidement l'expédition du Mexique par la nécessité de protéger nos nationaux et de réprimer des attentats contre l'humanité et le droit des gens. Le mot le plus significatif s'adressait au roi de Prusse : « En venant en France (il) a pu juger par lui-même de notre désir de nous unir davantage à un peuple qui marche d'un pas calme et sûr vers le progrès. » Le reste était financier : atténuation, explication, commentaire du rapport Fould. Il insistait sur les 652 millions de la dette flottante à mettre au compte des anciens gouvernements, dont le rapport n'avait pas parlé, et sur les profits de gloire et de prospérité que les dépenses du gouvernement impérial avaient valus à la France.

Le discours de Morny aussi s'appliqua à blanchir le noir que le rapport de Fould avait mis

sur les finances de l'État : « Il ne faut pas que la régularisation de l'avenir devienne injustement la condamnation du passé ; il ne faut pas qu'on accuse nos finances d'avoir été jusqu'ici irrégulièrement administrées ; l'ordre le plus rigoureux y a toujours régné, et nos commissions du budget l'ont toujours proclamé même en réclamant les mesures qui viennent d'être adoptées. »

Suivait une satire des discours écrits, qui, dans la dernière session, avaient été les plus violents. Morny avait tenté d'en obtenir l'interdiction ; n'y ayant pas réussi, il prenait sa revanche : « Le parlement anglais, dont l'expérience et l'esprit pratique sont incontestables, interdit d'une manière absolue la lecture d'un discours, à peine tolère-t-il la lecture d'un document ; aussi les formes oratoires y ont à peu près fait place à une discussion simple, presque familière, et quelques mots d'un homme de bon sens y sont écoutés avec faveur. » — Il ne laisserait plus continuer la lecture d'un discours devant une Chambre inattentive ou déserte : « Le compte rendu et la sténographie ne sont pas établis pour recueillir des manuscrits [1]. »

1. *Courrier de Provence*, n° LXV : « Maîtriser son sujet, l'avoir étudié sous tous ses aspects, avoir prévu toutes les objections, être en état de faire face à tout, autant de conditions nécessaires pour l'orateur ; mais quel homme médiocre n'est en état d'écrire sur un sujet connu quelques phrases superficielles. On ne sait pas ce qu'on a *écrit*, mais ce qu'on veut *dire*, il faut le *savoir*. » — Voir aussi Benjamin Constant, Principes de politique, ch. VII, *De la Discussion*.

Les passions aux prises dans les conversations et dans la polémique des journaux se donnèrent libre carrière dans la discussion de l'Adresse, où l'on pouvait aller au bout extrême de sa pensée sans redouter un avertissement.

Au Sénat elle fut particulièrement violente, d'abord sur la question intérieure. Ségur d'Aguesseau et La Rochejaquelein reprochèrent à Persigny la protection accordée à la presse la plus licencieuse en outrages contre la religion : le *Siècle*, l'*Opinion nationale*. Ségur d'Aguesseau déclara qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour empêcher Persigny de devenir involontairement le Polignac de l'empire. La Rochejaquelein dénonça l'appui prêté à la candidature au Conseil général du directeur du *Siècle*, Havin [1]. — Les deux discours débordaient de diatribes contre la Révolution et de propos désagréables à l'adresse du prince Napoléon.

Piétri l'aîné et le Prince répliquèrent sur le même diapason. Piétri se rallia ouvertement à l'empire libéral; il signa les amendements des Cinq : « Les lois de sûreté générale ne peu-

1. A MM. les électeurs du canton de Thorigny-sur-Vire (16 juin 1861) : « M. le Ministre de l'Intérieur m'a offert spontanément de m'appuyer; l'Empereur a bien voulu me faire écrire par son secrétaire M. Mocquart qu'il voyait avec plaisir ma candidature et qu'il avait apprécié, lors de la guerre de Crimée et depuis le commencement de la guerre d'Italie, mon loyal et patriotique concours; enfin M. le Préfet a recommandé à MM. les Maires de se montrer bienveillants. Toutes ces marques d'estime m'ont d'autant plus touché que je ne les avais pas sollicitées. L. Havin. » Malgré toutes ces belles recommandations, il ne fut pas élu.

vent subsister sans inconvénient après l'amnistie qui a tout effacé; les élections doivent être absolument libres, *à la seule condition que la dynastie impériale*, légitime expression du suffrage universel, *soit mise au préalable par tous les candidats au-dessus de toute discussion;* la presse doit être délivrée du régime des avertissements et replacée sous le régime du droit commun. »

Le prince Napoléon appela aussi de tous ses vœux le couronnement de l'édifice par la liberté; il le désirait avec ardeur. Il accusa La Rochejaquelein d'avoir formulé le programme de la contre-révolution et celui de la terreur blanche protégée par les baïonnettes étrangères. « Nous ne le supporterons plus. La mission des Napoléon est d'appliquer les principes de la Révolution. Savez-vous à quels cris Napoléon Ier était ramené du golfe Juan aux Tuileries? Élevé sur le pavois populaire, sur les bras du peuple et de l'armée, c'est au cri de : « A bas les nobles! « à bas les émigrés! à bas les *traîtres!* »

On entendit : « *A bas les prêtres.* » Il y eut alors sur tous les bancs du Sénat une explosion de fureur et un quiproquo d'injures auquel l'orateur ne comprit rien, jusqu'à ce que Persigny, s'approchant, lui eût expliqué l'erreur. Il rétablit son vrai mot, mais beaucoup ne voulurent pas l'en croire : « Si je l'avais dit, fit le Prince, je le maintiendrais; j'aurai, du reste, occasion d'attaquer non pas les prêtres mais l'esprit clérical; vous verrez, si vous voulez m'écouter, si vous avez un peu de patience et si vous voulez

laisser de côté cette ébullition juvénile, que je ne recule pas devant un argument quand je le crois nécessaire. » Il résuma son opinion par les paroles célèbres de Thiers : « Je souhaite que le gouvernement de la révolution reste dans les mains des hommes modérés ; je ferai tout pour qu'il continue à y être ; quand ce gouvernement passera dans les mains d'hommes moins modérés que moi, dans les mains d'hommes ardents, fût-ce des radicaux, je serai toujours du parti de la révolution. »

Billault et Baroche ne permirent pas à Persigny de défendre sa politique : les ministres sans portefeuille avaient seuls qualité pour parler au nom du gouvernement, et les ministres-sénateurs devaient se résigner à rester leurs clients silencieux. Baroche réfuta habilement les faits invoqués par les conservateurs, et Billault tança le Prince : « Oui, l'empire est issu de la Révolution, mais pour en devenir à la fois le propagateur, le directeur et le modérateur. Certes, l'Empereur ne renie pas la Révolution, mais la révolution pure, honnête, conciliatrice, à la fois prudente et progressive ; c'est celle-là que compromettraient les violences dont nous sommes témoins [1]. »

Les explications spéciales sur la Société de Saint-Vincent-de-Paul présentées par Amédée Thayer et Charles Dupin furent calmes. Billault éluda les difficultés du débat en l'élevant : « Il

1. Séances des 20, 21, 22, 24 février 1862.

y avait deux questions : le droit de dissoudre et l'usage qu'on en avait fait; le droit lui-même n'était pas contesté, mais avait-on eu raison d'en user? » Il eût fallu citer des faits nombreux, prouvés, et il n'y en avait pas, tout au plus quelques imprudences spéciales, sans caractère de généralité. Le ministre s'en tira par une échappatoire commode : « Vous n'avez commis aucun délit, vous êtes gens fort respectables, mais vous êtes puissants, vous pourriez devenir dangereux, nous vous soumettons à la surveillance, non pour punir le mal que vous n'avez pas fait, mais pour prévenir celui que vous pourriez faire. »

La question romaine fut traitée avec une remarquable érudition par le président Bonjean. Il admit que le Pape ne doit être le sujet d'aucun prince, ni Rome cesser d'être sa résidence inviolable. Mais, s'appuyant sur maints textes ecclésiastiques, il s'efforça de prouver qu'un catholique peut, avec raisons plausibles, ne pas être partisan quand même du pouvoir temporel et ne pas croire que toute diminution de ce pouvoir soit une atteinte à la religion. Sa solution était *conciliation*. Le Pape devait s'entendre avec l'Italie et se résigner à n'être plus qu'un roi constitutionnel qui règne et ne gouverne pas; Victor-Emmanuel devait renoncer à s'annexer la Ville Éternelle.

Le prince Napoléon se moqua fort de cette conciliation entre deux souverains qui, avec une égale énergie, déclaraient qu'ils n'en voulaient pas : on n'avait à choisir qu'entre une attente

sans dignité, sans sécurité, et l'évacuation de Rome. L'année précédente il avait proposé la coexistence à Rome du Pape et du Roi, l'un au Quirinal, l'autre au Vatican et dans la cité léonine, maintenant, il voulait Rome tout entière pour le Roi. Le gouvernement temporel avait été le plus indigne et le plus incapable des pouvoirs et ne méritait pas qu'on le défendît; il le démontra par d'abondantes citations empruntées aux rapports de nos ambassadeurs depuis Louis XIV. L'unité italienne avait besoin de Rome, il fallait la lui abandonner. Il était convaincu que telle était la vraie politique de l'Empereur, et que malgré les démentis officiels, elle finirait par prévaloir [1].

Billault le détrompa : « La pensée de l'Empereur est celle dont je suis l'organe, j'ai pouvoir spécial pour le déclarer devant vous. Cette pensée est toujours la même : vouloir fermement à la fois l'indépendance de l'Italie et l'indépendance du Saint-Siège, n'admettre ni la réaction en Italie, ni la révolution à Rome, ni la soumission des provinces révoltées qu'on rendrait pieds et mains liés au Saint-Père, ni l'abandon de Rome, qui tomberait aussitôt dans les mains du Piémont. L'Empereur avait entrepris la guerre pour l'affranchissement de l'Italie, non pour son unité; cette unité s'était constituée malgré ses conseils; il eût préféré une confédération sous la présidence honoraire du Pape; maintenant

1. Séance du 1er mars 1862.

l'unité étant un fait accompli, il ne la troublerait pas et ne permettrait pas qu'on la troublât, mais il ne lui sacrifierait pas la Papauté. »

Cependant l'orateur officiel ne tint pas la balance égale entre les deux rivaux : selon lui il n'y avait à redouter nulle violence de la part de l'Italie, qui n'irait pas à Rome sans le consentement de la France ; le véritable obstacle à la détente était dans la résistance inflexible de Rome. Pour essayer de la vaincre, il croyait nécessaire le maintien dans l'Adresse des mots dont les cardinaux demandaient la suppression, exprimant « le regret de rencontrer encore tantôt l'entraînement et les prétentions immodérées, *tantôt la résistance et l'immobilité* ». Ces mots furent votés par acclamation [1].

Le discours du prince Napoléon obtint dans le monde démocratique et parmi tous les ennemis de l'Empire plus de faveur encore que celui de l'année précédente. Celui-là était le vrai Napoléon ! « Oui, lui écrivait George Sand, vous seul êtes franc et courageux dans cette officine d'hypocrisie. Ne vous laissez pas effrayer de tous ces cris, marchez toujours, cher Prince, soyez sûr que la France est avec vous. Votre place est déjà marquée dans l'histoire du progrès comme un rayon de vérité perçant les ténèbres. Nos cœurs vous suivent et le mien vous bénit. »

Une appréciation originale ou plutôt une sa-

1. Séance du 3 mars 1862.

tire sous l'éloge vint d'Émile de Girardin : « Mon cher Prince, l'effet de votre discours de samedi est loin d'être encore entièrement produit ; mais cet effet est déjà bon ; il sera excellent. Vous êtes entré dans une voie où vous ne devez plus vous arrêter maintenant. Il faut que vous cherchiez toutes les occasions et n'en laissiez passer une seule, de dessiner avec la plus grande précision votre ligne politique. Supériorité plus encore que noblesse oblige. D'une année à l'autre vous avez fait un grand pas : l'an dernier vous demandiez pour le Pape un quartier de Rome ; cette année vous demandez le rappel de nos troupes sans vous arrêter à la question de savoir où s'enfuira le Pape, ce qu'il deviendra, ce qu'il fera ? Il n'a plus Gaëte pour le recevoir, et le roi de Naples pour le protéger. — Par l'expédition de 1849 le Président s'est mis un doigt dans l'œil, par l'expédition de 1859 l'Empereur s'est mis un second doigt dans l'autre œil. Les yeux crevés ne se remplacent pas ; Napoléon III n'a plus d'yeux pour y voir. Il est à jamais, sur cette question, condamné à l'aveuglement. Même par l'inconséquence, il n'échapperait point à l'impuissance ! Il est dans une impasse d'où il ne peut plus sortir que par un nouveau coup d'État, impasse plus étroite qu'en 1851, mais coup d'État moins scabreux. Hors d'une nouvelle dictature et d'un nouvel appel au peuple point de salut ! Suppression de la Constitution, suppression du Sénat, *suppression du budget des cultes*, simplification de l'État, changement complet de

la politique de ces dix années de règne, liberté de la presse, liberté de réunion, réveil de l'opinion démocratique pour faire contrepoids à l'opinion catholique; voilà tout ce qu'il y a au fond de ces mots et de cette conclusion de votre discours : *Évacuation de Rome.* Vous en êtes-vous bien rendu compte? Ce que, de votre propre aveu, l'on dit de vos opinions qu'on traite d'entières et de radicales, vous allez le dire certainement de ces conclusions que je tire... mais c'est vous-même qui l'avez reconnu et proclamé : « La logique reprend toujours ses droits; elle est « inexorable. » Aussi l'art de prévoir une certitude n'est-il que l'art de déduire avec rectitude. Le décret du 24 novembre 1860 a faussé les rouages de la constitution de 1852; rouages faussés, rouages brisés. Pour me confondre si je me trompe, gardez ces quatre pages écrites à cinq heures du matin par un myope presbyte. A vous d'esprit et de cœur (3 mars 1862). »

Le discours du Prince produisit encore un petit incident au Sénat. Rattazzi avait dit au Parlement italien qu'au Sénat et au Corps législatif français « les opinions se sont modifiées, que ceux qui étaient les plus opposés à tout changement relatif aux États pontificaux revenaient à des sentiments plus doux, et que ce changement d'opinion était dû à la parole de ce Prince qui use de son éloquence et de son haut rang pour favoriser en toute occasion les intérêts italiens ». La Rochejaquelein dénonça cette appréciation. Dupin demanda la

question préalable, et Billault fit voter l'ordre du jour : « Il n'y a pas à discuter ce qui se dit à une tribune étrangère. L'Adresse votée par le Sénat est un témoignage suffisant de ses sentiments. L'Empereur en a lui-même consacré le sens lorsqu'en la recevant il vous a félicités « de vous être rangés au parti de la sagesse qui exclut les opinions extrêmes[1]. »

La controverse religieuse se donna encore carrière à propos de la pétition de l'archevêque de Rennes tendant à annuler la nomination de l'instituteur laïque de Sel. La Rochejaquelein, le cardinal Mathieu, Ségur d'Aguesseau, entassèrent les harangues sur un point de droit à éclaircir en quelques minutes. Billault rabroua un peu l'archevêque de Rennes et fit voter la question préalable[2].

III

Le Corps législatif approuva d'urgence la conversion facultative du 4 1/2 p. 100. Le succès tenait au maintien de l'écart de 7 à 8 francs entre le cours du 3 p. 100 et celui du 4 1/2. Afin que cet écart se maintînt pendant toute l'opération, il était nécessaire que le 3 p. 100 ne descendît pas au-dessous de 71 francs. Cela serait arrivé si la Bourse avait été laissée à elle-même; mais le ministre avait constitué un

1. Séance du 20 mars 1862.
2. 16 mai 1862.

syndicat de banquiers allant chercher de l'argent même à Londres, qui, par ses achats quotidiens, soutenait les cours, de telle sorte que l'État offrait au rentier un fonds au-dessus de sa valeur réelle, à un taux qu'il n'aurait pas atteint sans l'effort du syndicat. C'était le côté défectueux de l'opération. Darimon, Ernest Picard et moi nous le dénonçâmes. Les commissaires du gouvernement ne contestèrent pas l'existence notoire du syndicat, mais soutinrent que son action était nécessaire, légitime, pour empêcher l'agiotage de détruire par ses manœuvres l'écart naturel, antérieur au projet de conversion. Une immense majorité leur donna raison.

Ils n'eurent pas le même succès pour la proposition émanée de l'initiative de l'Empereur, d'attribuer une dotation annuelle de 50 000 francs au général Cousin-Montauban, comte de Palikao. Quand on déposa le projet sur le bureau, une longue protestation s'éleva sur presque tous les bancs. En comité secret, la Chambre refusa de discuter. — « Mais parlez donc, donnez vos motifs », répétait Morny. — Personne ne bougeait. — « Eh bien ! dit le général Allard, commissaire du gouvernement, je vais vous expliquer nos raisons. — C'est inutile, dis-je, puisque personne n'attaque, nous n'avons pas à entendre de défense. — Morny et Allard insistent. Peines perdues ; un grand nombre de membres se lèvent et se rendent dans leurs bureaux. Là tous ceux qui sont hostiles sont élus à des majorités énormes.

L'Empereur, ressentant une de ces violentes émotions qui couvaient parfois sous son air flegmatique, essaya de briser par un acte d'omnipotence une opposition qui l'étonnait et le blessait. Le *Moniteur* donna le même jour deux lettres, l'une de Palikao et l'autre de l'Empereur. Palikao refusait la dotation « parce que *quelques membres* (il aurait dû dire *tous les membres*) ont paru protester contre les intentions de l'Empereur et, il ose le croire, contre celles de la nation ». L'Empereur, nonobstant ce refus, maintenait le projet. « A chacun, disait-il, la liberté de ses appréciations. Moi, je désire que le pays et l'armée sachent que, juge obligé des services politiques et militaires, j'ai voulu honorer par un don national une entreprise sans exemple, car les grandes actions sont le plus facilement produites là où elles sont le mieux appréciées, et les nations dégénérées marchandent seules la reconnaissance publique. » N'est-il pas tragique de voir la passion avec laquelle le malheureux Empereur s'acharne à rehausser celui qui l'enverra s'engouffrer à Sedan?

Il se trompait sur le sentiment du pays et de l'armée; le Corps législatif le devinait beaucoup mieux. Partout on était choqué d'une avidité de gain peu commune parmi nos capitaines, on jugeait qu'un titre de comte, une dotation de sénateur de 30 000 francs, constituaient une récompense plus que suffisante pour une expédition dans laquelle nous avions perdu *douze* hommes et dont les exploits *sans exemple* se résumaient

en un combat pour rire à Palikao et l'incendie et le pillage d'un palais habité par des femmes[1]. L'Empereur se trompait encore en supposant que, par un ordre public, il materait la résistance du Corps législatif.

La commission conclut à l'unanimité au rejet de la loi. Jouvenel, ancien secrétaire de Berryer, fut chargé du rapport. Il railla doucement *l'expédition sans exemple* : « Cette expédition est en effet digne du temps où nous vivons, car *sans avoir exigé les douloureux sacrifices* qu'accepte si libéralement l'héroïsme de nos soldats, elle *aura sans doute* des conséquences considérables pour le développement de nos rapports avec l'extrême Asie. » Il motiva le rejet sur l'interdiction des majorats « à laquelle il n'était permis de déroger qu'en circonstances vraiment exceptionnelles. Si les services du général Palikao étaient d'une telle importance, pourquoi l'Empereur ne l'avait-il pas créé maréchal? Rappelez-vous la maxime de Montesquieu : « L'honneur est le principe du gouvernement monarchique et le trésor de l'honneur doit y suppléer aux autres trésors. » — Nos aïeux, à Denain et à Fontenoy, marchaient héroïquement à la mort pour mériter la croix de Saint-Louis; nos pères accomplissaient les prodiges des grandes batailles de la république pour obtenir un sabre d'honneur. — Votre Commission éprouve une douloureuse émotion en se

1. *Empire libéral*, t. IV, p. 523.

séparant sur un point des intentions de l'Empereur, presque au lendemain du jour où la confiance toujours généreuse du souverain nous a *restitué* plusieurs de nos prérogatives les plus essentielles; mais dans une question comme celle-ci, qui touche à des principes fondamentaux, sans engager aucune des nécessités de la politique impériale, nous avons pensé que l'indépendance de notre langage était la meilleure preuve de la sincérité de notre dévouement. Notre devoir nous a été d'autant plus facile, qu'issue de *182 suffrages contre 34*, votre Commission n'a pas la crainte de ne pas être l'interprète des sentiments de l'Assemblée [1]. »

Ce courageux rapport relevait le défi de l'Empereur, et les vives approbations qui l'avaient plusieurs fois interrompu ne permettaient pas de douter qu'il ne fût adopté. L'Empereur était acculé à une soumission ou à une dissolution. Dissoudre pour un refus de pension à Cousin-Montauban, c'eût été grotesque. Éclairé et calmé par les conseils de Morny, il se soumit. Une lettre de lui, communiquée au Corps législatif, retira le projet de loi. Il dissimula sa retraite en annonçant la présentation d'une loi (qui ne fut jamais présentée) comprenant les services militaires exceptionnels. « Le Corps législatif, qui m'a toujours donné un concours si loyal, qui m'a aidé à fonder l'Empire et les institutions qui doivent nous survivre, verra avec plaisir,

1. Séance du 28 février 1862.

j'aime à le penser, que je m'empresse d'adopter le moyen de rétablir la confiance mutuelle et d'effacer les traces d'un désaccord toujours regrettable entre les pouvoirs issus de la même origine et travaillant consciencieusement pour le même but. » De bruyantes acclamations et des cris de « Vive l'Empereur! » retentirent.

Cette séance est une date mémorable dans l'histoire constitutionnelle de l'Empire. Elle démontre combien étaient sérieux les pouvoirs du Corps législatif : le jour où il voudrait devenir le régulateur de l'État, il le serait.

IV

Dans la discussion de l'Adresse, les Cinq, qui avaient déjà expérimenté l'efficacité de leur méthode, renouvelèrent leurs amendements-principes de l'année précédente, en s'attachant à y mettre une précision plus incisive, afin que, réduits en formules faciles à retenir, ils entrassent insensiblement dans le cerveau du suffrage universel pour en sortir en élections libérales. Voici ces amendements, certainement supérieurs dans leur forme, quoique identiques au fond, à ceux de la session précédente :

« La confiance ne peut renaître que par un retour sérieux au régime de la liberté; la presse doit cesser d'être un monopole soumis à une censure occulte qui altère les manifestations de l'opinion publique; le jury, seule juridiction

compétente en matière de délits de presse, doit les connaître et les juger publiquement; des élections faites par les électeurs et non par les préfets, avec le droit de réunion et avec des chances égales de publicité et de protection pour tous; le pouvoir municipal émanant de la commune et non du gouvernement, de telle sorte que l'intérêt public ne soit plus subordonné aux exigences de la politique; la liberté individuelle garantie par un ensemble de mesures dont la première doit être l'abrogation de la loi de sûreté générale : telles sont les principales conditions d'un système politique qui s'autorise des principes de 89; telle est la réforme qu'exigent impérieusement l'état moral du pays, la dignité, le développement de son activité et de sa richesse, et qui ne peut être ajournée sans que la France soit placée dans un état d'infériorité vis-à-vis des autres nations.

« Après avoir épuisé auprès du Pape les moyens de persuasion, le gouvernement doit enfin sortir d'une équivoque mortelle à ses intérêts, déclarer franchement sa politique et ne plus mettre obstacle aux vœux légitimes des populations italiennes; l'occupation de Rome, si onéreuse pour nos finances, ne doit plus continuer.

« La France ne doit pas intervenir dans la guerre civile qui désole la République des États-Unis d'Amérique; mais elle déclare hardiment que ses sympathies sont acquises aux États du Nord, défenseurs du droit et de l'humanité. Elle

espère que leur victoire amènera l'abolition de l'esclavage, et qu'ainsi, une fois de plus, il sera prouvé que les crises les plus graves ne sauraient être funestes aux peuples qui ne séparent pas la démocratie de la liberté.

« Nous voyons avec regret commencer l'expédition du Mexique. Son but paraît être d'intervenir dans les affaires intérieures d'un peuple. Nous engageons le gouvernement à ne poursuivre que la réparation de nos griefs.

« Le public s'est ému à juste titre des chiffres de la dette flottante et des révélations qui lui ont été faites sur la vraie situation de nos finances. Les découverts ont eu pour cause l'impossibilité où s'est trouvé le Corps législatif d'arrêter les dépenses extraordinaires et supplémentaires. Une modification du mécanisme financier sera un remède insuffisant, si on n'entre pas en même temps dans la voie de la réduction progressive et permanente des dépenses publiques. Il est à regretter que le gouvernement préfère établir de nouveaux impôts dont le poids sera principalement supporté par la partie laborieuse de la population.

« Paris et Lyon attendent toujours un conseil municipal élu. On ne peut se refuser à reconnaître aujourd'hui que la hausse des loyers, la gêne de tant de familles et les plus grandes difficultés des crises commerciales, industrielles ou monétaires ont pour principale cause l'imprévoyance et la témérité d'une administration que l'élection n'a pas consacrée. »

Baroche pénétra notre tactique : « Il est décidé, dit-il, que chaque année les mêmes lois seront attaquées, que par ces attaques incessantes on cherchera à les user, si je puis ainsi parler, et arriver, de guerre lasse, à en obtenir l'abrogation, mais on n'atteindra pas le but que l'on poursuit[1]. — Nous verrons, répondis-je. »

Les développements que nous donnâmes à nos amendements amenèrent des altercations passionnées. Morny essaya plusieurs fois de reprendre Picard et Jules Favre[2], et la majorité m'empêcha de démontrer, contrairement aux assertions de Chevandier de Valdrôme, que la liberté électorale avait été respectée en 1848 par le gouvernement provisoire à Marseille[3].

Les protectionnistes, aussi constants que les Cinq, recommencèrent leurs malédictions contre le traité de commerce. Le marquis de Pierres lança quelques-unes de ces boutades qui, à la fois, exaspéraient et amusaient la majorité, sur le thème de l'impossibilité de discuter avec des ministres irresponsables : « Si la Cour des comptes blâme quelque part le détournement des fonds des Enfants trouvés au profit de l'embellissement d'un mobilier de préfecture, ce blâme doit-il remonter à l'Empereur et sommes-nous obligés de croire que c'est là un auguste virement? » (*Hilarité générale.*) — Il fit une sortie très drôle sur les « expéditions libératrices » :

1. Séance du 17 mars 1862.
2. Séance des 8, 17 mars 1862.
3. Séance du 10 mars 1862.

« Ce qu'il y a de plus considérable en cette affaire italienne (car j'ai trop de foi pour m'inquiéter de la Papauté), c'est que nous avons pour bien longtemps une sœur, et que nous voilà chargés de ses fautes, de ses égarements, de ses passions désordonnées. Ah! que nous nous serions bien passés de cette sœur! Et cependant n'allons-nous pas encore avoir au Mexique un autre petit frère... (*On rit.*) un autre petit frère à affranchir et à protéger? (*Hilarité.*) Et la Chine? Et la Syrie? Où s'arrêtera donc notre famille? » — Et au milieu de ces saillies humouristiques, de forts accents : « Vous me demandez si je veux la liberté de la presse? Hélas! oui, je la voudrais, car ces dix ans de vie politique ont achevé mon éducation. Moi, je vous demanderai à mon tour : Pouvez-vous la supporter? Si vous ne le pouvez, n'en parlons plus, mais soyez modestes et ne nous célébrez ni votre force ni 89. »

Cette année encore la question romaine eut le privilège de passionner. Au milieu des redites, quelques idées furent plus nettement dégagées. Jules Favre entra en plein dans le système du prince Napoléon : « Nous voulons l'unité de l'Italie; elle n'est pas possible sans Rome, Rome appartient donc aux Italiens. » — Billault, sortant de son équilibre habituel entre les deux opinions extrêmes, alla enfin au fond des choses : il était trop facile de répondre à la thèse de *Rome capitale de par le droit des Italiens*, il l'était infiniment moins de contester au

point de vue des nationalités *le droit des Romains* à disposer d'eux-mêmes, soit au profit du Pape, soit à celui du Roi, soit à leur profit en dehors des uns et des autres. Il n'y avait vraiment que cette objection sérieuse à la durée de notre occupation. Billault eut le courage d'esprit d'en convenir : « Quant au droit des Romains, je reconnais qu'il est suspendu et que nous méconnaissons chez eux le principe qui nous régit en France. Mais il est malheureusement parfois des circonstances exceptionnelles où des intérêts d'ordre supérieur commandent ces sacrifices momentanés de la liberté populaire. Les théories s'y refusent, mais la pratique des faits les domine. » — Sait-on qui, longtemps après, a donné son approbation à cette thèse politique? L'auteur de la *Vie de Jésus*. « Une terre qui importe à ce point au reste du monde ne saurait s'appartenir à elle-même; elle est neutralisée au profit de l'humanité; le principe national y est tué[1]. »

Keller mit le gouvernement en demeure de dire oui ou non s'il était décidé, sans préjuger l'avenir, à maintenir le *statu quo* et à conserver au Pape le patrimoine de Saint-Pierre dans ses limites actuelles. Il le somma de répudier la Révolution. « Puisque le mot de révolution est sans cesse dans votre bouche et dans la mienne, je suis bien aise d'aller moi-même au-devant d'une explication définitive. Qu'est-ce

1. Renan, Séance de l'Académie française du 23 avril 1885.

que la Révolution? C'est la liberté de renverser les gouvernements, l'omnipotence de l'État, la légitimité du fait accompli, la souveraineté du but, la fin justifiant les moyens. Le Pape, l'Église sont l'obstacle debout contre la Révolution : c'est pourquoi elle veut les renverser. La Révolution vous tend les bras, elle caresse vos mécontentements, elle flatte vos soupçons, elle voudrait vous entraîner, mais elle ne veut de concessions que pour vous affaiblir et vous isoler. Elle n'accepte l'attaque au Saint-Siège que comme un acheminement vers sa chute complète et elle n'accepterait sa chute que comme un acheminement vers votre propre ruine. Non, non, alors même que vous le voudriez, vous n'êtes pas et ne pouvez pas être la Révolution. (*Vive approbation.*) La France est catholique et libérale et c'est dire deux fois qu'elle n'est pas révolutionnaire (*nouvelle approbation*), car la révolution est à la fois la négation du catholicisme et la négation de la liberté. Qu'ils sortent de la foule ou qu'ils soient sur les marches du trône, arrière donc! Arrière tous ceux qui veulent nous ramener au Bas-Empire! » (*Applaudissements.*)

Billault protesta : « Vous ne connaissez qu'une institution et qu'un homme. Comme catholique, je le conçois, mais comme citoyen français, il est une autre institution que vous devez connaître, c'est l'Empire, un autre homme, c'est l'Empereur. (*Vive approbation.*) Ah! vous êtes bien sévère pour le gouvernement de votre pays,

vous lui prodiguez les remontrances, les amertumes. Mais dites donc aussi un mot de conseil au gouvernement temporel de Rome. Vous si clairvoyant pour les imperfections du gouvernement impérial qui fait la sécurité de la France et sa gloire, vous si clairvoyant pour nos infirmités, regardez donc un peu ce qui se passe à Rome et ayez pour parler au Saint-Père un peu de ce courage qui ne vous manque pas ici. Quand ses guides sont aveugles, criez-lui donc qu'il y a là un précipice et qu'ils vont l'y jeter. » — L'orateur officiel se refusa à répondre par un oui ou un non à l'interrogation de Keller : « Vous pouvez préjuger l'avenir par le passé. Les acrimonies, les ingratitudes n'ont aucune prise sur l'esprit de l'Empereur. Il reste bienveillant pour le Souverain Pontife, mais craignant les machinations politiques du gouvernement temporel, il garde sa bonne volonté entière comme sa liberté d'agir. Il ne prend pas d'engagement envers qui n'en veut pas prendre envers lui ; il attend. »

Dans la pensée de Keller, la révolution c'était nous. Plus encore que le gouvernement, je crus donc nécessaire de m'expliquer une fois pour toutes avec lui sur ce mot de révolution, afin qu'il ne vînt pas se jeter à chaque instant dans nos débats, sans qu'on sût bien ce qu'il signifiait :

« Vous dites que la révolution c'est l'omnipotence de l'État, la centralisation excessive. Vous avez lu les *Mémoires de Louis XIV ;* on y trouve cette proposition : « Les rois sont des seigneurs

absolus et ont naturellement la disposition pleine et entière de tous les biens qui sont possédés par les gens d'église comme par les séculiers. » Où saisir mieux l'omnipotence absolue de l'État?... Le commentaire en fut donné par le duc de Villeroy, lorsque, montrant à Louis XV enfant la multitude qui se pressait sous les fenêtres des Tuileries, il lui disait : « Sire, tout « ce peuple est à vous! » — L'omnipotence de l'État, savez-vous où elle est? Dans le *Traité de la politique sacrée* de Bossuet, où se trouve enseignée la doctrine que « le pouvoir du roi est « absolu »! — L'omnipotence de l'État, savez-vous où elle règne surtout? A Rome, à Rome, qui est une théocratie, c'est-à-dire un gouvernement confondant en ses mains tous les pouvoirs, et gouvernant également les âmes et les corps, les pensées et les actes. L'Église est immuable dans son dogme; ce qu'elle a enseigné une fois, elle l'enseigne toujours jusqu'à la consommation des siècles. Mais, à côté de la partie immuable, il est dans l'organisation ecclésiastique une partie toute terrestre, sans cesse changeante. Ainsi, son organisation matérielle débute par être une véritable démocratie; à cette démocratie succède l'aristocratie des évêques, puis une monarchie tempérée par les conciles. Il nous était réservé de voir l'Église se modifier encore, mais, contrairement à ses traditions les meilleures, pour se mettre en contradiction avec le progrès des idées. Tandis que la liberté gagnait partout, elle s'est transformée en une

monarchie absolue. Jusques à nos temps, dans tous les pays catholiques, en France surtout, les croyants, unis à l'Église universelle en ce qui touchait au dogme, conservaient de vieilles libertés. C'était notre honneur; nos célèbres jurisconsultes, après les avoir promulguées, les défendaient, et, dans le sein même du clergé, nulle voix ne s'élevait que pour leur rendre hommage. Aujourd'hui, ces traditions sont considérées comme des reliques d'un autre âge; on les rejette, on les dédaigne. L'ultramontanisme règne en souverain; l'empire que Rome s'est créé s'étend partout; les différences locales sont abolies, et le vieux bréviaire gallican, dans lequel nos ancêtres ont prié Dieu, est fermé; le bréviaire romain le remplace dans les églises de France. (*Mouvement.*) Voulez-vous donner le spectacle de la plus terrible unité qui jamais ait été cimentée? Allez à Rome, c'est le centre; jetez un regard sur l'immense circonférence qui s'étend autour d'elle, dans le monde entier; puis, de ce point central, avancez-vous vers un point quelconque de la circonférence, le plus éloigné; abordez le prêtre le plus obscur, le plus humble; interrogez-le; il vous répondra que, sur toutes les questions possibles, il est obligé d'accepter, d'enseigner et de défendre la vérité qui a été promulguée à Rome par le Pape seul! Ou je me trompe étrangement, ou je crois avoir le droit de dire : l'omnipotence, la centralisation excessive, elle est à Rome; si elle est quelque part, c'est là. Votre première accusation

ne s'applique donc pas seulement à la révolution!

« Vous avez soutenu, en second lieu, que la révolution est sans moralité, parce qu'elle accepte toujours le fait accompli, même lorsqu'il n'est pas légitime. En vérité, comment peut-on tenir un pareil langage au nom de l'Église? Avez-vous oublié sa pratique? (Et ici remarquez, je ne conteste pas, je constate.) Avez-vous oublié que l'Église a toujours répété la parole de saint Paul, à savoir, que *tout pouvoir vient de Dieu?* Ce qui a été formulé dans cette maxime : *Mos Ecclesiæ est appellare regem qui regnum occupat :* « La coutume de l'Église est d'appeler roi celui qui occupe le trône. » Avez-vous oublié les faits écoulés depuis 1800? Quel est le pouvoir que l'Église n'ait pas reconnu depuis ce temps-là parmi ceux qui se sont succédé en France? Est-ce qu'elle n'a pas reconnu, loué et sacré le premier Empereur? Est-ce qu'elle n'est pas allée à son égard jusqu'à enseigner dans son catéchisme que celui qui lui désobéissait encourrait la damnation éternelle? Quand Napoléon est tombé, est-ce qu'elle n'a pas reconnu la Restauration? Est-ce qu'elle n'est pas venue s'incliner devant le roi constitutionnel de 1830? Est-ce qu'elle n'a pas consenti à bénir les arbres de liberté de la république de 1848; est-ce qu'elle n'a pas prononcé à leur pied des discours pour prouver que la république naissait de l'Évangile? Enfin n'a-t-elle pas déclaré l'Empereur actuel l'élu de la Providence? Tous les faits accomplis depuis

1800, — et vous admettrez qu'ils ne sont pas tous également légitimes, — tous, dès qu'ils ont été consommés, ont reçu la consécration de l'Église, silencieuse sur leur légitimité. Elle ne s'est mise en lutte avec aucun pouvoir; elle les a laissés passer, prononçant sur tous des paroles de bénédiction. Qu'on puisse défendre ce système, qu'il puisse être soutenu, je ne le nie pas; mais il vous rend mal venus à prétendre que c'est la révolution qui accepte toujours les faits accomplis.

« Vous avez dit, en troisième lieu, que l'Eglise représentait la liberté, que la révolution n'aime pas; c'est ce qui me tient le plus au cœur. Assurément, Messieurs, vous conviendrez qu'au-dessus de l'autorité de M. Keller se trouve celle du chef de l'Église lui-même. Or Grégoire XVI s'est expliqué, et en vérité, quand on veut parler au nom de l'Église, qu'on fait la leçon aux rois et aux peuples, aux démocraties et aux révolutions, il faut répéter la seule parole officielle. Cette parole, la voici : « De la source infecte de l'*indifférentisme* découle cette maxime absurde et erronée, ou plutôt ce délire, qu'il faut assurer et garantir à qui que ce soit la *liberté de conscience*. Là se rapporte cette liberté funeste, et dont on ne peut avoir assez d'horreur, la liberté de la librairie pour publier quelque écrit que ce soit, liberté que quelques-uns osent solliciter et étendre avec tant de bruit et d'ardeur. » La lettre du cardinal Pacca, adressée à ceux auxquels l'Encyclique était destinée, complète et

montre dans son entier la théorie de Rome sur la liberté : « Les doctrines de l'*Avenir* sur la *liberté des cultes* et la *liberté de la presse* ont été traitées avec tant d'exagération et poussées si loin, que MM. les rédacteurs sont également très répréhensibles et en opposition avec l'enseignement, les maximes et la pratique de l'Église. Elles ont beaucoup étonné et affligé le Saint-Père ; car si, *dans certaines circonstances, la prudence exige de les tolérer comme un moindre mal, de telles doctrines ne peuvent jamais être présentées par un catholique comme un bien ou comme une chose désirable.* »

« La révolution, suivant M. Keller, a pour dernier caractère qu'à ses yeux, le but justifie toujours les moyens. Assurément, je manquerais souverainement d'équité, je mériterais que ma parole perdît toute autorité, si je ne reconnaissais pas, en le déplorant, que la révolution, elle aussi, a quelquefois obéi à la raison d'État, et qu'une certaine école qui a exercé le pouvoir, tantôt au nom des masses, tantôt au nom d'un seul, professe que les moyens sont toujours justifiés par le but. Mais j'affirme que ce n'est pas là l'esprit général, l'esprit véritable de la révolution, pas plus qu'un brin d'herbe emporté par un fleuve n'est le fleuve lui-même! Unissons-nous tous pour condamner cette maxime. Mettons-la hors de tous les partis. Cela vaudra mieux, mon honorable collègue, cela vaudra beaucoup mieux que de rechercher à quel parti elle appartient plus spécialement. Reconnais-

sons que tous nous y avons sacrifié, et promettons-nous de nous en préserver à l'avenir.

« La révolution, Messieurs, n'étant pas ce que l'honorable M. Keller croit, comment la définir? Quel est son caractère principal, la maxime maîtresse, comme dirait Montaigne, dans laquelle nous pouvons la résumer et l'incarner? Vous avez là écrite (*l'orateur désigne l'inscription qui est au-dessus du fauteuil du président*) une phrase qui est dangereuse parce qu'elle est générale et vague : *Vox populi vox Dei!* Il vaut mieux dire, selon le langage politique, que la principale formule de la révolution, c'est la souveraineté du peuple. La souveraineté du peuple, entendons-nous sur son sens ; cela ne veut pas dire, Messieurs, — loin de ma pensée ce blasphème! — qu'un peuple rende innocent tout ce qu'il veut, et légitime tout ce qu'il fait. Non, pour les nations comme pour les individus, il n'y a de légitime que ce qui est conforme à la justice. *Ubi justitia non est, ibi jus esse non potest :* seulement dans les mécanismes incomplets de nos sociétés actuelles, il n'existe nulle part un pouvoir constitué de telle sorte qu'il puisse intervenir pour imposer par la force aux nations égarées le respect de la justice ; c'est à elles-mêmes, à leur propre conscience, que cette obligation est confiée. Comme l'a dit un philosophe, la souveraineté de leur volonté n'a d'autre limite que la souveraineté de leur raison ; maîtresses d'accomplir ce qu'elles veulent, elles ne rencontrent la sanction du bien ou du mal qu'elles opèrent

que dans les destinées heureuses ou malheureuses qu'elles se préparent[1]. »

Je ne voulus pas que cette démonstration un peu vive laissât un sentiment pénible dans l'âme de collègues pour lesquels j'avais une cordiale estime. Je la terminai en disant : « Je le déclare bien fortement, même s'il se plaint à tort, je ne connais rien de plus sacré dans ce monde qu'un être humain qui, mettant la main sur son cœur, dit : Je suis blessé, ou je me crois blessé dans ce qui constitue mon être entier, dans la foi qui me fait entrer dès ce monde dans l'infini, qui crée un lien indissoluble entre moi et les générations qui m'ont précédé et celles qui me suivront! je respecte toujours un tel langage, et, quand je le contredis pour remplir un devoir, j'essaye de le faire avec des paroles douces et légères, d'une manière charitable et fraternelle. » (*Très bien! très bien!*)

1. Si à cette époque j'avais fait les études théologiques auxquelles je me suis consacré pendant une dizaine d'années, j'aurais reconnu que la négation de la souveraineté populaire ne peut être reprochée qu'au gallicanisme. Les docteurs ultramontains ont constamment affirmé le principe de la souveraineté nationale et condamné toute idée d'un droit divin, au sens où l'ont entendu les politiques monarchiques. C'est l'enseignement ultramontain que la Révolution de 1889 a suivi en condamnant l'ancienne doctrine de Pierre de Marca et de Bossuet; elle a restauré plus qu'innové. Là encore, comme en tant d'autres matières, on a considéré comme nouveau ce qui n'était qu'oublié, *non nova sed oblita.* — Voir mon *Manuel du Droit ecclésiastique*, p. 599 et *l'Empire libéral*, t. III, p. 595.

CHAPITRE XII

EFFET A TURIN ET A ROME DE LA DISCUSSION DE L'ADRESSE. — CHUTE DE RICASOLI. — MINISTÈRE RATTAZZI. — LA VALETTE A PARIS.

I

Les discussions au Sénat et au Corps législatif eurent un effet considérable à Turin et à Rome. A Turin, elles ne contentèrent pas; à Rome, elles effrayèrent.

Ricasoli, convaincu enfin que la France ne lui accorderait pas son appui pour aller à Rome, se rapprocha de l'élément révolutionnaire, espérant ainsi y aller seul. Afin que sa politique continuât à être digne de Machiavel, il essaya de paralyser les soldats en captant les chefs. Il promit aux mazziniens de s'employer à obtenir le retour de Mazzini qu'on disait gravement malade, pourvu qu'ils laissassent au Roi le mérite d'un acte spontané et le temps de s'assurer l'agrément de l'Empereur, à cause de la condamnation des tribunaux impériaux qui pesait sur l'exilé. L'Empereur fit répondre que la question, purement italienne, lui était indifférente et qu'on fît ce qu'on jugerait bon.

Mais le plus révolutionnaire, ce n'était ni Mazzini, ni Garibaldi, c'était le Roi, plus que jamais engagé dans les menées hongroises. Les événements semblaient l'y pousser : la Diète dissoute (21 août 1861), le recrutement et la levée des impôts ordonnés avec le seul concours des Comitats, la réunion de ces Comitats interdite parce qu'ils avaient refusé de se prêter à l'illégalité, les délits politiques déférés aux tribunaux militaires, le feld-maréchal Palffy nommé lieutenant impérial en Hongrie (octobre et novembre 1861) : Victor-Emmanuel, exalté par ces nouvelles, disait à Ricasoli : « Vos négociations pour Rome n'ont aucune chance d'aboutir, laissez l'Empereur tranquille. — Vos renseignements sur l'importance du mouvement hongrois sont exagérés, répondait le ministre ; gardons-nous de souhaiter là une révolution qui serait trompeuse pour les Hongrois, périlleuse pour nous et ajournerait la ruine inévitable de l'Autriche. »

Chacun d'eux avait raison. Les récentes déclarations d'Antonelli ne permettaient pas au plus optimiste de compter sur la moindre concession de Pie IX, ni celles de Napoléon III sur une évacuation proche ou lointaine. D'autre part, l'insurrection hongroise était une chimère de l'exil. Il y avait en Hongrie un parti révolutionnaire dont Kossuth était le chef extérieur et Teleki le représentant à Pesth ; mais le véritable dictateur moral, Deak, était absolument opposé à toute action insurrectionnelle. Les

deux partis s'étaient mesurés au début de la crise. Les révolutionnaires demandaient que la Diète notifiât à François-Joseph une *résolution;* les constitutionnels ne voulaient qu'une *Adresse respectueuse*. La veille de la discussion, Teleki se brûlait la cervelle et Deak demeurait maître incontesté de la Diète. L'*adresse respectueuse* repoussée par François-Joseph, Deak, qui n'en persistait pas moins dans sa voie, maintenait, par son autorité, la Hongrie dans une résistance passive.

Ricasoli avait beau soumettre au Roi ces considérations et d'autres, le Roi, sans les discuter, répondait d'un ton méprisant : « De grands événements se préparent; si ce n'est pas au printemps, ce sera en automne; ni vous ni moi ne pouvons les empêcher. » Et il excitait Garibaldi à se rendre en Dalmatie. « Il se complaît, disait le ministre, à l'anarchie et il pêche dans de téméraires et folles entreprises. » Il eut alors l'idée d'enlever au Roi, qu'il ne pouvait convaincre, le concours de Garibaldi. Il s'adressa au sénateur Plezza. Celui-ci, que Garibaldi avait invité à Caprera, s'y rendrait avec ses chiens, après avoir chassé en Sardaigne afin de n'éveiller aucun soupçon. Il démontrerait à son hôte en causant combien serait pernicieuse une expédition qui pourrait amener une rupture immédiate entre l'Autriche et l'Italie ; il ne donnerait pas de conseils à un homme qui ne les acceptait pas, même de ses amis, mais il appellerait son attention, par des raisons et des faits,

sur les responsabilités qu'il encourrait. De ses entretiens, Plezza ne rapporterait, bien entendu que ce que Garibaldi lui aurait permis de redire. Au moment du départ, le sénateur dit : « Garibaldi est bon et même docile quand on lui montre de la confiance, mais à Caprera, dans l'isolement, lui, homme d'action, il s'impatiente; il ne voit que gens soupçonneux qui l'excitent; s'il était sur le continent, il serait bien plus maniable; il sera bon que je le décide à revenir assister aux prochaines réunions des Sociétés de tir. Cela vous déplairait-il? — Non, fit Ricasoli après un moment de réflexion, qu'il vienne; d'ailleurs, s'il veut venir, comment l'en empêcherai-je? »

Ces avances aux révolutionnaires mirent le ministre en délicatesse avec son Parlement. Les manifestations garibaldiennes et mazziniennes, quoique tout en paroles, impatientèrent les modérés. Un des plus intrépides à braver Garibaldi, Carlo Boggio, interpella le ministère sur sa tolérance à l'égard des comités et le somma de les dissoudre. Ricasoli s'y refusa : homme de liberté, dit-il, il ne voulait pas porter la main sur une liberté consacrée par le Statut; il était prêt à employer la force pour réprimer les abus de la liberté, il ne s'en servirait pas pour les prévenir; il ne croyait pas nécessaire, pour empêcher les fautes de quelques-uns, d'enchaîner la liberté de tous.

Le Parlement, à l'unanimité, donna acte au ministère de ces déclarations : les modérés

votèrent en sa faveur parce qu'il promettait de *réprimer*, les révolutionnaires parce qu'il refusait de *prévenir*. Ni modérés ni révolutionnaires ne donnaient un vote de confiance; au contraire jamais il n'en fut qui impliquât, en réalité, plus de défiance. Ricasoli, feignant de ne pas le comprendre, le Roi, enchanté de cette occasion de se débarrasser d'un conseiller désagréable, le lui expliqua et pria dans des termes poliment affectueux son « cher baron et cousin » de se retirer : « Moi et une partie respectable des représentants de la nation, nous déplorons depuis plusieurs mois de voir le ministère non complété, nous déplorons de voir la conduite des affaires publiques négligée, tout ce qui devait être fait n'être pas fait, et le ministère marcher en dehors de la voie politique marquée constamment par moi depuis 1849, et suivie énergiquement par l'éminent comte de Cavour au milieu des périls les plus difficiles, laquelle voie nous a conduits au point où nous en sommes. » Après ce beau compliment, il ne restait qu'à s'en aller; Rattazzi fut chargé de former le nouveau cabinet (1er mars 1862).

La hauteur d'âme de Ricasoli n'allait pas jusqu'à la grandeur parce qu'elle manquait de simplicité. Il vivait dans l'idolâtrie de soi, jusqu'à trouver pur, dès qu'il le faisait, ce qu'il flétrissait chez les autres. Il se considérait comme un être à part, objet des sollicitudes de la Providence : c'est elle qui en avait doté la Toscane; qui l'avait prédestiné à combler le vide causé

par la mort de Cavour; qui l'avait contraint à cumuler deux ministères dans sa main. Il ne lui suffisait pas qu'on reconnût qu'il n'avait pas été, comme le disaient injustement ses adversaires, le ministre de l'inertie et de l'incapacité; il voulait être considéré comme le seul et le premier qui eût porté au gouvernement toutes les conditions de sérieux, d'autorité, d'intelligence. « Io sono Bettino Ricasoli », répétait-il à tout propos. Par ce refrain, il avait lassé même ses amis, et sa retraite produisit un véritable soulagement. Il le sentit, en fut offensé et se considéra comme la victime de l'injustice générale[1].

Une des dernières lettres qu'il trouva sur son bureau fut un avis du sénateur Plezza, annonçant que le jour même, à 2 h. 1/2, il était arrivé à Gênes avec Garibaldi (2 mars).

Les historiens italiens ont accusé Benedetti d'avoir contribué au renversement de Ricasoli. Ce ministre suffisait à se renverser lui-même. Benedetti n'est pas sorti de la neutralité loyale de son rôle diplomatique. Ricasoli a, du reste, reconnu qu'il l'avait constamment secondé[2].

1. A son frère Vincenzo, 27 mars 1862 : « *Tutti hanno sbagliato verso di me.*

2. Lettre à Peruzzi, du 3 avril 1862; « *Per dire il vero mi ha secondato sempre.* » — THOUVENEL à Flahaut, 21 novembre 1861 : « Il est parfaitement faux que nous songions à opposer M. Rattazzi à M. le baron Ricasoli. L'Italie a plus que jamais besoin de ses hommes d'État pour résister aux mauvaises passions, et nous faisons ce qui dépend de nous dans le sens de la conciliation des partis honnêtes. » A Flahaut, 7 mars 1862 : « J'aurais préféré de beaucoup à la retraite

Après un remaniement partiel, le nouveau ministère demeura composé ainsi : le président du conseil à l'Intérieur, le général Durando aux Affaires étrangères, Petiti, à la Guerre, Depretis, ami particulier de Garibaldi, aux Travaux publics, Pepoli, allié de l'empereur Napoléon III par sa mère, à l'Agriculture et Commerce, Matteucci à l'Instruction publique, et un jeune Biellais jusqu'alors inconnu, si ce n'est parmi les savants, industriel, ingénieur et géologue, Quintino Sella, aux Finances.

II

Le Pape avait été douloureusement impressionné des attaques plus ou moins directes de nos orateurs officiels. Il s'en plaignit longuement à La Valette : « On parlait de son immobilité, de son obstination ; pouvait-on lui reprocher de ne

de M. Ricasoli, son union avec M. Rattazzi. » — Benedetti m'a confirmé ce témoignage de Thouvenel dans une lettre du 9 décembre 1899 : « Rien n'est plus inexact que l'assertion des historiens italiens auxquels vous faites allusion. Je n'ai absolument rien tenté pour aider au renversement de Ricasoli. Vous savez quelle était sa politique : aller à Rome comme un boulet sans tenir compte de rien ni de personne. Or je savais, à n'en pas douter, qu'il ne pouvait rien sans le Roi et que le Roi, fidèle à la doctrine de Cavour, ne voudrait rien tenter contre le sentiment de l'Empereur. Et c'est précisément cette contradiction radicale de vues et de dispositions qui a mis fin au ministère du Baron. Je n'avais donc aucune raison ni aucun intérêt pour intervenir dans un sens quelconque entre le souverain et son principal conseiller en ce moment. »

pas vouloir s'entendre avec ceux qui l'avaient dépouillé, et surtout exiger qu'il indiquât lui-même le moyen de lui enlever le peu qui lui restait? Il était prêt à écouter ce que nous pouvions avoir à lui proposer; mais n'était-ce pas le persécuter que de lui demander davantage et vouloir qu'il fournît lui-même l'arme destinée à renverser les derniers débris de son pouvoir temporel? On accusait son gouvernement de n'être point sympathique à la France. Le reproche contraire était assurément plus juste. Il avait pour l'Empereur et pour la France une affection dont on ne pouvait douter. Qu'un peu de défiance se mêlât à ces sentiments, les événements ne l'expliquaient que trop. Les Légations, le Saint-Siège le reconnaissait lui-même, s'étaient détachées de ses États par la force irrésistible des événements; mais ne lui avait-on pas enlevé les Marches et l'Ombrie du moment où, pouvant empêcher qu'on ne les prît, on les avait cependant laissé prendre? »

La Valette demanda si Sa Sainteté était effectivement disposée à étudier, de concert avec nous, un plan qui nous permît enfin d'arriver à une solution, non seulement désirable, mais nécessaire. « J'écouterai vos propositions, mais je ne puis m'engager à les étudier avec vous. Vous me les soumettrez sans doute par écrit, j'y répondrai par écrit. Je ne vous dissimule pas cependant que, partant de principes contraires, il me semble difficile d'arriver à nous entendre. Vous ne vous étonnerez pas qu'à telle proposi-

tion, je réponde par le mot *impossible*, mais je le répète, je ne refuse pas de vous écouter. » (12 mars.)

Pour qui eût voulu comprendre, ce langage était clair. Il signifiait : « Laissez-moi tranquille, je ne vous concéderai rien. » Mais La Valette était de ceux qui s'estiment irrésistibles : devenu italien même en cela, dès qu'on ne lui répondait point de mauvais compliments, il était persuadé qu'il avait fasciné, converti. Il interpréta une politesse comme une capitulation, et il manda que le Saint-Père s'adoucissait, qu'on pouvait s'avancer avec quelque espérance de succès. « Soyez ferme, je me charge des ménagements affectueux. » — Sur cette assurance, il fut appelé à Paris (26 mars).

Avant tout il réclama le rappel du général de Goyon qui, légitimiste, dévoué aux intérêts cléricaux les plus exagérés, contrecarrait la direction politique de l'ambassade, et créait un dualisme permanent funeste à l'autorité de l'Empereur. Gramont s'en était plaint à maintes reprises; l'Empereur lui-même l'avait souvent blâmé. Le 22 octobre 1860 il s'en était expliqué avec le ministre de la Guerre : « Écrivez au général de Goyon une lettre bien nette pour lui faire comprendre sa position à Rome. Les troupes françaises occupent Rome militairement, non politiquement. Elles doivent assurer la tranquillité, réprimer les désordres, mais ne jamais être des auxiliaires directs des agents de police : quand (d'odieuse mémoire) les troupes étran-

gères étaient à Paris en 1815, elles occupaient le pays militairement, mais elles prenaient bien soin de ne point se faire les satellites des rancunes des Bourbons ; elles laissaient aux soldats français le soin des arrestations et des fusillades. Le général de Goyon doit agir de même. Malheureusement il ne comprend pas sa position. » Le 26 août 1861, l'Empereur écrit encore au ministre : « Veuillez faire savoir au général de Goyon avec quelle peine j'ai appris que la prison de San Michele, qui regorge de prisonniers politiques amenés de Pagliano, était gardée par des soldats français. Je ne veux pas que nous soyons les gendarmes du Pape. » Le 23 septembre : « Si, comme le disent les journaux, Goyon a assisté à la cérémonie anniversaire de Castelfidardo avec son état-major, il faut l'en blâmer sévèrement et lui répéter que je *veux* qu'il conserve la plus stricte neutralité. »

C'est à quoi le général ne pouvait se résoudre. Malgré l'appui qu'il trouvait auprès de l'Impératrice et du parti clérical de la cour, il fut sacrifié. L'Empereur écrivit le 29 avril 1862 au maréchal Randon : « Il faut terminer l'incident relatif au général de Goyon. M. de La Valette, étant mon représentant à Rome, réclame les attributions qui lui appartiennent et qui lui laissent dans tout ce qui relève de la politique la décision suprême. Le général ne croyant pas devoir obtempérer à cette nécessité, il est indispensable de lui dire de prendre un congé et de venir à Paris pour qu'il comprenne que, sans blâmer sa

conduite militaire, je veux cependant avoir à Rome une unité complète dans la direction politique. »

Ce rappel mit la cour pontificale sens dessus dessous. On y vit le présage d'une action énergique. Le Pape seul resta calme et continua à disserter sans colère avec Bellune, notre chargé d'affaires. Il s'occupait surtout d'apaiser les appréhensions qu'inspirait à Paris le concours des évêques venus à Rome de tous les points du monde : « Ce n'est pas un concile ; les évêques viennent m'apporter une marque de sympathie. » — Certaines personnes, disait-il encore, ont confiance en Rattazzi, elles ont tort. Garibaldi est certainement bien diabolique, mais je le préfère, parce que je préfère le révolutionnaire de la place publique au révolutionnaire des salons : l'un travaille du moins au grand jour et l'autre mine sournoisement. Quant à moi, j'attends et je suis assuré que l'Empereur ne m'abandonnera point. Les journaux disent beaucoup de choses ; je n'en crois rien ; j'attends (20 mai). »

CHAPITRE XIII

LA RÉFORME FINANCIÈRE ET LE MEXIQUE AU CORPS LÉGISLATIF

I

Pendant qu'on délibérait aux Tuileries sur les instructions qu'on donnerait à La Valette institué le seul directeur de la politique française à Rome, le Corps législatif continuait ses travaux et discutait la réforme financière et l'expédition mexicaine.

Le sénatus-consulte reçut une approbation à peu près générale ; ce fut un des budgétaires de la majorité, Devinck, qui se montra le moins favorable, et, je ne sais pour quelle raison, très excité contre Fould. Malgré quelques pointes de Picard, nous eûmes l'équité de n'attaquer le principe ni dans nos discours ni dans notre amendement financier. Maître de suivre mon impulsion, j'aurais accordé une approbation aussi explicite qu'au décret du 24 novembre ; c'eût été m'exposer à une rupture dont l'heure ne me paraissait pas venue. Je me contentai d'un mot

d'assentiment épisodique dans mon discours sur la conversion [1].

Toutes les oppositions et les budgétaires gouvernementaux approuvèrent d'un commun accord la sollicitude du gouvernement à établir un équilibre réel et à ne pas le demander à l'emprunt, comme à regretter qu'on l'obtînt par l'établissement d'impôts nouveaux. Devinck, le premier, adressa ce reproche, que Darimon corrobora dans un excellent discours. Mais, alors, comment obtenir l'équilibre? Par des économies, répondaient-ils. Mais où les prendre? sur les services civils? ils étaient insuffisamment dotés; sur les gros traitements? en rognant bien on gagnait à peine 3 ou 4 millions. Des retranchements sérieux ne pouvaient être opérés que sur les dépenses de la Guerre et de la Marine. C'est là, en effet, ce qu'on conseilla : « La France, disait Plichon, n'est pas capable de supporter la dépense d'une armée permanente de 400,000 hommes, et je ne crois pas qu'en l'état actuel de l'Europe, une armée aussi nombreuse soit nécessaire pour assurer la sécurité de nos frontières. La diminution de l'effectif et la suppression de la Garde permettraient de réaliser des économies importantes.

1. « Après la lettre de M. Fould, j'ai entendu dire : « Voyez quelle maladresse ! Venir dire qu'on s'est trompé ! » J'ai répondu : — Non; convenir qu'on s'est trompé n'est jamais une maladresse, c'est un acte habile, mais à la condition qu'on ne se contente pas d'avouer ses fautes, qu'on les répare. » (8 février 1862.)

« La Garde n'est point une bonne institution au point de vue militaire ; elle est ruineuse au point de vue du budget ; comparée à une troupe de ligne de même nombre, elle coûte un tiers de plus ; la diminution de notre effectif aurait pour résultat d'amener la réduction des forces de la plupart des puissances [1]. » — Prenez 30 millions sur les ministères de la Guerre et de la Marine, disait Devinck. — Et Picard : « L'impôt est le plus mauvais de tous les placements ; l'impôt est une calamité (averti par une vive interruption, il ajouta : nécessaire), qui doit être atténuée autant que possible ; je ne crains pas de me tromper en disant que si le gouvernement, par un de ces mouvements spontanés auxquels il nous a habitués, nous apportait la proposition de réduire l'effectif dans une proportion considérable, on verrait un enthousiasme pareil aux enthousiasmes les plus éclatants que vous ayez manifestés [2] ». Parmi les partisans de l'équilibre par l'impôt, quelques-uns, Cassagnac et Roques-Salvaza, reprirent leur idée d'un impôt direct sur les revenus mobiliers [3].

Magne, secondé par les rapporteurs du budget et les commissaires du gouvernement Alf. Leroux, Segris, Vuitry, réfuta, avec une puissante clarté, toutes les critiques. « Jamais budget à son début ne s'est trouvé en meilleures conditions. Le budget ordinaire atteignait à

1. 6 mars 1862.
2. 14 mars 1862.
3. 17 juin 1862.

1 721 781 077 francs et comme le produit des impôts existants ne s'élevait qu'à 1 715 000 000, on avait une insuffisance de six millions et demi. Il fallait la couvrir et, de plus, s'assurer un excédent d'une certaine importance. De là la nécessité de demander une quinzaine de millions à l'impôt. — En outre le budget extraordinaire étant fixé à la somme de 121 648 615 francs et les ressources à lui affecter ne s'élevant qu'à 70 millions, un supplément de 51 millions devenait de ce chef indispensable. En tout 73 millions à trouver; l'enregistrement, le timbre, le sucre et les voitures les fourniront. M. Fould avait demandé une augmentation de 112 millions d'impôts ; grâce aux réductions opérées par l'accord du Conseil d'État et de la Commission du budget on a pu se contenter de 73 millions. — On nous dit que ce n'est point assez, et on nous somme de réduire les dépenses publiques, c'est facile à dire, mais indiquez-nous ces réductions ! Vous ne nous en proposez qu'une, la diminution de l'effectif. Nous ne pourrions vous l'accorder qu'en désorganisant la défense nationale et en compromettant la sécurité et le prestige de la France. Sur le budget de la Guerre nous vous avons accordé toutes les réductions possibles. Quoiqu'il ait été décidé qu'une troisième réunion de la réserve aurait lieu en 1863, nous y avons renoncé pour réaliser une économie de 1 600 000 francs; nous avons, contrairement à ce qui s'est pratiqué jusqu'ici, consenti à comprendre, dans l'effectif normal de

400 000 hommes, les détachements temporaires destinés soit à l'occupation de Rome, soit aux petites expéditions; nous n'irons pas au delà. »

Magne célébra les résultats de la conversion : « Elle avait à peu de frais (3 ou 4 millions) procuré 150 millions qui seraient appliqués à atténuer les découverts et diminuer la dette flottante. Toutefois il se préoccupa beaucoup plus de justifier le passé auquel il avait été mêlé et d'effacer l'effet du rapport de Fould, que de défendre le budget de son successeur. Il décomposa une fois encore le fameux milliard du découvert, démontra que la plus grande partie, 652 millions, en était imputable aux gouvernements antérieurs. L'administration des finances impériales, dans son ensemble, avait été bonne; sur dix budgets, les deux premiers n'avaient présenté qu'un déficit peu important; ceux de 1855 à 1859 avaient suffi à leurs besoins, et les deux derniers même avaient eu des excédents appliqués à l'extinction de la dette; trois seulement, ceux de 1854, 1860-1861 avaient eu des découverts importants dus, non à une mauvaise gestion, mais à des circonstances de guerre et au traité de commerce. La prospérité du pays s'était accrue dans des proportions inouïes; on a construit 12 000 kilomètres de chemins de fer, conquis sur les champs de bataille une grande gloire, et, tout compensé, les impôts affectés au budget ordinaire n'ont été augmentés que de 16 millions. Est-ce là le fait d'un mauvais gouvernement? —

Il s'éleva, après Segris, très vigoureusement contre la tentative d'un impôt sur le revenu général ou partiel. « Il est évident, dit-il, que lorsqu'une idée excite contre elle le sentiment public, elle ne se produit pas d'une manière directe et ouverte ; elle se fait petite, elle se fait humble, et parfois elle parvient ainsi à trouver une place et former un précédent ; c'est ce précédent que le gouvernement, d'accord avec la commission, ne veut pas introduire dans nos budgets[1]. »

Le devoir des députés n'est pas seulement de critiquer le gouvernement ou de l'exciter au progrès, ils sont tenus encore d'être les éducateurs du peuple auquel leur parole s'adresse. J'étais mécontent du mot de *calamité nécessaire* par lequel Picard avait défini l'impôt ; je le rectifiai en démontrant qu'il est utile et nécessaire, même bienfaisant, qu'il ne doit jamais être attaqué dans son principe, car il est la condition même de la vie sociale. Je ne voulus pas non plus que notre opposition parût complice de l'impôt sur le revenu défendu au dehors par quelques-uns de nos amis. Malgré la mauvaise popularité que nous aurions pu gagner en l'acceptant, je l'appréciai sévèrement : « Les longues défaites sont préférables au succès quand on le demande à des moyens équivoques. Je ne veux voir inscrits sur nos programmes que des principes légitimes et d'une application pos-

1. 14 mars et 21 juin 1862.

sible. » Je n'approuvai pas tous les impôts nouveaux; celui sur les voitures ne me parut acceptable que si l'on y voyait une manifestation nouvelle de la richesse mobilière; je critiquai celui sur le sucre : on l'avait dégrevé, deux ans auparavant et on venait nous demander de le recharger, alors que les effets bienfaisants du dégrèvement commençaient à se manifester : « Combien je trouve le gouvernement mal inspiré d'ajouter cet exemple de mobilité à ceux qu'il nous a déjà donnés! Nous en convenons tous, et l'honorable M. Segris l'a dit avec énergie : en matière de finances, il faut avoir une conduite, un plan; il faut savoir ce qu'on veut et, ce qu'on veut, le poursuivre avec persévérance et résolution. Or que voulez-vous? Chaque année vous changez de langage et de projets : vous préconisez les virements, puis vous les abandonnez, puis vous les reprenez. En 1858 vous rétablissez l'amortissement; l'année suivante, vous le supprimez; l'an dernier vous nous présentez les obligations trentenaires comme une merveille financière, cette année-ci vous les convertissez. En 1860 vous dégrevez l'impôt sur le sucre, vous relevez les droits en 1862. Et pour que ces contradictions soient permanentes, vous avez en présence deux ministres des Finances, le ministre *tant mieux* et le ministre *tant pis* (*on rit*); l'honorable M. Magne, avec un talent qui me convainc toujours, prouve que les finances sont dans le meilleur état; l'honorable M. Fould, avec une conviction qui

m'émeut, établit qu'elles sont dans une situation pitoyable[1]. » (*Rire général.*)

II

Dans la discussion de l'Adresse personne n'insista sur l'expédition du Mexique encore à son début. Cependant, dès ce premier moment, l'intrigue coupable qu'elle allait servir fut dénoncée. L'honneur en revint à un membre de la majorité, Achille Jubinal, digne ce jour-là d'être un des Cinq : « Si nous allons au Mexique en nous mettant à la suite de conspirateurs vulgaires, dont les journaux ont déjà donné les noms, pour y renverser un gouvernement libre et imposer à une nation qui ne dépend que d'elle-même une forme de gouvernement quelconque, je me permettrai de demander au gouvernement que devient ce grand principe de la non-intervention qu'il a proclamé et défendu ailleurs. Vous reprochez au Mexique ses révolutions? Soit dit sans raillerie, dans nos soixante-dix dernières années, n'avons-nous pas vu se succéder une douzaine de gouvernements? A quel titre irions-nous attaquer un pauvre petit peuple jeté au delà des mers dans lequel on entend comme un écho lointain des principes qui ont fondé notre grande nationalité? Le gouvernement actuel est un gouverne-

1. 21 juin 1862.

ment régulier, Juarez est maître incontesté; aucune ville ne proteste, il n'y a pas de révolte. Donnez-lui le temps de se constituer et de vous payer. »

Jules Favre n'eut qu'à développer ces sages considérations. Son discours se résume dans les propositions suivantes : « Le but de l'expédition n'est pas le recouvrement de dettes qu'on refuse de payer. On ne fait pas la guerre à un État pour l'obliger à payer ses dettes; les dettes que vous réclamez, 750 000 francs liquides et une dizaine de millions pour ce qui est litigieux, ne justifieraient pas une expédition dont les frais dépasseraient tant les créances réclamées. Juarez ne refuse pas de payer, il demande du temps. Il suffirait d'ailleurs, pour le contraindre, si cela devenait nécessaire, de saisir les douanes de la Vera-Cruz et de Tampico. Vous n'allez donc pas pas au Mexique en créanciers, vous y allez en envahisseurs, pour introniser par la force et contre le droit des gens un archiduc autrichien. Prenez garde aux conséquences de votre succès : il vous replacerait dans une situation identique à celle qui pèse sur vous à Rome, et vous seriez obligés, par une occupation d'un temps indéterminé, de protéger l'ordre de choses que vous seriez venus établir. » La pluie et la grêle qui tombaient avec violence sur le vitrage du plafond couvraient par instants la voix de l'orateur : il poursuivit imperturbablement à travers le bruit du ciel sa démonstration éloquente.

Billault daigna à peine répondre. Il déclara que l'idée de l'intronisation d'un archiduc n'était pour rien dans l'expédition, qu'elle avait été démentie par notre ministre des Affaires étrangères; nous n'allions qu'imposer le respect de nos nationaux et l'exécution d'engagements trop longtemps violés : « Est-il bien opportun, tandis que nos soldats marchent sur Mexico, de tenter de démontrer ici qu'ils ne sont que les instruments d'une intrigue et que la guerre dans laquelle ils vont verser leur sang est une guerre illégitime? » Il terminait sur une affirmation superbe de victoire : « Nos troupes vont à Mexico; parties le 20 février, elles doivent déjà y être[1]. »

Quelques semaines s'écoulent; au lieu de nous annoncer que les troupes sont à Mexico, on nous apprend qu'elles sont repoussées de Puebla et on nous demande de l'argent pour leur envoyer des renforts. Que s'était-il donc passé?

1. Séance du 13 mars 1862.

EXPÉDITION DU MEXIQUE

De Vera-Cruz à Mexico

De Vera-Cruz au Chiquihuite = terres chaudes

Du Chiquihuite aux Cumbres = terres tempérées

A l'Ouest des Cumbres ... . = terres froides

CHAPITRE XIV

LES DÉBUTS DE L'EXPÉDITION DU MEXIQUE
LA CONVENTION DE LA SOLEDAD — PUEBLA

I

Le 9 janvier 1862 un petit corps français de 2 500 hommes débarquait sur la plage de Vera-Cruz. C'était l'expédition du Mexique qui commençait.

Voici comment l'Empereur s'était persuadé qu'elle se déroulerait : Les trois escadres arriveraient ensemble à Vera-Cruz. Sans même accomplir la formalité d'une déclaration de guerre, elles débarqueraient leurs troupes, s'empareraient de la ville et de son fort, mettraient la main sur la douane, notifieraient leur présence à Juarez par un ultimatum brutal, à court terme, impossible à accueillir; un refus certain y répondrait. Alors on se séparerait : les Anglais resteraient au rivage, les Français et les Espagnols s'achemineraient sur Mexico. Ils étaient bien peu nombreux pour soumettre un royaume trois ou quatre fois grand comme la France, mais à leur premier pas les populations

se soulèveraient, renverseraient un gouvernement exécré. Almonte, Saligny, Wyke lui-même n'affirmaient-ils pas que nulle part, dès que nous nous montrerions, il n'y aurait le plus petit élément de résistance[1]? Soutenu, porté par l'assentiment populaire, on atteindrait sans coup férir Puebla, la ville des anges; on y entrerait sous des pluies de fleurs; on poursuivrait sur Mexico où l'on serait reçu sous des arcs de triomphe. Juarez éperdu, effondré, chassé, on constituerait un gouvernement provisoire qui convoquerait une assemblée, à laquelle Jurien dirait : « Nous sommes trop partisans de la souveraineté nationale pour vous imposer notre volonté; choisissez librement le gouvernement qui vous plaira; nous respecterons votre vote, toutefois nous sommes trop vos amis pour vous cacher qu'à notre avis (que vous êtes libres de ne pas suivre), ce que vous aurez de mieux à faire serait, non de relever une république comme celle que vous venez d'abattre, mais de relever un trône qui rendrait à votre pays son éclat perdu. Et pour vous éviter des soucis, nous nous sommes assuré un candidat fort sortable, appartenant à une de nos puissantes monarchies, allié aux Cobourg, agréable aux Anglais, l'archiduc Maximilien. » On ne résisterait pas à une invitation présentée en aussi bons termes; le rétablissement de la monarchie serait voté à l'unanimité; le nouveau souverain

1. Wyke à Russell, 29 septembre 1861. Saligny au capitaine général Serrano, 22 décembre 1861.

installé, l'armée française rentrerait à Paris, au milieu des acclamations, et une page de plus s'ajouterait aux *gesta Dei per Francos*.

La réalité va décevoir cruellement ce rêve.

On ne part pas ensemble. L'escadre espagnole ne nous attend pas et arrive seule à la Vera-Cruz (17 décembre 1861). Elle n'y trouve aucune résistance. Juarez n'avait pas cru nécessaire d'opposer aux envahisseurs d'autres soldats que la fièvre, les exhalaisons pestilentielles, les moustiques et le vide. Les Espagnols s'emparent des forts déserts au nom des alliés. Prim, qui avait daigné les attendre à la Havane, rayonnant d'une importance dans laquelle tous les autres disparaissent, s'embarque, accompagné de sa femme, la Mexicaine, au cri de : *Viva el virrey de Mexico, viva el nuevo Hernan Cortez!* — Au débarqué les Espagnols, bien organisés, l'accueillent avec un délire d'enthousiasme et lui-même se salue comme il convient dans un journal[1] écrit sous sa dictée. « Le héros de Castillejos monta à cheval sur le quai et, escorté de vaillants officiers et d'un brillant état-major, il se dirigea vers son quartier général, admiré par la multitude qui s'amassait pour le regarder avec extase. L'aspect de la ville fut changé ; elle prit un air de fête qu'on n'y avait jamais vu. Les soldats le regardent presque comme un Dieu, ses amis disent de lui qu'il est l'ange exterminateur, l'ange de consolation, le lion de la

1. *El Eco de Europa.*

bataille, le demi-dieu de la guerre, et, pour faire son portrait, Homère l'eût comparé à Mars. Nous avons là un noble capitaine que la Grèce et Rome auraient élevé au rang de leurs dieux, un héros qui, au moyen âge, aurait été le fondateur d'une dynastie de rois. S'il était possible d'ajouter quoi que ce soit à la confiance inspirée par la grandeur des puissances alliées, le Mexique trouverait une garantie nouvelle dans le comte de Reuss. Son nom et sa personne sont le symbole et le programme de cette expédition. »

Les plénipotentiaires débutent par une proclamation au moins inopportune : ils ne couvent aucun projet caché ; ils viennent en toute bonne foi tendre une main secourable à un peuple qui épuise sa vitalité dans les convulsions des guerres civiles et l'aider à se régénérer. Ils s'occupent ensuite d'arrêter les termes de l'ultimatum qui expliquera le débarquement et préparera la marche en avant.

Les Anglais, porteurs connus de presque toute la dette mexicaine, réclamaient 85 millions, les Espagnols 40 millions, d'autres puissances 20 millions. Toutes ces créances résultaient de conventions signées, librement débattues, incontestables. Les Anglais réservaient à des conventions futures le règlement des indemnités motivées par les derniers événements. Si la France eût procédé de même, ses réclamations eussent été minimes (750 000 francs), pas même un million ; mais ses plénipotentiaires exigèrent

d'autorité, en dehors de toute discussion contradictoire avec le prétendu débiteur, une somme considérable pour les dommages récents. — La convention de Londres n'autorisait pas ce procédé exorbitant : elle ne visait que les obligations *contractées*, c'est-à-dire liquides, hors de tout litige ; des créances réclamées mais non réglées, ne sont pas des obligations *contractées*. Thouvenel avait néanmoins autorisé ce premier manquement à l'accord ; mais il n'avait admis en prévision que le chiffre modéré de 10 millions. Nos plénipotentiaires en réclamèrent 60, à quoi ils en ajoutèrent 75 pour le solde intégral de la créance Jecker. Cette exagération monstrueuse de chiffres était une duplicité de la politique d'intervention autant qu'un calcul de cupidité. On voulait écarter l'argument que reproduirait Jules Favre si l'on s'en tenait à réclamer la dette liquide (750 000 francs). « Est-ce pour une aussi misérable somme que vous commencez si loin une entreprise aussi coûteuse? Mieux vaudrait désintéresser vous-même vos nationaux qui ont souffert. » Le véritable motif de l'expédition, qu'on se croyait encore obligé de dissimuler, eût été trop à découvert.

Quoi qu'il en soit, admettre nos chiffres c'était enjoindre par ultimatum à un pays en détresse, dont le budget annuel ne fournissait pas plus de 50 millions de recettes, d'en payer 200. Saligny, peu soucieux de s'exposer au premier feu de la discussion, s'était excusé, laissant au candide Jurien le soin de lire l'ultimatum. Au chiffre de

60 millions, le plénipotentiaire anglais se récria. Son étonnement devint de la stupeur aux 75 millions de la créance Jecker. Il expliqua à Jurien le trafic éhonté qui s'opérait sur les indemnités : se constituer victime était devenu un métier lucratif, plus d'un se faisait emprisonner pendant quelques jours afin d'obtenir une grosse somme d'argent ; ceux mêmes qui avaient réellement souffert grossissaient leurs dommages dans des proportions fantastiques[1] ; soixante millions pour indemniser *vingt-trois* Français très peu molestés, on n'y pensait pas ! Quant à la créance Jecker, véritable filouterie, on ne lui devait pas un centime. Souscrite par des insurgés sans autorité, déclarée nulle d'avance par un décret régulier du gouvernement légitime, elle ne valait que contre Miramon, elle s'effondrait avec lui. Jecker et ceux qui avaient pris ses bons avaient joué sur la fortune de Miramon : ils avaient perdu l'enjeu, tant pis pour eux ; ce n'était pas à Juarez de payer les cartouches et les obus employés contre lui.

Jurien interloqué ne sut que répondre ; il s'en référa à Saligny. Le lendemain, l'organisateur de l'ultimatum le prit d'un ton très rogue : les 60 millions n'étaient pas justifiés, mais ils le se-

1. Quand les gouvernements y regardaient de près, ils s'en apercevaient d'eux-mêmes. Après l'expédition contre San-Juan de Ulua, le gouvernement de Juillet avait imposé une contribution de trois millions au Mexique. Quand on voulut les distribuer entre les plaignants, on trouva les réclamations de la plupart si injustifiables, qu'un million demeura sans emploi.

raient ; lui seul et son gouvernement étaient juges de la créance Jecker ; s'ils la réclamaient, c'est qu'ils l'estimaient légitime ; la convention de Londres interdisait aux plénipotentiaires de contrôler leurs réclamations réciproques. — Soyez certain, répondit l'Anglais, que ce contrat scandaleux et léonin ne sera jamais accepté par le gouvernement actuel ni par aucun autre ; les Mexicains préféreront encourir toutes les conséquences d'une guerre inégale à l'ignominie de céder à une aussi injuste prétention. — Je ne me résignerai jamais, s'écria Prim, à employer l'influence de ma noble et généreuse nation et le sang de ses soldats à précipiter dans une ruine totale ce malheureux pays en soutenant des exigences aussi mal fondées.

L'éventualité de la rupture se présentait à la première explication. Que faire ? L'escorte mexicaine, demandée pour accompagner nos envoyés à Mexico, attendait aux avant-postes de la Tejeria. On transigea, on remit aux envoyés, à la place de l'ultimatum prescrit par les instructions, une note collective dans laquelle on exposait en termes vagues les intentions généreuses des alliés et leurs revendications. On n'envoya pas un cartel, on proposa des négociations, en même temps on sollicita un lieu de campement sain « pendant la durée des négociations et jusqu'au moment où le Mexique aurait terminé sa réorganisation intérieure » (14 janvier 1862). En effet, il était urgent de quitter la Vera-Cruz, ville triste, désertée, empestée. Dans ce climat

énervant de la *terre chaude*, les soldats fondaient; il fallait à tout prix gagner la terre *tempérée*, la région du printemps perpétuel, à mi-hauteur sur le plateau incliné qui monte vers Mexico, où l'on rencontrerait, au milieu des orangers et des bananiers, des villes salubres, Orizaba, Cordoba, Tehuacan ; là on renaîtrait. Mais ces 7 000 hommes envoyés à la conquête d'un royaume n'ont ni voitures, ni chevaux, ni harnachements, ni aucun moyen de transport! On leur avait dit que les natifs les leur apporteraient; ils ne réussissent pas à les obtenir, même à prix d'or. Le prétendu parti monarchique ne se montrait pas. Juarez avait rendu (25 janvier 1862) ce qu'on appela une loi de terreur, en réalité loi de défense, prononçant la peine de mort contre ceux qui envahissaient le territoire sans déclaration de guerre et contre ceux qui les seconderaient. Cette loi avait produit le vide autour de la Vera-Cruz; dans le reste du pays un ralliement général s'opérait autour du pouvoir national : des généraux réactionnaires, des généraux libéraux jusque-là opposants, tels que Ortega et Doblado, offraient leur épée au magistrat en habit noir; Doblado acceptait d'être son ministre des Affaires étrangères. Il était donc difficile de sortir des terres chaudes par la force et il était dangereux d'y demeurer. Le plus sûr était de recourir à une négociation, mais cette négociation échouerait si, pendant qu'elle se poursuivait à Mexico, les plénipotentiaires restés à la Vera-Cruz se prononçaient d'une manière quelconque contre

le gouvernement avec lequel ils traitaient. Ils auraient cependant commis cette faute sans l'énergie de Wyke.

Miramon, en compagnie du P. Miranda et de quelques acolytes de même sorte, s'annonçait. Les accueillir, c'était immédiatement déclarer l'état de guerre et la rupture des pourparlers. Cependant Saligny le propose sans opposition sérieuse de Jurien et de Prim. Wyke ne se montre pas aussi accommodant. Miramon, à ses yeux, n'était qu'un malfaiteur vulgaire, un voleur des scellés anglais; de sa propre autorité il refusa de le recevoir dans les rangs d'une armée qui venait poursuivre le redressement d'outrages dont il avait été le principal auteur. Dès que le bateau portant l'ancien président eut été annoncé, un canot anglais armé l'accoste, des soldats saisissent Miramon et le transportent sur une frégate anglaise qui le reconduit à la Havane (27 janvier 1862). Wyke eut le tort de s'arrêter à mi-route et de ne pas traiter de même le P. Miranda.

II

Selon les données strictes du droit des gens qu'il connaissait bien, Juarez aurait dû répondre aux négociateurs que les alliés lui avaient envoyés à Mexico : « Vous avez débarqué en armes chez moi, sans même une lettre d'avertissement; vous vous êtes emparés d'une de mes villes, vous vous

y êtes installés, puis, pensant qu'il y avait quelque chose à dire au maître de la maison dont vous aviez fracturé la porte, vous m'avez expédié des messagers. Je n'examine pas vos demandes, déguerpissez, retournez sur vos vaisseaux; de là faites-moi savoir en termes polis ce que vous désirez, et je vous répondrai. Sinon, je commence les hostilités et je marche sur vous. — Mais Juarez n'avait pas d'armée prête; il désirait passionnément éviter un conflit qui eût remis en question ce qu'il avait si laborieusement conquis. Libre de ses résolutions en l'absence du Congrès, il accueille courtoisement les envoyés, ne récrimine ni ne menace, et il leur dit: « Tous les États de la confédération obéissent volontairement au gouvernement, les bandes de rebelles n'ont pu même occuper un village; le Mexique n'a donc pas besoin d'être régénéré et encore moins contraint à satisfaire de justes demandes: le respect des engagements sera une des règles invariables de l'administration libérale. »

Il invite les plénipotentiaires à se rendre à Orizaba avec une garde d'honneur de 2000 hommes et à rembarquer le reste de leurs troupes inutiles (23 janvier 1862). Il adjoint aux envoyés porteurs de cette réponse l'ancien ministre Zamacona, qui avait acquis la confiance de Wyke dans les négociations rejetées par le Congrès, afin de témoigner plus fortement encore de ses volontés conciliantes et loyales. Les plénipotentiaires refusèrent le rembarquement

et même annoncèrent leur résolution de venir, dès la mi-février, à Orizaba et Jalapa, chercher un campement salubre (2 février 1862), en ajoutant que l'un d'entre eux, Prim, était prêt à s'aboucher avec Doblado. Juarez n'insista pas sur le rembarquement et envoya Doblado au rendez-vous demandé.

Doblado offrit galamment de venir aux avant-postes de la Tejeria; Prim le devança, accompagné de son État-major et d'une cinquantaine de cavaliers. Ils se rencontrèrent à la Soledad (19 février 1862), s'enfermèrent dans une maison isolée, et, en peu d'heures, s'entendirent. La convention dite de la Soledad stipulait que des négociations seraient ouvertes à Orizaba, le 15 avril, date éloignée, imposée aux Mexicains par les plénipotentiaires afin d'attendre de nouvelles instructions d'Europe. Jusqu'à l'ouverture des conférences, les forces alliées occuperaient Cordoba, Orizaba, Tehuacan, points très sains. Il était très formellement stipulé que si les pourparlers n'aboutissaient pas, les alliés rétrograderaient en dehors de la ligne du Chiquihuite, soit à la Pasa Ancho, soit à Paso de Ovejas; les hôpitaux laissés en arrière resteraient sous la garde de la nation mexicaine.

Le territoire était ainsi volontairement ouvert aux envahisseurs et on les soustrayait aux atteintes de la peste. Ils achetaient cet avantage par deux déclarations capitales : « 1° Le gouvernement constitutionnel actuellement au pouvoir dans la république mexicaine, ayant in-

formé les puissances alliées qu'il n'a pas besoin de l'assistance offerte par elles avec tant de bienveillance au peuple mexicain, parce que ce peuple contient en lui-même des éléments suffisants de force pour se préserver de toute révolte intérieure, les alliés auront recours à des traités pour présenter toutes leurs réclamations. — 2° Le jour où les alliés commenceront à s'avancer, le drapeau mexicain sera hissé sur la Vera-Cruz et le fort San-Juan de Ulua. »

Cette convention sauvegardait la santé des troupes espagnoles et françaises, et Prim avait raison de se vanter d'avoir, en la concluant, rendu un service signalé à son pays. Jurien n'a pas moins mérité du sien en l'approuvant, malgré la résistance de Saligny. Au point de vue moral, elle était encore plus digne d'éloges. Elle achevait de mettre en pièces les instructions tortueuses et revenait à la lettre et à l'esprit de la convention de Londres, sans tenir aucun compte des intentions encore inavouées et ténébreuses des organisateurs de l'expédition : ils avaient comploté de renverser Juarez, et elle reconnaissait son pouvoir; ils avaient machiné une vaste entreprise monarchique, elle la mettait en faillite et la réduisait à une petite entreprise honnête et facile, dont on sortirait probablement sans tirer un coup de fusil.

Cette convention traduit le travail de clarté opéré dans l'esprit de tous les plénipotentiaires,

à l'exception de Saligny. Ils avaient débarqué, s'attendant, comme on le leur avait annoncé, à être reçus les bras ouverts par un parti nombreux, ardent. Deux mois écoulés, ils constataient que les partisans du système monarchique, en nombre insignifiant, ne comptaient pas même de ces hommes énergiques qui procurent parfois le triomphe aux minorités. Prim, parlant la langue du pays, en relations personnelles avec de nombreux Mexicains, avait plus vite et mieux que ses collègues acquis cette pleine certitude. Jurien en vint au moins à celle-ci : « qu'il fallait éviter d'embrasser d'une manière trop apparente la cause du parti qui compose la minorité, et qui a contre lui l'opinion générale du pays[1] ».

L'aspect des troupes en route vers leurs nouveaux campements rendit bien manifeste la prévoyance de Prim et de Jurien. Les Espagnols, sur 6000 hommes, n'en avaient plus que 4000 en état de combattre ; les Français comptaient 400 à 500 malades qui, minés par la fièvre, se traînaient plus qu'ils ne marchaient ; les convois s'embourbaient, les mulets couchés à terre avec leur chargement refusaient d'avancer[2] ; en quatre jours la colonne n'avait parcouru que huit lieues. Tout ce monde ressuscita à l'air de Cordoba, d'Orizaba et de Tehuacan. Les soldats reprirent aussitôt leur mine martiale et leur bel entrain, et l'amiral, trouvant enfin des

1. Lettre à Prim, du 20 mars 1862.
2. Voir l'excellent livre de Niox.

facilités à compléter ses équipages et ses transports, s'applaudit de son assentiment à la convention. Les relations entre Mexicains et Français se faisaient chaque jour plus cordiales; tout présageait aux négociations d'Orizaba une issue aussi heureuse qu'à celle de la Soledad, quand la discorde arriva d'Europe au secours de Saligny.

III

L'avance prise par la flotte espagnole, la parade de Prim à la Havane, avaient déplu à Londres aussi bien qu'à Paris. On trouvait que les Espagnols étaient trop en train d'en faire à leur tête et qu'il était temps de mettre dans ce don quichottisme un peu du réalisme de Sancho Pança. Russell demanda pourquoi les Espagnols, malgré l'accord, avaient devancé leurs alliés. Calderon Collantes répondit que Serrano préparait à la Havane une expédition décidée avant la convention de Londres, et qu'il n'avait pas reçu à temps le contre-ordre de la retenir. — Raison insuffisante, riposta durement Russell. — L'Empereur, moins brutal, ne fut pas moins péremptoire. Informé de la Havane que Prim ne donnait aucun appui aux émigrés monarchiques accourus auprès de lui, il craignit que l'enjôleur de Vichy ne secondât mal ses projets intimes; il prit des précautions, ordonna de renforcer Jurien de 4500 hommes.

Ne voulant cependant pas blesser le susceptible Espagnol, il plaça à leur tête un simple général de brigade, Lorencez, de façon que Prim ne perdît pas la prééminence d'étiquette, et, dans une lettre aimable il lui recommanda le nouveau général, en exprimant l'espoir qu'il ne surgirait pas entre eux de divergence d'opinion (24 janvier 1862). Il prit aussi une autre garantie, celle-là bien osée : il adjoignit Almonte à l'expédition, avec le mandat formel d'organiser l'action monarchique de concert avec Saligny. En conséquence Almonte s'était rendu à Miramar avant de s'embarquer, retardant de deux jours le départ de Lorencez; il avait obtenu du prince autrichien, qui se considérait déjà comme empereur, le pouvoir de conférer des grades dans l'armée, des titres et des emplois civils.

Almonte s'attendait à trouver Juarez renversé et les alliés à Mexico. Du navire il aperçoit le drapeau mexicain flottant à côté de celui des alliés. Il débarque tout agité : on lui raconte la convention de la Soledad. « Qu'avez-vous fait? dit-il aux plénipotentiaires; c'est le contraire de ce qu'on vous avait prescrit, de ce qu'on attendait de votre initiative; on ne vous avait pas chargés de traiter avec Juarez, mais d'en débarrasser le Mexique et d'introniser Maximilien; telle est la volonté formelle de Napoléon III, et il m'envoie pour la faire prévaloir. En doutez-vous? Voilà sa lettre autographe. » — Lorencez confirme le dire d'Almonte : il a

reçu les mêmes recommandations de la bouche de l'Empereur. — « Vous le voyez, fait Saligny triomphant à Jurien, je connaissais mieux que vous la pensée véritable de Sa Majesté. — J'en conviens, dit l'amiral confus, mais je vais me retourner. » — Il se mit à l'œuvre incontinent, et quoiqu'il ne pût se défaire de la gaucherie du soldat qui n'a point pratiqué les fourberies diplomatiques, il s'en tira fort bien cependant, pour un début.

Obligé d'aller à Tehuacan veiller à l'établissement de ses troupes, il laisse à la Vera-Cruz Saligny avec Almonte et Lorencez. Dès que ce dernier a terminé ses préparatifs de marche, Saligny lui prescrit d'emmener Almonte à Cordoba; là, en plein territoire mexicain, il lui sera plus aisé de nouer ses trames. En effet, à peine l'y sait-on arrivé que le général Robles s'échappe de la petite ville où il a été interné sur parole et s'élance vers Cordoba. Mais les officiers mexicains le guettaient : il est arrêté et fusillé. A son défaut, les généraux Taboada, Castillo, Aguilar y Calvo arrivent. Almonte arrête avec eux un plan de soulèvement à Mexico, présente Taboada au général Lorencez; le renversement de la république s'organise en plein jour sous la protection de nos armes.

Prim enrageait de cette conduite. Ulcéré de l'arrivée de Lorencez, qui diminuait sa prépondérance militaire, et de celle d'Almonte, qui lui retirait la direction politique, de plus en plus persuadé chaque jour, surtout depuis qu'il

n'avait plus intérêt à croire le contraire, que l'Empereur s'engageait dans une folle aventure dont le succès même serait pernicieux, il s'en expliqua franchement avec lui. Sa lettre est d'un prophète : « J'ai, Sire, la profonde conviction que dans ce pays, les hommes à sentiments monarchiques sont très peu nombreux... En dépit du désordre et de l'agitation, l'établissement de la république a créé des habitudes, des coutumes et même un certain langage républicain qu'il ne serait pas facile de détruire. Depuis deux mois que les drapeaux alliés flottent sur Vera-Cruz, et aujourd'hui que nous occupons les villes importantes d'Orizaba, Cordoba, Tehuacan, dans lesquelles n'est restée aucune force mexicaine, ni les conservateurs ni les monarchistes n'ont fait la moindre démonstration qui pût montrer aux alliés qu'ils existent. Il sera facile à Votre Majesté de conduire le prince Maximilien à la capitale et de le couronner roi. Mais ce roi ne rencontrera d'autre appui que celui des chefs conservateurs qui ne songeaient pas à établir la monarchie quand ils étaient au pouvoir et qui y songent maintenant qu'ils sont vaincus et émigrés. Quelques hommes riches aussi admettront un monarque étranger, mais ce monarque n'aura rien pour le soutenir le jour où l'appui de Votre Majesté viendra à lui manquer. » (17 mars 1862.) Ainsi dégagé vis-à-vis du souverain auquel il devait sa nomination, Prim ne se crut plus tenu à ménager les plénipotentiaires français, qui, du reste, ne se gênaient

guère à son égard. Ses relations avec Saligny avaient toujours été tendues, celles avec Jurien s'altéraient. L'amiral lui écrivait, d'un ton à peine poli, qu'il fallait « que désormais il fût bien établi que notre expédition est une expédition française, et qu'elle n'est sous les ordres de personne [1] ».

On ne s'attaquait pas impunément à Prim ; il savait se venger : il établit une entente étroite avec Wyke qui, lui aussi, depuis la production des créances françaises et les confidences publiques d'Almonte, avait passé du côté de Juarez, regrettant sa campagne inconsidérée de Mexico. Tous les deux protestèrent contre la protection accordée au conspirateur. Il était sans exemple de conduire des émigrés dans un pays et de les aider à assaillir le gouvernement, qui vous a ouvert son territoire, qu'on a reconnu, et avec lequel on a pris jour pour une conférence. Dans tous les cas une résolution de cette gravité n'aurait dû être arrêtée, exécutée que d'un commun accord et non par les plénipotentiaires français seuls. Ce manque de procédés indiquait qu'on voulait rompre. Soit : mais alors qu'on se réunisse dans une dernière conférence et que l'on constate officiellement la rupture (23 mars 1862).

L'amiral, décidément devenu un maître en volte-faces, ne s'effraie ni des réclamations de Juarez, ni de celles de Prim et de Wyke, il les brave : on le menace d'une rupture, il la de-

1. A Prim, 20 mars 1862.

vance. Il recommandera à Almonte la réserve, il ne lui retirera pas sa protection, et, n'attendant pas la réclamation de Juarez, il lui adressera un ultimatum de sa composition, bien plus radical que celui dont on n'avait pas voulu à la Vera-Cruz. Il rejettera au second plan les questions financières et, refaisant à sa façon la convention de Londres, tout en prétendant la respecter, il mettra en première ligne la régénération du Mexique. Il proposera au gouvernement mexicain comme condition préalable de toute négociation : 1° amnistie complète, absolue, sans conditions et sans réserve, pour tous les proscrits politiques ; 2° invitation aux troupes alliées de se rendre dans la capitale pour y protéger la paix publique, et aux commissaires des trois hautes puissances, de se concerter pour régler d'un commun accord le meilleur mode de consulter le vœu véritable et sincère du pays.

Peut-on concevoir une idée plus saugrenue et même plus révoltante que d'exiger par les armes, d'un pouvoir qui, après trois ans de lutte acharnée, a terrassé une révolte, de se remettre aux voix comme si rien n'avait été fini, de rendre à des ennemis vaincus et restés irréconciliables, les forces d'action qu'on avait eu tant de peine à leur enlever !

Jurien ne présentait pas sérieusement une telle énormité : c'était le tour de main par lequel il comptait se débarrasser du poids de la convention de la Soledad et rentrer en grâce à Paris. Même à ses yeux ces conditions préalables

équivalent si bien à une rupture qu'il se dispose à ramener ses troupes dès le 1er avril à Paso-Ancho, au delà des positions du Chiquihuite, conformément aux engagements pris. Aussitôt que Prim[1] apprend cette résolution de Jurien, il court à Tehuacan, le supplie de suspendre cette démarche prématurée. Wyke, par écrit, lui adresse la même prière.

Jurien reproduit dans sa réponse à Wyke les explications qu'il a données oralement à Prim : « C'est sans mon aveu et par un malentendu regrettable que ces *émigrés* ont obtenu, dans cette occasion, la protection de notre drapeau. Je suis tout à fait d'avis que si l'on peut accepter le secours d'un parti lorsqu'on est en guerre avec un gouvernement, il faut au contraire, tant que durent les négociations, s'interdire soigneusement toute immixtion dans les affaires intérieures du pays. » Voilà le vrai Jurien, celui de la Soledad. Voici maintenant le Jurien revu et corrigé par Saligny, soufflé par Almonte : « Je n'aurais donc pas hésité à inviter les *émigrés* en question à retourner à la Vera-Cruz si le meurtre du général Robles n'eût paru un défi porté par le parti exalté aux conseils de modération que nous avons essayé de faire entendre... J'ai donc

1. Prim avait eu un moment de velléité belliqueuse à la suite d'un refus hautain de Doblado relatif aux douanes et à l'impôt sur le capital. « M. Doblado, avait-il écrit à Jurien, m'a répondu par une note sèche qui frise l'insolence. En voilà assez pour brûler nos papiers et faire marcher nos soldats. Réunissons-nous donc et que cela finisse (20 mars). » Quelques explications avaient calmé ce bouillonnement.

cru qu'en présence de ce douloureux événement, il y aurait une insigne faiblesse à renier les hommes auxquels avait été accordée, fût-ce par une erreur, la protection de notre drapeau[1]. »

Wyke répond en termes sévères et mérités : « J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre communication de ce jour que j'ai lue avec le plus grand plaisir, en tant qu'elle m'apprend que la protection accordée par les troupes françaises au général Almonte et au Père Miranda a eu lieu à votre insu et, ainsi que vous me le dites, à votre regret. L'expression de ce regret enlève à Votre Excellence la responsabilité de cette affaire, et celle-ci retombe maintenant sur votre collègue, M. Dubois de Saligny, qui n'a pas même informé le commodore Dunlop, présent à la Vera-Cruz, de la protection qu'il allait accorder à ces exilés et qui, prié par cet officier de lui expliquer un procédé aussi étrange, lui a déclaré que le général Lorencez les avait emmenés dans l'intérieur des terres en conséquence d'ordres formels de l'Empereur des Français. Je suis complètement hors d'état de rendre compte d'une contradiction aussi extraordinaire entre les deux exposés de cette affaire, mais j'accepte volontiers le vôtre comme exprimant, j'en suis convaincu, plus correctement les vues de votre gouvernement, qui ne saurait vouloir jeter de nouveaux éléments de misère et de discorde dans ce pays, en y introduisant les chefs

1. A Wyke, de Tehuacan, 29 mars 1862.

d'un parti en rébellion ouverte contre le gouvernement avec lequel nous avons une entente amiable. Je ne puis comprendre comment l'exécution d'un général mexicain trouvé coupable d'avoir correspondu et conspiré avec une faction qui conspirait contre le gouvernement, peut justifier et expliquer que vous gardiez sous votre protection les chefs de ce parti, à moins que vous ne désiriez vous identifier complètement avec eux, ce qui ne peut être le cas, après le regret exprimé par Votre Excellence que cette protection leur ait été accordée. Le fait de retenir avec vous, à Cordoba, le général Almonte et le Père Miranda vous compromet, non seulement vous-même, mais aussi les collègues avec lesquels vous agissez... Leur arrivée dans l'intérieur a été la cause immédiate de la mort du général Robles, et leur séjour, ainsi que les communications avec d'autres personnes, amèneront infailliblement des représailles de même nature. » Quant aux conditions préalables de l'ultimatum nouveau, il les écarte d'un mot dédaigneux : « On en parlera à la conférence[1]. »

Prim obtint de Jurien qu'il ne prendrait aucune décision irrévocable avant la conférence d'Orizaba, le 9 avril, après l'arrivée du courrier d'Europe. Jusque-là, en rapprochant ses troupes du Chiquihuite, il les arrêterait à Cordoba, dans le périmètre accordé par la convention de la Soledad qui, de la sorte, ne serait pas encore répudiée.

1. D'Orizaba, 29 mars 1862.

IV

Les jugements des cabinets sur les premiers actes de leurs plénipotentiaires avaient été divers. Russell désapprouva la proclamation initiale parce qu'elle constituait une immixtion; l'Empereur, parce qu'elle n'avait pas été un acte d'hostilité. Russell regrettait qu'on n'eût pas chassé le Père Miranda en même temps que Miramon; l'Empereur, qu'on ne les eût pas accueillis tous les deux. Russell trouva bon que ses plénipotentiaires se fussent refusés à soutenir l'ultimatum de Saligny; l'Empereur se plaignit qu'ils se fussent arrogé de le juger. Calderon Collantes parla comme l'Empereur et, par terreur de Prim, conclut comme Russell.

Les nouvelles instructions de Russell prescrivirent à Wyke, tout en ne s'immisçant pas dans l'examen des réclamations françaises, de ne pas les recommander si elles n'étaient pas amendées, et de ne donner aucun appui à la créance Jecker. Pour se séparer ostensiblement de la politique d'intervention à laquelle l'Empereur paraissait arrêté, l'amiral Dunlop rembarquerait immédiatement ses marins, quoique la saison mauvaise ne fût pas encore venue.

Les instructions françaises furent doubles : il y eut celles de Thouvenel et celles de l'Empereur. Au fond, l'honnête Thouvenel pensait comme Russell, et il n'était pas moins scandalisé

des réclamations françaises qui excédaient si fort ses prévisions. Ne se sentant pas libre d'en convenir, en d'interminables ergoteries où l'on devine le manque de conviction, il s'attacha surtout à établir le droit de nos agents de n'être pas discutés. Il annonça toutefois qu'une commission serait chargée de vérifier les comptes : si l'indemnité accordée dépassait ce qui était dû, on le rembourserait. — A Saligny il n'osa rien enjoindre, il lui conseilla de réduire ses chiffres, de ne défendre de la créance Jecker que ce qui touchait les intérêts français, et d'accorder toutes les concessions de nature à maintenir un concert intime entre les trois alliés (28 février 1862).

D'autres directions partaient des Tuileries. On louait l'énergie de Saligny, on blâmait la condescendance de Jurien : ne fallait-il plus traiter d'égal à égal avec le gouvernement mexicain, ne le reconnaître d'aucune manière ; c'était décourager le parti qui nous attendait. Puisque les alliés paraissaient disposés à accepter des satisfactions au-dessous de nos exigences légitimes, nous étions autorisés à poursuivre sans eux, en dehors d'eux, une politique vigoureuse.

Munis de ces instructions qui, en réalité, impliquaient la rupture, les plénipotentiaires se rendirent le 9 avril à la conférence d'Orizaba.

V

Depuis les conversations entre Prim et Jurien le débat avait pris une forme précise par la de-

mande officielle de Juarez, non de lui livrer Almonte pour le fusiller comme Robles, mais de le renvoyer à la Havane comme Miramon. — Que répondrait-on? — De part et d'autre on reproduisit les affirmations et les négations déjà échangées. Il n'y eut de nouveau que l'arrogance avec laquelle Dubois de Saligny triompha sur l'échine courbée du pauvre Jurien. Il ne discute pas, il prononce des oracles : le système de temporisation est jugé, il n'a fait qu'accoître l'audace, l'oppression, l'extorsion ; il ne veut plus traiter avec Juarez; il a reçu des pétitions de Français demandant la prompte marche des troupes sur Mexico, il est décidé à s'y rendre. — Vous vous trompez, objecte le commodore Dunlop, les Français résidant à Mexico verraient avec grand déplaisir l'arrivée de votre armée. — Vous ne trouverez pas de partisans d'une monarchie dans le pays, ajoute Wyke. — Parce que la terreur les empêche de se montrer, répond Jurien; le parti qui attend notre appui, nous le trouverons partout le jour où il sera libre de manifester ses sentiments. — Nous sommes au 9, dit Prim; les négociations doivent s'ouvrir le 15; pourquoi ne pas consentir à mettre à l'épreuve la sincérité du gouvernement puisque vous n'avez plus à attendre que six jours? — Ces préliminaires de la Soledad, s'écrie Saligny, n'ont pas plus de valeur que le papier sur lequel ils ont été écrits. — Pourquoi les avez-vous signés? — Je n'ai pas à expliquer mes motifs; d'ailleurs, le gouvernement mexi-

cain les a déchirés par mille actes vexatoires. — Je suis étonné, observe flegmatiquement Wyke, que la nouvelle de ces actes vexatoires ne me soit point parvenue. — Les sujets français ne sont pas allés faire connaître leurs griefs à la légation britannique. »

Le dialogue devint violent. « Vous avez prétendu, dit Prim, avoir la preuve que je m'opposais à la candidature de Maximilien parce que j'aspirais à me faire couronner moi-même, produisez ces preuves. — Je n'ai fait, riposte Saligny, que répéter ce qui se disait en public; l'amiral a eu en main une lettre d'une personne sympathique à votre candidature; vous avez insinué que notre Empereur y serait favorable; l'*Eco de Europa* qui, de votre aveu, n'imprime rien sans votre approbation, a publié des articles dithyrambiques inexplicables sans cette ambition. Vous m'avez dit à moi-même que la candidature autrichienne était absurde, que peut-être il y aurait des chances pour un soldat. — J'ai fait allusion, dit Prim, à un officier de fortune du Mexique. Je n'ai jamais autorisé personne à m'attribuer un projet aussi insensé; il n'y a pas un mot dans l'*Eco de Europa* qui ait trait à ma candidature; on offense ma loyauté bien connue en m'imputant de nourrir en secret de pareils projets. Si le Mexique m'était offert avec toutes ses richesses, je ne l'accepterais à aucun prix, car je préfère infiniment la situation que je me suis faite en Espagne. Ceci dit, ajouta-t-il, concluons : Vous savez ce que de-

mande Doblado, comment lui répondrons-nous? — Par un refus, dirent Jurien et Saligny, et ils lurent une note dans ce sens. — Nous ne signerons pas cette note, dirent Prim et les Anglais; et si vous l'envoyez, si vous persistez à garder les exilés dans votre armée, si vous refusez de prendre part aux conférences du 15 avril, nous nous retirerons avec nos troupes du territoire mexicain. — Qu'à cela ne tienne, fit Jurien, soulagé de se débarrasser d'eux; je mets mes vaisseaux à votre disposition. — Merci, dit Prim, ils me sont inutiles; ceux de l'Espagne et au besoin ceux de l'Angleterre me suffiront. »

Ce refus de Prim de prêter la main à un attentat contre la liberté d'un peuple faible est une des bonnes actions de sa vie. Plût à Dieu qu'il n'en eût commis que de telles! Il n'est nullement prouvé ou même vraisemblable qu'il ait agi par dépit de voir destiné à un autre le trône qu'il convoitait. Il espérait trouver une grande gloire au Mexique, non celle-là : il rêvait d'en être le pacificateur et de le réconcilier avec la mère patrie; en tout cas, si la folie du trône a traversé son cerveau, elle ne s'y est pas fixée.

VI

Le jour même, deux notes furent expédiées à Doblado. L'une, signée par tous les plénipotentiaires, annonçait que n'ayant pu se mettre

d'accord, ils avaient résolu d'adopter à l'avenir une ligne de conduite indépendante : le Commandant des forces espagnoles prendra immédiatement les mesures nécessaires pour le rembarquement de ses troupes; l'armée française se concentrera à Paso Ancho et elle commencera sur-le-champ ses opérations. — Les plénipotentiaires français, dans une autre note, déclarent qu'ils n'éloigneront pas Almonte, envoyé par l'empereur Napoléon pour une mission de paix et de conciliation. « Depuis le jour où a été conclue la convention de la Soledad, de nouvelles vexations ont été exercées contre leurs nationaux; on s'efforce d'étouffer par des mesures violentes l'expression des vœux du pays, afin de donner le change à l'Europe et lui faire accepter le triomphe d'une minorité oppressive; ils ne continueront pas à devenir les complices de cette compression morale sous laquelle gémit la majorité des Mexicains : ils ont l'honneur d'informer M. le ministre des relations extérieures que les troupes françaises, laissant leurs hôpitaux sous la garde de la nation mexicaine, se replieront au delà du Chiquihuite pour y reprendre leur liberté d'action aussitôt que les dernières troupes espagnoles auront évacué leurs cantonnements. »

Doblado protesta dignement : « La violation des préliminaires de la Soledad consommée par les commissaires français sous un prétexte puéril est injustifiable. Jamais le gouvernement ni la nation mexicaine n'ont reçu notification of-

ficielle de la mission que les commissaires attribuent à Almonte. Pour eux, c'est un traître mis hors la loi par un acte d'administration intérieure dans lequel des étrangers, qui se sont engagés solennellement à respecter la souveraineté de notre gouvernement, n'ont pas le droit d'intervenir. La reconnaissance qu'ils ont faite dans les préliminaires de la légalité du gouvernement constitutionnel, est évidemment inconciliable avec leur déclaration d'aujourd'hui que le gouvernement du pays est le triomphe d'une minorité oppressive. Il est inexact que de nouveaux outrages aient été commis envers des Français : les autorités subalternes n'ont porté aucun fait de ce genre à la connaissance des ministres et les commissaires français n'en ont signalé aucun. Le gouvernement constitutionnel dépositaire de la Souveraineté, gardien de la République, opposera la force à la force et soutiendra la guerre jusqu'à ce qu'il succombe, car il a la conscience de la justice de sa cause (11 avril 1862). »

Le général Doblado qui, dans toute cette négociation, s'était montré irréprochable de droiture et de courtoisie, écrivit tristement à Prim : « La conduite des Français ne me surprend pas parce que là où il y a de la passion, il n'y a pas de raison. Je suis certain que si l'Empereur voyait par lui-même l'état des choses au Mexique, il réprouverait la conduite de ses représentants; comme ce n'est pas possible, nous nous résignerons à notre sort (12 avril). »

L'alliance rompue, l'intervention jette bas le masque : Jurien et Saligny rééditent la proclamation de Brunswick : « Nous ne confondons pas le peuple mexicain avec une minorité oppressive; le peuple mexicain a toujours droit à nos plus vives sympathies, nous n'avons d'autre but que d'inspirer à la portion honnête du pays, c'est-à-dire aux neuf dixièmes de la population, le courage de faire connaître ses vœux, etc., etc. (16 avril). » — Almonte se déclare le chef suprême de la nation, s'attribue les pleins pouvoirs pour traiter avec les puissances alliées et convoquer un congrès national qui statuera sur la forme du gouvernement. Le général Taboada, avec les quelques forces qu'il a pu réunir, se lève contre Juarez et reconnaît Almonte chef suprême. Lorencez le nomme chef politique et militaire de Cordoba et recommande aux autorités militaires françaises de l'assister dans l'exercice de ses fonctions. Almonte organise son gouvernement, désigne des ministres et des gouverneurs.

Juarez répond à la guerre par la guerre. Il met en état de siège toutes les localités qu'occuperont les troupes françaises, et ordonne aux Mexicains, sous peine d'être punis comme traîtres, de les évacuer; leur fait défense de fournir des vivres, des nouvelles, des armes, un concours quelconque à l'ennemi, appelle sous le drapeau tous les Mexicains de vingt à soixante ans; autorise les gouverneurs d'État à lever des guerillas, mais seulement dans un rayon de dix lieues autour de l'ennemi, *place les Français paisibles*

résidant dans le pays, sous la sauvegarde des lois et des autorités mexicaines, mesure qui n'est pas d'un sauvage sans foi ni loi. — Le ralliement continuait autour de lui, dans le clergé même, victime de la Révolution. Celui de Guadalajara, dans un manifeste daté et signé de la salle capitulaire de la cathédrale, protesta contre l'occupation française et se déclara pour le gouvernement constitutionnel (3 mai 1862).

VII

Orizaba, évacué par les Espagnols le 18 avril, est occupé par le général Zaragoza : Lorencez se dispose à rétrograder au delà du Chiquihuite conformément aux engagements pris, puis à se porter avec rapidité de Cordoba à Paso-Ancho, sauf à en repartir aussitôt. Les hommes connaissant le pays n'envisageaient qu'avec appréhension ce retour en arrière, même de peu de jours. L'armée serait de nouveau décimée par le vomito et les fièvres pernicieuses, et quand l'infection l'aurait une fois gagnée, il serait peut-être impossible de se reporter en avant. N'importe, l'engagement était formel. Jurien l'avait rappelé plusieurs fois; dans la déclaration de guerre on promettait de s'y conformer; il fallait l'exécuter coûte que coûte.

Lorencez l'avait d'abord pensé ainsi, mais gagné peu à peu par les mauvaises inspirations de ceux qui lui conseillent de manquer à la

parole donnée, il se résout, après avoir rejeté un premier prétexte insoutenable (trois soldats tués autour du camp) à en adopter un autre encore plus pitoyable. Une centaine de malades étaient restés à Orizaba ; quelques-uns, déjà en convalescence, furent vus en armes dans les rues. Le général Zaragoza crut que c'était une garde française laissée pour la sûreté de l'hôpital. Offensé de cette marque de suspicion, il écrit à Lorencez que les malades de l'armée française se trouvant sous la sauvegarde de l'armée mexicaine il n'y avait pas lieu de les protéger par leurs nationaux. Lorencez répond d'abord par une explication : il n'a laissé avec ses malades aucune garde, ni même aucun homme valide, si ce n'est quelques infirmiers ; on a pris pour une garde un certain nombre de soldats en convalescence (19 avril).

Zaragoza, instruit de son erreur par le médecin en chef, avait déjà exprimé son regret et protesté de ses bonnes intentions. Cet incident sans importance semblait honorablement clos, quand Lorencez écrit à nos plénipotentiaires : « Après avoir pris connaissance des stipulations de la Soledad, ratifiées par la commission des trois hautes puissances contractantes, j'avais dû arrêter toutes les dispositions nécessaires pour concentrer mes troupes à Paso-Ancho, aussitôt que l'armée espagnole aurait opéré son mouvement rétrograde. L'assassinat de trois soldats français aux environs du camp ne me semblait même pas suffisant pour me considérer comme

dégagé de la stricte exécution d'une convention signée par les représentants de la France; ces attentats ne sont pourtant que la conséquence du décret rendu le 25 janvier par le gouvernement de Juarez, qui nous met hors la loi en nous assimilant aux pirates, décret outrageusement maintenu depuis la signature des préliminaires. Mais la situation de la Vera-Cruz, entourée de nombreux partis de guérillas et réduite à l'état de blocus, me paraissait déjà une violation des préliminaires de la part des Mexicains, lorsque j'ai reçu cette nuit de M. le général Zaragoza une note officielle par laquelle il m'informe qu'il considère une partie des malades laissés à Orizaba, et qui sont depuis lors entrés en convalescence, comme une garde préposée à la sûreté de mon hôpital; il réclame contre cette prétendue mesure. En présence d'une déclaration de cette nature, j'ai tout lieu de craindre que nos malades ne puissent plus compter sur la protection qui leur était assurée et qu'ils soient considérés comme des otages laissés avec trop de confiance aux mains de l'ennemi. Mon devoir est de marcher à leur secours sans perte de temps, car il y aurait imprudence de ma part à les laisser exposés aux excès d'une armée indisciplinée et de chefs sans scrupules. J'ai donc l'honneur de vous informer qu'en vertu des pouvoirs militaires qui m'ont été confiés, je me mettrai ce soir même en marche sur Orizaba (Cordoba, 19 avril 1862). »

Je transcris ce document en rougissant. Bien

des duplicités se sont déjà accumulées dans cette période de l'expédition ; ce message les dépasse toutes. Pas un mot qui ne soit une insulte au bon sens, à la vérité, à la loyauté. — Le décret de Juarez avait si peu violé les préliminaires de la Soledad que nous avions continué, en demeurant dans la zone tempérée, à profiter de leurs stipulations. Les guerillas autour de la Vera Cruz étaient la conséquence de l'état de guerre notifié par nous-mêmes le 9 avril, et non d'un manque de foi des Mexicains. Que dire de cette transformation d'un acte de susceptibilité honorable en un défi féroce? L'assurance qu'une garde française était inutile à la sûreté de nos malades à Orizaba pouvait-elle être présentée comme une menace de les traiter en otages? — Rompre une convention par des subterfuges cauteleux, c'était beaucoup; manquer par d'aussi détestables raisons à un engagement formel, impérieux, maintes fois renouvelé, c'était trop. Nous parûmes avoir signé le pacte de la Soledad avec l'intention de ne point le respecter, afin de nous introduire frauduleusement dans la zone saine que nos soldats malades n'auraient pas pu s'ouvrir de force. Nos troupes apprirent la décision de leur général le vendredi saint (19 avril), à trois heures de l'après-midi. Leur droiture nationale ne la ratifia pas : très troublés ils craignirent que ce manque de parole n'attirât sur nous la malédiction de Dieu.

Le jour même on se mit en marche sur Orizaba. Près du village du Fortin, on rencontra un

détachement de cavaliers mexicains qui furent sabrés en un instant, puis on croisa les voitures de Prim, accompagné de sa femme et d'un aide de camp. « — Comment vont nos blessés? dit Jurien embarrassé à Prim. — Je les ai visités ce matin avant de partir, ils vont à merveille. » Lorencez disposait d'à peu près 7300 hommes reposés, pleins d'ardeur; les Mexicains lui opposaient un effectif total de 30 000 hommes disséminés sur une zone très étendue de Jalapa à Jehuacan. Ces troupes, hors d'état en pleine campagne de supporter le choc des nôtres, se composaient pour la plupart d'Indiens courageux, sobres, infatigables, mais mal instruits, en haillons, sans esprit militaire, beaucoup enlevés à leurs villages par la levée et embrigadés à leur grand désespoir, mal payés, mal nourris, mal armés, montés sur de petits chevaux efflanqués, suivis de leurs femmes qui, à pied ou à cheval, veillaient aux bagages, aux provisions, et aux haltes préparaient les repas.

Une troupe organisée n'eût jamais permis au général Lorencez de s'introduire dans la zone froide, à travers les Cumbres, immense mur vertical de 900 mètres de hauteur, qu'on traverse par l'étroite fissure d'une vallée de toutes parts dominée par des positions qu'une poignée d'hommes eût défendues avec succès contre une grande armée. Les Mexicains ne surent pas même nous arrêter; nos zouaves les enlevèrent en trois heures, ne laissant sur le terrain que 2 morts et 32 blessés (28 avril 1862).

VIII

Le lendemain on reçut de Paris la nouvelle que Lorencez était créé général de division, et Jurien de la Gravière désavoué.

La convention de la Soledad avait inspiré aux Tuileries un violent mécontentement. On ne voulut pas se rendre compte qu'elle avait sauvegardé nos troupes et notre honneur militaire; on n'y vit que la reconnaissance de Juarez et son drapeau flottant auprès du nôtre. Les récriminations des émigrés et d'Almonte accrurent ce sentiment. « Dans vos messages et vos discours, disaient-ils, vous parlez de Juarez comme d'un ennemi, et, à peine débarqués, vos plénipotentiaires traitent avec lui. Ils laissent fusiller Robles et puis ils se plaignent que nous n'accourions pas sous vos drapeaux. Qui nous assure que vous ne nous abandonnerez pas après nous avoir compromis? Soyez résolus, nous le serons aussi; jusque-là nous observerons et nous attendrons. »

Les cabinets espagnols et anglais firent aussi quelques objections, toutefois sans y persister, et la rupture qui allait se consommer à Orizaba s'accomplit dès lors en Europe. La France se trouva seule et s'en réjouit. « Le patriotisme mexicain, écrivait un des défenseurs de l'expédition, Michel Chevalier, c'est la haine de l'Espagne. Le retour des Espagnols à Cuba serait le

plus grand bonheur possible, je ne dirai pas pour nos soldats qui sauront bien triompher de tous les obstacles, mais pour nos négociateurs; ce serait comme si l'armée expéditionnaire avait gagné 10 000 hommes, quoiqu'elle eût perdu de 5 à 6 000 auxiliaires. Il n'y a peut-être pas d'exagération à dire que si les troupes espagnoles étaient restées avec les nôtres il s'ensuivait la nécessité d'envoyer des renforts. » — Le *Journal officiel* publia la note suivante : « Le gouvernement de l'Empereur a désapprouvé la convention conclue avec le général mexicain Doblado par le général Prim et acceptée par les plénipotentiaires alliés; cette convention lui a semblé contraire à la dignité de la France. En conséquence, M. de Saligny a été seul chargé des pleins pouvoirs politiques dont le vice-amiral Jurien de la Gravière était revêtu et cet officier général a reçu l'ordre de reprendre simplement le commandement de la division navale. »

Ce désaveu frappait dans le vide : Jurien s'était désavoué lui-même avant de l'être par son gouvernement; il n'y avait plus de convention de la Soledad, quand la note du *Journal officiel* parvint au camp de Lorencez; l'état de guerre dont on se montrait si impatient était ouvert. Le ministre mexicain, La Fuente, demanda ses passeports : « Le Mexique, écrivit-il à Thouvenel, pourra être conquis, mais non soumis, et il ne sera pas conquis sans avoir donné des preuves du courage et des vertus qu'on lui nie. Le Mexique, qui ne voulut pas

même son libérateur pour roi, n'acceptera jamais une monarchie héréditaire. Cette monarchie, difficile à créer, sera encore plus impossible à maintenir. Semblable entreprise, ruineuse et terrible pour nous, le sera encore plus pour ses promoteurs. »

Au lieu de se remettre à la tête de sa division navale, Jurien préféra aller à Paris se justifier. Il gagna tristement Vera-Cruz, et Lorencez continua la marche sur Puebla suivi d'un convoi de 260 voitures. Animé par la distinction qui venait d'accroître son autorité, sentant en sa main des soldats ragaillardis, exalté par les assurances optimistes de Saligny, le général s'avançait confiant, et ne voyant que ce que l'Empereur désirait qu'on vît. Il écrivait : « Nous avons sur les Mexicains une telle supériorité de race, d'organisation, de discipline, de moralité et d'élévation de sentiments que je prie Votre Excellence de dire à l'Empereur que, dès maintenant, à la tête de ces 6000 soldats, je suis le maître du Mexique. Je regretterais profondément que les correspondances officielles ou particulières eussent détourné Sa Majesté de ses projets et qu'elles eussent fait hésiter le prince Maximilien à accepter la couronne. Je suis de plus en plus convaincu que la monarchie est le seul gouvernement qui convienne au Mexique et je suis assuré qu'en très peu d'années ce pays bien gouverné jouira d'une prospérité inouïe (26 avril 1862). » A son entrée à Cordoba et à Orizaba, il avait été reçu par le branle-bas de

toutes les cloches de la ville, le *repique*. « Quel enthousiasme! » disait Saligny. Or, dans cette période de guerre civile, le *repique* était sonné en l'honneur de tout venant, et il « était bien souvent l'écho d'un empressement craintif plus qu'un signe d'allégresse »[1]. Le général voyait cependant qu'à notre approche les villages se vidaient, les pauvres habitants s'enfuyaient, emportant sur leur dos ce qu'ils avaient de plus précieux. Le 4 mai, il arrive à Amozoc, à quatre kilomètres de Puebla.

Quoique Puebla fût une ville ouverte, Zaragoza l'avait mise en un état redoutable de défense. Ses rues à angles droits avaient été fermées par des barricades, la place centrale transformée en un réduit armé de canons, le couvent de Guadalupe, situé sur une colline d'un relief de 102 mètres, était devenu une forteresse appuyée à l'ouest par le petit fort de Loreto; 4 852 hommes défendaient ces diverses positions[2].

1. Georges Bibesco, *Combats et retraite des six mille*. Éloquent et poétique récit d'un vaillant cœur.

2. Le général Zaragoza dans son rapport au ministre de la Guerre (6 mai 1862) établit le suivant détail de ses troupes au combat du 5 :

Général Negrete (à Guadelupe et Loreto	1 200	hommes.
— Beriozabal	1 082	—
— Porfirio Diaz (dans la plaine)	1 000	—
Colonel Lamadrid	1 020	—
Général Alvarez (à la droite de la Guadalupe)	550	chevaux.
Soit	4 852	hommes.

Les brigades de cavalerie O'Horan et Carbajas furent envoyées à Mexico pour arrêter Marquez. — Le lendemain, 6 mai, le général Zaragoza reçut un renfort de près de

Almonte, dont Saligny appuya l'opinion, conseillait de marcher sur Mexico à tire-d'aile; on n'y rencontrerait aucune résistance; Puebla tomberait ensuite tout naturellement. « Pourquoi, disait Lorencez, puisque ces gens brûlent de nous ouvrir leurs portes, les faire languir et ne pas les saluer en passant? Quelques coups de fusil à donner pour la forme ne nous arrêteront pas longtemps. » Il ne pouvait songer à quoi que ce soit qui ressemblât à un siège régulier, ni même à une reconnaissance offensive; il n'avait pas assez de monde pour s'exposer à un engagement à fond, étant obligé de laisser une partie de ses forces à la garde du convoi. Il n'y avait à tenter qu'un coup de main vigoureux: absurde contre un ennemi sérieux, ce parti n'avait rien de téméraire contre un ennemi prêt à se rendre. « Eh bien, dans ce cas, conseillaient encore les Mexicains, risquez le coup par le faubourg du Carmen, côté par lequel la ville a été prise maintes fois; vous trouverez bien moins d'obstacles que si vous abordez la hauteur fortifiée. » Mais le général, grisé de confiance, trouva plus commode d'agir par le Nord qui lui faisait face. Aucun de ses officiers ne doutait qu'on ne couchât le soir même à Puebla, et ils se promettaient un bon sommeil dans les lits de l'évêque.

Toutes ses dispositions prises, à midi, le général s'avance et jette un regard d'attente sur

4000 hommes envoyé de Mexico sous les ordres du général Antillon.

la plaine silencieuse; il fouille l'horizon dans l'espoir d'en voir déboucher les 10 000 hommes de Marquez qu'on lui a promis; il tend l'oreille à la clameur de délivrance que va pousser, dans Puebla l'antijuariste, ce grand parti de l'intervention que depuis trois mois on lui annonce chaque jour pour le lendemain. Personne dans la plaine, personne à l'horizon. Puebla immobile et muette, rien qu'un coup de canon parti du fort de Guadalupe[1]. Néanmoins il donne le signal de l'attaque. L'artillerie en position à 2 200 mètres, trop faible en nombre, est trop éloignée pour faire brèche; elle se rapproche, mais alors elle cesse de voir le fort et elle se trouve obligée de se taire. Nos superbes zouaves, nos admirables chasseurs et soldats de la marine bondissent sur les pentes escarpées; un feu terrible vomi par l'artillerie et par un triple étage de mousqueterie les foudroie; ils dégringolent dans les ravins. Un moment, ils ont une illusion : une troupe de cavaliers accourt au galop au cri de : *Almonte!* Enfin c'est le secours promis. Ironie féroce! Ce sont des ennemis qui viennent achever la défaite. Les deux compagnies de chasseurs à pied laissés dans la plaine sur lesquels ils se précipitent ont grand'peine à les contenir. Un violent orage interrompt la mêlée. Nous comptions 482 morts ou blessés, parmi lesquels le sous-intendant Raoul, aimé de toute l'armée. Chiffre énorme pour un si petit

1. Georges Bibesco.

effectif. — « L'armée française, écrivait Zaragoza, s'est battue avec beaucoup de bravoure; son général en chef a fait preuve d'incapacité dans l'attaque. L'armée mexicaine, je l'affirme avec orgueil, n'a pas une seule fois tourné le dos dans la longue lutte. » « Vous avez combattu, disait un autre victorieux, Berriozabal, les premiers soldats de l'époque, et vous êtes les premiers qui les ayez vaincus. »

Nonobstant cet échec, Saligny insistait encore pour qu'on marchât droit sur Mexico. Cette fois, Lorencez se fâche, et, dans un ordre du jour où il remerciait ses soldats de leur héroïsme, il l'accuse d'être la cause de l'insuccès : « Notre marche a été arrêtée par des obstacles matériels auxquels vous deviez être loin de vous attendre, d'après les renseignements qui nous avaient été donnés; on nous avait cent fois répété que Puebla nous appelait et que la population se presserait sur nos pas pour nous couvrir de fleurs. C'est avec la confiance inspirée par ces assurances trompeuses que nous nous sommes présentés devant Puebla. »

IX

Pour en imposer à l'ennemi, Lorencez demeure trois jours devant la ville. Ensuite il se retire à pas lents, suivi seulement à distance. A la Barracca Seca il assure par une attaque vigoureuse du bataillon Lefebvre du 99e la jonction de Marquez, qui enfin se montre avec

2 000 cavaliers exténués (18 mai). Revenu à Orizaba, il rétablit avec la Vera-Cruz ses communications interrompues par les guerillas, et il est rejoint par le général Félix Douai accompagné de 300 hommes et d'un convoi. De son côté, Zaragoza, renforcé d'Ortega avec 6000 hommes d'élite, s'avance sur Orizaba. — Ortega, instruit par des déserteurs de la rupture entre Saligny et Lorencez, propose au général un arrangement. Sa lettre reste sans réponse. Arrivé à quatorze kilomètres d'Orizaba (12 juin), il renouvelle la tentative par un parlementaire : « J'ai des raisons de croire que vous, chef et officiers de la division sous vos ordres, vous avez adressé une protestation à l'Empereur contre le ministre Saligny pour vous avoir engagés en vous trompant contre le peuple du monde le plus ami des Français. La connaissance de la situation difficile où vous êtes avec votre armée, et le désir de vous procurer une retraite honorable me décident à vous proposer une capitulation dont la base principale serait l'évacuation du territoire de la république dans un temps donné. » Lorencez répond qu'il n'a aucune qualité pour traiter de la paix ou de la guerre, et il accélère ses préparatifs de défense; il se couvre partout de barricades, d'épaulements; il néglige toutefois d'occuper le Cerro Borrego qui s'élève au-dessus de la ville de 250 mètres, jugeant inaccessibles ses pentes abruptes entourées de forêts épaisses.

Cependant Ortega fait ouvrir des tranchées dans les massifs d'arbres et, sans être aperçu,

hisse au sommet trois obusiers et 2000 hommes. De là il attaquerait la ville que Zaragoza aborderait de la plaine. Le camp français reposait dans la plus complète sécurité, et eût été certainement surpris, quand survient à minuit un envoyé d'Almonte : il prévient du mouvement d'Ortega. Aussitôt le colonel Lhérillier lance le capitaine Détrie, de la 2e compagnie du 99e, sur le Borrego avec 80 hommes. L'obscurité est intense, à trois mètres on ne distingue rien. Nos hommes s'avancent, sac au dos, fusil en bandoulière, l'un après l'autre, lentement, dans le plus profond silence, s'accrochant aux pointes aiguës des rochers. Reçus au premier plateau par un feu nourri, ils mettent les sacs à terre et s'élancent sans tirer aux cris de : « En avant! à la baïonnette! » Les Mexicains surpris reculent un instant; ils reviennent aussitôt en force. Détrie se maintient : c'est tout ce qu'il peut faire. Mais 70 hommes de la 3e compagnie, avertis par leurs cris, grimpent à la rescousse et tous ensemble s'avancent de nouveau au même cri : « En avant! A la baïonnette! » Les Mexicains se croient enveloppés par des forces supérieures, se débandent, dégringolent le long des rochers auxquels quelques-uns restent suspendus. Ils entraînent dans leur panique le reste de la division Ortega postée au pied de la hauteur.

Ce miracle d'audace étourdit Zaragoza. Stupéfait d'être bombardé de cette colline d'où il attendait du secours, il lève le siège, traverse les Cumbres (15 juin) et, ne pouvant nous enlever

par un coup de force, essaie d'organiser autour de nous la famine. Si les assertions de Saligny et d'Almonte n'avaient pas été des mensonges, il n'y aurait pas réussi ; le pays nous eût ravitaillés. Mais notre isolement s'accroissait. Almonte, faisant pis que ce que nous reprochions à Juarez, décrétait un emprunt forcé de 850 000 piastres, ordonnait l'émission de 500 000 piastres de billets en cours forcé, condamnait à la confiscation de leurs marchandises les négociants qui refuseraient d'accepter ce papier-monnaie dont le remboursement n'était assuré par aucune garantie. Alors Lorencez, regardant enfin par ses yeux et non par ceux de Saligny et d'Almonte, répéta ce qu'avaient dit Prim et Wyke, ce qu'avait entrevu Jurien, tout le contraire de ce qu'il écrivait il y a quelques jours à peine : « Nous n'avons ici personne pour nous... Le parti modéré n'existe pas, le parti réactionnaire, réduit à rien, est odieux ; les libéraux se sont partagé les biens du clergé, et ces biens constituaient la plus grande partie du Mexique ; il est facile de déduire de là le grand nombre de personnes intéressées à ce que le parti clérical ne se relève pas. J'ai toujours le regret de ne pas rencontrer un seul partisan de la monarchie, pas même les réactionnaires[1]. »

Tous les officiers s'exprimaient comme leur chef. L'héroïque commandant Magnin, des chasseurs à pied, écrivait au maréchal de Castel-

1. Au ministre de la guerre, 22 juillet 1862.

lane[1] : « L'Empereur a été indignement trompé par son ministre, M. de Saligny ou autres, sur la situation du pays ; nous soutenons une cause qui n'a plus et ne peut plus avoir de partisans, nous avons à notre suite des gens tels qu'Almonte, Miranda et autres qui sont un objet d'horreur dans le pays et qui nous font détester même de nos nationaux. Il faut ici un autre général et un autre ministre, et puis beaucoup de monde. Mais serions-nous 50 000, nous entrerons partout, nous irons à Mexico, mais nous n'aurons pas un partisan. »

Aucun ravitaillement ne pouvant venir des plateaux, on en était réduit aux ressources des convois de la Vera-Cruz. L'ennemi les interceptait et les rejetait dans les marécages de la plaine, noyée par les pluies et devenue un lac de boue. Lorencez mettait tous ses efforts à leur frayer le passage. Dans cette tâche difficile, il se montra aussi infatigable que prévoyant ; il conquit l'affection de l'armée et prouva que, malgré son échec, il n'était pas indigne de la victoire. Cernés, traqués, menacés d'être affamés, nos soldats firent preuve d'une patience et d'une ténacité défensive, égales à l'impétuosité de leur offensive sur les pentes de Guadalupe. Quand on se reporte par la pensée au milieu de ces braves, qu'on les voit sur la place d'Orizaba à la fin de la journée, écoutant la musique qui les distrait de leur ennui ; puis, sur les bancs

1. 1er juillet 1862.

de ce théâtre improvisé où ils alimentent leur courage par la gaieté, et d'où ils se lèvent en sursaut à l'appel d'un officier qui s'avance tout à coup sur la scène, s'écriant : « Enfants! aux armes! on nous attaque! » Quand on les suit heure par heure et jour par jour dans les incidents de leur vie si agitée dans sa monotonie, on éprouve un attendrissement d'admiration, et au sortir de tant de déloyautés affligeantes, le cœur desserré éprouve l'épanouissement qu'ils ressentirent eux-mêmes lorsque, des bas-fonds des terres de la mort, ils montèrent à la région des brises fortifiantes!

X

La rupture d'Orizaba entre les plénipotentiaires fut approuvée par les Cabinets, toujours par des raisons contraires. Russell qui, en cette occasion, a imperturbablement défendu la justice, sans son pédantisme outrecuidant habituel, félicita Wyke d'avoir protesté contre la protection accordée à Almonte et de s'être séparé des commandants français dès qu'ils ne cachèrent plus leur intention de renverser le gouvernement de Juarez. O'Donnell et Calderon Collantes, quoiqu'ils eussent envoyé Prim précisément pour accomplir l'intervention à laquelle il s'était refusé[1], n'osèrent ne pas l'approuver.

1. Cela fut péremptoirement démontré au Sénat espagnol

L'Empereur fut enchanté d'être affranchi de la « regrettable convention de la Soledad », de se voir libre d'imprimer enfin à son action une allure plus décisive, et de ne plus se contenter de résultats négatifs ou illusoires[1].

Cette satisfaction fut vite troublée par l'échec de Puebla. On en demeura consterné ; les malédictions plurent sur le malheureux Lorencez. « *Væ victis* », écrit le maréchal Vaillant dans son carnet. Pourtant l'Empereur lui adressa d'abord une lettre publique réconfortante : « Mon cher général, j'ai appris avec plaisir le brillant fait d'armes des Cumbres, et avec peine la non-réussite de l'attaque de Puebla. C'est le fait de la guerre de voir quelques revers obscurcir d'éclatants succès ; mais que cela ne vous décourage pas : l'honneur du pays est engagé et vous serez soutenu par tous les renforts dont vous aurez besoin. Exprimez aux troupes toute ma satisfaction pour leur courage et leur persévérance à supporter les fatigues et les privations ; plus elles sont loin, plus ma sollicitude se porte sur elles. J'ai approuvé votre conduite, bien qu'elle n'ait pas été comprise de tout le monde. Vous avez bien fait de protéger le général Almonte ; étant en guerre avec le gouvernement du Mexique, tous ceux qui viendront se réfugier sous notre drapeau auront le même

par Bermudez de Castro, Concha, Môn, Rios Rosas — décembre 1862.

1. Thouvenel à Dubois-Saligny, 31 mai 1862, et à Barrot, 10 juin 1862.

droit à notre protection ; mais elle ne doit en rien influencer notre politique à venir. Il est contre mes intérêts, mon origine, mes principes, d'imposer un gouvernement au peuple mexicain. Qu'il choisisse en toute liberté la forme qui lui convient, je ne lui demande que la sincérité dans ses relations extérieures, et je ne désire qu'une chose, le bonheur et l'indépendance de ce beau pays sous un gouvernement stable et régulier (16 juin 1862). » — Ce n'est plus le langage de Brunswick, c'est celui d'Alexandre Ier contre Napoléon. La contradiction entre la parole et le fait continue. — Si vous ne voulez pas, Sire, imposer un gouvernement *quelconque aux Mexicains*, pourquoi venez-vous renverser le gouvernement qu'ils ont créé par le suffrage universel et que, sauf une imperceptible minorité de factieux, ils sont d'accord à reconnaître ?

A l'arrivée du rapport détaillé de Saligny, ce fut sur un autre ton que l'Empereur fit écrire par le ministre de la Guerre au général malheureux : « L'Empereur admire le courage déployé par les troupes, mais n'approuve pas l'attaque imprudente sur Puebla, ni l'emploi de l'artillerie contre des fortifications à 2 500 mètres. Il blâme votre attitude vis-à-vis de M. de Saligny ; quels que puissent être ses torts, il est le représentant de l'Empereur et a droit à vos égards. Vous devez de même être plein d'égards et de prévenances, non seulement envers le général Almonte, mais encore envers tous les Mexicains

qui viennent à nous. Ce n'est pas en les rudoyant que vous obtiendrez des adhérents : le caractère espagnol est très susceptible, c'est par les bons procédés qu'on les gagne. Il faut payer et armer les auxiliaires mexicains et leur montrer confiance. »

Le maréchal Randon s'acquitta de la mission, mais il écrivit à l'Empereur une lettre digne de celles du maréchal Vaillant en défense de Canrobert et de Pélissier lors de la guerre de Crimée. « J'ai accompli avec une peine extrême l'ordre que m'a donné Votre Majesté. Le général sera cruellement affecté, dans un moment où les ménagements lui seraient peut-être nécessaires, de recevoir de son souverain, naguère si bienveillant, un blâme aussi nettement formulé. Les explications de son rapport pouvaient être discutées, et les torts qui lui sont reprochés seraient atténués, si l'on considérait les embarras causés dans la marche par un lourd convoi, la préoccupation constante de faire vivre les troupes, de régler l'approvisionnement de munitions, enfin d'assurer les communications. Les critiques abondent quand on ne réussit pas ; il est arrivé plus d'une fois qu'à la guerre ce qui paraissait le mieux n'était pas toujours praticable. Quand ces critiques sont exercées par des militaires qui ont fait leurs preuves, elles prennent de la gravité, mais quand, comme dans le cas présent, la conduite d'un commandant en chef sur le champ de bataille est appréciée par des hommes étrangers à l'armée, est-il équitable

de prononcer un jugement si sévère? Ce n'est pas seulement le général de Lorencez qu'attaque M. de Saligny; l'amiral Jurien n'est pas épargné, puis le colonel Valazé et l'état-major tout entier. Il aurait pu y joindre le général Douay qui de Vera-Cruz signale ces tendances déplorables à jeter le blâme sur l'armée. En lisant les dépêches de M. de Saligny, en examinant la valeur de ses appréciations, il est bien permis de sourire et de ne pas prendre au sérieux ses raisonnements pour critiquer les opérations des troupes... Quel est le général qui consentirait à se charger d'un commandement si ses moindres actions de guerre devaient avoir pour juge un homme qui, placé près de lui pour une tout autre mission, s'arroge le droit de scruter sa conduite et dénoncer ses actes? » (2 juillet 1862.)

L'Empereur, obligé de relever l'honneur du drapeau, convertit la petite expédition du début en un corps d'armée de 30 000 hommes. Il désigna lui-même les corps, les officiers, entrant dans les plus minutieux détails. Il réserva le commandement au général Forey que, depuis Montebello, on regardait comme un de nos chefs les plus vigoureux. Avant de l'investir, l'Empereur, entêté dans sa foi aveugle, lui posa comme condition *sine qua non* l'entente avec Saligny, dont la parole faisait autorité : « Comme je suis seul responsable de mes actes, j'ai le droit d'exiger de ceux qui servent ma politique de s'y conformer absolument. Comme j'approuve sans restriction la politique suivie dès le principe par

M. de Saligny, comme il est le seul qui connaisse bien le pays et soit au fait des griefs à redresser, il est important, indispensable que le général qui ira au Mexique entre en relations intimes avec lui et profite de son expérience. Si donc, sous l'influence de certains bruits, vous partez avec l'idée préconçue de ne pas maintenir entre vous et lui une parfaite intelligence, les choses iront très mal; dans ce cas, il vaudrait mieux me faire connaître à l'avance le fond de votre pensée. C'est par les tiraillements et les querelles d'amour-propre que tout a été compromis au Mexique. Je n'en veux plus; ils nuisent trop à la réussite des plus grands projets. »

En ce moment-là précisément, le commandant d'Ornant, envoyé en exploration par le ministre de la guerre, écrivait de Vera-Cruz : « Une animosité très vive se manifeste ouvertement contre la direction diplomatique donnée aux affaires du Mexique par les agents de ce service que l'on accuse partout d'avoir trompé l'Empereur sur l'état vrai des choses. Tous les bruits apocryphes répandus depuis quelque temps, soit sur les personnes, soit sur les causes non avouables que les feuilles étrangères attribuent à l'expédition, ne seraient qu'un écho affaibli de ce qui se colporte de chambre en chambre, sans en excepter celle du soldat. »

Forey accepta la condition imposée et partit immédiatement en avant de ses renforts. Lorencez offensé refusa de prendre le commandement d'une division, à l'exemple de Jurien il

obtint de revenir en France se justifier. Le général Lebœuf sollicita d'être adjoint à l'expédition : l'Empereur lui répondit qu'elle n'était pas assez importante pour qu'on envoyât un général d'artillerie.

L'Empereur reçut du Mexique une autre nouvelle dont il fut affecté presque aussi douloureusement que de l'échec de Puebla. Les plénipotentiaires anglais, laissant les Français marcher en ennemis sur Mexico, s'y étaient rendus en négociateurs. Wyke reçu avec empressement y complétait un traité, déjà arrêté en principe à Puebla, avec ceux que ses anciens alliés avaient mis hors la loi. Il y avait là plus qu'une abstention, c'était un encouragement direct à nos adversaires. — « Est-ce, disait mélancoliquement l'Empereur, ce que méritait ma conduite dans l'affaire du *Trent?* » Notre ambassadeur Flahaut insista si fortement auprès de Russell, et Thouvenel auprès de Cowley, que la convention signée par Wyke ne fut pas ratifiée. « Sa Majesté, écrivit Russell, se réjouit de ne pas être obligée, dans un moment où les forces expéditionnaires françaises paraissent lutter contre les difficultés, de faire une démarche qui aurait eu le caractère d'aggraver ces difficultés et aurait fait supposer chez le gouvernement britannique des sentiments qu'il est loin d'éprouver à l'égard de celui de l'Empereur (17 juin 1862). » L'Empereur désarmé remercia beaucoup.

XI

Le concours du Corps législatif devenait indispensable. On lui demanda un crédit de sept millions à la Guerre et de six à la Marine. Ne songeant qu'à nos soldats engagés au loin, nous le votâmes et je dis pourquoi : « Nous sommes unanimes sur ce point, c'est que là où nos soldats sont engagés et souffrent, peu importe pour quelles raisons et dans quelles circonstances, il faut les secourir. En votant ce secours, je le dis à l'avance, nous ne renonçons pas au devoir de rechercher ce que nos soldats sont allés faire au Mexique et quelle attitude il convient que nous imposions ou conseillions au gouvernement (16 juin). »

Les Cinq n'acceptèrent pas que l'honneur de défendre la vérité et le droit fût réservé à des étrangers, à Prim et à Russell. — Le patriotisme ne consiste pas à approuver ce que son pays fait de mal ; on l'aime malgré ses erreurs, mais on essaie de les lui éviter et quand il en commet, on l'en reprend. Jules Favre accomplit en notre nom ce devoir pénible à l'occasion du projet de loi relatif au supplément de crédit de l'exercice 1862. Il a prononcé bien des discours plus éloquents, mieux ordonnés, aucun plus convaincant et plus vrai. Il dégagea la véritable pensée de la convention de Londres, dénonça les projets de restauration monarchique, but réel de

l'expédition, il insista sur la créance Jecker et rapporta les jugements sévères des journaux étrangers. « On dédaigne ces attaques, on a tort ; on se croit suffisamment protégé par ce système de surveillance exagérée qui est l'essence même de notre gouvernement, et, parce qu'on arrête la calomnie à la frontière, on la croit étouffée. Il semble que la France soit pareille à l'oiseau qui, la tête sous son aile, pense qu'il n'est vu de personne et que parce qu'il fait nuit chez lui il n'y a pas de lumière ailleurs. » — Il caractérisa d'un mot juste et fort les équivoques, les manques de foi des plénipotentiaires de la Vera-Cruz et d'Orizaba : « Nous comptons sur la partie saine de la population, dites-vous? La partie saine de la population qui viendrait au-devant de l'étranger envahissant le territoire? C'en serait la partie la plus méprisable! Ne parlez pas de proscrits à protéger. Almonte n'est pas un proscrit, c'est le mandataire d'un prince étranger, c'est un courtier de candidature monarchique qui vient déchaîner sur son propre pays le fléau de la guerre étrangère? Ah! il ne m'est pas possible, en présence d'un acte aussi inqualifiable, de contenir les sentiments de mon cœur. J'ignore l'avenir réservé à la France; j'ai la conviction qu'elle sera de plus en plus digne de la liberté, qu'elle arrivera à la conquérir tout entière, mais fût-elle réduite, — ce qui n'arrivera jamais, j'en suis sûr, — à subir le joug d'un despote qui briserait toutes ses garanties, décimerait ses citoyens éminents, ferait d'un bout à

l'autre du territoire planer un système de terreur et de mort, nous le subirions en frémissant, nous essaierions de le briser; mais si, à la frontière, apparaissait un libérateur escorté par les troupes autrichiennes et prussiennes, c'est à lui que j'irais comme à un ennemi, et je croirais remplir un devoir sacré en versant jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour m'opposer à ce que cet insolent vînt fouler le sol de la patrie qu'il profanerait. » (*Bruits prolongés.*) Mérimée écrivait humoristiquement : « Les Mexicains ont eu la bêtise de ne pas se laisser battre par une poignée de Français, et maintenant il n'y a pas un homme en France qui osât dire qu'il vaudrait mieux traiter avec Juarez que de lui envoyer des coups de canon qui coûtent fort cher. » Jules Favre eut ce courage : « Il n'y a qu'un parti à prendre, traiter avec le Mexique et se retirer. Faire la guerre, pourquoi? On ne peut faire la guerre que quand on a des ennemis. Où sont nos ennemis? Si nous ne sommes pas les partisans du général Almonte, nous n'en avons pas. Nous n'avons que des débiteurs, et ces débiteurs demandent à s'exécuter. Persévérer à faire la guerre, c'est s'engager non seulement dans le plus détestable, mais dans le plus injuste des partis, et dans cette entreprise ce qu'il y aura de plus funeste, c'est la victoire, car après elle viendra la responsabilité; le gouvernement que vous aurez fondé, il faudra que vous le souteniez. »

Billault enveloppa les équivoques, les exagé-

rations de Saligny et des émigrés mexicains dans une composition artistiquement éloquente et nous fit une histoire de l'expédition à la façon du P. Loriquet. Il altéra les faits les plus évidents, grossit jusqu'au ridicule la prétendue oppression mexicaine qui, presque toujours épargnant les Français, s'était fait sentir surtout aux Espagnols. Il ne voulut voir dans Juarez que le représentant de quelques centaines d'oppresseurs, flétrit comme atroces ses décrets nécessaires contre l'invasion et taxa d'oppressives les peines prononcées en tous pays contre ceux qui ouvrent à l'étranger les portes de leur patrie. Il l'accusa d'avoir réclamé pour le fusiller Almonte, dont il avait seulement exigé l'expulsion. Il glissa avec autant d'embarras que Thouvenel en ses dépêches sur le chiffre monstrueux des indemnités : « On examinera la part pour laquelle les intérêts français sont engagés dans la créance Jecker, on la liquidera selon les règles de la justice et de l'équité. » Il reconnut que le but de l'expédition était non de renverser Juarez, mais « une république dans l'existence de laquelle il n'y avait pas eu depuis trente ans une minute de bonne foi ». Néanmoins il exalta la souveraineté nationale, l'indépendance des peuples, tous les principes que l'expédition violait ; il reproduisit le sophisme du respect de la liberté d'un peuple qu'on envahit, sophisme éventé que nous ne nous arrêterons plus à réfuter.

Dès le mois de mai, Cowley écrivait : « Bien que Thouvenel ait pleinement admis qu'aucun

gouvernement ne serait imposé au peuple mexicain, je tromperais Votre Seigneurie en lui cachant que ma conviction personnelle est qu'il existe une intention déterminée, quoique non avouée, de renverser le gouvernement de Juarez, quelles qu'en soient les conséquences, fût-ce la guerre civile. » — Après le discours de Billault, qui que ce soit ne douta plus, et dès lors commença la réprobation qui deviendra universelle, même parmi les hommes du gouvernement, dès que la liberté du jugement et des paroles ne sera plus arrêtée par la nécessité de réparer un revers militaire.

CHAPITRE XV

LES DIFFICULTÉS DE MORNY PENDANT LA SESSION DE 1862. — LE PRINCE NAPOLÉON

I

Quelques autres affaires occupèrent le Corps législatif. A l'appui d'une réduction du contingent, Hénon lut un discours dont je lui avais écrit la partie internationale, afin de donner un caractère collectif aux idées pacifiques que j'avais déjà plusieurs fois développées : « De qui avons-nous quelque chose à redouter ? La Russie n'a pas encore pansé ses plaies de Sébastopol ; ses populations mécontentes ne lui permettent pas de sortir de chez elle. L'Autriche sait trop que son sort est entre nos mains, qu'entre la Hongrie et Venise nous n'avons pas besoin d'une armée pour la contenir. L'Allemagne, inquiète aujourd'hui, si nous la rassurons du côté du Rhin, suivra le mouvement naturel qui la pousse vers nous. Reste l'Angleterre : ici il faut distinguer. Il y a deux Angleterres, l'Angleterre de Pitt, Castlereagh, Palmerston : celle-ci arme à outrance contre la France et ne

demande qu'à nous humilier. Mais il en est une autre, celle de Fox, de Gladstone, de Cobden, de Bright, celle de la majorité du grand peuple anglais : celle là sait très bien que la guerre entre la France et l'Angleterre serait une guerre civile et comme une éclipse de la civilisation ; elle préfère les manufactures aux canons rayés et les ouvriers aux volontaires. Savez-vous ce qui lui manque pour prévaloir? c'est que par vos armements vous ne donniez pas un argument contre elle à l'Angleterre oligarchique. Désarmez, et à l'instant elle triomphe, et avec elle triomphent, en France comme au delà du détroit, la paix, le travail et la liberté. »

Cassagnac ayant interrompu par un mot aigre contre 1848, je l'interpellai directement : « Vous avez bien raison de détester 1848, il a détruit l'esclavage que vous défendiez[1] ». Il ne répondit rien, et n'y revint plus. Picard reprit, avec une verve qu'allumait un succès croissant, son dénigrement sarcastique de l'administration de la ville de Paris et notre revendication d'un conseil élu. Plus je l'entendais, plus je me convainquais que le gouvernement avait raison de nous le refuser. La ville où siègent le chef de l'État, les Chambres, les administrations, ne saurait être identifiée aux communes dont nous voulions lui assurer les franchises. On ne peut admettre un conseil municipal siégeant à quelques pas du Corps législatif et lui faisant concurrence. L'idée

1. *Voyage aux Antilles*, p. 292.

d'un régime spécial pour Paris était donc juste. Mais le gouvernement impérial avait incomplètement résolu le problème. Un conseil *nommé*, quelle que fût l'honorabilité de ses membres, était une garantie insuffisante ; nous avions raison d'en réclamer une plus sérieuse. Je formulai dans un amendement celle qui était équitable et suffisante : « Le budget de la ville sera contrôlé, discuté, voté par le Corps législatif dans la même forme que le budget de l'État. » Si je n'avais pas encore été enlacé dans la servitude du parti, je m'en serais tenu là, car dès alors je voyais que tel devait être le régime définitif de l'administration de Paris ; mais abandonner l'idée de la commune de Paris eût paru une félonie, et ne me sentant pas encore de force à encourir l'excommunication majeure, je ne présentai mon système qu'à titre subsidiaire, et j'ajoutai : « Tant que le Conseil municipal sera nommé par le pouvoir exécutif. »

Question financière à part, il se produisait à la préfecture de la Seine un phénomène inexplicable. Les tableaux de recensement démontraient que la population avait augmenté depuis 1852 de 32 000 habitants, et cependant les listes électorales comptèrent 12 000 électeurs de moins, de telle sorte qu'au lieu d'ajouter quatre députés aux dix actuels, on en retranchait un. Nous demandâmes des explications. Baroche avoua que cette réduction résultait d'une revision minutieuse des listes électorales, revision, disait-il, loyale et sans parti pris de décapiter

la députation de Paris; l'exclusion avait porté sur la population flottante et sur les incapables qu'on avait jusque-là maintenus indûment sur les listes. — Ces explications étaient détruites par ce simple fait que 30 000 citoyens réclamèrent contre leur radiation indue. Je déclarai que je n'étais pas satisfait; Picard ajouta malicieusement : « Mon honorable collègue a eu raison de vous dire que c'est une question de bonne foi et sa loyauté personnelle, si souvent satisfaite des explications qui ont un caractère de loyauté, se révolte ici à bon droit[1]. »

Le gouvernement proposa de consacrer les sociétés en commandite pour l'exploitation de charges d'agent de change. Ces charges avaient acquis une valeur énorme : on en avait vendu au début au prix de 30 000 francs; en 1859 une avait coûté 2 500 000 francs. Cela s'expliquait par leur nombre restreint, soixante seulement, et par le développement du marché qui, au lieu de représenter, comme jadis, 4 ou 5 milliards d'effets publics et de valeurs industrielles, ne mettait pas en mouvement moins de 25 milliards. On évaluait le bénéfice annuel des soixante offices d'agents de change à près de 80 millions. Des charges d'une telle valeur n'étant à la portée que d'un petit nombre, l'usage s'était introduit de les exploiter en commandite. Quelques tribunaux avaient déclaré ces sociétés nulles, comme contraires à l'ordre public qui ne

1. Séance du 18 juin 1862.

permet pas de faire commerce d'un office, délégation de la puissance souveraine. Le gouvernement proposa de reconnaître la légalité de ces sociétés. Darimon combattit la loi par des raisons faibles, où il n'y avait de vrai que la nécessité démontrée de la division des charges. Par égard pour notre collègue, nous nous abstînmes du vote favorable que sans cela nous eussions donné.

II

La session, laborieuse pour tous, l'avait été particulièrement pour notre président. Le parti autoritaire ne lui pardonnait pas de nous avoir aidés à obtenir le décret du 24 novembre et moins encore de l'étendre plutôt que de le restreindre dans l'application. L'espérance qu'il avait donnée que cette extension de franchises pacifierait les discussions avait été déçue. Darimon et moi avions été les seuls à croire qu'après l'inauguration du système libéral, notre langage ne devait plus garder l'intonation de la colère et du défi, et que nous devions tenir compte de concessions qu'on aurait pu ne pas nous accorder sitôt. Jules Favre, Hénon, Picard pensaient que cette restitution partielle n'obligeait à aucune gratitude et qu'il fallait en profiter pour réclamer impérativement ce qui manquait encore. Picard s'en expliqua en propres termes : « Vous dites que le gouvernement se

désarme chaque jour! Il ne nous a donné qu'une liberté et mon honorable collègue, M. Émile Ollivier, a eu raison de l'en remercier et je m'associe à ses paroles. Et savez-vous pourquoi j'aime cette liberté de discussion? C'est parce qu'elle me permet de vous démontrer que toutes les autres nous manquent[1]. » Les orateurs catholiques et protectionnistes n'étaient pas moins acerbes. On rendait Morny responsable de toutes ces intempérances, on disait à l'Empereur mécontent : « C'est à Morny que vous devez cela; si vous voulez qu'on rentre dans l'ordre, retirez-lui la présidence. » Lui n'ignorait pas cette persistance à le battre en brèche; plus d'une fois il en devint nerveux et susceptible. Il s'attaqua à Jules Favre pour une expression qui, au vrai, ne méritait pas d'être censurée[2]; il eut avec Picard, dont les railleries l'agaçaient, un véritable corps à corps. Picard ayant dit : « Je n'entends pas les interruptions. — On vous dit, fit Morny, que c'est du vaudeville; parlez sérieusement. » La mercuriale se perdit au milieu du bruit. A la séance suivante, Picard déclara que s'il l'avait entendue il n'en aurait accepté ni la forme ni le fond. Morny répliqua qu'il avait été simplement l'interprète d'interruptions faites par d'autres, mais il les prenait pour lui, les paroles de M. Picard, en effet, n'étant pas sérieuses. « Vous n'avez pas le

1. Séance du 8 mars 1862.

2. J. Favre avait parlé de la rédaction *officielle* de l'Adresse (séance du 8 mars 1862).

droit, comme président, s'écria Picard, de juger mes paroles; vous êtes mon supérieur, mais pour l'application seule du règlement, d'autant plus que vous présidez une Chambre qui ne vous a pas nommé[1]. » Morny se contenta de répondre que l'observation était inconstitutionnelle. Dans ces altercations je prenais parti pour mes amis, au risque de blesser Morny. Il ne cessa cependant de me témoigner des égards particuliers, bien que nous n'eussions alors aucune relation. Il me savait gré d'écarter de mes critiques, même les plus vives, ce qui ressemblait à une récrimination sur le passé ou à une attaque contre la Constitution et l'Empereur.

Le dernier jour de la session, il exprima noblement ses regrets des incidents personnels qui l'avaient troublée : « Je vous remercie du concours que vous m'avez constamment prêté. Si parfois j'ai heurté quelque susceptibilité individuelle, si j'ai obligé quelques membres à s'incliner devant la volonté de l'Assemblée, ils me le pardonneront. Je ne l'ai jamais fait qu'à regret, par sentiment d'un devoir, jamais dans une intention personnelle[2]. » Il ne présenta pas la même amende honorable aux intransigeants de la majorité. Au contraire, de plus en plus enfoncé dans son péché libéral, il me fit prier par Darimon de venir causer avec lui.

Pour la première fois je me rendis à la pré-

1. Séances des 17, 18, 19 juin 1862.
2. 27 juin 1862.

sidence. Dans une très longue et très confiante conversation, il m'exprima sa conviction que, malgré les résistances, on reviendrait à un régime constitutionnel, que son ambition était d'en former le premier ministère, et il insinua qu'alors il comptait sur mon concours. L'hypothèse était lointaine ; je fis semblant de ne pas comprendre, je me contentai de répondre que si l'Empire donnait réellement la liberté, je serais fidèle au programme de mon discours de l'an dernier. « Il est incompréhensible, ajoutai-je, qu'après dix ans de règne on traite un pays comme le font MM. Baroche et consorts. Ils s'étonnent que ce qu'on a rendu de liberté n'ait pas désarmé les adversaires. Accordez-leur tout ce qu'ils réclament et plus encore, ils ne vous en seront jamais reconnaissants, ils n'accueilleront les facilités nouvelles que pour vous combattre plus fort, vous avez pu vous en convaincre ; seulement, à votre tour, vous trouverez dans la liberté elle-même une force pour leur résister que vos lois dictatoriales ne vous donnent pas. — Que voulez-vous? s'écria Morny, ils sont accablés par leur passé, ils ont tout attaqué jadis, ils défendent tout maintenant! Moi j'ai toujours été conservateur et libéral. Lorsque j'ai parlé pour la première fois au conseil de faire quelque chose de libéral, il y a eu un *tolle!* Aussi ai-je été bien étonné de voir l'Empereur concéder plus même que je n'avais proposé, car je ne voulais pas de l'Adresse. » Benedetti, arrivant de Turin, survint dans l'en-

tretien. On parla de l'Italie, Morny en italianissime ; il s'étonnait que les Italiens ne demandassent pas avec plus d'insistance le départ du roi de Naples de Rome : sa présence y était un acte d'hostilité contre le nouveau royaume reconnu par nous.

Peu après l'Empereur lui témoigna publiquement que sa confiance en lui n'avait pas été ébranlée. Il consentit à venir de Fontainebleau visiter sa circonscription électorale en Auvergne[1], et là il lui conféra le titre de duc. Dans ce voyage s'opéra une réconciliation qui pouvait avoir une sérieuse importance. Morny, lors de son voyage en Russie, avait rompu avec une célèbre comtesse à laquelle l'unissaient de nombreux intérêts matériels. Pour éviter un scandale judiciaire, l'Empereur avait chargé Rouher de la liquidation. Morny s'était cru lésé et s'était brouillé avec son ancien protégé. A Clermont, où Rouher avait suivi l'Empereur, ils se donnèrent la main.

De mon côté j'opérai avec le prince Napoléon un rapprochement qui me parut utile à mon dessein politique.

III

Depuis que le prince républicain était devenu une Altesse impériale installée au Palais-Royal,

1. 8 juillet 1862.

sans rompre je m'étais écarté. A la mort de son père j'allai m'inscrire chez lui et m'en tins là. Après la session il me fit prier d'aller le voir. Je me rendis volontiers à cet appel, car il avait publiquement adhéré à mon programme de l'empire libéral. Je le trouvai, suivant son habitude de mécontent, très pessimiste : « L'Empire, me dit-il, pourrit sur pied, l'Empereur baisse ; quand je lui parle, il ne répond rien, ou bien il me dit : « En théorie, tu as raison, mais quand on gouverne on voit les choses autrement. » On était très irrité autour de lui de mon discours ; il m'a dit tranquillement : « Tu as été un peu violent. » — Il cédera toujours à l'opinion publique. La démocratie triomphera, son alliance avec l'Empire lui serait utile. — Je suis avec vous ; à Paris et dans les grandes villes mon appui serait compromettant à cause de ma situation, mais en province je puis beaucoup et je vous aiderai. » — Il s'expliqua à bâtons rompus sur les personnes : « Guéroult n'est pas assez libéral, il est resté saint-simonien, je le lui dis souvent, il ne croit qu'au progrès venu d'en haut. Prévost-Paradol a un bien grand talent, il a dit à Piétri que si l'Empire donne la liberté, il n'en sera nullement l'ennemi ; il doit se présenter à Aix, j'écrirai en sa faveur au procureur général que je connais beaucoup. Boitelle m'a dit que Ganesco, le propriétaire du *Courrier du Dimanche*, le Barnum de toute la presse d'opposition libérale est un agent ; on le paie même fort cher, une quarantaine de mille francs ; seulement

ils sont furieux contre lui parce qu'il les a trahis et reçu d'autres mains; ils ont voulu lui donner une leçon en l'expulsant. » — Quand je le quittai, il me dit : « Venez quelquefois me voir; si vous voulez connaître ma femme elle en sera heureuse; si vous voulez lui présenter votre femme également; faites comme vous voudrez; je ne veux pas vous compromettre. » — Mes visites furent discrètes, espacées, pendant longtemps encore...

Le prince était de haute taille, le buste vigoureux, porté par des jambes relativement grêles; dans sa tête se marquait un mélange de la force romaine et de la finesse toscane : la force se révélait dans les contours pleins, amples, sculpturaux du crâne, dans le menton qui s'avançait; la finesse dans le sourire séducteur ou sarcastique d'une lèvre mince, petite ligne rouge à peine perceptible, dans le bel œil noir, perçant, parfois doux, parfois rempli de feu; la voix métallique, stridente, sonore portait loin. Bien que le cou court fût enfoncé dans des épaules relevées, le port était imposant, c'était celui du grand Empereur. En l'abordant on se sentait en face d'une intelligence et d'une dignité : n'eût-il été ni prince, ni Bonaparte, on l'eût remarqué.

Il manquait d'une culture régulière et d'une instruction approfondie. Il y suppléait par une curiosité à s'enquérir constamment en éveil, recherchant partout les hommes supérieurs en

tous les ordres. Il saisissait avec acuité, retenait avec sûreté, formulait avec couleur ce qu'il avait acquis ainsi, de telle sorte qu'il n'était aucun sujet sur lequel on n'eût plaisir à l'entendre.

Sauf la musique, il aimait l'art, surtout le bel art classique d'Athènes et de l'Italie. La politique toutefois avait ses prédilections, et ce n'est pas dans Machiavel, ni Montesquieu, ni Tocqueville qu'il l'étudiait ; il lisait et méditait sans cesse les œuvres de son oncle, les annotant pour l'instruction de ses enfants. Cette étude n'avait pas affaibli les opinions puisées dans les épreuves de sa jeunesse : il restait démocrate et même républicain autant que bonapartiste, toutefois à la condition sous-entendue que toute démocratie doit se donner un chef. Quoiqu'il parlât volontiers de liberté, son tempérament était d'un jacobin plus que d'un libéral. On l'a appelé *César déclassé qui languissait sur les marches du trône*, il eût été mieux de dire : *Jacobin dépaysé qui s'agitait sur les marches du trône.*

Il n'avait pas la possession magistrale, comme un Berryer, un Jules Favre, un Billault, des ressources de la dialectique oratoire. C'était surtout un causeur à soubresauts capricieux, mais la causerie, quand elle étincelle de si vives lueurs, qu'elle se déroule en de si heureuses souplesses, qu'elle s'accuse en tant de relief, qu'elle emporte par tant d'imprévu et de fougue, est une des formes les plus originales de l'éloquence. Ce qu'il écrivait avait aussi un tour très

personnel, mais il était nécessaire que quelqu'un le lui débroussaillât.

Il se complaisait aux détails plus qu'aux aperçus généraux. Il y avait en lui de l'administrateur et, s'il l'eût voulu, de l'érudit plus que du philosophe. Il excellait à disséquer un caractère, à fouiller une situation, et comme on aime à faire ce qu'on réussit, il critiquait, critiquait sans relâche : il n'est personne qui, à son tour, n'ait reçu une flèche de son carquois. Cette tournure d'esprit permet d'être brillant et donne parfois des apparences de prophète : quand on prédit toujours le malheur, on finit un jour par avoir raison. Mais l'exercice de l'esprit critique rend incapable de justesse et de mesure. « Tel a la vue claire qui ne l'a pas droite, » a dit Montaigne. On est presque constamment par l'excès au delà de la vérité. Le prince en était arrivé là. Dans la plupart des manifestations qu'on lui a reprochées, il eût suffi de quelques exagérations retranchées pour qu'elles devinssent irréprochables.

Il pratiquait le culte des dieux lares. Les portraits, les souvenirs de la famille impériale ornaient son cabinet ; il ne parlait qu'avec attendrissement de la reine Catherine et du roi Jérôme, et il était fier du grand cœur magnanime, de l'esprit et de la beauté impériale de sa sœur. Par la sollicitude éclairée dont il dirigeait l'éducation de ses enfants, il s'efforçait de les rendre dignes de leur nom. Il témoignait un respectueux dévouement à son beau-père et ne

regimbait pas contre les coups de boutoir par lesquels Victor-Emmanuel coupait souvent court à ses incartades intempérantes.

Ami sûr, fidèle et bon, il n'épargnait cependant pas à ses amis les critiques, mais d'autres les dénigraient-ils, il les défendait chaleureusement et il ne se déprenait pas d'une vieille affection pour un dissentiment. Combien j'en ai eus avec lui! Quand il devint le chef du parti bonapartiste, il m'écarta de son action politique dans la crainte que mon « impopularité ne fît sombrer sa barque » qui, hélas! même sans moi, n'a pas fait trop heureuse figure sur les vagues. Il n'en fut que plus attentif à préserver notre amitié privée; depuis comme avant, je l'ai trouvé affectueux dans mes peines et il m'a trouvé tel dans les siennes.

Admis à sa confiance, on pouvait lui dire sans crainte toutes les vérités sans qu'il se fâchât d'aucune verdeur de langage. On n'était pas obligé d'être courtisan pour garder ses bonnes grâces et je ne sais personne à qui il ait tenu rancune d'une contradiction loyale. Une seule forme de discussion l'impatientait, l'ironie. Il comprenait le sarcasme impétueux qu'il maniait en maître, mais il restait toujours sérieux, et ne sachant pas plaisanter, il lui déplaisait qu'on se le permît avec lui. Cependant, même dans les relations les plus cordiales, il restait par quelque coin soupçonneux, défiant, et se croyait obligé à cacher, au moins provisoirement, quelque chose à ceux pour lesquels il

n'avait pas de secret. Il paraissait ne pas se rappeler qu'il était prince, pourvu cependant qu'on ne l'oubliât pas; modeste, plutôt timide sous ses airs d'assurance, il avait cette nuance de hauteur que donne la timidité. Du reste d'une politesse et d'une correction irréprochables, il répondait immédiatement à la moindre lettre et à toute visite. Il n'était pas souhaitable de l'avoir pour ennemi. Je ne crois pas qu'après une victoire il eût été cruel, mais il conduisait la lutte sans scrupule, toute arme lui était bonne pourvu qu'elle frappât fort. Alors, dans ces moments de colère, il se laissait aller à des boutades dont la brutalité était peu princière et qui jetait l'épouvante dans les âmes non aguerries à ses manières.

Ses déchaînements contre les défenseurs du pouvoir temporel l'ont fait taxer d'athéisme. En vérité, il avait horreur de l'athéisme sous toutes ses formes; il a toujours professé le spiritualisme le plus convaincu et le respect du Concordat. « Je le respecte, disait-il, parce qu'il a assuré à la société le plus précieux des biens, la paix religieuse, et à chaque citoyen le plus sacré des droits, la liberté de conscience. Je combats, ajoutait-il, les sectaires de la théocratie, et je défends contre eux les principes de la Révolution. Je combattrai avec une vigueur égale les sectaires du désordre quand ils réclameront la suppression du budget des cultes ou la fermeture des Églises. » — Il n'est pas vrai que dans un dîner de vendredi saint, il ait blas-

phémé et cherché le scandale. N'observant pas les jours maigres, il consacrait, par égard pour sa femme, le vendredi à ses dîners en ville : un de ces dîners chez Sainte-Beuve auxquels assistaient habituellement Taine, Renan, About, Prévost-Paradol, etc., se plaça, sans qu'on y prît garde, le vendredi saint; on fit gras, ni plus ni moins qu'un autre vendredi, sans fanfaronnade, sans visée de narguer et encore moins de jouer l'impie. — Cléricalisme, dans sa bouche, signifiait l'exploitation de la religion par la politique, l'alliance avec les dynasties ennemies de sa famille, la réprobation des libertés modernes, l'obstacle à l'unité de sa chère Italie. Et cela, il le détestait cordialement. « C'est un cléricâl » (avec une longue sur le *al*) était le stigmate le plus cruel qu'il pût infliger.

C'est ainsi qu'il entra en hostilité ouverte avec l'Impératrice. « Le jour de l'an, dit-elle en riant, nous avions coutume de nous embrasser ; il me semblait qu'il m'assénait un coup de poing sur la joue. Du reste, dit-elle encore, je ne puis lui reprocher aucune fausseté : chaque fois que je lui ai tendu la main, il a mis la sienne derrière son dos. » Cet antagonisme, plus aigu à mesure que la difficulté romaine s'aigrissait, rendait pénibles les dîners de famille hebdomadaires aux Tuileries. Le plus souvent, on éludait les discussions ; ce n'était pas toujours facile. Une fois, l'Impératrice lui dit à bout portant : « Que pensez-vous de la révocation de l'Édit de Nantes? » Le prince part, s'échauffe :

« C'est un acte abominable, infâme, etc. » L'Impératrice écoute en silence; quand il a fini : « Je pense tout ce que vous dites, mais puisque vous trouvez abominable, infâme, que Louis XIV ait opprimé une minorité, pourquoi voulez-vous que nous opprimions une majorité? — Bien répondu », fit le prince. — En une autre circonstance, il fut moins courtois. L'Empereur le prie de porter un toast à l'Impératrice le jour de sa fête. « Non, répond-il, je n'ai pas l'habitude de parler en public. » — L'Empereur se fâchait, mais pas bien fort. Il ne pouvait se défendre à son égard d'une inguérissable faiblesse; quand l'Impératrice s'en plaignait, il répondait : « Il était si gentil quand je lui enseignais les mathématiques à Arenenberg! — Dieu nous préserve, s'écriait-elle, d'enseigner les mathématiques à quelqu'un! mieux vaut la peste[1]. »

Entre l'Impératrice et le prince, il y avait plus que le cléricalisme, l'unité de l'Italie, Rome capitale, il y avait le Prince impérial. Le prince Napoléon était incapable de faire ou même de souhaiter le moindre mal au jeune héritier de l'Empire, il n'était pas de l'étoffe d'un Glocester, mais il ne savait se défendre de le considérer comme un intrus qui avait l'indélicatesse

1. Il écrivait de Ham à Mme Cornu : « Vous savez que mon cousin est le seul membre de ma famille que j'estime et que j'aime à cause de ses qualités. » — Il lui écrivait à lui : « Si j'arrive, je ferai cause commune avec toi, nous travaillerons ensemble à la même œuvre. »

d'occuper sa place; jamais il ne lui témoignait les sollicitudes prévenantes qui touchent le cœur d'une mère; il ne se résignait pas à n'être que le second : « Il vaut mieux, disait-il, être tête de souris que queue de lion » ; et ce sentiment l'eût rendu républicain s'il ne l'avait pas été déjà, et très sincèrement.

L'étrange était qu'il se donnait ainsi les apparences et les torts d'une mauvaise ambition, sans être un véritable ambitieux. Inquiet plus qu'entreprenant, impétueux et non persévérant, ne sachant pas attendre, dans une inaction nécessaire, le développement des faits, toujours trop pressé, il se décourageait dès que le but paraissait s'éloigner et n'allait guère au delà des velléités. Brave matériellement et d'un sang-froid superbe, en face d'un péril quelconque sur terre ou sur mer[1], il manquait de l'audace d'esprit qui se risque aux hasards des résolutions suprêmes, et, en débarquant au rivage, il ne brûlait pas ses vaisseaux. Son énergie se dépensait en paroles : dès qu'il avait tempêté en arpentant à grands pas, selon sa coutume, son cabinet, il tournait court et partait en voyage,

1. Sur terre, l'armée entière l'avait constaté à l'Alma. Sur mer, il fit nombre d'expéditions téméraires. La *Comtesse-de-Flandres*, sur lequel il était avec son fidèle serviteur Théodule et son ami le baron Brunet, fut coupé en deux par un abordage. Théodule disparaît dans les flots avec l'avant du bateau; l'arrière s'affaisse, menaçant de disparaître aussi, le prince serre la main de son compagnon de péril et lui dit simplement : « Voici la mort, pardonnez-moi, mon pauvre Brunet, de vous avoir amené ici. »

peu satisfait de ceux qui le pressaient de réaliser ses projets menaçants. « On ne peut pas parier sur lui, il ne franchit pas l'obstacle », disait un de ses partisans, désappointé d'un de ces assagissements subits.

Un véritable ambitieux ayant eu la bonne fortune d'être le mari d'une femme d'une aussi exquise vertu et d'un aussi noble bon sens que la princesse Clotilde, l'aurait associée à son action et n'eût pas déroulé devant ses yeux, qui avaient la fierté de ne pas voir, une série d'unions interlopes. Un véritable ambitieux n'eût pas blessé à la fois les femmes par l'étalage de la liberté de ses mœurs, les prêtres par ses propos peu retenus, les soldats par son dédain des contraintes militaires, et n'eût pas tourné ainsi contre lui les trois influences sans lesquelles il est bien difficile d'obtenir chez nous certains succès. Un véritable ambitieux se fût rappelé que ce n'est pas de la langue qu'on frappe ses ennemis et que les arrogances insultantes doivent être laissées, comme dernière vocifération, à la défaite impuissante. Un véritable ambitieux n'eût pas négligé cette règle élémentaire de l'ambition de ne pas accroître les dissentiments de principe ou de conduite par des blessures personnelles : les dissentiments se concilient, les blessures personnelles ne se ferment pas. Dites à un adversaire qu'il est absurde ; comme il pense de même de vous, il ne s'irritera pas ; ridiculisez-le ou offensez-le, il restera irréconciliable.

Il avait trop d'intelligence pour ignorer ces règles, mais il ne voulait pas s'imposer la gêne de s'y astreindre. Nous touchons là à l'imperfection capitale de cette brillante individualité. Pendant son éducation, il n'avait été soumis à aucune discipline morale par un père trop faible, et plus tard il ne s'était pas soucié de s'en créer une. Il avait institué un ordre parfait dans sa vie matérielle : il se levait, se couchait, sortait, rentrait, tous les jours aux mêmes heures, ne supportait pas le moindre désordre matériel, employait une partie de sa journée à ranger, étiqueter, remettre en place. Il administrait sa modeste fortune avec une régularité que la Cour des comptes eût célébrée, et, quoiqu'il pratiquât princièrement l'hospitalité, avec une stricte économie. Il poussait la probité jusqu'au scrupule dans tout ce qui touchait les intérêts d'argent, exigeant impitoyablement ce qui lui était dû, mais respectueux en galant homme du droit d'autrui. Il avait été jusqu'à prendre des précautions contre lui-même : prescrivait-il une dépense excédant un certain taux, son intendant ne devait l'exécuter que si l'ordre était renouvelé huit jours après. Mais il n'avait établi aucun ordre pareil dans sa vie morale, ne s'était ménagé aucune protection contre l'entraînement de ses passions ou de ses caprices; sa conscience n'avait pas institué d'intendant à qui elle pût dire : « Attendez huit jours. » Les deux articles principaux de son décalogue intime étaient : « Cela m'amuse ! Cela m'ennuie ! »

Tout bien mis en regard, il reste un homme d'une rare supériorité. Si les circonstances lui avaient permis de sortir de la période critique pour celle de l'action gouvernementale, il eût probablement démontré que ses faiblesses avaient été les impatiences de qualités qui ne trouvaient pas à s'employer

CHAPITRE XVI

LA MAGISTRATURE. — LES LIVRES : MICHELET, PROUDHON, VICTOR HUGO

I

L'indépendance dont le Corps législatif vient de donner les preuves durant la session de 1862, rend difficile, quoique rien ne le soit à la haine de parti, de le représenter comme aplati aux pieds de César : il fut dévoué, non servile. Un arrêt rendu malgré la volonté du gouvernement, dans une affaire retentissante, démontre que s'il y eut, sous l'Empire comme sous tout autre régime, des magistrats vils, le plus grand nombre fut intègre.

Mirès avait été condamné à cinq ans de prison par un jugement confirmé en appel (11 juillet 1861). Ce jugement avait été cassé par la Cour de Cassation à 7 voix contre 7 (28 décembre 1861) et l'affaire renvoyée devant la Cour d'appel de Douai. Malgré les efforts du procureur général Pinard, la Cour acquitta complètement Mirès. Ce fut une stupéfaction générale, et quolibets de pleuvoir de tous côtés.

Un assassin condamné par la Cour d'assises de l'Aisne s'écria : « J'en appelle devant la Cour de Douai ! » — L'opposition, fidèle à son système de dénigrement, attribua cet arrêt à la pression exercée par le gouvernement afin d'éviter les révélations dont Mirès le menaçait. Or Mirès n'avait jamais menacé le gouvernement : quelqu'un lui ayant conseillé de rapprocher les manœuvres qu'on lui reprochait de celles employées par les ministres dans la conversion, il avait répondu qu'il ne voulait pas attaquer l'Empire, il lui devait d'avoir pu faire sa fortune, et malgré tout, il lui en restait reconnaissant. — Les conseillers de Douai étaient d'honnêtes gens, ni spéculateurs, ni courtisans, mais très religieux, et par là disposés en faveur de Mirès, qui, quoique juif, versait une abondante contribution au denier de Saint-Pierre, cultivait l'amitié de Veuillot, et favorisait un grand nombre d'œuvres catholiques. Ils furent entraînés par l'habileté, la franchise de ses explications, révoltés par les irrégularités, la précipitation, la violence d'une poursuite engagée d'office, au détriment des intérêts d'une foule de petites gens, sur la plainte d'un associé mécontent qui ne s'était pas porté partie civile, échappant ainsi à la responsabilité de sa dénonciation s'il ne la justifiait pas.

Delangle, qui avait apporté dans cette affaire la raideur de son caractère, voulut avoir le dernier mot. Mirès relaxé, ayant annoncé l'émission d'un emprunt de 200 millions, il obtint du mi-

nistère de l'Intérieur la défense aux journaux de reproduire les prospectus de l'opération ; il ordonna au procureur général de se pourvoir en cassation dans l'intérêt de la loi. L'arrêt de Douai fut cassé (27 juin 1862), mais le bénéfice de l'acquittement étant irrévocablement acquis à Mirès, il resta libre et maître de reprendre ses spéculations malgré les arrêts et les avertissements.

II

La franchise des livres continuait à être respectée, quoique beaucoup, écrits par des ennemis, fussent des satires ou des prédications de liberté. Il y en eut un grand nombre. Je ne m'arrête pas aux œuvres purement littéraires, bien que dans une certaine mesure elles aient contribué à susciter les virilités de l'esprit. Je ne dis rien de *Miréio*, ce poème embaumé de notre Homère provençal, Mistral, ni de *Salammbô*, cette ciselure du réalisme archaïque de Flaubert; je retiens seulement celles qui touchent à la politique.

Émile Augier dans une de ses meilleures pièces, les *Effrontés*, flagellait le cynisme corrompu et corrupteur du journaliste. Guizot, Duvergier de Hauranne, Viel-Castel poursuivaient leurs *Histoires* ou leurs *Mémoires* qui tous étaient des panégyriques d'opposition.

Duvergier de Hauranne retraçait la figure et

l'œuvre de De Serre qui a eu la gloire d'être un des plus éloquents de nos orateurs et celle encore supérieure d'avoir formulé, le premier, le principe sur lequel doit être établie toute législation rationnelle de la Presse, à savoir « qu'il n'y a pas de délits de presse proprement dits, mais qu'au moyen de la presse comme de tout autre instrument, certains crimes ou délits déjà prévus par la législation, peuvent être commis ». Les lois de 1819 eussent à jamais fixé la législation sur la Presse, si elles n'avaient aussitôt violé leur principe en attribuant au jury les simples délits et en exigeant la garantie préalable d'un cautionnement.

Guizot racontait la coalition et l'humiliation de 1840. Ces tristes épisodes, quoique peu glorieux pour le régime parlementaire, en réveillaient le désir. On ne s'arrêtait pas à la mesquinerie du fond ; on n'était sensible qu'à l'éclat de la forme oratoire qui le couvrait.

Thiers terminait le dernier volume du *Consulat et de l'Empire* par ces conseils : « Dans cette grande vie où il y a tant à apprendre pour les militaires, les administrateurs, les politiques, que les citoyens viennent à leur tour apprendre une chose, c'est qu'il ne faut jamais livrer la patrie à un homme, n'importe l'homme, n'importent les circonstances, qu'il ne faut jamais aliéner sa liberté, et, pour n'être pas exposé à l'aliéner, n'en jamais abuser. »

Barante évoquait la figure un peu oubliée de Royer-Collard, politique dissolvant dont la vie

s'est employée à préparer des révolutions puis à les maudire, ouvrier merveilleux en langage, qui par la perfection de son art a donné la fermeté du granit à l'indécision de l'esprit, et la dignité de l'immuable à la mobilité de la conduite. Quinet continuait en son *Histoire de 1815* le dénigrement de Napoléon Ier, ce que l'on considérait alors comme une tâche patriotique. Sainte-Beuve disséquait le génie et la personnalité de Chateaubriand. On publiait la *Correspondance* de Tocqueville, plus terne que ses ouvrages, mais toute vibrante de la haine de la servitude.

Michelet donnait son *Louis XIV* : « Ce sera long? lui disais-je tandis qu'il le composait. — Non, me répondit-il, je leur enlèverai les perruques et ce sera vite fait. » Il leur avait ôté plus que les perruques ; il les avait déshabillés des pieds à la tête, scalpés, et, sauf de rares exceptions, rendus difformes. « Le respect tue l'histoire », dit-il, et il tue le respect pour sauver l'histoire. — « On se plaindra, dit-il, de ne plus reconnaître les visages auxquels on était accoutumé. Qu'y puis-je? C'est par des faits certains, des dates précises que j'ai effacé la légende. » — Son livre terminé il se demande en *post-scriptum* s'il ne l'a pas trop détruite et il se reproche notamment de n'avoir pas assez marqué le beau caractère de la lettre adressée en 1709 à la nation par Louis XIV. — Dans ce volume, l'historien grave, chaste, de Jeanne d'Arc et de Louis XI achevait de mourir et à sa place

surgissait définitivement l'historien fantaisiste, subversif, érotique; il avait encore des visions magnifiques de la vérité, mais le plus souvent ses récits sibyllins, cahoteux, disaient eux-mêmes qu'ils n'étaient pas vrais. Pourtant, grâce au prestige fascinateur d'une imagination toujours fraîche d'où jaillissaient des images d'or, il ravissait les jeunes esprits en goût d'émotions et même les hommes graves tombés en démagogie. Ses mépris et ses colères enchantaient son ami Quinet : « Nous étions enterrés vivants sous le convenu. Vous nous délivrez, vous nous confirmez dans ce que je pense : il n'y a eu de bon dans l'ancienne France que les écrivains, le reste est fictif. Nous avions une histoire de parade, nous l'avons maintenant de toute vérité. Chacun de vos volumes me produit l'effet d'un nouveau sac de la Bastille. Que les restaurateurs des tombeaux de Saint-Denis aillent chercher les reliques royales où vous les avez dispersées[1] ! »

III

Proudhon tirait de son cerveau, épuisé par une continuelle ébullition, deux livres où l'on retrouvait sa puissance critique et son éloquence, très suggestifs quoique insuffisamment mûris. Il avait eu de la peine à se faire éditer. Ses éditeurs habituels, les frères Garnier, qui

1. A Michelet, 28 février 1862.

se montrèrent toujours ses amis dévoués et généreux, n'osaient braver une nouvelle poursuite. Enfin, après maintes consultations d'avocats, Dentu se risqua et il ne lui en advint aucun mal.

Dans *l'Impôt*, Proudhon ébauchait une théorie complète du principe, des conséquences, des règles, de la nature, de l'objet, des anomalies et de la fonction de l'impôt dans le système économique des nations. Il ne ménageait aucune des idolâtries de la démocratie, faisait bon marché de l'impôt unique sur le revenu, bafouait l'impôt somptuaire et ne montrait aucune révérence envers l'impôt progressif : « Ce serait l'arbitraire sans limite et sans frein donné au pouvoir sur tout ce que le droit moderne a affranchi des atteintes du pouvoir, la liberté, le travail, l'industrie, l'invention, l'échange, la propriété, le crédit, l'épargne, si ce n'était la plus folle et la plus indigne des jongleries. » « Créer des impôts, instituer des pouvoirs, nommer des représentants, faire et défaire des dynasties, remanier sans cesse le ménage de l'Etat et son personnel, se partager les terres et se passer les privilèges : tout cela est facile, mais ne résout rien. Ce qui est difficile, c'est de trouver un système de pondération, avoué par le droit, sous lequel la liberté soit aussi à l'aise que l'autorité, où les facultés et les fortunes tendent par la loi même de leur expansion à l'équilibre, où l'aisance s'égalise par l'égalité des charges. » Proudhon a très bien posé les termes

du problème, mais il ne l'a pas résolu par son système confus, impliquant comme toutes ses théories une désorganisation totale de l'État indiquée vaguement plutôt que pratiquement définie.

L'autre livre : *De la guerre et de la paix*, avait un titre trompeur, car, bien qu'il prédît que la guerre finirait par n'avoir plus d'objet et que l'humanité travailleuse y renoncerait, après une révolution radicale dans les idées et les mœurs, par l'équilibre économique, en réalité c'est de la guerre seule qu'il traite.

Joseph de Maistre l'avait déclarée *divine* en elle-même, par la gloire mystérieuse qui l'environne et par l'attrait inexplicable qui nous y porte, par la protection fatidique des grands capitaines rarement frappés dans les combats, par la manière dont elle se déclare, par ses résultats. Combien ceux qui en paraissent les auteurs sont entraînés par les circonstances! Combien ses conséquences échappent aux spéculations des hommes!

Victor Cousin, dans son célèbre cours de 1828, avait repris la donnée de Joseph de Maistre, expliqué pourquoi la guerre est divine. « Toute la vertu d'un peuple comparaît sur le champ de bataille; il est là tout entier avec tout ce qui est de lui. S'il est vaincu, c'est que son vainqueur était plus moral, plus actif, plus prévoyant, plus sage, plus courageux. La victoire, c'est-à-dire la force, est l'arrêt juste de Dieu et de la civilisation sur un peuple. Le vaincu est toujours celui

qui a mérité de l'être; accuser le vainqueur et prendre parti contre la victoire, c'est prendre parti contre l'humanité et se plaindre du progrès de la civilisation. »

Chateaubriand avait bien souvent aussi glorifié la guerre. « Les champs de carnage sont partout, et au cimetière de l'Est à Paris, 27 000 tombeaux et 230 000 corps vous apprendront quelle bataille la mort livre jour et nuit à votre porte. »

Cesare Balbo a dit, en ayant sous les yeux le portrait de son fils tombé sur le champ de bataille : « Je considère comme une erreur morale et philosophique de dire d'une manière absolue que la guerre est un malheur et la paix un bonheur. Il y a des paix désastreuses. Sans sacrifices de vies, il ne se fait rien de grand, même rien d'ordinaire dans le monde. Le monde ne marche qu'à force de vies sacrifiées. Une vie divine et humaine donnée en holocauste est le plus grand fait de l'Histoire[1]. »

« La guerre, a dit Tocqueville, agrandit presque toujours la pensée d'un peuple et lui élève le cœur. Il y a des cas où seule elle peut arrêter le développement excessif de certains penchants que fait naître l'égalité et où il faut la considérer comme nécessaire à certaines maladies invétérées auxquelles les sociétés démocratiques sont sujettes[2]. » — Bien d'autres penseurs ont exprimé des opinions semblables.

1. Balbo, *Sommario*, p. 339.
2. *Démocratie en Amérique*, t. IV, p. 43.

Le sentimentalisme démocratique et poétique avait relégué ces justifications de la guerre et de la force au rang des préjugés barbares à jamais condamnés. Proudhon les restaure, en leur donnant une sonorité d'accent et une flamme qui les fait paraître encore plus surprenantes. La guerre lui semble le « phénomène le plus profond, le plus sublime de notre vie morale ; aucun autre ne peut lui être comparé, ni les actes du pouvoir souverain, ni les créations gigantesques de l'industrie. C'est la guerre qui, dans les harmonies de la nature et de l'humanité donne la note la plus puissante ; elle agit sur l'âme comme l'éclat du tonnerre, comme la voix de l'ouragan ; mélange de génie et d'audace, de poésie et de passion, de suprême justice et de tragique héroïsme, sa majesté nous étonne et, plus la réflexion la contemple, plus le cœur s'éprend pour elle d'enthousiasme. La guerre, dans laquelle une fausse philosophie, une philanthropie plus fausse encore, ne nous montrent qu'un épouvantable fléau, l'explosion de notre méchanceté innée, est la manifestation des colères célestes ; l'expression la plus incorruptible de notre conscience, l'acte qui, malgré l'influence impure qui s'y mêle, nous honore le plus devant la création et devant l'Éternel. Elle est justicière, révélation de la justice, de l'idéal, discipline de l'humanité. Les conquérants sont les seuls princes que l'humanité respecte ; les pacifiques, les débonnaires sont méprisés, bafoués, jetés à l'échafaud ou au couvent. Les

siècles de chefs-d'œuvre sont les siècles de victoires. Le juge naturel de l'homme est la femme. Or, qu'est-ce qu'estime surtout la femme en son compagnon? Le travailleur? Non, l'homme de guerre. Elle peut aimer l'homme de travail et d'industrie comme un serviteur, le poète ou l'artiste comme un bijou, le savant comme une rareté; le juste, elle le respecte; le riche obtiendra sa préférence : son cœur est au militaire. Aux yeux de la femme, le guerrier est l'idéal de la dignité virile. »

Il ne se contente pas de célébrer la guerre, il en donne philosophiquement la cause : « c'est un jugement rendu au nom et en vertu de la force, *et la force crée le droit*, non tout le droit, car il est un droit de l'intelligence, du travail, de l'amour qui sont en dehors d'elle, mais elle est la souveraine du droit politique et public. Qu'est-ce que le suffrage universel, sinon une constatation pacifique de la force? Et le système représentatif avec sa loi des majorités qu'une application raisonnée du droit du plus fort? » Toutefois il ne permet pas qu'on se méprenne sur le sens qu'il attache au mot de force : il ne s'agit pas de la force matérielle, celle des biceps et des muscles. La force n'est pas seulement chose physique, elle comprend aussi les facultés de l'âme, le courage, la vertu, la discipline, l'activité industrieuse, *virtus* au sens antique : « A la guerre, disait Napoléon, la force morale est à la force physique comme 3 est à 1. »

Cette explication de la dignité de la force

n'était pas plus une nouveauté que l'apothéose de la guerre. Elle avait échappé même à ceux qui professaient le plus solennellement le culte du droit. Chateaubriand en convient d'une manière entortillée : « Le droit est une puissance équipollente au fait, alors même que les événements ne sont pas en faveur du droit. » Lamartine, encore plus alambiqué, conclut de même : « La force ne confère pas le droit, mais une *faculté;* » puis il ajoute : « en certains cas les facultés sont un droit[1]. » Tout cela paraît nouveau sous la plume vigoureuse de Proudhon; mais il y a dans son livre une originalité même de fond. On n'avait sur le droit des gens que les règles de Grotius et de ses disciples, fondées sur l'antithèse de la force et du droit et rattachées à cette maxime « que la force ne fait pas le droit, bien qu'elle serve à le maintenir et à l'exercer ». Proudhon essaie de construire un droit des gens nouveau, partant de l'identité de la force et du droit. Admettant que le combat est le souverain juge des peuples, il essaie d'en établir la police, d'en rédiger le code et d'en proscrire tout ce qui est surprise ou fraude afin qu'il soit la manifestation sincère de la force. Là est la véritable nouveauté de son livre.

Il causa grande rumeur, parmi ses amis surtout. On l'accusa d'être devenu l'apologiste du militarisme et du césarisme. Les hommes, à l'exception de quelques sages, ont la religion du

1. Résumé politique du voyage en Orient.

succès, par conséquent de la force, et ils saluent comme grand celui qui réussit, n'importe par quels moyens, mais ils n'aiment pas qu'on le leur dise trop. Ils ne l'ont point pardonné à Machiavel, ce héros de la sincérité d'esprit. On en voulut à Proudhon d'avoir suivi ce mauvais exemple.

IV

Un autre livre fut publié sans aucune difficulté, les *Misérables*, de Victor Hugo. Il y avait là cependant matière à poursuites et à interdiction. Sous un régime sérieusement despotique, une pareille œuvre signée d'un tel nom n'eût pas dépassé la frontière. Comme dans le poème de Dante, un traité de théologie circule à travers la fiction, ainsi à travers le roman de compassion, d'amour, de réalité pathétique, d'invention idéale, circule un pamphlet amer, strident, implacable contre la société et un rêve incohérent de transformation humanitaire. L'auteur étale les vices, les crimes et les misères pour montrer au-dessus le progrès sans limite d'une humanité sans rois, sans guerre, sans frontière, sans misère, sans douleur.

La voix d'un autre dieu de la poésie, Lamartine, condamna l'utopie en admirant le poème[1]. Le titre lui paraît faux : Ce ne sont pas les

1. *Entretiens*. LXXXIIIe à LXXXVIIe.

Misérables qu'il eût fallu dire, mais les *Coupables* puisque, sauf les deux jeunes amants, tous sortent du bagne ou méritent d'y être. — Il est encore plus sévère sur le livre lui-même. Et voici comment on peut résumer la substance de sa longue critique : Il est condamnable d'allumer dans l'espérance du peuple la passion de l'impossible. Une société sans roi, soit, mais une humanité sans frontières et sans misères, un progrès sans limites, comment y croire? Le progrès rencontre pour limite infranchissable la force des choses, cette forme de la souveraineté de Dieu, que l'homme ne peut pas plus franchir que l'Océan ne peut déraciner l'écueil qui arrête ses flots. Le monde nous aura emportés avec lui, atomes d'un instant, avant que la misère, châtiment, expiation, ait cessé d'étreindre la pauvre humanité en ses bras de fer. Les *Misérables*, dites-vous, mais lequel de nous n'est pas un misérable, dans son corps ou dans son âme, dans son esprit, dans ses affections, dans ses pensées, dans ses volontés, et qui de nous peut se promettre d'échapper à la suprême misère, la mort? On a relégué un enfer ailleurs, c'est une des plus inutiles superfluités : n'y en avait-il pas assez en nous et autour de nous? Vous avez tort de pousser à la révolte contre l'Invincible et contre l'Implacable. Conseillez plutôt de faire comme le prisonnier des ténèbres qui, après avoir fait le tour de son cachot, convaincu qu'il n'a aucune issue, s'assied sans murmurer et livre son corps à sa con-

dition inévitable de souffrance et cherche l'aliment de son âme immortelle dans la conformité à la volonté de la Providence, dans le sacrifice de son bonheur à celui de ses semblables, dans la vertu, ce supplément du bonheur qui vaut mieux que lui, et dans la sainte certitude d'un dessein supérieur, quand cette voûte de son cachot s'écroulera sur son corps mortel pour lui laisser voir du fond du cercueil le vrai jour de Dieu. Quoi que vous disiez, agitateurs inféconds des sociétés, dont tout l'effort aboutit à faire monter à la surface la lie qui sommeillait au fond, vos révolutions renouvelées de siècles en siècles et chaque fois aussi impuissantes, ne mettront pas dans le monde un atome de sagesse et de bonheur de plus que ne l'a fait le stoïque païen, disant avant le stoïque chrétien, aux hommes affligés de maux inguérissables : « Aime toujours mieux ce qui arrive, car sois persuadé que ce que les dieux veulent est meilleur pour toi que ce que tu veux [1]. »

Il y a beaucoup de vrai dans ces reproches, de même qu'il faut regretter des impropriétés de termes, des exagérations et des rugosités de phrases, de mauvais jeux d'esprit, des impuretés de langue cherchées, des suppositions de cruauté sociale imaginaires, telles que la condamnation au bagne pour le vol avec effraction d'un morceau de pain destiné à une famille affamée. Il n'en reste pas moins que dans cer-

1. Épictète : *Des vrais biens*. L'Imitation traduit ainsi : *Opta semper et ora ut voluntas Dei integre in te fiat.*

taines de ses parties, les *Misérables* égalent ce qu'il y a de plus sublime en toute langue. Où est, dans Shakespeare, le drame supérieur à celui qui palpite dans la chambre close de M. Madeleine, à la lueur des souvenirs que le feu dévore, se poursuit dans un sommeil d'agonie, se précipite dans cette course vers Arras que le Destin apitoyé ne réussit pas à arrêter, et enfin éclate effroyable, dans la vaste salle à demi obscure de la Cour d'assises, quand le malheureux, obstiné à s'immoler, adresse ce tutoiement tragique au forçat qui ne reconnaît pas en lui son ancien compagnon de chaîne : — Tu ne me reconnais pas? Rappelle-toi donc que tu as l'épaule droite profondément brûlée. — Le pathétique ne peut aller au delà.

Aucune suavité, pas même celles de Milton et de Dante dans leurs *Paradis*, n'est aussi mélodieuse, aussi célestement enchanteresse que l'Idylle de la rue Plumet, « dans ce jardin qu'emplissait le grand silence de la nature heureuse ». Où trouver, si ce n'est dans Bossuet, l'équivalent de la page effrayante de l'homme tombé à la mer : « La nuit descend, voilà des heures qu'il nage, ses forces sont à bout; le navire, cette chose lointaine où il y avait des hommes, s'est effacé; il est seul dans le formidable gouffre crépusculaire, il enfonce, il se roidit, il se tord; il sent au-dessous de lui les vagues monstres de l'invisible; il appelle. — Il n'y a plus d'hommes. Où est Dieu? Il appelle. « Quelqu'un! Quelqu'un! » Il appelle toujours.

— Rien à l'horizon. Rien au ciel. — Il implore l'étendue, la vague, l'algue, l'écueil; cela est sourd. Il supplie la tempête; la tempête imperturbable n'obéit qu'à l'infini. — Autour de lui l'obscurité, la brume, la solitude, le tumulte orageux et inconscient, le plissement indéfini des eaux farouches. En lui l'horreur de la fatigue. Sous lui la chute. Pas de point d'appui. Il songe aux aventures ténébreuses du cadavre dans l'ombre illimitée. Le froid sans fond le paralyse. Ses mains se crispent et se ferment et prennent du néant. Vents, nuées, tourbillons, souffles, étoiles, inutiles! Que faire? Le désespéré s'abandonne; qui est las prend le parti de mourir; il se laisse faire, il se laisse aller; il lâche prise, et le voilà qui roule à jamais dans les profondeurs lugubres de l'engloutissement. »

Ne nous attardons pas à ces beautés; revenons à la diplomatie.

CHAPITRE XVII

LES ÉTATS-UNIS. — L'ESPAGNE. — LA SERBIE

I

La rupture d'Orizaba et son approbation à Londres n'avaient pas altéré les bonnes relations entre les deux cabinets. Ils restaient notamment d'accord dans leur bienveillance envers les États du Sud, le cabinet anglais, à cause du coton, le cabinet français, à cause du Mexique. Gladstone disait : « M. Jefferson Davis a fait du Sud une nation. » Palmerston et Thouvenel étaient également persuadés que l'ancienne Union défaite ne se reconstituerait pas. L'Empereur, qui partageait cette opinion, avait reçu en audience privée Slidell; dans une causerie avec un membre du Parlement, Lindsay, il avait si peu déguisé ses dispositions que celui-ci, rentré en Angleterre, crut lui être agréable en racontant son entretien à l'appui d'une motion en faveur de la reconnaissance du Sud (18 juillet 1862). Ce procédé insolite choqua, et Palmerston obtint le retrait de la motion, tout en restant convaincu que « tôt ou tard il fau-

drait que la France et l'Angleterre offrissent leurs bons offices aux partis en lutte en vue de la paix sur la base de la séparation ».

La distribution des récompenses de l'Exposition universelle de Londres (11 juillet 1862) devait être faite par le prince Napoléon. Il avait accepté la mission avec d'autant plus d'empressement qu'on répandait qu'il n'oserait pas s'exposer à une rencontre avec le duc d'Aumale. L'imminence des couches de la princesse Clotilde[1] l'avait ramené à Paris et Thouvenel fut désigné pour le remplacer. L'Empereur le chargea spécialement d'entretenir les ministres anglais de l'opportunité de la reconnaissance; il lui télégraphia à Londres : « Demandez au gouvernement anglais s'il ne croit pas le moment venu de reconnaître le Sud? » Cette dépêche arriva après le départ du ministre[2]. Palmerston, d'accord au fond avec Napoléon III, moins pressé toutefois, crut qu'il était prudent d'attendre encore, et, provisoirement, de répondre par un refus aux représentants officieux du gouvernement de Richmond. D'autre part, notre ministre à Washington, Mercier, quoique assez aveugle lui aussi pour croire le rétablissement de l'Union une chimère, ne le fut pas cependant jusqu'à ne pas voir qu'une reconnaissance du Sud entraînait la guerre avec les États-Unis. Ils étaient déjà choqués qu'on eût accordé à des insurgés la qualité de belligérants ; ils pres-

1. Elles eurent lieu le 18 juillet 1862.
2. Thouvenel à Flahaut, de Paris, 26 juillet 1862.

saient les cabinets de la leur retirer; que n'eussent-ils pas ressenti si l'on en était venu à les reconnaître? Thouvenel se rendit à l'avis de Palmerston et nous épargna une aventure autrement grave que celle du Mexique.

II

L'Espagne ne se résignait pas comme l'Angleterre au coup de tête d'Orizaba. Son ministère regrettait la rupture qu'il s'était cru obligé d'approuver. Mòn, son ambassadeur à Paris, mécontent de cette inconséquence, donna sa démission et le général Concha fut expédié en qualité d'envoyé extraordinaire avec ordre de renouer, si possible, un traité qu'on ne voulait croire que suspendu et non rompu.

Napoléon III reçut le nouvel ambassadeur avec une solennité inaccoutumée (13 août 1862); il lut un discours dans lequel, à travers les compliments d'usage, se trouvait cette phrase : « Depuis mon avènement au trône, je n'ai négligé, vous ne l'ignorez pas, aucune occasion de témoigner à votre Reine ma vive sympathie comme à votre nation ma profonde estime. J'ai donc été aussi surpris qu'affligé de la divergence d'opinions entre nos deux gouvernements. Quoi qu'il en soit, le choix que vient de faire la Reine, pour la représenter, d'un homme si connu par la loyauté et la noblesse de ses sentiments, me fait espérer une appréciation impar-

tiale des événements. *Il ne dépend que de la Reine d'avoir toujours en moi un allié sincère et de conserver au peuple espagnol un ami loyal qui souhaite sa grandeur et sa prospérité.* » — Les paroles de l'Empereur avaient un retentissement considérable et on leur attribuait souvent une portée qui dépassait ses intentions. Celles-ci mirent l'Espagne en émoi; l'appel direct à la Reine parut une déclaration d'hostilités; à Madrid, il se produisit des manifestations antifrançaises. Concha, effaré, demanda une audience particulière afin de savoir à quoi s'en tenir. L'Empereur se montra tout surpris : il n'avait pas entendu menacer l'Espagne, ni porter atteinte à la dignité de la Reine; il énuméra les nombreuses occasions où il avait donné des preuves de son désir de vivre en bonne amitié : à Cuba, au Maroc, au Mexique, où l'Espagne avait plus d'offenses à venger et d'intérêts à satisfaire que la France. « Que peut-on faire, ajouta-t-il, pour effacer l'impression qu'a produite une interprétation mal fondée de mes paroles? — M'autoriser, répondit l'ambassadeur, à soumettre à l'approbation de Votre Majesté, par l'intermédiaire de M. Thouvenel, une dépêche dans laquelle je rendrai compte des assurances bienveillantes que Votre Majesté vient de me donner. » Cela fut accordé et l'incident resta clos.

III

Thouvenel recueillit en Orient un petit succès. La politique que l'Empereur lui laissait suivre manquait de décision parce qu'elle ne s'inspirait pas d'un principe rationnel. La prévoyance nous conseillait d'y rester constamment unis à la Russie et de l'aider à obtenir ce qu'elle désirait en échange de l'appui qu'elle nous avait prêté au commencement de la guerre d'Italie, lors de l'acquisition de Nice et de la Savoie, et que nous pouvions en attendre dans les éventualités insondables de l'avenir. C'est ce que Thouvenel ne fit pas : il ne la contrecarrait pas ouvertement, mais il ménageait l'Autriche, restait entre les deux dans une sorte de neutralité, leur inspirait tour à tour des craintes qu'il corrigeait par des espérances. Cette oscillation si contraire à nos intérêts paraissait tellement invraisemblable aux Anglais, qu'incrédules à toutes les assurances de la diplomatie, ils n'arrivaient pas à se persuader de la non-existence d'un traité secret entre nous et la Russie. Ils apportaient cette préoccupation dans tous les incidents des complications orientales.

Le Montenegro avait recommencé une de ses insurrections habituelles contre la Porte : la Russie prit fait et cause pour lui. En Serbie un conflit fut amené par le droit de garnison que le traité de Paris avait concédé à la Porte dans la forteresse de Belgrade, comme mani-

festation et garantie de sa suzeraineté. Autour de la citadelle s'étaient groupés des Turcs, soumis à la juridiction musulmane; une collision, comme il s'en produisait à tout propos entre cette population et les Serbes, éclata à propos du meurtre d'un jeune Serbe par un sergent turc. Malgré l'intervention des consuls, la forteresse bombarda la ville qui se couvrit de barricades. Les puissances garantes intervinrent et provoquèrent la réunion d'une conférence à Constantinople. Les Serbes demandaient qu'on les exonérât de l'occupation turque et qu'on leur rendît leur forteresse. Gortschacow les appuya, tandis que l'Autriche et l'Angleterre soutenaient la Porte, accusant la Russie d'encourager les velléités d'indépendance du prince Michel.

Plaire à l'Autriche et ne pas déplaire à l'Angleterre était la visée principale de notre diplomatie. Thouvenel se sépara de la Russie; il ne consentit pas à engager une action à deux au profit du Montenegro et se défendit de la pensée d'émanciper la Serbie : il regardait au contraire le lien de vassalité qui l'unit à la Turquie comme aussi nécessaire à l'équilibre des puissances que la vassalité de l'Égypte et de la Moldo-Valachie. Il conseilla quelques concessions, mais uniquement parce que c'était le moyen le plus sûr de compléter ce que la guerre de Crimée avait commencé et de soustraire les populations slaves à l'influence russe. Ces vues prévalurent. La Conférence maintint le droit de garnison dans la citadelle de Belgrade, en le

tempérant par un certain nombre de précautions ; tout bombardement fut réprouvé : l'armement de la citadelle du côté de la ville n'aurait plus un caractère menaçant ; le glacis n'en pourrait être étendu sans le consentement du prince ; il n'y aurait plus dans la principauté d'autre juridiction que la juridiction serbe (8 septembre 1862). Palliatifs inefficaces qui ne firent qu'exciter les ardeurs d'indépendance.

Ces diverses affaires, quelle que fût leur gravité, n'étaient que secondaires à côté de celles du Mexique et de Rome. L'une et l'autre accablaient Thouvenel. Il avait si souvent affirmé en toute bonne foi que nous ne songions pas à intervenir dans la constitution intérieure du Mexique, que, mal à l'aise vis-à-vis de sa conscience en présence d'une intervention de moins en moins dissimulée et d'une situation dont il n'était plus le maître, il cherchait à s'en retirer. La question de Rome épuisait plus encore sa santé et son intelligence. Quoiqu'il en fût arrivé à voir clairement la seule solution raisonnable, il ne prenait pas son parti des objections et des résistances qu'elle soulevait.

Pour l'Empereur aussi, le Mexique devenait un tourment, l'Italie continuait à l'être. Assiégé de cette double préoccupation, il cherchait les moyens d'envoyer ses soldats au Mexique sans désorganiser l'armée et de les retirer de Rome, sans porter atteinte à l'honneur. Mais il était plus facile d'embarquer des troupes pour la Vera-Cruz que de ramener à Toulon celles de Rome.

CHAPITRE XVIII

DERNIÈRE TENTATIVE DE CONCILIATION ENTRE L'ITALIE ET ROME

I

Rattazzi semblait laisser quelque répit à la question romaine. Il en parlait autant que Ricasoli ; en réalité, d'accord avec le roi, il s'occupait surtout de l'action révolutionnaire concertée avec Garibaldi contre Venise.

A défaut de l'insurrection hongroise qui ne s'était pas produite, une autre avait éclaté en Grèce par une révolte militaire à Nauplie (13 février 1862). Une bande de paysans était entrée à Athènes (nuit du 15 au 16 mars), avait pillé les boutiques ; la petite garnison de Syra s'était soulevée, l'insurrection se répandait. Le roi pensa que le moment était venu d'entrer dans le gâchis. La Bosnie, l'Herzégovine étaient déjà en feu ; en attisant l'incendie par la Grèce, il gagnerait la Dalmatie, le Tyrol ; l'Autriche aux abois, ne pouvant faire tête de toutes parts, serait obligée de sortir de la Vénétie. Garibaldi vint à Turin, vit le roi et Rattazzi. « Faites, lui dit le Roi ;

je ne dois pas le savoir, mais je vous donnerai au moment opportun un million. » Ostensiblement, afin de faciliter sa propagande, on lui confia la direction de tous les tirs nationaux et on l'autorisa à organiser, sous le commandement de son fils Menotti, deux bataillons de carabiniers destinés, disait-on, à combattre le brigandage napolitain.

Ce dessein d'arriver par l'Orient à Venise, sans s'occuper présentement de Rome, était conforme aux vues de Mazzini et de ses comités; il n'était pas du goût des associations garibaldiennes qui voulaient Rome, Rome avant tout. Afin d'établir la concorde entre ces deux courants, Garibaldi se rendit à Gênes (9 mars) et présida une réunion générale de quatre cents délégués des associations garibaldiennes et des comités unitaires mazziniens. Il y fit décider la fusion des deux groupes en un seul auquel, ne voulant mécontenter personne, il donna pour programme Rome et Venise sans se prononcer sur la question de priorité. Il cimenta l'accord en acceptant le mandat d'exiger, au nom de la nation, le rappel de Mazzini, quoiqu'il n'eût guère de penchant pour celui qu'il appelait dédaigneusement le doctrinaire.

Rattazzi n'obéit pas à cette sommation, et ne voulut pas conseiller au Roi de céder à une pression de place publique. Garibaldi n'admettait pas qu'on ne se rendît pas immédiatement à ses désirs; il murmura, se refroidit, et enfin s'irrita, quand le ministre de la guerre Petiti,

résolvant enfin la question de l'armée méridionale des volontaires, depuis si longtemps en suspens, la fondit dans l'armée régulière. Les Garibaldiens considéraient les volontaires comme une milice à leur disposition, ils se la virent enlever avec rage.

Garibaldi n'entreprit pas moins sa course en Lombardie, aux frais de l'Etat, accompagné d'un nombreux état-major, en trains spéciaux. Il prononçait des discours, distribuait des médailles, exaltait *sainte Carabine*, prêchait la croisade contre l'Autriche et la Papauté. Les municipalités venaient au-devant de lui, les maires l'hébergeaient, les préfets le complimentaient, les femmes l'embrassaient et lui offraient des bouquets, leurs bijoux et leurs enfants ; la populace s'entassait pour l'apercevoir jusque sur les toits. Il visite Manzoni qui lui dit : « C'est moi qui dois vous rendre hommage, moi qui me trouve petit auprès du moindre des Mille, combien plus encore devant le chef qui a délivré l'Italie de la meilleure manière, en l'offrant à Victor-Emmanuel. » Ce chef lui ayant donné un bouquet de violettes : « Je le conserverai, s'écria le vieux poète avec transport, en souvenir d'un des plus beaux jours de ma vie ! »

Le héros magnanime criait : *Vive Victor-Emmanuel !* devant ces foules qui s'enivraient et l'enivraient du cri de *Vive Garibaldi !* Tout le monde s'amusait ; nul parmi ces braillards et ces embrasseurs ne songeait à partir en guerre. Lui, néanmoins, se persuada qu'il tenait cette

fois son « million de volontaires ». Il s'exalta, renonça à la Grèce et, se croyant suivi de la nation, autorisa ses fidèles à organiser une irruption dans le Tyrol.

Le roi et Rattazzi ne s'attendaient guère à une telle extravagance. La parole de Garibaldi était réputée sacrée; il l'avait donnée de ne rien engager prématurément du côté de la Vénétie, ils y comptaient. Ils ne conçurent même aucune alarme quand, de Brescia, un de ses affidés vint réclamer à Turin tout ou partie du million promis. Comme ce n'est pas de Brescia qu'on part pour la Grèce, on ne lui remit que quelques mille lires pour ses volontaires besogneux. De Brescia, le général se rendit aux bains sulfureux de Trescorre, soi-disant pour soigner de vieux rhumatismes; Victor-Emmanuel et son ministre rassurés quittèrent Turin, se dirigeant vers Naples, où ils furent reçus à merveille par la population, par les flottes française et anglaise, et salués au nom de l'Empereur par le prince Napoléon.

Au milieu des fêtes, on apprend que la villa Camozzi où réside Garibaldi, au centre des vallées qui conduisent dans le Tyrol, s'est transformée en un quartier général : les hommes d'action y accourent; les affidés y entassent des armes, des vêtements. Ce remue-ménage est si notoire, que les Autrichiens renforcent leurs garnisons et que Thouvenel suspend les négociations entamées à Pétersbourg en vue de la reconnaissance du royaume d'Italie. Le Roi sur-

pris envoie en toute hâte deux de ses aides de camp à Garibaldi, Saint-Front et Turr, pour lui rappeler ses engagements. Garibaldi ne les nie pas et, peut-être de bonne foi, il promet tout ce qu'on veut. Les envoyés partis, il retombe entre les mains de ses amis, se persuade que la résistance du Roi n'est que diplomatique, et, qu'il le remerciera après l'accomplissement heureux du fait; il reprend ses préparatifs, et fixe pour la nuit du 19 mai l'explosion du mouvement. Sa duplicité fut déjouée par un hasard singulier.

Six hommes armés étaient entrés en plein jour à Gênes dans la banque Parodi, avaient garrotté les employés épouvantés et emporté huit cent mille lires. En recherchant ces malandrins, on mit la main, dans la nuit du 14 mai, sur un certain Pietro Celeri chez lequel on trouva tous les plans de l'invasion garibaldienne en Tyrol et sa date fixée au 19 mai. Le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, Melegari, ancien ami de Mazzini, ne tergiverse pas; il télégraphie aux préfets de Brescia et Bergame d'empêcher l'entreprise par la force et d'arrêter chefs et soldats. Le ministre de la Guerre, non moins résolu, ordonne au gouverneur militaire de Milan d'envoyer des troupes à la rescousse. Un certain nombre de conspirateurs, saisis en flagrant délit à Sarnico et Palazzolo, sont appréhendés et emprisonnés. A Brescia, la population essaye de les délivrer; une rixe s'ensuit, quatre citoyens sont tués, trois blessés. Aussitôt Garibaldi vomit un torrent d'injures : « Soldats italiens, je ne veux

pas croire que des soldats italiens aient tué des enfants et des femmes; les meurtriers étaient des sbires déguisés en soldats. Quant à celui qui a commandé ce massacre, je le signale comme bourreau et je proposerai aux Brescians d'élever un monument à Papoff, officier russe qui brisa son sabre quand on lui ordonna de charger le peuple désarmé de Varsovie. »

Le journal officiel du parti modéré, l'*Opinione*, aveuglé par de mesquines rancunes, reprocha à Rattazzi d'avoir rendu nécessaire, par ses condescendances, cet acte d'énergie qu'il ne pouvait blâmer. Il n'ignorait cependant pas que ces condescendances imprudentes étaient imputables au Roi dont Rattazzi n'avait été que le complaisant. Un des chefs du parti, Minghetti, blâma cette mauvaise tactique : « Je le dis avec franchise, il n'est pas opportun de faire de l'opposition ; il faut soutenir le ministère; les récriminations sont inopportunes au moment critique de l'action. » Et il obtint de la Chambre un vote de confiance au cabinet.

Garibaldi, pris en flagrant délit de déloyauté, ne se déconcerta point pour si peu. Il montra qu'il était « passé maître en l'art de mentir avec une sérénité exemplaire » [1]. Il fit d'abord insinuer par ses amis qu'il avait été excité, puis désavoué par Rattazzi. Celui-ci lui écrivit : « Vous savez très bien que vos journaux mentent lorsqu'ils prétendent que je vous ai poussé, en fai-

1. Fanti à Castelli, 28 juin 1862. La Marmora cité par Chiala, *Giacomo Dina*, p. 124.

sant des promesses et donnant des encouragements, je n'ai pas renouvelé avec vous les complots de Cavour; je vous défie tous de montrer un document quelconque qui vous ait encouragés à susciter des complications extérieures et la guerre civile. » — Bixio confirma à la tribune ce démenti. — Alors Garibaldi inventa un autre mensonge : il nia contre l'évidence, quoiqu'on eût entre les mains toutes les preuves du contraire, qu'il eût comploté d'attaquer le Tyrol et il fit soutenir, par son compère Crispi, aussi menteur que lui, qu'il ne s'agissait que de l'expédition en Grèce. Le consciencieux historien de Garibaldi, Guerzoni, malgré son idolâtrie pour le héros, déplore « qu'il ait ainsi laissé tomber sur la renommée immaculée de sa loyauté cette tache d'encre et se soit exposé à voir la postérité la plus bienveillante sourire de sa parole, sacrée jusque-là[1] ».

Ces manifestations et ces menteries ayant raté, nouvelle cabriole du héros. Il vient tranquillement à Turin, voit Rattazzi et Depretis, fait déclarer qu'il désavoue tout engagement contracté en son nom, écrit une lettre effaçant ses injures à l'armée, après quoi, toujours tranquillement, s'en va en villégiature à Belgirate.

II

La rectitude de Rattazzi avait ranimé le bon vouloir de l'Empereur envers l'Italie. Il fit re-

1. *Vita di Garibaldi*, t. II, p. 297.

prendre ses négociations interrompues avec Pétersbourg. Thouvenel insista sur les considérations déjà si souvent développées, auprès de Budberg, ambassadeur de Russie à Berlin, alors présent à Paris où il devait remplacer Kisselew, et il chargea (5 juin) Montebello d'appeler l'attention de Gortschacow sur la justice de tenir compte à Victor-Emmanuel de la vigueur sensée de son ministère, que le cabinet autrichien lui-même ne contestait pas. Le cabinet de Turin aida cette démarche par son empressement à engager les fondateurs d'une école polonaise de Gênes à se transférer à l'intérieur du royaume, ce qui amena sa dissolution.

Malgré l'amitié du Tsar pour le roi de Naples, son aversion pour une série d'actes révolutionnaires qu'il avait déplorés, Gortschacow toujours préoccupé de plaire à l'Empereur et de mettre la politique russe à l'unisson de la sienne, étonna le monde, selon un de ses mots, par sa reconnaissance. Le 7 juillet, une dépêche l'annonçait à Turin. — Celle de la Prusse ne se fit pas attendre (21 juillet). Elle était conditionnelle : l'Italie devait donner l'assurance préalable « de ne pas essayer de trancher par la force les grandes questions de Venise et de Rome, qu'il appartient aux puissances qui ont créé l'état de choses actuel de résoudre par des moyens moraux et par des voies diplomatiques. — L'Italie promit tout ce qu'on voulut, sa doctrine étant celle de son héros, que les promesses ne lient pas.

Le cabinet de Berlin essaya de conjurer le déplaisir de Vienne en lui communiquant confidentiellement les garanties et assurances exigées. Il n'y réussit guère. « Vous n'attendrez certainement pas, lui répondit Rechberg, que nous perdions des paroles sur les prétendues garanties que la Prusse s'est réservées et sur les assurances formelles de Turin; nous croyons que les garanties et assurances formelles n'ont pas la valeur du chiffon de papier sur lequel elles sont inscrites. Nous croyons même que, sur ce point, le général Durando pense exactement comme nous. » A Berlin, on prit mal la riposte, cependant très juste. « Nous ne savons si le général Durando pense exactement comme le ministre autrichien. En tout cas nous puisons dans l'accueil fait à notre communication amicale l'expérience instructive qu'à l'avenir nous serons dispensés de tous égards semblables pour les intérêts autrichiens en tant qu'ils ne nous seront pas imposés par nos devoirs fédéraux. » La démarche peu sérieuse de Berlin ne servit qu'à accroître et à rendre sensible un antagonisme chaque jour plus âpre.

L'Empereur fit plus que d'obtenir la double reconnaissance des puissances du Nord; il rompit son long silence sur Rome et reprit les négociations. Il chargea Thouvenel de tenter une fois encore de conclure ce que celui-ci appelait le mariage impossible. La Valette reçut l'ordre de soumettre au Saint-Père les quatre propositions

suivantes : 1° maintien du *statu quo* territorial, le Saint-Père n'exerçant son pouvoir que sur les provinces qui lui restent, tandis que l'Italie s'engagerait à les respecter ; 2° le transfert à la charge de l'Italie de la plus grande partie sinon de la totalité de la dette romaine ; 3° la constitution au profit du Saint-Père, par les puissances européennes, d'une liste civile à laquelle la France s'engageait à contribuer pour une rente de trois millions ; 4° la concession par le Saint-Père de réformes intérieures. — Sans donner à ces démarches un caractère comminatoire, l'ambassadeur devrait cependant laisser pressentir « que si on lui opposait encore la théorie de l'immobilité, le gouvernement de l'Empereur ne saurait y conformer sa conduite, et que s'il acquérait la certitude que ses efforts à décider le Saint-Père à une transaction sont définitivement inutiles, il serait obligé, en sauvegardant les intérêts qu'il a jusqu'ici couverts de sa sollicitude, d'aviser à sortir lui-même d'une situation qui, en se prolongeant au delà d'un certain terme, fausserait sa politique et ne servirait qu'à jeter les esprits dans un plus grand désordre (31 mai 1862). » Ces propositions étaient celles maintes fois rejetées par Pie IX ; il n'y avait en plus que la forme de l'ultimatum.

III

Aucun moment ne pouvait être plus mal choisi pour cette démarche suprême. Les évê-

ques convoqués étaient arrivés à Rome au nombre de plusieurs centaines, accompagnés par les laïques en renom; un peuple ardent de fidèles parcourait les rues, dans lesquelles les membres du comité piémontais n'osaient se risquer qu'en se glissant le long des murs; d'immenses auditoires interrompaient par leurs applaudissements les prédications de Mgrs Berteaux, Dupanloup, au Colisée, au camp des zouaves, à Sant'Andrea della Valle; le jour des fêtes de la canonisation, cinquante mille voix chantèrent l'hymne triomphal de l'Église dans Saint-Pierre entièrement illuminé, tandis qu'au dehors tonnait le canon du fort Saint-Ange et que les trois cents églises de Rome jetaient dans l'air leur pieux carillon. Quand, de la Loggia de Saint-Jean de Latran, Pie IX imposant, transfiguré, les yeux humides de larmes contenues, entouré des cardinaux et des évêques, envoya, de sa voix forte et pathétique, la bénédiction *urbi et orbi*, en dirigeant particulièrement ses bras vers les enfants de cette chère Italie qu'on venait de lui ravir, ce fut un délire d'enthousiasme, d'émotion, de foi, de vaillance, d'adoration.

L'émotion n'était pas moindre quand le souverain se montrait après le pontife : « Avant-hier écrivait Louis Veuillot, j'ai vu le Pape au milieu de sa force militaire, 7 à 8 000 hommes... Il a été acclamé avec un enthousiasme général et immense. Au défilé, on a applaudi tous les corps, mais plus particulièrement les zouaves et la gendarmerie, les deux spécialement dévoués.

La vérité est que, s'il n'y avait pas de Piémontais, le Pape suffirait parfaitement et plus que jamais à mettre la paix dans ses États. Or, comme nous pourrions le protéger contre les Piémontais en plaçant à sa frontière, non pas même un soldat, mais une affiche, il en résulte que notre protection est purement et simplement une gêne et une contrainte [1]. »

Les manifestations d'autorité du pontife et du souverain furent couronnées par un acte *ex cathedra* du docteur infaillible de l'Église. Le 9 juin, il prononça la condamnation des erreurs récentes du rationalisme et du naturalisme contre la foi catholique, la révélation divine, l'autorité et la puissance de l'Eglise. Il enseigna que la souveraineté temporelle du Saint-Siège a été donnée aux pontifes romains par un dessein particulier de la divine Providence et qu'elle est nécessaire afin que le pontife, n'étant sujet d'aucun prince ou d'aucun pouvoir civil, exerce dans toute l'Église, avec la plénitude de sa liberté, la suprême puissance et autorité dont il a été investi par N.-S.-Jésus-Christ lui-même pour conduire et gouverner le troupeau entier du Seigneur et pourvoir au grand bien de l'Eglise et aux besoins des fidèles. »

Le cardinal Mattei, doyen du Sacré Collège, lut une adresse éloquente au nom de l'Épiscopat : « Vous êtes pour nous le Maître de la saine doctrine, Vous êtes le centre de l'Unité; Vous êtes

1. A sa sœur, de Rome, 14 juin 1862.

pour les peuples la lumière indéfectible préparée par la Sagesse divine; Vous êtes la pierre, Vous êtes le fondement de l'Église elle-même contre laquelle les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais; quand Vous parlez, c'est Pierre que nous entendons, quand Vous décrétez, c'est à Jésus-Christ que nous obéissons; nous Vous admirons au milieu de tant d'épreuves et de tempêtes, le front serein, le cœur imperturbable, accomplissant Votre ministère sacré, invincible et debout. Nous reconnaissons que la souveraineté temporelle du Saint-Siège est une nécessité et qu'elle a été établie par un dessein manifeste de la Providence divine. Nous n'hésitons pas à déclarer que dans l'état présent des choses humaines, cette souveraineté temporelle est absolument requise pour le bien de l'Eglise et pour le libre gouvernement des âmes... Vous avez déclaré dans un langage élevé et solennel que Vous vouliez conserver énergiquement et garder inviolable la souveraineté civile de l'Église romaine, ses possessions temporelles et ses droits qui appartiennent à l'Univers catholique, que Vous êtes prêt à sacrifier Votre vie plutôt que d'abandonner cette cause de Dieu, de l'Église et de la justice. Applaudissant par nos acclamations à ces magnifiques paroles, nous répondons que nous sommes prêts à aller avec Vous à la prison et à la mort, nous Vous supplions humblement de demeurer inébranlable en ce ferme dessein et en cette constance, donnant aux anges et aux hommes le spectacle d'une

âme invincible et d'un courage souverain... »

On ne comprend pas qu'un homme d'autant d'esprit que La Valette se soit décidé à porter son piteux ultimatum dans ce Vatican vibrant encore de l'intransigeance enflammée du Saint-Père et de l'épiscopat catholique. Je connais peu d'étourderies diplomatiques comparables. Il eut beau, pendant quatre longues entrevues, entasser les arguties déjà rabâchées et répondues, le cardinal Antonelli, suivant le conseil des évêques, opposa à toutes ses insistances menaçantes ou câlines, un refus poli mais invincible. Le lendemain de sa dernière entrevue, l'ambassadeur télégraphia à Paris : « Je viens de voir le Saint-Père, je lui ai donné lecture des réponses négatives du cardinal secrétaire d'État. S. S. les a approuvées sans y changer un seul mot (25 juillet). »

Chaque évêque, à son départ de Rome, reçut du cardinal Caterini un certain nombre de propositions imprimées sur lesquelles il était invité à donner son avis par écrit dans le délai de trois mois. C'était l'esquisse du Syllabus, dernière réponse, la plus catégorique de toutes, aux tentatives de conciliation.

Un des époux ne voulait donc pas dire oui, l'autre encore moins ; le mariage restait plus impossible que jamais. En effet le parlement italien répondit à l'Adresse des Évêques par une Adresse au Roi dans laquelle il renouvelait l'affirmation du droit national : « Les violences des évêques ne le décourageaient pas ; c'était au

contraire un motif de renoncer aux hésitations qui mettent à une si rude épreuve la modération du peuple italien. »

IV

L'Empereur montra une fois de plus dans cette occasion l'équité de son âme. L'Adresse au Pape avait été précédée de vifs débats. Mgr Dupanloup proposait un projet contenant un mot de gratitude envers « la France protectrice du Saint-Siège depuis tant d'années » et où respirait le souffle libéral ; le cardinal Wiseman en opposa un autre d'une violence intransigeante, où, bien entendu, il n'était pas question de la France. La commission de dix-huit évêques, nommée pour arrêter la rédaction, écarta le projet Dupanloup et parut incliner vers celui du cardinal. L'évêque d'Orléans déclara qu'il ne le signerait pas. Une sous-commission fut nommée pour chercher une conciliation ; Dupanloup y fut admis à deux voix de majorité, la sienne et celle de Wiseman. Le cardinal Franchi et l'évêque de Transylvanie rédigèrent un texte mixte qui écartait de celui de Wiseman ce qui était violent et de celui de Dupanloup ce qui était français et libéral : « Si vous remerciez Napoléon III, disait l'évêque de Transylvanie, remerciez aussi l'Empereur d'Autriche. Il est vrai qu'il n'a rien fait, mais il avait l'intention de faire. » Instruit du désaccord, le Pape procéda dictatorialement ;

il chargea le cardinal Barnabó de la rédaction; on la lui soumit, il l'approuva; elle fut lue sans avoir été discutée ni délibérée et, la prononciation italienne du cardinal Mattei aidant, la plupart des évêques ne la comprirent que le lendemain.

L'Empereur sut que l'évêque d'Orléans était le seul qui eût voulu exprimer sa gratitude à la France; il lui manda ses remercîments et sa satisfaction par Rouland : « On avait, dit le ministre, à défendre contre des doctrines exagérées les grandes et sages traditions de l'Église, s'associant pour le diriger, au mouvement légitime des temps et des idées. Il y avait aussi un acte de justice à accomplir en proclamant la loyale protection dont la France et l'Empereur ont donné tant de preuves au Saint-Père; vous avez soutenu cette double cause avec autant de sincérité que d'énergie et comme il convenait à l'un des plus éminents prélats de l'épiscopat français. » — Prenez garde, dirent ses amis à Mgr Dupanloup, on veut vous compromettre; leur politique est de vous embrasser trop fort. — Que n'eussent-ils pas dit si on ne l'avait pas remercié?

CHAPITRE XIX

ASPROMONTE

I

La Cour pontificale avait ressenti un grand réconfort des belles fêtes qui venaient de se terminer. L'annonce que Garibaldi débarquait en Sicile et menaçait de marcher sur Rome, la remplit d'une plus vive espérance. Elle fit tout haut des vœux pour son succès : la présence des chemises rouges sur le territoire du Saint-Siège obligerait la France et peut-être l'Autriche à sortir de leur torpeur...

En effet, Garibaldi, revenu de Belgirate à Turin, avait vu secrètement le roi et Rattazzi et s'était engagé de nouveau, « cette fois, disait-il, très sérieusement », à recommencer sa tentative de descente en Grèce (28 juin). On lui avait promis de l'argent et des armes, mis une frégate à sa disposition. Il rentra à Caprera, prit avec lui son fils Menotti, quelques fidèles, puis repartit subitement, sans dire pour quelle destination. En route, à un de ses compagnons lui demandant si c'était vers la Sicile qu'on voguait, il

répondit : « Oui, et là *vedremo* (nous verrons). »

Il fut reçu à Palerme avec de tels transports que les jeunes princes Humbert et Amédée, qui se trouvaient dans la ville, s'en allèrent précipitamment pour n'avoir pas l'air d'être de sa suite. Installé au Palazzo reale par le préfet Pallavicino, son ancien prodictateur, il parut le véritable roi. Pendant quelques jours il se contenta de se laisser adorer. Tout à coup, à la fin d'une revue de la garde nationale, en présence du maire, du préfet et de toutes les autorités, il se lève et dit au milieu de la stupéfaction générale : « Peuple de Palerme, le maître de la France, le traître du 2 décembre, celui qui a versé le sang de nos frères de Paris, occupe Rome sous le prétexte de protéger la personne du Pape et la religion. Mensonge ! mensonge ! Son mobile c'est la cupidité, la rapine, la soif infâme de dominer. C'est lui qui alimente le brigandage ; il s'est fait le chef des brigands et des assassins. Peuple des Vêpres (Siciliennes) peuple de 1860, il faut que Napoléon évacue Rome. S'il le faut, qu'on fasse de secondes Vêpres (8 juillet). »

« Qu'en pense le ministère ? » demanda de Naples La Marmora. — « Que va faire le gouvernement ? » télégraphie Thouvenel de Paris. — « C'est un héros, répond Rattazzi, devenu trop gênant pour le gouvernement, mais que faire ? l'enfermer ? lui ordonner de déguerpir ? Medici, le seul garibaldien dans lequel nous puissions avoir confiance, m'écrit qu'il faudrait verser le

sang. » Cependant il télégraphie à Palerme qu'il ne comprend pas qu'aucune autorité n'ait élevé la voix pour lui imposer le silence ; il expédie la flotte italienne en Sicile et décide la révocation de Pallavicino. Mais il ne trouve personne qui consente à le remplacer. Au Parlement, Boggio proteste et s'écrie que Garibaldi lui fait pitié. « Il est déplorable, dit Rattazzi, que le général Garibaldi se soit oublié jusqu'à méconnaître ce que, comme Italien, il devait à l'Empereur des Français. Toutes les dispositions nécessaires sont prises pour arrêter de coupables tentatives. »

Garibaldi déchaîné ne s'arrêtait cependant pas. Il parcourait l'île, déclamant contre le Pape, mais célébrant le clergé sicilien, embrassant les prêtres et les moines, vénérant les images miraculeuses. A Marsala (19 juillet), il annonce sa ferme volonté de marcher sur Rome, et il appelle aux armes. Dans la foule, une voix crie : *Roma o Morte !* — Oui, répète-t-il plusieurs fois, *Roma o Morte !* Et ce cri jeté par un anonyme devient son mot de ralliement. Il redouble d'insolences envers l'Empereur : « On ne lui doit aucune reconnaissance ; on l'a payé en lui jetant dans la gueule Nice et la Savoie. » Le lendemain dimanche, il entend la messe et après une prédication du Padre Pantaleo il invite le peuple à prêter devant l'autel le serment de *Roma o Morte*. Le préfet-martyr Pallavicino se range derrière lui, célèbre dans un banquet son anniversaire, et boit à la santé de l'homme « qui

réunit les vertus antiques des saints et des héros et qui, en lui seul, résume toutes les vies de Plutarque. Je souhaite que le roi-citoyen soldat et *galant'uomo*, au bras du héros des deux Mondes, monte bientôt au Capitole pour recevoir la couronne classique d'Italie, enrichie de sa Rome et de sa Venise. »

Ce mot d'ordre, *Roma o Morte*, saute de la Sicile dans toute l'Italie. Le plus ardent à le répéter est le vertueux Ricasoli, celui qui se targuait d'introduire la morale dans la politique, probablement pour le seul compte d'autrui. Étant au pouvoir, il écrivait à Silvestrelli, un des meneurs du mouvement romain : « Dites à vos amis qu'ils prennent garde de ne pas troubler l'action gouvernative dans cette affaire de Rome par des mouvements anarchiques d'aucune sorte. C'est une honte que les peuples qui veulent être affranchis troublent l'action de leurs libérateurs et accroissent par leur impatience des difficultés déjà très graves (7 août 1861). » — Après les manifestations de Garibaldi, il écrit au même : « Par Dieu! que font donc les Romains? préfèrent-ils être insultés de la tribune italienne, voir l'Italie en pleine conflagration, attendre que les portes leur soient ouvertes du dehors, ou bien se prononcer eux-mêmes quelque prix que cela doive coûter et se montrer dignes de l'Italie? Nous sommes menacés de grands maux internes si l'action prompte et énergique des Romains ne se manifeste pas. S'il fallait qu'un premier sang oignît les gonds

des portes de Rome, j'irais donner le mien. *Si on obligeait le drapeau français à s'ensanglanter du sang italien*, je suis sûr que cela ouvrirait Rome à l'Italie, que le trône de France croulerait. Ce sang ne pourrait pas recevoir une plus précieuse récompense (30 juillet 1862). »

A Paris, les discours de Garibaldi produisaient l'indignation : « Mort ou Rome? avait dit l'Impératrice; mort, soit, Rome jamais. » Thouvenel avait télégraphié : « Si sincère que soit notre désir d'éviter des embarras au cabinet de Turin, il comprendra que sa dignité comme la nôtre est incompatible avec la continuation d'un tel état de choses. » Le général de Montebello, successeur de Goyon à Rome, est renforcé d'un régiment ; deux avisos munis d'artillerie se mettent en route vers Civita-Vecchia, d'autres vers Naples.

Rattazzi, ainsi éperonné, expédie en Sicile le général Cugia, avec pouvoirs militaires et civils à la place de Pallavicino, qui avait prévenu sa révocation en se démettant. Il demande au Roi de lancer une proclamation semblable à celle de Moncalieri. Le Roi y consent d'autant mieux que, personnellement très irrité, il accusait Garibaldi de commettre une nouvelle trahison en détournant une seconde fois de leur véritable destination les préparatifs qu'il avait facilités.

« Italiens, fidèle aux statuts que j'ai juré, j'ai tenu haute la bannière d'Italie rendue sacrée par le sang de mes peuples. Il ne suit pas cette bannière, celui qui viole les lois et compromet

la liberté et la sécurité de la patrie en se faisant le juge de ses destinées. Roi acclamé par la nation, je connais mes devoirs et je veux conserver intacte la dignité de la couronne et du Parlement pour avoir le droit de demander à l'Europe entière justice pour l'Italie. Gardez-vous des coupables impatiences et des agitations imprévoyantes. Quand l'heure aura sonné d'achever la grande œuvre, vous entendrez la voix de votre roi. Tout appel qui n'est pas fait par lui est un appel à la rébellion, à la guerre civile. La responsabilité et la rigueur des lois tomberont sur ceux qui n'écouteront pas mes paroles (3 août 1862). » Ce manifeste signé par tous les ministres fut approuvé à l'unanimité par les deux Chambres.

L'insurrection de Garibaldi l'avait devancé. Dès le 1er août, il rejoignait des volontaires réunis dans les bois de la Ficuzza et, dans un ordre du jour, appelait ses compagnons « à combattre les dominateurs étrangers ». La proclamation royale lui est apportée à Mezzojuzo par deux de ses amis. Il ne tient nul compte de leurs adjurations : c'est un document diplomatique sans valeur, il connaît mieux que personne les intentions réelles du Roi, le sort en est jeté, il ne s'arrêtera pas.

Les Siciliens étaient persuadés, plus encore que le général, que la comédie de 1860 recommençait, et les fonctionnaires ne croyaient pas manquer à leur devoir en favorisant l'entreprise. A Girgenti, dans un banquet, le préfet

but à son succès : La Marmora lui-même n'était pas sans crainte que Garibaldi n'eût quelque contre-lettre détruisant la proclamation. Les atermoiements de Cugia accréditaient ces soupçons. Rattazzi lui avait expédié l'ordre de marcher sur Garibaldi et de mitrailler les volontaires si, à la première sommation, ils ne déposaient les armes. Il n'aurait eu qu'à faire un signe à ses 30 000 hommes et en quelques heures il ne serait rien resté des quelques mille amateurs de révolutions débraillés, plus brigands que patriotes, qui devaient avaler Napoléon et son armée. Entre Bivona et San-Stefano, soixante-cinq soldats de ligne chargés de garder le passage de Corleone à Sciacca, avaient mis en déroute 1 200 volontaires. Mais le brave général hésitait à porter la main sur la personne surnaturelle du « héros » ; il conseillait la temporisation ; il espérait que la désertion se mettrait dans les rangs et rendrait inutile un conflit.

Enfin il se décida à agir. Il fit avancer le général Mella entre Aderno et Paterno, au croisement des routes de Messine et de Catane, tandis que le général Ricotti, arrivé de Girgenti à Castrogiovanni, serrait de près l'arrière-garde garibaldienne. Le héros allait être pris dans une souricière. S'en apercevant il se dérobe, se jette la nuit dans des sentiers détournés, afin d'éviter Paterno ; il se trompe de direction ; le Smeta, qu'il devait traverser, a grossi et le retarde, il tombe en plein jour à Paterno, y trouve un bataillon qui, à la vue des chemises rouges, se

met à l'état de défense. L'expédition allait se terminer là. Que se passe-t-il alors? Garibaldi fait chercher le chef de bataillon, lui serre la main, le prend à part et lui montre une lettre scellée d'un grand sceau rouge. De qui était cette lettre? Que contenait-elle? On ne l'a jamais su. Ce qu'on sait, c'est qu'après en avoir pris connaissance, le chef de bataillon s'inclina respectueusement et laissa passer. Garibaldi ne perdit pas un instant et se dirigea par des sentiers détournés vers Catane (18 août).

Le piquet de troupe de garde à la porte lui présente les armes, le populaire l'acclame, le préfet lui livre la cité; il en nomme un nouveau, Nicotera, saisit l'argent des caisses publiques, ordonne des barricades, des réquisitions de chevaux, adresse un appel aux armes à la nation, dans lequel, s'inclinant devant la majesté de Victor-Emmanuel, il insulte ses ministres « qui portent la livrée d'un maître étranger ». Sans avoir conscience de ce qu'il dit, il constate (ce que les Bourboniens affirmaient contre le Piémont) que les Napolitains ne peuvent être contenus que par des forces militaires écrasantes. « A Rome donc! A Rome! levez-vous, preux de 1848 et 1849. Sus! jeunesse ardente de 1859 et 1860, accourez à la croisade sainte! »

— Accourez à la croisade sainte, disait en écho Ricasoli sur le continent : « Si Viterbe se prononçait contre le Pape, le gouvernement ne pourrait hésiter à le secourir, car il est dans son intérêt que l'Italie ne demeure pas dans

cette effroyable situation entre la proclamation du Roi et le serment de Garibaldi. Une insurrection dans les terres encore soumises au Pape serait un fait providentiel [1]. »

Rattazzi met la Sicile en état de siège (12 août 1862), investit Cugia des pleins pouvoirs de commissaire extraordinaire et lui télégraphie : « Marchez sur Catane sur-le-champ, emparez-vous-en à tout prix, bombardez s'il le faut. »

Garibaldi n'attendit pas les troupes de Mella et de Ricotti lancées à ses trousses. Du haut du couvent des Bénédictins, il aperçoit deux bateaux à vapeur : *Il Dispaccio*, italien, le *Général-Abattucci*, français : « Je les saluai, a-t-il dit, du regard passionné d'un amant; Bonaparte nous a volé Rome qu'il occupe depuis treize ans, pourquoi ne lui volerais-je pas, pour une nuit, un de ses bateaux? » Une heure après, les navires étaient entre ses mains. La nuit venue, une nuit noire, il y entasse deux mille volontaires au risque de les faire sombrer, passe sous le canon des deux frégates de l'amiral Albini qui ne voit et n'entend rien, et débarque à Melito en Calabre (25 août).

L'Empereur à ce moment se montre. Il télégraphie à Victor-Emmanuel : « J'ai désiré toujours évacuer Rome avec le consentement du Pape. Garibaldi par ses machinations détruit cette pensée. Je ne céderai jamais aux menaces

1. A Silvestrelli, 4 août 1862.

et je ferai mon devoir, arrive que pourra. » Il publie une note au *Moniteur* encore plus menaçante : « Les journaux se demandent quelle sera l'attitude du gouvernement français en présence de l'agitation de l'Italie. La question est si claire que le doute semblait impossible. Devant d'insolentes menaces, devant les conséquences possibles d'une insurrection démagogique, le devoir du gouvernement français et son honneur militaire le forcent plus que jamais à défendre le Saint-Père. Le monde doit bien savoir que la France n'abandonne pas dans le danger ceux sur lesquels s'étend sa protection. » Cette note, dans le texte envoyé par l'Empereur, était beaucoup plus vive. Thouvenel se rendit à Vichy et obtint quelques adoucissements.

A Turin le désarroi était à son comble. Les ministres, la mine allongée, se disaient tout bas que Garibaldi poursuivait ce qu'ils désiraient tous, que la folie et la violence réaliseraient peut-être ce que les procédés conciliateurs n'avaient pu atteindre ; qu'il était bien grave de frapper comme un ennemi un serviteur trop zélé. A Milan et à Gênes on criait : « A bas le ministère ! » Sans le calme courage de Rattazzi, le sauve-qui-peut eût été général. Mais, impassible, le chef du Cabinet, quoique mal soutenu par les modérés, insulté par les violents, ne fléchit pas et prend les mesures les plus énergiques et les mieux combinées. Mécontent de la mollesse de Cugia, il le remplace par Cialdini auquel il con-

fère tous les pouvoirs civils et militaires, déclare le blocus des côtes napolitaines, prescrit à Persano de s'y rendre avec la flotte, ordonne l'arrestation des commandants des deux frégates qui ont laissé passer la révolte.

Cialdini court à Catane, fait incarcérer les volontaires en retard, les disperse, remet la ville sous l'autorité du général Ricotti, et le pays des Vêpres, ayant suffisamment braillé, reste impassible. Le général se rend de là à Naples; les Calabres étant sous le commandement de La Marmora, il n'y peut avoir que le second rôle, il l'accepte patriotiquement. Il attaquera Garibaldi par les derrières et La Marmora le prendra de front. Placé entre ces deux soldats, ces deux hommes d'honneur et de devoir, le héros était condamné à subir bien vite le sort d'un simple flibustier.

On en doutait cependant encore à Turin, où l'inquiétude était grande. Le général Durando estimait que la lutte pouvait durer au moins un mois, lorsqu'on reçut de Messine le *30 août* au matin, le télégramme suivant de Cialdini : « Après un combat acharné à Aspromonte, Garibaldi blessé est tombé dans nos mains et presque tous les siens sont nos prisonniers. La colonne des troupes royales était commandée par le colonel Pallavicini. »

II

L'arrivée de Garibaldi en Calabre avait été une amère déconfiture, son châtiment commençait, nul concours, nulle acclamation, des coups de fusil. Obligé de renoncer à attaquer Reggio, il s'était jeté dans les montagnes espérant gagner de là Popoli, Correse; nulle part il ne trouve de quoi se nourrir; les bergers refusent de lui vendre des aliments. Après des marches désastreuses, il arrive, à l'aube du 29 août, sur les hauteurs d'Aspromonte; ses hommes, au nombre de 500, se traînaient dans un état d'épuisement à faire pitié; ils se précipitent sur un champ de pommes de terre et les avalent toutes crues.

Le colonel Pallavicini les poursuit à la tête de sept bataillons (3 500 hommes) avec l'ordre de les attaquer, de les exterminer, de n'accepter qu'une reddition à merci. Dès qu'il les aperçoit, il divise ses forces en deux colonnes et dessine une manœuvre enveloppante. La droite de Garibaldi où se trouvait Menotti fait feu. Mais lui, le maître charlatan, comprend qu'il va être enlevé en quelques instants; il veut se réserver d'affirmer plus tard à ses dévots, avec quelque ombre de vraisemblance, que s'il l'avait voulu il aurait remporté là une splendide victoire : il joue le patriote qui a horreur de la guerre civile, ordonne de cesser le feu. Ce grossier stra-

tagème n'arrête pas les assaillants, le héros, blessé au pied droit tombe.

Pallavicini lui envoie un officier qui lui intime de se rendre au nom du roi. Garibaldi s'étonne que cet officier ne se soit pas fait annoncer et n'ait pas déposé son épée, selon la coutume des parlementaires ; il saisit son revolver et ordonne de désarmer l'officier. — Il n'y a de parlementaires qu'entre belligérants, non entre un rebelle et la force légale. Après un instant de réflexion, il parut l'avoir compris, fit rendre son épée à l'officier et pria d'aller chercher Pallavicini. — Ne pourrait-on pas, demandent à celui-ci les Garibaldiens qui l'amènent, cacher ce combat afin de ne pas réjouir nos ennemis d'Europe? — Le colonel répond que le fait a eu trop de témoins pour que cela soit possible. — Il aborde le blessé, la tête découverte, se penche et lui dit : « J'ai ordre de vous demander de vous rendre à discrétion, mais j'attends vos désirs. » — Garibaldi recommanda les déserteurs de l'armée et sollicita d'être embarqué avec ses officiers sur un vaisseau anglais.

Le lendemain, étendu sur une civière, il fut transporté, par ses compagnons qui se disputaient cet honneur, jusqu'au rivage. Il souffrait beaucoup et gardait le silence. A Scilla une partie de la population se pressant pour le voir, il dit : « Ne reconnaissez-vous pas votre général? » Personne ne répondit : « Ce n'est pas la première fois, écrit-il dans ses *Mémoires*, que je voyais les peuples italiens inertes et indifférents

pour qui veut les racheter. » Il sortit encore de son silence, lorsqu'il aperçut le *Duca di Genova* qui l'attendait. Il apostropha avec colère Pallavicini, lui reprochant d'avoir manqué à sa parole. Le colonel rappela qu'il n'avait promis que de soumettre la demande à ses chefs ; il n'y avait pas manqué, mais il n'avait pas réussi à la faire accueillir et avait reçu l'ordre du transfert à la Spezzia ; il ne lui restait qu'à obéir. Garibaldi fut embarqué ; Cialdini, debout sur un navire voisin, regardait à distance. Les Garibaldiens l'apercevant lui envoyèrent comme un défi le cri *Roma o Morte*, bien qu'ils n'eussent pas Rome et qu'ils ne fussent pas morts : dernière fanfaronnade digne de toute l'aventure. « J'ignorais, observe Guerzoni, tout ce qui, par l'antique loi héréditaire, se cache dans les veines de mes concitoyens, de rhétoricien, de mélodramatique et de carnavalesque[1]. »

Nulle part en Italie il n'y eut plus de révolte que sur le rivage de Scilla. L'agent de Ricasoli, Silvestrelli, secondé par les comités révolutionnaires de Gènes, eut beau aiguillonner les Romains, ils demeurèrent impassibles, témoignant ainsi une fois de plus que, tant qu'une irruption extérieure n'opprimerait pas leur liberté, ils ne se sépareraient pas du Pape[2].

1. *Vita di Garibaldi*, t. II, p. 288.

2. Silvestelli à Ricasoli, 7 août 1882 : *La massa della popolazione è affatto passiva. Crispi riconosce che la Societa di Genova nulla ha potuto fare à Roma.*

On trompe la postérité quand on lui conte que l'unité italienne a été faite par Garibaldi et le peuple. Elle l'a été par Victor-Emmanuel, et par la minorité intellectuelle qui l'a suscité, les Balbo, les Gioberti, les Valerio, et par la minorité politique qui l'a soutenu, Cavour, Rattazzi, Farini, Ricasoli, La Marmora, Cialdini, etc. Quand Garibaldi a voulu agir seul, sans le Roi, et être autre chose qu'un instrument entre ses mains, qu'a-t-il obtenu? Des coups de fusil et une prison. Quant au peuple, il a quelquefois crié sur la place, le plus souvent il a regardé et subi.

Quelques actes de vigueur suivirent Aspromonte. On fusilla des déserteurs; La Marmora fit arrêter trois députés, Mordini, Fabrizi, Calvino, aux agissements suspects; Garibaldi fut enfermé au fort Varignano, à la Spezzia. Le renverrait-on devant le Sénat, devant un conseil de guerre, ou devant une cour d'assises? L'amnistierait-on? Massimo d'Azeglio, Cialdini furent appelés à Turin pour éclairer le conseil. Cialdini repoussa l'idée d'une amnistie immédiate qui diminuerait le prestige du pouvoir et paraîtrait un témoignage tardif de faiblesse; l'armée entière réclamait le jugement de Garibaldi qui, depuis deux mois, n'avait cessé d'insulter à son honneur; elle comprendrait la grâce après jugement, mais il fallait que la loi suivît son cours aussi bien à l'égard du célèbre chef de la rébellion que contre le plus obscur de ses volontaires. La Marmora avait exprimé de Naples son

opinion dans un sens analogue et avec la même vivacité, et Massimo d'Azeglio opina comme les deux généraux. Rattazzi, Petiti, Persano, Durando appuyèrent cet avis ; Depretis, Conforti, Sella, Matteucci le combattirent. Après plusieurs jours d'hésitation, on décida de déférer le prisonnier à une cour d'assises à désigner ultérieurement.

CHAPITRE XX

FIN DES TENTATIVES DE CONCILIATION ENTRE ROME ET L'ITALIE — CHUTE DE THOUVENEL

I

La défaite d'Aspromonte n'avança le dénouement ni à Rome ni à Turin. La Curie romaine fut déconcertée de voir s'évanouir les perspectives de réaction qu'eût ouvertes le succès de Garibaldi. Le Pape parut tenir à peine compte de l'empressement mis par l'Empereur à le rassurer; il ne remarqua qu'un petit fait passé à la frontière. Les zouaves pontificaux y avaient pris, vis-à-vis des troupes italiennes commandées par le colonel Lopez, une attitude agressive de nature à provoquer un conflit, qu'ils cherchaient d'ailleurs, espérant ainsi nous entraîner à leur suite. Le général Montebello, éventant le complot, les avait rappelés à Rome; en outre, voulant être prêt à recevoir une agression imprévue de Garibaldi, il avait concentré à Rome et Civita Vecchia les troupes disséminées le long de la frontière. Ces mesures très simples irritèrent le Pape et comme il ne savait pas contenir ses impressions, il le témoigna.

La Valette n'avait pas eu occasion de le revoir depuis le rejet de ses propositions; il demanda une audience afin de lui présenter le général de Montebello, qu'il n'avait point encore reçu. Le général vint, plein de confiance, croyant avoir mérité un peu de gratitude pour la décision de sa conduite dans des conjonctures si difficiles. L'accueil fut très froid. Aux protestations de dévouement, le Saint-Père répondit : « J'y croirais bien plus complètement si vous marchiez sur l'Ombrie ou sur le colonel Lopez. » Et il se plaignit du rappel des zouaves et du mouvement de concentration des troupes françaises. — Le général démontra que ce mouvement était impérieusement commandé par l'impossibilité de laisser, sur une ligne aussi étendue que celle de la frontière, des postes hors d'état d'opposer une résistance sérieuse. Quant au rappel des zouaves, il l'avait ordonné dans l'intérêt de ces troupes dont l'attitude imprudente aurait provoqué de graves conflits. — La Valette, ayant alors fait quelques remarques sur le mauvais effet produit par les exagérations du lieutenant-colonel des zouaves dans son rapport, le Pape répondit que nous ne prenions nos renseignements qu'auprès des Piémontais et, s'animant par degrés, il répéta presque avec colère : « Vous voulez être à la fois les alliés du Piémont et les protecteurs du Pape, c'est impossible. » — Le général de Montebello, quoique blessé et ému, ne se départit pas de sa fermeté respectueuse. Il déclara qu'il n'acceptait pas ces reproches, que les Italiens étaient nos

alliés et qu'il ne se laisserait entraîner à aucun acte d'hostilité contre eux. — Le Pape alors se calma un peu et voulut tourner la conversation en plaisanterie. « Il y aura un duel entre nous; je ne sais pas de quelle main on tire l'épée, mais nous aurons un duel. — Votre Sainteté, je l'espère, dit La Valette, préférera rester en paix avec moi qui n'ai au fond du cœur que l'amour du bien et pour règle de conduite que le sentiment du devoir. »

Tout dans cet entretien fut pénible. La Valette ayant rappelé sa demande d'obtenir le transport gratuit de nos troupes sur les chemins pontificaux, le Saint-Père répondit : « Puisque la France occupe si généreusement mon territoire, elle peut aussi transporter ses troupes à ses frais. » — Montebello disant qu'il serait bon de recommander à la police plus de modération, le Pape le laissa à peine achever et d'un ton sec : « Ma police n'est que trop timide. » — La Valette voulut pacifier la conversation, il observa que, depuis qu'il l'avait vu avec douleur décliner les dernières propositions du gouvernement de l'Empereur, il s'abstenait de toute politique, mais il considérait comme un devoir la démarche de courtoisie dont il s'acquittait. « Mon cher ambassadeur, répondit le Saint-Père en italien, aussi vrai que je vous embrasse de tout mon cœur, je refuserai toutes nouvelles propositions si l'on m'en fait encore. »

Le soldat fut plus perspicace que le diplomate : La Valette croyait reconnaître dans cette attitude

inaccoutumée l'influence de Mgr de Mérode. Montebello écrivit à son ministre : « Dans cette pénible entrevue j'ai puisé un grand enseignement, c'est que rien ici ne se fait que par la volonté du Saint-Père et que nous n'avons rien à attendre de son inflexibilité. »

Les mauvaises dispositions du Pape à notre égard se traduisirent d'une manière encore plus significative. Il manda (25 juillet) auprès de lui, à l'improviste, Odo Russell, représentant anglais à Rome, lui parla de ses inquiétudes, des projets de Garibaldi, de sa crainte de l'avenir, et lui demanda si, dans le cas où les circonstances lui feraient chercher un refuge en Angleterre, il y recevrait un accueil hospitalier. L'Anglais ne répondit qu'en termes vagues et en référa à son ministre. Le 28 août, John Russell enjoignit au secrétaire de l'amirauté de donner ordre au vice-amiral Martin d'accéder à toute demande du Pape d'un navire à Civita-Vecchia pour le conduire à Malte.

II

A Turin, la victoire n'avait pas profité aux ministres; les violents la leur reprochaient, les modérés ne leur en savaient nul gré. La seule chance de confondre les oppositions coalisées, était d'obtenir de l'amitié de l'Empereur, satisfait de leur énergie, l'évacuation que les menaces de Garibaldi n'avaient pu arracher. Ils l'espé-

rèrent, supposant que Thouvenel et La Valette ne demeureraient pas sous leur échec à Rome.

En effet, Thouvenel en était arrivé à la conviction que le *statu quo* était impossible et qu'on ne réaliserait jamais une conciliation, que l'évacuation était le seul moyen d'en finir, non l'évacuation immédiate, entraînant la chute de ce qui restait du pouvoir temporel et donnant Rome à l'Italie pour en faire sa capitale, mais l'évacuation honorable, qui ne livrerait pas le Pape à ses ennemis aux aguets. La combinaison opportune était toute trouvée, il n'y avait qu'à reprendre l'accord que la mort avait empêché Cavour de terminer : ne plus s'occuper du Pape, qui ne pouvait être autrement qu'intraitable, ne plus prendre souci de ses acquiescements ou de ses refus, ne pas s'inquiéter davantage des impatiences italiennes, se placer entre les deux rivaux comme un arbitre qui impose sa volonté, obtenir de l'Italie l'engagement de respecter et faire respecter le territoire pontifical, aider le Pape à se constituer une petite armée de police et quitter Rome en déclarant aux Italiens qu'on reviendrait s'ils manquaient à leurs promesses.

Gramont, qui a suivi cette affaire avec une lucidité de premier ordre, recommandait de Vienne, cette solution : « C'est bien simple, donnez au Pape un certain temps pour constituer une petite armée et déclarez à l'Italie que vous ferez un *casus belli* de toute agression contre le territoire pontifical. Les Italiens crieront, mais je vais vous dire une énormité que

vous ne croirez pas et qui vous fera hausser les épaules : ils accepteront *tout*, *tout*, *tout* ce qui sera décidé. Rome ou la mort, feu de paille! Venise ou la mort, feu de paille! Rages, désespoirs, fureurs extrêmes, agressions imprudentes? Dans les journaux, peut-être, chez quelques garibaldiens qui se sont fait une seconde nature, à l'exemple de leur chef, peut-être encore. Mais la masse italienne se résignera avec une souplesse qui vous émerveillera. Croyez-en quelqu'un qui a vécu neuf ans dans ce pays-là, qui a vu naître et se façonner sous ses yeux l'Italie factice, l'Italie d'opéra-comique dont on s'est servi dans ces derniers temps[1]. »

Thouvenel communiqua cette opinion à l'Empereur en la représentant comme la seule à laquelle on pût prêter les mains avec la chance de la voir aboutir[2]. Il ne croyait pas que, mis au pied du mur, Napoléon III dût agir à la façon de Henri V. Le relevé fait des conséquences d'une conduite cléricale ou libérale, sans méconnaître les inconvénients de la seconde, il les jugeait moindres que ceux de la première, pour l'Empereur *personnellement*, pour la dynastie et pour la France. Il concluait à ce qu'on prît texte des refus persistants du Pape pour fixer un terme à l'occupation.

Les présidents du Sénat et du Corps législatif, Troplong et Billault, les ministres Vaillant,

1. Lettre à Thouvenel du 20 mars et note du 15 septembre 1862.

2. 8 avril et 25 septembre 1862.

Morny, Rouher, Baroche, Persigny, Rouland, Fould, Chasseloup-Laubat l'appuyèrent. Walewski, Randon, Magne se prononcèrent pour le maintien indéfini de l'occupation. On n'allait pas aux voix dans le conseil; chacun émettait son avis et l'Empereur prononçait seul. Cependant il tenait compte de la majorité, mais la minorité avait une auxiliaire toute-puissante qui suppléait à son infériorité numérique, l'Impératrice. Elle assiégeait l'Empereur de ses supplications, tenait des propos si amers à Thouvenel que celui-ci un jour s'écria : « Madame, si l'Empereur m'avait dit la moitié de ce que Votre Majesté m'a fait entendre, j'aurais déjà envoyé ma démission. » — Les femmes de la cour étaient enragées ; La Guéronnière, dont les brochures avaient commencé la démolition du pouvoir temporel, fondait maintenant un journal, *la France*, pour soutenir que l'Italie devait être dépecée en trois morceaux et son Unité empêchée ; les évêques ayant accès auprès de l'Empereur redoublaient d'instances ou de lugubres prophéties ; de Rome venaient les rapports les plus malveillants sur La Valette : un attaché, le duc de Bellune, écrivait à l'Impératrice que, revenant d'une audience du Saint-Père, l'ambassadeur se serait écrié : « Enfin, je l'ai décidé à refuser! » Un envoyé du maréchal Randon confirmait ce propos, et lui en prêtait d'autres non moins violents.

La cause pontificale reçut un secours bien inattendu : Proudhon, dans l'*Office de Publicité*

de Bruxelles (13 juillet et 7 septembre 1862), se déclara contre l'unité italienne et contre la dépossession du Pape. « La politique qui triompha à Solférino fut la continuation de celle qui, en 1832, faisait occuper Ancone : un redressement d'équilibre; elle assurait à l'Italie le seul régime qui lui convienne, la fédération. L'Unité, conception factice, serait fatale à ce pays auquel on veut l'imposer et plus encore à nous-mêmes. Nous sommes trop voisins de l'Italie, nous avons trop de ressemblances, nous lui avons rendu de trop grands services pour qu'elle nous aime, l'ingratitude en politique est le premier des droits et des devoirs; la coalition contre la France compterait un membre de plus. Tandis que l'Espagne nous menace à dos, l'Angleterre, la Belgique, la Hollande de front, l'Allemagne, l'Autriche et la Russie de flanc, l'Italie va nous tirer aux jambes et nous pousser la baïonnette dans le ventre, le seul côté que nous croyions à l'abri. Le gouvernement n'a pas le droit de trancher, au détriment du Saint-Père, la question du temporel; la religion c'est encore, pour l'immense majorité, le fondement de la morale, la forteresse des consciences; ce serait trahison à un chef d'État de livrer une des forces qui lui sont confiées avant d'avoir pourvu à son remplacement. Je suis catholique par position, clérical si vous voulez, parce que la France, ma patrie, n'a pas encore cessé de l'être et que les Anglais sont anglicans, les Prussiens protestants, les Suisses calvinistes, les Russes grecs. »

Ballotté entre ces courants, l'Empereur remit toute décision à son retour de Biarritz.

III

En cet état d'incertitude, les Italiens commirent une maladresse insigne. Le ministre des affaires étrangères, Durando, adressa une pétition publique à l'Empereur sous forme de circulaire à tous ses agents diplomatiques : « Les Cabinets européens ne doivent pas se méprendre sur le sens des derniers événements. La loi l'a emporté, mais le mot d'ordre des volontaires, il faut le reconnaître, était l'expression d'un besoin plus impérieux que jamais. La nation tout entière réclame sa capitale, elle n'a résisté à l'élan inconsidéré de Garibaldi que parce qu'elle est convaincue que le gouvernement du roi saura remplir le mandat qu'il a reçu du Parlement à l'égard de Rome (10 septembre 1862). » Ils aggravèrent le mauvais effet de cette fausse démarche, en priant Russell de l'appuyer. Cowley vint lire une dépêche qui nous invitait « à livrer à l'Italie sa capitale légitime dans le double intérêt de la paix du monde et du *catholicisme* » ! Thouvenel refusa de recevoir la copie de cette dépêche que Cowley avait ordre de lui laisser. S'il l'acceptait, cela exigerait une réponse défavorable et prolongerait indéfiniment notre occupation. Il l'avait déjà dit et il le répétait, « il n'y aurait pas de plus sûr moyen de la popula-

riser que de laisser croire que l'Angleterre en désire le terme et y attache une importance politique ou religieuse ». Thouvenel croyait sa thèse condamnée quand, inopinément, lui arrive de Biarritz l'ordre d'insérer au *Moniteur* les pièces de la dernière tentative de négociation de La Valette.

L'Empereur s'était-il dégagé des influences qui l'enserraient? Était-ce le préliminaire d'une solution conforme aux désirs de Victor-Emmanuel? Était-ce un désaveu des élucubrations de La Guéronnière? On le crut en Italie et on s'en réjouit. Cependant quelques-uns imaginèrent la supposition inouïe que cette démarche n'était qu'une ruse cachant un noir dessein : l'Empereur préparait une insurrection dans l'Italie méridionale; l'armée française viendrait la réprimer et provoquerait un plébiscite en faveur du prince Napoléon ! — Et l'on ne croirait jamais, si son biographe ne l'en louait, que cette sotte et méchante invention ait eu pour propagateur Arese, l'ami intime, honoré des confidences de l'Empereur, celui qui logeait aux Tuileries à chacun de ses voyages! Il ne rougit pas d'instruire La Marmora, le suppliant de veiller! La Marmora, ami reconnaissant du souverain dont il a reçu tant de preuves de loyale amitié, le rassure : « J'espère que c'est un roman à faire rire que vous me racontez; je ne puis m'imaginer que Louis-Napoléon veuille tomber dans les erreurs de son oncle. Dans son dernier voyage ici, le prince Napoléon s'est montré toujours ardent

pour l'unité de l'Italie et s'est plaint amèrement de l'Empereur qui ne nous laisse pas aller à Rome. Il m'a pressé même de dire au Roi de venir passer l'hiver à Naples; qu'il jouât la comédie à ce point me paraît peu probable[1]. »

Le Roi ne prêta pas l'oreille à cette bourde venimeuse, mais il pressa Benedetti de peser sur l'Empereur : « Le peuple, uni dans un seul et même sentiment jusqu'à la récente tentative de Garibaldi, est divisé depuis la répression que l'armée a infligée aux volontaires. Le seul sentiment qui se révèle, c'est la conviction devenue unanime que le séjour prolongé et indéfini des troupes françaises à Rome doit fatalement amener la ruine du royaume italien. L'armée, naguère si populaire, est l'objet des haines de tous ceux qu'égare l'esprit de parti. Mon Cabinet voit la confiance l'abandonner bien qu'il la mérite à tous les égards et je ne sais pas quel nouveau cabinet pourrait lui succéder si un incident parlementaire l'obligeait à m'offrir sa démission. On me suggère de dissoudre la Chambre, mais les nouvelles élections se feraient sous l'influence des regrets que laissent le sang versé à Aspromonte et les inflexibles dispositions de la cour pontificale : on s'exposerait à se retrouver en face d'une assemblée élue au cri de : Rome capitale. » — Le Roi, pour la première fois, exprimait des appréhensions sur le sort de son œuvre.

1. Bonfadini, *Vita di Arese*, p. 299.

Rattazzi déclara en termes encore plus explicites qu'il lui était impossible, en l'état de l'opinion, de conserver le pouvoir, et de se présenter devant le Parlement s'il n'était pas mis en mesure d'affirmer ou de laisser pressentir que l'Empereur n'entend pas maintenir indéfiniment ses troupes à Rome.

IV

Là-dessus, l'Empereur rentre de Biarritz (8 octobre 1862). Quelques jours auparavant, La Valette était arrivé. Une dernière bataille acharnée s'engage, et l'Impératrice l'emporte : elle obtient que l'Empereur demande leur démission à tous les ministres et constitue autour de Walewski un cabinet homogène dont le programme sera le maintien indéterminé et sans conditions de nos troupes à Rome avec l'arrière-pensée, si les circonstances s'y prêtent jamais, de revenir au partage de l'Italie en trois États.

La majorité libérale du Conseil se révolta. Fould le premier déclara qu'il ne demeurerait pas dans un Cabinet dont Walewski serait le chef apparent ; aucune instance de l'Empereur et de l'Impératrice n'ébranla cette résolution. Baroche, Rouher, Rouland firent de même ; on ne doutait pas que Billault, alors absent, ne les imitât ; Persigny jetait feu et flamme et, avec son franc parler, morigénait l'Empereur : « Vous vous laissez gouverner comme moi par votre

femme; moi je ne compromets que ma fortune et je la sacrifie pour avoir la paix, tandis que vous, vous sacrifiez nos intérêts, ceux de votre fils et le pays tout entier. Vous faites croire que vous avez abdiqué, vous perdez votre prestige, et vous découragez tous les amis qui vous restent et qui vous servent fidèlement. » On prétend que l'Empereur écouta sans se fâcher.

Morny intervint aussi sans tant de véhémence et plus d'efficacité. Il représenta les conséquences irréparables d'une dislocation gouvernementale qui paraîtrait un désaveu de tout ce que l'Empereur avait fait depuis 1859, et une capitulation sous les fourches caudines de ses ennemis irréconciliables, les hommes de l'ancien régime, qui n'en continueraient pas moins de nouer leur coalition même avec les rouges. Un tel ministère réduit au seul concours de ceux qui étaient résolus à n'en accorder aucun, quoi qu'on fît, ne tarderait pas à se trouver dans l'impuissance de gouverner.

Chaque fois que le Pape avait dit à l'Empereur : « Rendez-moi mes provinces, » il avait répondu : « Non. » Chaque fois que le Roi lui avait dit : « Donnez-moi Rome », il avait répondu : « Non. » Il avait dit non moins persévéramment aux deux rivaux : « Entendez-vous. » Ces propositions d'entente avaient paru aux papalins injurieuses pour le Pape parce qu'elles mettaient en doute sa sagesse et aux libéraux, ridicules parce qu'elles étaient sans espoir. L'Empereur comprenait qu'il

fallait y renoncer. Il n'eût trouvé aucune difficulté à sortir d'embarras, si en même temps, il s'était décidé soit à replacer les Légations et l'Ombrie sous l'autorité pontificale, soit à livrer Rome à Victor-Emmanuel. Inébranlable à repousser ces deux solutions radicales, il ne lui restait à opter qu'entre l'arrangement direct avec l'Italie conçu par Cavour et le prince Napoléon, repris par Gramont et Thouvenel, et l'occupation indéterminée de Rome sans conditions conseillé par l'Impératrice et Walewski. Ses préférences n'étaient pas douteuses : elles étaient acquises à la première solution. Mais elle soulevait tant d'orages que, suivant sa coutume, chaque fois qu'un obstacle trop sérieux s'élevait devant lui, il s'assit au pied et attendit. Prenant un parti, il n'appela pas Walewski mais ne conserva pas Thouvenel. — « Des considérations politiques, lui écrivit-il, m'ont engagé à vous remplacer aux Affaires étrangères, mais en me décidant à me séparer d'un homme qui m'a donné tant de preuves de dévouement, je tiens à lui dire que mon estime et ma confiance en lui ne sont nullement altérées. Je suis persuadé que dans toutes les positions que vous occuperez, je pourrai compter sur vos lumières comme sur votre attachement, et je vous prie de votre côté de croire toujours à ma sincère amitié (15 octobre 1862). »

Drouyn de Lhuys succéda à Thouvenel. Le nouveau ministre, esprit moyen, n'avait pas de vues fortes et originales, mais il possédait des

qualités distinguées. Il connaissait à fond la tradition diplomatique, traitait les affaires avec une grande application, les scrutait en leurs moindres détails avant de les trancher, les expliquait dans des dépêches solidement construites où l'on retrouvait l'art logique et littéraire de l'ancien lauréat du prix d'honneur au concours général. Le plus souvent il ne les écrivait pas, il les parlait à l'un de ses rédacteurs, reprenant les idées jusqu'à ce qu'il eut trouvé la forme la meilleure. Peu commode, cassant et rogue dans la gestion de son département, il avait essayé de l'être envers l'Empereur, lors du Congrès de Vienne pendant la guerre de Crimée; cela ne lui avait pas réussi et par dépit d'être désavoué, il avait donné sa démission. Il avait beaucoup souffert de son éloignement du pouvoir : il y revenait, avec le ferme propos de s'y maintenir le plus longtemps possible par la condescendance.

On interprétait à tort son avènement comme une répudiation de la politique des nationalités. Il signifiait uniquement qu'on ne renouvellerait plus auprès du Pape aucune des propositions d'entente dont on l'avait si indiscrètement excédé et que provisoirement on n'évacuerait pas Rome. Mais il n'impliquait pas la promesse d'y rester indéfiniment ainsi que l'eût signifié le ministère Walewski et que l'eût voulu l'Impératrice. Drouyn de Lhuys aurait d'autant moins à se violenter, si l'Empereur lui demandait de s'adapter la politique des nationalités, que c'est sur son rapport qu'elle avait été con-

sacrée par l'Assemblée constituante de 1848[1].

Fould, très sollicité par les hommes d'affaires, Baroche et Rouher pressés par l'Empereur, ne maintinrent pas leur démission, pourvu que Persigny, dont ils avaient mille fois demandé le changement et qui devait être remercié avec Thouvenel, fût conservé. Benedetti, La Valette et Flahaut maintinrent la leur, malgré les instances de Drouyn de Lhuys. Ils furent remplacés : à Rome par La Tour d'Auvergne acquis aux cléricaux, à Londres par le baron Gros et à Turin par Sartiges.

Thouvenel ne quitta les affaires, ni en disgracié, ni en mécontent, emportant l'estime et l'affection, non seulement de l'Empereur, mais de tous ceux avec qui il avait traité ou qu'il avait eus sous ses ordres. Le lendemain de son renvoi, Rouher fit appeler Franqueville, le directeur des travaux publics, à son ministère et lui dit : « Nous venons de faire, Baroche et moi, quelque chose qui n'est pas beau : nous avons soutenu, poussé Thouvenel et nous le lâchons. Il est sans fortune, tâchez de lui trouver quelque position. » Précisément la nomination de Drouyn de Lhuys rendait vacante la présidence du Conseil d'administration de la Compagnie de l'Est; Franqueville se mit en campagne et, vingt-quatre heures après, Thouvenel y était nommé.

Ce changement dont les uns grossissaient, les autres diminuaient l'importance, ne satisfit per-

1. *Empire libéral*, t. Ier, p. 147.

sonne. Les libéraux s'en plaignirent comme d'une reculade, les cléricaux le chansonnèrent comme une plaisanterie, la discorde demeura dans le ministère. « La crise du 15, écrivait Vaillant dans son carnet, a laissé de profondes traces et des blessures bien vives. Se guériront-elles? » « Je crois que l'effet produit sera détestable, écrivait Mérimée à Panizzi ; tout le monde perd en considération ; de tous les côtés il y a faiblesse. Notre aimable hôtesse[1] se fait un tort immense et se livre à des gens qui la trahiraient demain ou qui la conduiraient dans un précipice... Je ne doute pas qu'on ne lui attribue dorénavant tout le mal et toutes les fautes qui se feront. »

V

Je me trouvais à Rome quand la nouvelle du changement ministériel y parvint. — « Eh bien ! dis-je au cardinal Antonelli, Votre Éminence doit être satisfaite ? — Nous commençons à avoir peur. »

En Italie l'événement ne produisit pas le bouleversement pronostiqué par le Roi ; les prédictions railleuses de Gramont se réalisèrent ; on ne remua pas. Le ministère seul ressentit le contre-coup. Rattazzi avait essayé de regagner la faveur publique en faisant cesser la captivité de

1. Allusion à un séjour fait avec Panizzi à Biarritz chez l'Impératrice.

Garibaldi que ceux mêmes qui, comme Ricasoli, l'eussent fait pareillement arrêter, traitaient « d'iniquité[1] ».

En me rendant à Rome, je m'étais arrêté à la Spezzia et j'avais été voir le prisonnier, ancien ami de mon père. Je le trouvai étendu sur un lit où le retenait sa blessure. Il ne me parla pas de lui, peu de la France et de l'Italie, davantage de la résistance, qu'il admirait fort, du Parlement prussien à Bismarck. Et cela sobrement, avec une gravité simple et une dignité douce mises en relief par le débraillé du ramassis tapageur qui grouillait autour de lui. Je fus touché de ses souffrances physiques et morales, supportées avec ce tranquille stoïcisme. J'interrompis mon voyage et me rendis à Turin pour presser Rattazzi de mettre un terme à une captivité que ne justifiait plus aucune nécessité de salut public et qui entourait le captif d'une auréole de martyr. Rattazzi m'écouta avec la bonne grâce amicale qu'il m'a toujours témoignée et il ne me contredit pas; il n'était retenu que par l'opposition des généraux. Peu de jours après il crut pouvoir suivre ses inspirations clémentes : à l'occasion du mariage de la fille de Victor-Emmanuel, la princesse Pia, avec le roi de Portugal, il fit rendre un décret d'amnistie (octobre 1862).

Ses adversaires n'en furent pas désarmés. Aucune assistance ne lui vint de Paris : « Quel

1. *Il trattamento fatto a Garibaldi è iniquo.* Celestino Bianchi, 10 août 1862.

secours m'apportez-vous ? » demanda-t-il à notre nouvel ambassadeur. Sartiges répondit par une dépêche de Drouyn de Lhuys, réponse officielle à la circulaire du 10 septembre. Elle disait : « Après avoir rappelé la répression de Garibaldi, M. le général Durando s'approprie son programme, et affirme le droit de l'Italie sur Rome. En présence de cette affirmation solennelle et de cette revendication péremptoire, toute discussion me paraît inutile et toute transaction illusoire. Je le constate avec un sincère regret : le gouvernement italien, par ses déclarations absolues, s'est placé sur un terrain où les intérêts permanents et traditionnels de la France, non moins que les exigences actuelles de sa politique, nous interdisent de le suivre (26 octobre 1862). » Cette réponse était d'autant plus dédaigneuse qu'elle affectait d'ignorer une dépêche à Nigra (8 octobre) par laquelle Durando, reconnaissant l'erreur de sa circulaire, ne demandait plus qu'on livrât Rome, mais seulement qu'on laissât le Pape en face de ses sujets.

Russell essaya encore d'amener l'Empereur à l'évacuation refusée aux ministres italiens. Les termes dans lesquels il le fit démontrent une fois de plus le peu de cohérence d'idées de ce pédagogue qui prétendait endoctriner tout le monde. Quelques mois auparavant, Thouvenel avait dit à Cowley : « Pourquoi nous demande-t-on de céder Rome au roi d'Italie ? Tout ce qu'on pourrait attendre de nous serait de rendre

Rome aux Romains. — L'argument est plus captieux que concluant », avait répondu Russell. Voilà que tout à coup l'argument captieux lui paraît décisif, et il écrit au même Cowley : « Le gouvernement de la Reine est d'avis que le peuple romain est le meilleur juge de ce qui convient le mieux à son bien-être et à sa prospérité. » Il ne demande plus qu'on livre Rome aux Italiens, mais qu'on laisse les Romains suivre leur goût. Ce revirement provenait de ce qu'on lui avait affirmé que, laissé libre, le peuple romain annexerait sa ville au royaume d'Italie. Telle était en effet l'opinion que répandaient les Italiens, bien que la réalité des faits la démentît constamment. L'Empereur chargea Drouyn de Lhuys d'éconduire poliment Russell, qui dût accepter lui aussi que pour le moment il ne serait plus parlé d'évacuation.

Le Roi ne crut pas que Rattazzi pût résister aux refus français et, devançant le vote certain du Parlement, il lui demanda sa démission (20 novembre). Il expliqua lui-même ses motifs à Sartiges : « Je crois à la persistance des sympathies de l'Empereur pour l'Italie et moi, mais il nous place dans un singulier embarras en ne nous laissant entrevoir aucune espérance. Nous comprenons sa situation à l'égard de la France et de l'Europe, aussi ne lui demandons-nous pas de prendre une résolution immédiate et radicale; nous espérions toutefois qu'il fixerait un terme, fût-il éloigné, à son occupation. Je suis maître des Italiens, leurs idées monarchiques et leur

dévouement à ma couronne leur inspirent la patience, mais j'ai besoin pour les maintenir de leur montrer un but. Mon pouvoir s'est affermi encore, après Aspromonte. J'avais pensé qu'après la victoire remportée sur le parti de l'action, l'Empereur me viendrait en aide et me permettrait de faire comprendre au pays que mon succès ne lui avait pas été inutile. Aujourd'hui nos illusions ont disparu et les mauvaises passions se déchaînent. Voyez le ministère ! Il tombe, devant l'impossibilité de rien faire espérer au sujet de Rome. Je sens que M. Rattazzi est, bien à tort sans doute, en butte à l'animosité de l'opinion ; je connais tout son dévouement pour moi et cependant je crois devoir le sacrifier. J'ai engagé le ministère tout entier à donner sa démission... Je suis d'ailleurs plus mécontent qu'inquiet de certains discours. Ils sentent la république ; et la république, je la chasserai à coups de pied. Vous voyez si je suis ferme, mais pour Dieu, que l'Empereur me vienne en aide ! » En parenthèse il dit : « Mes rapports avec le Pape sont excellents et Sa Sainteté m'a fait dire qu'ils sont meilleurs que ceux qu'il entretient avec la France. »

VI

L'impopularité du ministère Rattazzi avait deux causes que le Roi ne voyait ou n'avouait pas : une financière et une politique. Sella, es-

prit absolu, pourvoyait au déficit de 418 millions, non seulement par des expédients, comme une émission de bons du Trésor, mais il introduisait l'impôt sur le revenu, sous une forme arbitraire qui a empêché et empêche encore l'Italie de constituer un capital et d'avoir un crédit national.

La cause politique était que Rattazzi, Piémontais, présidait un ministère piémontais. Les annexés ingrats se résignaient de moins en moins à subir la prééminence de leurs libérateurs; ils ne faisaient grâce qu'au Roi dont ils ne pouvaient se passer. Ils avaient déjà théoriquement détrôné Turin par la proclamation de Rome capitale; ils complotaient de lui enlever le siège du gouvernement, même si la possession de Rome se faisait trop attendre.

Peruzzi dévoilait l'arrière-pensée : « Par la nécessité des choses, avait-il dit, il sera très difficile de donner à l'Administration une allure entièrement italienne tant que le siège du gouvernement sera ici[1]. » Minghetti, qui devait la réaliser, la repoussait alors, parce qu'elle n'était pas assez mûre, comme une insanité : « Une nation ne peut changer deux fois de capitale, une fois suffit, un second provisoire serait la renonciation au définitif[2]. » Mais s'ils se croyaient encore obligés de supporter la capitale à Turin, les Toscans, les Napolitains, les Romagnols, étaient résolus à n'y tolérer que des ministères

1. 18 juin 1862.
2. A Castelli, 20-25 octobre 1862.

non piémontais. Ce fut surtout ce mesquin sentiment, dont quelques Piémontais eurent le tort de se rendre les auxiliaires inconscients, qui rendit impossible à Rattazzi de former une vraie majorité. On en eut la preuve dans la composition du ministère qui lui succéda. Il était présidé par Farini, Romagnol, comptait le Bolonais Minghetti aux Finances, le Toscan Peruzzi à l'Intérieur, le Sicilien Amari à l'Instruction publique, le Napolitain Manna à l'Agriculture-Commerce, le Napolitain Pisanelli à la Justice, le Génois Ricci à la Marine. L'ancien Piémont n'avait que Della Rovere à la Guerre, Menabrea aux Travaux publics. Ce Cabinet était constitué contre Turin plus que pour Rome.

VII

Contemporainement aux changements ministériels de France et d'Italie s'en opérait un aussi en Prusse, qui devait exercer une bien autre influence sur les destinées du monde. Bismarck devenait président du Conseil (22 septembre 1862) et bientôt après ministre des Affaires étrangères dans des circonstances d'une exceptionnelle gravité.

La scène va changer. L'Italie, qui jusqu'ici y a été au premier rang avec Cavour, se place au second avec les hommes distingués, de valeur moyenne, qui lui ont succédé ; il lui reste son roi, mais même avec lui, elle n'a plus sur les

événements qu'une action secrète et obscure. La primauté d'action passe à la Prusse. Au roi sentimental a succédé un roi militaire, aux Manteuffel et aux Schleinitz, Bismarck, et à côté de Bismarck, des soldats tels que Roon et Moltke. Les parties décisives où se joueront les destinées de l'Empire et de la France vont se nouer entre ces quatre géants et notre Empereur, déjà fatigué, assisté de ministres sans initiative et sans autorité, empêtré dans ses deux interventions du Mexique et de Rome, captif de ses sympathies italiennes, tout occupé de César, ayant renoncé à la réforme de son armée, et désirant avec passion ne plus courir les hasards d'une campagne en Europe.

La formation d'une unité en Italie, nation peu belliqueuse, n'avait alarmé chez nous que les intérêts religieux : la concentration de l'Allemagne entre les mains de la Prusse, peuple militaire, souleva une inquiétude patriotique presque générale. Sans méconnaître que cette seconde évolution nous touchait plus que la première, nous continuerons à en suivre les péripéties et à les juger, en nous inspirant du principe d'humanité et de civilisation que nous avons adopté comme règle de la politique extérieure. Ce principe des nationalités n'est plus guère en faveur à l'heure où nous écrivons et le principe adverse, celui de la conquête, le supplante partout. Nous doutons que cela soit pour le bien du genre humain. Dans tous les cas, l'historien ne doit point oublier que si, en 1862, ce principe comptait des adversaires

dans les régions supérieures, le peuple, n'en permettait pas même la discussion, le considérant comme une des conséquences les plus fécondes de sa grande Révolution.

LIVRE XI

LA RÉFORME DE L'ARMÉE PRUSSIENNE
LE ROI GUILLAUME — ROON, BISMARCK

CHAPITRE PREMIER

LE ROI GUILLAUME

I

Aucun prince n'a mieux compris et rempli le devoir royal que Guillaume, roi de Prusse. Il n'y a pas manqué un seul jour de sa vie. Son éducation avait été exclusivement militaire; il ne fut initié aux affaires d'État qu'à quarante-quatre ans, lorsque son frère le nomma membre du ministère avec le titre de prince de Prusse. A son avènement à la régence, il ignorait à peu près complètement les institutions et le mécanisme gouvernemental. Mais il n'entendait pas être une simple griffe, et sa conscience se refusait à rendre obligatoires des lois dont il ne saisirait pas la portée. Il s'initia à toutes les spécialités du gouvernement d'un grand État,

même aux principes de la science du droit. Au travail du matin au soir, sans autre délassement que le théâtre, où il restait encore accessible aux affaires, lisant tous les rapports, creusant toutes les questions, écoutant bien, saisissant vite, exprimant sa pensée avec une concision claire, sans recherche de phrases à effet, il a été toujours l'âme agissante, présente et visible à tous de son gouvernement. « Je n'ai pas le temps d'être fatigué », disait-il à ceux que son immense labeur surprenait. Très sérieux, très réfléchi, très prudent, il pesait les chances avant de s'engager et se préparait à les rendre favorables; mais il savait aussi prendre promptement sa résolution à l'heure des crises pressantes, et comme sa volonté était aussi ferme que calme, une fois son parti arrêté, il ne reculait pas et allait jusqu'au bout sans regarder en arrière; la crainte d'un danger, au lieu de le retenir, le poussait plus vite du côté où on le lui montrait. Il ne se croyait pas rapetissé par la haute valeur de ses auxiliaires, assuré que quelque grands qu'ils fussent, il les dépasserait toujours de sa tête de roi. Il sut les choisir : il leur demandait beaucoup, savait leur inspirer la passion de le bien servir, ne les abandonnait pas, quoi qu'on dît et fît contre eux, leur témoignant sa reconnaissance par des attentions délicates et persévérantes, même dans les emportements dont il ne sut pas se défendre, en quelques circonstances exceptionnelles, ne les blessant par aucune parole irréparable. Il apportait à son

gouvernement un scrupuleux esprit de justice et d'humanité, n'aimant pas à sévir, toujours disposé à accorder des grâces et répugnant autant que Louis-Philippe à signer l'ordre d'une exécution.

L'homme privé était aimable, galant envers les dames, d'un abord facile, non vindicatif quoique rancuneux, égal d'humeur, doux de caractère, préoccupé de ne pas faire de la peine, aimant à obliger, sûr, d'une stricte économie, quoique sachant à l'occasion déployer les splendeurs royales, ne jouant ni ne fumant. Il ne trouvait aucune incompatibilité à être à la fois chrétien et franc-maçon : il avait suivi avec assiduité les travaux des Loges de 1840 à 1850; être franc-maçon était à ses yeux un titre de faveur, et pourtant sa religion n'était pas tiède : il demandait un jour à Bismarck : « Qu'entend-on au juste par le mot orthodoxe? — C'est quelqu'un, répondit celui-ci, qui croit que Jésus-Christ est le fils de Dieu, et qu'il est mort pour nous, victime de nos péchés. — Comment, s'écria le Roi, y a-t-il un homme assez abandonné de Dieu pour ne pas croire cela? » Dans sa jeunesse il fut romanesque, et sans l'interdiction formelle de son père, il eût contracté un mariage d'inclination. Il épousa par ordre la princesse Augusta de Saxe-Weimar, princesse intelligente, beaucoup et bien parlante, d'une âme haute et généreuse, qui s'était épanouie au souffle de Gœthe, et qu'une culture exceptionnelle avait rendue poétique, littéraire, éprise de tous les arts et de

toutes les sciences, sans en excepter la politique. Il y avait trop de poésie dans cette femme d'idéal pour ce roi soldat, et quoiqu'elle ne fût pas sans influence ils vécurent dans des relations souvent troublées[1].

Certaines qualités du roi Guillaume peuvent se rencontrer dans les rois d'un pays quelconque. Il en est de particulières à un roi de Prusse : un roi de Prusse doit être un homme de rapine et de conquête, un esprit tendu à prendre, à s'arrondir sans scrupules, estimant licite ce qui est profitable; sur toutes choses, il doit aimer la guerre, être un chef d'armée. Guillaume fut un roi de Prusse supérieur; la guerre lui paraissait « le rafraîchissement nécessaire aux peuples » et il se plaignait que la Prusse fût restée aussi longtemps sans la faire; sa mission lui semblait moins de rendre heureux quelques millions d'hommes soumis à son autorité, que de conquérir l'Allemagne. Il ne savait pas comment ni quand cela arriverait, mais il était certain que cela serait et qu'il devait travailler à ce que cela fût. Il se montra toujours « moult convoiteux et toujours enclin à gaigner », selon ce qu'au dire notre Froissart était tout bon Allemand. Le 20 mai 1849, il écrivait : « *Quiconque veut gouverner l'Allemagne doit la conquérir;* cela ne se fait pas à la Gagern[2]. Dieu seul sait si le

1. Voir les intéressants *Souvenirs* de Mme Carette (t. III, chap. I), une des dames les plus belles et les plus intelligentes de la Cour impériale.

2. Cela veut dire par des sentimentalités et des déclama-

temps de cette Unité est déjà venu. Que la Prusse soit destinée à se trouver à la tête de l'Allemagne, cela ressort de toute notre histoire, mais quand et comment le deviendra-t-elle? Cela dépend. » Plus tard, l'ambassadeur anglais Buchanan, voulant rendre compte avec exactitude à son gouvernement d'une conversation qu'il avait eue avec lui, sur ses vues d'avenir, lui avait fait présenter son rapport avant de l'envoyer, afin qu'il pût relever ce qu'il contiendrait d'inexact. Il fit la correction suivante : « Je n'ai pas dit que ni moi ni mon fils, ni mon petit-fils, ne verrions l'Unité allemande ; au contraire, j'ai dit que je ne vivrai pas vraisemblablement assez longtemps pour en être témoin, mais que j'espérais toutefois que l'Unité se réaliserait du vivant de mon fils ou de mon petit-fils. »

L'observance des règles de loyauté auxquelles il s'astreignait dans son gouvernement intérieur, lui eût semblé un manque au devoir, dès qu'elle était un obstacle à l'agrandissement de son royaume. Alors il trouvait toutes naturelles, toutes saintes, des duplicités dont son âme de gentilhomme aurait eu horreur s'il s'était agi d'un intérêt personnel. Il pratiquait les hypocrisies nécessaires du conquérant providentiel avec la grâce volpine du faux bonhomme, et il possédait le don facile des larmes opportunes. Tout cela se marquait sur son visage empreint d'une majesté bienveillante, qui imposait le res-

tions oratoires familières au célèbre orateur du Parlement de Francfort.

pect et inspirait l'attrait, mais que traversait, dès qu'il s'animait, l'éclair fauve d'un œil de renard aux aguets.

Son frère avait entrevu l'avenir de la Prusse dans les nuages d'une fantaisie de rêveur; lui le chercha dans les réalités pratiques d'une organisation militaire. Il eut toujours présente la maxime du grand Frédéric : « Si jamais on négligeait l'armée, c'en serait fait de ce pays-ci[1]. » Dans son château de Babelsberg, jusque dans sa chambre à coucher, il y avait de petits soldats en plomb; il s'était entouré d'un Cabinet militaire dont le chef ne le quittait jamais et avec lequel il travaillait plusieurs heures par jour, sans compter les conférences assidues avec le ministre de la Guerre ou avec le chef de l'État-major général, contrairement à l'usage ancien qui soumettait exclusivement cet officier au ministre de la Guerre. Il se considérait comme l'inspecteur permanent de son armée; partout où il passait, il procédait à une revue. Son arrivée sur le front d'une troupe était imposante : il portait la main à son casque et d'une voix forte il criait : « Bonjour, Ier de uhlans! » par exemple, et comme un roulement de voix courait par les rangs : « Bonjour, Majesté! »

La réforme militaire fut la première pensée de son gouvernement. Avant de toucher aux institutions, il chercha les hommes de taille à les transformer; il en trouva deux de premier ordre, Roon et Moltke.

1. Au prince Henri, 4 mai 1767.

II

Roon et Moltke étaient à peu près contemporains[1], tous les deux fils de soldats, nés dans une famille pauvre, de parents en désaccord; tous les deux se frayant un chemin à la force du poignet, par le travail, la bonne conduite, le succès aux examens, l'estime des chefs, tous les deux, professeurs et écrivains[2]; tous les deux ne cherchant, en dehors du travail, la force et la distraction que dans la famille : « Mon plus grand bonheur, écrivait Moltke, c'est ma petite femme : décidée, ferme, n'ayant rien de superficiel, rarement triste, jamais maussade. Quel trésor je possède ! » Roon, dans une visite chez un pasteur, père de huit enfants, rencontre la fille aînée, âgée de dix-huit ans, aux yeux bruns rayonnants d'une grâce gaie, simple et charmante. Il la regarde, la salue, et le lendemain la demande en mariage. « Elle a été, a-t-il dit souvent, la bénédiction de ma vie. »

Le plus sympathique des deux était certainement Roon. Moltke long, maigre, le visage vigoureusement intelligent et clair, mais rébarbatif, sec, dur, aigu comme une lame d'acier, les

1. Moltke, né en 1800, Roon en 1803.

2. Moltke, *Histoire de la campagne russo-turque de 1829. Lettres sur la Turquie. Considérations historiques sur la Belgique.* Roon, *Éléments de la science des États ;* un complet, l'autre abrégé, nommés le grand et le petit Roon. *Géographie militaire de l'Europe. Péninsule ibérique au point de vue militaire.*

lèvres minces et serrées, l'œil bleu implacable, la tenue glaciale, les paroles rares, l'aspect d'une Parque, ne témoignant quelque joie ou quelque expansion qu'à une perspective de guerre. Roon, haut de six pieds, les yeux bleus, expressifs et pénétrants, le front élevé, entouré de boucles de cheveux blonds, ce qui l'avait fait surnommer « Albert au front ouvert, » d'allures cordiales, vives, facile aux expansions et même aux emportements, admirateur fervent de Weber et de Mozart.

Moltke était surtout un soldat de métier : élevé dans l'école des Cadets de Copenhague, il avait servi quelque temps le Danemark et pendant quatre ans la Turquie : il eût été au moyen âge un de ces condottieri fameux qui se louaient au plus offrant. Roon, un de ces Junkers, patriotes, conservateurs et féodaux, dévoués quand même au roi absolu, ennemis de la France à laquelle ils en voulaient de l'incendie du Palatinat autant que d'Iéna, eût répété volontiers ce que le général de Scharnhors disait à Varnhagen en 1840 : « Les Français représentent le principe de l'immoralité dans le monde ; depuis deux cents ans, la France est le foyer du mal ; il faut qu'elle soit anéantie ; si cela ne se faisait pas, il n'y aurait pas de Dieu au ciel. »

Moltke était entré par hasard en relations avec le Roi. On remit un jour à Guillaume, alors simple chef de corps, des plans de forteresses. Frappé de la supériorité de l'un d'eux signé

Moltke : « Voilà, dit-il à ses généraux, qui est remarquable ; suivez de près cet officier, on en fera certainement quelque chose ». Il en fit d'abord le chef d'état-major de son fils, puis le chef d'état-major général de l'armée[1].

Les rapports de Guillaume et de Roon étaient plus anciens et plus assidus. La réputation de son enseignement et de ses écrits, son autorité de directeur de la section historique du grand État-major général, décidèrent le prince à lui demander de se charger de l'éducation de son fils. Pour s'en dispenser, Roon invoqua ses sentiments réactionnaires qui, étant connus, nuiraient dans l'opinion publique à la popularité du jeune homme. On eût passé outre, s'il n'eût posé comme condition *sine qua non*, que son élève serait éloigné de la Cour, où une éducation sérieuse était impossible. Le Prince ne voulut pas se séparer de son fils. Roon désigna à sa place son ami intime, le colonel Fischer, et néanmoins conserva la confiance du Prince. Elle s'accrut en 1849, quand il fut attaché au corps qui opéra sous ses yeux contre l'insurrection badoise. Nommé chef d'état-major du 10e corps, il fit partie avec Alvensleben, de la petite cour du futur régent installé à Coblentz en sa qualité de gouverneur militaire de la Westphalie.

1. Il en remplit les fonctions à partir du 29 octobre 1857 et fut définitivement nommé le 31 mai 1859.

III

Dans cette période de l'histoire militaire de la Prusse, Roon a une importance bien supérieure à celle de Moltke, soit à cause de ses relations personnelles plus fréquentes avec Guillaume devenu régent, puis roi, soit à cause de la haute prévoyance de ses vues. Moltke, d'une habileté remarquable à lever les plans, à reconnaître le terrain, à réglementer le mécanisme d'un état-major et à en instruire les officiers, ne se rendait pas aussi bien compte du vice capital de l'organisation prussienne. Ni la mobilisation partielle de 1849 qui avait fait d'une insurrection sans conséquence une affaire sérieuse, ni la mobilisation générale de 1850 qui avait obligé à subir l'humiliation d'Olmütz ne lui avaient inspiré aucune inquiétude sur la supériorité de l'armée prussienne. Elles avaient au contraire profondément alarmé Roon : il n'avait pas aperçu seulement les défectuosités secondaires (quoiqu'il n'y ait rien de secondaire à la guerre) semblables à celles qui se manifestèrent dans l'armée française en Crimée : lenteurs résultant de la centralisation, désordre causé par l'organisation vicieuse ou incomplète des services administratifs, du train, de l'intendance, etc., il avait vu aussi le grave défaut spécial à l'armée prussienne et dont l'armée française était exempte, la Landwehr.

L'armée du grand Frédéric était une petite armée de métier, composée d'hommes recrutés surtout parmi les étrangers par n'importe quels moyens, assujettis au service pendant toute leur vie jusqu'à l'épuisement de leurs forces physiques. Elle s'augmentait d'une milice nationale beaucoup plus nombreuse, soumise pendant la paix à des exercices variant d'un an à quatre ou cinq semaines, et introduite au moment de la guerre dans les cadres de l'armée de métier où la tenait cerclée une discipline de fer. Une organisation nouvelle ébauchée pendant la guerre de l'indépendance fut établie par la loi du 3 septembre 1814 et les ordonnances du 17 mars, du 7 novembre 1813, et du 21 novembre 1815. Tout Prussien fut, en principe, obligé au service militaire pendant trois ans dans l'armée active, deux ans dans la réserve (de 20 à 25 ans), pendant sept ans dans le premier ban de la Landwehr (de 25 à 32 ans), pendant sept ans dans le second (de 32 à 37). Pour certains jeunes gens dits *volontaires*, placés dans des conditions déterminées, le service dans l'armée active était réduit à un an. Quiconque n'était ni dans l'armée active, ni dans la réserve, ni dans les deux bans de la Landwehr, entrait dans la Landstürm.

On avait exagéré les services que la Landwehr avait rendus en 1813 et 1815 : on l'avait conservée après la paix surtout à cause de l'état des finances et dans la crainte des complications extérieures. Roon la considérait comme

une institution fausse et faible : composée en bonne partie de gens mariés, elle tenait de la milice et de la garde nationale, manquait d'un véritable esprit militaire, ne fournissait pas une réserve sérieuse ; son inaptitude à un service de guerre effectif était démontrée ; ses officiers, choisis parmi les volontaires, n'avaient pas d'instruction technique ; il était urgent de l'exclure de l'armée active. Si on voulait en conserver le nom à cause de sa belle signification, *la défense du pays*, il n'y avait qu'à l'appliquer à toute l'armée.

Roon avait exprimé ses critiques et indiqué ses remèdes dans de nombreuses conversations avec Guillaume ; il les avait résumées dans un mémoire (22 juillet 1858). Le Régent, accablé alors des soucis de son installation politique, le renvoya au ministre de la Guerre, Bonin. Roon espérait mieux : il vint à Berlin dire sa déception. Le Régent le reçut avec des yeux humides, une voix émue, et force serrements de mains : « Oui, je comprends tout cela, lui dit-il, cela doit arriver ; mais quand cela arrivera-t-il ? alors vous devrez être là. » Le ministre de la Guerre ne se prêta pas à ses projets, et chercha à les étouffer ; d'autres tels qu'Alvensleben, le vieux Wrangel, Manteuffel l'appuyèrent. La mobilisation de 1859, dont la lenteur empêcha l'agression projetée contre la France, mit de nouveau en relief les imperfections signalées dans le mémoire de 1858, et rendit Roon plus ardent à poursuivre la prompte réalisation de

la réforme. Néanmoins les résistances ne désarment pas : enfin le Régent, depuis longtemps converti, brusque la situation et nomme Roon ministre de la Guerre à la place de Bonin, envoyé au commandement d'un corps (5 décembre 1859).

Roon se met immédiatement à l'œuvre et opère à la fois la réforme de l'administration de l'armée et celle de son organisation. De tout temps depuis le roi-sergent père de Frédéric le recrutement en Prusse avait été régional et il avait été admis que la mobilisation devait être opérée par chaque fraction de l'armée, avec les moyens propres, armes, chevaux, munitions, etc., dont elle avait été pourvue d'avance. Roon perfectionne le système, déplace le centre de gravité de l'administration et le transporte du ministre de la Guerre au commandant du corps d'armée. Dès lors la mobilisation deviendra aussi régulière et aussi ordonnée qu'elle a été jusqu'alors lente et confuse. Il complète ses facilités par une étude sur l'emploi des chemins de fer dont on ne s'était pas servi en 1859.

Il transforme radicalement l'organisation militaire. On a dit de Scharnhorst, l'auteur de l'organisation de 1814 qu'il fut l'armurier de la liberté, Roon se fait l'armurier de la conquête, et il en forge le glaive. L'obligation théorique du service militaire avait cessé d'être une réalité : on n'avait au début levé annuellement que 40 000 hommes, ce qui correspondait environ à toute la partie virile d'une nation de dix

millions d'âmes; la population s'étant accrue, atteignait maintenant dix-neuf millions et le chiffre de la levée était resté le même; d'où il résultait qu'une partie de la population, près de vingt-cinq mille jeunes gens, demeurait dans ses foyers exempte de tout service.

Roon proposait : d'abord de rendre effectif le service obligatoire universel, en portant la levée annuelle à 60 000 hommes, ensuite, tout en maintenant à trois ans le service dans l'armée active, de porter à quatre, au lieu de deux, le service dans la réserve et d'y incorporer les deux premiers bans de la Landwehr, composés en général de célibataires; les autres bans dont le service serait abrégé d'un an ne feraient plus partie de l'armée et on les affecterait, si ce n'est dans des cas d'une exceptionnelle gravité, au service de la défense intérieure.

L'augmentation de l'effectif annuel et du temps de la réserve entraînait une extension des cadres, « desquels, comme a dit Napoléon, dépend toute la force d'une armée ». Il proposait par conséquent de créer trente-neuf régiments nouveaux d'infanterie et dix de cavalerie. Enfin il décrétait le perfectionnement du matériel par l'adoption du fusil à aiguille et des canons se chargeant par la culasse.

IV

Pour opérer ces réformes, il fallait de l'argent, beaucoup d'argent. Les projets que pré-

senta Roon au Landtag (10 février 1860), exigeaient une augmentation de dépense de 9 millions de thalers, le double presque de ce que coûtait l'ancienne armée.

Ces réformes suscitèrent une violente opposition parmi les militaires de routine et les libéraux qui, en Prusse comme ailleurs, poussent, par des déclamations soi-disant patriotiques, les gouvernements à des guerres dont ils leur refusent les moyens. Toucher à la Landwehr, à cette institution du salut national, c'était un sacrilège. Et pourquoi cette profanation? pour enlever à l'armée prussienne son caractère de représentation du peuple, pour donner des grades à des hobereaux impertinents qui faisaient peser leur arrogance sur la bourgeoisie! On était assez chargé d'impôts; ce militarisme à outrance allait les rendre plus lourds; il menaçait la prospérité nationale aussi bien que les libertés publiques.

Ces objections prirent une forme légale dans le rapport de la commission chargée d'examiner le projet ministériel, dont l'autorité parut d'autant plus décisive que le rapporteur était le général en retraite Stavenhagen. La Commission acceptait l'élévation du chiffre de la levée annuelle à 63000 hommes; elle repoussait l'exclusion de la Landwehr comme blessante pour les traditions patriotiques; au lieu d'approuver la prolongation du service dans la réserve de deux à quatre ans, elle proposait la réduction à deux ans du service dans l'armée active.

Devant cette opposition, le ministère retira la loi. La conséquence de ce retrait devait être que, de son côté, la Chambre n'accorderait pas les 9 millions de thalers qu'on lui demandait pour une réforme dont elle se refusait à voter le principe. Par une de ces inconséquences dont le parlementarisme fournit tant d'exemples, elle les accorda *provisoirement*, sous la réserve qu'aucune solution définitive ne serait adoptée sans son consentement. Provisoirement aussi, Roon se mit à l'instant à opérer sa réorganisation définitive, à créer des régiments, des écoles, à conférer des grades, à fabriquer des canons et des fusils; Moltke installa le mécanisme de décentralisation, qui devait assurer la régularité et la rapidité des mobilisations futures, et le premier acte militaire du nouveau roi fut une distribution de drapeaux à sa nouvelle armée (18 janvier 1861).

Dans la session suivante, le Landtag proteste de nouveau en principe contre une réforme qui était dans ses lignes principales un fait accompli; il déclare ce fait accompli illégal, car « toute dérogation au régime militaire de la loi de 1814 ne peut être opérée que par une loi ». Puis, renouvelant son inconséquence de la session précédente, il accorde encore les fonds *provisoirement*, et pour accentuer ce provisoire à mesure que le fait devient plus définitif, il décide que les fonds accordés passeront du budget ordinaire au budget extraordinaire. C'était d'un haut comique.

Roon avait essayé d'empêcher ces inconséquences par des discours qui durèrent parfois plus de quatre heures, prononcés lentement, en véritable orateur, d'une voix forte, profonde, d'un ton de confiance et de commandement qui, n'étant pas tempéré par des drôleries à la Bismarck, exaspérait. Ses collègues s'ils l'eussent osé, se seraient rangés du côté de l'opposition, et ne le soutenaient que très mollement : il leur était à charge parce que, sur d'autres sujets, il se trouvait avec eux en un aussi complet désaccord qu'avec la Chambre sur le projet militaire.

V

Un des dissentiments était d'importance transitoire : comment le nouveau roi prendrait-il possession ? Lui voulait que ce fût en demandant à ses sujets l'hommage féodal de fidélité. Roon pensait de même ; les autres ministres jugeaient cet hommage incompatible avec les principes modernes et l'esprit de la Constitution : ils menaçaient de se retirer si le Roi persistait à l'exiger. Cette tension orageuse dura jusqu'à ce que le Roi transigeât par un manifeste (3 juillet 1861), dans lequel, en maintenant en principe son droit à l'hommage, il annonçait qu'il le remplacerait cette fois par un couronnement solennel à Kœnigsberg. Pareille solennité ne s'était pas accomplie depuis que le Grand-Électeur avait changé son bonnet pour une couronne.

Une autre divergence séparait le Roi de ses

conseillers, et celle-là inarrangeable, parce qu'elle tenait à l'essence même des choses, et qu'elle portait sur le caractère fondamental du régime constitutionnel prussien. Avant de prêter serment à la Constitution qu'il octroyait le 6 février 1850, Frédéric-Guillaume IV avait dit : « La condition vitale de l'œuvre est que la possibilité de gouverner avec cette loi me soit donnée, car en Prusse, le Roi doit gouverner, et je gouverne, non pas parce que c'est mon bon plaisir, Dieu le sait, mais parce que c'est l'ordre de Dieu ; c'est pourquoi aussi je veux gouverner. Un peuple libre sous un roi libre, telle était ma devise depuis dix ans ; elle est encore la mienne et le sera tant que je respirerai. » — Son successeur avait accepté intégralement cet héritage. Résolu à respecter la Constitution, à ne pas essayer de la restreindre ou de l'escamoter par des interprétations pharisaïques, il n'entendait à aucun prix s'entraîner au delà. En sauvegardant la liberté de son peuple, il ne laisserait pas la bride échapper de ses mains. « Gouverner, c'est régulariser le lit d'un fleuve, disait-il, fortifier sa rive là où les flots l'ont rompue ou la menacent, ne pas rendre le lit trop étroit ou trop large, ne point placer de digue au travers, afin que le flot repoussé ne désole pas les plaines environnantes. En Angleterre, les digues ont été placées trop loin ; dans la Hesse électorale et dans le Hanovre trop près. »

Il espérait trouver le juste milieu. Et voici comment : le Roi règne et gouverne, dirige la

politique, choisit ses ministres et les congédie, déclare la guerre de sa propre volonté ; au-dessous de lui, pas de conseil homogène et solidaire ; chaque ministre en rapport direct avec le roi administre en toute liberté son département ; le titre de premier ministre impose un plus grand poids de responsabilité, il ne confère aucun de ces pouvoirs en quelque sorte souverains, attachés en Angleterre à cette qualité : le premier ministre peut adresser à ses collègues des conseils ou des prières, il n'a aucun ordre à leur donner ; le roi est le véritable ministre président, le seul qui ait le pouvoir de prescrire à tous et à chacun. Le premier ministre exerce-t-il une influence prépondérante, il le doit à ses qualités personnelles, non à l'ordre constitutionnel ; contresignés par lui, les actes du gouvernement n'en restent pas moins des résolutions royales spontanées. Les deux Chambres, égales en droit, nonobstant la différence de leur origine, votent les lois et le budget, contrôlent l'administration, limitent le pouvoir de gouverner du roi, ne le suppriment pas. Interprètes de la pensée personnelle du Roi, les ministres ne relèvent que de lui ; dès qu'ils ont sa confiance, celle des Chambres leur est inutile, elles n'ont pas prise sur leurs personnes, et il n'entre pas dans leur compétence constitutionnelle ni de les désigner ni de les renverser ; elles n'ont à se prononcer que sur leurs actes. — C'est la conception du pouvoir présidentiel américain appliquée à une monarchie.

Les libéraux prussiens opposaient à cette théorie les principes de la constitution anglaise sur l'inviolabilité royale, la responsabilité ministérielle devant le parlement, la prépondérance de la Chambre des députés à laquelle doit appartenir le dernier mot. Ils admettaient qu'en cas de dissentiment, soit entre les deux Chambres, soit entre elles et la Couronne, le Roi pût en appeler au pays par une dissolution, mais si le pays se rangeait du côté des députés, il ne lui resterait qu'à congédier ses ministres, à renoncer à ses projets : l'appui de la Chambre haute ne suffirait pas à infirmer l'effet du verdict national

Le Roi marqua, sans se lasser, sa double volonté tout en respectant les libertés publiques de ne jamais se plier au régime parlementaire anglais. Une association à l'instar des comités garibaldiens et mazziniens s'étant fondée après 1859, sous le titre de National-Verein dans le but de reprendre l'œuvre de l'Unité allemande et la Diète ayant exclu de Francfort son comité directeur, les quatre rois allemands demandèrent au roi de Prusse de lui fermer aussi ses États : il s'y refusa. — Mais il rejeta les propositions de ses ministres sur la responsabilité ministérielle et la limitation des pouvoirs de la Chambre des Seigneurs. Puis, à Kœnigsberg dans la cérémonie du couronnement [1], il plaça lui-même le diadème sur sa tête à l'exemple de Napoléon Ier, et lorsqu'il eut aussi couronné la

1. 18 octobre 1861.

reine, il dit : « Je monte comme roi sur un trône entouré d'institutions conformes aux temps, mais pénétré de cette conviction que la couronne vient de Dieu seul, j'ai voulu confirmer dans un lieu consacré qu'en toute humilité je la reçois de ses mains. »

Ce combat constitutionnel n'était pas un de ceux qu'on tranche une fois pour toutes ; il renaissait sans cesse, surtout depuis le conflit militaire. Les ministres étaient soutenus par la famille du Roi : la reine Augusta ne cachait pas son goût pour les institutions parlementaires, de même que le prince royal, entraîné par la princesse Victoria, sa femme. Roon, seul, se séparant de ses collègues et de la famille royale, suppliait le Roi de ne pas céder : « Notre Constitution n'est qu'un octroi. La Prusse a besoin d'une volonté royale qui n'ait d'autre limitation qu'en elle-même. La parfaite conscience de sa toute-puissance ne doit pas abandonner Sa Majesté, sinon la monarchie de Frédéric l'unique, de Frédéric-Guillaume le Juste n'est plus rien. Pour prévenir une semblable fin, tout Prussien loyal doit exposer sa tête et son cou. La soumission de Sa Majesté à la volonté des ministres faciliterait le fonctionnement de la machine de l'État et lui vaudrait des cris d'approbation, la Prusse pourrait rivaliser avec la Belgique dans les prospérités matérielles d'une existence non historique. Au contraire, si le Roi demeure, par la grâce de Dieu, à la tête de son peuple, centre de gravité de l'État, maître du pays, in-

dépendant des tutelles ministérielles et parlementaires, il marchera dans une voie rude mais par où il arrivera, avec tout l'éclat et l'honneur d'un glorieux combat, aux hauteurs dominatrices : c'est la seule voie digne d'un roi de Prusse. »

Le Roi se fût volontiers débarrassé de ses ministres libéraux quoiqu'il n'aimât pas les figures nouvelles, s'il eût su par qui les remplacer. Roon ne s'en mettait pas en peine : « L'homme cherché existe, disait-il, V. M. n'a qu'à l'appeler ; c'est Bismarck. » Il l'avait indiqué dès 1860, lors des premières oppositions contre la loi militaire ; il y revint plus fort en juin 1861 quand la retraite de Schleinitz rendit vacant le département des Affaires étrangères. — Appelez Bismarck, répéta-t-il, c'est sa place.

Bismarck et Roon étaient de vieux amis. Ils s'étaient connus en 1834, quand Bismarck, étudiant, venait passer ses vacances à Zimmerhausen chez Maurice de Blankenbourg, neveu de Roon. Les deux jeunes gens suivaient l'officier d'état-major dans ses courses à travers le pays et il les accompagnait dans leurs chasses. Depuis, Bismarck n'avait pas manqué de visiter son ami quand il passait à Berlin, et leurs sympathies personnelles s'accroissaient de la similitude de leurs idées politiques.

VI

Le Roi, appréciait le courage et le loyalisme de Bismarck et n'eût pas mieux demandé que de le faire ministre, mais il en avait peur. Il consentit pourtant à l'appeler de Saint-Pétersbourg.

Bismarck était alors devenu décidément un homme nouveau. Le Juncker enragé d'absolutisme avait disparu dans la brume de plus en plus épaisse du passé; maintenant il était convaincu de l'impossibilité d'une monarchie absolue, car où elle existe ce n'est pas le roi qui gouverne, c'est le bureaucrate, l'aide de camp de Sa Majesté, la femme ou la maîtresse. Il considérait le régime constitutionnel comme la seule forme acceptable du gouvernement monarchique. Il lui paraissait très désirable et très nécessaire que la politique fût publiquement discutée devant une grande assemblée de représentants du peuple investie du pouvoir de faire les lois, d'établir les impôts, d'arrêter par un *veto* la prodigalité les folies royales, de combattre l'étroitesse d'esprit bureaucratique, l'abus des protections masculines et féminines, enfin d'arracher des yeux du Roi les œillères qui l'empêchent d'embrasser d'un coup d'œil sûr sa tâche dans toute son étendue[1]. Il en

1. Discours des 9 juillet 1879, 14 mars et 26 novembre 1884, 26 mars 1886, 24 janvier 1887. Il y revient sans cesse dans ses *Mémoires*, notamment t. I, p. 20 et suiv.

était arrivé, sur la nécessité d'une libre critique par la presse et le parlement au point où s'était placé Cavour dès son début. Ainsi les deux hommes d'État qui ont opéré deux si grandes révolutions nationales n'ont pas cru que la suppression des libertés publiques augmenterait leur force. Tout en reconnaissant la nécessité d'un pouvoir parlementaire, Bismarck le concevait autrement que Cavour : il acceptait sa coopération, non sa souveraineté. L'indépendance du Roi dans le choix de ses ministres et dans la direction de sa politique lui paraissait le caractère propre de la monarchie : dès que le chef de l'État est asservi à la loi des majorités, fût-il héréditaire, on est en république aussi bien que s'il était électif. Il approuvait donc le Roi de ne pas subir la domination des députés, mais il ne lui conseillait pas de déchirer la constitution et de fermer le Parlement : il fallait le laisser se réunir, parler, voter, essayer de le ramener, et, s'il s'obstinait, agir sans s'inquiéter de ce qu'il dirait ou voterait, sauf à régulariser plus tard les irrégularités. Ces idées convenaient tout à fait au Roi, et sur la politique intérieure on se trouva d'accord.

Sur la politique allemande, qui était alors pour la Prusse presque toute la politique étrangère, on s'entendit moins bien. Le Roi était blessé que l'Autriche considérât la Prusse comme une personne qu'on n'admet pas, et nourrît l'arrière-pensée de la ramener à la subordination d'avant la guerre de Sept ans. Il

s'indignait, le bon apôtre, qu'elle inspirât aux Princes le soupçon que son unique pensée fût d'arrondir son territoire et d'annexer ses voisins; il désirait la fin de cette politique de défiance, il ne voulait pas de rupture car il était légitimiste, respectueux du droit des souverains, et il n'oubliait pas les recommandations dernières de son père sur l'amitié à conserver avec l'Autriche et la Russie. « Le testament de Papa », ces simples mots calmaient aussitôt ses mécontentements.

Bismarck, fidèle à son prince jusque dans les moelles, ne sentait pas dans une goutte de son sang l'obligation de lever un doigt pour les autres princes : il tenait plus à justifier leurs défiances qu'à les dissiper; diplomatiquement il consentait à parler d'accord pourvu qu'*in petto*, cela signifiât guerre. Il insistait surtout sur la connexité de la politique intérieure et de la politique extérieure; on ne devait pas les considérer isolément, car elles étaient en dépendance étroite l'une de l'autre. Il y avait contradiction entre la politique intérieure conduite par des ministres constitutionnels et la politique extérieure dirigée par la pensée légitimiste du Roi, l'une libérale, l'autre conservatrice. Il fallait les mettre d'accord et rendre la politique extérieure aussi libérale, si ce n'est plus, que la politique intérieure. Il ne voyait pas d'autre moyen de se dégager des embarras parlementaires. « Les Allemands, disait-il, sont presque aussi vaniteux que les Français. Si on leur persuade qu'ils

ont du prestige à l'extérieur, alors tout leur plaira à la maison. Au contraire, s'ils ont le sentiment que le moindre Wurtzbourgeois fait peu de cas d'eux, ils découvriront des maux intérieurs partout et ils donneront raison à tout folliculaire qui déclamera contre le gouvernement[1]. »

Le Roi trouvait ces vues extrêmes, risquées, prématurées surtout. Néanmoins ce n'est pas ce qui l'arrêtait. Ses appréhensions provenaient, non de ce qu'était Bismarck, mais de ce qu'on le croyait être. On ignorait la transformation opérée dans ses idées, on ne savait pas combien il s'était converti aux nécessités constitutionnelles, détaché de l'Autriche, rapproché de l'idée nationale. Son nom signifiait dans le public, violence, réaction, coup d'État, haine de la Démocratie et de la liberté. Le Roi redoutait que son entrée dans ses conseils ne fût considérée comme le prélude du renversement de la Constitution par la force, il ne voulait pas s'exposer à cette suspicion imméritée. Il le renvoya à Pétersbourg avec de bonnes paroles et fit venir de Londres Bernstorff. Celui-ci accepta de succéder à Schleinitz; toutefois, flairant qu'il avait en réserve un successeur, il ne nomma personne à son ambassade, afin de la reprendre à sa sortie du ministère.

1. A Roon, 2 juillet 1861.

VII

Cependant les complications s'accumulaient. Le Roi était l'objet à Bade d'une tentative d'assassinat. Le 14 juillet 1861, il passait dans une allée ; un jeune homme de vingt ans, après l'avoir salué d'une manière cordiale en agitant son chapeau, lui tira un coup de feu par derrière. Le Roi ressentit une douleur au côté gauche et un tremblement dans la tête. Il porta la main à la partie blessée, s'écriant : Qu'est-ce que cela ? La blessure n'était pas sérieuse. On arrêta le jeune homme qui marchait tranquillement, on lui demanda son motif : il répondit que le Roi n'avait pas assez fait pour l'Unité de l'Allemagne.

A la Diète, les projets de réforme pullulaient. Le ministre du roi de Saxe, Beust avait publié le sien (15 octobre 1861) ; la Prusse et l'Autriche l'avaient repoussé en présentant des contre-projets dans lesquels ceci seul était clair, que chacun d'eux visait à la suprématie dans la confédération réformée.

L'Autriche protectionniste s'efforçait d'empêcher la conclusion avec la France d'un traité de commerce qui diminuait les droits. Les États moyens se rangeaient à côté d'elle à l'exception de la Saxe dont l'axiome était : avec la Prusse dans le Zollverein, avec l'Autriche dans la question fédérale.

L'opinion publique s'enflammait en faveur des Allemands des Duchés, et pressait la Diète d'ordonner l'exécution fédérale contre le Danemark, sans tenir compte de l'opposition anglaise. Elle manifestait une non moindre ardeur pour le peuple de la Hesse en lutte avec son Duc. Ce peuple réclamait le rétablissement de la Constitution libérale de 1831, abolie en 1851 ; le duc s'y refusait énergiquement, malgré les exhortations et les menaces de la Prusse, de l'Autriche et de la Diète.

En Prusse même, les résistances contre la loi militaire, qui s'identifiaient de plus en plus avec l'aspiration au système parlementaire, augmentaient. A cette occasion, un député et le chef du Cabinet militaire du Roi, Ervin de Manteuffel, se battirent en duel, et le Roi fut obligé de se séparer momentanément de ce dernier, condamné à un temps de forteresse.

Les adversaires décidés de la réforme arrivaient en immense majorité dans le nouveau Landtag élu le 6 décembre 1861; Roon et Bernstorff en étaient exclus; la fraction conservatrice ne comptait que 24 voix. Les nouveaux élus écartèrent la transaction boiteuse du Landtag précédent, rayèrent du budget tous les crédits affectés à la réorganisation de l'armée, et afin qu'on ne pût y suppléer par des virements, décidèrent la spécialisation des crédits. Non moins agressifs dans la question hessoise, ils accusèrent le gouvernement de mollesse et le sommèrent, sans s'adresser à la Diète, d'employer

lui-même les moyens dont dispose la Prusse pour le rétablissement complet du Droit constitutionnel dans la Hesse électorale.

Le Roi dissout le Landtag; fatigué des tergiversations des ministres de l'ère nouvelle, il se sépare d'eux. Au prince de Hohenzollern, leur chef nominal, que sa santé empêchait de s'occuper des affaires, il adjoint comme substitut un autre impotent Hohenlohe-Ingelfiden président du Sénat (18 mars 1862). Le véritable chef était le ministre des finances Heydt auquel Roon et Bernstorff continuèrent leur concours.

Le Roi et le nouveau ministère espérèrent adoucir l'hostilité contre la loi militaire par une vigoureuse intervention dans l'affaire du traité de commerce et dans celle de la Hesse. Bernstorff conclut le traité avec la France (2 août 1862) et notifia à la Bavière et au Wurtemberg que s'ils persistaient à le rejeter, la Prusse y verrait l'intention de ne pas rester dans le Zollverein.

Le Roi prit en main la question hessoise. L'Électeur, bravant toute l'Allemagne, avait fixé l'élection d'un Landtag dans trois mois, en subordonnant l'exercice du droit électoral et l'éligibilité à l'engagement préalable de reconnaître la Constitution de 1851. Les troupes prussiennes se rapprochèrent de la frontière du Duché; le général Willissen se rendit à Cassel porteur d'une lettre autographe du roi appelant l'attention de l'Électeur sur les graves consé-

quences de ses récentes mesures. Après bien des difficultés, l'Électeur reçoit l'envoyé en tenant à la main la lettre du roi de Prusse que ses ministres lui avaient remise. « Est-ce que Votre Altesse, dit Willissen, ne veut pas ouvrir cette lettre? — Ce n'est pas le cas, répond l'Électeur. Et il jette la lettre sur une table. — Villissen observa qu'il venait apporter le conseil bienveillant de renoncer aux élections telles qu'elles avaient été prescrites par une ordonnance inconstitutionnelle. — Il est surprenant, répond l'Électeur, que le roi de Prusse reproche à d'autres de pareils actes, alors que, dans son royaume, il va faire bientôt pis. — Willissen ne put rien obtenir. — Que faire? demanda Bernstorff à Bismarck encore présent à Berlin. — Le fait, répondit celui-ci, que le prince Électeur a rejeté sur une table une lettre royale serait un *casus belli* mal choisi. Si vous voulez la guerre, nommez-moi votre sous-secrétaire d'État et *je me fais fort de vous servir dans quatre semaines une guerre civile allemande de la meilleure qualité.* — Bernstorff recula épouvanté et se contenta de demander comme réparation le renvoi immédiat des ministres hessois. Cette fois l'Électeur capitula et un nouveau ministère annonça le rétablissement de la Constitution de 1831 et des élections selon la loi de 1849.

Cette victoire sur l'Électeur, sur la Diète, sur l'Autriche même, ne désarma pas l'opposition prussienne. Les élections qui suivirent la dissolution du Landtag renvoyèrent la même ma-

jorité parlementaire hostile à la réforme militaire (6 mai 1862). On crut alors que l'heure de Bismarck avait sonné, surtout quand on le vit à la parade de la Garde portant pour la première fois un uniforme de major de cuirassiers.

Connaissant son Roi, il savait qu'il aurait plus de prestige à ses yeux, s'il se présentait en costume militaire. Il avait sollicité ce grade qui, disait-il, lui permettrait de figurer mieux à Pétersbourg. Le chef du cabinet militaire Manteuffel, après le lui avoir longtemps refusé, le lui avait enfin accordé. Ce ne fut pas à Pétersbourg que Bismarck se para de son bel uniforme. Le Roi, importuné par Roon, l'avait encore une fois rappelé de son ambassade, mais une fois encore au dernier moment, il ne se sentit pas le courage de le faire passer de là au ministère. Pour gagner du temps, il l'envoya comme ambassadeur à Paris sous prétexte qu'il lui serait utile, avant de prendre les affaires, d'établir des relations personnelles avec l'Empereur et de se rendre bien compte de ses dispositions.

CHAPITRE II

L'ATTENTE DE BISMARCK

I

Le secrétaire de notre légation à Pétersbourg, Fournier, entrait chez Gortschacow au moment où Bismark en sortait. « Vous voyez cet homme, dit le chancelier russe, il y a en lui l'étoffe d'un ministre du grand Frédéric. » En relations familières avec Bismarck, notre diplomate lui rapporte le propos. « C'est vrai, répondit-il, et même le grand Frédéric manquant, je le serais bien à moi tout seul. »

Bismarck avait été à Pétersbourg reçu en ami par la Cour et la famille impériale. Le Tsar lui avait proposé de le prendre à son service; Gortschacow lui montrait même ses dépêches secrètes, lui témoignant une confiance si entière que Bismarck en était stupéfait, car lui n'en eût témoigné une pareille à personne. Il partit regretté, embrassé, couvert de décorations. « Vous me comblez, disait-il, que me réserverez-vous pour plus tard? » Le soir du jour où il venait de remettre au Tsar ses lettres de rappel et d'en

recevoir les plus tendres témoignages. Fournier remarqua aux breloques de sa montre un cachet qu'il n'y connaissait pas. « C'est du nouveau, dit-il; qu'est-ce? — C'est, répondit Bismarck, le souvenir que je veux emporter de la Russie; en lettres slavonnes, j'ai fait graver là : *Nitchevo* (*Rien*); c'est toute la Russie, il ne faut jamais l'oublier. »

Bismarck arriva à Paris en juin 1862.

Le cabinet autrichien avait été inquiet de son envoi à Paris. Rechberg disait à Gramont : « Si M. de Bismarck avait eu une éducation diplomatique complète, il serait un des premiers hommes d'État de l'Allemagne, si ce n'est le premier. Il est courageux, ferme, exalté, plein d'ardeur, mais incapable de sacrifier une idée préconçue, un préjugé, à n'importe quelle raison d'un ordre supérieur. Il n'a pas le sens pratique de la politique; c'est un homme de parti dans la force du mot, et comme il a du charme et de l'influence en affaires, nous ne voyons pas ce choix sans inquiétude, parce que ce n'est pas un ami que nous aurons là. » Cette inquiétude devint une espèce de panique par la coïncidence de cette nomination avec l'arrivée à Paris de Budberg, l'ambassadeur de Russie. Rechberg envoya confidentiellement à Metternich des pouvoirs illimités pour s'entendre à tout prix avec l'Empereur.

Napoléon III cherchait le rachat de la Vénétie en Orient, en passant par le Mexique : il eût pu

s'épargner ce long trajet et l'obtenir avec la possession à son profit de la rive gauche du Rhin par-dessus le marché, s'il avait consenti à assurer à l'Autriche la prédominance en Allemagne par un traité d'alliance offensive et défensive[1]. Il préféra rechercher l'amitié de la Prusse.

Il reçut Bismarck familièrement à Fontainebleau et eut avec lui les entretiens les plus confiants. Il lui parla avec respect de la noble personnalité du roi Guillaume. « Il regrettait ses difficultés intérieures avec le Landtag, il lui semblait que la Prusse était appelée par la nature des choses à opérer une transformation de la confédération allemande, et si le gouvernement prussien en faisait le but de ses efforts, il surmonterait facilement ses autres difficultés. La France pouvait s'accommoder de toute transformation de l'Allemagne qui n'entraînerait pas l'entrée de l'Autriche dans la Confédération, parce que par là l'équilibre de l'Europe serait

1. Bismarck constate ces dispositions de l'Autriche dans ses *Mémoires*, t. I, p. 326 ; « Déjà à Francfort, j'étais arrivé à la conviction que la politique de Vienne ne reculerait au besoin devant aucune combinaison, qu'elle sacrifierait la Vénétie ou la rive gauche du Rhin si par là elle pouvait acheter sur la rive droite une constitution fédérale avec la prédominance assurée de l'Autriche sur la Prusse. S'il n'existait pas déjà contre nous une alliance franco-autrichienne, nous en étions redevables, non à l'Autriche, mais à la France, et non à quelque préférence de Napoléon pour nous (l'ingrat !) mais à sa méfiance à l'égard de l'Autriche, qu'il ne croyait pas capable de naviguer avec le vent puissant de l'idée nationale. »

troublé. » Il l'instruisit de la communication de Metternich. « Elle me mit en quelque embarras, dit-il, car, sans parler de l'antagonisme d'intérêt entre les deux États, j'ai une aversion presque superstitieuse à me mêler aux destinées de l'Autriche. » Puis à brûle-pourpoint, il lui demande s'il croyait le Roi disposé à contracter une alliance avec lui. Bismarck, étonné d'une politique qui n'aurait pas été la sienne s'il eût été Napoléon III, répondit que le Roi avait les meilleurs sentiments, que les préjugés de son pays contre la France avaient presque complètement disparu, mais qu'une alliance supposait un but déterminé. — L'Empereur convint que ce serait une grosse faute que de créer des événements, qu'on ne pouvait supputer à l'avance ni la direction qu'ils suivraient, ni la force avec laquelle ils se produiraient, mais que l'on pouvait prendre des dispositions pour ne pas être surpris et aviser d'avance aux moyens d'y faire face et d'en profiter. Il proposait une alliance diplomatique, en quelque sorte préventive, « dans laquelle on prendrait l'habitude d'une confiance réciproque, où l'on apprendrait à compter les uns sur les autres en vue des situations difficiles[1]. » — L'Empereur ne se vantait pas quand il dit plus tard à Goltz que personne en France ne nourrissait envers la Prusse une amitié pareille à la sienne[2].

1. Rapport de Bismarck à Bernstorff, 20 juin 1862. — *Bismarck-Jahrbuch*, t. IV, p. 152 et 155.
2. Sybel, t. III, p. 305.

L'Empereur avait fait savoir qu'il désirait donner à son ministre à Berlin le titre d'ambassadeur et accepter à ce titre le ministre prussien; l'ouverture n'avait pas eu de suite. Bismarck conseilla fortement à son gouvernement de la reprendre et de l'accueillir. Et en effet, les ministres réciproques devinrent ambassadeurs et l'Angleterre suivit cet exemple.

II

Bismarck ne se cantonna pas dans les cercles officiels. Un soir, sans redouter de déplaire aux Tuileries, il se présenta chez Thiers, place Saint-Georges, et dans le cours de la visite que celui-ci lui rendit, il lui offrit avec une tranquille assurance de le réconcilier avec l'Empereur. « Avouez-le, lui avait-il dit, vous boudez avec vos amis et vos livres. — Quand on a des opinions, répondit Thiers, il faut les respecter. — Sans doute, riposta-t-il, il faut avoir des idées, mais il faut les servir par le pouvoir. Tenez, j'arrangerai votre affaire avec l'Empereur. » Thiers détourna la conversation.

Dans les nombreux entretiens qu'il rechercha, Bismarck s'était montré amusant, fécond en saillies, jovial, expansif, bon enfant, captivant, d'une loquacité qui ressemblait à de l'intempérance, d'une franchise apparente qu'on eût volontiers taxée d'indiscrétion. Il se donnait l'air d'exposer ses projets futurs à qui voulait

les entendre, avec une telle fougue abandonnée qu'il paraissait livrer, comme malgré lui, le secret de son ambition. « La Prusse ne saurait rester telle qu'elle est délimitée : elle manque de ventre du côté de Cassel et de Nassau, elle a l'épaule démise du côté de Hanovre; elle est en l'air; il faut qu'elle s'arrondisse et que dans l'intérêt général de la civilisation et de l'Europe elle se donne des membres mieux équilibrés, une assiette plus régulière. Quel moyen d'y arriver, si ce n'est d'absorber quelques-uns de ces petits états qui, incapables de se mouvoir eux-mêmes, gênent ses mouvements, et de renverser cette confédération vermoulue, véritable fléau de l'Allemagne? — Cet accroissement de la Prusse n'était pas de nature à inquiéter la France; il ne s'agissait pas de réunir l'Allemagne sous une seule domination; l'ambition prussienne avait une limite nécessaire : le Mein; elle n'allait pas au delà. Le Sud s'appartiendrait ou continuerait à graviter dans l'orbite de l'Autriche. La Prusse indépendante, dégagée de toute sujétion de la Russie ou de l'Autriche, deviendrait une alliée précieuse. Que de questions, Orient, Italie, même Pologne, insolubles aujourd'hui, se trancheraient par l'union du peuple de Napoléon et de celui de Frédéric! Rien d'ailleurs n'empêcherait la France elle-même de s'arrondir, si elle le jugeait nécessaire à sa sécurité ou à son influence. Il ne pouvait être question des provinces rhénanes, qu'à aucun prix on ne lui céderait, auxquelles d'ailleurs elle avait la sagesse de re-

noncer; mais la Belgique était là, comme une proie toute prête. »

Il ne se risqua pas à insinuer quoi que ce soit qui ressemblât à une menace contre l'Alsace et se crut obligé même d'écarter tout soupçon. Revenant de Fontainebleau en compagnie de Maury, il lui dit qu'il était absurde de vouloir qu'une nation ne se composât que d'hommes d'une même race, que cela la privait des qualités de la race différente de la sienne. « Il vous est avantageux d'avoir l'Alsace qui est habitée par des Allemands, car lorsque vous avez besoin des qualités allemandes, vous les trouvez là. Il est avantageux pour la Prusse d'avoir la Posnanie, car lorsque nous avons besoin des qualités propres aux Polonais, nous les trouvons là[1]. » Il supposait que Maury répéterait ce propos à l'Empereur.

L'astucieux diplomate se gardait bien de dire, car cela eût obtenu moins de succès, que le dernier mot de sa politique serait, de façon ou d'autre, plus ou moins vite selon les hasards favorables ou contraires, de soumettre à la suzeraineté prussienne l'Allemagne tout entière, en deçà aussi bien qu'au delà du Mein, et d'en exclure totalement l'Autriche. Il avait encore plus garde d'ajouter que s'il lui convenait, tant qu'il serait faible, de cajoler la France afin de l'assoupir, il était résolu d'employer ses forces accrues à la braver, à se mesurer avec elle, à

1. *Mémoires* de Maury.

l'abattre, à lui prendre au moins Strasbourg, à l'abaisser au rang de puissance de second ordre.

De telles arrière-pensées eussent paru grotesques en 1862. Nul ne les soupçonna et un peu partout, chez Thiers comme à la Cour, il fut admis que la France avait un ami dans le futur ministre prussien. Il avait gagné le monde officiel par ses railleries sur les libéraux, son dédain pour leur système parlementaire, sa résolution hautement annoncée, s'il arrivait aux affaires, de réduire une assemblée rebelle à son roi, de résister aux injonctions factieuses du corps électoral, et, à la rigueur, de gouverner par décrets, sans budget voté. On l'admirait, on l'encourageait, on brûlait d'apprendre son avènement. On y voyait une bonne fortune pour la consolidation du régime de 1852, battu en brèche par l'opinion publique et déjà démantelé.

Persigny surtout fut enthousiaste. Bismarck, qui l'avait connu à Berlin lors de son ambassade, vint le voir au ministère de l'Intérieur. « Nous sommes, lui dit-il, dans une situation critique. » Et il la lui exposa : Que faire? Quel parti prendre? — Rappelez-vous, lui répondit Persigny, les leçons lumineuses de notre histoire. Si Louis XVI n'avait pas rendu son épée dès le début de la crise, les crimes et les malheurs de la Révolution eussent été évitées. Si Charles X s'était préparé, avant de décréter ses Ordonnances, à réprimer une insurrection, il n'eût pas été vaincu. Si Louis-Philippe eût su se mettre

à la tête de ses troupes pour réprimer le désordre des rues, la révolution de 1848 n'eût certainement pas eu lieu et sa dynastie pourrait régner encore. Rappelez-vous que l'existence d'un peuple passe avant sa liberté. Considérez-vous donc dès à présent en état de guerre civile et prenez vos positions. Résistez à la Chambre, renvoyez-la une fois, deux fois, trois fois sans vous en inquiéter, mais ayez toujours votre armée préparée pour la lutte avec ses approvisionnements, ses munitions sous la main, ses vivres dans les casernes; vous n'aurez pas même de luttes armées à surmonter, car lorsqu'on vous saura si bien préparés, si résolus, si déterminés, la Chambre s'épuisera en paroles, en vaines protestations, mais personne n'osera descendre dans la rue. » Bismarck enchanté d'un exposé d'idées qui correspondaient si bien aux siennes lui serra la main avec effusion.

III

Tandis que les Anglais, quoiqu'en rapports fréquents avec l'Empereur, aveuglés par leurs soupçons chimériques, le regardaient sans le pénétrer, et s'obstinaient à voir en lui l'homme de rapine prêt à fondre sur le Rhin, les Allemands, à première vue, démêlèrent qu'ils n'avaient pas à leurs flancs un conquérant en arrêt, que la bonté et l'idéalité constituaient les traits principaux du caractère de leur puissant voisin : « Un

sourire avenant, bon même, éclaire sa physionomie, avait écrit Moltke de Compiègne : la plupart du temps, lorsqu'il est assis, il demeure tranquille, la tête inclinée d'un côté. Les circonstances ont montré que sa tranquillité n'est pas de l'apathie, mais bien le produit d'un esprit supérieur et d'une forte volonté. Dans un salon, il conserve un aspect imposant ; non qu'il veuille en faire parade ; cependant sa conversation semble toujours empreinte d'une certaine timidité. Il a toujours fait preuve de modération et de douceur. » — A son tour, Bismarck jugea qu'on accordait trop à son esprit, pas assez à son cœur et qu'il était meilleur et pas si habile qu'on le croyait. Il se prononça durement sur son gouvernement. Un conseiller de l'ambassade russe, d'Oubril, lui demanda, en banalité de conversation : « Êtes-vous content? — Oui, très content, répondit-il, j'ai vu ce que je voulais voir : de loin c'est quelque chose et de près ce n'est rien. » Il répétait de la France ce qu'il avait dit de la Russie, *Nitchevo*. — A d'autres, il racontait : « J'ai rencontré deux femmes amusantes, l'Impératrice, la plus belle femme que je connaisse, et la Walewska, mais pas un homme. » Quant à la nation en général, son jugement fut encore plus significatif dans son insolente raillerie : « Il y a dans le caractère français une crédulité proverbiale[1]. » Il avait le droit de le penser dès ce moment après l'accueil ingénu qu'il recevait parmi nous.

1. Discours du 30 novembre 1864.

A mesure que la saison chaude chassait de la capitale les ministres, la Cour, les diplomates, les hommes politiques et fermait les salons, Bismarck trouvait le séjour de Paris pesant : il était seul, sans sa femme et ses enfants, sans ses équipages, restés en Poméranie ; il s'énervait de cette existence « de rat dans un grenier vide ou de chien errant avalant la poussière chaude de Paris, bâillant aux cafés et aux promenades ». Il alla passer quelques jours à Londres, puis revint, énervé de ne recevoir aucune nouvelle de Prusse. Le Roi ne se décidait ni à l'appeler ni à l'écarter ; la perspective de lui confier les Affaires étrangères, le seul ministère qu'il eût accepté volontiers, l'épouvantait toujours : « Après tout, écrit Bismarck au fidèle Roon, il vaut mieux qu'on me laisse ici embusqué pendant quelques mois encore. Mon entrée, qui paraîtrait maintenant sans but, peut être utilisée plus tard comme une manœuvre de grand effet. Quand la Chambre sentira qu'elle ennuie le pays et désirera des concessions, alors le moment sera venu de lui montrer par ma nomination que, bien éloigné d'abandonner la lutte, on l'aborde avec des forces fraîches. L'apparition d'un nouveau bataillon sur la ligne de bataille ministérielle fera peut-être une impression qu'on n'obtiendrait pas maintenant ; surtout si, auparavant, on faisait un peu sonner les mots *décréter d'autorité*, *coup d'État*, etc. ; je serai servi par ma vieille réputation d'homme prêt à user de la violence pour un rien ; on se dira :

Oh! oh! cela va chauffer. Alors tous ceux du centre, tous les timides seront disposés à négocier. Si l'on me demande mon avis, je pense qu'il faut me laisser ainsi embusqué encore pendant quelques mois[1]. »

Et il partit en voyage dans le Midi « afin de faire provision de forces avant d'entrer dans la galère ». Il ne tarda pas à oublier ses raisonnements philosophes et à se tourmenter de l'indécision où on le laissait. On lui avait promis qu'il serait fixé au bout de six semaines; les semaines s'écoulaient et on ne lui disait rien. « Cette incertitude, écrivait-il à Roon, m'ôte toute envie de m'occuper des affaires et je vous suis reconnaissant de tout cœur pour tous les services d'ami que vous me rendez afin d'y mettre un terme. Si cela n'arrive pas bientôt, il faudra prendre les choses comme elles sont et me dire : « Je suis ministre plénipotentiaire du roi à Paris; j'y fais venir au 1er octobre toute la maisonnée et je m'installe. Quand ce sera fait, Sa Majesté pourra me congédier, mais elle ne pourra plus me forcer à déménager de nouveau; je préférerais aller chez moi à la campagne; je saurais du moins où je suis domicilié. Je suis si satisfait d'être ministre de Sa Majesté à Paris que je n'aurais rien à demander que l'assurance de le rester au moins jusqu'en 1875. Procurez-moi cette certitude ou toute autre et j'attacherai à votre photographie une paire d'ailes, d'ailes d'ange[2]. »

1. 15 juillet 1862.
2. De Toulouse, 12 septembre 1862.

A sa rentrée à Paris, il trouva une dépêche de Roon du 18 septembre : « *Periculum in mora, dépêchez-vous*. L'oncle de Maurice Henning[1]. » — Il partit immédiatement et arriva à Berlin le 20 au matin.

IV

Le Landtag, malgré les négociations, n'avait pas désarmé. La commission parlementaire proposa de rayer du budget de 1862 toutes les dépenses pour la transformation de l'armée et de la flotte et de déclarer nulle légalement la constitution actuelle de l'armée prussienne. Ces propositions radicales, subversives, furent adoptées, à la suite d'une discussion des plus violentes de sept jours, à la majorité de 308 contre 11 (23 septembre 1862).

Toute cette longue lutte, qui durait sans interruption depuis le commencement de 1860, soit avec ses ministres, soit avec le Landtag, soit avec l'Autriche et la Diète, soit avec sa famille et une partie de sa Cour, avait brisé les forces physiques et morales du Roi qui cependant était un vaillant. Quand Roon lui écrivait : « Il ne faut pas laisser ébranler le rocher de bronze de l'armée », il mettait en marge : « Je n'y survivrai pas. » — En communiquant à Roon sa résolution d'abandonner Manteuffel à la justice à cause

1. Henning était le second prénom de Maurice de Blankenbourg, neveu de Roon.

de son duel, il lui écrivait : « Ce sont là des choses qui pourraient presque m'enlever la raison parce qu'elles impriment à mon gouvernement comme un sceau de malheur. Que veut donc faire le ciel de moi ? »

Roon n'était pas moins désespéré. Dans la désagrégation générale, il ne voyait qu'une organisation capable de résister, l'armée. Il voulait la préserver de la lente décomposition qui gagnait partout ailleurs[1]. Affligé des douleurs de son Roi, il le réconfortait de toute son âme : « J'ai vu aujourd'hui des larmes dans les yeux de mon Roi, mon maître aimé, qui m'ont rempli de douleur et de colère. Je devais écrire à Votre Majesté tout ce que je ne pouvais lui dire aujourd'hui parce que j'avais le cœur dans la gorge. Et cette colère et cette douleur seraient partagées par des millions de vos fidèles sujets, s'ils étaient assez malheureux pour savoir leur roi bien-aimé dans une angoisse aussi cruelle. »

Les dispositions implacables d'un Landtag déjà dissous une fois, achevèrent d'accabler le Roi. — Que faire ? dit-il à Roon qui était venu les lui annoncer à Babelsberg. Le général, dont la constance ne peut être assez admirée, lui répondit ce qu'il lui avait dit invariablement à chaque crise depuis 1860 : « Appeler Bismarck. — Il ne voudra pas, répondit tristement le Roi, il ne consentirait à rien entreprendre maintenant ; d'ailleurs il n'est pas là et on ne peut pas discuter

1. A Bismarck.

avec lui. — Il est ici, et il est prêt à se rendre à l'appel de Votre Majesté. »

On craignit néanmoins derechef que Bismarck ne fût venu en vain. Le Roi en effet apprit qu'il avait conféré avec le Prince royal aussitôt après son arrivée. « Encore un, dit-il, qui va vers mon fils. » — Roon lui expliqua que l'appel était venu du Prince et que Bismarck avait évité d'exprimer aucune opinion avant d'avoir vu Sa Majesté. Calmé par ce renseignement, le Roi reçut Bismarck.

Il lui dit : « Je ne veux pas gouverner si je ne suis pas en état de le faire comme je peux en répondre devant Dieu, devant ma conscience, devant mes sujets : or, je ne le puis pas si je dois me soumettre à la volonté de la majorité actuelle du Landtag et je ne trouve plus de ministres disposés à me soutenir contre elle ; aussi me suis-je décidé à abdiquer. » Il lui montra sur sa table un acte d'abdication écrit de sa main. — Bismarck répondit : Votre Majesté a tort de se croire abandonnée ; dans tous les cas, elle ne l'est pas par moi ; depuis le mois de mai je suis prêt à entrer dans le ministère ; Roon y demeurerait avec moi, et je remplacerai ceux que mon entrée ferait sortir. — « Êtes-vous prêt, lui demanda le Roi, à soutenir comme ministre la réorganisation de l'armée? — Oui. — Êtes-vous prêt à la soutenir contre la majorité du Landtag? — Oui. — Alors mon devoir est de tenter avec vous la continuation de la lutte. Je n'abdique plus. »

La conversation continua dans le parc. Le

Roi lut un programme, qui remplissait huit pages in-folio d'une écriture serrée, plein de toutes sortes de promesses. Bismarck l'interrompit : « Il ne s'agit pas de nous gêner par un programme et par des concessions qui ne désarmeront personne. Si nous continuons les errements du passé, je viendrai refaire les discours qu'on a déjà faits avant moi, je serai en minorité comme mes prédécesseurs l'ont été, je m'usserai; Votre Majesté sera obligée de me renvoyer et tout ira de mal en pis. Nous ne pouvons sortir du conflit actuel que par une guerre; il faut nous y préparer. Il en est une indispensable, facile à amener dès que nous y aurons rendu les puissances favorables, celle avec le Danemark. Si Votre Majesté désire que j'en organise une autre (et en lui-même il pensait à celle avec l'Autriche), je suis prêt à y travailler. J'aiderai Votre Majesté à repousser le régime parlementaire, même par la dictature, ou je périrai avec elle; mais pas de programme et une guerre[1]. » Le Roi déchira son papier en petits morceaux. Son aspect devint tout autre; il s'était relevé, portait la tête haute et marchait d'un pas ferme. — Le jour même, il nomma Bismarck ministre d'État et président intérimaire du Conseil en attendant la retraite du prince de Hohenzollern, légalement titulaire (22 septembre 1862).

1. Tout cela est terne dans les *Mémoires*. Mon récit est la reproduction de conversations de Bismarck lui-même avec la personne autorisée de qui je le tiens.

CHAPITRE IV

BISMARCK MINISTRE[1]

I

Bismarck était devenu chauve : ses amis l'appelaient l'homme aux trois cheveux. Ses traits s'étaient accentués en dureté, mais l'ensemble bien équilibré de clarté, de calcul, d'audace, de volonté, frappait davantage. Bouledogue, a-t-on dit, toujours prêt à aboyer, à s'élancer et à mordre : comparaison qu'on ne peut accepter parce qu'elle supprime le rayon intellectuel si intense dans cette forte physionomie.

Les peuples admettent que les fondateurs de domination dont la postérité aime à s'entretenir ne sont pas tenus aux scrupules du philosophe ou aux délicatesses morales de l'honnête homme. *Omnia retinendæ dominationis honesta*[2]. « La supercherie, la mauvaise foi et la duplicité sont malheureusement le caractère dominant

1. Voir, sur Bismarck, *Empire libéral*, t. Ier, p. 366; t. II, p. 162, 354, 369; t. III, p. 196, 380, 547.
2. Salluste.

de la plupart des hommes qui conduisent les nations », a ajouté un moderne, qui allait démontrer l'axiome par sa pratique, Frédéric[1]. Toutefois, se montrer disposé à toutes les incorrections morales ne suffit pas à rendre grand un homme d'État; il doit posséder en outre des qualités d'esprit et surtout de caracière de premier ordre, sans lesquelles n'avoir ni foi ni loi ne lui serait d'aucun profit.

Bismarck était amplement muni des perversités habituelles aux célèbres maîtres en l'art politique : rien ne le gêne; cynique et astucieux, sans aucun scrupule ni vis-à-vis de lui-même, ni vis-à-vis des autres, aussi facile à se démentir qu'à abandonner des alliés devenus gênants; toujours prêt à boire l'iniquité comme l'eau; ne paraissant jamais plus sincère que lorsqu'il dissimule; véridique parfois, pour mieux préparer les tromperies futures; intarissable en arguties pour colorer ses trames et leur donner un air d'équité; effréné dans sa course vers la puissance.

Mais en même temps il possédait à un degré peu commun les qualités multiples et variées des fondateurs d'Empire : la promptitude aux occasions et la prévision réfléchie, l'activité impatiente des résultats et la patience coutumière des longues attentes, l'aplomb d'un ferme et constant courage, la ténacité au travail, l'imperturbabilité à braver les contretemps et l'im-

1. Lettre à Voltaire du 3 février 1742.

prévu, le mépris de l'indécision, l'intrépidité à prendre les partis héroïques et à assumer les responsabilités qui conduisent à la gloire ou à l'écrasement, le coup d'œil sûr du bon sens, tourné en bas plutôt qu'en haut, qui perce les surfaces, pénètre au fond des caractères et des réalités, saisit au vol le moment souvent fugitif où devient réalisable ce qui jusque-là était impossible et va le redevenir dans un instant; la modération dans le succès, la mesure dans l'audace, l'habileté à ouvrir des espérances, à captiver, séduire, à divertir par son esprit original tourné aux saillies joviales ou incisives, quoique avec un fonds constant de brutalité, la souplesse à s'élancer ou se retenir, à oser ou temporiser, à caresser ou terroriser. Un diplomate autrichien avec lequel il négociait ayant déclaré que le jeu fournissait la meilleure indication de la nature véritable d'un homme, il s'y livra avec frénésie; l'Autrichien le jugea un casse-cou, agit en conséquence et se fit rouler. Il se sert de tout le monde, même de Dieu : il le considère comme si bon Prussien, qu'il le lance en exempt sur ceux contre lesquels il a décerné une contrainte. Avec cela aucune des faiblesses débilitantes : cuirassé contre la vanité, qui vit de l'approbation d'autrui, par l'orgueil qui s'en passe ou la dédaigne et rend insensible aux murmures ou aux imprécations de ce qu'on appelle l'opinion publique. Dans un temps où la plupart des hommes d'État considéraient le libertinage des mœurs comme un des attributs de leur charge,

ni l'amour des plaisirs, ni les désordres de la vie, ni les galanteries basses; bestial toutefois, par son appétit colossal : le soir on lui servait sur une grande table du vin, de l'eau-de-vie, de la bière, du lait, du jambon et il mêlait le tout, buvant, dévorant comme un Gargantua. Cela me calme, disait-il : cela l'empêchait au contraire de goûter le calme suprême du sommeil et le privait de la sérénité du travail matinal.

L'appui inébranlable du Roi était la condition de son succès. La manière dont il sut se l'assurer et le conserver, à travers les aventures scabreuses où son maître eût préféré souvent ne pas s'engager, me paraît la perfection de l'art. Son premier artifice fut d'être un serviteur transcendant. Il se donnait corps et âme à sa tâche, y sacrifiant son repos, sa santé, ses convenances personnelles. « Je paie toujours à guichets ouverts », disait-il. Comment se séparer d'un tel serviteur? Lui parti, le Roi n'aurait eu qu'à recommencer son acte d'abdication. Un personnage vulgaire se fût laissé aller à l'étourdissement de qui se sait nécessaire : Bismarck n'oublia jamais que, sous la simplicité aimable de Guillaume, veillait l'orgueil d'un roi de droit divin. Quelque affermi qu'il se sentît, il conserva l'attitude d'un sujet déférent devant le maître qui l'a élevé et qui d'un geste peut le culbuter. Le plus souvent, il semblait accepter les décisions qu'il venait de suggérer. Même à ces heures d'angoisse où quelque licence se justifierait, il ne paraît pas s'être écarté dans ses

véhémences du respect le plus strict. Je doute qu'il ait jamais pris vis-à-vis de son roi le ton de Cavour envers le sien, après Villafranca. Il employa surtout son art à mettre au large la conscience du monarque. Machiavel a noté « qu'il est parfois avantageux au prince de manquer à l'honneur et parfois même très dommageable de ne pas le faire, mais qu'il lui est toujours utile de paraître un pieux observateur des vertus dont il s'affranchit ». Bismarck a inventé mieux : il a su persuader à son Roi que la perfection de la loyauté est de n'en avoir pas ; il ne l'a lancé dans aucune entreprise inique sans l'avoir convaincu qu'il accomplissait un acte de vertu. De même que Moltke fera des manœuvres enveloppantes le principal de la tactique prussienne, le procédé constant de la diplomatie de Bismarck sera de contraindre, par des provocations intolérables sous peine de la perte de l'honneur, celui contre lequel il a résolu et préparé la guerre de la déclarer le premier. Alors son roi pourra jurer devant Dieu qu'il va au combat malgré lui, et devant les hommes qu'il est, non un détrousseur de provinces, mais un justicier qui punit des coupables.

Le dernier trait qui complète ce caractère et lui donne son originalité, c'est la férocité. « Que Dieu assiste sa nature d'ours ! » écrivait Roon à propos de l'une de ses maladies. Sans doute il est tendre pour sa femme et ses enfants, mais le fauve l'est aussi pour sa femelle et ses petits. En dehors de ceux qui forment encore une por-

tion du soi et peut-être de son vieux maître, il n'aime personne, il méprise les hommes au point de se lamenter parfois sur le pauvre bonheur qu'on trouve à les dominer ou les duper. Les grands hommes d'État, a-t-on dit souvent, ne viennent pas au monde pour être des Vincent de Paul; leur mission est d'accomplir durement des tâches dures, sans se soucier du qu'en-dira-t-on. Bismarck va au delà des duretés nécessaires; même quand cela est inutile, par disposition native, il se montre dédaigneux de tout ce qui est humanité, incapable d'un mouvement de générosité ou de clémence, vindicatif, sauvage, épanché en invectives, en dénigrements, en sarcasmes, sans bienveillance pour personne si ce n'est pour lui-même, poussant toujours ses jugements sur les autres à la caricature, non satisfait de vaincre, poursuivant le vaincu de ses insultes et de ses calomnies; en tout vraiment semblable aux barbares, ses lointains ancêtres, dont un ancien a dit : « *in summa feritate versutissimi natumque mendacio genus*, rusés dans leur férocité, et nés pour le mensonge[1]. » Tel qu'un chêne de fer, tout en branches vigoureuses, sans feuilles ni ombre, il s'élève, haut, menaçant, terrible, au-dessus du troupeau des barbouilleurs de protocoles et de dépêches, des monarques en déroute et des peuples écrasés.

On retrouve, formulées par lui-même en

1. Velleius Paterculus, II, cxviii : *At illi* (*Germani*) *nisi expertus, vix credat, in summa feritate versutissimi, natumque mendacio genus.*

maximes, quelques-uns des traits de caractère que nous a appris l'observation de ses actes : — « Quand j'ai un ennemi en mon pouvoir, je l'exécute. — En politique il n'y a pas de place pour la pitié[1]. — Warnhagen est vain et méchant : qui ne l'est pas? Il ne faut pas compter sur les hommes et je suis reconnaissant de chaque trait qui me replie sur moi-même. — Il n'y a sur la terre que jonglerie et hypocrisie[2]. — En politique on ne fait rien pour autrui sans y avoir un intérêt quelconque[3]. — Je tiens pour un misérable lâche le ministre qui, au besoin, n'expose pas sa tête et son honneur pour sauver sa patrie, même contre la volonté des majorités. — La légalité nous tue et justement son contrepoids dans le droit de défense que possède l'État de son existence est mis en danger ou en doute. — Grise est la théorie : il n'y a de vert que l'arbre brillant de la vie, sous lequel j'ai recueilli mes expériences. La politique n'est pas une science qu'on peut apprendre comme beaucoup de professeurs se l'imaginent; elle est aussi peu une science que le sont la sculpture et la peinture. On peut être très fin critique et pourtant n'être pas un artiste, et Lessing lui-même maître de tous les critiques n'eût jamais entrepris de faire un Laocoon, c'est un art, et celui qui ne le possède pas fait mieux de n'y pas toucher. Je ne puis

1. Beust, *Mémoires*, t. II, p. 478; Busch, t. I, p. 129.
2. A sa sœur, février 1862. A Manteuffel, 22 août 1860. A Mme de Bismarck, 2 juillet 1859.
3. *Mémoire* du 27 juin 1857.

m'embarrasser de ce que l'on vienne me dire que cela contrarie les théories juridiques : avec les théories juridiques on ne peut faire de la politique extérieure. — Ce que j'ai dit m'est parfaitement indifférent. — Jamais encore je ne me suis refusé à une modification d'opinion quand les circonstances m'y obligeaient. — Je subordonne quand il le faut mes opinions personnelles aux nécessités de l'État. — J'ai acquiescé à mainte chose qui ne correspondait pas à ma conviction politique. — La popularité rend pour moi une chose plus douteuse et m'oblige à demander encore une fois dans ma conscience : cette chose est-elle effectivement raisonnable, car j'ai vu trop souvent qu'on rencontre des acclamations quand on est dans la fausse voie[1]. »

On lui prête la maxime : *la force prime le droit*. Il avait trop d'esprit pour dire ce non-sens. S'il existe deux entités différentes, le droit et la force, nul homme raisonnable n'attribuera la primauté à la force. Bismarck ne l'a pas fait, il a répété le lieu commun de Grotius : « Dans les conflits européens, pour lesquels il n'y a pas de tribunal compétent, le droit ne peut se faire valoir que par les baïonnettes. » Sa véritable pensée qu'il a cru oiseux ou imprudent

1. Discours du 28 janvier 1886; — du 29 janvier 1886; — du 28 novembre 1881; — du 14 mars 1864, du 29 janvier 1886; — du 3 décembre 1875; — du 12 février 1885; — du 17 décembre 1873; — du 4 mars 1879; — du 12 juin 1882; — du 27 janvier 1864 et du 12 juin 1862.

de formuler, mais qu'attestent tous ses actes, est que la force est le Dieu véritable de la politique, et qu'en dépit de la lamentation des hommes vertueux et sensibles, selon la doctrine de Proudhon, elle *crée* le Droit[1].

Il a soutenu constamment deux guerres à la fois, l'une contre le Parlement, l'autre contre la Cour et la reine Augusta et les princes royaux. Chacune d'elles lui a inspiré une rancune particulière. La lutte contre le Parlement lui a laissé l'aversion des orateurs, celle contre la Cour, l'antipathie des princes. Il exprime la dernière moins bruyamment que la première, mais il ne la ressent pas moins.

Il est peu de thèmes sur lesquels il soit plus souvent revenu que sur le mal de l'éloquence. En cela encore, il ressemble à Cavour. « Je parle un allemand de ménage; je suis ministre, homme d'État et diplomate, et je serais peu flatté d'être appelé orateur. Un orateur est rarement un bon joueur de whist, plus rarement un bon joueur d'échecs et plus rarement encore un homme d'État solide et sûr, car il doit avoir quelque chose du poète, une impressionnabilité qui ne lui permet pas de traiter la vérité avec une exactitude mathématique. Un homme froidement réfléchi qui pèse les choses sûrement,

1. Bismarck à Goltz (*Bismarck-Jahrbuch*, t. V, p. 251), 24 décembre 1863 : « Ce sont justement des traités européens qui créent le droit européen; si l'on voulait y appliquer le critérium de la morale et de la justice il faudrait les abolir à peu près tous. »

exactement, positivement, un homme à qui l'on confie volontiers la conduite des grandes affaires importantes, celui-là ne peut guère être un parfait orateur. L'éloquence est un don qui, de notre temps, exerce une influence supérieure à sa valeur[1]. » — Tout cela est vrai des rhéteurs, espèce pullulante et plus néfaste encore qu'il ne l'a dit. Le véritable orateur, *rara avis*, pèse lui aussi sûrement, exactement et positivement les choses; puis, après les avoir considérées mathématiquement, au lieu de les exposer avec diffusion, il les dégage, les rend accessibles, persuasives, ne remplit pas seulement l'oreille d'un bruit harmonieux, mais va aux âmes par les accents chauds de la passion, et les attache à la vérité, selon l'image éternellement juste, par les chaînes d'or qui tombent de ses lèvres. La parole du véritable orateur est une de formes les plus efficaces de l'action. Démosthènes, Cicéron, Mirabeau, Royer-Collard, Lamartine, De Serres, Guizot, pour avoir été éloquents, n'ont pas paru à Philippe, à Catilina et à Louis XVI, à Charles X, et à Louis-Philippe moins redoutables que des hommes d'État balbutiants.

Il n'épargne pas plus les princes que les orateurs. « Le christianisme seul peut détacher les princes de cette idée familière à la plupart d'entre eux, qu'ils doivent profiter de leur position pour vivre agréablement et n'obéir qu'à leurs caprices[2]. — J'ai vu trois rois pour ainsi

1. Discours du 29 avril 1881, 24 janvier 1882, 26 mars 1886.
2. A Manteuffel, 23 septembre 1862.

dire nus et je dois dire que ces trois messieurs ne m'ont pas montré toujours quelque chose de bien beau[1]. Les souverains absolus les plus sages et les mieux disposés sont soumis aux faiblesses et aux imperfections humaines. Telle est l'idée exagérée qu'ils se forment de leur propre sagesse, l'influence des favoris qui savent les prendre, sans parler des influences féminines, légitimes ou illégitimes que le monarque le plus idéal, s'il ne doit pas devenir nuisible à tous par son idéalisme, a besoin de la critique : ces coups d'aiguillon le remettent dans le bon chemin lorsqu'il court risque de s'en écarter. Joseph II est un exemple qui doit servir de leçon[2]. »

II

La nomination de Bismarck produisit un effet de stupeur, de colère et de terreur.

Personne ne douta qu'il n'eût été choisi pour accomplir un coup d'État contre la Constitution prussienne et contre les libertés de l'Allemagne ; on se redisait les théories du député de 1848 et 1849 et on s'attendait à les retrouver dans les actes du ministre. Pourtant il ne se montra pas agressif au début. Il écrivit à Beust qu'il était absolument éloigné de tous les projets aventureux que ses adversaires dans la presse

1. Busch, les *Mémoires de Bismarck*, t. II, p. 320.
2. *Mémoires*, t. II, p. 72.

lui attribuaient. « Je n'éprouve pas le moindre désir, disait-il, de pousser la Prusse dans les voies de la politique sarde. » En arrivant au Parlement, il alla vers un des chefs de l'opposition, et tirant de son portefeuille une petite branche d'olivier qu'il avait cueillie sur le tombeau de Laure, à Vaucluse : « C'est le symbole de la paix, voulez-vous l'accepter de ma main, au prix du vote du projet de loi militaire? Si vous me cédez sur ce point où je ne puis transiger, vous me trouverez sur beaucoup d'autres d'un esprit conciliant auquel vous ne vous attendez pas. »

Il prouva aussitôt la sincérité de ce désir de rapprochement. On ne pouvait espérer que l'assemblée, qui venait d'effacer du budget de 1862 les dépenses militaires, les maintînt dans celui de 1863. Afin de prévenir un nouveau vote hostile qui eût rendu le dissentiment inarrangeable, il retira le budget de 1863 en s'engageant à le représenter au commencement de la session prochaine, conjointement avec un projet de loi sur la durée du service militaire. Le lendemain il s'efforça de convaincre la commission du budget « que le renforcement de l'armée était aussi nécessaire que le pain ». Il fit entrevoir autant que cela était prudent que cette réorganisation était imposée par la prévision de la guerre, qui dénouerait fatalement le dualisme des deux grandes puissances de la Confédération : « La Prusse doit recueillir ses forces pour le moment propice, que déjà

plus d'une fois on a laissé échapper. Les frontières données à la Prusse par le Congrès de Vienne ne sont pas bonnes pour le corps d'un État sain et valide. Ce n'est point par des discours et des votes de majorité que les grandes questions de notre temps seront résolues (ce fut là l'erreur de 1848 et de 1849), mais par le fer et le sang[1]. » Il exprima sa ferme volonté de maintenir ce qui en fait était déjà consommé : il n'avait pas accepté l'héritage sous bénéfice d'inventaire, il se sentait responsable du passé. Il montra sans déguisement les conséquences de l'obstination du Landtag. L'accord des trois pouvoirs législatifs étant exigé par la Constitution pour l'établissement du budget, si l'un des pouvoirs refuse son assentiment, alors il y a *tabula rasa* et il résulte de là un droit de nécessité pour le gouvernement de continuer à administrer sans budget.

La presse reproduisit bruyamment ses déclarations dont elle ne mit en lumière que le côté agressif. Il n'y avait plus à en douter, le nouveau ministre serait un Stratfford ou un Polignac préparant à son roi le rôle de Charles Ier ou de Charles X. La reine Augusta partageait ces appréhensions et les exprima vivement à son mari, venu à Baden pour célébrer son jour anniversaire. Bismarck le devinant alla à la rencontre du Roi à sa rentrée à Berlin. Il l'attendit longtemps dans la gare inachevée de Jüterbogk,

1. Commission du budget, 30 septembre 1862.

assis sur une brouette renversée, dans l'obscurité. Il le découvrit dans un compartiment de première classe, seul, préoccupé. Il lui raconta ce qui s'était passé dans la commission du budget, ce qu'il avait dit, et il lui exprima sa ferme volonté de faire ce qu'il avait annoncé [1]. Il suffisait de montrer au Roi un champ de bataille, un devoir d'officier à remplir, un poste à défendre jusqu'à la mort sur l'ordre de son chef hiérarchique, Dieu, pour qu'il n'hésitât pas. Les impressions de Baden s'effacèrent aussitôt. Quoi qu'on ait fait ou dit depuis, il a conservé sa loyale fidélité au serviteur qui le couvrait de sa personne ni reculé devant aucune des nécessités de la lutte acceptée. Il le notifia au public en nommant Bismarck définitivement président du Conseil et, ce qui était encore plus significatif, ministre des Affaires étrangères (8 octobre 1862).

De Vincke, chef des anciens libéraux, proposa un amendement conciliateur. Bismarck déclara

1. Les Mémoires de Bismarck grossissent la scène et mettent dans la bouche du roi et de Bismarck un langage hors de proportion avec les circonstances, qui n'offraient alors aucun péril. On ne comprendrait pas que Bismarck eût été obligé d'avoir recours aux arguments extrêmes pour amener son maître à une résistance que celui-ci lui avait imposée avant de l'appeler aux affaires. Un dialogue tragique a eu lieu et Bismarck l'a raconté au Prince Napoléon et à d'autres, mais en le plaçant à la veille de la guerre de 1866. Là il s'explique et il est grand, tandis qu'à l'époque où les Mémoires le reportent, il ne serait qu'invraisemblable et déclamatoire.

que, sans s'approprier les motifs de cet amendement, il l'adoptait comme gage de ses propres efforts pour amener une entente. L'amendement fut rejeté et une résolution comminatoire de la commission du budget fut adoptée à la majorité de 251 voix contre 36 (7 octobre 1862). Au contraire, la Chambre des Seigneurs, à une majorité de 150 voix contre 17, rejeta le budget de la Chambre et accepta celui du gouvernement (10 octobre). La guerre constitutionnelle devenait inévitable.

Bismarck prononça la clôture du Landtag (13 octobre) en déclarant « que le gouvernement manquerait à son devoir si, en se conformant aux décisions de la Chambre, il perdait le fruit des sacrifices considérables déjà faits et compromettait la situation de puissance de la Prusse, en arrêtant la transformation militaire opérée au moyen des allocations antérieures votées par la représentation du pays. Le gouvernement se trouvait donc dans la nécessité de gérer le budget de l'État sans la base supposée par la Constitution. » La déclaration écartait l'hypothèse d'un coup d'État en exprimant la certitude que ces dépenses obtiendraient plus tard l'assentiment du Landtag.

L'opinion publique ne tint nul compte du commentaire et de la promesse implicite de ne pas renverser la Constitution; elle ne s'arrêta qu'au fait d'un budget dépensé sans vote préalable des deux Chambres, et elle le dénonça comme une atteinte aux droits et aux libertés

du peuple prussien. L'indignation se déchaîna contre le ministre et même contre le Roi, redevenu tout à coup aussi impopulaire qu'il l'avait été en 1848 et en 1849, quand on l'appelait le Prince-Mitraille.

III

Débarrassé pour un temps du Landtag, Bismarck s'installa et compléta son ministère. En dehors de l'ami Roon, ses collègues, à en juger par le portrait qu'il nous en a laissé, étaient de médiocres personnages. Le ministre de l'Intérieur, Eulenburg, le plus intelligent, répugnait au travail, aimait le plaisir ; éperonné par la nécessité, il était capable de talent, de riposte facile, pourvu cependant que cela ne durât pas, car alors il avait une maladie nerveuse.

Bismarck envoya comme ambassadeur à Paris Robert de Goltz, autrefois un des assidus de la petite cour de Coblentz, où il avait gagné les bonnes grâces du futur roi par l'âpreté de ses critiques contre la Convention d'Olmütz et son signataire, Manteuffel. Assez grand, d'un roux blanchissant, lourd de corps, il paraissait tout cœur, tout abandon ; ce n'était qu'un trompe-l'œil : la réalité de son humeur sarcastique se manifestait dès qu'il n'avait pas intérêt à la contraindre, par un rire strident, presque sinistre. « Adieu, lui dit un jour Bismarck, ne

mordez pas mon chien. » Il réunissait toutes les qualités du diplomate consommé, il était aussi prompt, aussi délié, aussi sagace, aussi insinuant que Nigra. Mais il manquait de docilité : il n'était pas subordonné, ne voulait pas être considéré comme une de ces roues automatiques qui roulent à un signe du mécanicien, ou comme un de ces capitaines qui exécutent un mouvement sur l'ordre du colonel, sans s'enquérir du pourquoi ; il entendait qu'on lui expliquât la signification et le but des démarches dont on le chargeait ; il avait ses vues propres ; il les défendait même par-dessus la tête du ministre auprès du Roi. Il s'estimait d'ailleurs capable, lui aussi, d'aller de l'ambassade de Paris au palais de la Wilhelmstrasse. Ses amis affectaient de le poser en modérateur des vivacités de son chef.

Son entrée en jeu était de devenir amoureux de la souveraine auprès de laquelle il était accrédité. Il l'avait été de la reine Amélie de Grèce, il le fut incontinent de l'Impératrice Eugénie. Elle l'accueillit d'abord avec froideur, parce que, très engouée du prince de Reuss, chargé d'affaires depuis la mort d'Hatzfeld, elle eût désiré qu'il devînt l'ambassadeur. Goltz vint vite à bout de ce petit sentiment de dépit. Il se montra fasciné : partout où l'Impératrice paraissait, il s'attachait à ses pas comme entraîné par un aimant. Son pays n'en souffrit pas.

L'ambassadeur d'Autriche, Metternich, bellâtre aimable, bon musicien, médiocre diplo-

mate, n'eût pas été de taille à lutter contre Goltz surtout, comme il arrivera bientôt, doublé de Nigra, s'il n'eût été aidé par sa femme. La « jolie laide », fille de l'excentrique seigneur hongrois Chandor, pétillait de grâce, d'esprit, d'entrain, sans que le grand air y perdît rien; tapageuse d'apparence, au fond très sérieuse, il y avait en elle de cette charmante duchesse de Bourgogne qui, en riant et en amusant, arrivait à lire les dépêches secrètes. Elle appartenait au cercle intime de la Cour; en jouant des proverbes, en débitant des chansonnettes, elle ne perdait pas de vue l'Empereur, moins encore Goltz, et elle découvrait ce que son mari n'eût pas soupçonné.

IV

Bismarck notifia sa prise de possession aux princes allemands, par quelques coups de boutoir vigoureusement lancés.

Il envoie un officier à Cassel avertir le Grand-Duc, qui, bien qu'ayant rétabli la Constitution de 1831, continuait à se chamailler avec son peuple, que s'il ne finissait, le Roi, d'accord avec les agnats du Prince, mettrait terme à un conflit fatigant pour l'Allemagne (15 octobre 1862); et le prince se soumit.

Il notifie à la Bavière et au Wurtemberg que s'ils ne se rallient pas au traité de commerce français, il considérera leur refus comme la

déclaration qu'ils se retirent du Zollverein (12 novembre); et le traité fut accepté.

Le Hanovre et la Hesse électorale avaient proposé à la Diète le projet d'une nomination de délégués fédéraux désignés par les diverses Chambres allemandes pour réformer la Constitution fédérale. Le venin de la proposition était moins dans la mesure proposée que dans la substitution du principe de la majorité à celui de l'unanimité qui jusqu'alors avait prévalu.

Bismarck tempête : il déclare que si on entendait assujettir la Prusse à une majorité artificielle des États moyens et petits, il retirerait le ministre prussien de la Diète sans lui donner de successeur, tout en gardant ses troupes dans les forteresses fédérales. Et par un acte d'audace qui montre ce dont il sera capable, au moment même où à Berlin il entre en lutte avec un parlement, il relève à Francfort le drapeau de la Révolution de 1848 et déclare que la réforme de la confédération ne peut être opérée que par une assemblée constituante élue directement par le peuple allemand.

Il fait entendre à l'ambassadeur autrichien à Berlin, Carolyi, et charge son ambassadeur à Vienne, Werther, de transmettre à Rechberg des remontrances qui sentent déjà l'odeur de la poudre : « Depuis quelque temps, il se faisait par le cabinet de Vienne un travail d'opposition occulte continu qui avait pour conséquence de miner l'influence de la Prusse et sa légitime prépondérance dans le nord de l'Allemagne; le

gouvernement prussien ne pouvait tolérer davantage le développement de cette politique. Son intérêt, sa dignité, son existence même lui faisaient, au nord de l'Allemagne, un devoir de la prépondérance. L'influence et l'activité de la Prusse devaient y exister, non pas en première ligne, *mais seule et sans rivale*. La Prusse était donc décidée à les défendre à tout prix, et, si cette politique persistait, à sortir de la Confédération, comme il l'avait annoncé à la Diète et à s'unir aux ennemis de l'Autriche à la prochaine conflagration européenne. — Une note officielle confirma ces déclarations orales (24 janvier 1863).

Rechberg, tout en protestant de ses intentions amicales, répliqua avec raideur : « Si le cabinet de Berlin constate avec amertume que son influence s'efface là où elle devrait régner toute seule, il faut en voir la cause dans le contraste entre l'attitude légale résolument prise par le gouvernement de l'Autriche et l'attitude incertaine et agressive récemment inaugurée par le gouvernement prussien ; les États du Nord n'ont pas entendu sans alarmes ces avances imprudentes échappées au ministre du Roi, ces théories d'absorption développées à la tribune du Parlement prussien, et ce besoin d'agrandissement signalé à l'Europe comme une condition vitale de la monarchie prussienne. Que le cabinet de Berlin rassure ces États sur ses vues ultérieures et il retrouvera promptement son influence légitime dans l'Allemagne septen-

trionale, à la grande satisfaction de l'Autriche, qui ne songera alors ni à la balancer ni à l'affaiblir[1]. »

Cette hauteur de l'Autriche anima les petits États. Leur langage devint aussi provocateur que celui de Bismarck : « Dès que les neuf voix (on en avait déjà huit) seraient assurées, on poursuivrait la campagne à tout événement; jamais les circonstances n'avaient offert aux petits États une occasion plus favorable de ruiner l'influence prussienne qui les démolit pièce à pièce; retarder la lutte qui est inévitable avec le chef actuel du cabinet, ce ne serait donc qu'en rendre les chances plus périlleuses. »

Bismarck ne demandait pas mieux que de pousser les choses à l'extrême, car batailler le plus vite possible était le plus cher de ses désirs, mais il ne pouvait s'engager dans une guerre contre l'Autriche et les petits États, sans s'être assuré des dispositions de l'Europe. L'Angleterre éloignée et impuissante ne pouvait intervenir que par des circulaires et Bismarck ne s'en inquiétait pas. Il devait au contraire tenir grand compte de ses deux puissants voisins, la Russie et la France. La Prusse n'avait de relations assurées avec aucun d'eux. Le Tsar était attaché au Roi, et Gortschacow à Bismarck : néanmoins, entre les deux cabinets, et plus encore entre les deux peuples, subsistaient des traces assez sérieuses de la mauvaise humeur

1. Gramont à Drouyn de Lhuys, 2 janvier, 30 janvier 1863.

occasionnée par les condescendances, excessives selon les uns, insuffisantes selon les autres, envers les puissances occidentales pendant la guerre de Crimée.

Les deux chancelleries ne se refusaient pas les petites taquineries. Bismarck avait consacré définitivement la pratique établie par Bernstorff de ne plus rédiger qu'en allemand les notes prussiennes jusque-là écrites en français. Gortschacow répondit à l'innovation par l'envoi d'une note en russe que personne ne comprenait au ministère. Bismarck piqué la fit reléguer *ad acta* et décida qu'on ne tiendrait compte que des documents rédigés en français, anglais ou italien. L'ambassadeur russe, Budberg, continuait néanmoins à envoyer ses notes russes, qu'on renfermait de même soigneusement dans l'armoire aux oubliettes. Il vint enfin lui-même demander pourquoi on ne lui répondait pas. — Répondre, dit Bismarck en prenant un air étonné, à quoi? — Mais aux notes que je vous écris depuis quatre semaines. — Ah! c'est juste; il y a là un amas de documents en langue russe, ce doit être cela? mais en bas (ses bureaux étaient au-dessous de son appartement), personne ne connaît le russe et ce qui arrive écrit en un langage incompréhensible est relégué *ad acta*. — Il fallut bien, au moins dans les circonstances graves, en revenir au français.

La principale difficulté au rétablissement des anciennes relations avec la Russie était l'obstination de Gortschacow à y introduire la

France en tiers. C'est donc des dispositions de Napoléon III que Bismarck dut d'abord s'assurer. En quittant Paris il se croyait certain de son bon vouloir : la nomination de Drouyn de Lhuys réputé l'ami de l'Autriche vint troubler cette sécurité. Qui sait si le nouveau ministre ne conseillerait pas d'accueillir les ouvertures de Metternich, dont l'Empereur lui faisait naguère la confidence? Il interrogea notre ambassadeur Talleyrand. Une rupture, lui dit-il, est imminente ; mais il dépend de moi de lui donner une forme plus ou moins aiguë, plus ou moins immédiate. La résolution dont le contre-coup se fera le plus longtemps attendre sera probablement préférée par le Roi, mais il me faut aussi prendre en considération les sentiments des cabinets et en particulier celui de votre gouvernement. — Je ne puis croire, répondit Talleyrand, que les choses soient arrivées au point que tout accord entre vous et vos confédérés soit devenu impossible. Je suis convaincu au contraire que devant les dangers dont vous menacez l'Allemagne, l'accord se rétablira et que l'on trouvera un moyen terme dont vous n'aurez pas à vous offenser. — Je sais, reprit Bismarck, que l'on ne prend pas notre résistance au sérieux. On se souvient qu'au dernier moment la Prusse jusqu'ici a toujours cédé. Mais cette fois, si nous entrons dans la voie qui s'ouvre devant nous, nous ne pouvons plus reculer et il faudra bien la parcourir jusqu'au bout. Il est vrai que le Roi peut m'échapper, mais ce qu'il ne pourra

pas faire, c'est de m'entraîner après lui. Plutôt renoncer au pouvoir dans les vingt-quatre heures que de subir une offense à l'honneur national. — Mais enfin, demanda Talleyrand, quelle serait votre attitude vis-à-vis des États voisins qui resteraient fidèles au pacte fédéral? — Aux premiers indices de guerre, répondit Bismarck, nous les occuperons militairement. Nous entrerons sans hésiter dans le Hanovre, la Hesse et la Saxe. Nous tracerons une ligne de démarcation entre l'Allemagne du Nord et celle du Sud et derrière cette ligne nous prendrons position. Nous pouvons faire encore la guerre sans recourir à l'emprunt : le trésor est plein et quand nous aurons besoin d'argent, le pays nous en donnera. Si la Chambre nous en refuse, si sa haine contre le cabinet fait taire son patriotisme, ce sera un excellent prétexte pour la dissoudre. Nous demanderons alors 300 millions de francs aux diètes provinciales ou à celles des cercles. Nous sommes donc préparés à faire la guerre *à l'Autriche, mais pas à l'Autriche et à la France*. Aussi donnerai-je pour instructions à M. de Goltz de demander officiellement au gouvernement de l'Empereur comment il envisage les éventualités que je prévois; en un mot, ce qu'il fera si cela *chauffe* en Allemagne. — Si cela chauffe, il nous sera difficile de rester froids [1].

Ainsi il dépendait absolument de Napoléon III

1. De Talleyrand, 21 décembre 1862.

de mettre aux mains la Prusse et l'Autriche et de faire éclater dès 1863, la guerre intestine allemande de 1866. Ce fut une douche d'eau froide qu'il fit tomber de Paris sur la surexcitation de Bismarck. Drouyn de Lhuys écrivit à Talleyrand : « Vous savez que Sa Majesté s'est imposé la loi de ne point intervenir dans les affaires de l'Allemagne et de s'abstenir de toute démarche qui porterait atteinte ou même seulement ombrage à l'indépendance des souverains et des peuples de ce pays. Aussi, dans l'état actuel des choses, tant que le conflit ne sortira pas du cercle des intérêts locaux, des prétentions particulières et des rivalités intérieures, la volonté de l'Empereur est d'en demeurer spectateur, non pas indifférent, mais impartial. Or cette attitude serait inconciliable avec l'expression d'un jugement prématuré sur l'origine, la nature ou la solution probable des questions qui sont maintenant à l'ordre du jour devant la Diète. Si par la force des choses, la destruction de l'ancienne organisation germanique devenait un fait irrévocablement accompli, comme l'équilibre entre les forces des diverses puissances pourrait s'en trouver gravement affecté, l'Empereur rechercherait alors la combinaison qui offrirait le plus de garanties à la sécurité de ses Etats et à la paix de l'Europe (25 décembre 1862).

Bismarck exprima d'un ton chagrin la déception que lui apportait cette fin de non-recevoir. « Mes conversations avec l'Empereur, dit-il, m'avaient fait espérer dans une certaine mesure

le concours de la France. Sans ce concours au moins passif, une guerre allemande serait une folie. » Il y renonça, se jeta dans une passe d'armes avec Vienne, Munich, Stuttgard, Francfort, Cassel, Hanovre. Sa bataille, à coups de circulaires, lui donna finalement une victoire, mais non celle qu'il eût voulue. La proposition du Hanovre et de la Hesse électorale fut repoussée par 9 voix contre 7 (22 juin 1863).

La froideur de la France l'avait réduit à se consumer dans une lutte en apparence sans issue avec les partis, la cour, le parlement, et d'attendre les événements. Ils ne le firent pas attendre longtemps. L'insurrection polonaise vint presque aussitôt lui offrir l'occasion de prendre son essor et de convaincre Reichberg qu'il n'était pas un casse-cou, mû par des passions irréfléchies, dénué de sens pratique, ne sachant ni calculer, ni prévoir.

ÉCLAIRCISSEMENTS

I

UNE LETTRE DU PRINCE NAPOLÉON

A l'appui de ce que j'ai dit sur l'horreur que l'athéisme inspirait au prince Napoléon, je reproduis la dernière des lettres que j'ai reçues de lui. Elle est intéressante sous d'autres rapports :

— Rome, hôtel de Russie, 8 janvier 1891. — Mon cher Ollivier,

Votre lettre renvoyée de Prangins ne m'est parvenue qu'il y a peu de jours. Merci de vos vœux ; je vous envoie tous les miens ainsi que pour Mme Ollivier et votre famille. Je regrette que vous n'ayez pu venir à Prangins, tâchez de m'y faire une visite quand vous retournerez à Paris. Je suis venu ici finir l'hiver. Je regrette la Rivière : sans doute ce que je vois ici est intéressant, mais c'est triste, écœurant. L'Italie va aussi mal que possible. Serons-nous, ses amis comme moi, forcés de demander pardon à Dieu et aux hommes ?

Je suis satisfait de ce que vous me dites de vos conversations avec mon fils Louis, j'ai eu de bonnes nouvelles de lui de Tiflis : au printemps il rejoindra son régiment ; ayant appris le russe, il pourra y faire son service. Sa conduite me console de bien des

amertumes. Adelon doit venir me rejoindre pour quelques semaines. C'est un bon ami fidèle.

L'attitude du cardinal Lavigerie est importante [1], si le clergé français le suit. Le Pape l'approuve, mais il est bien vieux pour une politique aussi hardie... Bref, *vedremo;* je ne m'occupe plus ni du passé, ni du présent, *mais ayant horreur de l'athéisme sous toutes ses formes*, je ne veux pas désespérer. — Je vous serre les mains. Votre affectionné et ancien ami,

NAPOLÉON.

II

MES RELATIONS AVEC RICHARD WAGNER

En 1858, Richard Wagner vivait à Zurich au milieu d'embarras financiers; il vint en France pour se procurer quelques ressources. A son premier pas, il trouva un accueil favorable : à Strasbourg, il voit annoncée sur une affiche l'ouverture de *Tannhauser :* il entre, écoute, est reconnu et on lui fait une ovation.

Arrivé à Paris, le 16 janvier 1858, il vint me voir avec une lettre de Liszt. Voici comment il rendait compte à celui-ci de mon accueil : « Ollivier que je vis hier pour la première fois et chez qui je dîne en garçon m'a reçu avec une affabilité si empressée que je croyais être revenu à l'Altenbürg (la demeure de Liszt à Weimar). » Il me chargea de faire le nécessaire pour sauvegarder ses droits de propriété sur les éditions de ses œuvres françaises et

1. Il conseillait le ralliement à la République, ce qui était la politique du prince depuis 1870.

lui réserver la faculté d'empêcher les représentations qui ne lui conviendraient pas. J'y réussis et il me remercia à son retour à Zurich :

4 février 1858. — « Mon très cher ami, croyez bien que c'est avec les sentiments les plus cordiaux et pleins de reconnaissance que je me souviens de votre généreuse amitié. Vous ne pouvez savoir combien de consolant et de conciliant elle avait pour moi à une époque où je me trouvais, vraiment contre mon gré, obligé de sembler avoir quelque affaire dans ce Paris, qui pour moi, artiste et homme, avait toujours quelque chose de si repoussant, que je n'y suis jamais rentré qu'avec une répugnance intime. Vous êtes, je vous le dis franchement, le premier Français qui du premier abord a su vaincre une foule de préjugés que j'avais contre l'esprit d'une nation qui, avec tous ses immenses avantages et mérites, me donnait toujours ce sentiment douloureux et amer qu'il me serait impossible à moi de me communiquer à elle intimement, de lui dire ce que j'ai à dire aux hommes sympathiques. C'est maintenant par vous et ces quelques de vos amis auxquels vous m'avez amené que j'ai gagné ce penchant de l'âme qui ouvre mon cœur en me faisant sortir de moi-même tel que je suis, sans tenter aucun effort pour paraître un autre. Depuis vous, depuis les Hérold, depuis même cette promenade à la salle des Pas-Perdus où j'expliquais mon *Tannhauser* à vos collègues en robe et barrette, l'idée de vous donner mes ouvrages à Paris n'est plus pour moi, comme c'était d'abord, une pure affaire d'argent, mais plutôt l'espoir de l'artiste et de l'homme qui désire se faire comprendre. — Soyez donc mille fois remercié, mon cher ami, et espérez avec moi qu'un jour il me sera plus facile de vous dire par

ma musique qu'aujourd'hui par mon mauvais français ce que je sens pour vous. Pardonnez-moi bien ces phrases sans doute mal compréhensibles. — Adieu, cher Ollivier, mille saluts cordiaux de votre tout dévoué,

« RICHARD WAGNER. »

Le 5 septembre 1859, Richard Wagner revint à Paris, s'y installer. Il loua pour trois ans une petite maison, rue Newton, 16, qu'Octave Feuillet venait de quitter. Il achevait *Tristan et Iseult*, que Liszt considérait comme son chef-d'œuvre. Il fut résolu que pour se procurer quelque argent et établir un premier contact avec le public, il donnerait trois concerts aux Italiens.

Je trouve les notes suivantes dans mon journal quotidien sur ces concerts.

26 janvier 1860. — Hier, premier concert de Wagner à la salle des Italiens. J'en ai été enthousiasmé; les fragments qu'il nous a donnés sont superbes. Cela procède en ligne directe de la dernière manière de Beethoven. L'ouverture du *Lohengrin* sort de la sonate 111. Ce qui me paraît surtout caractériser cette musique, c'est la profondeur intime, la pénétration, l'émotion douce et gracieuse, l'élévation, la pureté; tout part de l'âme et y va. Les gens habitués aux feux d'artifice de Rossini et aux coups violents de Meyerbeer doivent trouver cela fade et ennuyeux. Le succès a été relativement beau, malgré une pitoyable exécution par les chœurs et un peu de décousu dans l'orchestre. Il n'y avait eu que deux répétitions. Les artistes se sont montrés d'abord indignes; peu à peu, le maëstro les a gagnés, à la fin il les a enlevés.

1er février. — Deuxième concert de Wagner. « Il

n'aura personne », m'avait dit Berlioz au concert de Hans de Bulöw. Cette prophétie m'a consterné. Puis sont venus les articles injurieux, enfin le silence par Berlioz et ses mauvaises paroles à divers, notamment à Janin. J'ai compris alors que notre ami était perdu s'il n'avait pas une salle pleine ; je suis allé voir Belloni et Giacomelli, les entrepreneurs du concert, et je leur dit que je prenais sous ma responsabilité de remplir la salle à tout prix, que moi-même je distribuerais des billets tant qu'ils voudraient. En effet, j'ai reçu un certain nombre de loges que j'ai placées; ils en ont fait autant, et bien qu'on n'ait fait que 3000 francs de recettes (la première fois elle avait été de 5000), la salle était comble. Le succès a été assez grand, on a bissé deux morceaux; j'ai trouvé cette musique plus belle encore que la première fois. »

Challemel-Lacour se chargea moyennant 1 000 fr. de traduire les poèmes du *Vaisseau Fantôme*, de *Tannhauser*, *Lohengrin*, *Tristan et Iseult*, qui furent publiés en un volume.

Cependant la situation du maëstro devenait difficile. Liszt, dont la générosité égalait le génie, l'aidait de son mieux, mais le gouffre financier se creusait toujours : les concerts avaient laissé un déficit de 11 000 francs. Une amie de Liszt, Mme Kalergi, les paya.

Il fallut quitter la maison de la rue Newton expropriée : Wagner s'établit à un second étage de la rue d'Aumale, 3. Enfin vint l'ordre impérial de représenter *Tannhauser* à l'Opéra. Au milieu des répétitions, il fut atteint d'une fièvre typhoïde. Je l'assistai de mon mieux dans toutes ses épreuves. Il en fut très reconnaissant. Il m'écrivait le 12 mars 1861 :

« Mon excellent ami! — Comment trouver des expressions pour vous remercier de votre amitié vraiment si imméritée? Je suis tout honteux devant vous! Croyez-le bien, laissons passer encore ces derniers jours si pleins de tourment et d'ennui pour moi et renaissons alors à une existence plus digne et mieux faite pour les devoirs de l'amitié. A vous de cœur, « RICHARD WAGNER. »

Il avait chargé MM. Roche et Lindau de traduire le livret. Mécontent de Lindau, il le remplaça par M. Truinet, dit au théâtre Nuitter. Lindau lui intenta un procès. Je fus son avocat. Lindau était défendu par Marie, musicien très fervent, mais passionnément hostile au Marat musical. Il le persifla de son mieux. Je reproduis ma réponse d'après le journal *le Droit* du 7 mars 1861, parce qu'elle fournit quelques renseignements utiles pour la biographie de Wagner :

« Je comprends que M. Lindau désire être associé à l'œuvre d'un artiste tel que Richard Wagner, mais je ne crois pas qu'il mérite cet honneur. Richard Wagner n'est pas seulement un artiste, un grand artiste, c'est en même temps un galant homme. Il ne vient pas produire des lettres, comme M. Lindau, parce qu'avec un abandon de poète, il brûle facilement celles qu'il reçoit, et que, d'ailleurs, il était loin de s'attendre à un procès, mais il n'a pas l'habitude de contester la vérité, et il reconnaît comme vrais la plupart des faits exposés par mon éminent confrère avec tout le charme de sa parole. Mon office doit consister surtout à mettre ces faits à leur date, à les préciser, à les grouper, à les rattacher les uns aux autres, et c'est ainsi que, tout en restant d'accord avec mon confrère sur les

principales circonstances, j'aboutirai à des conclusions opposées aux siennes.

« M. Wagner est arrivé à Paris dans l'automne de 1859 : il venait tenter d'obtenir la représentation de ses opéras, pour leur donner la consécration toujours si précieuse du public parisien; ensuite, pour se donner à lui, si longtemps exilé, le plaisir d'entendre une de ses œuvres, qui, lui racontait-on, avait un grand succès en Allemagne.

« Avant tout, il fallait faire traduire son livret; M. Roche, poète charmant et musicien instruit, se présenta à lui, mais M. Roche ne savait pas l'allemand. On pensa d'abord à lui adjoindre M. Duvivier; mais celui-ci, croyant que le poème était écrit dans l'ancien allemand des *Nibelungen*, se récusa, et alors M. Roche présenta son ami, M. Lindau.

« Wagner donna son assentiment, et, voulant garder toute sa liberté d'action et ne pas s'absorber dans un travail matériel ingrat, il promit à ses traducteurs de leur abandonner une partie de ses droits d'auteur, non ceux sur la vente de la partition et du livret, mais ceux sur les représentations si leur travail réussissait et était reçu par l'Opéra. En outre, il leur recommandait la célérité. M. Lindau se conforma si peu à cette dernière recommandation que, lorsque l'administration de l'Opéra eut pris la décision libérale et intelligente d'ouvrir la scène française à une œuvre applaudie par tous les hommes impartiaux dans le pays de Mozart et de Weber, il n'en était arrivé de sa traduction littérale qu'au second acte ; et M. de Royer exigeant avec instance une traduction qui lui donnât une idée du poème, Lindau dut, tant il était incapable, prier M. Duvivier de faire dans une nuit le travail con-

sidérable qui restait. Aussi le poème ne put-il être livré à l'Opéra qu'incomplet et fautif.

« Quand il eut été repris par Lindau avec l'assistance de Roche, il ne devint pas meilleur. Dès que les premiers essais furent mis sous les yeux du maître, celui-ci s'aperçut que le travail se ressentait d'une grande inexpérience, qu'il accusait en outre une déplorable infidélité. Wagner fut donc obligé d'abandonner ses préoccupations artistiques pour venir en aide à ses traducteurs. Il organisa avec eux des conférences qui se prolongèrent souvent pendant des quatre et cinq heures. M. Roche faisait avec facilité des vers charmants ; mais à chaque instant il fallait s'arrêter pour prouver à M. Lindau qu'il s'était complètement mépris sur le sens de la phrase allemande, ou qu'il n'avait pas su la faire saisir assez nettement à son collaborateur français. Et souvent, quoique peu habitué encore à se servir de cette langue, c'était Wagner qui trouvait les tournures heureuses et les mots exacts. Malgré tous ces tracas, Wagner, qui tenait compte à Lindau de sa bonne volonté et de quelques services, ne songeait pas à le remplacer ; il se résigna à s'atteler à lui jusqu'à la fin.

« Mais le travail fini et présenté à l'Opéra fut refusé, les paroles étaient souvent faibles, souvent elles ne s'accommodaient pas au rythme musical. On objectait enfin que les récitatifs étaient en vers blancs. Wagner ne tenait nullement à ce qu'il en fût ainsi, et je démens formellement l'assertion contraire de M. Lindau. C'était ce dernier qui avait affirmé qu'il était impossible de transformer les vers blancs allemands en vers français. Voilà le motif unique pour lequel un moment il avait fait demander par M. Vaez à M. de Royer de se contenter

de vers blancs. Mais dès que M. de Royer lui eut offert ou plutôt imposé un collaborateur aussi expérimenté et d'un aussi grand talent que M. Nuitter, et que celui-ci eut déclaré que les vers blancs pouvaient disparaître, il n'opposa aucune résistance à un changement qui lui paraissait plutôt favorable. M. Nuitter ne s'est pas borné à cette modification ; il a refait, avec beaucoup d'art, toute la traduction primitive ; il n'en a conservé que quelques beaux vers dus à M. Roche. »

Mᵉ Émile Ollivier, après cet exposé des faits, entre dans la discussion, et il établit successivement que le refus de l'Opéra a délié Wagner de tout engagement envers MM. Lindau et Roche ; qu'en droit, traduire sous la direction de l'auteur, peut donner ouverture à une action en indemnité, mais non au droit de collaboration, ni au privilège d'avoir son nom sur l'affiche, malgré l'auteur de la musique :

« Mon adversaire a paru redouter la force de l'argument tiré du rôle secondaire de la traduction dans un opéra. Et pour le détruire d'avance, il vous a dit : traduire un poème écrit dans le système de Wagner est une œuvre particulièrement difficile, et il a essayé de vous exposer ce système. Qu'il me permette de lui dire qu'il n'y a pas réussi. Ce n'est pas ici le lieu de s'élever contre toutes les banalités injustes que la prévention répand contre le *Tannhauser*, d'expliquer ce mot fameux : *La musique de l'avenir*. Au surplus, j'aime cette qualification. Donnée par les ennemis et les envieux, elle peut être acceptée par les admirateurs et les amis. Oui, la musique de Wagner est la musique de l'avenir en ce sens qu'elle vivra encore quand depuis longtemps on aura oublié

jusqu'au nom de ceux qui l'attaquent avec tant de passion. »

Pour faire comprendre le rôle que Wagner attribue à la musique dans un opéra, Me Émile Ollivier cite la page suivante de la préface à la traduction de ses quatre poèmes :

« Vous entendez nos agréables dilettanti s'écrier incessamment et de leur voix la plus perçante : La mélodie ! la mélodie ! Ce cri est pour moi la preuve qu'ils puisent leur idée de la mélodie dans des œuvres où se rencontrent, à côté de la mélodie, des passages sonores sans mélodie aucune, et qui servent avant tout à mettre la mélodie, telle qu'ils l'entendent, dans ce jour qui leur est si cher. L'opéra réunissait en Italie un public qui consacrait sa soirée à l'amusement, et se donnait entre autres amusements celui de la musique chantée sur la scène. On prêtait de temps en temps l'oreille à cette musique lorsqu'on faisait une pause dans la conversation ; pendant la conversation et les visites réciproques d'une loge à l'autre, la musique continuait; son emploi était celui qu'on réserve à la musique de table dans les dîners d'apparat, savoir : d'animer, d'exciter par son bruit l'entretien qui languirait sans elle. La musique qui est jouée dans ce but et pendant ces conversations, forme le fond proprement dit d'une partition italienne ; au contraire, la musique qu'on écoute réellement ne remplit pas peut-être un douzième de la partition. L'opéra italien doit contenir au moins un air qu'on écoute volontiers ; pour son succès, il faut que la conversation soit interrompue et qu'on puisse écouter avec intérêt au moins six fois. Mais le compositeur qui sait fixer l'attention des auditeurs sur sa musique jusqu'à douze fois est

déclaré homme de génie et vanté comme un créateur de mélodie inépuisable. Maintenant qu'un tel public se trouve tout à coup en présence d'un ouvrage qui prétend à une égale attention pendant toute sa durée et pour toutes ses parties ; qu'il se voie arraché violemment à toutes les habitudes qu'il porte aux représentations musicales ; qu'il ne puisse reconnaître pour identique avec sa mélodie bien-aimée ce qui ne saurait, dans l'hypothèse la plus heureuse, lui paraître qu'un ennoblissement du bruit musical, de ce bruit qui, dans son emploi le plus naïf, lui facilitait autrefois une conversation agréable, tandis qu'il l'importune aujourd'hui de sa prétention d'être entendu réellement ; le moyen de savoir à ce public mauvais gré de sa stupeur et de son épouvante ? A coup sûr, il demanderait à cris redoublés sa douzaine ou sa demi-douzaine de mélodies, ne fût-ce qu'afin que la musique, *par intervalles*, amenât et protégeât la conversation, la chose capitale assurément d'une soirée d'opéra.

« La musique de Wagner n'est donc pas l'absence de mélodie, mais la mélodie *continue* à la place de la mélodie *par intervalles*. Prenez le morceau le plus remarquable des chefs-d'œuvre de Rossini, le sublime trio de *Guillaume Tell*, comparez-le à la *Prière d'Elisabeth* et au chant de *Wolfram* dans le troisième acte de *Tannhauser*, et dites si la musique du maëstro allemand ne peut pas, au point de vue purement mélodique, braver la comparaison avec la musique de l'illustre Italien, et si le génie de l'un n'égale pas le génie de l'autre. »

Le tribunal, débouta M. Lindau de sa demande, lui réservant toutefois les droits pécuniaires que

son travail de traduction, fait en commun avec M. Roche, justifiait.

III

DISCOURS D'ÉMILE OLLIVIER CONTRE L'IMPOT SUR LE REVENU, 21 JUIN 1862

L'honorable M. Magne a reproché à mon honorable ami M. Picard de n'avoir pas assez compris ce qu'il y avait à la fois de légitime et de bienfaisant dans l'impôt public ; il est entré à cet égard dans des explications pleines de netteté, que je ne rappelle que pour déclarer que je m'y associe complètement. Il est en effet évident que dans toute société coexistent deux ordres de services distincts : les services publics et les services privés. Les uns sont aussi nécessaires que les autres ; si la préférence devait être accordée à l'un des deux, évidemment ce serait aux services publics qu'il faudrait la donner. C'est grâce à eux que la justice est rendue, que l'ordre est maintenu ; c'est grâce au mouvement général dont ils sont les moteurs, que les intérêts privés peuvent naître, se produire et se faire respecter. Or, qu'est-ce que l'impôt ? L'impôt n'est rien autre chose que la quote-part que chacun de nous apporte dans les caisses de l'État en échange des inappréciables bienfaits qu'il nous accorde et nous assure. L'impôt est donc non seulement utile et nécessaire, il est bienfaisant ; il ne doit jamais être attaqué dans son principe. Il est la condition même de la vie sociale. (*Vive approbation.*)

Seulement, Messieurs, dans ce monde, pas plus

en matière d'impôts qu'en toute autre, il n'existe rien ni d'absolument bon ni d'absolument mauvais; il est très possible que les services publics ne soient remplis que d'une manière trop dispendieuse, ou bien encore que les services publics aient le tort d'empiéter et d'accaparer ce qui doit être réservé aux services privés; dans ce cas, l'impôt est un malheur. L'impôt mal employé ou excessif est un malheur par cette raison profonde que Vauban donnait dans la *Dîme royale*, et qui, en quelques mots, exprime exactement notre pensée : « Il est constant, disait-il, que plus on tire des peuples, plus on ôte d'argent du commerce, et que celui du royaume le mieux employé est celui qui demeure entre leurs mains, où jamais il n'est inutile ni oisif. » Conséquemment, quand les services publics sont assurés, faire que l'impôt pèse le moins lourdement possible sur les populations afin que le capital ne soit pas diminué dans les mains de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, voilà ce que la science demande aux hommes politiques. Pour atteindre ce résultat, il est nécessaire qu'on discute sévèrement la quotité et l'assiette de l'impôt, qu'on le contienne, qu'on l'empêche de s'accroître démesurément, et qu'on veille à ce que son emploi ait toujours lieu pour un office public. Ceux qui se sont écartés de cette direction et qui ont soutenu que, quelle qu'en fût la quotité, il était un excellent placement, ont eu tort. Mon honorable ami a voulu répondre à cette erreur. Tels sont les termes dans lesquels sa pensée doit être contenue, elle ne doit être étendue ni en deçà ni au delà, sous peine de la faire aboutir à une thèse inadmissible.

Ce premier point établi, je m'explique sur les propositions d'impôts nouveaux qui n'ont pas trouvé

accueil auprès des commissions du budget, mais qui, chaque année, sont très énergiquement défendues dans cette Chambre ; je veux parler de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur certaines valeurs mobilières.

Ceux qui ont soutenu ou préconisé l'impôt sur le revenu ont toujours tourné leurs yeux vers l'Angleterre. L'*income tax* qui fonctionne, et tel qu'il fonctionne en Angleterre, voilà ce qu'ils nous proposent, ce qu'ils nous conseillent d'introduire dans nos institutions financières. Les personnes qui soutiennent un pareil projet ne se sont pas rendu compte de la différence radicale, fondamentale, qui existe entre l'*income tax* tel qu'il est en Angleterre, et l'*income tax* tel qu'il serait si l'on venait à l'introduire dans notre mécanisme financier, en le superposant aux taxes que nous supportons déjà. Lorsqu'en 1842 Robert Peel fit admettre l'impôt sur le revenu, il se trouvait en présence d'une aristocratie puissante et nombreuse, jouissant, presque à l'égal de notre ancienne noblesse française, d'une foule d'exemptions d'impôts. En Angleterre, en effet, comme l'a très bien dit notre honorable collègue M. Auguste Chevalier, l'année dernière, il n'existe ni impôt foncier, ni rien qui ressemble à nos contributions directes, si l'on en excepte l'impôt sur les maisons. Robert Peel, voulant améliorer le sort des classes populaires, qui supportaient presque toutes les dépenses publiques sous la forme de contributions indirectes, se crut dans le droit et dans la nécessité d'atteindre l'aristocratie par l'impôt sur le revenu, et pour la soumettre aux charges communes, il introduisit l'*income tax* non pas comme un impôt permanent, mais à titre de mesure extraordinaire et comme un impôt tempo-

raire (Plusieurs membres : *C'est cela! Très bien!*), qui jamais n'a pris une place définitive et incontestée dans les institutions anglaises.

Ces deux circonstances de fait établies, et elles sont incontestables, je dis aux novateurs qui nous offrent l'impôt sur le revenu : la première condition pour que vous soyez écoutés, pour que vos projets soient discutés, c'est que vous ayez, dans vos plans de réforme, un premier article ainsi conçu : « Toutes les contributions directes actuelles sont abolies : toutes les formes par lesquelles le revenu est actuellement atteint sont détruites. » Ceci fait, vous proposerez un impôt unique et général sur tous les revenus. Ah ! je comprends cette attitude ! En la prenant, on ne tire pas, comme disait Vauban, on ne tire pas d'un sac deux moutures, ou, comme le disait Turgot, on ne fauche pas plus que l'herbe. On se place dans un système net, et, je l'avoue, quoique je ne l'admette pas, très séduisant à son premier aspect et qui ne m'inspire aucune des terreurs que M. Segris a exprimées avec tant d'éloquence que je serais désolé qu'il ne les eût pas éprouvées, encore que je ne les partage pas. Sans être ni un démagogue ni un homme de désordre, on peut non seulement discuter l'impôt sur le revenu tout aussi bien que les autres impôts, mais encore l'admettre en compagnie d'hommes aussi considérables que M. Passy, M. de Parieu, l'honorable vice-président du Conseil d'État. Quant à moi, j'avoue que je ne suis pas encore converti par cette raison, entre autres, d'une force et d'une évidence jusqu'à présent irréfutables, qu'on n'a pas encore proposé un moyen acceptable de pratiquer l'impôt sur le revenu. Il n'y a qu'un seul moyen commode et je

dirai satisfaisant pour la dignité humaine : la déclaration personnelle du contribuable ; quelque chose d'analogue, sinon d'identique, à ce qui se pratiquait autrefois à Genève à propos de la taxe des gardes, alors que chaque citoyen se présentait à l'hôtel de ville et déposait dans un coffre fermé la taxe qu'il estimait proportionnelle à son revenu. Heureux les peuples chez lesquels de pareilles institutions peuvent fonctionner ? (*On rit.*) Mais je crois pouvoir dire, sans être accusé d'un scepticisme excessif, que nous n'en sommes point encore là... (*Nouveaux rires.*) Si on s'en tenait à la déclaration des contribuables, l'impôt sur le revenu deviendrait, par son inégalité, le plus monstrueux de tous les impôts ; l'honnête homme venant déclarer la vérité et supportant ainsi tout le fardeau, et le fripon mentant et se déchargeant de sa part équitable dans la contribution sociale. (*Marques d'approbation.*)

Il faudrait donc, à côté de la déclaration personnelle, établir un contrôle, et, par une imitation de ce qui a lieu pour l'impôt sur les boissons, organiser un exercice sur les personnes, une vérification de la déclaration personnelle. Je ne suis pas pour ces procédés. Notre système d'impôts est vicieux en bien des points : l'égalité qui est son idéal rationnel est loin d'avoir été atteinte. Aussi chaque fois qu'on me proposera des moyens pratiques d'amélioration, je les étudierai et je les appuierai dès qu'ils devront réaliser un progrès matériel et surtout un progrès moral. Mais je ne trouve pas ces conditions réalisées dans l'impôt sur le revenu, du moins dans les propositions formulées jusqu'à présent [1].

1. On n'avait pas eu encore l'idée dans ce temps-là de

Je suis confirmé dans cette opinion, quand je me rappelle le système auquel sont arrivés en Angleterre les esprits les plus éminents, soit dans l'ordre pratique, soit dans l'ordre purement scientifique. M. Stuart Mill est un des hommes les plus éminents dans la science économique. Son traité d'économie politique est une merveille de pénétration, de science; il jouit en Angleterre et partout ailleurs d'une autorité incontestée; c'est de plus un esprit très libre, ouvert à tout, nullement effrayé par la considération qu'il s'agit d'une nouveauté. Or, M. Stuart Mill est arrivé à cette conclusion sur l'impôt du revenu, qu'il faut le conserver uniquement comme un moyen extraordinaire, pour les circonstances exceptionnelles; qu'il ne peut devenir une institution régulière. Je suis très frappé quand, à côté de l'opinion de l'homme de la théorie, je vois l'homme de la pratique, M. Gladstone, ce financier dont on ne peut prononcer le nom qu'avec une respectueuse admiration, cet homme d'État éloquent dont les exposés sont chaque année accueillis par de justes applaudissements; quand je vois M. Gladstone arriver à la même conclusion que M. Stuart Mill et n'admettre l'impôt sur le revenu que comme un expédient, une ressource exceptionnelle, et non comme un rouage normal. Ces témoignages considérables sont pour moi des raisons décisives. L'impôt sur le revenu appartient

charger le fisc de déterminer sur les apparences ou les *renseignements*, le taux du revenu. Par ce procédé monstrueux qui nous reporte aux plus détestables pratiques du despotisme des Médicis et de notre ancien régime, le parti qui est aux affaires peut dépouiller à son aise ses ennemis, *car la preuve d'un fait négatif étant impossible*, il n'existe aucun moyen de contredire l'estimation arbitraire du fisc et d'en démontrer la fausseté.

encore à la théorie; jusqu'à ce qu'elle ait résolu des objections auxquelles je ne vois pas de réponse, je ne crois pas que des hommes d'État puissent le prendre en considération et tenter son établissement.

J'arrive, Messieurs, à la proposition de nos honorables collègues, MM. Granier de Cassagnac et Roques-Salvaza. Il faut avant tout être juste envers ces messieurs, reconnaître qu'évidemment leur projet n'est pas un impôt sur le revenu. Je dis plus : je suis convaincu qu'ils sont d'une sincérité parfaite lorsqu'ils se défendent vivement d'avoir voulu établir quoi que ce soit qui fût même un acheminement vers ce genre d'impôt. Non seulement ils ne proposent pas un impôt général sur le revenu, mais ils ne veulent même pas un impôt sur une espèce de revenu, le revenu mobilier; ils n'atteignent pas toutes les valeurs mobilières; parmi les valeurs mobilières, ils distinguent celles qui peuvent être matériellement saisies de celles qui échappent à la vision directe. Ces dernières, par exemple les créances chirographaires, les titres qui sont en portefeuille, qu'on ne pourrait connaître que par recherches inquisitoriales, nos honorables collègues déclarent qu'ils ne veulent pas les soumettre à leur impôt; ils ne veulent atteindre que les valeurs en quelque sorte publiques, comme la rente, les obligations de chemins de fer, qui ne peuvent pas se dissimuler et qui n'ont pas besoin d'être recherchées. Je crois rendre très fidèlement leur pensée. (M. Roques-Salvaza : *Parfaitement.*) Après avoir résumé la pensée de nos honorables collègues, j'ajoute qu'il ne faut pas la traiter avec un dédain trop superbe; qu'il ne faut pas la repousser sans examen et de sentiment, si j'ose dire

ainsi, car au fond de cette proposition, il y a une pensée bonne et une pensée juste. La pensée bonne et la pensée juste, la voici :

Notre organisation financière a pris naissance en même temps que notre organisation législative. Les éléments en ont été élaborés par la Constituante, et la forme actuelle en a été précisée sous l'Empire. A cette époque, parmi les jurisconsultes comme parmi les financiers, il était un axiome courant et qui ne subissait guère de contradiction : *Mobilium vilis possessio*, les meubles, possession de peu d'importance. De sorte que quand il s'est agi, par exemple, de décider, dans les mariages célébrés sans qu'un contrat de mariage les précédât, ce qui entrerait ou non dans la communauté, on a distingué suivant que les époux possèdent des immeubles ou des meubles. Les immeubles ne tombent pas dans la communauté. Les meubles, au contraire, y tombent, parce qu'en général ils sont présumés de peu d'importance. Le même raisonnement a été fait en matière financière : le législateur, après être parti de cette idée que toutes les espèces de revenus devaient être atteintes, aussi bien les revenus immobiliers que les revenus mobiliers, a cru que la contribution personnelle et mobilière suffirait pour atteindre les revenus mobiliers dans une proportion exactement proportionnelle à celle dont les revenus immobiliers sont atteints par la contribution foncière et les revenus des consommateurs pauvres par les contributions indirectes.

Depuis ce temps les situations ont bien changé ; la fortune mobilière a grandi au delà de toute espérance. Aujourd'hui, on doit reconnaître que, soit l'impôt direct, soit les impôts qui la frappent d'une

manière indirecte, ne pèsent pas sur elle dans des proportions aussi considérables que l'impôt foncier pèse sur la propriété... (*C'est vrai! C'est vrai!*) et que l'impôt de consommation pèse sur la généralité des citoyens. Loin de nier cette vérité évidente, il faut que, dans la Chambre comme dans le pays, tous les bons et sages esprits recherchent sans se lasser les moyens les plus équitables de faire disparaître une disproportion qu'on a exagérée, mais qui manifestement existe. (*Très bien! Très bien!*)

Des projets divers ont été présentés; leur examen m'écarterait du plan que je me suis tracé; je dois me borner aujourd'hui à juger le projet présenté par MM. Roques-Salvaza et Granier de Cassagnac. Il n'atteint pas le but légitime que leurs auteurs se sont proposé. Les raisons principales en ont été fournies avec une grande clarté par l'honorable M. Segris et par l'honorable M. Magne. Y revenir serait superflu. Tous les deux ont établi, d'une manière qui a dû vous satisfaire, que l'impôt qu'on vous proposait avait le premier inconvénient de consacrer une inégalité, puisque, atteignant certains capitaux, il en respectait d'autres; qu'il était contraire à la convention, puisque, soit qu'il s'agisse de valeurs industrielles, soit qu'il s'agisse de la rente, un contrat existait, contrat dont le respect s'imposait à tous. Ils ont ajouté enfin que, dans l'avenir, en présence d'un État qui a besoin de maintenir son crédit, en présence de sociétés, de compagnies de chemins de fer qui sont obligées de faire un appel incessant au public, il était téméraire de songer à un impôt qui porterait atteinte au crédit sous toutes les formes.

A ces raisons, Messieurs, je n'ai rien à ajouter; je veux seulement les corroborer par deux consi-

dérations qui me paraissent devoir écarter toute espèce d'hésitation dans les esprits qui pourraient n'être pas convaincus encore.

La première considération est que, lorsqu'il s'agit de la rente, par exemple, il y a, si je pouvais me servir d'un terme philosophique, antinomie, incompatibilité, impossibilité d'accoupler ces deux idées : la rente et un impôt. Sur la rente, on peut faire tomber une confiscation, mais non un impôt. Supposez un gouvernement quelconque décidant par une loi que tous les porteurs d'un coupon de rente de 1 000 francs auront à supporter un impôt de 50 francs. Que se passera-t-il lorsque le porteur se présentera à la Bourse avec sa rente nominative de 1 000 francs et qu'il voudra la vendre? L'acheteur lui répondra : « Je veux bien l'acheter, mais déduction faite de l'impôt que je vais supporter; votre titre qui valait, avant l'impôt, 1 000 francs, ne vaut plus que 950 francs; par conséquent, je ne veux le payer que 950 francs. » Désormais ce titre se transmettra ainsi de main en main, au taux réel de 950 francs. Quel sera donc celui sur lequel sera tombé exclusivement l'impôt ? Le détenteur actuel de la rente, au moment où l'on aura établi cet impôt. Lui seul subira sur sa créance une confiscation de 50 francs. Les détenteurs postérieurs en seront exempts. (*C'est cela ! Très bien !*)

J'aborde l'autre considération. Ce qui fait la puissance d'une nation, quoiqu'on l'ait dit souvent, il faut le rappeler toujours, c'est l'abondance du capital. Le capital, c'est le travail ; le travail, c'est la richesse et l'ordre. Ceci étant, croiriez-vous prudent de troubler les capitaux par un impôt de ce genre ? Ah ! la terre est immobile ; vous pouvez la frapper, elle ne s'enfuira pas ; mais le capital,

il a des ailes ; pour lui, il n'y a pas de patrie ni de frontières ; quand on le frappe dans un pays, il émigre dans un autre ; il va où il trouve des profits supérieurs et sûrs. Il est donc bien dangereux de toucher légèrement à ces matières. Il n'en existe pas de plus délicates. C'est surtout dans ce domaine que se déclarent les paniques irrésistibles ; c'est dans ce domaine qu'on voit tout à coup à l'abondance et à la confiance succéder la pénurie et la frayeur. (*Très bien !*)

D'ailleurs ces idées ne sont pas nouvelles ; non seulement elles ont été souvent présentées dans les assemblées, mais, il est malheureux qu'on soit obligé de le dire, elles ont été pratiquées. L'abbé Terray, qui a laissé à cause de cela une triste célébrité, établit sous l'ancienne monarchie une retenue du dixième sur les rentes, sous le nom d'imposition. Seulement, Messieurs, c'était un cynique, et, en cette qualité, il appelait les choses par leur nom, même quand c'était lui qui les faisait. (*On rit.*) Il rencontra un jour un des créanciers qui avaient été victimes de sa retenue : « Oh ! Monseigneur, lui dit ce malheureux, quelle injustice vous nous avez faite ! — Eh ! qui vous parle de justice ? » répondit l'abbé Terray. Il jugeait ainsi sa mesure ! (*Nouveaux rires.*)

Sous la Constituante, la proposition d'imposer les rentes fut également présentée. L'Assemblée la rejeta. Mirabeau s'était fait inscrire ; son tour n'étant point venu, il voulut laisser par écrit son opinion, il la fit imprimer. Je l'ai dans les mains, cet admirable discours ; j'engage tous ceux que cette question peut préoccuper à le lire, et je demande à la Chambre la permission de mettre sous ses yeux les belles paroles qui en sont en quelque sorte le

résumé. Je suis heureux de placer ainsi un grand principe d'honnêteté publique sous la protection du génie le plus éclatant de la Révolution française.

« La nation, dit-il, peut être envisagée sous deux rapports, qui sont absolument étrangers l'un à l'autre. Comme souveraine, elle règle les impôts, elle les ordonne, elle les étend sur tous les sujets de l'empire; comme débitrice, elle a un compte exact à rendre à ses créanciers, et ses obligations, à cet égard, ne diffèrent point de celles de tout débiteur particulier. Cependant, nous voyons ici qu'on abuse de cette double qualité réunie dans la nation : d'un côté, elle doit ; de l'autre, elle impose. Il a paru commode et facile qu'elle imposât ce qu'elle doit ; mais il ne s'ensuit pas de ce qu'une chose est à notre portée, de ce qu'elle est aisée à exécuter, qu'elle soit juste et convenable ; souvent même cette facilité ne fait que rendre l'injustice d'autant plus choquante, et c'est précisément le cas dont il s'agit [1]. »

Voilà, Messieurs, le dernier mot sur la question. Je vous demande pardon d'y avoir insisté. Je n'avais pas à vous convaincre ; mais j'ai parlé ici pour que ma parole soit accueillie au dehors, par ceux qui partagent mes opinions, qui ont des tendances et des aspirations semblables aux miennes; je ne veux pas, s'ils n'ont pas le temps d'approfondir ces

1. A l'argument tiré du poids de l'impôt foncier, Mirabeau répondait : « 1° Quand les terres s'achètent, quand elles se transmettent dans les partages, on compte sur la taxe qu'elles payent ; et c'est déduction faite de leur taxe qu'on évalue leur revenu et le capital qu'il représente, de sorte qu'il est vrai de dire que les impositions territoriales sont plus à la charge du fonds que des propriétaires. »

difficiles matières, qu'ils se laissent entraîner, par des apparences spécieuses, à soutenir de mauvais projets... (*Très bien! très bien!*) Dans toutes les opinions, dans tous les partis, il faut ne jamais oublier que les longues défaites sont préférables au succès quand on le demande à des moyens équivoques. Sur nos programmes, — je désire qu'il en soit ainsi sur les programmes de tous ceux qui se respectent, — je ne veux jamais voir inscrits que des principes légitimes et d'une application possible. (*Nouvelles marques d'approbation.*)

IV

MADAME CORNU

Mme Cornu a légué à Renan les lettres qu'elle avait reçues de l'Empereur, Renan les a laissées à la Bibliothèque nationale. Je reproduis deux de ces lettres. Elles indiquent qu'au moment même où les relations furent les plus amicales, Mme Cornu ne joua jamais auprès de son parrain le rôle d'Égérie.

Ham, le 28 août 1841.

Ma chère Hortense,

Comme je vous l'ai déjà dit, rien de vous ne saurait me fâcher, car je connais la tendre sollicitude qui dicte vos jugements, vos conseils et vos paroles. J'aime d'ailleurs à ce qu'on me dise son avis, quitte à moi à le réfuter et à m'expliquer lorsque je tiens à l'*opinion du préopinant* (style parlementaire).

Je commence d'abord par vous dire que toutes vos réflexions sont très justes, et que je les approuve comme thème général; mais vous me permettrez de vous dire

qu'elles n'ont aucune espèce de rapport avec le petit service que je vous demandais.

En 1840, un acte sanglant et lâche a été commis par des gardes nationaux de Boulogne contre un Bonaparte, contre des hommes portant un drapeau tricolore surmonté d'un aigle. En 1841, ces mêmes hommes, qui se sont couverts du sang de vieux soldats de l'Empire; le maire qui se réjouissait le 6 août 1840 qu'aucun ne pût échapper à la mort, le sous-préfet qui, devant la Chambre des pairs, disait que le drapeau impérial n'était pas un drapeau national, tous enfin se parent de ces mêmes emblèmes et de ces mêmes souvenirs pour cacher dans un hommage sans foi leur turpitude et leur bassesse.

Et dans toute la presse française il ne se trouve pas un cœur assez indépendant pour flétrir cette honteuse comédie! Un journal anglais le tente, et personne en France *n'ose* le reproduire, et pour expliquer tant de pusillanimité, on affecte les grands sentiments, et le silence de la peur est représenté comme le résultat d'une profonde politique!

On craint *de désarmer et de flétrir* la garde nationale, mais est-ce que les journaux n'ont pas tous flétri l'acte inhumain de 1840!

On dit que répondre aux réflexions d'un journal étranger, c'est prouver que les étrangers me soutiennent! Oui, si cette réflexion était en faveur de mes *prétentions politiques*, mais lorsqu'elle n'est au contraire qu'en faveur de l'homme privé, elle ne prouve qu'une chose, c'est que, là où j'ai vécu, je me suis fait des amis. La sympathie que les Suisses m'ont montrée en 1838 devait donc aussi me dénationaliser! L'enthousiasme des Anglais en faveur du maréchal Soult, en 1837, devait donc aussi le dépopulariser, au lieu de produire l'effet contraire!

Non, ce qui est flétrissant pour un homme, c'est lorsque les étrangers louent ses actions politiques en rapport avec leurs intérêts, car c'est alors une preuve évidente qu'il favorise la cause ennemie au détriment de son pays.

Croyez bien, ma chère Hortense, et là est le seul et unique *mensonge* de mon nom, c'est qu'en France tout le monde peut être accusé d'être en connivence avec l'étranger excepté moi, parce qu'en France, personne n'a des intérêts aussi opposés aux leurs que moi, parce qu'en France, personne n'est aussi intimement lié de souvenir à leurs défaites que moi, et personne n'a supporté avec plus de douleur le

poids accablant de leurs victoires. Waterloo est un nom qui réjouit au fond du cœur les puissants du jour car, sans cette catastrophe, ils ne seraient pas rentrés en France. Waterloo est un nom qui réjouit les élèves de l'école des Benjamin Constant, des Guizot et des Lafayette, car sans cela ils n'auraient pas eu, en 1815, cette Charte empruntée à l'Angleterre qui était le rêve de leur vie, le beau idéal de leurs espérances; mais pour moi comme pour le peuple français, Waterloo est un souvenir poignant qui encore me fait dresser les cheveux sur la tête, car cette défaite fut le signal de la chute de la puissance française, et en même temps le commencement de tous les malheurs de ma famille; elle fut la ruine de la cause nationale, comme elle fut la sentence de mort de l'homme immense dont je porte le nom.

C'est donc dans cette conformité d'intérêts avec le peuple français qu'est ma force, et elle existe non seulement dans mon esprit et mon cœur, mais dans mon sang, dans ma chair, dans mes os, et toutes les presses étrangères retentiraient de mon éloge, qu'elles n'entameraient pas ma nationalité, parce qu'on change quelquefois les sentiments, mais qu'on ne change pas les natures.

Quant à la grâce que demande pour moi le journal anglais, je lui en suis reconnaissant comme homme, quoique pour rien au monde je ne voulusse qu'elle eût lieu; mais je ne demande pas mieux qu'il en parle, parce que je sais très bien que son article n'aura pas l'influence de me faire mettre en liberté.

Passons maintenant à un sujet plus doux; je vous remercie de vos confitures qui étaient très bonnes. M. L. Blanc m'avait déjà envoyé son article avant vous et je l'en ai fait remercier par M. Desportes. Vous me ferez plaisir de donner ma brochure au conservateur de la bibliothèque. Je serais charmé de souscrire pour le monument en l'honneur du général Decaen; mais dans ma position, je crois devoir m'abstenir de semblables démonstrations.

Vous voyez, ma chère filleule, que je tiens à votre opinion, puisque j'y réponds si longuement : recevez, avec mes remerciements pour le véritable intérêt que vous me portez, l'assurance de mon amitié.

Votre affectionné parrain,

NAPOLÉON LOUIS.

Ham, 19 septembre 1845.

Ma chère Hortense,

Je profite d'une occasion pour répondre à votre grande lettre ; ma réponse portera sur deux points, le premier relatif à ma position vis-à-vis mon cousin, le second relatif à ma position en général.

1° Vous savez que mon cousin N... est le seul membre de ma famille que j'aime et que j'estime à cause de ses qualités. Je crois qu'il me rend les mêmes sentiments ; cependant j'ai bien pensé que, poussé par diverses influences, son voyage en France réveillerait en lui des idées d'ambition ; mais que m'importaient ses propres intentions pourvu qu'il n'en apparût rien au public ? Car il n'y a rien de plus déplorable que de montrer que, même en famille, on n'est pas d'accord ; or la seule manière d'empêcher cette espèce de scission, c'était de montrer mon cousin comme mon ami intime, mon représentant pour ainsi dire. Lui-même d'ailleurs sentait qu'il ne pouvait guère se présenter autrement, de sorte donc que, par amitié d'abord, par politique ensuite, il me convenait de ne pas montrer le plus léger déplaisir de son séjour à Paris.

Cependant, dès le principe, ainsi pendant votre séjour ici (je vous en parlai même) je reçus des lettres un peu exagérées, il est vrai, où on se plaignait déjà de sa conduite vis-à-vis de moi. Ces plaintes m'étant encore revenues indépendamment de vos communications, je crus utile de lui faire comprendre directement que je savais tout ce qu'il disait et faisait ; mais en même temps je lui disais que nous ne pouvions séparer notre cause et que, d'ailleurs, par attachement, je chercherais toujours à lier ensemble nos deux destinées.

J'ajoutais, en outre que je croyais bien qu'il n'y avait rien à faire aujourd'hui ; que ce n'était que par l'armée qu'il y avait quelques chances de réussite ; mais qu'ayant échoué deux fois, j'étais décidé maintenant à attendre tranquillement les événements. Voici le résumé de ma conduite : je ne vois là dedans aucun des écueils dont vous me parlez. Si mon cousin dit que je n'entends rien à l'opinion de la France, c'est qu'il a intérêt à le dire ; mais je ne vois pas sur quoi il peut baser son jugement. Mais si ma dernière lettre lui a déplu, je crois que vous devriez me permettre de lui dire

que j'ai appris par vous qu'il donnait à mes paroles un sens que je n'avais jamais songé à leur donner. Il m'a écrit avant de partir une lettre tout aimable, disant que je ne devais jamais douter de lui. Voilà pour mon cousin. Mais maintenant permettez-moi de vous dire que la seule chose qui m'ait blessé dans votre lettre, c'est que *vous aussi* vous ayez compris mes paroles de travers. Comment! dire à mon ami et cousin : si j'arrive, je ferai cause commune avec toi, nous travaillerons ensemble à la même œuvre, c'est, suivant vous, une déclaration d'*impérialisme* ! J'avoue que, de votre part, cela me passe ; et si vous, avec votre esprit, votre cœur, vous êtes capable d'interpréter ainsi des paroles si inoffensives, que feront donc les indifférents et les imbéciles ? Il y a de quoi désespérer de jamais pouvoir exprimer sa pensée sans qu'elle soit torturée, défigurée, entièrement travestie. Eh quoi ! Dire ce que vous avez vous-même dit cent fois, ce que tout le monde dit : c'est que sans l'armée il n'y a rien à faire ; dire : si *j'arrive jamais*, j'aurai besoin de toi, de ton amitié, de tes capacités ; c'est avoir des *arrière-pensées de dynastie, de despotisme, de je ne sais quoi !* En vérité, ma chère Hortense, il n'y a pas de milieu : ou je suis un imbécile, ou vous avez été en proie à la plus étrange hallucination ! Quant à Degeorges, c'est très bête de sa part d'aller répandre que j'ai changé d'opinion, parce que lui, effrayé par ses confrères, m'a fait dire qu'il ne voulait plus de mes articles. Vraiment, il y aurait de quoi prendre la politique en grippe, en voyant sur quelles données fragiles reposent les réputations ; mais heureusement je ne m'effraye pas de si peu ; j'ai vu pour moi les plus effrayants naufrages sans crainte, et sans désespérer de l'avenir, parce que j'ai au fond du cœur le seul soutien, le seul guide certain dans des positions exceptionnelles, la foi dans ma mission. Que de fois j'ai déjà vu sans pâlir le flux de l'opinion se détacher de moi, et toujours je l'ai vu revenir sans m'étonner, ni sans m'enorgueillir de cet heureux reflux.

Je crois qu'il y a certains hommes qui naissent pour servir de moyen à la marche du genre humain, comme ces animaux qui naissent, soit pour détruire d'autres animaux plus nuisibles qu'eux, soit pour servir de germes, quand ils sont morts, à d'autres êtres plus perfectionnés. Je me considère comme un de ces animaux, et j'attends avec résignation mais avec confiance le moment, ou de vivre de ma vie providentielle, ou de mourir de ma mort fatale, persuadé que, des

deux manières, je serai utile à la France d'abord, à l'humanité ensuite. Voyant les choses ainsi, je me préoccupe bien des mille incidents qui préparent cet avenir, mais je m'en préoccupe sans m'en inquiéter. Lorsque je vois l'orage venir, je plie mes voiles, je ferme mes sabords et j'attends; mais il faut définitivement qu'aujourd'hui je plie mes voiles, car voici l'heure où la personne chargée de cette lettre doit partir.

J'ai reçu une charmante lettre de Mme George Sand, qui s'excuse de ne pas vous avoir encore répondu.

Croyez, ma chère Hortense, que malgré votre hallucination je vous aime toujours de même.

Recevez-en la nouvelle assurance.

NAPOLÉON.

L'extrait d'une des lettres de Mme Cornu à l'Empereur indique la nature des relations rétablies entre eux :

« Sire... Puis-je demander un moment d'audience à Votre Majesté pour lui soumettre quelques suppliques? Je tenterai l'aventure d'être reçue ou demain lundi, ou mardi, vers cinq heures. Je prie Votre Majesté de daigner agréer l'hommage de ma respectueuse affection.

« Sa soumise filleule, — HORTENSE CORNU. — 18 janvier 1864. »

V

ERRATA DU IVe VOLUME

Page 147, lignes 16 et 17, lire : face à l'ouest, met les IIIe et IVe corps derrière en réserve.

Page 300, ligne 23, lire : 1598.

Page 359, ligne 6, lire : évêque d'Arras.

Page 594, ligne 31, lire : à l'annexion de la Toscane.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE X

L'INAUGURATION DE L'EMPIRE LIBÉRAL
LE DÉCRET DU 24 NOVEMBRE 1860

CHAPITRE PREMIER

LA SESSION DE 1860

Pages.

§ 1. — Modifications qu'opèrent dans les sentiments de la majorité le traité de commerce et la politique italienne. — Comment Morny essaie de les conjurer. — Ma conversation avec Thiers. 1

§ 2. — Premiers actes de l'opposition conservatrice : nullité de l'élection Laferrière ; débats sur l'élection Dalmas ; rejet du projet sur le chemin de fer de Graissessac. — Discussion sur la politique italienne : interrogation de Lemercier, discours de Jules Favre, de Cassagnac, de Baroche (11 et 12 avril 1860. . . . 6

§ 3. — Discussion du traité de commerce : Pouyer-Quertier, Baroche, Émile Ollivier. — Atta-

Pages.

ques des budgétaires contre le dégrèvement des droits sur les cafés et les sucres ; discours de Cassagnac et de du Miral. — L'annexion de la Savoie : rappel au règlement par Émile Ollivier. — Lois d'affaires. 14

§ 4. — Grand effort libéral des Cinq à propos de la discussion du budget : Émile Ollivier et Morny. 26

§ 5. — La brèche ouverte s'élargit pendant toute la discussion du budget. — Discours de Larrabure sur les finances et la guerre de Chine. 34

§ 6. — Continuation des interpellations inconstitutionnelles : marquis de Pierre contre la guerre ; Picard, Émile Ollivier sur le budget de la Ville de Paris. — Morny reconnaît qu'il y a quelque chose à faire. 39

§ 7. — Les journalistes donnent peu d'appui aux Cinq. Les auditeurs au Corps législatif : Delprat, Gournot, Deroisin, Hérold, Gambetta, Floquet. — Les jeunes journalistes : Clément Duvernois, Gregory Ganesco, *le Courrier du Dimanche*. 44

§ 8. — Prevost-Paradol, — son caractère, ses idées, sa brochure sur les anciens partis. 50

§ 9. — Mort du roi Jérôme (24 juin 1860). — Voyage de l'Empereur en Savoie, Corse, Algérie. — Départ de l'Impératrice pour l'Écosse (novembre 1860). 59

CHAPITRE II

ETAT D'ESPRIT DE L'EMPEREUR DEPUIS LA GUERRE D'ITALIE

§ 1. — L'Empereur revient d'Italie avec la volonté de réorganiser son armée. — Organisation d'une réserve exercée. — Projet de décen-

Pages.

tralisation du maréchal Randon. — L'Empereur ne l'adopte pas parce qu'il eût exigé beaucoup d'argent. 61

§ 2. — Pourquoi Napoléon III renonce à demander de l'argent au Corps législatif pour la réorganisation de son armée tandis que le roi Guillaume de Prusse s'engage, pour obtenir la réorganisation de la sienne, dans un conflit avec son parlement. 65

§ 3. — La *Vie de César*. — Madame Cornu. — Albert Maury. — L'Empereur ordonne la représentation du *Tannhauser*, de Richard Wagner, à l'Opéra. 68

CHAPITRE III

LE DÉCRET DU 24 NOVEMBRE 1860

§ 1. — Réunion du Conseil privé et du Conseil des ministres (22 novembre 1860). — Remaniement ministériel. — Publication du décret. — Pourquoi Haussmann n'est pas fait ministre de Paris. 80

§ 2. — Portée réelle du décret du 24 novembre 1860. — Sa spontanéité. 86

§ 3. — Effet que produit le décret du 24 novembre dans le public : Proudhon, Doudan, Prevost-Paradol, Mérimée, Troplong. 90

§ 4. — Comment le décret du 24 novembre inspire à Émile Ollivier la conception de l'Empire libéral. 95

§ 5. — Ce qu'Émile Ollivier entend par Empire libéral : non pas restituer la liberté mais l'établir, car elle n'a jamais existé jusqu'à présent en France : la liberté réelle, la liberté sociale n'a jamais existé ; la liberté, politique

Pages.

n'a existé que mal. — Critique du système parlementaire français. 98

§ 6. — En quoi l'Empire libéral devrait différer du parlementarisme de 1814 et de 1830; de la place qu'y occuperait le plébiscite; — difficultés et chances de succès de l'entreprise. 104

§ 7. — Comment Persigny, ministre de l'Intérieur, applique le décret du 24 novembre: sa théorie sur la liberté de la presse; il refuse l'autorisation de fonder un journal à Louis Veuillot et à Émile Ollivier et l'accorde à Nefftzer. . 111

§ 8. — Continuation de la lutte entre les cléricaux et les anticléricaux. — Démarche des membres du Conseil général de la Société de Saint-Vincent-de-Paul auprès du cardinal Morlot (janvier 1881). — Réception de Lacordaire (24 janvier). — Mandement de Mgr Pie sur Pilate. 116

CHAPITRE IV

LA SESSION DE 1861

§ 1. — Ouverture de la session (4 février): Discours de l'Empereur et de Morny. — L'arrestation de Mirès (17 février). 124

§ 2. — L'Adresse au Sénat; le discours du Prince Napoléon; réponse de Billault. 126

§ 3. — La discussion de l'Adresse au Corps législatif: discours de Keller et de Jules Favre. . . . 133

§ 4. — La méthode pratique adoptée par les Cinq: les amendements principes. — Discours d'Émile Ollivier sur le décret du 24 novembre (14 mars); son effet: peut-on dire que ce fut un *ralliement* à l'Empire 137

§ 5. — Suite de la discussion au Corps législatif: De-

Pages.

vinck : Il ne veut pas qu'on dise que les ressources de la France sont inépuisables. — Ernest Picard sur la Ville de Paris; Jules Favre sur la question romaine : il défend l'Empereur contre Keller. — Amendement des cléricaux; intervention de Morny; l'amendement réunit 90 voix. 148

§ 6. — Arrestation de Blanqui (11 mars). — Première représentation de *Tannhauser* (13 mars). . 156

§ 7. — L'agitation sur la question romaine augmente. . . — Lettre du duc d'Aumale sur l'*Histoire de France*. — Saisie d'un livre autographié du duc Victor de Broglie. 160

§ 8. — Discussion au Sénat sur l'évacuation de la Syrie. Évacuation (5 juin 1861). — L'organisation du Liban (9 juin). 167

§ 9. — Lois diverses au Corps législatif : retraites pour la vieillesse ; le contingent militaire ; l'abolition de l'échelle mobile. 169

§ 10. — Discussion du budget au Corps législatif. — Discours de Keller contre la politique intérieure de Persigny. — Rencontre d'Émile Ollivier et de Guizot 171

§ 11. — Le budget au Corps législatif : une proposition d'impôt sur le revenu. — Une loi sur la Presse. — Déclaration de Billault que le décret du 24 novembre est une fin, non un commencement (18 juin). 176

CHAPITRE V

L'ITALIE APRÈS LA MORT DE CAVOUR MINISTÈRE RICASOLI

§ 1. — Ricasoli succède à Cavour (12 juin). — Situation de l'Italie. — Reconnaissance de l'Italie

Pages.

par Napoléon III, sur un rapport de Thouvenel (27 juin). — Lettre de l'Empereur à Victor-Emmanuel (12 juillet 1861). — Nigra ambassadeur à Paris 181

§ 2. — Divergence entre le Roi et Ricasoli sur la politique à suivre. — Le Roi veut qu'on ne s'occupe que de Venise, Ricasoli que de Rome. — Dans son discours-programme il fait allusion à la cession de la Sardaigne à la France (1er juillet). — Paroles sévères de l'Empereur à Arese. 188

§ 3. — Impertinence de Ricasoli à propos de Naples. — D'Azeglio, Cialdini reconnaissent que les Napolitains ne veulent pas s'unir au Piémont, qu'il faut les conquérir. — Comment s'y prend Cialdini 194

§ 4. — Les finesses de Ricasoli et son *Capitolato* (10 septembre). — Silence de l'Empereur. — Tentative vaine des Anglais pour obtenir de la Prusse et de la Russie la reconnaissance de l'Italie ; l'Empereur reprend les négociations. — Visite du roi de Prusse à Compiègne (6-9 octobre 1861) 198

CHAPITRE VI

LE MEXIQUE. — LA CONVENTION DU 31 OCTOBRE 1861

§ 1. — Quel était l'objet de la guerre civile du Mexique? *Religion, liberté.* — Victoire des libéraux sous Alvarez ; Constitution du 5 février 1857 ; Comonfort, président, Benito Juarez, vice-président. — Révolte du parti clérical. — Défection de Comonfort ; Juarez le remplace (19 janvier 1858) 206

Pages

§ 2. — Benito Juarez; son origine, son caractère. . . 211

§ 3. — Juarez, obligé de quitter Mexico, se réfugie à la Vera-Cruz. — Son gouvernement. — Le vol de Laguna Secca. — Atrocités et discordes des conservateurs. — Victoire de Juarez; son entrée à Mexico (11 janvier 1861). — Conduite de l'ambassadeur espagnol Pacheco et du ministre français Dubois de Saligny. . 214

§ 4. — Comment Juarez use de sa victoire. — Expulsion de Pacheco, du Nonce et de cinq évêques. — L'organisation de l'Eglise ; séparation complète de l'Église et de l'État. . . 220

§ 5. — Difficultés financières de Juarez : il est obligé de suspendre le paiement des conventions étrangères (17 juillet 1861). — Protestation du ministre anglais et du ministre français qui rompent les relations diplomatiques. . 224

§ 6. — Les intrigues des émigrés mexicains à Paris; Almonte, ses discours à l'Empereur 233

§ 7. — Aucun des arguments des émigrés qui ne soit fallacieux. — Il n'y a pas de *grande pensée* dans l'expédition du Mexique; elle n'est ni selon la justice, ni selon la politique . . . 236

§ 8. — Préparation diplomatique de l'expédition. — Convention de Londres du 31 octobre. — Elle ne prête à aucune équivoque. 243

§ 9. — Les plénipotentiaires français : Dubois de Saligny, Jurien de la Gravière. — Le chef politique et diplomatique de l'expédition espagnole, Prim; son origine, son caractère; pourquoi il avait été choisi 248

§ 10. — Clarté des instructions anglaises; elles n'ont pour but que le recouvrement des créances. — Ambiguïté des instructions françaises et espagnoles; en réalité elles sont dirigées contre Juarez et son gouvernement et par là attentatoires au principe des nationalités. —

Pages.

Elles renouvellent contre le Mexique les proclamations de Brunswick contre la révolution et des Alliés contre Napoléon Ier. — Raisons qui ont amené l'Empereur à se fourvoyer aussi lamentablement : l'intérêt de l'Italie 251

CHAPITRE VII

LA GUERRE DE LA SÉCESSION AUX ÉTATS-UNIS L'AFFAIRE DU « TRENT »

§ 1. — L'esclavage véritable cause de la guerre de Sécession ; néanmoins l'Empereur, d'accord avec l'Angleterre, au lieu de considérer les États du Sud comme des rebelles les reconnaît comme belligérants (mai 1861) : conséquences. 260

§ 2. — Les envoyés du Sud sont arrêtés à bord du navire anglais le *Trent* (8 novembre 1861). — L'Empereur soutient les réclamations de l'Angleterre; arrangement de l'affaire (26 décembre). 265

CHAPITRE VIII

LE CONFLIT RELIGIEUX LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL UN REFUS D'INSTITUTION CANONIQUE

§ 1. — La Société de Saint-Vincent-de-Paul ; son caractère laïque. Elle est une des plus belles œuvres, non de la charité, mais de la liberté. — Persigny dissout son comité central. — Sa circulaire sur la société et la franc-ma-

Pages.

çonnerie (18 oct. 1861). — La Société refuse de recevoir un directeur nommé par le gouvernement. 270

§ 2. — Ouverture du cours de Renan (11 janvier 1862). — Sa suspension. — La nomination de l'instituteur de Sel. — Le refus de l'institution canonique à l'évêque nommé à la Martinique. — Droits réciproques du pouvoir civil et du pouvoir ecclésiastique dans la nomination des évêques. 277

CHAPITRE IX

LA RÉFORME FINANCIÈRE
LE SÉNATUS-CONSULTE DU 31 DÉCEMBRE 1861

§ 1. — La crise économique et financière. — Sévère avertissement à la *Revue des Deux Mondes*. — Lettre de l'Empereur à Achille Fould. — Mémoire d'Achille Fould. — Sa nomination comme ministre des Finances. — Son système pour subvenir aux dépenses imprévues : les virements substitués aux crédits supplémentaires et extraordinaires 282

§ 2. — Principes sur la spécialité. — Comparaison du système des virements et de celui des crédits extra-budgétaires 290

§ 3. — Avantages du système des virements. — Les motifs de Fould dans sa réforme 293

§ 4. — Dispositions du sénatus-consulte du 31 décembre 1861. — Fould néglige une réforme plus importante : changer le mécanisme réglementaire selon lequel est voté le budget français. — Comparaison avec le système anglais 295

§ 5. — La nouvelle division des budgets. — Le budget

Pages.

de 1863. — La conversion facultative du 4 1/2 p. 100 297

CHAPITRE X

LE SILENCE DE L'EMPEREUR LA VALETTE A ROME. — DOTATION COUSIN-MONTAUBAN. — L'ADRESSE DE 1862

§ 1. — Ricasoli refuse le Connubio avec Rattazzi. — Il seconde l'agitation des comités mazzinien et garibaldien et s'en sert pour peser sur l'Empereur. — L'Empereur reste silencieux. — Arrivée de La Valette à Rome. — Son entretien avec le Pape et le cardinal Antonelli (18 janvier 1862). — Convocation des évêques à Rome pour la canonisation des martyrs du Japon. 301

§ 2. — Ouverture de la session de 1862 (27 janvier. — Discours de l'Empereur. — Discours de Morny contre les discours écrits. — La discussion au Sénat. — La Rochejaquelein, Piétri, le Prince Napoléon sur la question intérieure : A bas les prêtres, au lieu de : A bas les traîtres! — Discours du prince sur la question romaine : il n'accorde plus même au Pape la cité léonine. — Billault le désavoue. — Effet du discours du Prince. — Lettres de George Sand et d'Émile de Girardin. 308

§ 3. — Vote par le Corps législatif de la conversion du 4 1/2 p. 100. — Refus d'une dotation à Cousin-Montauban. — L'Empereur retire le projet de loi. 318

§ 4. — Les amendements des Cinq. — Le marquis de Pierre. — Discours de Jules Favre et de Keller, de Billault sur la question romaine; d'Émile Ollivier sur la révolution 323

Pages.

CHAPITRE XII

EFFET A TURIN ET A ROME DE LA DISCUSSION DE L'ADRESSE. — CHUTE DE RICASOLI MINISTÈRE RATTAZZI. — LA VALETTE A PARIS

§ 1. — A Turin, la discussion de l'Adresse ne contente pas. — Le Roi voudrait qu'on ne s'occupât point de Rome et qu'on ne songeât qu'à la Vénétie. Ricasoli ne veut penser qu'à Rome. — Ses avances à Garibaldi. — Elles mécontentent les modérés; interpellation; vote d'un ordre du jour que le Roi interprète comme un vote de défiance. — Il demande à Ricasoli sa démission et à Rattazzi de former un autre cabinet (1er mars 1862). — Benedetti n'est pour rien dans ces changements 338

§ 2. — A Rome, la discussion de l'Adresse afflige le Pape; ses plaintes à La Valette. — La Valette y voit une disposition à traiter. — Il est appelé à Paris (26 mars). — Il obtient le rappel du général de Goyon. 344

CHAPITRE XIII

LA RÉFORME FINANCIÈRE ET LE MEXIQUE AU CORPS LÉGISLATIF

§ 1. — Critiques de Devinck contre le plan de Fould. — Plichon et Picard demandent la réduction des dépenses militaires. — Granier de Cassagnac et Roques Salvaza reviennent à l'idée d'un impôt sur le revenu. — Réponse de Magne. — Discours d'Émile Ollivier sur l'impôt sur le revenu 349

Pages.

§ 2. — Discours de Jules Favre contre l'expédition du Mexique. — Réponse confiante de Billault. . 366

CHAPITRE XIV

LES DÉBUTS DE L'EXPÉDITION DU MEXIQUE LA CONVENTION DE LA SOLEDAD. — PUEBLA

§ 1. — Comment l'Empereur avait conçu l'expédition. — Dès le premier moment la réalité déjoue son rêve. Les Espagnols arrivent les premiers seuls (17 décembre 1861); débarquement des Anglais et des Français (9 janvier 1862). — Discussion entre les plénipotentiaires sur les créances à réclamer. — Wyke et Prim refusent d'appuyer les réclamations françaises; on substitue une négociation à un ultimatum. — Wyke empêche Miramon de débarquer à la Vera-Cruz (27 janvier.) . . . 359

§ 2. — Ce qu'aurait pu répondre Juarez selon les principes du droit. — Ce qu'il répond. — La convention de la Soledad (19 février). — Elle est conforme au traité de Londres et en contradiction avec les projets monarchiques 367

§ 3. — Ce qu'on pense à Paris des premiers actes des plénipotentiaires. — Envoi de Lorencez et d'Almonte. — A son arrivée, Almonte blâme la convention de la Soledad. — Volte-face de Jurien de la Gravière. — Irritation de Prim. — Sa lettre à l'Empereur (17 mars). — Manœuvres de Jurien. — Son incroyable projet d'ultimatum. — La protection qu'il accorde à Almonte. — Réclamations de Wyke et de Prim. 372

§ 4. — Jugement des Cabinets européens. — De la

Pages.

conduite des Espagnols. — Nouvelles instructions. 381

§ 5. — Conférence d'Orizaba (9 avril); rupture. . . . 382

§ 6. — Notification de la rupture au gouvernement mexicain. — Réponse de Juarez; la guerre commence. 385

§ 7. — Lorencez engage les hostilités par un manque de parole inexcusable. — Sous un prétexte insoutenable, il refuse de se retirer au delà du Chiquihuite, comme il l'avait promis (19 avril). — Il traverse les Cumbres sans obstacle (28 avril). 389

§ 8. — Jugement porté à Paris sur la convention de la Soledad; Jurien désavoué. — Confiance de Lorencez. — Son échec devant Puebla (5 mai). 394

§ 9. — Retraite de Lorencez. — Siége d'Orizaba; le capitaine Détrie au Cerro Borrego. — Délivrance d'Orizaba; désillusions de Lorencez et de nos officiers. — Admirable attitude de nos soldats. 400

§ 10. — La rupture d'Orizaba est approuvée de tous les cabinets par des raisons diverses. — Impression produite sur l'Empereur par l'échec de Puebla; ses lettres à Lorencez. — Belle lettre du maréchal Randon à l'Empereur. — Le général Forey nommé successeur de Lorencez à la condition de servir la politique de Dubois de Saligny; le traité anglais de Wyke; son désaveu à Londres. 405

§ 11. — La discussion au Corps législatif. — Jules Favre et Billault. 412

Pages.

CHAPITRE XV

LES DIFFICULTÉS DE MORNY PENDANT LA SESSION DE 1862 LE PRINCE NAPOLÉON

§ 1. — Discours d'Émile Ollivier, lu par Hénon, sur la politique extérieure; discours de Picard sur la Ville de Paris ; Émile Ollivier propose que le budget de la ville soit voté et contrôlé par le Corps législatif; la diminution des députés de Paris; la loi sur les Sociétés en commandite pour l'exploitation des charges d'agents de change. 417

§ 2. — Difficultés de Morny pendant la session ; son corps à corps avec Picard; ses dernières paroles à la fin de la session; entrevue d'Émile Ollivier avec lui 421

§ 3. — Le prince Napoléon. 425

CHAPITRE XVI

LA MAGISTRATURE. — LES LIVRES. — MICHELET PROUDHON. — VICTOR HUGO

§ 1. — L'acquittement de Mirès par la Cour de Douai (21 avril 1862). 438

§ 2. — *Les Effrontés* d'É. Augier. — Duvergier de Hauranne et les lois de 1819 sur la Presse.— Dernier volume du *Consulat et de l'Empire.* — Barante sur Royer-Collard; le *Louis XIV* de Michelet. 440

§ 3. — Proudhon; de l'*Impôt.* — *De la guerre et de la paix :* glorification de la guerre, la force crée le droit. 443

Pages.

§ 4. — *Les Misérables*, de Victor Hugo ; le jugement de Lamartine. 450

CHAPITRE XVII

LES ÉTATS-UNIS. — L'ESPAGNE. — LA SERBIE

§ 1. — Velléité de l'Empereur de reconnaître les États du Sud; Thouvenel s'y oppose. 455

§ 2. — Incident soulevé par la réponse de l'Empereur à Concha, ministre espagnol. 457

§ 3. — Politique de Thouvenel en Orient; le Montenegro, la Serbie; arrangement sur la forteresse de Belgrade (8 septembre 1862) 459

CHAPITRE XVIII

DERNIÈRE TENTATIVE DE CONCILIATION ENTRE L'ITALIE ET ROME

§ 1. — Voyage officiel de Garibaldi en Lombardie. — Son projet de tentative sur le Tyrol. — Ses fourberies. 462

§ 2. — L'Empereur obtient de la Russie la reconnaissance de l'Italie; la reconnaissance de la Prusse suit; l'Empereur ordonne à La Valette de reprendre les négociations avec le Saint-Siège; les quatre points. 468

§ 3. — La canonisation, à Rome, des martyrs japonais, fêtes. — Condamnation *ex cathedra* des erreurs modernes. — Rejet des quatre points (25 juillet 1862). — Protestation du parlement italien. 471

§ 4. — L'Empereur fait féliciter Mgr Dupanloup de sa conduite à Rome. 476

Pages.

CHAPITRE XIX

ASPROMONTE

§ 1. — Garibaldi en Sicile. — Son discours à Palerme (8 juillet 1862); il prend les armes pour marcher sur Rome (1er août); manifeste du Roi (3 août); note du *Moniteur* (25 août). . 478
§ 2. — Arrivée de Garibaldi en Calabre; sa défaite à Aspromonte (29 août). 489

CHAPITRE XX

FIN DES TENTATIVES DE CONCILIATION ENTRE ROME ET L'ITALIE. — CHUTE DE THOUVENEL

§ 1. — Effet que produit à Rome la levée de boucliers de Garibaldi; entrevue de La Valette et du général de Montebello avec Pie IX. — Pie IX s'adresse à l'Angleterre. 494
§ 2. — A Turin, on veut se faire pardonner Aspromonte en obtenant quelque chose de l'Empereur pour Rome; trouble de Thouvenel; Gramont lui suggère une solution qu'il accepte. — Il demande qu'on fixe un terme à l'occupation. — Opposition de l'Impératrice. — Intervention de Proudhon. — L'Empereur diffère et part pour Biarritz (4 septembre 1862). 497
§ 3. — Dépêche de Durando réclamant l'évacuation de Rome (10 septembre); Russell l'appuie; insertion au *Moniteur* des pièces de la négociation La Valette (25 septembre). — Singulière hallucination de l'*ami* Arese. — Instances de

Pages.

Victor-Emmanuel pour que l'Empereur cède quelque chose. 502

§ 4. — Arrivée de l'Empereur à Paris (8 octobre). Nouvelle lutte autour de lui entre les amis et les adversaires de l'Italie; remplacement de Thouvenel par Drouyn de Lhuys (15 octobre). — Véritable signification de ce changement. 505

§ 5. — Effet à Rome et à Turin de l'arrivée de Drouyn de Lhuys. — Émile Ollivier visite Garibaldi à la Spezzia. — Amnistie de Garibaldi. — Circulaire de Drouyn de Lhuys en réponse à celle de Durando; elle entraîne la chute de Rattazzi. 510

§ 6. — Cause réelle de la chute de Rattazzi. — Le cabinet Farini constitué contre Turin plus que pour Rome. 514

§ 7. — Arrivée de Bismarck aux affaires (22 septembre 1862). 516

LIVRE XI

LA RÉFORME DE L'ARMÉE PRUSSIENNE. LE ROI GUILLAUME. — ROON. — BISMARCK

CHAPITRE I

LE ROI GUILLAUME

§ 1. — Caractère du Roi. 519

§ 2. — Roon et Moltke. 525

§ 3. — Importance de Roon dans cette période de l'histoire militaire de la Prusse. — Il propose de faire du service militaire obligatoire une réalité et d'exclure la landwehr de l'armée

Pages.

active. — Il est nommé ministre de la Guerre (5 décembre 1859). — Il présente ses projets au Landtag (10 février 1860). 528

§ 4. — Opposition du Landtag aux projets de Roon ; il le retire et cependant il l'exécute. 532

§ 5. — Dissentiments entre le Roi et ses ministres ; l'hommage féodal, la théorie constitutionnelle. — Roon prend parti pour le Roi et lui conseille d'appeler Bismarck. 535

§ 6. — Bismarck est devenu un homme nouveau : il ne croit plus à la possibilité d'un gouvernement absolu et considère le régime constitutionnel comme la seule forme possible du gouvernement monarchique. — En quoi son parlementarisme différait de celui de Cavour. — Le Roi le fait venir de Pétersbourg ; accord sur la politique intérieure ; divergence sur la politique allemande. — Le Roi n'ose pas le prendre pour ministre, de peur qu'on ne lui impute des pensées de coup d'État. . 541

§ 7. — Effervescence en Allemagne ; les opposants ont la majorité dans le nouveau Landtag (6 décembre 1861). — Dissolution. — Ministère Hohenlohe. — Ingelfiden (18 mars 1862). — Affaire de la Hesse. — Conseil de Bismarck. — Le nouveau Landtag encore hostile à la réforme militaire (6 mai). — Nouvel appel de Bismarck ; le Roi n'ose pas encore le faire ministre ; il l'envoie comme ambassadeur à Paris (juin 1862). 545

CHAPITRE II

L'ATTENTE DE BISMARCK

§ 1. — Adieux de Bismarck à la Russie : *Nitchevo* (rien). — Ses conversations avec l'Empereur

Pages.

qui lui propose formellement une alliance. 550

§ 2. — Visites de Bismarck à Thiers, à Persigny; ses conversations. 554

§ 3. — Jugement de Bismarck sur l'Empereur et son gouvernement. — Son impatience. — Son voyage dans le Midi; il est appelé à Berlin par une dépêche de Roon (18 septembre). . 558

§ 4. — Découragement du roi Guillaume; il prépare son acte d'abdication; son entretien avec Bismarck. — Il déchire son acte d'abdication et nomme Bismarck ministre d'État et président du Conseil (22 septembre). 562

CHAPITRE III

BISMARCK MINISTRE

§ 1. — Ce qu'a été Bismarck comme ministre; son physique, son caractère, ses maximes. . . 566

§ 2. — Effet de la nomination de Bismarck; ses tentatives de conciliation; leur insuccès; il ajourne le Landtag. — Trouble du Roi (14 octobre 1862). 576

§ 3. — Les collaborateurs de Bismarck : Robert de Goltz, ambassadeur à Paris. 581

§ 4. — Conflit à la Diète entre la Prusse et les petits Etats soutenus par l'Autriche. — Langage menaçant de Bismarck; il essaie d'obtenir l'appui de l'Empereur; sa conversation avec Talleyrand, l'ambassadeur français à Berlin. — Refus catégorique de Drouyn de Lhuys. — Bismarck dépité renonce à provoquer la la guerre. 583

HF
0497e

Ollivier, Emile
L'Empire libéral. Tome 5.

49703

University of Toronto
Library
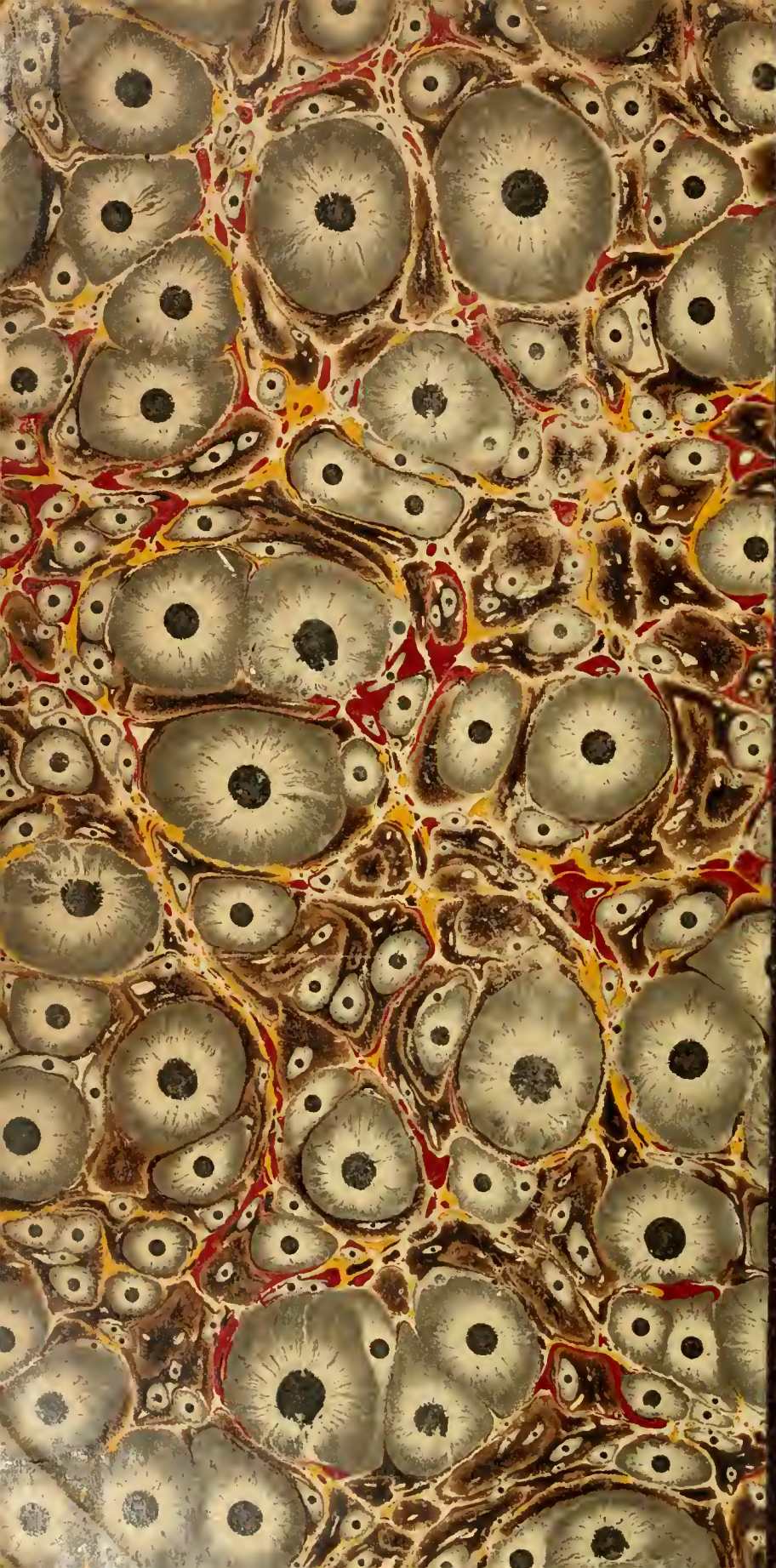
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET